BIBLIOTECA NAZ
141
I
5
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. MANUELE III
141
I
5
NAPOLI

Digitized by Google

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE PROVENCE.

TOME PREMIER.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE PHILIPPE-DENYS PIERRES,
rue Saint-Jacques.

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE PROVENCE,
DÉDIÉE AUX ÉTATS.

TOME PREMIER.

Agrorum cultu, virorumque dignatione, nulli provinciarum postferenda. *Plin. Nat. Hist. l. 3. c. 5.*

A PARIS,

Chez MOUTARD, Libraire-Imprimeur de *LA REINE*,
Quai des Augustins.

M. DCC. LXXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

A MONSEIGNEUR

JEAN DE DIEU-RAYMOND DE BOISGELIN,

ARCHEVÊQUE D'AIX,

Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Préſident des États, premier Procureur-né du Pays & Comté de Provence, l'un des Quarante de l'Académie Françaiſe.

M. NICOLAS-FRANÇOIS-XAVIER DE CLAPIERS, Marquis de Vauvenargues & de Claps.

M. ANTOINE-FRANÇOIS BARLET, Avocat en la Cour.

M. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-URSULE DE PUGET-BRAS, ancien Capitaine de Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

M. CLAUDE-PIERRE-JACQUES GALLICI, Avocat en la Cour.

Maire, Conſuls & Aſſeſſeur d'Aix, Procureurs des Gens des trois États du Pays & Comté de Provence.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

UNE adminiſtration éclairée ne ſépare point l'amour des Lettres de l'amour du bien public. C'eſt aux Lettres

que les Nations les plus célèbres ont dû leur gloire ; & l'époque la plus brillante de vos Annales, eſt celle où les Romains & les Gaulois venoient apprendre dans les Ecoles de Marſeille les ſecrets de l'Éloquence & de la Philoſophie. Dans des tems plus modernes, la Poéſie Provençale alluma dans le cœur de la Nobleſſe Françaiſe, cet amour de la Chevalerie, auquel la Nation fut en partie redevable de ſa gloire, & la ſociété de ſes agrémens.

Cet éclat que les Lettres ont jetté en Provence, MONSEIGNEUR *&* MESSIEURS, *n'a rien qui doive ſurprendre : elles trouvent dans l'imagination vive & ſenſible des habitans, le germe de leurs progrès & de leur perfection. Mais ce qu'on ne peut s'empêcher d'admirer dans l'Hiſtoire de vos Ancêtres, c'eſt leur attachement inviolable pour leurs Souverains ; ce zèle éclairé qui fonda votre conſtitution politique, la mieux combinée peut-être & la plus utile, quand elle eſt dirigée par des Citoyens qui vous reſſemblent ; enfin, ces*

exemples de patriotiſme, qui méritoient d'être rendus publics ſous le regne d'un Prince chéri, digne de les voir renouveller; & ſous l'adminiſtration d'un Prelat-Citoyen, jaloux de les faire connoître. Né avec ce diſcernement fin qui, dans les ouvrages d'agrément, ſaiſit le vrai & le beau, avec cette étendue d'eſprit qui, dans les affaires, combine tous les rapports, & prépare le ſuccès; il réunit l'approbation du Monarque & le ſuffrage de la Province, dans un rang, où il y a des devoirs différens à remplir, & des intérêts ſouvent oppoſés à concilier.

Par ſes ſoins & par les vôtres, MESSIEURS, les prérogatives des Villes ſont reſpectées, les arts utiles encouragés; & le commerce intérieur devenu plus facile par ces grandes routes que les Romains euſſent avouées, anime l'Agriculture & l'Induſtrie. Ces monumens exciteront la reconnoiſſance de la poſtérité même; & ſi je ſuis jaloux d'y faire paſſer l'Ouvrage que le public doit à votre amour pour les Lettres, c'eſt

que vos Successeurs, en apprenant ce que vous avez fait pour l'utilité de vos contemporains & la gloire de vos Ancêtres, auront envie de vous imiter; en vous imitant, ils travailleront pour le bonheur de la Province.

Je suis, avec un profond respect,

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Votre très-humble
& très-obéissant serviteur
PAPON,
de l'Orat. de l'Acad. de Marf.

PRÉFACE.

I. Utilité de l'histoire générale des provinces. Maniere de l'enviſager.

Nous n'entreprendrons pas de prouver l'utilité de l'ouvrage dont nous donnons le premier volume. On convient depuis long-tems, qu'il n'y aura de bonne hiſtoire générale de la France, & que le droit public ne ſera bien connu, qu'après qu'on aura débrouillé les annales de chaque province, montré l'origine des coutumes & des privileges qui lui ſont propres, les cauſes & les progrès de l'induſtrie, les changemens politiques, & les établiſſemens qui ont occaſionné quelque révolution dans les arts & dans les mœurs. On peut dire même que le gouvernement, connoiſſant mieux par ces découvertes, le génie & les intérêts de chaque partie de la nation, en pourra profiter pour diriger ſes opérations ſur un meilleur plan, & des regles plus sûres.

A ces avantages généraux, on peut en ajouter de particuliers, qui regardent le peuple dont on écrit l'hiſtoire. Les événemens qui ſe ſont paſſés dans le pays que nous habitons, ont pour nous un bien plus grand intérêt, que ceux dont la ſcène eſt éloignée. Ce ſont, pour ainſi dire, des événemens de famille qu'il n'eſt pas permis d'ignorer; c'eſt le tableau des vices & des vertus de nos ancê-

tres ; de ces mêmes hommes, qui ont défriché nos terres, bâti nos villes, établi les loix, créé le commerce, & débrouillé les élémens des ſciences dont nous avons hâté les progrès. Ces motifs ſont plus que ſuffiſans pour nous attacher à l'hiſtoire de notre pays, & nous la faire préférer à toutes les autres. Mais pour la rendre véritablement utile, il faut avoir ſoin de repréſenter le peuple tel qu'il a été dans les différens ſiecles, avec les modifications & les changemens que le tems & les révolutions ont apportés dans les loix, les mœurs, les uſages, les arts & le commerce ; autrement, on ne donnera qu'un amas confus de faits, dont il ſera difficile de voir la ſuite & les rapports.

Il n'eſt pas impoſſible de ſuivre ce plan dans l'hiſtoire d'une province. Toutes les ſociétés politiques, quelque bornées qu'elles ſoient, ont un fonds de génie qui leur eſt propre ; & ſi l'on veut approfondir les cauſes de leurs progrès, de leur grandeur & de leur décadence, on intéreſſe preſqu'autant que ſi l'on avoit de grands événemens à décrire. Ce ne ſont pas les ſieges, les batailles, les conquêtes, qui attachent le lecteur judicieux ; c'eſt le tableau de l'eſprit humain, qui chez un peuple reſſerré dans des limites étroites, a ſouvent pris des formes d'autant plus variées, qu'il a eu plus d'obſtacles à vaincre. Si la plupart des hiſtoriographes des provinces ont mis ſi peu d'intérêt dans leurs ouvrages, c'eſt qu'ils ne ſe ſont

attachés qu'à décrire les faits qui ont rapport à la guerre. Ils ſeroient quelquefois ſortis du cercle étroit où ils ſe ſont bornés, s'ils avoient ſenti qu'il faut généraliſer ſes idées, quand le peuple, dont on écrit l'hiſtoire, a eu par ſa ſituation & par ſon genre d'induſtrie, des rapports avec des nations puiſſantes. Un tel peuple doit avoir néceſſairement éprouvé leur influence, & tranſmis aux unes la politeſſe & les lumieres qu'il avoit reçues des autres. Son hiſtoire rentrera donc quelquefois dans l'hiſtoire générale, s'en appropriera les grands objets, s'élevera, intéreſſera le lecteur, & n'aura ni la ſéchereſſe, ni la ſtérilité qui caractériſent la plupart des hiſtoires particulieres.

La nôtre eſt liée à celle des anciens grecs, par la politeſſe & les árts qu'ils nous communiquerent; à celle des gaulois, par le commerce & les lettres que nous leur tranſmimes; enfin, à celle des romains, par l'aſcendant que leur génie, leurs conquêtes, leurs vertus & leurs vices même, leur donnerent ſur nous. L'on retrouvera leurs mœurs dans le tableau que nous ferons de celles de nos peres; elles étoient en effet les mêmes, à peu de choſes près; parce que, de tous les peuples des Gaules, les provençaux furent ceux qui adopterent plus aiſément, & qui conſerverent plus long-tems leurs loix & leurs maximes. Mais comme ce ne ſont point les romains ſeuls qui les civiliſerent; comme les marſeillois y contribue-

rent autantp ar leurs colonies & l'activité de leur commerce, que par la supériorité de leurs lumieres, on trouvoit en Provence un mêlange de tout ce que les usages, & le génie des grecs, pouvoient avoir de compatible avec les loix & les mœurs romaines.

II. DIVISION DE L'OUVRAGE ET DE LA CHOROGRAPHIE.

JE parcours rapidement ces objets, parce qu'on les verra traités dans l'histoire avec toute l'étendue qu'ils demandent. Content d'avoir présenté le point de vue sous lequel il me paroît qu'on doit envisager l'histoire générale d'une province, je vais entrer dans quelques détails, pour donner une idée du plan que j'ai suivi. Je commence d'abord par la chorographie, que je divise en deux parties ; car il m'a paru nécessaire de faire connoître ce qu'étoit la Provence du tems de la république romaine & des empereurs, relativement à la population & à la maniere de vivre, & ce qu'elle est aujourd'hui. Dans la premiere partie, je parle des peuples & des villes dont il est mention dans les auteurs romains. Bouche, historien de Provence, a rassemblé sur cet article beaucoup de matériaux ; mais quoique cette partie de son ouvrage soit celle où l'on trouve plus de recherches & de critique, elle fourmille d'erreurs ; & il faut convenir qu'il étoit bien difficile à cet auteur de les éviter dans le tems où il écrivoit. D'ailleurs, il y a mis si peu d'ordre, de précision & de clarté, qu'on a souvent de la peine à

démêler ce qu'il veut dire. M. d'Anville a traité le même ſujet dans la notice de l'ancienne Gaule, avec beaucoup de critique & d'érudition. Il ne nous auroit rien laiſſé à deſirer, ſi les difficultés d'un plan auſſi étendu que le ſien, lui euſſent permis d'entrer dans tous les détails, & de traiter chaque article avec l'exactitude dont il eſt capable. Mais il a oublié de parler de pluſieurs peuples & de pluſieurs villes (1), qui nous ſont connus par des monumens anciens; & ſur la poſition de beaucoup d'autres, il nous a paru que ſon opinion n'étoit pas la plus sûre. Ces fautes ſont inévitables dans un genre de travail, qui demande des recherches qu'on ne peut faire que ſur les lieux. En parlant des anciennes villes, je rapporte les inſcriptions les plus intéreſſantes qu'on y a trouvées; & je tâche d'expliquer tout ce qui regarde les uſages, les cérémonies religieuſes, les différens corps d'artiſans, les affranchis, les prêtres & les officiers municipaux dont elles font mention. Cette partie, jointe à l'explication des anciens monumens & au traité des médailles, contiendra tout ce qu'on peut deſirer ſur les antiquités de Provence.

(1) Les peuples ſont les *Beritini*, *Gallita*, *Triullati*, *Eguituri*, *Nementuri*, *Oratelli*, *Ligauni*, *Quariates*, *Adunicates*, *Caudelienſes*. Les lieux dont le même auteur ne parle pas, ſont, *Antea*, *Aralucus*, *Machovilla*, *Pagus-Lucretus*, *Avenionetum*, *Conſtantina*, *Fretta*, *Fraxinetum*, *Stablo*, *Thele*. Nous les rapportons ici, pour qu'on juge d'un coup d'œil de combien d'articles nous avons augmenté la géographie ancienne de la Provence.

Les inſcriptions qu'on lit dans Bouche, étant preſque toutes mutilées, il m'eût été impoſſible d'entendre celles que j'en ai priſes, & qui ſont en petit nombre, ſans le ſecours de M. Séguier, de Nîmes, aſſocié de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, qui m'en a donné la véritable leçon. Les ſciences auroient bientôt fait des progrès, ſi tous les ſçavans étoient comme lui, d'une érudition éclairée, d'une critique sûre, & d'une complaiſance qui le rend prodigue de ce qu'il ſçait.

La connoiſſance du local eſt encore un objet qui n'eſt point à négliger. Elle ſert à répandre du jour ſur les événemens, & ſouvent elle rappelle des révolutions qui tiennent à l'hiſtoire. Mais de trop longs détails ſeroient déplacés dans cet ouvrage, & nous nous bornerons à parler des différentes qualités des terres qu'on remarque en Provence, & des principaux effets qui en réſultent; enſuite, nous ferons connoître le climat & ſes variations, par des obſervations météorologiques, & par un catalogue raiſonné des plantes indigenes les plus remarquables, & des plantes exotiques qui ſe ſont naturaliſées parmi nous. Le catalogue de celles-ci nous rappellera un des plus grands ſervices que la Provence ait rendus aux Gaules, puiſque c'eſt elle qui leur a tranſmis les plantes, les arbres & les arbuſtes que la ville de Marſeille nous a procurés par ſon commerce avec l'Afrique & le Levant, & qui ſont l'ornement & la richeſſe de nos jardins.

Des Evêques.

Après quelques détails ſur l'état actuel des villes épiſcopales de Provence, on trouvera dans la ſeconde partie de la chorographie, un abrégé chronologique des évêques, & la fondation des anciennes abbayes. Ces faits tiennent à la religion, & l'on eſt bien aiſe de les voir raſſemblés dans un ouvrage qui doit contenir tout ce qui s'eſt paſſé de mémorable en Provence. Chaque égliſe aime d'ailleurs à trouver ſon hiſtoire particuliere dans l'hiſtoire générale de la province; & les anciennes familles ſont intéreſſées à connoître les prélats qu'elles ont donnés aux différens ſieges : ajoutons que les actions & les vertus de ces prélats appartiennent à l'hiſtoire civile; mais qu'il auroit été impoſſible de les y inſérer, ſans interrompre trop ſouvent le fil de la narration : j'en ai donc fait un article ſéparé, qui ſera plus exact & plus complet que tout ce qu'on a publié juſqu'à préſent. En m'engageant dans ces détails indiſpenſables, j'ai ſenti que je me ſerois écarté de mon plan, ſi je ne raſſemblois pas tout ce que chaque dioceſe offre de plus intéreſſant en fait d'hiſtoire naturelle & d'antiquités.

III.
Introduction a l'histoire.

Cependant ces connoiſſances préliminaires, qui ſont ſi propres à fixer l'attention du lecteur ſur les événemens, laiſſent encore quelque choſe à deſirer. On eſt bien aiſe de ſçavoir quelles étoient les loix, les mœurs, les uſages, la religion, & la maniere de vivre du peuple avant qu'il

fût ſoumis aux romains ; en un mot, on veut juger des changemens que les révolutions ont apportées dans ſon caractere & ſa conſtitution politique ; & combien ſous les francs, par exemple, il étoit différent de ce qu'il avoit été ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt. Il n'eſt pas impoſſible de remonter à ces tems reculés. L'état des peuples ſauvages, tels qu'étoient les provençaux, & les autres gaulois dans la plus haute antiquité, ne change point. Les inſtitutions & les principes, qui ſont la baſe de la religion & de la ſociété, ſont toujours les mêmes, tant que ces peuples n'ont point de rapports avec les nations policées ; & ſi l'on trouve quelqu'uſage qui leur ſoit commun avec elles, on peut aſſurer que ſon origine ne remonte pas au-delà du tems où ils commencerent à les fréquenter. Cette regle de critique eſt inconteſtable. Si parmi les pratiques des celtes, nous en obſervons qui appartiennent aux grecs, nous pouvons dire qu'ils les avoient empruntées des marſeillois, & que ceux-ci avoient déjà eu beaucoup d'influence ſur les Gaules, avant qu'elles paſſaſſent ſous la domination romaine.

Tels ſont les objets dont j'ai cru devoir traiter ſéparément à la tête de l'ouvrage, pour ne rien omettre d'eſſentiel, & pour débarraſſer l'hiſtoire d'une infinité de faits, qui n'auroient ſervi qu'à y mettre de la confuſion, & partager l'attention du lecteur. J'aurois pu parler des principaux fiefs de la Provence, pour faire connoître les différentes

différentes familles qui les ont poſſédés; je me ſuis arrêté ſur quelques-uns. Celui de la Tour-d'Aigues, dans le dioceſe d'Aix, a fourni plus que les autres. Si cette maniere de parler des fiefs ne paroît pas entiérement dénuée d'intérêt, je pourrai marquer la ſucceſſion hiſtorique de pluſieurs autres, dans un ſupplément à la chorographie.

IV. IDÉE DU PREMIER LIVRE.

Le premier livre de l'hiſtoire contiendra tout ce qui s'eſt paſſé de mémorable en Provence, depuis la fondation de Marſeille juſqu'au regne d'Antonin, où je termine la premiere époque. Ces ſiecles ſtériles & barbares dans l'hiſtoire des Gaules, ſont dans l'hiſtoire de Provence le tems des événemens remarquables; on y voit l'arrivée des phocéens, leurs guerres, les progrès de leur puiſſance, ceux du commerce & de la navigation, l'établiſſement de leurs colonies; le voyage de Pythéas en Iſlande, 320 ans avant Jeſus-Chriſt; celui d'Euthyméne, ſon contemporain, ſur les côtes occidentales de l'Afrique; les guerres des romains avec les oxybiens, les décéates & les ſalyes; le paſſage des carthaginois; la défaite des ambrons & des teutons, par Marius; les vexations des préteurs; le ſiege de Marſeille par Céſar; les colonies qu'il fonda; les établiſſemens que fit Auguſte; enfin, les batailles qu'il y eut entre les troupes de Vitellius & d'Othon près de la Napoule; ſans parler des loix de Marſeille, de la maniere dont cette république ſe

gouvernoit, de ſon alliance avec Rome, & de quelques autres objets non moins intéreſſans.

Revenant enſuite ſur tous ces faits, nous examinerons quelle influence les marſeillois eurent ſur les gaulois par leurs lumieres & leur commerce, & par quelles cauſes les provençaux ſe civiliſerent & ſe corrompirent enſuite. Ce tableau préſente une des révolutions les plus piquantes de notre hiſtoire; puiſqu'elle nous montre dans le développement des talens & des paſſions, les vertus qui forment les empires; & dans leurs progrès, les vices & les abus qui les détruiſent. L'époque où la religion commença d'être connue en Provence, ſes progrès, ſon influence ſur la ſociété, ſeront auſſi traités dans une juſte étendue, ainſi que la maniere dont la province fut gouvernée ſous les romains. Je donnerai en même-tems une idée de l'état des perſonnes, & de l'adminiſtration des villes, & je tâcherai de fixer le tems où Marſeille ceſſa de ſe gouverner par ſes propres loix. Les médailles de cette république fourniſſent un article que je dois à un magiſtrat reſpectable. M. le préſident de Saint-Vincent, qui connoît notre hiſtoire & l'antiquité, comme s'il n'eût point fait d'autre étude; quoiqu'il ait toujours rempli les devoirs de ſon état avec une diſtinction qui feroit croire qu'il ne s'eſt jamais appliqué à autre choſe: ſes lumieres & ſon amitié m'ont également ſervi pour donner quelque mérite à mon ouvrage, & m'encourager

dans un genre de travail rebutant & pénible, qui demande des recherches infinies, une application & des diſcuſſions continuelles. Le traité des monnoies qui ont eu cours en Provence ſous nos comtes, & qui ſera imprimé dans le ſecond volume, eſt auſſi de lui. C'eſt un morceau intéreſſant par les choſes curieuſes qu'il renferme ſur les mœurs, & ſur le prix des denrées dans les XIe, XIIe, XIIIe, XIVe & XVe ſiecles.

V. SECONDE ÉPOQUE.

LA ſeconde époque ſe termine au tems où Charles-le-Chauve s'empara de la Provence; elle préſente le tableau de tout ce que l'ambition & la cruauté peuvent produire dans les ſiecles de barbarie. Cette province, placée entre l'Italie & les Gaules, fut en proie à tous les partis qui ſe formerent en-deçà des Alpes. Sa deſtinée ſe trouva donc liée à celle de l'empire romain, & les mêmes cauſes qui le détruiſirent, mirent la Provence ſous le joug des barbares. On verra les empereurs la défendre contre des uſurpateurs, enſuite contre les bourguignons & les viſigots, qui s'en emparerent, & la céderent aux oſtrogots, d'où elle paſſa aux francs, ſous leſquels les normans & les ſarrazins mirent le comble à la miſere publique. Au milieu de ces événemens, le peuple vexé, avili, dégradé, tomba dans un chaos, où à travers les uſages, les loix & les mœurs des barbares, on apperçoit encore l'empreinte de la domination romaine. C'eſt une idée que nous dé-

velopperons conformément au deſſein que nous avons de raſſembler à la fin de chaque époque tout ce qui peut faire connoître la ſituation & le caractere du peuple. Il ſe préſentera de nouveaux articles à traiter, à meſure que nous avancerons, tels que l'hérédité de la nobleſſe, ſous le regne des empereurs & des francs; la naiſſance & les progrès de la puiſſance temporelle du clergé; la diſpute fameuſe qui s'éleva entre l'évêque d'Arles & celui de Vienne au ſujet de la primatie, & les différens démembremens de l'ancienne Narbonnoiſe, dont ſe formerent de nouvelles provinces.

VI. Troisieme époque.

Nous ſuivrons la même marche dans les autres époques. Après le récit des événemens, nous crayonnerons le tableau des mœurs & des uſages. Dans la troiſieme, nous parlerons des communes, de la renaiſſance des lettres, de l'origine de la langue provençale, & de l'influence qu'elle eut ſur l'italien & le français, &c. Nous examinerons ſi en Provence on poſſédoit les fiefs aux mêmes conditions qu'en France, ou dans l'Empire. De-là dépend la ſolution des difficultés qu'on a trouvées dans la généalogie des comtes de Provence, & qui ne ſont point encore éclaircies. Je ne m'étendrai pas ſur la queſtion qui s'eſt élevée entre la Provence & le Languedoc au ſujet de la poſſeſſion du Rhône. M. de Nicolaï d'Arles, aſſocié de l'académie des inſcriptions & belles-let-

tres, dont les lumieres & les recherches m'ont été plus d'une fois utiles, a traité cette matiere avec une érudition & une ſolidité qui ne laiſſent rien à deſirer. Je terminerai chaque époque par l'article des hommes illuſtres, qui ſont nés en Provence dans le même intervalle de tems.

VII. Hommes illustres.

Peut-être voudroit-on qu'on les fît connoître dans le cours de la narration en ſuivant l'ordre chronologique. Il eſt certain que l'hiſtoire en paroîtroit plus ſçavante, mais elle y perdroit du côté de la clarté. Il faudroit ſouvent interrompre le fil des événemens politiques, pour parler d'un ſaint perſonnage ou d'un homme de lettres, dont les ouvrages & les actions n'auroient aucun rapport avec les faits. S'il y a des occaſions où l'on peut placer d'une maniere intéreſſante ce qui regarde quelques hommes illuſtres; il y en a beaucoup d'autres où tout l'art de l'auteur ne pourroit corriger ce que ces diſgreſſions auroient de choquant & de diſparate. Qu'on releve dans l'hiſtoire les actions d'un grand homme diſtingué dans l'égliſe ou dans l'état, rien n'eſt plus naturel. Ses actions tiennent par quelqu'endroit à la chaîne des événemens politiques; ſouvent même elles les ont fait naître, & ce ſeroit manquer à l'exactitude, que de ne pas les rapporter. Il n'en eſt pas de même d'un orateur, d'un poëte, d'un hiſtorien. Il faut, ou les paſſer ſous ſilence, ou trai-

ter leur article ſéparément à la fin de chaque époque. Il en reſte dans l'eſprit une idée plus nette de l'état des ſciences & des lettres.

Ce que je dis des hommes illuſtres, on peut le dire des inſcriptions & des autres antiquités, &c. Si l'on en parle dans le corps de l'ouvrage, lorſqu'on a occaſion de nommer la ville où on les trouve, on fait un étalage d'érudition qui en impoſe au commun des lecteurs, & quelquefois même à des ſçavans. Mais il arrive de-là qu'on ne traite point la matiere à fond, & qu'on rebute les perſonnes qui n'aiment pas ces ſortes de diſcuſſions. En un mot, on ne contente ni les érudits, ni cette claſſe d'hommes qui, ſans être ennemis de la ſcience, ſont bien aiſe qu'on en écarte les épines. Au reſte, nous propoſons notre opinion, ſans la donner pour la meilleure, & encore moins ſans vouloir critiquer ceux qui ont ſuivi une autre méthode. Mais nous avons cru devoir juſtifier la nôtre, & expoſer les raiſons qui nous ont engagé à traiter ſéparément de la géographie ancienne de la province, des inſcriptions, des antiquités, des médailles, des évêques, & de l'hiſtoire naturelle.

M. l'abbé de Capris de Beauvezet, m'a fourni ſur les hommes illuſtres de Provence, des matériaux dont je ferai uſage quand j'en ſerai au XIVe ſiecle, ayant déjà tous ceux qui me ſont néceſſaires pour les ſiecles antérieurs. Je parlerai ailleurs du mérite de ſon travail. Quant à la

partie des troubadours, on verra ce que j'ai tiré des manuſcrits de M. de Sainte-Palaye. Ce ſçavant académicien me les a communiqués avec cette franchiſe & cette candeur qu'une ame honnête comme la ſienne devoit puiſer dans un genre d'occupations où tout reſpire la loyauté des anciens chevaliers. Il ne falloit rien moins que ſon goût pour les recherches, ſa patience infatigable, & ſes connoiſſances pour débrouiller notre vieux langage; car il ne ſuffiſoit pas d'entendre les mots, il falloit encore connoître à fond les uſages & les mœurs de ces tems-là. Il n'appartenoit donc qu'à l'auteur des excellens mémoires ſur la chevalerie, d'interpreter les poëtes qui l'ont tant célébrée.

Ce ſervice eſt plus grand qu'on ne penſe pour nos provinces méridionales ſur-tout, où les troubadours ont vécu. Outre qu'il eſt intéreſſant de connoître les commencemens des arts, quelque foibles qu'ils ſoient, les ouvrages de ces poëtes répandent beaucoup de jour ſur des faits dont nous aurions eu de la peine à voir la ſuite & les rapports. Des uſages auparavant inconnus, des anecdotes ſur des familles, ſur la diſtinction des états, ſur les mœurs, ſur la maniere de vivre des gentilshommes & des bourgeois, ſur l'éducation, ſur le clergé, ſur les religieux, viendront ſe placer d'eux-mêmes dans l'hiſtoire, depuis que M... a fait jouir le public du travail de M. de Sainte-Palaye, auquel il a donné du prix

par les agrémens du ſtyle, & par les réflexions judicieuſes qu'il y a ſemées. Je rapporterai les vies des troubadours qui ſont nés en Provence, dans leur langue originale, avec la traduction à côté. Entre ces vies, on en trouvera ſept, qui donneront lieu de regretter que nous n'en ayons pas un plus grand nombre de la même main. Elles ſont d'un homme de lettres, qui, après s'être occupé dans ſa jeuneſſe de la lecture de quelques anciens manuſcrits qui contiennent les vies & les poéſies des troubadours, a depuis tourné ſes études vers des objets plus ſérieux. Un ami de l'auteur, qui en avoit une copie, a bien voulu nous les communiquer.

VIII. ADMINISTRATION DE LA PROVINCE.

L'ADMINISTRATION de la province eſt encore un ſujet intéreſſant qui mérite d'être traité dans l'hiſtoire. C'eſt dans l'adminiſtration que ſe peint le caractere du peuple. S'il a de l'élévation, de la grandeur & de la fermeté, la légiſlation en portera l'empreinte; s'il a été forcé par les circonſtances à fixer ſes vues ſur les détails & l'économie, tous les intérêts ſeront prévus & combinés; chaque partie du corps politique aura ſes droits particuliers, des regles & des moyens pour les défendre. Feu M. de Monclar, procureur général au parlement de Provence, qui m'avoit donné l'idée d'un traité ſur cette matiere, s'étoit chargé de le faire. Il avoit dépouillé les cahiers des états depuis la premiere aſſemblée connue juſqu'à nos jours;

&

& d'après ce qui avoit été conſtamment pratiqué, il devoit expoſer les principes & les regles de l'adminiſtration de la province, des vigueries, des communautés, & des terres adjacentes & privilégiées. La mort, qui a ſurpris ce magiſtrat, m'a privé des ſecours que j'aurois pu retirer de ſes talens. Ce n'eſt pas ici le lieu de parler du citoyen éclairé, qui veut bien ſe charger de remplir cette tâche, digne d'exercer la plume d'un eſprit obſervateur, qui ſaiſiſſe l'enſemble, & qui deſcende dans les détails pour voir les rapports qu'ils ont avec les différentes branches du ſyſtême. J'en parlerai dans le volume où ce traité doit être mis.

IX. Difficultés de l'entreprise.

Il eſt aiſé de voir qu'un plan auſſi vaſte que celui de cette hiſtoire, demande des recherches infinies. Les ouvrages imprimés qu'il faut lire, ſuffiroient ſeuls pour occuper un homme. On trouve des matériaux auſſi difficiles à raſſembler, qu'à mettre en œuvre dans les auteurs grecs & latins qui parlent de la république de Marſeille; dans l'hiſtoire de l'Italie ancienne & moderne; dans celle d'Eſpagne, & des provinces voiſines de la nôtre; dans celle des francs, des bourguignons & des gots; dans les vies des ſaints & les conciles; dans les auteurs eccléſiaſtiques, tels que Salvien; enfin dans les antiquaires. Les chartes offrent enſuite un chaos où l'on ſe perd. Il

faut lire, comparer, rebuter, extraire. Sur cent, on en trouve quelquefois dix qui ſont utiles. Même travail, même embarras pour les manuſcrits où tout eſt diffus, informe, mal digéré. Quel ſeroit l'auteur qui ne ſuccomberoit pas ſous le poids de tant de difficultés, s'il n'étoit encouragé par une adminiſtration éclairée & ſage, qui, ſçachant apprécier les arts & le zèle, mérite de les voir concourir à ſes deſſeins. Meſſieurs les procureurs du pays ſe font une loi de favoriſer cette hiſtoire, & l'on peut la regarder comme leur ouvrage, par l'intérêt qu'ils y prennent ; intérêt dirigé par un prélat, dont les vues ſont heureuſement ſecondées par les talens (1).

M. l'archevêque d'Aix.

X.
MANIERE DE FAIRE L'HIST. D'UNE PROVINCE.

QUAND on a raſſemblé les matériaux, il n'eſt pas auſſi facile qu'on penſe de les rédiger, & de cacher les vuides qu'on trouve dans l'hiſtoire. Il faut beaucoup d'art pour rapprocher les événemens; il en faut encore davantage pour les lier de maniere qu'ils forment un enſemble dont toutes les parties aient du rapport entr'elles, ſans charger le récit de diſcuſſions inutiles pour les ſçavans, & en-

(1) Ces Meſſieurs ſont, M. le marquis de Méjanes, ſeigneur du Baron, de Saint-Vincent, Beauchamp & autres lieux; noble Joſeph-François de Pochet, écuyer, avocat en la cour ; M. le comte de Thomaſſin-Saint-Paul, & M. Olivier, maire, conſuls & aſſeſſeur d'Aix, &c.

nuyeuſes pour le commun des lecteurs. Il y a des choſes que tout le monde ſçait; d'autres, qu'il ſuffit d'appuyer de l'autorité des hiſtoriens. S'il s'en trouve qui aient beſoin d'être éclaircies, l'auteur doit les examiner en ſon particulier, & quand il croit avoir ſaiſi la vérité, il doit la préſenter avec confiance, ſans aſſocier le lecteur à la peine & à l'ennui qu'il a eu de diſcuter. C'eſt aſſez qu'il rapporte dans une note, les preuves ſur leſquelles il s'eſt décidé pour une opinion plutôt que pour une autre; s'il s'écarte de cette méthode, au lieu d'une hiſtoire, il fera une diſſertation en pluſieurs volumes, que l'on conſultera quelquefois, mais qu'on ne lira jamais de ſuite, & le peuple qui en eſt l'objet, demeurera auſſi inconnu qu'auparavant.

Je ſçais bien que l'hiſtoire d'une province demande plus de détails que l'hiſtoire générale du royaume; des faits qui ſont néceſſaires dans l'une, ſeroient déplacés dans l'autre. Pour faire connoître le génie d'une grande nation, & les cauſes de ſa grandeur & de ſa décadence, les traits principaux, les événemens les plus remarquables ſuffiſent. Il faut plus de détails pour peindre le caractere d'un peuple particulier; mais il y a un choix à faire, & l'on ne doit pas écrire tout ce qu'on lit. Les bienfaits des ſouverains & de leurs vaſſaux envers les monaſteres & les égliſes; les procès des ſeigneurs, leurs

tranſactions, leurs mariages, leurs alliances, leurs querelles, la nomination de leurs officiers, les redevances qu'ils payoient ou qu'ils recevoient, & tant d'autres choſes de cette eſpece, ne paroiſſent pas fort importantes. Quand on a pris dans une charte, ce qui eſt néceſſaire pour éclaircir la chronologie, faire connoître un nouvel uſage, une anecdote, une famille, le prix des denrées, la monnoie qui avoit cours, le génie du ſiecle, les loix, la maniere de rendre la juſtice, doit-on y revenir encore? Eſt-il même à propos d'analyſer des actes qui régloient de modiques intérêts dont perſonne ne ſe ſoucie? De rapporter les conditions d'un petit traité, qui dans le tems même n'intéreſſoit que les parties contractantes? Les noms des témoins ne ſeroient-ils pas mieux placés au bas des pages? Que dirons-nous encore de ces circonſtances hors d'œuvre, de ces digreſſions continuelles, qui font perdre de vue à chaque inſtant l'objet principal, pour nous apprendre des particularités que perſonne n'ignore, ou que tout le monde eſt bien aiſe d'ignorer? Au reſte, ces digreſſions qui nous paroiſſent inutiles, & ces particularités qui ſont devenues triviales, ne l'étoient pas il y a quarante ou cinquante ans. Elles ont ſervi même à répandre du jour ſur beaucoup de faits que ſans elles nous ignorerions peut-être encore. Ainſi, quoiqu'on doive les éviter aujourd'hui, on ne doit

cependant pas les condamner dans les ouvrages où elles ſe trouvent.

En effet, elles n'empêchent pas que nous n'ayons des hiſtoires de province très-eſtimables. Les PP. bénédictins qui ont couru cette carriere avec honneur, en ont publié dont on louera toujours l'érudition & l'exactitude. Ces deux qualités ſont les deux premieres qualités de l'hiſtoire. Il faut y joindre, ſi l'on peut, le mérite de la compoſition. Tout ne doit pas être diſcuſſion & critique dans un ouvrage; mais la critique & la diſcuſſion doivent préſider à l'ordonnance du tableau; la morale & la politique lui donner l'ame; l'art & le goût, le coloris. Pour nous qui voyons le but, ſans avoir la force de l'atteindre, nous tâcherons d'éviter quelques-uns des défauts que nous venons de remarquer. C'eſt dans ce deſſein que nous avons traité ſéparément de tout ce qui méritoit d'être préſenté de ſuite & ſous le même point de vue, afin de débarraſſer le récit de ces objets diſparates, qui dans une hiſtoire partagent l'attention du lecteur & le fatiguent. Quant aux faits, nous n'avons rien oublié pour les rapprocher, & les lier de maniere qu'on n'apperçoive point les vuides. Il eſt certain qu'il n'y en a point d'entiérement iſolé. Ceux qui n'ont point de rapports entr'eux, en ont avec le caractere ou avec les intérêts du peuple. L'hiſtorien qui les ſaiſit a l'avantage de fondre enſemble les

actions avec la morale & la politique, & de faire un tableau mouvant où tout inſtruit & intéreſſe.

XI. Jugement des historiens de Provence.

Il ne faut pas s'attendre à trouver cette maniere de traiter l'hiſtoire, dans les auteurs qui ſe ſont attachés à celle de Provence. Ayant été les premiers à la tirer du chaos, c'eſt aſſez qu'ils aient éclairci pluſieurs difficultés & raſſemblé les faits principaux. Sans leur travail nous n'aurions peut-être pas oſé entreprendre le nôtre; ou du moins nous n'aurions pu nous flatter de pouſſer nos recherches auſſi loin que nous comptons le faire.

De Clapiers.

François de Clapiers, ſeigneur de Vauvenargues, eſt le premier qui ſe ſoit occupé de notre hiſtoire ; & c'eſt ſous l'adminiſtration d'un de ſes deſcendans qu'elle s'imprime ; car l'amour des lettres & du bien public eſt héréditaire dans ſa famille (1). Le traité que ce magiſtrat fit imprimer en latin ſur la généalogie des comtes de Provence, quoiqu'il contienne beaucoup d'erreurs, fait regretter que l'auteur n'ait pas vécu dans un ſiecle plus éclairé. Avec le zèle & les talens qu'il avoit, il auroit pouſſé loin ſes recherches : mais ayant écrit vers le milieu du XVIe ſiecle, il étoit difficile de ne pas s'égarer.

Noſtradamus.

On ne trouve preſque rien à louer dans Céſar Noſtra-

(1) M. le marquis de Vauvenargues, premier procureur du pays aux années 1775 & 1776.

damus, que quelques détails ſur les troubles de Provence. A juger de ſon caractere par ſon travail, c'étoit un homme peu appliqué, ſans critique, & adoptant légérement tous les mémoires qu'on lui fourniſſoit, & les erreurs qu'il trouvoit imprimées. Il ſemble n'avoir écrit que pour faire connoître les familles nobles, & dès-lors il renonçoit aux qualités que l'hiſtoire demande. Les vies des troubadours qu'il a publiées, ont été faites dans le même eſprit, & l'on doit les regarder comme des contes apocryphes; car elles ne s'accordent en rien avec les manuſcrits originaux qui m'ont paſſé par les mains.

Bouche, auteur eſtimable & laborieux, avoit du jugement & du ſçavoir, deux qualités eſſentielles pour un hiſtorien. Mais il manquoit entiérement de goût, avoit peu de critique, & encore moins d'ordre, de préciſion & de clarté. Borné dans ſes vues, uniquement occupé à raſſembler les faits qui ont rapport à la guerre, il ne nous a donné que des annales aſſez mal rédigées, qui ne ſont pas même complettes; car il ne connoiſſoit pas toutes les ſources de notre hiſtoire. Si l'on vouloit retrancher de ſes deux volumes *in-folio*, tout ce qu'il y a de faux & d'inutile, on pourroit aiſément les réduire à trois ou quatre *in*-12. Cet abrégé feroit encore honneur au mérite & aux recherches de l'auteur. Bouche.

Gaufridi me paroît avoir peu conſulté les auteurs ori- Gaufridi.

ginaux, & n'avoir pas mieux connu l'eſprit de l'hiſtoire que le précédent. Rien n'eſt plus ſec, ni moins inſtructif, ni moins intéreſſant que ſon ouvrage juſqu'au XIIe ſiecle. Après cette époque, on y trouve quelques recherches mêlées avec des traditions populaires qui les déparent. Ce magiſtrat, recommandable d'ailleurs par ſon zèle & ſes lumieres, ne donnoit ſans doute à l'hiſtoire que les momens de loiſir que lui laiſſoient des occupations plus importantes. Mais il ne cite pas ſes autorités, & la maniere dont il expoſe les faits, n'inſpire pas aſſez de confiance dans ſa critique. Auſſi ſon ouvrage, qui n'a pas même le mérite du ſtyle, n'a-t-il pas fait oublier celui de Bouche tout informe qu'il eſt.

Ruffi. L'hiſtoire de Marſeille par Ruffi, quoique mal rédigée, eſt encore ce que nous avons de mieux. Cet auteur ne dit pas tout, non plus que ſon fils, qui en a donné une ſeconde édition avec des augmentations ; mais en général ce qu'ils diſent eſt exact. Je n'en excepte que la partie de l'hiſtoire ancienne, où l'on voudroit plus de recherches & de critique. Leurs matériaux ſeroient excellens pour faire une nouvelle hiſtoire de Marſeille, où l'on inſéreroit avec de nouvelles découvertes, tout ce qui regarde les mœurs, les arts & le commerce; en un mot, la partie philoſophique. Quant au ſtyle, il ſeroit aiſé de l'emporter ſur ces deux auteurs qui n'en avoient point

point. C'eſt la partie la plus difficile dans les hiſtoires particulieres, où tout doit être ſoumis à la diſcuſſion & à la plus ſévere critique; où enfin l'imagination & le ſentiment ont très-peu de jeu : je ne dirai rien de Pitton, hiſtorien de la ville d'Aix. Il eſt tombé dans les mêmes défauts que les hiſtoriens dont je viens de parler; & ſon ouvrage contient moins de recherches. On en trouve beaucoup plus à proportion dans ſes annales de l'égliſe d'Aix; on y trouve même de la critique en certains endroits.

Il eſt donc vrai de dire que l'hiſtoire de Provence eſt à peine ébauchée. Les recherches, les voyages & les dépenſes qu'elle exige, ont dû néceſſairement décourager quiconque étoit en état de l'entreprendre. M. de Peyreſc, cet homme qui ſçavoit de tout & qui le ſçavoit bien, s'en occupa long-tems. Mais il n'avoit, ni aſſez de ſanté, ni aſſez de loiſir pour faire les ſacrifices qu'elle demande. Ceux qui, ayant eu plus de tems & de conſtance, ſe ſont livrés à ce travail, n'y ont point apporté les talens de cet homme célébre : d'ailleurs ils manquoient de ſecours. Les annales de l'Italie & de la France étoient encore dans la pouſſiere des bibliothéques : le Languedoc & le Dauphiné n'avoient point d'hiſtoriens; l'étude de l'antiquité commençoit à peine; enfin, l'art d'écrire l'hiſtoire étoit peu connu.

Il s'agit à préſent de faire l'ouvrage. On peut juger, par tout ce que nous venons de dire, combien l'entrepriſe eſt difficile. Mais ſi le lecteur eſt plus ſévere, on trouve auſſi plus de ſecours. J'en ai beaucoup trouvé dans la riche bibliothéque de M. le marquis de Méjanes, qui eſt très-verſé dans la connoiſſance des livres, & qui les prête avec la loyauté d'un citoyen, à qui rien de ce qui intéreſſe les lettres & le bien public, n'eſt indifférent. On peut dire encore que l'hiſtoire eſt aujourd'hui plus connue, & que les ſçavans ſont en plus grand nombre & plus communicatifs. Je me ferai un devoir de rendre juſtice à tous ceux qui voudront contribuer à cet ouvrage par leurs lumieres, ou par les manuſcrits dont ils ſont dépoſitaires. L'hiſtoire d'une province eſt un dépôt général où tous les citoyens inſtruits doivent porter leur tribut. L'auteur n'en eſt que le rédacteur, & s'il acquiert quelque gloire, il ſera flatté de la partager avec eux.

Les chartes ſont les objets qui l'intéreſſent davantage. Ce n'eſt pas qu'on ne doive les lire avec une eſpece de défiance; moins encore pour diſcerner les fauſſes d'avec les vraies, que pour ne pas adopter légérement tout ce qu'elles renferment. Souvent on y voit des déclamations ſur la corruption du ſiecle, au ſujet de quelques injuſtices commiſes par des particuliers; quelquefois ce ſont des éloges outrés donnés à des perſonnes en place, dont la

conduite n'eſt rien moins qu'un modele à propoſer. Si l'on veut juger des mœurs du tems par ces traits iſolés, on riſque de ſe tromper. Pour ſaiſir le véritable point, il faut alors avoir beaucoup de chartes, & en avoir même de pluſieurs diocéſes; il faut les comparer entr'elles; & avec les hiſtoriens du tems, & même avec l'hiſtoire des provinces voiſines; car le ton du ſiecle eſt à-peu-près le même dans les provinces limitrophes, lorſqu'il n'y a pas d'ailleurs des circonſtances locales qui produiſent quelque différence. Les perſonnes qui poſſédent ces anciens titres, font ſouvent difficulté de les communiquer; c'eſt qu'elles ne ſçavent pas que l'unique objet de l'auteur eſt de chercher dans ces vieux titres des dates pour éclaircir la chronologie, & la ſucceſſion des ſouverains & des évêques; des faits hiſtoriques; des traits qui aient rapport aux anciennes familles, aux mœurs, aux uſages, au cours de la monnoie, à l'état des perſonnes, à l'adminiſtration de la juſtice, &c. Tout ce qui regle les droits reſpectifs des particuliers, & qui pourroit donner matiere à des conteſtations, lui eſt étranger. Il peut aiſément le paſſer en rapportant un titre ſans rien omettre d'eſſentiel.

Nous n'avons donc point de refus à craindre quand nous demanderons la communication de quelques archives. Dans un ſiecle éclairé & poli comme le nôtre, on

s'eſtime trop heureux de faciliter un travail qui n'a pour objet que l'utilité publique. Nous aurions d'ailleurs un bel exemple à citer : c'eſt celui de la cour des comptes de Provence. M. le marquis d'Albertas, premier préſident, & MM. les commiſſaires, ont ſecondé notre zèle avec une politeſſe & une honnêteté qui méritent notre reconnoiſſance. Nous parlerons quand il en ſera tems, des autres archives que nous aurons viſitées.

HISTOIRE

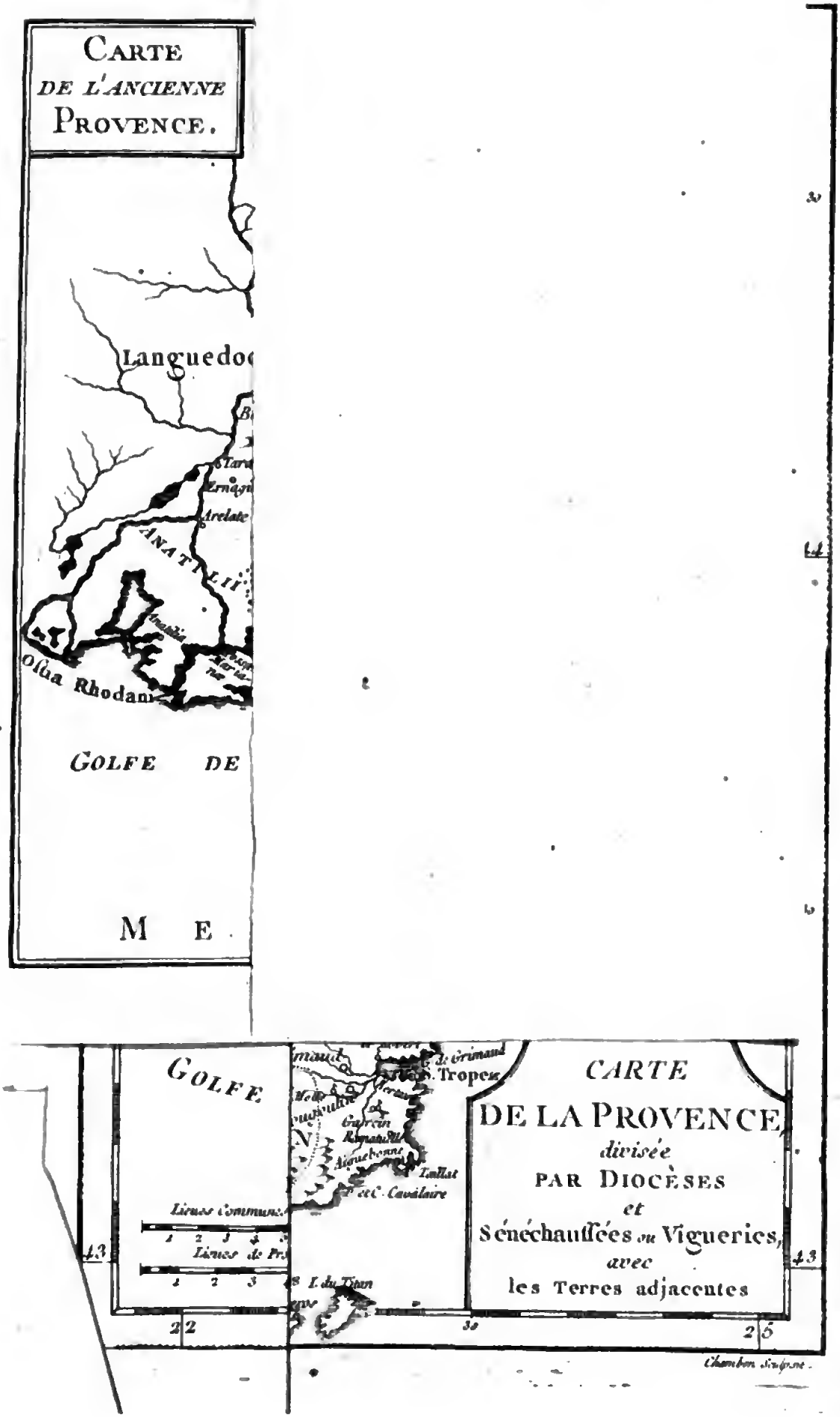
CARTE
DE L'ANCIENNE
PROVENCE.
Languedoc
ANATILII
Ostia Rhodani
GOLFE DE
M E
GOLFE
CARTE
DE LA PROVENCE,
divisée
PAR DIOCÈSES
et
Sénéchaussées ou Vigueries,
avec
les Terres adjacentes
Lieues Communes
Lieues de Pr
Tropez
Tollat
Chambon Sculpsit.

HISTOIRE

Abbrevia
D.se ou D. Diocèse.
Sén.l ou S. Sénéchau
Vig.e ou V. Vigueri
T.A. Terre adjacen
Cette Carte compren
Abbayes, Châteaux e
bornes prescrites pou
pas permis d'y renfe
ou Paroisses.
Barcelonette
VALLÉE DE BARCELONETTE
DIOCÈSE D'EMBRUN
Colmars
Guillaumes
Senez
Barreme
Annot V.
Boglio
Castellane
Grasse
DIOCÈSE DE GRASSE
Cannes
Antibes
Fréjus
Tropez
Bouches du GOLFE
LANGUEDOC
PROVENCE
PIEMONT
Lieues Communes
Lieues de Pr.
CARTE
DE LA PROVENCE
divisée
PAR DIOCÈSES
et
Sénéchaussées ou Vigueries,
avec
les Terres adjacentes
Chambon Sculpsit.

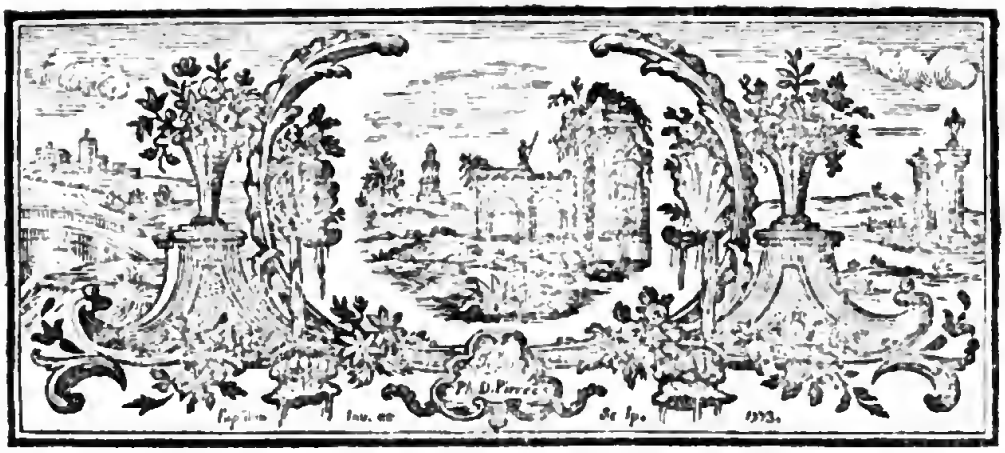

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE PROVENCE.

CHOROGRAPHIE.

PREMIERE PARTIE.

EN rapportant les faits qui ſe ſont paſſés en Provence dans les ſiécles les plus reculés, nous voudrions pouvoir la déſigner par un nom qui lui fût propre ; mais il eſt à préſumer qu'elle n'en avoit aucun, avant que les Romains la ſoumiſſent à leur domi-

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

nation. Les Gaules n'étoient pas alors diviſées en provinces comme elles l'ont été depuis Auguſte : on ne connoiſſoit point d'autre diviſion que celle des peuples, des cités & des cantons : on diſoit, par exemple, *Arverni*, *Segufiani ;* les Auvergnats, les Foriſiens ; pour dire, l'Auvergne, le Forez.

On appelloit *cité*, le pays habité par une nation plus ou moins nombreuſe. On donnoit le nom de *pagi*, que nous rendons par celui de cantons, aux différens diſtricts compris dans la cité, & occupés par les peuples qui compoſoient la nation. On peut donc regarder la partie de la Provence renfermée d'un côté entre la Durance, le Verdon & la mer, & de l'autre, entre le Rhône & le Var, comme ayant formé une cité du tems des Gaulois ; car Strabon aſſure qu'elle étoit occupée par les Salyes, & diviſée en dix cantons, c'eſt-à-dire, qu'elle étoit habitée par dix peuples, dont les Salyes étoient les plus puiſſans. Ces peuples réunis ſous les mêmes loix, pour leur défenſe commune, dépendoient d'un chef, auquel les hiſtoriens latins donnent le nom de roi. Nous préſumons qu'il y avoit deux autres cités en Provence : celle des peuples ſitués au nord de la Durance, & celle des Alpes maritimes ; mais nous n'en trouvons pas aſſez de preuves dans les anciens auteurs, pour oſer l'affirmer.

Chaque canton avoit pour capitale un bourg, où demeuroient les prêtres & les familles les plus notables. On ne trouvoit dans le reſte que des hameaux, ou des habitations iſolées. Mais quand les Romains ſe furent rendus maîtres de la Provence, tout changea de face. Les habitans ſe civiliſerent, la terre fut cultivée, le commerce s'étendit, & l'on vit des villes s'élever dans des lieux auparavant couverts de bois & de marais ; la plupart d'entr'elles conſerverent le nom gaulois qu'on donnoit depuis long-tems à l'endroit où elles furent bâties. On en trouvera pluſieurs exemples dans la chorographie.

Quand je dis que la Provence n'avoit point de nom qui lui fût

propre avant l'invaſion des Romains, on n'en doit pas conclure qu'elle leur fût inconnue. Ils la comprenoient dans la Ligurie; c'eſt le nom qu'ils donnoient à une grande partie des côtes de la Méditerranée : car *Ligour*, en celtique, ſignifie homme de mer. Ce ne fut qu'après la conquête qu'ils diſtinguerent cette province des autres : ils l'appellerent d'abord *province* ou *province Romaine*, enſuite *province Narbonnoiſe* ſous Auguſte. Mais ſous cette dénomination, on comprenoit le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné & la Savoie. Enfin, ils lui donnerent le nom de *Narbonnoiſe ſeconde* au milieu du IVe ſiécle; & ſimplement celui de province, *provincia*, dans le VIe; d'où eſt venu le nom qu'elle porte à préſent. On trouvera un plus long détail ſur ce ſujet dans une note du troiſiéme livre de cette hiſtoire, où nous parlerons des différentes diviſions des Gaules.

Pour faire connoître la poſition des anciennes villes de Provence, nous en donnerons une notice, conformément à l'ordre qu'on a ſuivi dans l'itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger : nous y ajouterons la nomenclature de celles qui nous ſont connues par d'autres monumens. Enſuite nous parlerons des peuples mentionnés dans les auteurs romains. Nous commencerons par ceux des Alpes, puis nous ſuivrons les côtes depuis le Var juſqu'au Rhône, & nous finirons par ceux qui habitoient l'intérieur de la province.

L'uſage des cartes géographiques étoit connu des Romains, qui imaginerent les itinéraires, lorſque l'étendue de leurs conquêtes leur eut fait ſentir la néceſſité de marquer les ſtations des troupes. Sous les empereurs on diſtribuoit de ces cartes itinéraires aux généraux à qui l'on confioit une expédition, aux magiſtrats chargés de régler la marche des troupes, & même à ceux qui avoient l'inſpection des voitures publiques. On trouvera la preuve de tous ces faits dans la préface que M. Weſſeling a miſe à la tête de ſon édition des itinéraires.

On distingue parmi ces ouvrages géographiques, la table de Peutinger, & les itinéraires d'Antonin. La premiere est ainsi nommée, parce qu'elle étoit conservée à Ausbourg dans le cabinet de Conrad Peutinger, mort en 1547. On la nomme aussi table Théodosienne, parce qu'on croit qu'elle fût dressée sous l'empire de Théodose, ou de ses enfans. *Chunradus Celtes*, qui mourut sur la fin du XVe siécle, en découvrit le premier exemplaire, qui fut mis dans le cabinet de Peutinger, dont les descendans le vendirent au prince Eugene en 1715. Il a passé de la bibliotheque de ce prince à celle de l'empereur. Les itinéraires d'Antonin sont attribués à l'empereur de ce nom, surnommé Pie, mort l'an 161 de l'ere chrétienne. Nous allons commencer par celui qui nous donne la description géographique des côtes de Provence, & nous mettrons à côté des numéros qui marquent les distances, les corrections que nous croyons devoir y faire.

ANTONINI AUGUSTI ITINERARIUM MARITIMUM, P. WESSELING. Edit. d'Amst. p. 506.

Ab Anaone ad Olivulam portus . .	M. p	xij	*Corrections.*
Ab Olivula, Nicia plagia	M. p	v	
A Nicia, Antipoli portus	M. p	xvj	vj
Ab Antipoli, Lero & Lerinus insulæ .	M. p	xj	
A Lero & Lerino, foro Juli portus . .	M. p	xxiv	xix
A foro Juli sinus, Sambracitanus & Heraclia Caccabaria portus	M. p	xvj	
Ab Heraclia Caccabaria, Alconis . .	M. p	xij	
Ab Alconis, Pomponianis portus . .	M. p	x	xxxxxx
A Pomponianis, Telone Martio portus	M. p	xv	
(1) *A Telone Martio, Æmines positio* .	M. p	xij	

(1) Nous avons rétabli la position de plusieurs lieux qui sont manifestement transposés dans l'itinéraire, où on les trouve dans l'ordre suivant.

A Telone Martio, Tauroento portus . . . . . M. p xij

A portu Æmines, Tauroento & Citharista portus	M.	p	xij	*Corrections.*
A Citharista, Carsicis portus	M.	p	vj	
A Carsicis, Immadras positio	M.	p	xij	vij
Ab Immadris, Massilia Græcorum portus	M.	p	xij	vij
A Massilia Græcorum, Incaro positio .	M.	p	xij	xv
Ab Incaro, Dilis positio	M.	p	viij	
A Dilis, fossis Marianis portus . . .	M.	p	xx	
A Fossis ad gradum Massilitanorum . .	M.	p	xvj	
Fluvius Rhodanus				

Itinéraire d'Antonin par terre, depuis Cimiez jusqu'à Arles.

Cemenellum				
Varum Flumen	M.	p	vj	
Antipolim	M.	p	x	
Ad Horrea	M.	p	xij	vij
Forum Julii	M.	p	xviij	
Forum Voconii	M.	p	xxiiij	
Matavonem	M.	p	xij	vij
Ad Turrim	M.	p	xiiij	
Tegulatam	M.	p	xvj	
Aquas Sextias	M.	p	xvj	
Massiliam	M.	p	xviij	
Calcaria	M.	p	xiv	
Fossas Marianas	M.	p	xxxiiij	
Arelate	M.	p	xxxiij	

A Tauroento, Carsicis portus	M.	p	xij
A Carsicis, Citharista portus	M.	p	xviij
A Citharista porto, Æmines positio	M.	p	vj
A portu Æmines, Immadras positio	M.	p	xij

Il n'y a perſonne qui étant au fait du local, ne s'apperçoive que cet endroit de l'itinéraire a beſoin d'être reformé.

Table de Peutinger, dans laquelle on verra quelque différence dans les distances.

		Corrections.
Gemenello		
Varum Flumen	M. p vj	
Antipoli	M. p x	
Ad Horrea	M. p xij	
Foro Julii	M. p xvij	
Foro Voconii	M. p xvij	
Matavone	M. p xxij	
Ad Turrem	M. p xvij	
Tegulata	M. p xvj	
Aquis Sextiis	M. p xv	
Massilia Græcorum	M. p xviij	
Calcaria	M. p xiiij	xxiiij
Fossis Marianis	M. p xxxiiij	xxiiij

Du Canet à Riez.

Forum Voconii		
Anteis	M. p xviij	
Reis Apollinaris	M. p xxxij	xxij

D'Aix à Arles par Péliſſane.

Aquis Sextiis		
Pisavis	M. p xviij	
Tericias	M. p xviij	
Glanum	M. p xj	
Ernagina	M. p viij	
Arelate	M. p vj	

Itinéraire d'Antonin en venant dans les Gaules par les Alpes Cottiennes.

		Corrections.
Caturigas		
Vapincum	M. p xij	
Alabonte vel Alamonte	M. p xviij	
Seguſterone	M. p xvj	
Alaunio	M. p xxiiij	
Catuiaca	M. p xvj	
Apta Julia	M. p xv	
Fines	M. p vj	
Cabellione	M. p xij	
Glano	M. p xvj	
Ernagino	M. p xij	
Arelate	M. p vij	

Méme route ſuivant la table de Peutinger, qui nous donne des différences dans les diſtances.

Vapincum	
Alabonte	M. p xviij
Seguſterone	M. p xvj
Alaunio	M. p xiiij
Catuiaca	M. p xvj
Apta Julia	M. p xij
Fines	M. p xij
Cabellione	M. p xij
Glano	M. p xij
Ernagena	M. P viij
Arelate	M. p vj

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Itinéraire de Bordeaux à Jéruſalem, écrit vers la fin du regne de Conſtantin, vers l'an 335 de Jeſus-Chriſt.

		Corrections.
Civitas Arelate	M. p	
Mutatio Arnagine	M. p viij	
Mutatio Bellinto	M. p x	
Civitas Avenione	M. p v	
Mutatio Cypreſſeta	M. p v	
Civitas Arauſione	M. p xv	

Interprétation de l'Itinéraire maritime.

La Tonnare.

ANAO eſt le nom de l'anſe formée par le cap de *San-Souſpir* & appellée la *Tonnare*, parce qu'on y fait la pêche du thon. Le mot de *San-Souſpir* eſt formé du nom de *S. Hoſpice*, fameux ſolitaire, dont nous parlerons dans l'hiſtoire. Il menoit la même vie que les anachoretes d'Egypte.

Mont-Olive, près de Ville-Franche.

OLIVULA, c'eſt ainſi qu'on nommoit autrefois le village de *Mont-Olive*, ſitué à côté & à l'orient de Ville-Franche dans le fond d'une anſe. Ce village étant expoſé aux incurſions des pirates, ſe dépeuploit inſenſiblement, lorſque Charles II, roi de Sicile & comte de Provence, forma le deſſein de faire bâtir Ville-Franche ſur la fin du XIIIe ſiécle, environ l'an 1295. La ſituation du lieu, la grandeur du port & les franchiſes que ce prince y attacha, eurent bientôt rendu cette ville aſſez conſidérable pour être en état de réſiſter aux pirates. C'eſt alors que le village de *Mont-Olive* fut entiérement abandonné, les habitans lui ayant préféré Ville-Franche, où ils trouvoient plus d'avantages & de ſûreté. Dans le XIVe ſiécle on appelloit encore le port de Ville-Franche *portum Olivæ*.

Nice.

NICÆA. (1) Nice, colonie marſeilloiſe ſituée ſur le bord de la

(1) Cette ville eſt ſéparée du fauxbourg par le torrent de *Paillon*, appellé *Paulon*

mer

mer à une lieue de l'embouchure du Var, tenoit un rang diſtingué parmi les villes grecques des Gaules, quand les Romains entreprirent la conquête de la Provence, environ cent cinquante-huit ans avant Jeſus-Chriſt. Les anciens Marſeillois, qui la fonderent, lui donnerent le nom de NIKH, qui ſignifie victoire, en mémoire des avantages qu'ils avoient remportés dans cet endroit ſur les Liguriens. Strabon nous apprend que long-tems avant qu'il écrivit ſa géographie, il y avoit à Nice beaucoup de vaiſſeaux, un arcenal & un grand nombre de machines de guerre, dont les Romains s'étoient utilement ſervis pour la conquête de la Provence. Du tems de cet auteur les Marſeillois en étoient encore les maîtres, quoiqu'ils euſſent déja perdu les autres colonies. Ils donnoient à cette ville, ſuivant l'uſage des métropoles, le premier miniſtre de la religion, les premiers magiſtrats, les loix nouvelles dont elle avoit beſoin, & en recevoient un tribut tous les ans. L'inſcription que nous allons rapporter, & que nous croyons être du commencement du ſecond ſiecle de l'ere chrétienne, prouve que non-ſeulement Marſeille n'avoit plus alors aucun droit ſur les colonies, mais encore qu'elle avoit été aſſujettie par les Romains à une nouvelle forme d'adminiſtration; car elle avoit ſes *Queſteurs* & ſes *Duumvirs*; il eſt même vraiſemblable qu'on l'avoit réduite en *préfecture*, c'eſt-à-dire, qu'on lui avoit ôté le droit de ſe gouverner par ſes propres loix, & d'élire ſes magiſtrats. Ceux qui la gouvernoient étoient peut-être tous citoyens Romains, ou par droit de naiſſance ou par droit de ſuffrage. Tel étoit du moins Q. *Memmius Macrimus*, qui avoit été *Queſteur*, *Duumvir Quinquennal* & *Préfet* à Marſeille, & enſuite *Vice-Duumvir Quinquennal.*

Spanh. de præſt. num. t. 1. p. 580.

Voyez ci-après, article *Marſeille.*

du tems des Romains, car il eſt étonnant combien les anciens noms ont ſouffert peu d'altérations en Provence; ce qu'il faut ſans doute attribuer à la langue provençale, qui n'a preſque point fait de changement aux mots dérivés du latin.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Q. MEMMIO. MACRINO. Q. II. VIR. MASSIL. Q. Q
ITEM. PRAEFECTO. PR. II. VIRO. Q. Q
AGONOTHETAE
EPISCOPO. NICAENSIVM

Le titre d'*Agonothetæ* prouve qu'il préſidoit aux jeux publics célébrés à Nice, & celui d'*Epiſcopo* qu'il étoit chargé de tout ce qui avoit rapport à la police.

Quoiqu'on ne ſache pas au juſte juſqu'à quel tems la ville de Nice fut ſous la dépendance des Marſeillois, on vient de voir qu'ils ne la poſſéderent pas long-tems après le regne de Tibere, ſous lequel elle dépendoit encore de Marſeille, comme Strabon qui vivoit alors nous l'aſſure. Le grand nombre d'inſcriptions qu'on y a trouvées nous retrace par-tout la domination romaine. En voici une des plus intéreſſantes ſur les cérémonies funéraires. Laïs ayant perdu ſes deux fils P. *Petreïus Quadratus*, & P. *Evariſte*, leur décerna une ſtatue, & donna douze mille ſeſterces au collége des *Centonarii*, à condition que de l'intérêt de cette ſomme, ils feroient tous les ans, le cinq des ides d'Avril, qui étoit le jour de la naiſſance, & en même-tems de l'anniverſaire de *Petreïus*, un ſacrifice expiatoire, donneroient un feſtin dans le temple, & lui éleveroient une ſtatue couronnée de fleurs.

P. PETREIO. P. F. QUADRATO. ET. P. EVA
RISTO. LAIS. MATER. STATUAM. POSUIT. OB
CUJUS. DEDICAT. COLL. CENT. EPULUM. EX. MORE
EX IP * .... H. S. XII. UT. QUOTANN. IN. PERPET
DIE. NATALI. QUADR. V. JD. AP. QUA
RELIQUIAE. EJUS. CONDITAE. SUNT. SACRI
FICIUM. FACERENT. AN. FARE. ET. LIBO. ET
IN. TEMPLO. EX. MORE. EPULARENTUR. ET. RO
SAS. SUO. TEMPORE. DEDUCERENT. ET. STA
TUAM. DECERNT ET. CORONARENT. QUOD. SE
FACTUROS. RECEPERUNT

* *Exhibitum.*

Il ſeroit trop long de rapporter les autres inſcriptions qui peuvent donner une idée de la grandeur de cette ville. Cependant quelque floriſſante qu'elle ait été du tems des anciens Marſeillois, elle perdit beaucoup de ſa grandeur & de ſon luſtre ſous les empereurs Romains. Elle n'eſt déſignée dans les auteurs du bas empire, que par les qualifications de *port* de *Nice* ou de *château* de *Nice*; au lieu que Cimiez eut le titre de ville, *civitas Cemenelium* ou *Cimelion*. Nous voyons même par les ſouſcriptions des conciles, que quand ces deux villes ne formoient qu'un ſeul évêché, l'évêque ſe qualifioit par préférence évêque de Cimiez.

Celle-ci ayant été juſqu'à la fin du IVe ſiecle capitale des Alpes maritimes, devoit être plus conſidérable, non-ſeulement par le nombre & la qualité des habitans, mais encore par la beauté des édifices. Nice au contraire déchut de ſa ſplendeur, quand les guerres & les révolutions arrivées dans l'empire eurent preſque détruit le commerce. Elle étoit particuliérement habitée par des marchands, la plupart Grecs & Juifs, & par des pêcheurs; mais elle s'accrut enſuite par la deſtruction de Cimiez, & parce que ſa ſituation ſur la mer y attira du monde de toutes parts. On la comptoit déja dans le XIIe ſiecle parmi les principales villes de la province. Son adminiſtration, qui avoit dès-lors une forme réglée, tenoit de l'ancienne municipalité établie par les Romains; auſſi eut-elle des privileges que l'autorité des comtes reſpecta, & qui furent cauſe qu'elle s'érigea inſenſiblement en république, ainſi qu'on le verra dans l'hiſtoire. Cette ville eſt adoſſée à une montagne qui la ſépare de la mer du côté du midi, & ſur laquelle étoit autrefois un fort qui paſſoit pour imprenable. Il avoit été bâti en 1440, ſous le regne d'Amédée VIII. Nicod de Menton, de l'ancienne maiſon de ce nom en Savoie, étoit alors gouverneur de la ville. On en trouve la preuve dans une mauvaiſe inſcription gravée ſur une pierre, qui ſe voit encore dans un jardin d'Antibes.

ANTIPOLIS. Cette ville fut ainſi nommée d'un mot grec qui Antibes.

ſignifie vis-à-vis, à l'oppoſé; parce qu'elle eſt en effet ſituée vis-à-vis de Nice, en deçà du Var. On ne ſait pas préciſément en quel tems les Marſeillois fonderent ces deux villes. Il y a toute apparence que ce fut vers la fin du IIIe ſiecle de leur république: leur gouvernement avoit pris alors une forme ſtable; le commerce commençoit à s'étendre, & la population avoit augmenté. Aucune république, avant qu'elle ſoit parvenue à ce degré de puiſſance, n'eſt en état d'envoyer des colonies. Lorſque Céſar ſe fut rendu maître de Marſeille, Antibes ceſſa de dépendre de cette métropole. Les Romains en firent une ville latine, y mirent garniſon, & la décorerent des mêmes édifices publics que les colonies du premier ordre, excepté d'un amphithéâtre. L'inſcription ſuivante nous apprend qu'il y avoit un théâtre

D. M.
PUERI. SEPTENTRI
ONIS. ANNORUM. XII. QUI
ANTIPOLI. IN. THEATRO
BIDUO. SALTAVIT. ET. PLA
CUIT.

Dans une autre inſcription il eſt parlé des utriculaires.

COLLEGIO. UTRICLAR
C. JUL. CATULINUS. DON. POS

Les utriculaires étoient des bateliers qui ſe ſervoient de véritables outres au lieu de barques; c'eſt de-là qu'ils tirerent leur nom pour ſe diſtinguer des autres bateliers. Il y en avoit en Provence dans preſque toutes les villes ſituées près de la mer ou des rivieres. Ces bateaux n'étoient ordinairement qu'un aſſemblage de deux ou de pluſieurs outres, enflées ou remplies de paille, ſur leſquelles

on aſſujettiſſoit des planches ou des perches pour en former des eſpeces de radeaux. Peut-être auſſi couſoit-on enſemble pluſieurs peaux, dont on faiſoit des barques ſemblables à celles des Canadiens. Leur légéreté les rendoit très-propres à la navigation ſur les rivieres, dont le lit eſt inégal, comme celui de la Durance. On lit dans une autre inſcription.

SECVNDINO. EQUO. PVBLICO

On appelloit *Equus publicus*, ou *Equo publico honoratus* les chevaliers qui recevoient un cheval, non pas pour ſervir dans la cavalerie, mais par honneur & par diſtinction. On étoit chevalier par la naiſſance; mais quand on recevoit des cenſeurs ou des empereurs, le cheval qu'ils donnoient ſolemnellement au nom de la république, on entroit dans les compagnies qui s'appelloient *Turmæ equorum publicorum*, & l'on devenoit alors *eques equo publico*; tel étoit *Secundinus* qui étoit peut-être né en Provence; car il y avoit dans nos villes des citoyens décorés du titre de chevaliers romains, témoin Pompeius Paulinus, fils d'un chevalier romain d'Arles, dont parle Pline. *Pompeium Paulinum Arelatenſis equitis romani filium, paternâ quoque gente pulſum.* L. 33. c. 11.

Les autres inſcriptions, que Bouche rapporte, n'ayant rien d'intéreſſant, nous nous diſpenſerons de les citer. Martial nous apprend que les habitans de cette ville faiſoient une ſaumure de thon fort eſtimée à Rome, quoiqu'elle le fût moins que celle de maquereau.

Antipolitani, fateor, ſum filia thynni;
Eſſem ſi ſcombri, non tibi miſſa forem. L. 13. epigr. 103.

La ville d'Antibes a beaucoup perdu de ſon ancienne grandeur par les ravages des pirates, qui, depuis la chute de l'empire d'occident, n'ont ceſſé d'infeſter les côtes de Provence, juſqu'au commencement du ſiecle paſſé. C'eſt une des cauſes qui lui firent

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

perdre le ſiege épiſcopal, transféré à Graſſe en 1244; comme nous le dirons plus amplement dans la ſeconde partie de la chorographie.

L'itinéraire met Antibes à ſeize milles de Nice. C'eſt viſiblement une faute, il y en a tout au plus ſix par mer. Il faut donc retrancher le X.

Lerins.

LERINA. L'île de Lerins eſt fameuſe dans l'hiſtoire eccléſiaſtique par le monaſtere que ſaint Honorat y fit bâtir. Strabon l'appelle *Planaſia*, parce qu'elle eſt fort unie & ſans aucune éminence. Son étendue eſt très bornée, n'ayant qu'environ ſept cens toiſes de long, ſur deux cens de large. Le nom de *Planaſia* eſt cauſe que Bouche l'a confondue avec une île du même nom, où Agrippa, fils d'Agrippa & de Julie, fut exilé. Celle-ci, qui eſt voiſine de la Corſe, s'appelle aujourd'hui *Pianoſa*.

Ile Sainte-Marguerite.

LERO, eſt le nom que les anciens donnoient à l'île Sainte-Marguerite, voiſine de la terre ferme, & plus grande que celle de Lerins, dont elle eſt ſéparée par un canal d'environ trois cens toiſes. Elle a pris le nom de Sainte-Marguerite d'une chapelle dédiée à cette ſainte. On prétend qu'elle s'appelloit *Lero* à cauſe du culte qu'on y rendoit à une divinité gauloiſe, qui portoit le même nom. Strabon dit qu'il y avoit une garniſon dans chacune de ces deux îles. C'étoient donc les Romains qui l'y entretenoient pour garder les côtes.

Fréjus.

FORUM JULII. Le territoire de Fréjus devoit être compris dans celui des *Suelteri*. Il y a toute apparence que cette ville ſubſiſtoit avant la conquête de la province. On ne conçoit pas en effet comment les *Suelteri* auroient négligé de conſtruire des cabanes ſur un terrein dont la poſition eſt ſi avantageuſe. Céſar n'en fut donc que le reſtaurateur. Il y fit bâtir des maiſons & commença le port qui ne fut achevé que ſous Auguſte, quand cet empereur y eut envoyé une colonie des ſoldats de la huitieme légion car il vouloit faire de cet endroit une ville conſidérable. De-là vient que Pline appelle Fréjus *Octavanorum colonia*.

Il eſt parlé de cette légion dans l'inſcription ſuivante rapportée par Bouche.

Q. SALONIO. Q. F. VOLT
SEVERINO
EX. V. DECVRIIS. EQVO
PVBLICO. LVPERCO
IIIIVIR. AB. AERARIO
PONTIFICI
FLAMINI. PROVINCIAE
NARBONENSIS
TRIBVNO. MILITUM. LEG. VIII. AVG.
CIVITAS. FOROIVLIENSIVM
PATRONO

Ce Q. Salonius de la tribu *Voltinia*, étoit un des juges diviſés en cinq décuries, EX V DECVRIIS; décoré des honneurs de la chevalerie, EQVO PVBLICO; prêtre du dieu Pan, LVPERCO; pontife quartumvir prépoſé à la garde du tréſor, peut-être du tréſor du college ſacerdotal, IV VIR AB AERARIO PONTIFICI; un des prêtres choiſis pour aſſiſter à la célébration des fêtes que la province narbonnoiſe avoit établies en l'honneur d'Auguſte, FLAMINI PROVINCIAE NARBONENSIS; enfin tribun des ſoldats de la huitieme légion, qui portoit le nom d'Auguſte. Tant d'honneurs réunis ne pouvoient manquer de donner à Salonius beaucoup de crédit auprès des empereurs, & une grande conſidération dans la province. Auſſi les habitans de Fréjus le choiſirent-ils pour leur protecteur; car les villes en avoient un comme les particuliers. Quelquefois même elles avoient des femmes pour protectrices ou pour *patrones* comme on les appelloit. L'oppreſſion qu'on éprouvoit de la part des officiers de l'empereur, rendoit néceſſaire la protection des perſonnes puiſſantes; & celle des

Liv. 5. du gouv. art. del. des Juges.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

femmes n'étoit pas la moins bonne, quoiqu'elle coutât ſouvent bien cher.

On peut regarder Auguſte comme le véritable fondateur de la ville de Fréjus. Après le port, le monument le plus conſidérable de ſa magnificence étoit ſans doute l'aqueduc, dont on voit encore des veſtiges ſuperbes. Il avoit ſept lieues de long, depuis l'endroit où il recevoit les eaux de Siagne * juſqu'à Fréjus. En certains endroits les pilaſtres qui ſubſiſtent encore, ſont éloignés de quarante-trois pieds l'un de l'autre. Les bains dont Monfaucon donne le plan d'après un manuſcrit de M. de Peireſc, n'étoient pas un des monumens les moins remarquables. Ils avoient trente-une toiſes de long ſur quinze de large. Entre ces bains & un mur bâti au nord on avoit ménagé un eſpace, où l'on croit que la jeuneſſe s'exerçoit à la paleſtre, à la lutte & aux autres jeux. On peut encore citer les reſtes d'un palais antique nommé le panthéon, & qui eſt à cinq cens pas de la ville du côté de la mer. Les murs en ſont très-épais. Il y a des chambres, des fenêtres plus larges en dedans qu'en dehors, & le tout eſt voûté avec de grands arcs. On apperçoit dans un des murs des niches qui pouvoient ſervir pour y placer de petites idoles, des uſtenciles ou d'autres choſes ſemblables. Il y avoit auſſi un théâtre, & un amphithéâtre. Parmi les débris de tous ces anciens édifices on trouve une grande quantité de pierres volcaniſées; on en voit auſſi aux murailles des jardins du côté de la mer; & dans la plupart on reconnoît le porphyre ſi commun à l'eſterel; il y en a qui reſſemblent parfaitement aux laves du veſuve. Il faut donc qu'il y ait eu quelque ancien volcan au voiſinage de Fréjus, & vraiſemblablement du côté de la montagne.

* Appellée *Aero* par les Romains.

Suplém. de l'ant. expliq. p. 167 & ſuiv.

Auguſte entretenoit une flotte dans le port de cette ville, pour protéger le commerce & les côtes de Provence (1). Quelques-uns de

(1) On a trouvé à Fréjus une inſcription, où il eſt parlé d'un affranchi de l'impératrice Livie, nommé Anthus, qui étoit commandant d'une trireme, ou d'une ſes

ſes ſucceſſeurs imiterent ſon exemple. Mais les troubles, qui ſurvinrent dans l'empire ne permirent pas de s'occuper d'un objet auſſi important & fort diſpendieux. D'un autre côté les ſables de la riviere d'Argens ayant fait des attériſſemens conſidérables, ſans qu'il fût peut-être poſſible de l'empêcher, le port s'eſt comblé, & la mer s'eſt retirée d'environ une demi-lieue. Les petits bâtimens pouvoient encore y aborder dans les huitieme & neuvieme ſiecles. C'étoit le tems où les pirates commençoient d'infeſter les côtes. Ils ravagerent pluſieurs fois la ville de Fréjus, la dépeuplerent & détruiſirent les momumens que les Romains y avoient élevés. Nous ne pouvons mieux terminer cet article que par les vers ſuivans du chancelier de Lhopital, qui paſſa par cette ville, quand il accompagna Marguerite ducheſſe de Berri, ſœur unique d'Henri II, qui alloit épouſer Emmanuel Philibert, duc de Savoie.

Inde forum Juli, parvam nunc venimus urbem. *
Apparent veteris veſtigia magna theatri, *
Ingentes arcus & therma & duſtus aquarum;
Apparet moles antiqui diruta portus;
Atque ubi portus erat, ſiccum nunc littus & horti.

* C'eſt l'Amphithéâtre.

De l'île Sainte-Marguerite ou de Lerins à Fréjus l'itinéraire marque XXIV. C'eſt une faute; car en ſuivant la côte d'un cap à l'autre, comme faiſoit l'auteur du voyage, il n'y a que dix-neuf milles. Nous croyons qu'au lieu de vingt-quatre, il faut lire dix-neuf, retrancher un X & changer le V en X; il eſt aiſé d'altérer ces deux ſignes de maniere qu'on prenne l'un pour l'autre.

SINUS SAMBRACITANUS. Puiſque dans l'itinéraire maritime on — Golfe de Grimaud

galere à trois rangs de rames. Chaque galere étoit diſtinguée, comme aujourd'hui, par un nom particulier, qui étoit ordinairement celui d'une divinité. Il y avoit la Victoire, la Minerve, la Diane, le Lucifer, le Mars, &c. Les inſcriptions en ourniſſent pluſieurs exemples.

place ce golfe après Fréjus, & près d'*Heraclea Caccabaria*, il ne peut être différent de celui de Grimaud : il faut, ſuivant la remarque de M. d'Anville, rectifier les meſures de l'itinéraire comme nous le dirons dans l'article ſuivant. On prétend que ce golfe s'appelloit dans le moyen âge *Sinus Gambracitanus*. Quoique ce mot ne ſe trouve que dans une charte qui eſt viſiblement ſuppoſée, il prouve cependant que dans le tems où elle fut fabriquée, il étoit encore en uſage, & que par conſéquent le golfe de Grimaud eſt le *Sinus Sambracitanus* dont on fit *Gambracitanus*.

HERACLEA CACCABARIA. On croit que ce nom donné à l'endroit où eſt Saint-Tropez, venoit d'un temple dédié à Hercule dont les prêtres, à l'exemple de la prêtreſſe de Delphes, rendoient les oracles ſur un trépied. Il eſt certain qu'il y avoit anciennement au même endroit une ville que les Sarrazins détruiſirent pendant le long ſéjour qu'ils firent au Fraxinet ; car on y trouve encore des tombeaux païens & d'autres veſtiges d'antiquités. Il n'a fallu rien moins que la protection conſtante du gouvernement pour repeupler ce pays. La crainte des barbares le faiſoit abandonner, quoique les comtes euſſent pris la précaution d'y faire bâtir une tour & d'y entretenir une garniſon pour la ſûreté de la côte. Ils accorderent même de grands privileges à ceux qui viendroient y habiter. Mais ces avantages ne toucherent point les gens du pays ; il fallut recevoir des étrangers. Soixante familles de la riviere de Gênes, conduites par Raphaël de Gareſſio, s'offrirent d'habiter cette terre, d'y bâtir une ville, & de la garder à leurs frais & dépens, à condition qu'elles ſeroient exemptes à perpétuité, ainſi que ceux qui voudroient l'habiter, de toutes tailles, impoſitions, & ſubſides, tant ordinaires qu'extraordinaires. Le traité fut paſſé par J. de Coſſa, baron de Grimaud, grand ſénéchal de Provence, le 15 octobre 1470 : c'eſt le même à qui le roi René avoit donné en 1441 la baronie de Grimaud, ſes dépendances, & la tour de Saint-Tropez.

M.r d'Anville remarque avec raiſon que dans l'itinéraire on s'eſt trompé, en marquant de Fréjus au golfe de Grimaud, vingt-cinq milles, tandis qu'on n'en compte que ſeize tout au plus juſqu'au fond du golfe. Il dit en ſecond lieu, que puiſque Saint-Tropez eſt ſitué ſur la gauche en entrant, on a eu tort de mettre dans l'itinéraire qu'il en eſt à ſeize; d'où il conclut que du *Sinus Sambracitanus*, & d'*Heraclea Caccabaria*, il n'en faut faire qu'un ſeul article, & regarder le nombre de ſeize milles, mis après *Heraclea*, comme le ſeul qui doive ſubſiſter, pour marquer la diſtance de ce lieu à Fréjus. Voici donc ſuivant lui comment il faut rétablir cet endroit de l'itinéraire:

A foro Juli Sinus Sambracitanus plagia, &
Heraclea Caccabaria, portus . . . . M. p xvj

Je ſerois d'avis qu'on lût XI, parce qu'il n'y en a pas davantage.

ALCONIS. M. d'Anville croit que c'eſt *Aiguebonne*, ſous le cap Taillat. Mais de Saint-Tropez à cet endroit, il y a tout au plus neuf milles, & le mouillage n'y eſt pas aſſez bon, pour que les anciens l'aient mis au nombre des endroits où l'on devoit aborder. Il eſt beaucoup meilleur à Cavalaire, qui eſt effectivement à douze milles du port de Saint-Tropez. Nous croyons donc que c'eſt là qu'il faut placer *Alconis*. Ce qui nous y détermine d'ailleurs, c'eſt que d'Aiguebonne à Gyens, où l'on place *Pomponianis*, il y a quarante-deux milles; tandis que ſuivant l'itinéraire, il ne devroit y en avoir que trente. Cavalaire.

POMPONIANIS. Nous venons de dire que c'eſt *Gyens*, vis-à-vis l'île de *Porqueyroles*, connue des anciens ſous le nom de *Prote*, ou premiere. De Cavalaire à Gyens, on compte trente-huit milles; cependant l'itinéraire n'en marque que trente. Il eſt vraiſemblable que le copiſte a mis une dixaine de moins; car nous remarquons en général que les diſtances des anciens excedent Gyens.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

les nôtres. Ainſi nous croyons qu'on doit ajouter un X au nombre XXXII.

Toulon.

TELO MARTIUS. Toulon. Quand on fait attention à la beauté de la plage, où les vaiſſeaux ſont à l'abri du vent dans un baſſin immenſe, & que l'on connoît le ſite & la bonté du terroir, on eſt porté à croire qu'il a été habité dans les tems les plus reculés. Cependant aucun monument ne prouve qu'il y ait eu une ville avant le IVe ſiecle de l'ere chrétienne. L'étymologie du nom, qui eſt grec, a fait croire à quelques ſavans, que les Marſeillois y avoient établi un bureau pour la perception des droits ſur les marchandiſes ; d'où l'on pourroit conclure, que Toulon étoit une ville commerçante dans le tems que l'ancienne république de Marſeille ſubſiſtoit encore, ou du moins que le pays étoit habité. Mais pourquoi les géographes qui ont parlé des villes & des peuples ſitués ſur la côte, & des colonies que les Marſeillois y avoient fondées, n'auroient-ils pas dit un mot des habitans répandus dans la campagne de Toulon, ou de la ville même, ſi elle eût exiſté? Ce qu'il y a de poſitif, c'eſt que les Romains y avoient au commencement du Ve ſiécle une teinturerie qui donna vraiſemblablement naiſſance à la ville. Les eaux de Toulon, qui ſont excellentes pour la teinture, & la facilité d'avoir du kermès & du murex déciderent les empereurs à établir cette manufacture.

Port de Cenari.

ÆMINES PORTUS. On retrouve encore ce nom dans celui des *Embies* (ou de Cenari) donné à l'ile, qui ſe préſente au fond de la rade du Bruſc, quand on a tourné le cap Cicier, en venant de Toulon.

TAUROENTUM. C'étoit le nom d'une colonie que les anciens Marſeillois avoient fondée ſur le rivage de la mer, à droite, en entrant dans la baie de la Ciotat. Il en reſte encore quelques veſtiges qu'on découvre au fond de l'eau.

Ceireſte.

CITHARISTA. Ceireſte eſt à quelque diſtance de la mer. L'itinéraire d'Antonin s'en ſert pour déſigner ce que nous appellons le

port de la Ciotat, qui n'eſt point différent de celui de *Tauroentum*, puiſqu'ils ſont dans le même golfe, à un quart de mille l'un de l'autre. Il faut donc rétablir cet endroit de l'itinéraire, où nous avons remarqué que tous les lieux étoient tranſpoſés, & lire de la maniere que voici :

A portu Æmines, Tauroentum &
Citharista portus . . . . . M. p xij

Ceireſte eſt ancien ; on y voit encore des veſtiges des édifices bâtis du tems des Romains : la Ciotat au contraire eſt une ville moderne. Nous ne concevons pas en effet comment on auroit bâti une ville ſi près de *Tauroentum*, tant que cette colonie Marſeilloiſe a ſubſiſté. Nous remarquons auſſi qu'après qu'elle eut été détruite par les Sarrazins, les habitans diſperſés ne durent pas être tentés de venir habiter dans le voiſinage, pour s'expoſer aux mêmes périls. Ce n'a donc été que dans des tems plus heureux, & lorſque la tranquillité publique a été aſſurée, qu'on a penſé à s'établir dans les lieux maritimes, que les pirates avoient auparavant infeſtés. La Ciotat n'a pas ſix cens ans d'ancienneté, comme nous le dirons ailleurs.

CARCICIS PORTUS. Caſſis. M. l'abbé Barthelemi a lu une inſcription, qui eſt un vœu à la divinité tutélaire de cette ville, *Tutelæ Carcitanæ*. Caſſis.

IMMADRAS POSITIO. Son nom paroît s'être conſervé dans celui de *Maire*, qui eſt une île au couchant de Caſſis, à ſept milles de cette ville. Il faut donc corriger l'itinéraire qui en met XII, & lire VII ; car le V & le X ſe prennent facilement l'un pour l'autre dans les anciens manuſcrits, pour peu qu'ils ſoient altérés. Ile de Maire.

MASSILIA PORTUS GRÆCORUM. Les diſtances ſont encore défectueuſes dans cet endroit, où l'on a mis XII au lieu de VII. Nous croyons n'avoir rien oublié dans l'hiſtoire de ce qui a rapport à Marſeille.

cette ville célebre ; nous y renvoyons le lecteur. Il verra qu'elle mérita d'être appellée par Cicéron l'*Athenes* des *Gaules ; Novæ Galliarum Athenæ* ; & par Pline la *maitreſſe des études ; magiſtra ſtudiorum ;* c'étoit en effet l'école des Gaulois & des Romains. Cette ville étoit auſſi polie, dit Tite-Live, que ſi elle avoit été au milieu de la Gréce. Nous pouvons donc la mettre au rang des premieres métropoles grecques, ſoit pour les progrès qu'elle fit dans les ſciences & les arts, ſoit pour l'étendue de ſon commerce, ſoit enfin pour la ſplendeur de ſes colonies ; car elle fonda ſur les côtes voiſines, des bourgs, des comptoirs & des fortereſſes, dont elle tiroit également avantage dans la guerre & dans la paix. Son port s'appelloit *Lacydon* ou *Halycidon*, ſelon *Pomponius Mela* & *Euſtathe.* Il ſeroit inutile d'en vouloir chercher la raiſon ; & quand même on la découvriroit, il n'y a pas d'apparence qu'on en pût tirer de grands éclairciſſemens pour l'hiſtoire.

La puiſſance de Marſeille, conſidérée ſous deux époques différentes, ſous le gouvernement des anciens Marſeillois & ſous le regne de Louis XIV, au commencement du ſiecle, eſt aſſez bien repréſentée dans l'inſcription ſuivante, faite par l'auteur de la vie de quelques hommes illuſtres de Provence, & placée à la façade de l'hôtel-de-ville en 1726.

MASSILIA
PHOCENSIUM. FILIA
ROMAE. SOROR. CARTHAGINIS. TERROR
ATHENARUM. AEMULA
ALTRIX. DISCIPLINARUM
GALLORUM. AGROS. MORES. ANIMOS
NOVO. CULTU. ORNAVIT
ILLUSTRAT. QUAM. SOLA. FIDES
MUROS. QUOS. VIX, CAESARI. CESSERAT
CONTRA. CAROLUM. V
MELIORI. OMINE. TUETUR

OMNIUM. FERE. GENTIUM
COMMERCIIS. PATENS.
EUROPAM. QUAM. MODO. TERRUERAT
MODO. DOCUERAT
ALERE. ET. DITARE. GAUDET
AN. M. DCC. XXVI. REG. LUD. XV

Marſeille étoit anciennement bien différente, quant au local, de ce qu'elle eſt aujourd'hui. Preſqu'environnée de trois côtés par la mer, dit Céſar, elle eſt très-forte du côté de terre, ſoit par ſa ſituation, ſoit par un foſſé profond qui défend ſes remparts. Pour entendre ce paſſage, il faut ſe rappeller que la ville vieille eſt bâtie ſur deux collines qui ſe joignent, mais qui, anciennement étoient réellement ſéparées. L'une, qui étoit la ſeule habitée, eſt aiſée à reconnoître; elle commençoit à la rue de Negrel, ſe déployoit au midi en forme d'amphithéâtre au-deſſus du port, & s'étendoit par une pente inſenſible, depuis ſon ſommet juſqu'au-delà de la Major en s'allongeant dans la mer. Céſar avoit donc raiſon de dire que la ville étoit environnée d'eau preſque de trois côtés, parce qu'en effet cette partie avoit au nord une eſpece de golfe vers l'endroit où ſont les nouvelles infirmeries; tandis que tout le reſte étoit baigné au couchant & au midi par les flots de la mer, comme il l'eſt encore.

L'autre montagne, ſur laquelle il n'y avoit point de maiſons du tems de ce dictateur, commençoit à la rue de la Fontaine-neuve, s'élevoit du côté des grands-Carmes & de l'Oratoire, & alloit en s'abaiſſant finir à l'endroit où eſt bâtie l'égliſe de S. Martin ſituée à l'eſt. Ces deux montagnes ou collines étoient ſéparées par un foſſé creuſé par la nature & par l'art, qu'on reconnoît encore en entrant dans la rue de la Fontaine-neuve. Il contournoit la montagne des moulins, où étoit la ville, & alloit aboutir à la mer, au-deſſous de la Joliette. C'eſt ce qui fit dire à Céſar que la partie ſeptentrio-

nale de Marſeille, où l'on avoit conſtruit la citadelle, étoit *valle profundâ munita.* Ce que dit Strabon, que cette ville étoit grande, ceinte de bonnes murailles, & ſituée au midi ſur une colline en forme d'amphithéâtre au-deſſus du port, eſt plus facile à comprendre quand on connoît le local. Le Cours, la Canebiere, & toute la paroiſſe de S. Ferréol étoient en vignes ou en jardins, & la montagne de Notre-Dame de la Garde étoit couverte de

Cette forêt ſacrée
Formidable aux humains & des tems révérée,

qui inſpiroit aux ſoldats Romains une religieuſe frayeur, & dont Lucain a fait une deſcription ſi pompeuſe.

Mais ce n'eſt pas aſſez de faire connoître le local d'une ville ancienne, & de donner en gros une idée du degré de puiſſance où elle étoit parvenue. Le lecteur éclairé veut encore ſavoir qu'elles étoient les mœurs & les uſages des habitans. Mais ces ſortes de tableaux demandent des détails qui ne peuvent être placés que dans l'hiſtoire; nous nous bornerons ici à d'autres objets qui ne ſont pas moins intéreſſans. Comme nous devons examiner à la fin du premier livre, en parlant de l'adminiſtration de la province, ſi Marſeille, après que Céſar s'en fût rendu maître, conſerva longtems ſon autonomie; nous allons rapporter quelques inſcriptions qui répandront beaucoup de jour ſur cette matiere.

On a vu à l'article de Nice, que la ville de Marſeille avoit les mêmes officiers que les colonies romaines & les municipes; car *Memmius Macrinus* y avoit été *Queſteur*, c'eſt-à-dire, *Cenſeur*, *Duumvir Quinquennal*, & *Viceduumvir Quinquennal.* Nous avons ajouté que le même y avoit exercé *la préfecture*, fondés ſur une inſcription, dont nous allons rapporter les deux premieres lignes, afin qu'on puiſſe juger de notre explication.

Q. MEMMIO. MACRINO. Q. II. VIR. MASSIL. Q. Q
ITEM PRAEFECTO PR. II. VIRO. Q. Q

Quelques

Quelques auteurs prétendent que par ces deux mots *præfecto produumviro*, on a voulu désigner le *Viceduumvir*; & selon eux quand les décurions n'étoient pas d'accord sur l'élection d'un *Duumvir*, ils élisoient à sa place un officier qui en faisoit les fonctions, & à qui l'on donnoit le titre de *Præfectus produumvir*. Mais quand même cette explication seroit exacte, nous aurions encore de fortes raisons de croire que la ville de Marseille fût réduite en préfecture. Car 1°. S. Victor y fut jugé par deux préfets sur la fin du IIIe siecle, & l'un d'eux étoit vraisemblablement préfet de la ville. 2°. Sous les Francs on donnoit encore ce titre au magistrat qu'on y envoyoit pour exercer la justice. 3°. L'inscription suivante nous apprend que Nymphidius avoit été revêtu de cette charge. Il étoit chrétien, & mourut sous le consulat d'Anicius-Probinus & d'Eusébe, en 489.

HIC. REQUIESCIT. IN. P...
NIMPHIDIVS. EXPRA*EFECTUS*
QUI. VIXIT. ANNOS.... I
RECESSIT. VIII KALEN....
ANICIO. PROBINO. ET. EVSEB*io coss*

Je lis *expræfectus*, & je ne crois pas qu'on puisse substituer une leçon plus vraisemblable. Toutes ces raisons nous autorisent à séparer dans la premiere inscription le mot *præfectus* de *produumvir*, pour en faire deux emplois séparés : car il semble que *produumvir* tout seul suffit pour désigner le *Viceduumvir*. Combien de faits intéressans les inscriptions de Marseille ne nous apprendroient-elles pas si les plus curieuses n'étoient pas mutilées ? Mais il résulte du peu de monumens qui nous reste, que les Romains donnerent à cette ville une nouvelle forme d'administration, & que l'autonomie ne subsista pas long-tems après l'empire de Tibere, sous lequel vivoit Strabon, qui en parle comme d'une chose qui

n'étoit pas encore abolie. Un établiſſement bien eſſentiel chez les anciens Marſeillois, c'étoit la gymnaſtique, où l'on s'attachoit à rendre les jeunes gens adroits & vigoureux en les aſſujettiſſant à tous les exercices du corps: Comme il y a toute apparence qu'ils ſuivoient dans cette partie de l'éducation publique les mêmes régles que les villes de la Grece, d'où ils avoient apporté cet uſage, ils diſtribuoient les jeunes gens en pluſieurs claſſes. La premiere étoit celle des enfans ΠΑΙΔΕΣ, qu'on inſcrivoit à l'âge de ſept ans ſur un rôle particulier, juſqu'à dix-huit ans accomplis, qu'ils montoient à celle des jeunes gens ΕΦΗΒΟΙ. Ils y demeuroient deux ans, pendant leſquels ils achevoient leur cours de gymnaſtique, & préludoient au ſervice militaire. A vingt ans ils étoient inſcrits ſur le rôle des ſoldats, & engagés pour la défenſe de la patrie juſqu'à ſoixante, à moins qu'il n'y eût quelque cas extraordinaire qui demandât une exception.

Ces éphebes, ainſi que les enfans, étoient ſubordonnés à des officiers qui veilloient ſur leurs mœurs & ſur leurs exercices. On appelloit le premier de ces officiers, gymnaſiarque ou ſurintendant du gymnaſe. Il étoit nommé par le conſeil public, & pour un an ſeulement. Leudemos, homme reſpectable, ΤΕΡΑΙΤΕΡΟΣ, fils de Denis, avoit été revêtu deux fois de cette charge à Marſeille; ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ. Mais auparavant il avoit remporté un prix étant encore dans la claſſe des *éphebes* ou des jeunes gens; ΝΙΚΗΣΑΣ ΕΦΗΒΟΥΣ. Enſuite il avoit eu deux fois l'inſpection de l'une de ces claſſes; ΕΥΤΑΞΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ; comme nous l'apprenons de l'inſcription ſuivante, qui fut trouvée dans les fondemens d'une maiſon en 1591, & qui eſt rapportée dans un manuſcrit de cette année-là bien plus exactement que dans Ruffi, qui ne paroît pas l'avoir entendue. Nous les tranſcrirons ici l'une & l'autre, afin que le lecteur en puiſſe juger.

Copie de Ruffi, nouv. édit. p. 322.

ΛΕΥΔΗΜΟΣ. ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ ΓΕΡΑΙΤΕΡΟΣ. ΝΙΚΗΣΑΣ ΕΦΗΒΟΥΣ. ΕΥΤΑΞΙΑΡΧΗΣΑΣ ΚΑΙ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ

ΛΕΥΔΗΜΟΣ. ΔΙΟΝΥΣΙΟΥΚΙΡΙΟΣ ΕΥΤΑΞΙΑΙΤΕ-ΡΟΤΕΡΟΣ ΝΙΚΗΣΑΣ. ΕΦΗΒΟΥΣ. ΚΑΙ ΓΥΜΝΣΙΑΡΚΗΣΑΣ ΔΙΣ

Il faut encore obſerver que ſi le gymnaſe étoit à Marſeille ſur le même pied qu'à Athenes, les enfans des citoyens de la plus vile extraction, réſervés pour la pratique des arts méchaniques, n'étoient point admis à ces exercices.

L'emploi de prêtreſſe de Diane à Marſeille nous offre une particularité remarquable. On ne le conféroit qu'à des dames Grecques ou Marſeilloiſes, parce qu'on obſervoit dans le temple de cette déeſſe un rit grec, différent de celui des Romains. Spon rapporte une inſcription grecque en l'honneur d'une dame appellée Ammion-Ariſtion, qui avoit été prêtreſſe à Marſeille, & pontife à Épheſe, ce qui prouve que des étrangeres pouvoient être revêtues du ſacerdoce. Ne pourroit-on pas conclure de-là auſſi que les prêtreſſes des deux temples ne formoient, pour ainſi dire, qu'un même corps, quoique diviſées en deux colleges? Que celui d'Epheſe d'où les Marſeillois avoient tiré le culte de leur déeſſe, conſervoit une ſorte de primatie & de ſupériorité ſur l'autre, & qu'il lui fourniſſoit des prêtreſſes qui alloient enſuite remplir la premiere dignité dans celui-là? Ce n'eſt qu'une conjecture; mais l'inſcription ſemble l'autoriſer.

Span. Miſcell. erud. antiq. Hiſtoire de Marſ. nouv. edit. p. 323.

Voilà des inſtitutions grecques à côté de celles que les Romains introduiſirent. Nous ſommes perſuadés qu'elles ſubſiſtoient en même-tems, parce qu'elles ne contrarioient point le nouveau gouvernement, ni les vues politiques des vainqueurs. Cependant il eſt à croire qu'ils n'oublioient rien pour faire adopter à Marſeille leurs uſages & leurs maximes; & ſoit que les habitans prévinſſent leurs intentions pour leur complaire; ſoit qu'ils fuſſent obligés de céder à l'autorité, ils firent à Marſeille des établiſſemens qui n'étoient

connus que dans les villes dépendantes de l'empire ; tel eſt le temple qu'ils bâtirent en l'honneur d'Auguſte, & dans lequel ils mirent des prêtres pour lui offrir des prieres & de l'encens.

D. M.
. . . ET. IN. SECVRITATE. AETERNA
P. GALLII. EVPHEMII
VI. VIRO. AVGVSTALIVM. CORPORATI
CORNELIA. SECUNDA. MARITO
PIENTISSIMO

Tous ceux qui rapportent ce marbre écrivent *auguſtarum ;* mais c'eſt une faute ; car ce mot n'a point de ſens. Le mot *corporatus* nous déſigne un ſévir de la premiere claſſe, un de ceux qu'on appelloit *ſeniores*.

Il y avoit auſſi dans la même ville un college de *dendrophores*, comme il paroît par une autre inſcription faite en l'honneur d'un homme dont le nom n'eſt pas venu juſqu'à nous ; mais qui étoit flamine à Riez, FLAMINI IN COLONIA REIORUM APOLLINARIUM ; dendrophore à Marſeille, DENDROPHORO MASSILIAE ; & à qui l'on devoit dreſſer une ſtatue. Souvent le particulier qui devoit recevoir cet honneur, content de l'avoir mérité, ne vouloit pas qu'on en fît la dépenſe, IMPENDIUM REMITTEBAT. D'autre fois quand il l'acceptoit, il donnoit un repas, ou il diſtribuoit de l'argent & une certaine quantité de pain & de vin aux autres perſonnes du corps, CORPORATIS, auquel il appartenoit ; c'eſt ce qu'on appelloit *ſportulas dare*. Tel eſt à-peu-près le ſens de l'inſcription que nous n'avons point en entier ; je vais la rapporter telle qu'on la trouve dans Spon, où elle eſt plus correcte que dans nos hiſtoriens.

. . . . FLAM. IN
COL. REIOR. APOLL
. . . . ATRE . . ORVM
ET. DE . . . . . .

DENDROPH. MASSIL..
IVS. STATVAE. IMPENDIVM
REDDERET. DEDICATIONIS. XII
SPORTVLARVM. CORPORATIS
DEDIT

On appelloit *flamine* le prêtre d'une divinité particuliere telle qu'Apollon, Mars, Mercure & Venus. Apollon, étant le Dieu tutélaire de Riez, avoit ſes miniſtres particuliers. Nous pouvons dire en général que les prérogatives des prêtres étoient infinies ſuivant Denis d'Halicarnaſſe. Ils ſont, diſoit-il, juges ſouverains en matiere de religion, & légiſlateurs en fait de cérémonies; ils inſtruiſent les peuples ignorans, puniſſent ceux qui n'obéiſſent pas à leurs ordres, & ne ſont ſujets eux-mêmes à aucun tribunal, c'eſt-à-dire, qu'ils n'étoient reſponſables de leurs actions qu'au college dans les lieux où il y en avoit un, ou au pontife dont l'autorité s'étendoit ſur la religion & ſes miniſtres, & ſur tout ce qui y avoit rapport. Ils étoient exempts d'impôts, excepté peut-être de la capitation, & diſpenſés d'aller à la guerre.

Les dendrophores, dont il eſt parlé dans l'inſcription, étoient chargés de la fourniture des bois pour la conſtruction des vaiſſeaux & des machines de guerre. Quelques auteurs prétendent qu'on donnoit auſſi ce nom à ceux qui dans les proceſſions des dieux portoient des branches d'arbres ou même des arbriſſeaux entiers. Si nous avions toute l'inſcription, nous verrions dans quel ſens il faut prendre ici le mot *dendrophores*.

INCARUS répond, ſuivant M. d'Anville, à la poſition actuelle de *Carri*; car il obſerve que, ſuivant une carte très-exacte, l'intervalle d'un point pris à la ſortie du port de Marſeille, juſqu'à l'entrée de l'anſe de Carri, eſt de neuf mille toiſes, & que les douze milles romains n'en donnent que neuf mille ſoixante-douze. Cette petite différence eſt inévitable dans la réduction des meſures des

Carri.

anciens, comparées aux nôtres, parce que nous ne connoiſſons pas préciſément les deux termes des diſtances qu'ils meſuroient. Cependant des perſonnes intelligentes, qui ont un grand uſage de la côte, & qui en connoiſſent dans le plus grand détail tous les mouillages & les diſtances, m'ont aſſuré qu'il y avoit du port de Marſeille à Carri quinze milles : je remarque d'un autre côté que les meſures des anciens excédoient toujours les nôtres. Ainſi je crois qu'il faut mettre XV au lieu de XII ; il y a toute apparence que la partie inférieure de l'V étant effacée dans le manuſcrit, un copiſte aura pris les deux extrémités pour celle de II, ce qui a fait XII au lieu de XV.

Lauron. DILIS POSITIO. Le ſçavant géographe que je viens de citer, croit que *Dilis* eſt le port de Ponthéou qui, ſuivant une carte fort exacte, n'eſt éloigné de *Carri* que de huit milles. Cependant il eſt certain qu'il y en a onze. Les huit énoncés dans l'itinéraire, nous conduiſent à *Lauron* qui eſt un bon port où l'on aborde facilement ; au lieu que celui de Ponthéou eſt mauvais, & d'un accès très-difficile à cauſe des rochers qui l'environnent.

Foſſes de Marius. FOSSIS MARIANIS. La diſtance marquée dans l'itinéraire eſt exacte, & juſtifie la poſition que nous avons donnée à *Incarus*. Ces foſſés, dont nous parlons dans l'hiſtoire, avoient environ douze milles de long, depuis le bras du Rhône le plus oriental, dont il recevoit les eaux, juſqu'à l'étang de Calejon, par lequel il communiquoit avec la plage de Foz. Il étoit à dix milles au-deſſus de l'embouchure de ce bras, & à vingt au-deſſous d'Arles. Ainſi les vaiſſeaux qui arrivoient à la plage, entroient par ce canal dans le Rhône, qu'ils remontoient enſuite ſans difficulté. Plutarque dit que Marius le fit creuſer, parce que les bâtimens ne pouvoient entrer, ou que du moins ils entroient difficilement dans le fleuve à cauſe des ſables entaſſés à l'embouchure. Ces ſables ſe ſont tellement amoncelés depuis ce tems-là dans le fond de la plage, que la tour des Tignaux, reconſtruite vers l'an 1720 à l'embou-

chure du Rhône, eſt actuellement éloignée d'environ deux lieues des endroits où l'on peut aborder. Ainſi la mer ſe trouvant ſucceſſivement reculée de ce côté-là, & repouſſée par les ſables & les cailloux du fleuve, a laiſſé à découvert la Crau & la Camargue; il arrivera dans la ſuite que le golfe de Foz ſe comblera entiérement juſqu'au cap Couronne, & que toute cette plage ſillonnée par les vaiſſeaux, le ſera par la charrue.

. . . . Sic toties verſa es fortuna locorum.
. . . . Vidi factas ex æquore terras
Et procul à pelago concha jacuere marinæ,
Et vetus inventa eſt in montibus anchora ſummis. Métam. l. xv.

Interprétation de l'Itinéraire d'Antonin, depuis Cimiez juſqu'à Arles.

CEMENELLUM *ou* CEMENELIUM. Cimiez, dont on voit encore des veſtiges à un mille & demi au nord de Nice, étoit du tems des Romains la ville la plus grande & la plus riche des Alpes maritimes. Les premiers officiers de cette province y faiſoient leur réſidence, tels que le préſident ou le commandant de la contrée, & un directeur, dont les fonctions ne ſont pas déterminées dans le marbre ſuivant; car il y avoit des directeurs de la monnoie, *procuratores monetarum;* des teintureries, *baphiorum;* des manufactures d'étoffe, *gynæciorum;* du vingtiéme des héritages, *viceſimæ;* &c. Mais on ne connoît pas l'emploi de celui dont il s'agit ici: il y a toute apparence qu'il étoit dans les finances, puiſqu'il ſe qualifie receveur de l'impôt de deux pour cent établi ſur les choſes vénales dans l'Egypte inférieure, *choræ inferioris.* Cimiez.

I. O. M	*Jovi optimo maximo*
CAETERISQUE. DIIS	*Cæteriſque diis*
DEABVSQ. IMMORT	*Deabuſque immortalibus*
TIB. CL. DEMETRIVS	*Tiberius Claudius Demetrius*

DOM. NICOMED	*Domo Nicomediâ*
V. C. PROC. AVGG. N. N	*Vir clariſſimus, procurator Auguſtorum noſtrorum,*
ITEM. CC. EPISCEPSEOS	*Item ducenteſimæ Epiſcepſeos*
CHORAE. INFERIORIS	*Choræ inferioris*

Il y avoit auſſi trois colleges, dont l'un étoit vraiſemblablement celui des prêtres, & un ſénat qui leur permit de s'aſſembler pour faire ériger par délibération publique, un monument de reconnoiſſance en l'honneur de M. Aurelien-Maſculus, préſident des Alpes maritimes. Ce romain, qui s'étoit fait chérir pour ſon intégrité & ſon affabilité, avoit procuré du bled à la ville dans un tems de diſette, & rétabli les anciens aqueducs, dont la ruine expoſoit les habitans à manquer d'eau. C'eſt ce qui ſe trouve exprimé dans l'inſcription ſuivante.

M. AURELIO. MASCULO.
V. C
OB. EXIMIAM. PRAESIDIATUS
EJUS. INTEGRITATEM. ET
EGREGIAM. AD. OMNES. HOMINES
MANSUETUDINEM. ET. URGENTIS
ANNONÆ. SINCERAM. PRÆBITIONEM
AC. MUNIFICENTIAM. ET. QUOD. AQUÆ
USUM. VETUSTATE. LAPSUM. REQUI
SITUM. AC. REPERTUM. SAECULI
FELICITATE. CURSUI. PRISTINO
REDDIDERIT
COLLEG. III
QUIB. EX. S. C. C. P. EST
PATRONO DIGNISSIMO

Quibus ex Senatus Conſulto coire permiſſum.

La

La ville de Cimiez fut détruite par les Lombards vers l'an 737. L'enceinte de ſon amphithéâtre, où S. Pons ſouffrit le martyre, eſt encore aſſez bien conſervée; mais tout le reſte eſt détruit, & l'on n'y trouve que des inſcriptions qui ſont une preuve de ſon ancienne grandeur. Elle renfermoit tout ce qui pouvoit illuſtrer une colonie diſtinguée, quoiqu'elle n'en eût pas le titre. Si nous voulions tranſcrire toutes les inſcriptions que Joffredi rapporte, on verroit que cette ville devoit être une des plus belles des Gaules. Beaucoup de familles de Rome ou des autres endroits de l'Italie s'y étoient retirées, & l'on y entretenoit ordinairement un corps de troupes compoſé des habitans du pays. Elle étoit la capitale de *Vediantii*, comme nous le dirons ailleurs. C'eſt aux déeſſes tutélaires de ce peuple, qu'un citoyen de Cimiez de la tribu *Claudia*, & *Option* de la vingt-deuxieme légion, fit un vœu en ces termes :

MATRONIS	
VEDIANTIABVS	
P. ENISTALIUS. P. F.	*Publii filius*
CL. PATERNUS. CEMENELENSIS	*Claudia (tribu)*
OPTIO. AD. ORDINE. 7. LEG. XXII	*Ad ordinem Centurionis legionis, &c.*
PRIMIGENIAE. PIAE. FIDELIS	
P. L. M.	*Poſuit libens merito*

Le titre d'*option* que prend Paternus, étoit un titre de diſtinction donné aux ſoldats, qui par leur conduite avoient en quelque façon mérité d'être adoptés par une cohorte, ou choiſis par le centurion pour l'aider & le ſuppléer même, en cas de beſoin, dans les fonctions de ſon emploi.

La ville de Cimiez ſe trouvoit ſur la voie *Aurelia*, qui conduiſoit de Rome dans la province Narbonnoiſe par la riviere de Genes. Il n'y avoit point encore alors de route commode pour aller dans le Piémont par le col de Tende. Charles-Emmanuel, duc de Sa-

voie, fils d'Emmanuel Philibert, eſt le premier qui ait fait ouvrir un grand chemin au-deſſus de Saourge, à travers des rochers affreux, pour faciliter la communication du Piémont avec le comté de Nice.

Les Liguriens fourniſſoient anciennement un corps de troupes connu ſous le nom de *cohortes Liguriennes :* il étoit en garniſon à Cimiez. Outre le témoignage de Tacite qui nous l'apprend, nous pourrions encore le prouver par pluſieurs inſcriptions qu'on trouve ſur les lieux. Nous ne rapporterons que les deux ſuivantes.

C. MARIUS. CIMOGIO. MILES
COHORT. LIGURUM. HIC. SITUS. EST

SEX. SULPICIO. ET. SABINO
VEXILLA. COH. I. L.
L. F. HISER. GRATINI. II
L. T. H. M. H. S

SEXTUS-SULPICIUS, de la tribu *Claudia*, étoit, ſi l'on peut ſe ſervir du terme, *porte-étendard* de la premiere cohorte des Liguriens. On appelloit cet officier *vexillarius* ou *vexillifer*.

VARUM FLUMEN. Le Var ſépare la Provence de preſque tout le comté de Nice; car depuis le dernier partage fait en 1760, le roi de Sardaigne ne poſſede plus que quelques villages entre cette riviere & l'Eſteron. Le Var, du tems de Strabon & de Pline, faiſoit la ſéparation des Gaules & de l'Italie. Il eſt très-rapide, change ſouvent de lit, & en été, quand il y a des orages, il groſſit quelquefois prodigieuſement dans l'eſpace de deux heures, à cauſe des torrens qui tombent des montagnes. Il n'y a rien de plus varié que les pierres qu'il entraîne : outre les calcaires & les cailloux, on y trouve des morceaux de beau granite, du grès & une pierre griſe veinée de ſpath blanc.

AD HORREA. Ce lieu, ſitué ſur la côte, à douze milles d'Antibes, & à dix-huit de Fréjus, devoit être commodément ſitué pour le débarquement des grains qu'on y apportoit des autres provinces de l'empire. M. d'Anville croit que la poſition de Cannes répond à celle d'*Horrea ;* mais il avoue que les diſtances ne ſont point d'accord, parce qu'il n'y a de Cannes à Antibes que ſept milles, tandis que l'itinéraire & la table en marquent douze. Il répond à cette difficulté, en diſant qu'il y a bien des exemples qui prouvent que quand on applique les itinéraires au local, ce qui paroît marqué XII par mépriſe dans un chiffre, comme ici entre *Antipolis* & *Horrea*, ne tient lieu que de VII. Cette remarque nous paroît d'autant plus juſte, que la diſtance de dix-huit milles marquée dans la table, entre *Horrea* & *Fréjus*, exige qu'on ſe décide pour *Cannes ;* on peut ajouter à cela qu'il n'y a point d'autre poſition plus convenable, à moins qu'on ne veuille s'écarter de la voie *Aurelia* ſur laquelle étoit le lieu dont il s'agit. Vincent de Salerne, moine de Lerins, dit qu'il y avoit autrefois à Cannes un château appellé *Marcellinum*, c'eſt-à-dire Marſeillois, qui vers l'an 1132 prit le nom de *Caſtrum Francum*, à cauſe des privileges & des franchiſes dont les gens du lieu jouiſſoient.

Le Canet.

FORUM VOCONII. Plancus écrivant à Ciceron, lui marquoit que Lepidus étoit campé à *Forum Voconii*, à vingt-quatre milles de Fréjus. Cette indication des diſtances, & l'analogie que l'on croit trouver entre *Forum Voconii* & *Gonfaron*, ont fait croire à M^rs^ d'Anville & Menard, que ces deux endroits étoient les mêmes. Mais, 1°. la voie romaine qui alloit de Fréjus à Aix, paſſoit par *Cabaſſe*, de l'aveu de tous les géographes, & l'on ne conçoit pas comment au lieu de s'approcher de la droite ligne, en traverſant une campagne aſſez unie, on l'auroit détournée de deux lieues pour la conduire à travers un pays ſcabreux juſqu'à *Gonfaron*, d'où elle auroit enſuite remonté à *Cabaſſe* au milieu des montagnes. 2°. L'armée de Lepidus étoit campée près de *Forum Vo-*

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

conii & du fleuve d'Argens; c'eſt ce général lui-même qui nous l'apprend dans une lettre écrite à Ciceron. *Continuis itineribus*, dit-il, *ad Forum Voconium veni*, & *ultrà, caſtra ad flumen Argentum contra Antonianos feci.* Quand on connoît le pays, on voit qu'il eſt hors de toute vraiſemblance qu'une grande armée ait été campée à *Gonfaron*, ſoit à cauſe du local qui s'y oppoſe, ſoit auſſi parce qu'elle auroit été trop éloignée du fleuve d'Argens, & n'auroit pu s'oppoſer au paſſage d'Antoine, qui étoit campé de l'autre côté. Toutes ces conſidérations nous déterminent à fixer la poſition de *Forum Voconii* au Canet, qui eſt éloigné de Fréjus d'environ vingt-deux milles. Je conviens que l'itinéraire en marque vingt-quatre de *Forum Julii* à *Forum Voconii*; mais on a déja dû s'appercevoir que la différence des diſtances, quand elle n'eſt pas grande, ne doit pas détruire la ſolidité des raiſons qui concourent à déterminer la poſition d'un lieu.

On a trouvé au *Canet* l'inſcription ſuivante, rapportée par Gruter, t. I, p. 225; c'eſt une apothéoſe de la juſtice & de la clémence de Céſar.

IVSTITIAE
ET
CLEMENTIAE
C. CAESARIS

La clémence étoit la vertu favorite de ce grand homme. Lorſque le ſénat de Rome fut délivré de la crainte & de l'horreur des proſcriptions, il fit ériger un temple où il plaça la ſtatue de cette vertu avec celle de Céſar, à qui elle donnoit la main. Cet exemple fut bientôt imité dans les provinces où l'on avoit déja eu la baſſeſſe de rendre des honneurs divins aux proconſuls. La flatterie étoit devenue un tribut néceſſaire; mais en conſacrant les vertus, on déguiſoit du moins tout ce qu'elle avoit de plus déshonorant.

Cabaſſe. MATAVONIUM. On a trouvé ſur une pierre employée à la bâtiſſe

de l'égliſe de *Cabaſſe*, une inſcription faite pour la ſanté de l'empereur Caligula : elle prouve invinciblement qu'il faut placer *Matavonium* aux environs de ce village. La voici telle qu'elle a été copiée ſur les lieux par M. Gérard, Médecin de Cotignac.

PRO. SALUTE C. CAESARIS.
GERMANICI. F. GERMANICI
PAGUS. MATAV. C. V. S

Ce qui prouve en ſecond lieu l'exactitude de cette poſition ; c'eſt que la table Théodoſienne marque XVII de *Matavonium* à *Turrim* qui eſt Tourves. Or de cet endroit à Cabaſſe, il y a préciſément quatre lieues qui font ſeize milles, & l'on en trouveroit dix-ſept, ſi le chemin actuel faiſoit les mêmes détours que la voie militaire des Romains ; il s'en faut bien que les routes qu'ils avoient tracées en Provence, s'approchaſſent toujours de la ligne droite comme les nôtres. M. d'Anville place *Matavonium* à Vins. Il faut convenir que cette poſition eſt juſtifiée par la diſtance de ce village à *Forum Voconii* qui eſt le Canet ; car on compte trois lieues qui répondent aux XII milles marqués dans l'itinéraire ; au-lieu que du Canet à Cabaſſe, il n'y en a qu'environ ſept qui ne font pas tout-à-fait deux lieues : mais 1°. l'inſcription que nous venons de rapporter, s'oppoſe à cet emplacement ; 2°. de Vins à Tourves où étoit l'ancienne *Turris*, il n'y a que douze milles, c'eſt-à-dire trois lieues, & ſelon la table, il doit y en avoir dix-ſept. Il faut donc néceſſairement ſe décider pour Cabaſſe, par ces deux raiſons. Je crois même qu'au lieu de XII dans l'itinéraire, pour marquer la diſtance du *Forum Voconii* à *Matavonium*, il faut lire VII. On pourroit juſtifier cette correction par pluſieurs exemples, & par le local même, ſi nous connoiſſions l'endroit d'où l'on a tiré les pierres de l'égliſe de Cabaſſe, qui ont peut-être été priſes à un quart de lieue de ce village, où nous croyons qu'étoit l'ancien *Matavonium*, & alors les diſtances quadreroient.

AD TURRIM. Ce mot a tant d'analogie avec celui de Tourves ou Torreves, comme on disoit autrefois, qu'on ne peut nier que la position de ces deux lieux ne soit la même. D'ailleurs *Tourves* est éloigné de Cabasse de quatre lieues qui répondent, à un mille près, aux dix-sept marqués dans la table Théodosienne. L'itinéraire d'Antonin n'en met que XIIII; mais je crois la premiere indication plus exacte, à cause des détours que la voie *Aurelia* faisoit dans un pays fort inégal; ces détours, ainsi que nous l'avons observé, allongeoient souvent la route de bien plus d'un mille dans l'espace de dix-sept.

Grande Peigiere. TEGULATA. L'itinéraire met cet endroit à seize milles de *Turrim* & à seize d'*Aquæ Sextiæ*. Cette indication suppose qu'il y a trente-deux milles de Tourves à Aix. La table n'en compte que trente-un, & il n'y en a que vingt-huit en droite ligne; mais on retrouveroit les trois de plus énoncés dans les itinéraires, si l'on connoissoit exactement tous les circuits que faisoit la voie Aurelienne, à cause des irrégularités du terrein & des détours de la riviere de l'*Arc*. Bouche, & après lui M. d'Anville, croient avec assez de fondement, que *Tegulata* étoit à l'endroit où est la grande *Peigiere*, mauvaise auberge qu'on trouve à mi-chemin, en allant d'Aix à Tourves. La voie Aurelienne y passoit; voilà pourquoi nous préférons la position de la grande Peigiere, à celle de Tretz qui en est un peu trop éloignée. La fameuse bataille de *Caïus Marius* se donna dans cette plaine, où l'on croit voir encore des restes d'un trophée que ce général fit élever après la victoire.

Aix. AQUIS SEXTIIS. La ville d'Aix, capitale de la Provence, doit son origine à une garnison de soldats Romains que le consul C. Sextius Calvinus mit dans l'endroit même où il avoit défait les Salyes, cent vingt-trois ans avant l'ere vulgaire. Elle eut le titre de colonie de Jules-César, *colonia Julia;* parce que ce dictateur la fit fonder en même tems que celle d'Arles quarante-six ans avant J. C., l'an 707 de Rome. Le monument où il est mention de

cette colonie, fut élevé par Sextius-Florus, ſextumvir auguſtal d'Aix & d'Arles. Il n'y a pas d'apparence qu'il remplit en même tems cette place dans les deux villes: il faut que dans l'une il ne fut que ſextumvir honoraire.

P. SEXTUS. FLORUS
IIIIII. VIR. AUG. COL. JUL
AQUIS. ET. COL. AREL
VALERIAE. SPURIAE. FLASSINAE
UXORI. PIENTISS
SEX. VALERIO. PROCULO. ET SUIS

Il paroît qu'Auguſte renouvella cette colonie, puiſque dans une autre inſcription, rapportée par Scaliger & par Gruter, on lui donne le titre de *colonia Julia Auguſta.*

M. FRONTONI. EUPOR
IIIIII. VIR. AUG. COL. JULIA
AUG. AQUIS. SEXTIS. NAVICULAR
MAR. AREL. CURAT. EJUS. CORP
PATRONO. NAUTAR. DRUENTI
CORUM. ET. UTRICULARIORUM
CORP. ERNAGIENSIUM
JULIA. NICE. UXOR
CONJUGI. CARISSIMO

Nous avons déja dit ailleurs ce que c'étoit que les utriculaires. Il ſuffira de remarquer ici que *M. Fronton* & *L. Sextius*, étoient du nombre des ſix prêtres deſtinés à ſervir dans le temple qu'Auguſte avoit à Aix. Après ſa mort, l'empereur Tibere ayant fait ſon apothéoſe, lui décerna un culte particulier; au-lieu qu'Auguſte n'en avoit jamais ſouffert aucun de ſon vivant. Il exigeoit qu'on lui aſ-

ſociât Rome dans les honneurs divins qu'on lui rendoit. Chaque temple des Gaules élevé en ſon honneur, ou à l'honneur de ceux de ſes ſucceſſeurs qui furent mis au rang des dieux, avoit tout au plus ſix prêtres: on les appelloit pour cette raiſon *ſextumvirs auguſtaux*. A Rome au contraire, on en mit vingt-huit, dont vingt-un furent tirés au ſort entre les principaux de la ville. Le même Fronton étoit négociant à Arles, faiſant le commerce maritime, NAVICULARIO MARINO ARELATENSI; curateur du corps des négocians, c'eſt-à-dire chargé de procuration pour en pourſuivre les intérêts; protecteur du corps des marchands qui faiſoient le commerce par la Durance, & des utriculaires d'*Ernaginum*, où eſt aujourd'hui Saint-Gabriel. Il y a toute apparence que *M. Fronton* n'avoit poſſédé toutes ces charges que ſucceſſivement; mais elles prouvent qu'il étoit fort conſidéré dans ſa patrie.

Rien de plus commun alors que de voir réunies ſur la même tête les dignités qui nous paroiſſent les plus incompatibles. L. DVDISTIVS, de la tribu Voltinia, nous en fournit un exemple. Il étoit dans le tems qu'on fit l'inſcription ſuivante, qui a été trouvée dans l'égliſe des Auguſtins de Marſeille, pontife honoraire de la ville de *Laurentum* en Italie, PONTIFICI LAVRENTINORUM ORNAMENTARIO. Il avoit été auparavant flamine ou prêtre honoraire de la colonie d'Aix, FLAMINI COLONIAE AQUENSIS EXORNAMENTARIO. Il étoit encore commandant d'un corps de cavalerie eſpagnole; aſſocié pour le recouvrement des impôts de la province Lyonnoiſe, & intendant de la province des Alpes Cottiennes.

L. DVDISTIO. L. F. VOL. NOVANO
PONTIF. LAVRENTIN. ORN. FLA
MIN. COLON. AQUENS. EXORN. RPRAEF
ALAE. HISPANAE. ADIVTORI. AD. CEN
SVS. PROVINC. LVGDVNENS. PROC
AVG.

AVG. ALPIVM. COTTIAN. DVDISTI
EGLECTVS. ET. APTHONETVS
PATRONO. OPTVMO

La ville d'Aix avoit un corps de décurions, ou un ſénat, comme nous l'appellons. C'eſt un fait atteſté par tout ce que les antiquaires nous diſent des colonies romaines. Nous en trouvons d'ailleurs la preuve dans une inſcription découverte à Aix. Elle regarde *Sextus-Samicius*, de la tribu Voltinia, édile, décurion, queſteur, & dépoſitaire des regiſtres publics contenant un dénombrement exact de tous les biens des citoyens ; ce qui me fait croire qu'il étoit en même-tems chargé de recevoir les contributions. Peut-être auſſi par TABVLARVM PUBLICARVM CURATOR, pourroit-on entendre le caiſſier de la ville, celui qui tenoit un état exact de la recette & de la dépenſe de la communauté.

SEX. SAMICIVS. VOLT
MAXIMVS. AEDILIS. DECVRIO. Q̄
TABVLARVM. PVB. CVRATOR
SEX. SAMICIO. VERO. IVL. SYRAE
PARENTIBVS. OPTIMIS. VERAT. NICAE
VXORI. CARISSIMAE. SIBI. ET. SVIS

Dans deux inſcriptions rapportées par Muratori, il eſt parlé d'un vice-duumvir, magiſtrat conſidérable, puiſque les *duumvirs* avoient dans leur colonie le même rang & la même autorité que les conſuls à Rome ; & d'un nommé *Virgilius-Gratianus de la tribu Voltinia*, comme Samicius, & chevalier romain. J'inférerois de ces exemples que les citoyens d'Aix étoient ordinairement agrégés à cette tribu, & qu'ils devenoient chevaliers romains, quand ils avoient les qualités requiſes par la loi.

Licinius-Antonius-Epitynchanus, dont il eſt mention ſur un

autre marbre, étoit ſextumvir-auguſtal dans la province narbonnoiſe. *Quinquennal des Tignarii*, ou protecteur pour la cinquieme année des charpentiers d'Oſtie, qui faiſoient les machines de guerre, tant pour le ſervice de terre que pour celui de la marine. On les aſſocia aux dendrophores à cauſe des raports qu'il y avoit entre ces deux corps, dont l'un fourniſſoit le bois & l'autre l'employoit.

L. ANTONIO. EPITYNCHANO
LICTORI. DECVRIAE. TER
TIAE. QVAE. SACRIS
PVBLICIS. APPARET
Q. Q. COLLEGII. FABRVM
TIGNARIORVM. OSTIS
SEVIRO. AVG. IN. PROVINC
NARBONENSI. COLONIA
AQVIS. SEXTIIS

Je ne parle pas de l'inſcription, où il eſt dit que Sextius-Calvinus, fondateur de la ville d'Aix, dédia cette colonie à Mercure. Elle eſt manifeſtement fauſſe, & ne doit trouver place dans aucun ouvrage.

Cette ville a toujours tenu un rang diſtingué dans la province, dont elle devint la capitale vers la fin du IVe ſiecle, quand on fit la diviſion des deux narbonnoiſes. Il eſt à préſumer que le prêteur de la province y fit alors ſon ſéjour, au lieu qu'il n'eſt pas certain qu'il y demeurât auparavant. Il eſt démontré par quelques marbres qu'il y avoit auſſi un pontife.

Parmi les inſcriptions que Bouche rapporte, & qui ne ſont point intéreſſantes, il y en a deux hébraïques, dont il eſt impoſſible de donner l'explication, attendu que les caracteres ſont hébreux & que les mots ne le ſont pas. Elles ne remontent pas au-delà du XIIe ſiecle, & ne méritent aucune attention.

L'ancienne ville d'Aix fut bâtie à l'endroit où eſt le palais. On l'appelle dans un titre rapporté par Pithon, *civitas Aquenſis ;* on l'appelloit auſſi quelquefois *civitas Comitalis*, parce que les comtes de Provence y demeuroient. Les tours du palais ſont un ouvrage des romains. A côté de la ville il y avoit deux fauxbourgs ; l'un nommé ville des Tours, *villa de Turribus*, étoit bâti à l'endroit où ſont les PP. Minimes, & paroît avoir été le premier habité par les chrétiens, puiſque l'évêque y demeuroit. Il ne reſtoit plus dans le XVe ſiecle que ſon palais & l'égliſe de Notre-Dame de la Seds, *Beatæ Mariæ de Sede*, qui avoit été métropole ; tout le reſte étoit détruit. Ce bourg étant plus expoſé aux attaques des ennemis par ſa ſituation, & devant ſervir de rempart à la ville, étoit vraiſemblablement flanqué de tours, ſelon l'uſage de ce tems-là, qui vouloit que chaque maiſon eût la ſienne, d'où lui vint le nom de *villa de Turribus.*

L'autre bourg étoit celui de Saint-Sauveur, qui fait aujourd'hui un des quartiers de la ville. Nous parlerons dans un autre article de l'hiſtoire eccléſiaſtique & de l'hiſtoire naturelle du terroir & du dioceſe.

Calliſſane.

CALCARIA eſt marqué dans l'itinéraire & la table de Peutinger à quatorze milles de Marſeille, & à trente-quatre des Foſſes de Marius. Bouche place cette ville à *Carri.* M. d'Anville, qui réfute très-bien ce ſentiment, la met au paſſage d'une petite riviere nommée *Cadiere*, dit-il, & en latin *Caldaria*, qui eſt peut-être le nom qu'il faudroit donner à cette ville. Il eſt impoſſible qu'un ſavant qui embraſſe un plan auſſi vaſte que celui de M. d'Anville, connoiſſe certaines circonſtances locales, dont dépend quelquefois la ſolution d'une difficulté. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'il ait ignoré 1°. que ſur l'étang de Berre il n'y a point de riviere nommée Cadiere ; ce nom n'eſt donné qu'à un pont bâti ſur le canal des moulins, tout près de Marignane. 2°. Le pont n'eſt point au nord de l'étang de Berre, où paſſoit effectivement la voie *Aurelia*,

mais au ſud-eſt ; & cette circonſtance détruit le ſyſtême de M. d'Anville.

J'avoue que la poſition de *Calcaria* eſt très-difficile à déterminer. Voici ce qui nous a paru de plus vraiſemblable. Puiſqu'il eſt impoſſible, en ſuivant les indications des diſtances, de trouver un lieu où l'on puiſſe placer cette ville, le copiſte de l'itinéraire ou de la table n'auroit-il pas tranſpoſé un ſygle ? n'auroit-il pas écrit ?

Maſſilia . . .				
Calcaria . . . xiiij	au lieu de	. . xxiiij		
Foſſis Marianis . xxxiiij		. . xxiiij		

Le nombre des milles depuis Marſeille juſqu'aux Foſſes, reſte le même par cette opération ; il n'y a qu'un ſygle de déplacé. Cette tranſpoſition eſt aiſée à faire, & la faute s'étant une fois gliſſée dans l'itinéraire aura ſervi de modele à un éditeur, qui ne connoiſſant point le local, a tranſporté une erreur dans la table qu'il croyoit corriger. En rétabliſſant au contraire les nombres comme nous faiſons, les diſtances nous conduiſent à *Caliſſane* ſur la voie *Aurelia*, où l'on trouve cette carriere immenſe de pierre coquilliere, dont on fait un ſi grand uſage à Marſeille & dans d'autres villes de Provence. Or le mot *Calcaria* ſignifie en celtique, pierre à chaux, montagne de tuf. Je remarque auſſi que Caliſſane eſt bâtie au pied de la montagne où l'on voyoit autrefois *Conſtantine*, ou plutôt, comme nous le dirons ailleurs, une fortereſſe que les habitans de *Calcaria* bâtirent pour s'y mettre à l'abri des barbares, quand leur ville fut détruite. En peſant toutes ces raiſons, nous ſommes perſuadés que *Calcaria* n'avoit point d'autre poſition que *Caliſſane* placée à une égale diſtance de Marſeille & des Foſſes de Marius.

Interprétation de la Table de Peutinger.

Cette table ſuit la même route que l'itinéraire d'Antonin, depuis Cimiez juſqu'à Arles. Comme elle nomme les mêmes lieux, & que nous avons marqué plus haut les différences qu'elle met dans les diſtances, il nous ſuffira d'y renvoyer le lecteur, ſans que nous ſoyons obligés de la parcourir en détail. Nous expliquerons ſeulement ici la partie qui ne ſe trouve pas dans l'itinéraire, depuis Aix juſqu'à Arles en paſſant par Saint-Remi ; c'étoit une route différente de l'autre qui ſuivoit les côtes ; on l'appelloit auſſi *voie aurelienne.*

PISAVIS eſt le premier lieu nommé après Aix, à la diſtance de dix-huit milles de cette ville. On trouve exactement cette diſtance au paſſage de la Touloubre, à treize ou quatorze mille toiſes d'Aix ; car il n'en faut que treize mille ſix cens pour compléter les dix-huit milles romains. Le lieu de *Peliſſane*, près de la rive droite de cette riviere, paroît répondre à l'ancienne poſition de *Piſavæ*. Le chemin paſſoit à Saint-Cannat, où l'on a trouvé une pierre milliaire poſée l'an 21 de Jeſus-Chriſt, ſous l'empire de Tibere. Péliſſane.

TERITIAS, à dix-huit milles de *Piſavæ* & à onze de Glanum, devoit être entre Aiguieres & Aureille, où paſſoit le chemin aurelien, qui paroît avoir donné le nom à ce dernier village. On a trouvé encore pluſieurs pierres milliaires dans les environs. Près d'Aureille.

GLANUM, à qui Pline donne le ſurnom de *Livii*, étoit dans le pays des *Salyes*, ſitué ſur le penchant d'un côteau, & s'étendoit enſuite dans la plaine à plus d'un mille ſud-ſud-eſt de Saint-Remi. Les antiquités qu'on y a trouvées ſont une preuve de ſa véritable poſition. Le nom de cette ville étant gaulois, ſon origine doit être antérieure à la conquête de la province. Elle prit vraiſemblablement le nom de *Livius*, mis au génitif, à cauſe des établiſſemens que quelqu'un de la famille de M. Livius y avoit faits. Car de dire, comme l'hiſtorien de Nîmes, qu'un romain de cette Glanum, près de Saint-Remi.

famille y fonda une colonie & lui donna ſon nom, c'eſt aſſurer un fait dont on n'a point de preuve. Nous donnons ailleurs l'explication des monumens qu'on y voit encore ; mais nous croyons devoir rapporter ici une inſcription qui nous a paru intéreſſante. Elle eſt en l'honneur d'Ebutius-Agathon, *prêtre auguſtal* d'Arles pour la troiſieme fois, c'eſt-à-dire, prêtre de la famille impériale, & *curateur* pour la ſeconde fois de ce college de prêtres; le mot de *curateur* en cet endroit revient à celui de *recteur* de nos confréries; *ſevir* de la colonie d'Apt, ici le mot *ſeviro* n'étant point accompagné de l'épithete *auguſtali*, ſe prend pour un des ſix premiers magiſtrats de la ville ; négociant ayant des bateaux ſur la Saône pour le tranſport des marchandiſes dans le pays qu'elle arroſe, *nautæ ararico*. On ne conçoit pas en effet qu'un ſimple patron de barque, eût été *prêtre auguſtal* & *ſextumvir* d'une colonie. Ces dignités, juſqu'à l'empire de Juſtinien, ne furent conférées qu'aux perſonnes les plus recommandables de chaque ville, ou même de la province, excepté quand les empereurs accordoient des exemptions aux affranchis ou aux perſonnes d'une condition obſcure ; mais elles étoient rares, & même on n'en trouve point d'exemple dans le premier ſiecle de notre ere. D'ailleurs, quoique le prince ou ſes officiers conféraſſent quelquefois d'eux-mêmes ces dignités, nous pouvons dire en général que dans chaque ville elles étoient données par le conſeil public, & qu'on n'avoit aucune raiſon de les avilir, en y élevant des perſonnes de baſſe extraction. Cet abus s'introduiſit, quand ces places furent devenues inſupportables par les charges que les malheurs des tems y firent attacher. Le même *Ebutius* étoit *curateur*, c'eſt-à-dire *adminiſtrateur* des deniers publics de *Glanum*, place ordinairement annuelle qui avoit pour objet l'adminiſtration des biens de la communauté. Dans certains endroits le curateur avoit les mêmes fonctions que l'édile, & dans d'autres il n'en étoit que le vicaire. Voici à préſent l'inſcription.

MEMORIAE. AETERNAE
EBVTI. AGATHON. VIRO. AVG. CORP. TER
AREL. CVRAT. EIVSDEM. CORP. BIS
ITEM. SEVIRO. COL. IVL. APTAE
NAVTAE. ARARICO. CVRATORI. PECVLI. R. P. GLANICO.
QVI. VIXIT. ANNOS. LXXIV
AEBVTA. ETYCHIA
PATRONO. ERGA. SE. PIENTISSIMO

Une autre difficulté qui ſe préſente en liſant cette inſcription, eſt de voir le même homme réunir deux emplois qui nous paroiſſent incompatibles par l'éloignement des villes : celui de *ſevir* à Apt, & de *curateur* à *Glanum*. Mais quand le gouvernement n'a plus de regles, on n'en doit pas chercher dans la maniere de conférer les emplois, & encore moins dans la maniere dont on s'en acquitte. Peut-être auſſi n'exerçoit-il pas les deux charges en même-tems.

La ville de *Glanum* fut détruite, on ne ſait pas préciſément en quel tems ; mais vraiſemblablement vers l'an 408, quand les Vandales ravagerent la Provence ; car ils brûlerent pluſieurs villes. Ceux d'entre les habitans de *Glanum*, qui avoient échappé au maſſacre, s'étant enſuite établis dans les endroits où ils avoient leurs poſſeſſions, l'un d'eux nommé Benoit, donna ſes biens à ſaint Remi, l'an 504, en reconnoiſſance de ce que ſa fille avoit été miraculeuſement guérie par ce ſaint Evêque. On nomma ces biens le patrimoine de Saint-Remi, d'où eſt venu le nom de la ville qu'on y bâtit.

ERNAGINA ou ERNAGINUM, dont Ptolemée parle comme d'une ville des *Salyes*, eſt nommée dans les itinéraires avec une différence dans les diſtances relativement à *Arles* & à *Glanum ;* on peut le voir dans les fragmens que nous en rapportons. Cependant on s'accorde aſſez à croire que la poſition d'*Ernaginum* répond à celle S. Gabriel.

de Saint-Gabriel. Ce lieu eſt dans le dioceſe d'Arles, & conſervoit encore ſon ancien nom dans le VIe ſiecle ; on en voit la preuve dans la vie de ſaint Céſaire. Celui qu'il porte actuellement eſt moderne, & je crois que l'ancienne ville ayant été détruite, on fut long-tems ſans la rebâtir. Il y avoit un corps d'*utriculaires*, dont il eſt mention dans l'inſcription que nous avons rapportée à l'article d'Aix. Après *Ernaginum* vient Arles ; où les deux voies aureliennes aboutiſſoient, quoique par une route différente.

Arles. ARELATE. Cette ville eſt miſe par Ptolemée chez les *Salyes*, ainſi que celle d'*Ernaginum*, quoiqu'il ſoit plus naturel de les placer l'une & l'autre chez les *Anatilii*. Céſar eſt le plus ancien auteur qui parle d'Arles ſous l'année 705 de Rome, & la 48e avant Jeſus-Chriſt. Deux ans après, quand il fut maître de l'empire, il y envoya fonder une colonie, par *Claude-Tibere Neron*, pere de l'empereur Tibere. Elle fut compoſée des ſoldats de la VIe légion, & eut le prénom de *Julia paterna*. C'eſt ce que nous apprenons de l'inſcription ſuivante, où il eſt queſtion d'un citoyen de cette ville qui étoit *maître* du corps des *Tignuarii*, c'eſt-à-dire, chargé d'inſtruire ceux qui ſe faiſoient recevoir, & de veiller ſur leur conduite. Il avoit, pour ainſi dire, la police du corps. Nous ne diſons rien des *Tignuarii ;* parce que nous les avons fait connoître ailleurs.

C. PVBL. BELLICO. CORPO*RATO* COL
IVL. PATERNE. AREL. FABROR*VM*
TIGNVARIOR*VM*. *ITEM* MAGISTRO
VENVCIA. PRISCILLA. CONIVG*I*
PIIS MANIBVS
INCOMPARAILI. ITEM
VENVCIA. PRISCILLA
VIVA. SIBI. FECIT.

Les

Les romains regardant le Rhône comme une des barrieres de l'Italie, du côté des Gaules, en faiſoient garder les paſſages par un corps de troupes, dont le commandant prenoit le titre de *comes ripæ Rhodani.* Cette dignité ſe trouve mentionnée dans l'épitaphe d'un citoyen d'Arles nommé *Flavius-Memorius.* Il avoit ſervi vingt-huit ans dans la légion qui portoit le nom de Jupiter INTER JOVIANOS; ſix ans dans les gardes du corps de l'empereur, PROTECTOR DOMESTICUS; & avoit commandé trois ans le corps des lanceaires, PRAEFECTUS LANCIARIORUM, qui ſervoient dans les Gaules, ſous les ordres du maître de la cavalerie. Le même Flavius-Memorius après avoir paſſé par tous ces grades & par celui de commandant de la légion qui gardoit les bords du Rhône, étoit devenu comte ou commandant de la Mauritanie Tingitane; COMES MAVRITANIAE TINGITANAE. Il étoit chrétien, & vivoit après le regne de Dioclétien, peut-être vers le milieu du IVe ſiecle; car la légion, conſacrée à Jupiter, dans laquelle Flavius-Memorius avoit ſervi, fut formée par cet empereur.

BENE. PAVSANTI. IN. PACE. FL. MEMO
RIO. V. P. QVI. MILIT. INT. IOVIANOS. AN
NOS. XXVIII. PRO. DOM. ANN. VI. PRAE
LANCIAR. III. COMES. RIPE. AN
I. COM. MAVRET. TING. AN. III. VIX. ANN
LXXV. PRAESIDIA. CONIVX. MARITO. DVL
CISSIMO

Cette inſcription a été trouvée à Arles. Je lis RIPE *Rhodani* avec le marquis Maffei. *Antiq. Gall.* p. 51.

Les grades militaires donnoient beaucoup de conſidération, & il ſuffiſoit de les avoir remplis pour voir ſa protection recherchée par les particuliers & les communautés. Les *quinquennales* du corps des négocians d'Arles, qui faiſoient le commerce maritime,

choisirent, pour leur protecteur, un homme distingué dans cette profession. Il se nommoit Cominius, & avoit été préfet de la 3e cohorte, qui tiroit son nom de la ville de Brague en Portugal; tribun de la légion qui avoit le surnom d'*Adjutrix*, *Victrix*, &c. & qui fut créé par Galba, receveur-général du bled que l'empereur retiroit de la province narbonnoise & de la Ligurie, & préfet ou commandant d'un corps de mille hommes de cavalerie dans la Mauritanie césarienne.

. . . . COMINIO . . . .
LAVD . . . I
AGRICOLA . . . . . ELIO
APRO. PRAEF. COHOR
TERT. BRACAR. AVGUSTAN
TRIBVN . . . ADIVT. PROCVR
AVGVSTORVM. AD. ANNONAM
PROVINCIAE. NARBONENSIS
ET. LIGVRIAE. PRAEF. *Alæ milli*ARIAE
IN. MAVRITANIA. CAESARIENSI
NAVIC. MARIN. AREL
CORP. QUINQ.. PATRO
OPTIMO. ET. INNOCENTIS
SIMO

Je ne rapporterai pas l'épitaphe d'un *L. Domitius* qui avoit été triérarque de la flotte germanique, c'est-à-dire commandant d'une galere à trois rangs de rames. Je me contente d'en avertir, pour faire voir que notre province avoit non-seulement donné des magistrats au sénat de Rome, comme nous l'apprenons de Tacite, mais encore des officiers qui avoient passé par les différens grades militaires.

Quant aux beaux arts, il est certain qu'ils fleurissoient dans la ville d'Arles, comme on le verra dans l'histoire. Les femmes même les cultivoient. On en trouve la preuve sur un monument

qui fut déterré dans l'égliſe des Minimes de cette ville. Ce monument eſt un ſarcophage, ſur lequel on avoit gravé avec beaucoup d'art & de goût, des inſtrumens de muſique. On liſoit à côté l'épitaphe d'une jeune femme nommée Tyrannis, morte à l'âge de vingt ans & huit mois, & qui avoit été l'exemple des perſonnes de ſon ſexe, par la douceur & la pureté de ſes mœurs, & par ſes talens agréables.

IVLIAE. LVC. FILIAE. TYRANNIAE
VIXIT. ANNOS. XX. M. VIII
QVAE. MORIBVS. PARITER. ET
DISCIPLINA. CETERIS. FEMINIS
EXEMPLO. FVIT. AVTAROIVS
NVRVI. LAVRENTIVS
VCXORI

Ce monument fut conſacré par le beau-pere & le mari; car la vertu réunit tous les ſuffrages.

Les anciens ont donné à la ville d'Arles différentes épithétes propres à faire connoître le rang diſtingué qu'elle tenoit parmi les autres colonies. Auſone l'appelle reine des Gaules, ſoit parce qu'elle étoit le centre du gouvernement civil & militaire, ſoit auſſi parce qu'elle ſe diſtinguoit par les talens & la politeſſe de ſes habitans.

Pande duplex Arelate tuos, blanda hoſpita, portus,
Gallula Roma Arelas, quam Narbo Martius, & quam
Accolit Alpinis opulenta Vienna colonis;
Præcipitis Rhodani ſic intereiſa fluentis,
Ut mediam facias navali ponte plateam,
Per quem Romani commercia ſuſcipis orbis,
Nec cohibes, populoſque alios & munia ditas.

Ces vers prouvent que dans le IVe ſiecle, qui eſt celui ou Auſone vivoit, il y avoit des maiſons ſur les deux bords du Rhône. Je ne parle pas du commerce de cette ville dont ce poëte nous

donne une ſi grande idée; ce que j'en dis dans l'hiſtoire, me diſpenſe d'entrer ici dans aucun détail. La fertilité de ſon terroir frappoit également les étrangers, & lui fit donner le ſurnom de *Theline*, du mot grec θῆλυς, qui ſignifie mamelle. Mais elle n'a jamais été appellée *Mamillaria*, comme l'ont cru quelques auteurs, qui ayant vu dans une inſcription gravée ſur une colonne milliaire d'Arles,

DE. ARELATE. MA.
MILLIARIA. PONI. &c.

ſe ſont imaginés fauſſement qu'on devoit lire *Mamillaria*, qui eſt la traduction de *Theline*.

La colonne milliaire dont il s'agit ici, fut placée ſous l'empire de Théodoſe & de Valentinien, par Auxiliaris, préfet du prétoire des Gaules, le même qui s'employa pour réconcilier le pape ſaint Léon avec ſaint Hilaire, dont les conteſtations nous fourniſſent un article qu'on verra traité dans l'hiſtoire. Voici l'inſcription qu'on y voit encore :

SALVIS. D. D. N. N. THEO	*Salvis Dominis noſtris*
DOSIO. ET. VALEN	*Theodoſio &*
TINIANO. P. F. V. AC	*Valentiniano*
TRIVM. SEMPER	*Piis felicibus, victricibus, ac triumphatoribus*
AVG. XV. CON. VIR	*Semper Auguſtis, decimum quintum*
INL. AVXILIARIS	*Conſulibus. Vir illuſtris Auxiliaris præfectus*
PRAE. PRÆT. GALLIA	*Prætorio Galliarum*
DE. ARELATE. MA	*De Arelate Maſſiliam*
MILLIARIA. PONI	*Milliaria poni ſtatuit, milliare paſſuum primum.*
S. M. P. I.	

Ce qui ſignifie que ce milliaire, placé par Auxiliaris, étoit le premier à compter depuis Arles juſqu'à Marſeille.

La même inſcription nous apprend que le préfet du prétoire tranſporta ſon ſiege dans cette ville, quand les barbares ſe furent emparés de Trèves. Il y réſidoit avec beaucoup d'autres officiers qui occupoient les premieres charges de l'empire en-deçà des Alpes. De-là vient qu'on y tenoit tous les ans l'aſſemblée générale des ſept provinces qui étoient encore ſous la domination romaine. Nous ne faiſons qu'indiquer ces objets; il y en a même beaucoup d'autres que nous paſſons ſous ſilence, parce qu'on les verra traités dans l'hiſtoire, avec toute l'étendue qu'ils demandent.

Ces prérogatives mériterent à la ville d'Arles, le titre glorieux de métropole des Gaules, que les empereurs Honorius & Valentinien lui donnerent. Conſtantin l'affectionnoit au point, qu'il y fit des embelliſſemens conſidérables, & voulut même qu'elle portât ſon nom. On doit lui attribuer la plupart des ouvrages publics qui la décoroient, & peut-être auſſi l'obéliſque, quoique d'autres aiment mieux l'attribuer à l'empereur Conſtance, qui fit célébrer dans cette ville les jeux circenſes & les jeux ſcéniques en 354. Cet obéliſque eſt de granit, & peut bien avoir été taillé dans le Dauphiné, aux environs du Rhône, où l'on en trouve d'auſſi beau qu'en Egypte. De-là il étoit facile de le tranſporter par le fleuve juſqu'à Arles. Il éprouva, comme tous les autres ouvrages des romains, la fureur des barbares & l'injure du tems; mais comme il eſt d'une matiere qui réſiſte davantage, il a été moins dégradé; on le trouva caché dans la terre, ſous le regne de Charles IX: on l'en retira en 1675, & l'année d'après il fut élevé ſur un piédeſtal devant l'hôtel de ville, en l'honneur de Louis XIV. Il a cinquante deux pieds de haut ſur une baſe de ſept pieds de diamétre. On a placé ſur la pointe un globe d'azur aux armes de France, ſurmonté de la figure du ſoleil, auquel on compare Louis XIV dans une inſcription faſtueuſe que nous nous diſpenſons de rappor-

ter. Nous ne parlerons pas des autres monumens qu'on voyoit anciennement dans cette ville ; ces détails nous meneroient trop loin, & n'apprendroient au lecteur que ce qu'il ſçait déja, c'eſt-à-dire, que les colonies repréſentoient en petit les principaux établiſſemens qu'il y avoit dans Rome, tant pour le civil que pour la religion.

Quant aux corps d'artiſans, outre celui de *tignarii*, dont il eſt parlé dans la premiere inſcription, il y avoit encore des *utriculaires* que nous avons fait connoître, & des *centonarii* qui étoient ſpécialement chargés de faire les tentes & de couvrir les machines de guerre qu'on employoit ſur les vaiſſeaux ou dans les ſieges, avec la matiere la plus propre à réſiſter aux atteintes du feu & aux attaques de l'ennemi. Une loi de l'empereur Conſtantin ordonne qu'ils ſeroient aſſociés aux *dendrophores* qui alloient couper le bois dans les forêts, & le portoient ſur les lieux où l'on devoit l'employer ; aux *tignarii* qui faiſoient les poutres, les ſolives, les planches & d'autres piéces ſemblables. Tous ces artiſans avoient le nom de *fabri*. Voici une inſcription où il eſt mention des conſtructeurs employés dans les arcenaux, des utriculaires & des centonaires. Elle fut faite en l'honneur d'un affranchi devenu prêtre du temple qu'Auguſte avoit à Arles, & protecteur des trois corps d'artiſans que je viens de nommer. Dans les premiers tems il n'y avoit que les perſonnes les plus conſidérables d'une ville ou d'une province qui fuſſent revêtues du ſacerdoce. La loi *Viſellia*, faite à ce qu'on prétend, ſous Tibere, & rigoureuſement obſervée ſous Dioclétien, étoit expreſſe là-deſſus. On n'admettoit les affranchis à cette dignité, ainſi qu'aux charges municipales, que quand ils avoient été rétablis par le prince dans le nombre des perſonnes nées libres. Mais cette loi ayant été abrogée par Juſtinien, le ſacerdoce & les principales charges furent envahies par les affranchis & par les gens d'une condition obſcure.

D. M.
C. PAQUI. OPTATI (1)
LIB. PARDALAE. IIIIII
AUG. COL. JUL. PAT. AR
PATRONO. EJUSDEM
CORPOR. ITEM. PATRON
FABROR. NAVAL. UTRICLAR
ET. CENTONAR. C. PAQUIUS
EPIGONUS. CUM. LIBERIS SUIS
PATRONO. OPTIME. MERITO

Dans une autre, qui eſt au veſtibule de l'archevêché, il eſt parlé des *lignarii*, qui étoient la même choſe que les *tignarii*, ou peut-être de ſimples marchands de bois.

D. M.
L. JUL. AUGUS
TALIS. FABRI
LIGN. CORPOR.
AREL. L. JULIUS
TROPHIMUS
PATER. INFELICISSIMUS

Tout le monde connoît les différentes ſortes de combats que l'on donnoit au peuple dans les villes où il y avoit un amphithéâtre. Celui des gladiateurs étoit un des plus ordinaires. L'inſcription ſuivante qui ſe voit encore à l'archevêché d'Arles, nous prouve qu'on y donnoit au peuple ces ſortes de ſpectacles. Cependant l'amphithéâtre, qui eſt encore un des beaux monumens des Gaules, n'a jamais été achevé.

(1) Cette inſcription prouve, ainſi que cent autres que nous pourrions citer, que quelquefois, après avoir ſuivi le régime du génitif dans les premieres lignes, on l'abandonnoit pour ſuivre le datif.

P. GRANIO. L. FILIO
TERETINA. ROMANO
M. JUL. OLYMPUS. NGO
TIATOR. FAMILIÆ. GLA
DIATORIÆ. OB. MERIT
L. GRANI. VICTORIS
AVI. EJUS. MERENTI
POSUIT

Pour entendre cette inſcription, il faut ſavoir que l'intendance des jeux étoit un des emplois de la cour des empereurs; on l'appelloit *procuratio ludorum;* & celui qui en étoit chargé, avoit pluſieurs provinces dans ſon département. Ces jeux ſe diviſoient en différentes claſſes, & chaque claſſe avoit ſon directeur particulier, ſous les ordres duquel étoient des commis attachés à une ville ou au canton d'une province. Tel étoit *M. Julius-Olympus* de la tribu *Terentina*, auquel on donne ici le nom de *negotiator famili æ gladiatoriæ*, parce qu'il veilloit ſur la troupe des gladiateurs d'Arles, & ſur tout ce qui avoit rapport à leur profeſſion.

IVLIO. SECVNDINO
VTRICLARIO. CORP
C. I. P. A. QVI. LEGAVIT
EIS. EX. TESTAMENTO. SVO
C C. VT. EX. VSVRE
OMNIBVS. ANNIS. SACRI
FICIO. EI. PARENTETVR

Ce monument d'un particulier, qui laiſſe par ſon teſtament au corps des utriculaires, un capital de deux cent ſeſterces pour lui faire tous les ans un ſacrifice expiatoire, eſt une preuve de l'idée que les païens s'étoient faite de l'autre vie.

Celle qu'ils avoient de l'hoſpitalité eſt bien reſpectable, & leur fait

fait beaucoup d'honneur. Il y avoit peu de vertus parmi eux auſſi ſacrées que celle-là. Ils regardoient le meurtre d'un hôte comme le crime le plus irrémiſſible & le plus capable d'attirer la vengeance des dieux. Lorſqu'on étoit averti qu'un homme avec lequel on avoit contracté des liaiſons d'hoſpitalité arrivoit, on alloit au-devant de lui, on le conduiſoit dans ſa maiſon, & on lui offroit du pain, du vin & du ſel, comme ſi l'on eût voulu faire un ſacrifice à Jupiter hoſpitalier. Les orientaux & les juifs, ſur-tout, lavoient les pieds à leurs hôtes; les dames mêmes de la premiere qualité prenoient ce ſoin, comme il paroît par pluſieurs exemples. Enſuite on donnoit un feſtin où rien n'étoit épargné de ce qui pouvoit amuſer ces étrangers : on leur faiſoit des préſens avant leur départ, & la cérémonie ſe terminoit par une invocation adreſſée aux dieux protecteurs de l'hoſpitalité. La marque ordinaire de ces ſortes de liaiſons, qu'on appelloit *teſſera hoſpitalitatis*, étoit tantôt la moitié d'une piece de monnoie, tantôt la moitié d'un morceau de bois ou d'ivoire, ſur laquelle les noms des deux amis étoient écrits. Chacun gardoit la ſienne pour la préſenter dans l'occaſion. Quand c'étoit une ville qui accordoit l'hoſpitalité à des étrangers, elle en faiſoit expédier un décret en forme, dont on leur délivroit copie, enſuite on leur donnoit une *teſſere* où l'on mettoit leur nom, & l'on marquoit que ce droit avoit été accordé par un décret des décurions. La ville d'Arles nous en fournit l'exemple ſuivant.

Acad. des inſc. t. 3. hiſt. p. 48.

EX. DECR
DECVRION
AR. DAT. IVL
FESTO. PER*egrino*
....PVSO PEREGR*ino*

On ne doute pas qu'une colonie comme celle d'Arles n'eût ſes édiles, ſes duumvirs & les autres officiers qui avoient part à l'adminiſtration municipale. Q. Julius-Tertinemos, fils de Quintus, y avoit été duumvir, édile, prêtre & pontife. Il falloit être un homme bien conſidérable dans ſa patrie, pour être ſucceſſivement revêtu de toutes ces charges.

D. M.
Q. IVLI. Q. FIL
TERTINEMOI
AEDIL. II. VIR
PONTIF. ET. FL. COL. IVL
AREL. IVLIVS. LICI
NIANVS. PARENTI
DVLCISSIMO

Les autres faits qui regardent cette ville, appartenant à l'hiſtoire eccléſiaſtique ou à l'hiſtoire civile, on les verra traités ailleurs.

Nous avons dit ci-deſſus que la voie *Aurelia* ſe diviſoit à Aix, & qu'elle formoit deux routes qui conduiſoient à Arles, l'une par Marſeille, & l'autre par Péliſſane & Saint-Remi. Elle ſe diviſoit auſſi au Canet, dans le diocèſe de Fréjus, & formoit la route de Riez. Le premier endroit nommé après *Forum Voconii*, ou le Canet, eſt

Ampus. ANTEA *ou* ANTEIS, dont M. d'Anville ne parle pas. Honoré Bouche eſt porté à croire que la poſition de cette ville répond à celle d'Aups, qui eſt à quatre lieues & demie du Canet. Nous avouons que cette diſtance quadre avec les dix-huit milles marqués dans la table; mais d'Aups à Riez il n'y en a que quatorze, ou trois lieues & demie, & la table en met au moins vingt-deux; ainſi l'opinion de cet hiſtorien tombe d'elle-même. Il auroit dû s'en tenir à la poſition d'*Ampus*, qu'il déſigne, & où l'on a trouvé une pierre milliaire poſée l'an 31 de J. C. ſous l'empire de Tibere. La voie romaine, qui alloit de Fréjus à Riez, y paſſoit donc ainſi qu'à

Draguignan, à Vérignon & à Baudun, où l'on a découvert d'anciens monumens. Je remarque, en ſecond lieu, que la diſtance XVIII marquée dans l'itinéraire, convient au local. En ſuivant cette route, il y a du Canet à Riez environ dix lieues, qui valent quarante milles romains, auxquels il faut réduire la table de la maniere que voici.

Forum Voconii		
Anteis	M. p	xviij
Reis Apollinaris	M. p	xxij

Cette correction, conforme à la diſtance réelle, l'eſt auſſi à quelques éditions, quoique la plupart marquent trente-deux au lieu de vingt-deux; mais c'eſt une erreur qu'il eſt aiſé d'appercevoir.

Le mot *antea* vient du celtique *ant*, qui ſignifie extrêmité, confins. Cette ville n'étoit-elle point ainſi nommée, parce qu'elle ſe trouvoit de ce côté-là ſur les confins de la province Narbonnoiſe & de la province des Alpes maritimes?

REIS APOLLINARIS. Riez, à qui Pline ne donne que le titre de ville latine, étoit une colonie romaine fondée par Jules-Céſar, & rétablie ou augmentée par Auguſte. C'eſt un fait que nous apprenons par pluſieurs inſcriptions qui prouvent en même-tems qu'il y avoit un ſénat, ou corps de décurions compoſé des magiſtrats, dont nous parlerons dans l'hiſtoire. Ils accorderent par un décret à M. Julius, ſextumvir auguſtal, un lieu pour y bâtir un temple en l'honneur de la mere des dieux ou de Cibele. Riez.

MATRI
DEVM. OB
SACRVM
V. S.
M. IVL.
IIIIII VIR AVG
C. I. A. A. — *Colonia Julia Auguſta Apollinaris.*
L. D. D. D. — *Locus datus decreto decurionum.*

La ſuivante regarde un décurion de cette colonie, appellé M. Verius Victor.

D. M.	*D. M.*
M. VERII. VICTORIS	*Marcii verii Victoris*
DECVRION. COL	*Decurionis coloniæ*
IUL. AVG. APOLLINAR	*Juliæ Auguſtæ Apollinaris*
REIOR. ITEM. COL	*Reiorum, item coloniæ*
AVG. NEM. ORNAM	*Auguſtæ nemauſi ornamentarii*
VIVVS. SIBI. ET. SVIS	
FECIT	*Fecit*

L'auteur de l'hiſtoire de Nîmes en rapporte une autre, où il eſt mention de *M. Atticus Paternus*, décurion de la même ville, & décoré du titre d'*equus publicus*. Comme nous donnons ailleurs l'explication de ces mots, nous ſommes diſpenſés de tranſcrire l'inſcription, qui ne nous apprend d'ailleurs aucune particularité ſur cette colonie. Mais nous devons remarquer que ces décurions, qui l'étoient en même-tems à Nîmes & à Riez, n'en exerçoient pas la charge dans les deux villes. Dans l'une ils n'en avoient que les honneurs & les privileges. De-là vient qu'on les appelloit *decuriones ornamentarii*, c'eſt-à-dire, décurions honoraires.

T. 7. p. 278.

Lorſque la ville de Riez eut été bâtie, celle d'*Albéce*, qui étoit auparavant la capitale du canton, dut ſe dépeupler inſenſiblement, & finir par être l'aſyle de quelques cultivateurs; l'autre au con-

traire s'agrandit à la faveur des établiſſemens que les romains y firent, tant pour le civil que pour la religion. Ils y éleverent pluſieurs édifices publics; & l'on en voit encore quelques veſtiges hors de ſon enceinte; c'eſt une preuve qu'elle étoit plus grande qu'aujourd'hui, ou qu'on s'eſt inſenſiblement éloigné de l'ancien local. On ne doit pas s'attendre à trouver les ruines d'*Albéce*, dont l'emplacement étoit vraiſemblablement aux environs d'*Albioſc*, petit village à deux lieues au ſud-oueſt de Riez, près du Verdon. Les gaulois ne ſçavoient pas bâtir d'une maniere durable. Ils conſtruiſoient leurs chaumieres avec du bois, de la paille & de la terre graſſe; c'eſt-à-dire, avec les matieres les moins propres à réſiſter aux injures du tems. Il n'en étoit pas de même des villes bâties par les romains; le ciment qu'ils employoient, aſſuroit la durée de leurs ouvrages. Nous trouvons encore dans les Gaules des temples qui ſont aſſez bien conſervés. Ceux de Riez n'ont pas eu le même ſort. Il ne reſte que celui d'Apollon dont on a fait une égliſe. C'eſt du nom de cette divinité que les habitans de Riez furent ſurnommés *apollinares*. Le nom de *Reii* eſt celtique, & prouve que les romains trouverent le pays habité. L'inſcription ſuivante nous apprend que la déeſſe Cybele y avoit auſſi des autels.

MATRI. DEUM
MAGNAEQUE. JDEÆ
L. DECIMUS. PACA
TUS. ET. CELIA. SE
CUNDINA. EJUS. OB
SACRUM
TAUROROM. (1)

(1) Il n'eſt pas rare de voir l'*o*, mis à la place de l'*u*, de voir *Divom* pour *Divum*. Cette déſinence avoit quelque choſe de moins rude, ſur-tout à la fin du diſcours. Nous l'avons conſervée dans notre maniere de prononcer les mots latins terminés en *um*.

Pour faire le ſacrifice des Tauroboles, on creuſoit une foſſe profonde, couverte de planches trouées en pluſieurs endroits, & ſur leſquelles on égorgeoit un taureau. Le prêtre, deſtiné à faire l'expiation, ſe tenoit ſous les planches, vêtu d'une robe de ſoie, & portant ſur ſa tête une couronne entourée de bandelettes. Il ſe tournoit de toutes les manieres pour recevoir le ſang ſur toutes les parties de ſon corps. Dès que la cérémonie étoit achevée, il ſortoit de la foſſe, & tout le monde ſe proſternoit devant lui, comme s'il eût repréſenté la divinité pour laquelle on offroit le ſacrifice. Ses habits enſanglantés étoient regardés comme des choſes ſacrées; on les conſervoit avec beaucoup de religion.

Cette cérémonie avoit un autre objet; & nous ſerions portés à croire qu'elle fut uniquement inventée pour l'oppoſer au baptême dont on lui attribuoit les effets; de-là vient qu'on l'appelloit régénération. Celui qui devoit être régénéré de la ſorte recevoit, de la maniere que nous venons de dire, le ſang de la victime ſur toutes les parties de ſon corps, perſuadé qu'il n'y avoit point de ſouilture qui fût à l'épreuve de cette expiation. C'eſt ainſi que l'empereur Julien entreprit, à ce qu'on prétend, d'effacer en lui le caractere de chrétien, par un trait de fanatiſme qui fait horreur. On croit que ces ſortes de ſacrifices ne furent avoués à Rome par le gouvernement, que ſous le regne d'Antonin-Pie, vers le milieu du deuxieme ſiecle. Ils paſſerent un peu plus tard dans les Gaules; & celui qui ſe fit à Riez n'eſt peut-être que du commencement du troiſieme ſiecle.

On découvrit dans cette ville, il y a plus de cent cinquante ans, une autre inſcription qui n'eſt pas moins curieuſe. Elle fait mention des offrandes que deux particuliers, *Symphorus* & ſa femme *Protis*, firent à Eſculape en reconnoiſſance d'une guériſon qu'ils avoient obtenue par ſa puiſſance. Ces offrandes étoient une image du ſommeil en bronze, un collier d'or qui repréſentoit deux petits ſerpens entrelaſſés, un petit inſtrument d'argent, *enchiridium ar-*

gentei (c'étoit peut-être un inſtrument de chirurgie) & un voile ou manteau de femme; car c'eſt ainſi qu'il faut expliquer le mot *anabolium*, qui vient du grec ἀναβολαιον, & ſignifie manteau de femme. Les auteurs ſont partagés ſur le poids de ces offrandes; nous rapporterons leurs ſentimens après l'inſcription.

DEO. AESCULAPIO
VAL. SYMPHORUS. ET. PROTIS
SIGNUM. SOMNI. AEREUM
TORQUEM. AUREUM. EX. DRA
CUNCULIS. DUOBUS. P. C. L. EN
CHIRIDIUM. ARGENTI. P. CCC. L
ANABOLIUM. OB. INSIGNEM
CIRCA. SE. NUMINIS. EJUS. EFFECTUM
V. S. L. M.

Gruter prétend qu'au lieu de P. C. L. *pondo centum librarum*, du poids de cent livres, il faut lire *pondo ſemiſſium ſeptem*, du poids de trois livres & demie, ce qui paroît plus vraiſemblable. M. de Peyresk liſoit, ſelon Gaſſendi, *pondo ſcrupuli unius*, mais cette eſtimation n'eſt pas aſſez forte; nous laiſſons aux ſçavans à décider de quelle maniere il faut expliquer ces lettres P. C. L. ou plutôt nous leur laiſſons le ſoin de rétablir l'inſcription. Il y a toute apparence qu'elle a été mal lue. Bouche, t. 1. p. 63 & 64.

On trouve la même diverſité de ſentimens ſur le poids de l'*enchiridium*; les uns liſent *pondo ſexcentarum librarum*; les autres *pondo ducentarum ſemiſſium*; & M. de Peyresk *pondo unciarum quinque & ſemis*. Cette explication paroît la plus raiſonnable; mais nous n'inſiſterons pas ſur ces différentes leçons; notre but en rapportant les inſcriptions, eſt ſeulement de remarquer ce qui nous peut faire connoître les villes, la municipalité, les mœurs, les uſages & la religion des anciens habitans de la province.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

La ſuivante eſt très intéreſſante ; elle nous apprend qu'il y avoit à Riez un temple dédié tout-à-la-fois à Rome & à Auguſte, & un pontife qui veilloit ſur les prêtres inférieurs, & qui étoit en même tems un des quatre premiers magiſtrats.

M. SEVERVIVS. M. F
FABVLATOR. FLAM
ROM. ET. AVG. IIII. VIR. PONT
COL. REIOR. APOLLINAR
SIBI. ET. CAREIÆ. CAREI. FIL
PATERCLÆ. OPTIM. VXORI

Auguſte ne voulut pas ſouffrir, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'on lui bâtît des temples dans la capitale de l'empire, il n'y eut que des autels durant ſa vie, ſelon quelques ſçavans ; il ordonna même que ceux qu'on lui bâtiroit dans les provinces, ſeroient auſſi dédiés à Rome ; celui de Riez devoit donc avoir été bâti du tems de cet empereur. Dans pluſieurs autres villes de la province, on n'en éleva qu'après ſa mort, & lorſque Tibere eut fait de ſon culte un point de religion. Il faut obſerver que la nomination du pontife de Riez venoit de Rome ; car, ſuivant Spanheim, c'étoit aux métropoles à nommer les pontifes des colonies.

Spanheim de præſt. num. t. 1. p. 581.

Lieux de Provence mentionnés dans l'Itinéraire d'Antonin, en venant par les Alpes cottiennes.

Gap. VAPINCUM. Gap, dans le Dauphiné.

ALABONTE *vel* ALAMONTE, étoit le nom d'une ancienne ville du Dauphiné dans le diocèſe de Gap. Elle étoit aſſez grande, s'il faut en juger par les veſtiges qu'on en trouve encore. Il y avoit au même endroit un monaſtere dont le nom ſubſiſte dans celui du *moneſtier d'Alamon*, ſur le bord de la Durance. Bouche a cru, ſans fondement,

fondement, que cette ville étoit différente d'une autre qu'il appelle *Alarante*. C'est la même sous deux noms différens.

SEGUSTERONE. A seize milles d'*Alamont*, est visiblement Sisteron. Le nom est Celtique, & prouve que cette ville subsistoit, ou que du moins le terroir étoit habité avant que les romains vinssent en Provence. Il est très-vraisemblable qu'elle dépendoit des *avantici*, qui s'étendoient dans la partie méridionale du dioceſe de Gap, & avoient dans leur territoire la petite riviere de Vançon, dont le nom paroît être dérivé de celui de ce peuple. Elle se jette dans la Durance, un peu au-dessous de Sisteron, qui est situé sur le bord opposé.

ALAUNIO. L'itinéraire le met à vingt-quatre milles de Sisteron, & à trente-un d'Apt; ce qui suppose que ces deux villes sont à la distance de cinquante-cinq milles l'une de l'autre; cependant l'espace direct n'est que d'environ quarante. La table Théodosienne en met quarante-deux, marqués de la maniere suivante, & nous la préférons pour cette raison à l'itinéraire.

Aulun, près de Lurs.

Segusterone		
Alaunio	M. p	xiiij
Catuiaca		xvj
Apta Julia		xij

M. d'Anville fait passer la route à travers les montagnes de Lurs, & place *Alaunium* à l'*Hospitalet*. Il nous faudroit le témoignage des anciens monumens, pour nous persuader que la voie militaire, qui alloit droit à Sisteron, s'écartoit si fort des bords de la Durance, & qu'elle traversoit un pays inaccessible qui offre mille difficultés aux voyageurs. En second lieu, de Sisteron à l'Hospitalet, on compte environ quatre lieues en droite ligne; & si l'on fait attention aux détours que l'inégalité du terrein occasionne dans les montagnes, on verra qu'il en faut compter près de cinq,

c'eſt-à-dire, environ vingt milles; or ce nombre ne s'accorde ni avec la table, ni avec l'itinéraire. Enfin ce qui démontre évidemment la fauſſeté de cette opinion, c'eſt que la voie militaire paſſoit dans le terroir de *Lurs*, au quartier de *Notre-Dame des Anges*, à trois quarts de lieues de ce village, & à une lieue de Forcalquier. On y a découvert les ruines d'une tour, des veſtiges d'anciennes habitations, & des aqueducs de conſtruction romaine aſſez bien conſervés. Ces monumens ſuffiſent pour décider de l'ancienne poſition d'*Alaunium* : en la mettant en cet endroit, elle s'accorde, autant que les inégalités du pays peuvent le permettre, avec les diſtances marquées dans les itinéraires. On peut encore la prouver par le témoignage des actes publics, dans leſquels on donne le nom d'*Aulun* à cet endroit même; il n'y a perſonne qui ne trouve une analogie ſenſible entre *Alaunium* & *Aulun*.

Carluec, près de Reillane.

CATUIACA eſt marquée dans l'itinéraire à ſeize milles du précédent, & à quinze de la ville d'Apt ; la table Théodoſienne ne la met qu'à douze de celle-ci. Ces diſtances, en y apportant les modifications que les détours du chemin exigent, ainſi que nous l'avons déja remarqué tant de fois, nous conduiſent à un endroit ſitué dans le terroir de Ceireſte, à une demi-lieue de Reillane. Cet endroit s'appelle *Carluec*, *Caruslocus*. Nous ne chercherons point à juſtifier notre ſentiment par l'analogie des noms, elle paroît ſouvent forcée ; mais on ne peut ſe refuſer à la correſpondance des diſtances, ſur-tout lorſque l'endroit où elles aboutiſſent conſerve des traces d'anciennes habitations. Je ne parle pas des édifices romains; on n'en trouve que dans les villes qui ont été honorées du titre de colonies, ou qui du moins étoient conſidérables par le nombre ou la richeſſe des habitans : mais je parle de ces autres indices qui, ſans nous conduire juſqu'à l'âge romain, nous font remonter à des ſiecles aſſez reculés pour nous faire croire que du tems des empereurs ces lieux étoient habités. C'eſt préciſément ce que nous trouvons à *Carluec*. Il y avoit, avant le

XIIe siecle, un prieuré duquel dépendoient douze égliſes qui lui payoient un cens annuel. On y voit auſſi des veſtiges d'un monaſtere détruit par les ſarrazins dans le Xe ſiecle ou à la fin du IXe. On a cru que c'étoit une abbaye dédiée ſous l'invocation de Notre-Dame des *Vaux* ou de *Vaucelles*, parce qu'on lit dans une ancienne inſcription mutilée, *Mariæ D. V. C.* On a rendu ces lettres initiales par ces mots : *Mariæ de Valle Cellarum ;* mais ne pourroit-on pas les rendre de cette autre maniere ? *Mariæ de Villa Catuiaca*, cette explication eſt plus naturelle (1). Enfin on a découvert dans le territoire de Reillane, c'eſt-à-dire vers l'endroit où nous plaçons *Catuiaca*, un marbre que nous rapporterons en parlant du dioceſe d'Aix, dans la ſeconde partie de la chorographie.

APTA JULIA VULGIENTUM. Pline ne met cette ville qu'au nombre des villes latines. Il eſt pourtant démontré par l'inſcription ſuivante, & par un autre que nous avons rapportée à l'article des *Vordenſes*, qu'elle étoit colonie romaine. Elle fut vraiſemblablement fondée par Jules-Céſar, quoique le prénom *de Julia* qu'elle porte, ait été donné quelquefois aux colonies qui reconnoiſſoient Auguſte pour fondateur. Apt.

T. CAMVLLIO
T. FIL. VOLT. AEMI
LIANO. FLAMINI
IIII. VIRO. COL. IVL. APT
ORDO. APTENSIVM
. . . . . .
TAS. . . . HONORE.
CONTENTUS. IMPENDIVM
REMISIT

Ordo, dans les colonies étoit le corps le plus honorable des citoyens, celui des décurions & des autres magiſtrats. Le peuple ni les

(1) Cependant j'avoue que je ne prétends pas prouver mon ſentiment par cette explication ; car on pourroit bien rendre ces mots par ceux-ci : *Beatæ Mariæ dicat, vovet, conſecrat.*

artiſans, ceux mêmes qui faiſoient corps, *corporati*, n'étoient point compris dans l'*ordo*. Suivant cette inſcription, les magiſtrats de la ville d'Apt délibérerent de faire élever un monument honorable, une ſtatue, par exemple, à *Titus-Camullius-Æmilianus de la tribu Voltinia, prêtre & quartumvir* de la colonie, lequel content de l'avoir mérité, les remercia, & ne voulut pas qu'on en fît la dépenſe. C'eſt ce qu'on exprimoit par ces mots *honore contentus impendium remiſit;* formule uſitée dans de ſemblables occaſions, ainſi que nous l'avons déja obſervé plus haut.

Par *quartumvir*, on entend ici un des quatre premiers magiſtrats choiſis parmi les autres pour rendre la juſtice. Il y en avoit deux pour les affaires de la ville, & deux pour les affaires du dehors; car nous ſommes perſuadés qu'ils avoient les mêmes fonctions que ceux qui ſont nommés ſur d'autres marbres IV. VIRI IVRI. DICVNDO. Il y avoit dans la même colonie des prêtreſſes d'Auguſte, occupées à faire brûler des parfums, & à chanter des hymnes en ſon honneur. Nous ne connoiſſons point leurs autres fonctions. Nous ignorons également en quoi conſiſtoient leurs prérogatives. Elles devoient leur donner parmi les femmes les mêmes diſtinctions qu'elles donnoient aux prêtres parmi les hommes. Les prêtreſſes pouvoient être mariées ; le mariage n'excluoit pas les perſonnes du ſexe des fonctions du ſacerdoce, comme il les excluoit du nombre des veſtales. La prêtreſſe de l'inſcription ſuivante étoit mariée. Ce fut ſa fille VENONIA MAXIMILLA qui lui fit ériger le monument où cette inſcription ſe trouve.

D. M.
ORBIAE. TITI. F.
MAXIMILLAE
FLAMINICæ. AUG
COL. IVLIA. APTA
VENNONIA. M. F. MAXIMILLA
MATRI. OTIMAE
EX. TESTAMENTO

Les édifices que les romains avoient fait bâtir dans la ville d'Apt, étoient à-peu-près les mêmes que ceux des autres colonies, avec cette différence qu'il n'y avoit point d'amphithéâtre. On ſait combien les monumens de cette eſpece étoient rares dans les Gaules.

Supl. de l'antiq. expliq. t. 3. p. 18. & ſuiv.

On découvrit dans le terroir, au commencement du ſiecle, trois ſtatues qu'on a tranſportées à Verſailles en 1728. Les deux plus grandes, qui ſont d'un très-bon goût, repréſentent un homme & une femme d'une ſtature fort haute, & tous les deux aſſez jeunes. La femme eſt aſſiſe & vêtue d'une tunique, ayant par-deſſus un manteau qui la couvre juſqu'aux pieds. Elle a la main gauche appuyée ſur le côté droit ; auprès d'elle eſt une fille d'environ neuf ans qui ſe tient debout, & appuie ſa main gauche ſur celle de la femme, que je crois être ſa mere. L'homme, repréſenté par l'autre ſtatue, eſt couvert d'un manteau, qui tombant en écharpe ſur l'épaule, laiſſe le devant du corps tout nud. On trouva tout auprès l'inſcription ſuivante, que M. le préſident de Thomaſſin Mazaugues donna au P. Monfaucon. Elle nous apprend que *C. Allius-Celer* fit ériger un monument en l'honneur de ſon oncle *L. Allius-Severus*, & deux ſtatues, l'une à *ſon pere & l'autre à ſa mere*, & que le jour qu'on en fit la dédicace, les héritiers diſtribuerent, ſuivant la teneur du teſtament, ſoixante & douze deniers à chaque décurion. Le P. Monfaucon dit que, de ſon tems, le denier romain valoit vingt ou vingt-cinq ſols de notre monnoie. Voici l'inſcription :

L. ALLIO. SEVERO. C. AL
LIVS. CELER. PATRVO
TESTAMENT. PON. IVSSIT
ITEM. STATVAS. DVAS
PATRI. . . . . QVAR
STATVARVM. D DIC. HERED
EX. FORM. TESTAMEN .
DECVR. SING. -XLXXII
DEDER

Ne pourroit-on pas ſuppléer au mot qui manque dans la quatrieme ligne celui de *matri?* Il s'enſuivroit de-là que ces ſtatues repréſentoient un pere, une mere & leur fille. Mais en quel lieu furent-elles dreſſées ? Etoit-ce dans une place, dans un jardin, ou dans un mauſolée ? L'hiſtoire nous laiſſe ignorer ces détails.

Un autre monument, qu'on prétend avoir été déterré dans la même ville, mérite notre attention par ſa ſingularité. C'eſt un marbre ſur lequel étoit gravée l'épitaphe du fameux cheval Boriſthene. On ſait que l'empereur Adrien affectionnoit cet animal au point que, quand la mort le lui eut enlevé, il lui fit ériger un tombeau & une colonne, & qu'il compoſa ſon épitaphe. *Cui mortuo*, dit ſon hiſtorien, *ſepulchrum fecit, columnam erexit, & epigramma inſcripſit.* On ſait auſſi que cet empereur parcourut la Provence l'an 120 de Jeſus-Chriſt. Il eſt très-vraiſemblable qu'il s'arrêta dans Apt, qui étoit une colonie diſtinguée ; cette circonſtance, jointe à la prétendue découverte du monument, a fait croire à quelques ſavans que le cheval Boriſthene y étoit mort. Mais d'un autre côté Dion nous fait entendre que l'inſcription fut gravée ſur la colonne érigée auprès du tombeau, & cette colonne n'a point été trouvée. Le ſtyle même dans lequel elle eſt compoſée, & les rimes qu'on y a miſes, peuvent la rendre ſuſpecte, & nous faire croire qu'elle eſt poſtérieure au tems d'Adrien ; ou bien qu'elle eſt l'ouvrage de quelque particulier, ſon contemporain, qui voulant lui faire ſa cour, fit dreſſer un cénotaphe en l'honneur de Boriſthene, & compoſa ſon épitaphe dans le goût des vers attribués à cet empereur. Le lecteur pourra plus facilement en juger en la liſant :

(1) BORYSTHENES. ALANUS
CAESAREUS. VEREDUS
PER. EQUOS. ET. PALUDES

(1) On donne à ce cheval le nom de Boriſthene & d'Alain, parce qu'il avoit été nourri ſur les bords de ce fleuve chez les Alains.

ET. TUMULOS. ETRUSCOS
VOLARE. QUI SOLEBAT
PANNONICOS. IN. AGROS
NEC. ULLUS. INSEQUENTEM
DEN . . . . . .

Le reſte de l'inſcription manquant, M. de Peyresk y ajouta ce qui ſuit :

DENTE. APER. ALBICANTI
AUSUS. FUIT. NOCERE.

Pour peu qu'on ſoit au fait des inſcriptions, on ſent que le ſtyle de celle-ci la rend fort ſuſpecte : ce qui acheve d'en détruire l'authenticité, c'eſt que long-tems avant que Peyresk en eut acquis le marbre en 1629, Pierre Pithou l'avoit fait imprimer en 1596 dans ſes *poëmata*, d'après un vieux manuſcrit dont il ne connoiſſoit point l'auteur ; il y a même apparence que Caſaubon, Saumaiſe, & les autres qui la publierent, n'auroient pas manqué de parler du lieu où on l'avoit découverte. Cependant un ſavant, à qui j'ai communiqué mes doutes, m'écrit qu'il a lu les lettres manuſcrites de Peyresk à Saumaiſe, avec les réponſes de celui-ci, & qu'ils ne diſent pas un mot de cette inſcription.

FINES. L'itinéraire met cet endroit à ſix mille d'Apt, & à douze de Cavaillon. M. d'Anville obſerve que cette diſtance eſt conforme à la meſure itinéraire, & que par conſéquent on ne doit pas s'en rapporter à la table, où l'on trouve vingt-quatre milles au lieu de dix-huit, entre Apt & Cavaillon. Il eſt difficile de marquer au juſte la vraie poſition de *Fines*, qui eſt le nom qu'on donnoit aux lieux où confinoit le territoire de deux cités. Comme le chemin de Siſteron à Arles, traverſoit le pays des *Vulgientes*, dont Apt étoit la capitale, & celui des *Cavares*, dont Cavaillon dépendoit, on nomma *Fines* l'endroit où ces deux peuples confi- Oppede.

noient. Mais quel eſt-il cet endroit? Samſon croit que c'eſt *Baumettes ;* Bouche ſe décide pour *Oppede*, qui eſt ſur les confins de la Provence & du comté Venaiſſin ; l'une & l'autre de ces deux opinions eſt probable.

Cavaillon.

CABELLIO CAVARUM. Cavaillon étoit une colonnie romaine, qui exiſtoit déja du tems du triumvir Lepide, quarante-deux ans avant l'ere chrétienne, comme il paroît par pluſieurs médailles de bronze, que les antiquaires s'accordent à rapporter à cette ville. Etienne de Biſance en fait une ville marſeilloiſe, ſur la foi d'Artemidore d'Epheſe ; cette opinion eſt aſſez probable. Les marſeillois établiſſoient ordinairement des comptoirs ſur les côtes, & près des rivieres de Provence, où ils pouvoient commercer. Quoique la Durance ne ſoit pas navigable aujourd'hui, il eſt certain, par des chartes du onzieme & du douzieme ſiecles, que les bateaux la remontoient juſqu'à une certaine diſtance de ſon confluent avec le Rhône, & qu'ils payoient un droit aux comtes de Provence. Des monumens plus anciens nous apprennent que du tems des romains, il exiſtoit à Cavaillon un corps de bateliers utriculaires: les villes d'Arles & de Marſeille envoyoient des marchandiſes chez les cavares, les voconces, & les tricaſtins ; ces utriculaires les apportoient d'abord à Cavaillon, où les marſeillois avoient leur entrepôt, enſuite ils les diſtribuoient dans les autres lieux où le lit de la Durance leur permettoit de pénétrer (1) ; mais on ne doit pas conclure de-là que les marſeillois aient fondé Cavaillon. Le nom des villes dont ils ſont fondateurs eſt grec, & *Cabellio* ne

(1) Ces utriculaires de la Durance, dont les bateaux étoient faits de peau, devoient ſe borner à deſcendre la riviere, ſi elle étoit comme aujourd'hui; car il eſt impoſſible de la remonter. Mais comme dans l'eſpace de XV ou XVI ſiecles une riviere auſſi rapide fait des attériſſemens & des changemens dans ſon lit, qui rendent impoſſibles des opérations faciles auparavant ; ne peut-il pas ſe faire que, du tems des romains, les bateaux remontaſſent en les faiſant tirer par des chevaux? Nous avons des chartes qui prouvent qu'ils remontoient encore dans le Xe ſiecle.

l'eſt

l'eſt pas. Celle-ci ſubſiſtoit déja quand ils y établirent un comptoir, & dépendoit des *Cavares*. La preuve de l'exiſtence des utriculaires à *Cavaillon* ſe tire d'une eſpece de médaille en bronze, dont M. Calvet a donné l'explication. Elle porte d'un côté un outre enflé, d'un relief conſidérable ; & de l'autre, cette inſcription en caracteres gravés en creux.

COL. VTRI. CAB. L. VALER. SUCCES

C'eſt-à-dire *Collegium utriculariorum Cabellicenſium Lucius Valerius ſucceſſus*. On voit encore à ce monument un anneau mobile qui ſervoit à le ſuſpendre ; car M. Calvet prétend que chaque utriculaire en portoit un, pour lui ſervir de marque diſtinctive de maîtriſe ou d'aggrégation. Si l'on veut de plus grands éclairciſſemens ſur cette matiere, on peut lire ſa diſſertation, dans laquelle on trouvera de quoi s'inſtruire.

L'itinéraire de Bordeaux à Jéruſalem, écrit ſur la fin du regne de Conſtantin, fait mention de quelques lieux dont il n'eſt point parlé dans les autres ; tels ſont les ſuivans, qui étoient ſitués ſur la route d'Arles à Orange. Après *Ernaginum*, qui eſt Saint-Gabriel, l'itinéraire place

BELLINTO, à dix milles d'*Ernaginum*, & à cinq d'Avignon ; cette indication des diſtances fait croire que ce lieu répond à Barbantane, puiſqu'elles conviennent au local. Barbantane.

CIVITAS AVENIONE. Avignon, que Pline met au nombre des villes latines, & Ptolemée parmi les colonies, ſe diſtinguoit par ſes richeſſes, ſelon le témoignage de Pomponius-Mela. Sa poſition ſur le Rhône la rendoit très-commerçante. Les marſeillois y établirent un comptoir comme à *Cavaillon*, ſans qu'on puiſſe conclure de-là qu'ils aient fondé ces deux villes, puiſque leur nom n'eſt pas grec, & que celui des colonies marſeilloiſes l'étoit, comme nous l'avons obſervé ci-deſſus. D'un autre côté, on ne ſe perſuadera pas que les Cavares n'euſſent point de villes, avant que Marſeille eut Avignon.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

fait bâtir celles que nous connoiſſons. S'ils en avoient, il n'eſt pas à préſumer qu'ils n'euſſent point d'habitations à l'endroit où eſt Avignon. Ce nom, dérivé d'un mot celtique qui ſignifie riviere, prouve aſſez qu'il ne faut pas attribuer à d'autres qu'à des gaulois l'origine de cette ville. Quelques habitans de Marſeille, étant venus s'y établir pour faire le commerce & recevoir les marchandiſes qu'on leur envoyoit par le Rhône, s'y enrichirent, en attirerent d'autres, & le nombre augmenta tellement, qu'ils formerent, ſinon la plus grande partie, du moins la partie la plus riche des habitans. Peut-être y firent-ils battre monnoie. Dans ce cas, il ſemble qu'on pourroit leur attribuer les médailles que M. Pelerin a fait connoître, & qui repréſentent la tête d'un jeune homme couronné de laurier ſans légende, & au revers un ſanglier avec ces lettres grecques AOYE. Mais il eſt plus vraiſemblable qu'elles furent frappées par les gaulois; car on trouve le ſanglier repréſenté ſur les médailles d'un grand nombre de leurs villes. On ſait d'ailleurs que les gaulois avoient des monnoies. Luérius, roi des auvergnats, en répandoit avec profuſion pour faire parade de ſes richeſſes, environ cent cinquante ans avant Jeſus-Chriſt; ils y mettoient des caracteres grecs, qui étoient les ſeuls dont ils ſe ſerviſſent dans les actes publics & ſur les monumens, avant que Rome étendît ſa domination en-deçà des Alpes. Les romains envoyerent à Avignon une colonie, que je crois être du même-tems que celles d'Arles & d'Orange, fondées par ordre de Jules-Céſar. Je remarque auſſi qu'ils n'en mirent aucune dans les villes de Provence ou de Languedoc, que nous ſavons avoir appartenu aux marſeillois, quoique la plupart de ces villes fuſſent très-propres par leur ſituation avantageuſe à recevoir une colonie : cette raiſon vient à l'appui des autres que j'ai données, pour prouver que la ville d'Avignon ne fût point bâtie par les marſeillois.

T. 1. p. 19.

Port de la Traille.

MUTATIO CYPRESSETA. Ce lieu eſt placé à cinq milles d'Avignon, & cette diſtance, dit M. d'Anville, nous conduit indubitablement

au pont de Sorgues. Il eſt étonné que Bouche en faſſe l'application à la *Barthalaſſe*, qui eſt, pour ainſi dire, à la porte d'Avignon, & renfermée, par un bras du Rhône, dans l'île qui porte le même nom de Barthalaſſe. Il me ſemble que *Cypreſſeta* ſeroit mieux placée *au port de la Traille*, qui eſt tout auprès du pont de Sorgues, & où l'on prétend avoir trouvé des débris d'antiquités romaines, qui prouveroient l'exiſtence d'une ancienne ville.

Orange.

CIVITAS ARAUSIONE. On donne à Orange le titre de *civitas*, parce que dans le tems que l'itinéraire fut fait, elle n'avoit encore rien perdu de ſa grandeur, ni de ſon luſtre ; elle conſervoit en leur entier le théâtre & l'arc de triomphe dont on voit encore de ſi beaux reſtes. Outre ces monumens, il y en avoit d'autres, tels que des temples & des bains que le tems n'a pas reſpectés, mais où l'on retrouvoit le bon goût & la magnificence des romains. Cette ville ſubſiſtoit, comme il paroît par ſon nom celtique, avant qu'ils ſe fuſſent emparés du pays des *cavares* dont elle dépendoit. Ils la jugerent propre, par ſa ſituation, à recevoir une colonie des ſoldats de la deuxieme légion, que Jules-Céſar y envoya ſous les ordres de Claude-Tibere-Néron, quarante-ſix ans avant Jeſus-Chriſt, d'où elle prit le titre de *colonia Julia ſecundanorum*. Elle eſt citée par Pomponius-Mela, parmi les villes les plus riches de la province narbonnoiſe. On ſent en effet qu'une ville ne peut parvenir au point de grandeur où étoit celle d'Orange, ſans que l'abondance y encourage la population. Le voiſinage du Rhône la mettoit en état de participer au commerce que les villes d'Arles & de Marſeille avoient rendu ſi floriſſant, & que les naturels du pays, c'eſt-à-dire les gaulois, ne pouvoient faire ſans s'aſſocier avec les romains, ainſi que nous l'apprenons de Cicéron *Orat. pro Fonteio.*

Noms des villes & autres lieux qui ne ſont pas marqués dans les Itinéraires.

Aeria
Ægytna
Anatilia
Aralucus
Aſtromela
Athenopolis
Avenionis ou *Avenionetum*
Brigantium
Carpentoracte
Conſtantina
Dinia
Forum Neronis
Fretta
Fraxinetum
Gryzelium
Maritima
Machovilla
Olbia
Pagus Lucretus
Vicus C. Petronii
Salinæ
Stablo
Stomalimna
Taraſco
Theopolis
Thele
Trittia
Vaſio
Vincia
Vindalium

AERIA. La poſition de cette ville eſt très-difficile à marquer. Strabon la met entre la Durance & l'Iſere, en un lieu fort élevé ; de-là vient que M. d'Anville la place ſur le mont Ventoux, à l'extrémité du dioceſe de Carpentras, & M. de Valois, à Venaſque. Mais aucune de ces deux opinions ne peut ſoutenir la critique. Celle de M. de Valois, parce qu'il paroît que du tems de Strabon Venaſque s'appelloit déja *Venaſca*, & par conſéquent elle étoit diſtinguée d'*Aeria* (1). Celle de M. d'Anville, parce qu'elle n'eſt fondée que ſur l'expreſſion d'Artemidore, qui dit qu'elle étoit bâ-

(1) Si *Aeria* n'étoit pas joint avec Orange & Avignon, qui me font croire que c'eſt un nom de ville, je croirois que c'eſt le nom qu'on donnoit anciennement au mont *Ventoux*, que Strabon auroit nommé comme une montagne remarquable.

tie ſur un lieu fort élevé ; mais combien n'y a-t-il pas de montagnes dans le comté Venaiſſin, ſur leſquelles on pourroit également la placer ? Ce qui a induit ce ſavant en erreur, c'eſt qu'il a cru qu'*Aeria* étoit chez les cavares. Cependant bien loin que Strabon le diſe, il fait entendre qu'elle étoit au-deſſus d'Orange, vers le confluent de l'Iſere & du Rhône, & vraiſemblablement chez les *Voconces*. « Il y a, dit cet auteur (entre la Durance & l'Iſere) trois villes qui ſont *Avignon*, *Orange* & *Aeria*, ainſi nommée parce que, ſelon Artemidore, elle eſt ſituée en un lieu fort élevé. Tout le reſte eſt un pays plat & fertile en pâturages, mais depuis *Aeria* juſqu'à *Durion*, ως την Δουρίονα (1), il eſt montagneux & couvert de bois ». M. d'Anville croit qu'il faut lire *Druentiam*, au lieu de *Duriona* ; mais, doit-on admettre cette correction ſans le témoignage des anciens manuſcrits ? Nous liſons trois fois *Druentia* quelques lignes plus haut ; il n'y a pas d'apparence que Strabon, ou ſon copiſte, ait tout de ſuite après défiguré le nom de cette riviere. Il faut donc laiſſer ſubſiſter *Duriona* qui eſt un nom de lieu, dont la poſition répond vraiſemblablement à celle de *Livron* près de la Drome, à trois lieues de Valence, au midi. Il ſuit de-là qu'*Aeria* étoit dans le Dauphiné, entre Orange & la Drome, ſur quelque éminence que nous ne chercherons point à deviner, puiſqu'elle eſt hors de notre province.

ÆGYTNA étoit une ville maritime des Oxybiens, ſelon Polybe, & ſituée ſur la plage de Cannes, à l'endroit qu'on appelle Goulfejan ou Gourjan, au levant des îles de Sainte-Marguerite. *Sur le golfe de Gourjan.*

ANATILIA. Nous avons attribué aux *Anatilii* les bords du Rhône, depuis ſon embouchure juſqu'à Arles & toute la Camargue ; il y a bien de l'apparence qu'il faut placer *Anatilia* dans cette île, n'y

(1) M. de Brequigny dans des notes, qui répandent beaucoup de jour ſur le quatrieme livre de Strabon, dont il a fait une traduction manuſcrite, propoſe de lire λούριονα au lieu de δούριονα. Cette correction paroit d'autant plus heureuſe, qu'on trouve *Louriona* dans le nom moderne de *Livron*.

Chorographie. *I. Partie.*

ayant point ailleurs d'autre lieu qui puiſſe lui convenir, mais il eſt impoſſible de déterminer au juſte ſa poſition. Nous croyons pourtant qu'elle étoit ſur le bord de la mer.

Arluc.

ARALUCUS, ARLUC. Ce village, qui ne ſubſiſte plus, étoit dans le dioceſe de Graſſe. La déeſſe Venus y avoit un temple qui fut détruit vers l'an quatre cent quarante-ſept, ſuivant l'auteur de la chronologie des Lérins, par ſaint Nazaire, diſciple de ſaint Honoré. Ce pieux ſolitaire y fit bâtir un couvent de religieuſes, ſous le titre de ſaint Etienne, premier martyr. Dans les œuvres de ſaint Eucher, cet établiſſement eſt attribué à ſainte *Creſcentia* ſa fille. Il eſt fait mention dans les mêmes ouvrages, premiérement, de *Mantolvocus*, *Mandeluec* au terroir d'Arluc, où la même ſainte fit bâtir un hôpital; ſecondement, de *mons Mercurii*, montagne du voiſinage, qui conſervoit encore ſon nom ſur la fin du dixieme ſiecle; troiſiémement, de la montagne de Mars, *mons Martii*, voiſine de la précédente, & où il paroît, par l'inſcription ſuivante, que ce Dieu étoit adoré ſous le nom d'OLLOVDIVS.

Diſſert. ſur ſaint Eucher, ſect. vij.

Spon. Miſcell. p. 97.

VIGILIA. METIA
MASSAE. FILIA
MARTI. OLLOVDIO
V. S. L. M.

M. Antelmi, qui cite la même inſcription dans ſa diſſertation ſur S. Eucher, lit OLLOVBO. De quelque maniere qu'on liſe ce mot, il ſera toujours difficile d'en ſçavoir la vraie ſignification, à moins qu'on ne le faſſe venir du grec λυμα, qui ſignifie détruire. L'épithete de deſtructeur convient très-bien au dieu de la guerre. Peut-être auſſi OLLOVDI eſt-il un nom topique, tiré d'un lieu qui nous eſt inconnu. Cette montagne de Mars, ſuivant le même auteur, s'appelle aujourd'hui mont Saint-Martin.

Etang de Berre.

ASTROMELA *ou* MASTROMELA, étoit le nom d'une ville bâtie près d'Iſtres, ſuivant les géographes modernes. Mais nous prouverons

ailleurs que *Maſtromela* eſt le nom de l'étang de Berre. Il y a toute apparence que le mot *iſtres* en a été formé par corruption. Du tems des romains, il y avoit ſur les bords de cet étang une colonie floriſſante dont nous parlerons bientôt : elle fut détruite par les pirates & les peuples du nord, après la chute de l'empire d'occident. Le bourg d'Iſtres, qui commença par un petit nombre de maiſons deſtinées à recevoir les habitans, que le goût de la pêche ou du commerce, & la fertilité du terroir y attiroient, n'eſt connu parmi les communautés de la province que depuis l'an 1285 ou environ. Après avoir été dépendant de la baronnie de Baux, il fut annexé à la vicomté ou principauté du Martigues ; il a eu, par conſéquent, les mêmes ſeigneurs comme nous le dirons dans l'hiſtoire. Il y avoit aux environs d'Iſtres pluſieurs petits hameaux, dont il ne ſubſiſte plus que des ruines. Tel étoit celui de Saint-Michel, bâti ſur la montagne du même nom, où l'on voit encore les murs de l'égliſe. Le quartier de Saint-Veran, ſur les confins d'Iſtres & de Saint-Mitre, offre auſſi quelques veſtiges de chapelles, ainſi que Saint-Pierre de la Valduc & Saint-Martin, où l'on apperçoit des ruines d'anciennes habitations. Je remarquerai en paſſant, que les Bénédictins avoient autrefois ſur le bord de l'étang de Berre, dans un endroit fort déſert, un monaſtere dont les revenus ont été unis à celui de Mont-major. On prétend que *Berre*, en langue celtique, ſignifie *eau ſalée*.

ATHENOPOLIS. Nous placerons cette ville grecque, conformément au ſentiment de M. d'Anville, au fond de l'anſe d'*Agai*, qui paroît avoir été un endroit propre à recevoir une colonie marſeilloiſe : on y trouve des veſtiges d'une ancienne ville. Agaï.

Ce port eſt appellé *Agathon* dans le récit du martyre de S. Porcaire, abbé de Lerins en 730. C'eſt de-là ſans doute qu'eſt venu le nom moderne d'*Agai*.

AVENIONIS CASTRUM *ou* AVENIONETUM, eſt le nom qu'on donnoit encore au lieu de la Napoule dans le dixieme ſiecle. La La Napoule.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

dénomination grecque qu'il porte aujourd'hui, & qui ſignifie *ville neuve*, lui a été donnée dans le treizieme ſiecle par les ſeigneurs de ce nom dont elle dépendoit.

Briançon.

BRIGANTIUM, eſt un petit village du dioceſe de Glandeves, qu'on ne ſoupçonneroit pas d'avoir tenu un rang du tems des romains parmi nos villes du ſecond ordre; car ſa ſituation, dans un pays où rien ne favoriſe l'agriculture & l'induſtrie, ſemble s'oppoſer à ce que la population y ait jamais été conſidérable. Cependant les médailles d'or, d'argent & de cuivre qu'on y a trouvées, les inſcriptions ſans nombre qu'on y a découvertes, ſont des monumens qui dépoſent en faveur de ſon ancien état. Parmi ces inſcriptions, il y en a trois qui méritent d'être rapportées; l'une fut faite en 259 ou 260, en l'honneur de *P. Licinius-Cornelius-Saloninus-Valerianus*, fils aîné de l'empereur Gallien, & déclaré Céſar en 259.

D. N.
P. LICINIO. COR
NELIO. SALONI
NO. VALERIANO
NOBILISSIMO
CÆSARI
ORDO
BRIG

Nous avons déja dit plus haut que l'*ordo* des municipes & des colonies étoit le corps des magiſtrats, qui compoſoient le conſeil de ville appellé *curia*. On en tiroit les *duumvirs* qui avoient à-peu-près la même autorité que les conſuls à Rome. Maternus avoit rempli avec honneur cette place à Briançon, ainſi que celle de *flamine* ou de prêtre, comme nous l'apprenons d'une inſcription dont voici les trois dernieres lignes:

EUNDEM.

EUNDEM. QUE. MATERNUM. OB
HONORES. *DUUMVIRATUS*. ET. *FLAMINATUS*
BENE. GESTOS. PATRONUM. COOPTARUNT
BRIGANTII

Le troiſieme marbre eſt en l'honneur de *Lucius-Valerius-Domitius-Aurelianus*, nommé empereur vers le mois d'avril 270, & aſſaſſiné ſur la fin de février ou de mars 275. On lui donne le titre d'invincible, peut-être à cauſe des victoires qu'il avoit remportées ſur la célebre Zénobie, reine de Palmire, qui devint ſa priſonniere en 273 : ainſi l'inſcription doit être de cette année-là, ou de l'année ſuivante.

IMP. CAES
L. DOMITIO
AURELIANO
P. F. INVIC
AUG. P. M.
ORD. BR. F. C

Nous ne parlerons pas des raiſons que les habitans de ce lieu avoient de donner cette marque de zele à Aurélien; elles nous ſont inconnues, & nous ne pourrions haſarder que des conjectures. Nous ne dirons rien non plus du mot *ordo* que nous venons d'expliquer, & dont nous aurons occaſion de parler encore dans l'hiſtoire.

CARPENTORACTE MEMINORUM. Les villes capitales des gaulois joignoient ordinairement aux avantages du local, celui d'être le centre de la religion & du gouvernement civil. Les romains y mirent des colonies, par préférence, pour opérer d'une maniere plus prompte & plus efficace les changemens qu'ils avoient envie de faire dans ces deux objets. Céſar, dont les vues politiques embraſſoient & prévoyoient tout, envoya des colonies dans les lieux les plus avantageux de la province Narbonnoiſe : il étoit eſſentiel Carpentras.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

de s'assurer de l'entrée des Gaules, & d'avoir des garnisons à opposer aux gaulois qui voudroient tenter de passer en Italie. Cette raison, jointe au desir que les romains avoient de changer les mœurs & le caractere des anciens habitans, fut donc cause que nos principales villes de Provence, & les mieux situées, reçurent une colonie. Carpentras fut du nombre; l'inscription suivante, trouvée à Orange, en est la preuve.

M
COL. JUL. MEM. HEREDES
EX. TESTAMENTO

Le surnom de *Julia*, donné à cette colonie, prouve évidemment qu'elle doit son origine aux soins de Jules-César. Il est surprenant que Pline ne la mette qu'au nombre des villes latines. Nous donnons ailleurs l'explication de ses monumens, ainsi que de ceux d'Orange. On prétend que *Carpentoracte* est composé de trois mots celtiques, qui sont *car* ou *caer*, ville, *pen*, colline, & *toracte*, passage; ce qui convient à Carpentras, situé sur une élévation près de la petite riviere d'Auzon. Cette ville est la capitale du comté Venaissin; mais le mot Venaissin vient de *Vénasque*, petit village situé à deux lieues au midi de Carpentras, sur la cime d'un rocher, où l'on croit, que du tems des romains, la déesse Vénus avoit un temple, dont on voit encore des vestiges. Ce lieu s'est appellé *Venasca*, & vers le cinquieme siecle *Vendasca* ou *Vendausca*, de-là l'épithete de *Vendascenses* donnée aux évêques qu'on prétend avoir gouverné l'église de *Vénasque*. La preuve qu'on apporte de l'existence de ce siege, est tirée d'un discours attribué à S. Amat, évêque d'Avignon; il y est dit que Crocus, roi des Vandales, fit mourir *Firmus* de Vénasque, *S. Privat* de Gévaudan, *Victor* d'Arles, *Leonius* d'Apt, & *Valentinien* de Carpentras; mais cette piece est fort suspecte. S. Privat ne souffrit le martyre qu'au commencement du cinquieme siecle, qui est le tems

Gall. Christ. t. 1. p. 893. *Ibid. Instrum.*

où Crocus vint en Provence. Or dans ce tems-là l'évêque d'Arles s'appelloit *Heros*, & non pas *Victor;* celui d'Apt *Quentin*, & non pas *Leonius*. Ces erreurs détruiſent donc l'autorité qu'on voudroit donner à la piece ſur laquelle on ſe fonde, pour prouver que les égliſes de Vénaſque & de Carpentras ont été gouvernées par des évêques particuliers. Il y a toute apparence que celle de Vénaſque a toujours été dépendante de l'évêché de *Carpentras*, qui n'a dû commencer qu'après l'expédition de Crocus, c'eſt-à-dire après l'an 408 ; car il n'eſt pas nommé dans la notice des provinces des Gaules, dreſſée ſous l'empire d'Honorius. Ainſi l'on peut au moins retrancher du nombre des évêques de cette ville, ceux qui ſont antérieurs à cette époque.

Constantine.

CONSTANTINA eſt ſituée à une demi-lieue au nord-oueſt de Lanſon. Les monnoies d'or, d'argent & de cuivre qu'on y a trouvées, ſelon Bouche, ſont une preuve que ce lieu n'a pas toujours été déſert comme il l'eſt aujourd'hui ; cependant il n'y a aucun géographe, aucun hiſtorien qui en faſſe mention. Je dis plus encore, le local s'oppoſe à ce que cet endroit ait été habité. C'eſt une montagne de pierre vive, eſcarpée, preſque inacceſſible du côté du levant, du nord & du couchant, & ſur laquelle on ne trouve ni terre, ni eau, ni débris de maiſons, ni traces de rues ; s'il y avoit eu d'anciennes habitations, les décombres ſubſiſteroient en leur entier ; l'accès difficile de la montagne auroit empêché de les tranſporter ailleurs. On n'y voit qu'une petite chapelle d'environ vingt pieds de long ſur douze de large, & une cavité profonde dans le roc, qui eſt vraiſemblablement celle qu'on fit en 1621, pour chercher un tréſor qu'on y croyoit caché (1). La chapelle eſt d'une mauvaiſe conſtruction aſſez moderne, bâtie au milieu d'une enceinte d'environ ſeize cens toiſes de circonférence.

(1) Ce fut un italien qui en donna l'idée. Quelques perſonnes riches lui firent des avances pour faire les excavations, où pluſieurs ouvriers périrent par le froid & l'humidité ; car dans tous les tems l'avarice à eu ſes dupes.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

Toutes ces circonſtances, & le ſilence de tous les monumens littéraires ſur la ville de *Conſtantina*, prouvent qu'elle n'a jamais exiſté. On a pris pour une ville un lieu de retraite défendu par ſa ſituation avantageuſe, & fortifié par des murailles flanquées de bonnes tours, car on y en compte dix-huit. Les habitans des villes & villages voiſins s'y réfugioient, lorſque le pays étoit menacé de quelqu'invaſion par les pirates, ou les peuples du nord. Comme ils y emportoient leurs effets, il n'eſt pas ſurprenant qu'on y ait trouvé des monnoies d'or & d'argent: mais on a eu tort d'en conclure qu'ils y avoient bâti une ville; tout concourt à prouver le contraire.

Digne.

DINIA. Nous prouvons ailleurs que Digne étoit la capitale des *Bodiontici*, qui paroiſſent avoir eu des habitations près de l'endroit où elle eſt bâtie; ils lui donnerent un nom celtique tiré du local même, car *din* ſignifie *eau*, & *ia* chaude. Elle fut ainſi nommée à cauſe des eaux *thermales* qui ſont à un quart de lieue. Il n'y a aucun reſte d'antiquité dans cette ville qui nous donne lieu de croire que les romains y aient bâti des édifices publics. Sous les empereurs, elle ne fut diſtinguée de beaucoup d'autres petites villes, que parce qu'elle avoit un ſiege épiſcopal dont nous parlerons à l'article des évêchés.

Forcalquier.

FORUM NERONIS. Les raiſons qu'on donne pour prouver que la ville de Forcalquier eſt le *Forum Neronis*, nous ont paru trop plauſibles pour ne pas les adopter. Le mot de *forum* déſignoit les marchés établis au voiſinage des voies militaires, les lieux où les officiers de l'empereur alloient pluſieurs fois l'année pour rendre la juſtice. Il faut que celui-ci ait été établi par l'empereur Néron, ou plutôt par Claude-Tibere-Néron, que Jules-Céſar envoya dans la Narbonnoiſe pour y fonder des colonies, & y faire les autres établiſſemens néceſſaires pour la commodité & la tranquillité publiques. Nous concluons de-là qu'il faut placer *Alaunium*, comme nous l'avons fait, ſur la voie militaire qui alloit

d'Apt à Siſteron, en paſſant près de Forcalquier. Il n'y en avoit point d'autres entre ces deux villes, ſur laquelle on puiſſe fixer ſa poſition.

FRETTA. C'eſt le nom d'une ville dont les ſarrazins firent le ſiege vers l'an 730, ſuivant un roman manuſcrit, en ancien provençal, qui ne mérite aucune foi, dit le P. le Long, parce qu'il contient autant de fauſſetés que de mots. Cependant cette ville a dû ſubſiſter; il eſt mention de ſon territoire dans la charte ſuivante de l'an 982. Cartul. de Saint André de Villeneuve, p. 44.

Ego Varnerius Avinionenſis epiſcopus dono.... monachis, qui ſunt in cœnobio ſancti Andreæ & ſancti Martini, quod eſſe conſtat infrà noſtram dioceſim in monte Andaone ſuper fluvium Rhodani..... eccleſias ultrà fluvium Durentiæ in agro FRETENSI *ad radicem montis Gauzerii ſanctæ Mariæ & ſancti Stephani, ſancti Joannis, ſancti Quiricii, nec-non ſancti Andreæ vel ſancti Pauli, & in alio loco ibidem adhærentes juxta viam Arelatenſem.... actum publicè Avinione pridiè nonas maii anno Dominicæ incarnationis D CCCC LXXXII, indict. Xâ. S. Varnerii humilis epiſcopi qui hoc teſtamentum ſcribi & firmari juſſit.... S. Theuderici epiſc. Cavellicenſis, S. Amalrici epiſc. Vaſionenſis, Willelmus comes voluit, &c.*

Amalric, évêque de Vaiſon, n'a point été connu des auteurs du *Gallia Chriſtiana*.

FRAXINETUM, étoit un fort, ſitué à deux lieues au nord & vis-à-vis de Saint-Tropez, ſur une montagne de difficile abord, qui n'eſt dominée par aucune autre. Les ſarrazins s'en emparerent dans le neuvieme ſiecle, comme d'un lieu très-bien ſitué pour recevoir des ſecours par mer, & pour faire des incurſions dans les villes voiſines. Il ne fallut rien moins que le courage & l'habileté de Guillaume I, comte de Provence, pour les chaſſer de ce repaire, dont ils avoient fait le centre de leurs brigandages. On y voit encore un foſſé large & profond, & une grande citerne; l'un & l'autre taillés dans le roc. Ce lieu étoit voiſin de la Garde- La Garde-Frainet.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.* Gréoulx.

Frainet, & paroît avoir tiré ſon nom du grand nombre de fraines dont la montagne eſt couverte.

GRYZELIUM n'eſt connu qu'à cauſe des nymphes qu'on y adoroit : elles préſidoient aux eaux minérales de cet endroit, dont les romains faiſoient le même uſage que nous. La vertu de ces eaux lui fit donner le nom qu'il porte. On prétend que *Gryzelium* vient du celtique *grezum*, qui ſignifie douleur ou maladie, & de *lin*, qui ſignifie *eau*, comme ſi l'on diſoit eaux pour les maladies.

NYMPHIS. XI
GRISELICIS

Il y a quelques copies de cette inſcription où l'on ne trouve pas le caractere *XI;* mais ſuppoſé qu'on doive l'admettre, faut-il le joindre à GRISELICIS, ou le regarder comme nombre? Dans le dernier cas, on pourroit dire qu'il déſignoit les différentes ſources des eaux thermales, dont chacune avoit ſa nymphe particuliere, ſuivant l'opinion des anciens.

Cette inſcription, rapportée par Spon, fut trouvée aux bains *de Gréoulx*, & cópiée par M. de Peiresk.

Cap d'Œ l, vers Saint-Chamas.

MARITIMA AVATICORUM. Cette ville, qui dépendoit des Avatici, étoit ſituée ſur le bord de la mer, ſuivant Ptolemée, ἐπὶ θαλάσσῃ κεῖται, & près des Foſſes de Marius, ſuivant Pomponius-Mela, *inter Maſſiliam & Rhodanum, Maritima Avaticorum ſtagnum obſidet*, (ou plutôt, comme on lit dans d'autres éditions) *ſtagno aſſidet, Foſſa partem ejus navigabili oſtio effundit.* Les géographes modernes croient qu'on ne peut placer cette ville ſur les bords de la mer & près des Foſſes de Marius, qu'à l'endroit où eſt bâtie la ville du Martigues. Cependant on n'y trouve aucuns veſtiges d'antiquité. Eſt-il vraiſemblable, s'il y avoit eu une colonie auſſi floriſſante qu'étoit *Maritima*, qu'on n'en eût pas découvert les ruines? Je remarque, en ſecond lieu, qu'il ne paroît, par aucun mo-

nument, qu'il ait paſſé une voie romaine au Martigues : il faut donc chercher ailleurs l'emplacement de *Maritima*, que tous les anciens géographes mettent ſur l'étang de Berre ; l'expreſſion même de Ptolemée ἐπὶ θαλάσσῃ, ne doit pas s'entendre autrement. On a vu de quelle maniere Pomponius-Mela s'exprime, *ſtagno aſſidet.* Pline eſt auſſi précis que lui : *Ultra* (*oſtia Rhodani*) dit-il, *Foſſæ ex Rhodano C. Marii opere & nomine inſignes, ſtagnum Aſtromela* ou *Maſtramela, oppidum Maritima Avaticorum, ſuperque campi lapidei.* Bouche prétend que *Maſtramela* eſt le nom d'une ville différente de *Maritima*, & qu'il faut lire *Maſtramela oppidum, Maritima Avaticorum ;* mais rien n'autoriſe cette leçon. Au contraire, tout prouve que *Maſtramela* eſt le nom de l'étang, ſuivant cette expreſſion de Feſtus-Avienus :

Oppidum Maſtramelæ Priſcum paludis.

Il faut donc dire qu'il n'y avoit qu'une ſeule ville nommée *Maritima*, & qu'elle étoit bâtie ſur l'étang de Berre, ayant derriere elle au nord-oueſt la plaine de la Crau ; *ſuperque campi lapidei.*

Pour fixer au juſte ſa poſition, il nous reſtoit à découvrir quelques anciens veſtiges qui nous la fiſſent connoître. On en trouve abondamment ſur les bords de l'étang, dans un endroit ſitué entre l'embouchure de l'Arc & la Durançole. Ce ſont des médailles, de petites ſtatues de marbre, de pierre de Caliſſane, ou de bois de huit ou neuf pouces, des reſtes de colonnes, de gros morceaux de pavé, ſoit des maiſons, ſoit des rues ; les décombres d'un réſervoir dont le conduit étoit de plomb ; enfin tout ce qui peut donner l'idée d'une grande ville, dont les hiſtoriens, ni les géographes modernes n'ont eu aucune connoiſſance. Ces débris, qui prouvent qu'il a exiſté en cet endroit une grande ville, couvrent un eſpace immenſe, ſont à peu de profondeur dans la terre, & arrêtent ſouvent le choc de la charrue.

Je dois ces détails à M. Negre de Saint-Chamas, qui m'écrit qu'on a trouvé depuis peu, parmi tous ces décombres, une urne remplie de médailles de moyen bronze, & qu'on les vendit à un chaudronnier, qui en fit un uſage digne de l'ignorance qui préſidoit à ce marché. Cet endroit, où étoit *Maritima*, s'appelle *Cap d'Œil*; l'ancienne voie militaire qui alloit d'Arles à Marſeille y paſſoit.

Menerbe. L. 4. c. 45.

MACHOVILLA, étoit un lieu ſitué dans le territoire d'Avignon, ſelon Grégoire de Tours. Il eſt ſurprenant que ce nom ſe ſoit perdu; nous en avons de beaucoup plus anciens qui ſubſiſtent encore avec une légere altération, & nous font reconnoître les villes qui les portoient. Il eſt donc difficile de déterminer quel eſt préciſément le lieu qui s'appelloit *Machovilla;* entre ce nom & ceux des villes du Comtat, nous ne trouvons point d'analogie pour fixer nos doutes. S'il étoit vrai, comme je l'ai lu quelque part, que Menerbe s'appelloit autrefois *Manancha*, je ne balancerois pas à croire que cette petite ville, ſituée entre Apt & Cavaillon, eſt celle que Grégoire de Tours appelle *Machovilla*, & qui, dans certains manuſcrits, eſt ſeulement nommée *Machao*. On pourroit objecter ce que dit cet auteur, que *Machao* étoit dans le territoire d'Avignon, *Avennici territorii;* mais comme il étoit éloigné du pays de plus de cent cinquante lieues, quand il écrivoit ſon hiſtoire, comme il n'étoit jamais venu ſur les lieux, & que la géographie dans ce tems-là étoit bien imparfaite, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait rapproché les diſtances, & placé *Machovilla* dans le territoire d'Avignon, dont *Menerbe* n'eſt éloignée que d'environ ſix lieues. Bouche prétend que *Machovilla* eſt l'Ile.

Eoube.

OLBIA, étoit une ville que les marſeillois bâtirent ſur le rivage de la mer, pour contenir les *Salyes* & les *Liguriens* qui troubloient leur commerce. Strabon la place entre *Antibes* & *Tauroentum*; les autres géographes s'accordent à la mettre entre le cap

cap Sicier & le fleuve d'Argens. Dans ce long eſpace de côtes, il ſeroit difficile de fixer au juſte la poſition d'*Olbia*, ſi elle ne ſe trouvoit déterminée par l'analogie des noms. On croit communément qu'Hieres eſt l'*Olbia* des marſeillois. Mais outre que le nom de cette ville, qui eſt *Areœ*, ne juſtifie pas cette opinion, paroît-il vraiſemblable que cet ancien peuple, qui ne bâtiſſoit des villes que près des rivieres, pour y dépoſer ſes marchandiſes, ou ſur des golfes pour défendre ſes vaiſſeaux contre les attaques des ennemis, ait placé une colonie à Hieres, d'où il ne pouvoit retirer aucun des avantages qu'il ſe propoſoit en faiſant de pareils établiſſemens? Il faut donc chercher un local qui réponde à ſes vues politiques, & qui ſoit ſemblable à celui où étoient placées d'autres colonies. Ce local nous eſt déſigné par le nom d'*Eoube* qu'il porte encore. C'eſt un port ſitué vis-à-vis des îles *Sthécades*, que les marſeillois cultivoient, ſuivant Strabon, & où ils avoient mis une garniſon pour en éloigner les pirates. Il étoit tout naturel qu'ils bâtiſſent une ville ſur le rivage voiſin, pour en tirer, en cas de beſoin, les ſecours néceſſaires. Nous croyons donc que l'Olbia des grecs n'étoit pas éloignée du port d'Eoube.

PAGUS LUCRETUS, & GARGARIUS LOCUS. Le mot de *pagus* ſignifioit une étendue de pays plus ou moins grande, ſuivant les provinces. Il renfermoit un certain nombre de villages dépendans d'un chef-lieu, dont le diſtrict tiroit ſon nom. C'eſt dans ce ſens qu'il faut prendre le *Pagus Lucretus*; il étoit ainſi nommé de *Lucretum*, qui paroît avoir été ſitué au quartier *de la Crau*, entre Aubagne, Gemenos & Saint-Jean de Garguier. Les inſcriptions, les tombeaux, les bains de marbre, & les autres veſtiges d'antiquités qu'on y a trouvés, ſont une preuve qu'il y a eu dans cet endroit d'anciennes habitations. Le nom de *la Crau* peut bien venir par corruption de *Lucretum*. Quant à la poſition de *Locus Gargarius*, elle n'eſt pas difficile à déterminer; ſon nom, qui s'eſt conſervé dans celui de Saint-Jean de Garguier, à une petite lieue

La Crau, près d'Aubagne.

d'Aubagne, nous la fait assez connoître. L'inscription suivante nous apprend qu'on avoit ôté aux habitans de ce canton, le droit de prendre les bains sans rien payer. Un affranchi, nommé Zozime, sextumvir augustal de la colonie d'Arles, ayant poursuivi à ses dépens, durant plusieurs années, la restitution de ce privilege, soit auprès de l'empereur Antonin-Pie, soit auprès du présidént de la province, non-seulement il l'obtint, mais encore il ne voulut pas être remboursé des sommes qu'il avoit dépensées pour cette affaire. Les habitans, touchés d'un procédé si généreux, consacrerent leur reconnoissance sur un marbre qu'on a trouvé dans le quartier de *la Crau*, où nous avons dit qu'étoit *Lucretum*. On a fait plusieurs copies de l'inscription ; mais je doute qu'il y en ait aucune de bien exacte. Celle que nous rapportons a été faite sur le marbre même par M. l'abbé Barthelemi, à l'exactitude duquel on doit s'en rapporter. Elle est entiérement conforme à une autre copie qu'on a trouvée parmi les manuscrits de M. le président de Thomassin Mazaugues.

PAGANI. PAGI. LVCRETI. QVI. SVNT. FINI
BVS. ARELATENSIVM. LOCO. GARGARIO. Q. COR.
MARCELLI. LIB. ZOSIMO. IIIIII. VIR. AVG. COL. IVL
PATERNA. ARELATE. OB. HONOREM. EIVS. NOTVM. FECIT
INIVRIAM. NOSTRAM. OMNIVM. SAECVLORVM. SACRA
TISSIMO. PRINCIPI. T. AELIO. ANTONINO. . . . R. ROME
MISIT. PER. MVLTOS. ANNOS. AD. PRESIDES. PROVINCIAE
PERSE
CVTVS. EST. INIVRIAM. NOSTRAM. SVIS. IN. . . . T. OB. HOC
DONAVIT. NOBIS. IMPENDIA. QVAE. FECIT. VT. OMNIVM. SAECV
LORVM. SACRATISSIMI. PRINCIPIS. IMP.CAES. ANTONINI. AVG. PII
BENEFICIA. DVRARENT. PERMANERENT. QVE. QVIBVS. FRVEREMVR
ET. BALINEO. GRATVITO. QVOD. ABLATVM. ERAT. PAGANIS
. . QVOD. VSI. FVERANT. AMPLIVS. ANNIS. XXXX

Ces bains étoient apparemment dans le voiſinage d'*Aubagne*, & c'eſt de-là qu'eſt peut-être venu le nom de cette ville, comme ſi l'on diſoit *ad Balnea*.

Il eſt très-difficile de ſavoir comment Gargarie étoit ſur les confins du territoire d'Arles. Pour réſoudre cette difficulté, il faut ſe rappeller que l'ancienne république de Marſeille avoit un diſtrict plus étendu que n'eſt aujourd'hui ſon territoire, & qu'il renfermoit le *Pagus Lucretus*. On appelloit, ce qui étoit au-delà, le pays des *Arletains*, parce que Arles & Marſeille étant les villes les plus conſidérables de la province, les capitales des deux états dans leſquels elle étoit pour ainſi dire diviſée, on déſignoit le peuple par la dénomination de l'une & de l'autre, parce que la diviſion des deux Narbonnoiſes, & celle des dioceſes, n'étoit point encore faite. Nous ne voyons point d'autre maniere d'expliquer comment le territoire d'Arles pouvoit venir juſqu'au *Pagus Lucretus* (1).

VICUS C. PETRONII AD RIPAM DRUENTIÆ. C'eſt le village de Peyruis qu'on a voulu déſigner dans une inſcription que Muratori regarde comme apocriphe avec beaucoup de fondement. On peut voir les raiſons qu'il en donne, & qui nous ont paru très-ſolides. D'ailleurs, la maniere dont elle eſt conçue, la rend ſuſpecte à quiconque eſt au fait de ces ſortes d'antiquités; nous allons la rapporter, afin que le lecteur puiſſe en juger par lui-même. Peyruis. Theſ. antiq. p. M. D. CCC. n° 2.

. . . . . .
. . . . . PROH. DOLOR
AEMY. BERE. PRAEF. JLLIRICI
QVI. IMPER. MAGISTRATVS
SICCARIOS. INSECVTVS. JVSTE

(1) En effet, vers l'an 417, l'évêque d'Arles prétendoit encore que la paroiſſe de S. Jean de Garguier & celle de Ceireſte, étoient de ſon dioceſe. Ce qui ne pouvoit être fondé que ſur ce que les anciennes limites de la domination marſeilloiſe de ce côté-là, ne s'étendoient pas plus loin. Zozim. pap. ep. 5.

SEMPER. FVERIT. POST. ADMINISTRATAM
AEGYPT. DVM. JN. GALL. CVM. LIBER
JVSSV. IMP. CONSTANT. . . . PROFICISSERETVR
A. SICCARIIS. ET. JVDEIS. PERVICACISS
NEFANDVM. FACINVS. IN. VICO. C
PETRONII. AD. RIPAM. DRVENTIÆ
PVGIONE. CONFOSSVS. HIC. SITVS. EST
S. L. H. P. M. R. D. O. M. V. F.

Il n'eſt donc pas certain que Peyruis ait été connu du tems des Romains.

Caſtellane. SALINÆ. M. d'Anville, guidé par l'analogie des noms, croit que la poſition de cette ville répond à celle de *Seillans*, ſituée dans la partie ſeptentrionale du dioceſe de Fréjus, où il loge les *Suetri*. On peut lire ce que nous dirons à l'article de ce peuple. On verra que, ſuivant le témoignage de Pline, on ne peut point lui aſſigner d'autre emplacement que ſur les bords de l'Eſteron, dont *Seillans* eſt éloigné de près de dix lieues. Il faut donc placer *Salinæ* dans une poſition qui en ſoit plus voiſine, auprès de *Caſtellane*, par exemple, qui n'eſt qu'à environ trois lieues de la ſource de cette riviere. On peut appuyer ce ſentiment ſur trois raiſons. 1°. On a découvert, près de Caſtellane, des monumens qui prouvent, que du tems des romains, il y avoit une ville; (on n'a rien trouvé de pareil à *Seillans*.) 2°. On lit le nom de CIVITATIS SALIN*enſis* ſur un de ces monumens. 3°. Ptolemée place *Salinæ* dans les Alpes maritimes, & la notice des Gaules, d'accord avec cet auteur, la nomme entre *Digne* & *Senez*; car *civitas Solinenſium* eſt la même que *civitas Salinenſium*, n'y ayant qu'une lettre de changée. Nous ne pouvons donc pas, contre des témoignages ſi authentiques, fixer ſa poſition près de *Fayence*, qui n'eſt point compriſe dans les Alpes, & où l'on ne voit aucuns veſtiges d'antiquités. Telles ſont les raiſons ſur leſquelles je

me décide pour *Caſtellane*, dont le nom eſt moderne, comme on le verra ailleurs. Il nous reſte à préſent à examiner les inſcriptions découvertes près de cette ville.

La premiere étoit ſur une groſſe pierre qu'on déterra dans le dernier ſiecle, à l'endroit où eſt Notre-Dame du Plan; cette pierre paroît avoir ſervi de couvercle à un tombeau, dans lequel *Quartinia-Catullina* fit enfermer les cendres de ſon pere, de ſa mere & de ſon frere, qui avoit été ſoldat dans une des quatorze cohortes établies pour la ſûreté de Rome. On les nommoit *cohortes urbanæ*, ou *cohortes vigilum*, elles ne ſervoient point dans les armées; Auguſte en fut le premier inſtituteur.

T. QVARTINIO
CATVLLINO. ET
LVCILLAE. MATE
RNAE. PARENTIBVS
ET. QVARTINO. MATE
RNO. MIL. COH. XIIII
VRB. FRATRI. QVAR
TINIA CATVLLINA

Bouch. hiſt. de Prov. t. 1. p. 119. 275 & 345.

La ſeconde inſcription ſe voit dans l'égliſe des Auguſtins. Elle fut faite par *Helvius-Profuturus*, & par *Helvia-Januaria*, qui étoit vraiſemblablement ſa femme, en l'honneur d'*Helvia-Paterna*, qui leur avoit donné la liberté. Ils prirent ſon nom pour le mettre devant le leur, ſuivant l'uſage des affranchis.

La ville de *Salines* avoit des *décurions*; c'eſt-à-dire un corps de ces magiſtrats qui compoſoient le ſénat de la cité. Il faut donc qu'elle fût conſidérable. Voici l'inſcription où ils ſont nommés :

M. MATVCONI. MARCELLINI. ET
M. MATVCONI MAXIMI. DECC
CIVITATIS SALIN. M. MATVCONIVS
SEVERVS. ET. IVLIA. FVSCINA. FILIIS

PIISSIMIS. ET. SIBI. VIVI. FECERVNT.
H. M. H. N. S.

On a trouvé l'urne cineraire de cette *Julia-Fuſcina* avec ſon nom deſſus. En voilà aſſez, je penſe, pour déterminer la poſition de *Salinæ*, & pour prouver que cette ville, du tems des romains, étoit de quelque conſidération dans la province. Elle pourroit bien avoir tiré ſon nom des fontaines ſalées de Caſtellane; cette conjecture vient à l'appui des raiſons que j'ai données.

Stoublon. STABLO, eſt un village du dioceſe de Riez. Paul Diacre & Grégoire de Tours, en parlent au ſujet de l'irruption que les Saxons & les Lombards firent en Provence vers la fin du VIe ſiecle. Il y avoit dans le XIe un couvent de religieux dépendant de l'abbaye de Mont-Major. *Stablo* vient de *ſtabulum*, qui dans le bas empire ſignifioit la même choſe qu'*hoſpitium*, *gîte* pour les voyageurs, *poſte* ou *relais*. Il faut donc que ce village ſe trouvât ſur la route de Riez à Digne.

STOMALIMNA. C'eſt ainſi que Strabon appelle l'ouverture par laquelle l'étang de Berre communique avec la mer. Le nom grec dont cet auteur ſe ſert, & qui ſignifie bouche de l'étang, peut bien avoir donné lieu au mot *bouc*, dont on ſe ſert en parlant de la tour de Bouc, comme ſi l'on diſoit *la tour de la Bouche*. Cette tour eſt en effet près de l'ouverture dont nous venons de parler.

Taraſcon. TARASCO. Strabon placé cette ville ſur le chemin de Nîmes à Aix. L'étymologie de ſon nom, qui eſt grec, me fait croire que Taraſcon fut bâti par les marſeillois, quand Pompée leur eut donné les deux bords du Rhône. Le grand nombre de marchandiſes qu'ils faiſoient remonter par le fleuve, leur rendoit cet établiſſement néceſſaire. Ce n'eſt ici qu'une conjecture, mais elle eſt fondée ſur ce que l'hiſtoire nous apprend du commerce & de la politique de cet ancien peuple.

Théoux ou Dromon. Théopolis, eſt le nom d'une ville qui ne ſubſiſte plus, & qui étoit bâtie ſur le rocher de *Dromon*, appellé auſſi *Théoux*, par

corruption de *Théopolis*. On trouve une preuve de ſon exiſtence dans les reſtes d'anciennes habitations qu'on découvre en cet endroit, tels qu'une tour, un baſſin, un chemin taillé dans le roc, des décombres de murailles & d'autres veſtiges de cette eſpece. Dardane, après avoir été préfet du prétoire aux années 409 & 410, fit fortifier cette ville, dont il étoit ſeigneur, pour ſervir d'aſyle aux habitans du voiſinage, contre les barbares qui avoient déja ravagé les Gaules juſqu'au Rhône, & fit ouvrir à une demi-lieue de là un chemin à travers un rocher eſcarpé, pour faciliter la communication entre cette ville & celles qu'il y avoit du côté de Siſteron. Ce paſſage étoit d'ailleurs facile à garder dans le cas d'une invaſion de la part des ennemis. Enfin Dardane, voulant conſerver le ſouvenir de ces ouvrages, fit graver ſur le roc une inſcription par laquelle on voit qu'il avoit été conſulaire, c'eſt-à-dire gouverneur de la province Viennoiſe, maître des requêtes ou chargé de recevoir les placets que les particuliers préſentoient à l'empereur, ayant parmi ſes fonctions celle de juger ſeul, ou avec le préfet du prétoire, des affaires dévolues au prince; enfin il étoit queſteur & préfet du prétoire des Gaules: on y voit auſſi le nom de ſa femme *Nevia-Galla*, & celui de ſon frere *Claudius-Lepidus*, qui avoit été gouverneur de la Germanie premiere, & comte ou intendant général des revenus que le prince retiroit du fiſc & du domaine.

A. POSTVMVS. DARDANVS V. JNL. ET
PATRICIAE. DIGNITATIS. EXCONSVLARI
PROVINCIAE. VIENNENSIS. EXMAGISTRO
SCRINI. LIB. EXQVAEST. EXPRAEF. PRAET. GALL.
ET. NEVIA. GALLA. CLAR. ET. JNL. FEM
MATER. FAM. EJVS. LOCO. CVI. NO
MEN. THEOPOLI. EST. VIARVM. VSVM
CAESIS VTRIMQVE. MONTIVM. LATERIB.
PRAESTITERVNT. MVROS. ET. PORTAS

DEDERVNT. QVOD. IN. AGRO. PROPRIO
CONSTITVTVM. TVENTIONI. OMNIVM
VOLVERVNT. ESSE. COMMVNE. ADNI
TENTE. ETIAM. V. INL. COM. AC. FRATRE
MEMORATI. VIRI. CLAR. CL. LEPIDO
EXCONSVLARI. GERMANIAE. PRIMAE
EXMAG. MEMORIAE. EXCOM. RERVM
PRIVAT. VT. ERGA. OMNIVM. SALVTEM
EORVM. STVDIVM. ET. DEVOTIONIS. PVBLICÆ
TITVLVS. POSSET. OSTENDI

Cap de Théoule. THELE, eſt un champ où ſaint Eucher dit que ſa fille Tullia fut enſevelie. Il eſt au pied de la montagne de Cap-roux, près de la *Napoule*, & s'appelle *cap de Théoule.*

Tretz. TRITTIA. Je hazarde ici une conjecture que je ne garantis pas; mais qui me donne occaſion de faire connoître une divinité dont on ne trouve peut-être le nom dans aucune autre province des Gaules; c'eſt la nymphe *Trittia*, à laquelle un ancien habitant de cette province, fit un vœu conçu en ces termes:

TRITTIAE
M. VIBIVS
LONGVS
V. S. L. M.

Pauſanias parle de cette nymphe au ſujet de *Trittia*, ville d'Achaïe. Il dit qu'elle étoit fille de Minerve, & qu'ayant été ſurpriſe par le dieu Mars, elle accoucha de Menalippe, qui fonda la ville de *Trittia*, où ſon pere & ſa mere furent toujours adorés. Spon, qui rapporte cette inſcription d'après M. de Peyresk, conjecture que *M. Vibius-Longus* étoit grec d'origine, & que, quoiqu'il demeurât dans les Gaules, il avoit conſervé le culte de cette divinité. Mais les noms de *M. Vibius-Longus*, étant latins, prouvent que celui qui les portoit n'avoit point une origine grecque:

car

car il paroît, par beaucoup d'inſcriptions, que les noms patronimiques grecs ſe conſerverent dans les familles libres qui étoient venues du levant. Il eſt plus naturel de dire que le culte de cette divinité fut apporté de la Grece, qu'elle eut des adorateurs parmi les naturels du pays, & peut-être un temple à *Tretz*, d'où eſt venu le nom de *Trittia* donné à ce village, qui, dans les chartes de l'an 1014, eſt déſigné par l'expreſſion *de Trittis*. Ce qui prouveroit que des grecs ont autrefois habité ce pays, c'eſt qu'il y a tout auprès du village de Tretz une montagne appellée l'Olympe, & en provençal, l'Olype. Il n'y a que des grecs qui aient pu lui donner ce nom.

VASIO. Vaiſon & Die étoient les deux capitales des *Vocontces*. La premiere, ſituée à l'extrêmité ſeptentrionale du comté Venaiſſin, étoit bâtie dans une plaine, ſur les bords de la riviere d'Oueſe, mais elle a été totalement ruinée. On voit encore dans ſon emplacement, qui n'eſt plus qu'un vaſte champ appellé la *Villaſſe*, quantité de débris d'édifices romains, les reſtes d'un amphithéâtre, un pont ſur l'Oueſe, d'une ſeule arcade, bâti de quartiers de pierres d'une groſſeur & d'une longueur prodigieuſe; les inondations n'en ont emporté que le parapet. On y découvre auſſi les ruines des bains, qui étoient bâtis ſur le bord de la même riviere, & celles de différens aqueducs, dont les uns élevés hors de terre, conduiſoient les eaux du Grozeau; & les autres ſouterrains ſervoient à porter les immondices de la ville dans la riviere. Enfin, on a trouvé, en divers temps, des colonnes d'une groſſeur extraordinaire, des ſtatues, des urnes ſépulcrales de marbre, de plomb, & de verre, beaucoup de médailles, & quelques inſcriptions dont voici les plus remarquables. Vaiſon.

La premiere eſt un vœu au génie qui préſidoit au college des *Centonarii:* car chaque ville, chaque particulier, chaque corps avoit ſon génie tutélaire.

GENIO. COLLEGII
CENTONARIORVM
VAS. R. S.

Nous avons parlé ailleurs de ces artiſans chargés de fabriquer les tentes & de garnir les machines de guerre. Il eſt difficile d'expliquer les derniers ſigles VAS. R. S. qui ont peut-être été mal lus. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que *VAS* eſt pour *Vaſienſes*. Peut-être avoit on écrit *VASIENS* que le temps aura défiguré au point qu'on aura lu VAS. R. S.

D. SALLVSTIO AC
CEPTO. OPIFICES
LAPIDARII
OB. SEPVLTVRAM. EJVS

C'étoit le corps des *tailleurs* de *pierres ;* car il ne paroît pas qu'on doive entendre par *lapidarii* ceux qui travailloient les pierres précieuſes, & que nous appellons *lapidaires*.

Q. PASSERIO. TER
TIO. IIIIII. VIR. AVG
Q. PASSERIVS. VA
LENTINVS. ET. Q.
PASSERIVS. FORTV
NATVS. LIBERTI
PATRONO. OPTIMO
EX. TESTAMENTO

Voilà deux affranchis qui prennent, ſuivant l'uſage, le nom du *ſexvmvir auguſtal* qui leur avoit donné la liberté. Les cliens prenoient auſſi celui des protecteurs auxquels ils étoient redevables de quelque grace, ou du droit de bourgeoiſie. C'eſt ainſi

que les noms romains s'introduisirent dans la province où ils devoient être tous grecs ou gaulois avant la conquête, attendu qu'elle n'étoit habitée que par des personnes de ces deux nations.

A *Vaison* on adoroit un grand nombre de divinités qui nous sont inconnues. Le vœu fait aux nymphes *Percernes* est remarquable par cette épithete dont il est difficile de donner une explication satisfaisante. Etoient-elles ainsi nommées d'une famille romaine de ce nom qui, s'étant établie à *Vaison*, leur auroit rendu un culte particulier? Ou bien, le mot *percernes*, signifie-t-il que ces nymphes étoient celles des montagnes, appellées *Oréades* par les grecs? Car *per*, en celtique, veut dire haut, & *cern*, montagne, colline. Quoi qu'il en soit de cette explication, qui nous paroît plausible, nous laisserons décider la question au lecteur; nous nous contenterons de rapporter l'inscription.

NIMPHIS. AVG.
PERCERNIBVS
T. GENGETIVS
DIONYSIVS
EX. VOTO

On y rendoit aussi un culte aux *Proximis*. C'étoient vraisemblablement les dieux Pénates, ou les génies que les anciens donnoient à chaque homme au moment de sa naissance,

PROXVMIS
SENECA SECVNDI
FIL.

au dieu *Dulovius*, qu'on représentoit couronné de palmes, & dont on ignore les attributs.

DVLLOVI
M. LICINIVS

GOAS
V. S. L. M.

Aux *déeſſes meres*

MATRIBVS
V. S. L. M.
Q. ABVDIVS
FRONTONIS. L. *Libertus*
THEODORVS

On ne trouve gueres ce culte établi, que dans les Gaules & dans la Germanie, où les femmes paſſoient pour avoir quelque choſe de divin; auſſi y en eut-il pluſieurs qui furent miſes au rang des déeſſes.

Aux grandes, aux ſaintes nymphes, *nymphis auguſtis*, aux nymphes vénérables:

NIMPHIS
AVGVSTIS
MATERNVS
V. S. L. M.

On ne peut lire ces inſcriptions ſans ſe rappeller le bon mot de Pétrone, qui diſoit, en parlant de ce grand nombre de divinités qu'on adoroit dans la province Narbonnoiſe, qu'il étoit plus facile d'y trouver un dieu qu'un homme.

Vence. VINCIA étoit, ſelon Ptolemée, capitale des *Neruſi*, peuple des Alpes maritimes. Cette ville paroît avoir été conſacrée au dieu Mars, à qui l'on donna peut-être pour cette raiſon l'épithete de *Vincius* dans l'inſcription ſuivante.

MARTI. VINCIO
M. RVFINVS
SAL. IIIII. VIR. ET
INCOLA. CEMENEL
EX. VOTO

On ne peut point interpréter le ſigle SAL autrement que par *Salinienſis*. Si cette interprétation eſt juſte, il s'enſuit que Marcus-Rufinus, natif de *Sallines*, étoit *ſextumvir* & habitant de Cimiez, & qu'on pouvoit être un des premiers magiſtrats ailleurs que dans ſa patrie. On devoit donc avoir acquis le droit de bourgeoiſie dans l'endroit où l'on étoit *ſextumvir*, & y être attaché par un mariage ou par des poſſeſſions ; car autrement c'eût été une tyrannie de la part du gouvernement, que de mettre à la tête de l'adminiſtration d'une ville, un homme qui n'avoit aucun intérêt à défendre les droits des citoyens. Je remarque ailleurs, que toutes les fois que le mot de *ſextumvir* n'eſt pas accompagné de l'épithete *auguſtalis*, il doit s'entendre, comme dans cette inſcription, d'un des ſix officiers municipaux qui étoient à la tête des affaires de la ville.

L'inſcription ſuivante, trouvée à *Vence*, nous apprend que la déeſſe Cybelle y étoit adorée, & que trois particuliers lui offrirent un taurobole. Nous avons parlé, à l'article de Riez, des cérémonies de ce ſacrifice.

D. M. JDEAE. MATRI
VALERIA. MARCIANA
VALERIA. CARMOSINE. ET
CASSIVS. PATERNVS. SACERDOS
TAVRIPOLIVM
SVO. SVMPTV. CELEBRARVNT

Celle qu'on va lire fut trouvée, dans la même ville, en 1763. Elle eſt en l'honneur de *P. Licinius-Cornelius-Saloninus-Valerianus*, fils aîné de l'empereur Gallien, & petit-fils de Valérien. Il eſt ſimplement nommé dans l'inſcription *P. Cornelius-Licinius-Valerianus*, & j'avois d'abord cru que ce pourroit bien être un prince différent de l'autre. Mais comme *P. Licin. Cornel. Salon. Valerianus* porte, ſur quelques médailles, les mêmes noms que ſur le

marbre, & arrangés de la même maniere, il eſt hors de doute que cette inſcription a été faite en ſon honneur vers l'an 256. Il étoit prince de la jeuneſſe, c'eſt-à-dire, chef général du corps des chevaliers romains, qui, depuis qu'ils furent détachés des légions, ſe diviſoient en ſix turmes ou eſcadrons, dont chacune avoit ſon commandant, qu'on appelloit *ſevir equitum romanorum.* Le prince de la jeuneſſe commandoit à tous les *ſevirs*, & paroiſſoit à la tête du corps deux fois l'année, le 15 de février & le 15 de juillet, lorſque tous les chevaliers, en habit uniforme & en ordre de bataille, paſſoient en revue devant les cenſeurs. Ce titre de prince de la jeuneſſe fut donné, depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, aux enfans des empereurs.

P. CORNELIO
LICINIO. VALE
RIANO. NOBILIS
SIMO. CAES
PRINCIPI. IVVEN
TVTIS
NEPOTI. ET. FILIO
DD. NN. VALERIA
NI. ET. GALLENI
AVGG. ORDO
VINTIENSIVM

La ville de Vence étoit autrefois beaucoup plus conſidérable qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & devoit avoir reçu des marques de protection de la part de quelques empereurs ; elle conſacra ſa reconnoiſſance par des inſcriptions que nous nous diſpenſerons de rapporter pour ne pas trop les multiplier. Il y en a une en l'honneur de l'empereur Decius ; elle eſt de l'année 251 de l'ere vulgaire, puiſqu'il entra, au mois de mars de cette année-là, dans la troiſieme année de la puiſſance du tribunat, étant conſul pour la ſeconde

fois. Afin qu'on puiſſe mieux juger de la date, nous rapporterons l'inſcription en entier.

IMP. CÆS.
C. MESSIO. QVIN
TO. TRAIANO. DEC
IO. PIO. FEL. INVIC
TO. AVG. P. M. TRIB
P. III. COS. II. PROC
P. P.
CIVIT. VINT

VINDALIUM. Tite-Live & Strabon parlent de cette ville ; le premier dit que Domitius-Ænobarbus y défit les allobroges, & l'autre qu'elle eſt ſituée près de l'endroit où la Sorgue ſe mêle aux eaux du Rhône. Si l'on veut prendre à la lettre cette expreſſion de Strabon, il faut que *Vindalium* fût au port de la Traille, ou du moins tout auprès; mais puiſqu'il y paſſoit une voie militaire, comment l'itinéraire d'Antonin, n'en auroit-il pas fait mention, tandis qu'il nomme *Cypreſſeta*, que les diſtances nous ont obligés de placer au port de la Traille ? Il faut donc que *Vindalium* fût un peu écarté de cette route. Il y en a qui le mettent à *Bedarides* à demi-lieue de l'embouchure de la Sorgue. Mais pourquoi *Vedene*, à une lieue environ du même endroit, ne répondroit-elle pas à la poſition de l'ancien *Vindalium* ? C'eſt le ſentiment de M. d'Anville qui l'appuie ſur l'analogie des noms. Je ſens bien qu'on peut lui objecter l'expreſſion de Strabon, qui met cette ville à la jonction de la Sorgue & du Rhône ; mais un auteur qui écrivoit à Rome manquoit-il à l'exactitude, en diſant qu'une ville étoit près du confluent de ces deux rivieres, quand elle n'en étoit qu'à une lieue. Le κατα σύνδρομον, dont il ſe ſert, ſignifie tout auprès, & non pas à l'endroit même. A quoi l'on peut ajouter que puiſque

Vedene.

Sulgas.

le même auteur rapporte que Cn. Domitius-Ænobarbus y défit pluſieurs milliers de gaulois, il faut néceſſairement que cette ville ne fût pas tout-à-fait reculée ſur les bords des deux rivieres, où les armées n'auroient pu ſe déployer. Il faut au contraire qu'elle en fût à une certaine diſtance & dans une plaine. Or, telle eſt la poſition de Vedene ; cette conſidération, jointe à l'analogie qu'il y a entre ſon nom & celui de *Vindalium*, juſtifie, ce me ſemble, le ſentiment de M. d'Anville.

Peuples des Alpes maritimes.

La province des Alpes maritimes étoit compriſe dans l'Italie, & s'étendoit d'un côté, depuis Nice juſqu'à Embrun ; & de l'autre, depuis Vence juſqu'au-delà des montagnes dans le Piémont. Ainſi les peuples qui habitoient en-deçà du Var, mais qui relevoient du préſident des Alpes maritimes, dépendoient de l'Italie, quoiqu'ils fuſſent ſitués dans les Gaules. On appelloit Liguriens-Chevelus, ſelon Pline, *Ligures-Capillati*, les habitans de cette partie des montagnes où ſont les dioceſes de Nice, de Glandeves & de Senez. La ſituation avantageuſe du pays fut cauſe qu'ils ſe maintinrent dans l'indépendance plus long-tems que la plupart des nations gauloiſes. Le ſénat de Rome aima mieux leur laiſſer la liberté de ſe gouverner par leurs propres loix, moyennant un tribut, que d'envoyer des troupes dans les défilés des Alpes où elles auroient péri, tandis qu'elles pouvoient faire ailleurs des conquêtes plus faciles. Cette forme de gouvernement dura juſqu'au tems où Auguſte ſe fut rendu maître de l'empire. Alors il les ſoumit à ſon obéiſſance, & réduiſit leur pays en province, treize ans avant Jeſus-Chriſt.

Ces montagnards étoient barbares. Diodore de Sicile nous les repréſente accablés de miſere dans un pays ſtérile, qui ne produiſoit ni vin, ni bled, & où l'on n'avoit pour toute nourriture que du gibier & quelques légumes. Ils couchoient ſur des peaux ou ſur des

des feuilles d'arbre. Un petit nombre habitoit ſous des chaumieres, les autres logeoient dans le creux des rochers, ou dans des cavernes formées par la nature. Cette privation forcée des commodités de la vie, les rendoit robuſtes, agiles, & propres à tous les travaux.

Du tems de Pline le naturaliſte, qui vivoit environ cent ans après Diodore de Sicile, ils étoient moins ſauvages. Le gouvernement & la religion des romains, le commerce de la province, la politeſſe & les arts qui regnoient dans les grandes villes, avoient répandu quelques idées d'humanité parmi des hommes, qui, par la ſituation des lieux, devoient avoir plus d'eſprit que de lumieres, plus de mœurs que d'urbanité, plus de cupidité que de luxe. On trouve les noms de ces différens peuples dans l'inſcription qu'Auguſte fit graver ſur un trophée, dont on voit encore les veſtiges à la Turbie, entre Nice & Monaco. Il eſt eſſentiel de connoître les lieux qu'ils habitoient, afin d'éviter, en liſant les premiers ſiecles de notre hiſtoire, les erreurs où l'on tomberoit infailliblement par l'ignorance de l'ancienne géographie.

On ne peut juger de la poſition de leur territoire, qu'en ſuppoſant que, dans le dénombrement de ces peuples, on a ſuivi l'ordre ſuivant lequel ils étoient placés dans les montagnes, en allant du couchant au levant, & du nord au midi. Cette obſervation eſt d'autant plus juſte, qu'elle nous donne raiſon de l'ordre qu'on a ſuivi dans l'énumération des dioceſes de la province eccléſiaſtique d'Embrun, rangés, dans la notice de l'empire, de la maniere que voici :

Metropolis Civitas Ebredunenſium. Embrun.
Civitas Dinienſium. . . Digne.
Civitas Rigomagenſium. Chorges, dans le Dauphiné.
(1) *Civitas Sollinienſium.* . Salines, ancienne ville qui ne ſubſiſte plus, & qui étoit tout près de Caſtellane.

(1) Gaſſendi rapporte, dans la notice de l'égliſe de Digne, ch. 9, que dom Polycarpe de la Riviere, chartreux, liſoit d'après d'anciens manuſcrits, *civitas Se-*

Civitas Sanitienſium. . Senez.
Civitas Glannatina. . . Glandeves.
Civitas Cemenelenſium. Cimiez.
Civitas Vincienſis. . . Vence.

On voit que, pour la prééminence, on n'a point eu égard à l'ancienneté des ſieges ni à la grandeur des villes; mais au rang qu'elles avoient dans le trophée des Alpes. Voilà pourquoi Vence eſt après Cimiez, & Cimiez après Glandeves & Senez, qui étoient beaucoup moins conſidérables, & leur ſiege moins ancien. Il n'y a que la ville de Digne pour laquelle on s'eſt écarté de cette regle; on l'a miſe tout de ſuite après Embrun, parce que leurs égliſes ſont du même tems, & reconnoiſſent, en quelque façon, le même fondateur.

Cette obſervation, & l'analogie de quelques noms anciens avec les noms modernes, nous ſerviront à éclaircir une matiere ſur laquelle il reſte encore beaucoup de difficultés, quoiqu'elle ait été traitée par de ſavans géographes. La plupart d'entr'eux ne connoiſſant la Provence que par les cartes, & ayant embraſſé dans leur plan les autres provinces du royaume, ne pouvoient pas diſcuter chaque article avec la même exactitude qu'un homme qui écrit ſur les lieux. On déja vu qu'il y a pluſieurs villes dont ils ne parlent point, & qui nous ſont connues par le témoignage des au-

denenſium, Seyne. Mais ces manuſcrits avoient peut-être deux cens ans; car nous avons dit, en parlant de *Salinæ*, qu'il ne faut rien changer à cet article de la notice de l'empire, ſi ce n'eſt qu'il faut lire *Sallinenſium*, au lieu de *Sollinenſium*.

Salines & Chorges ſont mises parmi les villes épiſcopales des Alpes; mais on ne doit pas en conclure que ces deux villes aient eu leur évêque particulier. La diviſion des Gaules, en dix ſept provinces, fut uniquement faite pour mettre un certain ordre dans le gouvernement civil; & quoique le gouvernement eccléſiaſtique s'y ſoit conformé pour la diſtribution des dioceſes, il ne s'enſuit pas qu'on ait établi un évêché dans chaque ville dont il eſt parle dans la notice de l'empire. Il eſt certain que Salines & Chorges n'ont jamais eu de ſiege épiſcopal; ou du moins nous ne connoiſſons aucun ancien monument qui en faſſe mention.

teurs romains, ou par les inſcriptions. Ainſi notre chorographie ſera plus exacte & plus complette que tout ce qu'on a publié juſqu'à préſent; & à cet égard elle pourra contribuer aux progrès de la géographie ancienne. Nous allons commencer par le dénombrement des peuples mentionnés dans le trophée des Alpes maritimes, & nous rapporterons leurs noms, tels que Pline nous les a conſervés, en ſupprimant ceux des peuples ſitués hors de la Provence.

IMP. CAES. DIVI. F. AVGVST. PONT. MAX. IMP. XIII

. . . . . .

TRIB. POT. XVII. S. P. Q. R. QVOD. EJVS. DVCTV. AVSPICIISQVE. GENTES. ALPINAS. OMNES. QVAE. A MARI SVPERO. AD. INFERVM. PERTINEBANT. SVB. IMPERIVM. P. R. REDACTAE. SVNT. TRIVMPILINI. &c.

. . . . . .

EDENATES. ESVBIANI. VEAMINI. GALLITAE. TRIVLLATI. ECTINI. VERGVNNI. EGVITVRI. NEMENTVRI. ORATELLI. NERVSII. VELAVNI. SVETRI

Nous y ajouterons les *Avantici* & les *Bodiontici*, mentionnés dans Pline; les *Beritini*, qui nous ſont connus par une inſcription; & les *Sentii*, dont parle *Ptolémée*. On négligea peut-être de faire mention de ces peuples dans le trophée, parce que, du tems d'Auguſte, ils étoient incorporés à quelqu'un de ceux dont le nom y eſt rapporté, & qu'ils en furent ſéparés par ſes ſucceſſeurs. C'eſt du moins ce que Pline nous fait entendre, quand il dit que Galba détacha les *Avantici* & les *Bodiontici* de la province des Alpes, pour les unir à la Narbonnoiſe. *Adjecit*, dit-il, *formulæ (provinciæ Narbon.) Galba imperator ex Inalpinis Avanticos, atque Bodionticos, quorum oppidum Dinia.* Il n'eſt donc pas poſſible de les ſéparer du dénombrement que nous allons faire, & c'eſt par eux que nous commencerons.

Plin. hiſt. natur. l. 3. c. 4.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

AVANTICI. Ces montagnards, ainſi qu'on vient de le voir, étoient voiſins des *Bodiontici* qui occupoient *Digne :* la poſition de ceux-ci nous fait juger de celle des autres; & le nom des *Avantici* feroit croire qu'ils habitoient le terroir d'*Avançon ;* mais ce village n'étant qu'à deux petites lieues de Chorges, capitale des *Caturiges*, il n'eſt pas vraiſemblable que ceux-ci, qui paroiſſent avoir été fort puiſſans, fuſſent ainſi reſſerrés par les autres. Cette réflexion eſt cauſe que M. de Valois & M. d'Anville, répugnent à donner aux *Avantici* le terroir d'*Avançon.* Mais puiſque l'analogie des noms modernes, avec celui des anciens peuples, eſt une preuve de la poſition des lieux qu'ils habitoient, on peut loger les *Avantici* ſur la riviere de *Vançon*, qui ſe jette dans la Durance, au-deſſous de Siſteron, & leur donner la partie méridionale du dioceſe de Gap, qui s'allonge entre la Durance & les limites du dioceſe de Digne, dont nous ſavons qu'ils étoient voiſins.

BODIONTICI. Leur poſition eſt déterminée par ce que nous venons de dire, & par la remarque de Pline, qui leur attribue la ville de Digne. *Quorum oppidum Dinia.*

BERITINI (1). Ce peuple habitoit le terroir de la Penne, dans le dioceſe de Glandeves. Il nous eſt connu par une inſcription qui paroît altérée, & que M. Seguier, de l'académie des belles-lettres, à qui je l'ai communiqué, a rétablie de la maniere que voici :

Copie de l'Inſcription.	*Leçon de M. Seguier.*
DEO	DEO
MARTI. IEVS D	MARTI. IEVSD
RT NO. PAC. BERITI	RINO. PAC*atori* BERITI
NIDES VO. SIBI	NI. DE. SVO. SIBI
POSVERVNT	POSVERVNT

(1) *Beritini* ſignifie habitans d'un lieu élevé & enfermé de murailles. Il vient du celtique *ber*, qui veut dire élevé; & de *tin*, lieu fermé.

Cette inſcription nous apprend que les habitans de la Penne érigerent, à leurs dépens, DE SVO, ce monument en l'honneur de Mars pacificateur. Il paroît d'abord étrange qu'on ait donné cette épithete au dieu de la guerre; mais c'eſt préciſément pour cette raiſon qu'il eſt, en quelque maniere, le modérateur de la paix, & le garant de la tranquillité des empires. IEVSDRINO eſt un nom celtique, vraiſemblablement dérivé de IEVO, qui ſignifie mettre ſous le joug, & de DRI, fortification, rempart; ce qui convient également au dieu Mars (1). Le mot *Beritini* ſe conſerve encore dans le pays; car on appelle les habitans de la Penne, *Leïs Beritins*. Peut-être que la voie militaire, qui commençoit à Nice & paſſoit par Aiglun, où l'on a trouvé un milliaire, ſe détournoit vers la Penne.

Les mots *Ieus* & *Beritini* ont fait naître beaucoup de conjectures. Ils ont rappellé à la mémoire, Berite, ville de Phénicie; & le chananéen Jeus, fils d'Olibama. On s'eſt ſouvenu que les chananéens faiſoient un grand commerce, qu'ils avoient beaucoup de colonies ſur les côtes de la Méditerranée; & qu'après que Joſué les eut chaſſés de leur pays, ils ſe répandirent en Grece, en Afrique, en Eſpagne, & dans la partie méridionale des Gaules. On a cru qu'un petit nombre de ces fugitifs pourroit bien s'être venu établir à la Penne; car la vallée, où ce village eſt bâti, porte le nom de *Chanan*: & parmi les différens quartiers, l'un s'appelle *Manaſſès*; l'autre, le *pays de Salomon*; un troiſieme, le *champ d'Uriel*. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ce champ eſt rempli de pierres à fuſil; & que *ur* en chaldéen, ſignifie lumiere, feu; enfin il y a une montagne qui ſe nomme *Adon*. La conformité de ces noms, avec ceux qu'on lit dans l'hiſtoire du peuple de Dieu,

(1) Je ne garantis pas cette étymologie; car il peut bien ſe faire que IEVSDRINO ſoit un nom topique donné au dieu Mars. Je forme le même doute ſur le nom gaulois de quelques autres divinités, dont je parlerai dans la ſuite. Cependant, quand l'étymologie préſente un ſens raiſonnable, on ne doit pas la rejetter.

ſemble appuyer la conjecture de ceux qui prétendent que des phéniciens vinrent habiter cette vallée. Mais il nous faudroit quelque choſe de plus certain pour l'aſſurer. Ces noms hébreux peuvent bien venir de ce que des juifs, dans le moyen âge, ont poſſédé les endroits qui les portent.

En liſant les noms des peuples, dont nous allons parler, on ne pourra s'empêcher de croire que la Provence étoit par-tout habitée, du tems des romains, comme elle l'eſt aujourd'hui. Il n'y auroit pas eu tant de communautés dans les montagnes, & encore ne les connoiſſons-nous pas toutes, ſi la partie méridionale n'eût pas été fort peuplée. On peut juger par-là des ravages que firent les barbares après la chûte de l'empire romain, puiſque, dans le VIIIe & IXe ſiecles, on trouvoit peu de villages, mais beaucoup de bois & de forêts.

SENTII. Ptolémée leur attribue la ville de Digne, qui, ſelon Pline, appartenoit aux *Bodiontici*. Mais l'erreur de Ptolémée nous prouve que les *Sentii* n'étoient pas éloignés de cette ville. L'analogie de leur nom, avec celui de *civitas Sanitienſium* ou *Sanitium*, comme on l'a écrit quelquefois, nous fait croire qu'ils occupoient le terroir de Senez, où étoit *civitas Sanitienſium*, ſuivant la notice des Gaules. Cette ville eſt vraiſemblablement la même que *Sanitium* dont parle Ptolémée, qui l'attribue mal-à-propos aux *Vediantii*. Nous avons dit qu'il n'étoit pas mention de ces quatre peuples dans le trophée des Alpes, où nous liſons les noms des treize ſuivans.

EDENATES. C'eſt le nom du peuple dont *Seyne*, en latin *Sedena*, dans le dioceſe d'Embrun, paroît avoir tiré ſa dénomination. Il en occupoit le territoire.

ESUBIANI. Ils viennent à la ſuite des *Edenates*, & l'on croit devoir les placer aux environs d'*Ubaye*. Leur nom paroît s'être conſervé dans celui du bourg & dans celui de la riviere, qui eſt le même, & le long de laquelle ils étoient répandus.

VEAMINI. Ceux-ci habitoient le terroir de *Torame* haute, &

de *Torame* baſſe, entre l'Iſole & le Verdon, dans le dioceſe de Senez. Cette poſition eſt la plus convenable qu'on puiſſe leur donner à la ſuite des peuples dont nous venons de parler, & ſe trouve juſtifiée par la ſignification du nom; car *Veamini*, ſignifie habitans des montagnes rouges, du celtique *vean*, montagne, colline, & de *min*, rouge, d'où vient *Minium*. En effet, à Torame il y a des montagnes dont la terre eſt de cette couleur. Cet endroit eſt appellé dans les chartes *Toramina*, qui veut dire la même choſe que *Veamin;* car *tor*, ſignifie habitation. Cette conformité des noms eſt une preuve de plus en faveur de notre ſentiment.

GALLITÆ. Ils occupoient le pays où eſt Alloz. L'analogie des noms, ſur laquelle on peut ſe fonder quelquefois, me fait préférer cette poſition à celle de *Colmars*, que Bouche leur attribue. Au reſte, il ne faut pas croire que chacun de ces peuples n'eût dans ſon territoire qu'un village. Nous leur en aſſignons un de préférence, parce qu'il ſemble que c'étoit le chef-lieu, & qu'ils en portoient ſouvent le nom. Je penſe que les *Gallitæ* étoient répandus depuis *Alloz* juſqu'à *Colmars*, & qu'ils s'avançoient même ſur la rive orientale du Verdon, en remontant vers ſa ſource. Le terroir de Colmars étoit anciennement habité; le nom de *Collis Martis*, vient ſans doute de ce qu'on y adoroit le dieu Mars. Au midi de ce peuple, & en tirant un peu vers l'orient, on trouve les

TRIULLATI, qui devoient s'étendre, depuis d'*Alluis*, juſqu'aux confins des *Vergunni*, dont nous parlerons bientôt, entre le Verdon & le Var. C'eſt l'ordre qu'on a ſuivi dans l'inſcription du trophée des Alpes, en nommant les peuples, & la poſition des *Gallitæ*, qui me déterminent pour celle que je donne aux *Triullati*; car du reſte je ne me fonde pas ſur l'analogie qu'on pourroit trouver entre leur nom & celui d'*Alluis* ou de *Dalluis*; car on dit l'un & l'autre (1).

(1) Nous avons déjà remarqué qu'il y a pluſieurs peuples dont le ſavant M. d'Anville ne fait pas mention. Tels ſont, par exemple, les *Gallita*, les *Triullati*,

ECTINI. C'eſt au ſujet de ce peuple que nous réclamons l'analogie. Il eſt plus que vraiſemblable qu'il tiroit ſon nom de celui de la *Tinée*, & qu'il occupoit une aſſez grande étendue de pays entre cette riviere & le Var, depuis la ſource de la premiere, juſqu'au village du Thoêt, où le Var reçoit un torrent conſidérable, nommé les *Chans*, qui ſemble devoir ſervir de limites entre deux peuples, comme en effet il ſépare le dioceſe de Glandeves de celui de Nice. Dans cet eſpace de terrein, que nous aſſignons aux *Ectini*, on trouve un bourg qui a conſervé leur nom; c'eſt le *Puget de Teniers*, ſur les bords du Var; il a dû être appellé autrefois *Podietum Ectinorum*; on l'appelle encore en latin, *Pugetum Tinæarum*. L'étymologie eſt la même. On donne auſſi à quelques villages de cette vallée, qui ſont au nord du Puget, l'épithete de *Tinienſis* dans de vieux manuſcrits. Voilà, en faveur de notre opinion, des raiſons auſſi plauſibles qu'on en puiſſe donner ſur une matiere ſi obſcure.

VERGUNNI. Le village de Vergons, à l'extrêmité méridionale du dioceſe de Senez, & au midi des deux peuples dont nous venons de parler, nous indique la véritable poſition des *Vergunni*; leur nom s'eſt conſervé dans celui de ce village. On y voit encore les débris d'un ancien monaſtere dépendant de l'abbaye de Lerins. D'après l'ordre que nous trouvons conſtamment ſuivi dans le dénombrement des peuples du trophée des Alpes, il faut chercher, à l'orient des *Ectini* & des *Vergunni*, les *Eguituri*, qui devoient habiter ſur les bords du Var, depuis la petite riviere des *Chans*, qui ſépare le dioceſe de Glandeves de celui de Nice, juſqu'à la Tinée. Le pays eſt bon, & tout nous fait croire, que dans les tems reculés, il y a eu des habitans.

---

les *Eguituri*, les *Nementuri*, les *Oratelli*, &c. qui ſont dénommés dans le trophée des Alpes. Il y en a auſſi pluſieurs autres dont il a oublié de parler, ſans compter une vingtaine de lieux qu'il n'a peut-être pas connus. Mais en relevant ces omiſſions, nous reconnoiſſons, avec plaiſir, que ſon ouvrage nous a été d'un grand ſecours pour la matiere que nous traitons.

NEMENTURI.

NEMENTURI. Ceux-ci étoient ſur la rive gauche de la Tinée, entre cette riviere & la Veſubie, du côté de *Clans*, où l'on voit une forêt ſuperbe qui a plus de huit lieues de tour. On y coupe des bois de conſtruction qu'on fait deſcendre à la mer par la Tinée & par le Var. Cette forêt nous indique, d'autant plus ſûrement, la véritable poſition des *Nementuri*, qu'ils ſemblent avoir tiré leur dénomination de cette circonſtance locale; car *Nementuri* ſignifie, en celtique, habitans d'une terre couverte de bois; il vient de *nem*, arbre, forêt; & de *tur*, terre. D'ailleurs nous avons des preuves que ce pays étoit anciennement habité. Car Joffredi rapporte qu'en 1658, lorſqu'il faiſoit ſes recherches ſur les antiquités de Nice & de Cimiez, on trouva dans le terroir de *Marie*, qui touche celui de *Clans*, des médailles d'or de Veſpaſien, de Néron, & des empereurs qui les avoient précédés. Au midi de ce peuple, & au confluent de la Tinée & du Var, étoient les Nic. civ. p. 45.

ORATELLI, dont le chef-lieu devoit être au territoire d'un village qui ſemble avoir tiré ſon nom du leur; c'eſt *Utel*, en latin *Utellæ*. Cette petite altération eſt inévitable dans la langue provençale, qui abrege tous les noms dérivés du latin ou du celtique. Je remarque d'ailleurs qu'*Oratelli* eſt compoſé des mots *or*, qui ſignifie fleuve, riviere; & de *tel*, qui veut dire montagne, élévation. En effet *Utel* eſt bâti auprès d'une montagne qu'on voit de fort loin, & ſur laquelle eſt une chapelle de la ſainte Vierge, célebre dans le pays. D'ailleurs le Var & la Tinée ſe joignent en cet endroit, & un peu plus bas la Veſubie ſe jette auſſi dans le Var. Ainſi la dénomination d'*Oratelli* convenoit parfaitement à un peuple, qui habitoit au pied d'une haute montagne & ſur les bords de trois rivieres. Je remarque auſſi que le terroir d'*Utel* & celui de *Tourres*, qui eſt limitrophe, ſont aſſez bons, & qu'ils ont dû être habités préférablement à tant d'autres lieux, où l'hiſtoire nous apprend qu'il y avoit des habitans. Depuis la Veſubie juſqu'à la mer, le pays étoit vraiſemblablement occupé par les *Vediantii*, dont Cimiez étoit la capitale.

NERUSII. Ptolemée leur donne Vence, en deçà du Var, & nous apprend ainſi leur véritable poſition. Je conclus de-là que, puiſque les peuples des Alpes s'étendoient depuis Embrun juſqu'à Vence, il faut néceſſairement qu'il y en eût dans la partie occidentale du dioceſe de Nice, qui ne laiſſe pas d'être conſidérable ; & je ne ſais pourquoi nos géographes n'y en placent aucun. Il n'eſt pas à préſumer que, du tems d'Auguſte, cette contrée fut déſerte, ou que les peuples de Vence & du dioceſe de Glandeves ayant été ſoumis, les autres euſſent demeuré dans l'indépendance. Ce qui a trompé les géographes, c'eſt qu'ils ont pris chacun de ces peuples pour des habitans d'un ſimple bourg, & les ont tous placés dans les dioceſes de Senez & de Glandeves, aux mêmes endroits où ſont les principaux villages. Les romains n'auroient donc eu que la gloire de ſoumettre quelques hameaux, & la vanité ridicule de s'en glorifier ſur un trophée qui devoit paſſer à la poſtérité ? Il eſt plus raiſonnable de convenir que les treize peuples des montagnes de Provence, étoient répandus dans preſque tout le pays compris dans les dioceſes de Senez, de Glandeves, de Nice & de Vence, qui formerent enſuite la plus grande partie de la province des Alpes maritimes. Je ne vois pas, en effet, pourquoi les deux premiers auroient eu onze ou douze peuples, & que toute la partie occidentale de celui de Nice auroit été inhabitée. Sur une trentaine de villages qu'on y compte, il y en a plus de la moitié qui conſerve le nom celtique. Je fais toutes ces réflexions pour ajouter un degré de probabilité de plus à ce que j'ai dit ſur la poſition des *Eguituri*, des *Nementuri*, & des *Oratelli*. Nous avons déja remarqué pluſieurs fois que, dans l'inſcription du trophée des Alpes, on nomme les peuples limitrophes à la ſuite les uns des autres, en allant du couchant au levant. Il faut donc mettre les

VELAUNI dans le voiſinage des *Neruſi*, puiſqu'ils ſont nommés immédiatement après eux, au lieu de rétrograder pour les placer à *Beuil* dans la partie ſeptentrionale du dioceſe de Glandeves

comme ont fait Bouche & M. d'Anville. L'étymologie de leur nom nous apprend leur véritable poſition. On appelloit *Velauni* les peuples qui habitoient vers l'embouchure d'une riviere. Car *vel* ou *bel*, en celtique, ſignifie embouchure, & *aun* ou *aon*, riviere. Ils devoient donc habiter vers l'embouchure du Var, vers Saint-Laurent, par exemple, & tout le long du fleuve juſqu'au confluent de l'Eſteron. Cette poſition leur convient à la ſuite des *Neruſi* dont ils étoient voiſins, & avant les

SUETRI, qui venoient enſuite. Leur emplacement a paru très-difficile à déterminer. Bouche l'a mis dans le val de Sture en Piémont, comme s'il étoit vraiſemblable, qu'après avoir fait le dénombrement des peuples, depuis Embrun juſqu'à Saint-Laurent; l'auteur de l'inſcription du trophée des Alpes, eût mis immédiatement après les *Velauni*, ſitués à l'embouchure du Var, un peuple qui auroit habité ſur les bords de la *Sture* de l'autre côté des Alpes. Il eût été plus naturel de le nommer avant ceux d'Embrun, dont il n'étoit ſéparé que par les montagnes, où la *Sture* prend ſa ſource. Bouche s'eſt laiſſé tromper par la reſſemblance des noms.

M. d'Anville qui a reconnu la mépriſe de cet auteur, & qui a ſenti qu'il falloit mettre les *Suetri* en Provence, leur a donné le territoire de *Seillans*, près de Fayence, dans la partie ſeptentrionale du dioceſe de Fréjus, fondé ſur ce que Ptolemée leur attribue la ville de *Salinæ*: Mais l'autorité de Ptolemée n'eſt pas déciſive. Cet auteur n'attribue-t-il pas aux *Sentii* la ville de Digne, qui appartenoit aux *Bodiontici?* celle de Senez aux *Vediantii*, qui habitoient Cimiez? On voit donc que ſon témoignage ſeul, quelque reſpectable qu'il ſoit d'ailleurs, ne doit point être admis ſans critique, s'il n'eſt appuyé de quelque raiſon. Ce que nous liſons dans Pline eſt bien plus propre à fixer nos doutes. Voici ſes termes : *Regio Oxybiorum, Ligaunorumque, ſuper quos Suetri, Quariates, Adunciates.* M. d'Anville convient qu'il faut placer la ville des *Oxybiens* près de *Cannes*. Il ne dit rien des *Ligauni*, auxquels on verra bientôt que

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.*

nous assignons le territoire de Grasse : or, on ne peut loger les *Suetri* au-dessus de ces deux peuples que tout le long de l'*Esteron*, auquel ils paroissent avoir donné leur nom ; comme si l'on disoit *fluvius Suetrorum*, l'analogie est frappante, & d'ailleurs cette position leur convient à la suite des *Velauni*. Elle peut être encore justifiée par l'erreur de Ptolemée, qui en leur attribuant *Salinæ*, aujourd'hui *Castellane*, fait entendre qu'ils en étoient voisins ; en effet, ils n'en étoient éloignés que d'environ trois lieues, en comptant depuis la source de l'*Esteron*, & de huit, en les plaçant vers son confluent avec le Var.

V. ci-dessus Part. *Salinæ.*

Voilà ce que nous pouvions dire de plus vraisemblable sur une matiere si obscure. L'ordre auquel il paroît qu'on s'est constamment assujetti dans le dénombrement de ces peuples, l'étymologie de leur nom, les circonstances locales, l'analogie des noms modernes avec les anciens, nous ont si bien servi, qu'il nous paroît difficile d'assigner à ces peuples, une position différente de celle que nous leur avons donnée.

Au reste, nous répéterons ce que nous avons dit plus haut, qu'on doit regarder chacun d'eux séparément, comme un corps politique composé de plusieurs hameaux, ou si l'on veut, d'un grand nombre d'habitations isolées ; mais dépendantes d'un chef-lieu, dont le nom servoit à désigner, en général, tous les habitans de la contrée. Cette idée est plus conforme à ce que l'histoire nous apprend de la population des Gaules, & de la difficulté que les romains eurent à soumettre ces montagnards. Elle est enfin justifiée par la conduite d'Auguste, qui n'auroit pas fait graver sur un monument durable ses victoires sur treize peuples, s'il n'eût triomphé que de treize chétives communautés.

Peuples qui habitoient le long des côtes.

Vediantii.
Deciates.
Oxybii.
Ligauni.
Suetri.
Quariates.
Adunicates.
Verrucini.
Suelteri.
Camatullici.
Bormani.
Commoni.
Avatici.
Anatilii.

VEDIANTII. Nous venons de dire qu'ils avoient dans leur dépendance la ville de Cimiez, & l'on ne peut rien ajoûter au témoignage de Pline qui leur donne cette poſition. Nous avons parlé de Cimiez dans un autre article.

DECIATES. C'étoit le nom d'un peuple répandu aux environs d'Antibes, colonie marſeilloiſe. Etienne de Byzance & Mela ſemblent dire que leur ville s'appelloit *Deciatum*; mais nous n'avons aucun monument qui puiſſe nous indiquer ſa poſition. On ne peut la fixer que d'une maniere vague, entre *Villeneuve* & *Antibes*, près de la riviere du *Loup*, appellée *Apros* du tems des romains.

On doit ſe rappeller que les *Déciates* étoient reſſerrés au nord par les *Neruſii* qui occupoient Vence, comme nous l'avons dit ci-deſſus.

OXYBII. C'étoit un peuple puiſſant, qui ſe ſignala contre les romains, quand ils entreprirent la conquête des Gaules. Les anciens géographes s'accordent à placer les Oxybiens entre le fleuve d'Argens, & Antibes. L'hiſtoire nous apprend, d'un autre côté, qu'ils s'étoient ligués avec les *Deciates*, pour attaquer les villes de Nice & d'Antibes; il faut donc qu'ils n'en fuſſent pas éloignés : &, tout bien conſidéré, il nous paroît qu'ils habitoient aux environs de *Cannes*, ayant derriere eux les *Neruſi* à Vence, & à la droite les *Suelteri*, dont nous parlerons bientôt. Etienne de Byzance leur attribue une ville qui portoit le nom d'*Oxybium*. Strabon

parle du port *Oxybius*, qui leur appartenoit, & qui étoit vraiſemblablement la ville maritime que Polybe appelle *Ægytna*. Nous avons dit qu'elle devoit être ſur la plage de Cannes, & peut-être à l'endroit qu'on appelle *Goulfe-Jean* ou *Gourjan*.

LIGAUNI. M. d'Anville ne parle point de ce peuple que Pline ne ſépare pas des Oxybiens ; nous allons encore rapporter ſes propres paroles, *fluvius Argenteus, regio Oxybiorum, Ligaunorumque;* puiſque les Oxybiens étoient aux environs de Cannes, nous ne pouvons attribuer aux *Ligauni* que le territoire de Graſſe : cette opinion eſt ſuffiſamment juſtifiée par ce que nous avons dit à l'article des *Suetri ;* car on a vu qu'ils étoient répandus ſur les bords de l'Eſteron, vers ſon confluent avec le Var, au-deſſus des *Ligauni*, ſuivant la remarque de Pline ; cet auteur, après avoir dit *regio Oxybiorum, Ligaunorumque*, ajoute *ſuper quos Suetri, Quariates, Adunicates.* Or on ne peut placer les *Ligauni* au-deſſus des *Oxybii* & au-deſſous des *Suetri*, c'eſt-à-dire entre Cannes & l'Eſteron, que dans le terroir de Graſſe, qui de tout tems a dû être habité, ſoit à cauſe de ſa fertilité, ſoit à cauſe de ſa poſition & de la beauté du climat.

QUARIATES. On ne peut les mettre à la ſuite des *Suetri* que près de *Bargeme*, entre ce village & Auvaye.

ADUNICATES. La poſition de ceux-ci paroît plus difficile à déterminer. On doit la fixer, ce ſemble, à *Audaon* & *Caille*, dans le dioceſe de Graſſe, au nord-eſt des *Quariates*. Audaon eſt appellé, dans l'affouagement de douze cens, *caſtrum Audaone* ; ou ſi l'on aime mieux placer les *Adunicates* à *Bezaudun* dans le même dioceſe, & à l'eſt d'*Audaon*, dont il n'eſt éloigné que d'environ deux lieues, l'analogie paroîtra plus ſenſible entre *Adunicates* & *Bezaudunum* dont la terminaiſon eſt gauloiſe. M. d'Anville ne parle point de ces deux peuples ; mais, ayant eu occaſion de dire un mot en paſſant des *Quariates*, il prétend qu'ils habitoient la vallée de *Queiras* en Piémont; ce qui eſt évidemment contredit par ces paroles

P. 294.

de Pline que nous avons déja rapportées, *fluvius Argenteus*, *regio Oxybiorum*, *Ligaunorumque*, *ſuper quos Suetri*, *Quariates*, *Adunicates* : ces peuples étoient voiſins, & quoiqu'ils ne demeuraſſent pas tous ſur les côtes, nous avons cru devoir les mettre de ſuite, afin de mieux déterminer leur poſition reſpective.

VERRUCINI. Puiſque nous avons établi que l'analogie des noms eſt ordinairement une preuve de la poſition d'un peuple, il faut, d'après Bouche & M. d'Anville, placer les *Verrucini à Verignon*. Ce ſentiment eſt d'ailleurs appuyé du témoignage de Pline qui les met au-deſſus des

SUELTRI ou SUELTERI, habitans des environs de Fréjus, & dont le nom s'eſt conſervé dans celui de la montagne de l'*Eſterel*. Leur poſition eſt prouvée par la reſſemblance des noms; & je ſuis ſurpris que M. d'Anville ait préféré de les placer entre le *Luc* & *Brignole*, au lieu de leur aſſigner le territoire de Fréjus, qui devoit être habité. Je remarque, en ſecond lieu, que Pline les nomme à la ſuite des peuples qui habitoient ſur les côtes, & que, par conſéquent, on auroit tort de les placer dans un pays qui s'en éloigneroit comme le *Luc* ou *Brignole*. On en jugera mieux en liſant les paroles de cet auteur. *At in orâ*, dit-il, *Maſſilia Græcorum Phocænſium fœderata*, *Promontorium Zao* ; *Citharista portus* : *regio Camatullicorum* ; *dein Suelteri*, *ſupraque Verrucini*. On voit que Pline a toujours ſuivi les côtes juſqu'aux *Verrucini*, & qu'en les nommant, il a ſoin de nous avertir qu'il s'écartoit dans les terres *ſupraque*. Cette expreſſion prouve auſſi que nous avons eu raiſon de placer les *Verrucini* à Verignon au nord-oueſt de l'Eſterel, à l'extrémité méridionale du dioceſe de Riez, viguerie de Draguignan.

CAMATULLICI. Nous venons de voir que Pline les met entre *Citharista*, qui eſt *Ceireſte*, & les *Suelteri*, que nous avons placés au territoire de Fréjus vers la montagne de l'Eſterel; il ſeroit difficile, dans ce long eſpace de terrein, de déterminer au juſte la poſition des *Camatullici*, ſi l'on ne trouvoit, dans l'analogie qu'il y a entre ce

CHOROGRAPHIE.

mot & celui de *Ramatuelle*, une raiſon de ſe décider pour le lieu qui porte ce nom, près du golfe de Grimaud.

I. Partie. L. 3. c. 4.

BORMANNI. C'eſt ainſi qu'il faut lire, ſuivant le P. Hardouin, & non pas *Bormannico*, *Macinna*, comme il y a dans Pline. Mais cette correction ne leve pas toutes les difficultés. Il nous reſtera toujours à ſavoir ce que ſignifie *Comacina*, que ce pere laiſſe ſubſiſter avec *Bormanni*, & dont nous ne connoiſſons point l'emplacement. Je penſe qu'on doit ſubſtituer une autre leçon à celle du P. Hardouin, & qu'il faut lire *Bormanni*, *Comacini*. Cette correction eſt d'autant plus naturelle, que nous trouvons dans les *Comacini*, les *Commoni* de Ptolemée. Il y a toute apparence que ces deux auteurs leur donnoient le même nom, & que la différence ne vient que de l'inexactitude des copiſtes, qui auront écrit *Commoni* pour *Comacini*. Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, on ne peut fixer la poſition des *Bormanni* qu'à l'endroit où eſt *Bormes*, près de la mer, entre Hieres & Saint-Tropez. La reſſemblance du nom de *Bormanni*, avec *Borma* ou *Bormes*, autoriſe cette opinion, qui eſt celle de M. d'Anville, & qui ne peut être appuyée d'aucune autre raiſon. Les *Bormanni* & les *Camatullici* étoient ſûrement deux peuples compris ſous le nom général de *Comacini*, ſuivant notre correction, ou de

L. 2. c. 10.

COMMONI, comme les appelle Ptolemée, qui leur attribue *Marſeille*, *Tauroentum*, *Ceireſte*, *Olbie*, le *fleuve d'Argens* & *Fréjus*. M. de Vallois aimeroit mieux que ce géographe eût nommé, à la place des *Commoni*, les *Cenomani*, qui occupoient une partie de ce que renferme le dioceſe du Mans. En effet, Caton le cenſeur diſoit, au rapport de Pline, que les *Cenomani* s'étoient fixés près de Marſeille. *Cenomanos juxtà Maſſiliam habitaſſe in Volcis.* L'hiſtoire nous apprend que, quand Belloveſe partit des Gaules pour aller en Italie, il paſſa par la Provence, & ſecourut les marſeillois, à qui les *Salyes* faiſoient la guerre. Il peut ſe faire qu'un corps de ces gaulois ait quitté le gros de l'armée, & qu'il ſe ſoit arrêté dans le pays que

L. 3. c. 19.

Ptolemée

Ptolemée lui attribue. Cette explication me paroît la plus satisfaisante qu'on puisse donner ; & s'il est vrai que les *Commoni* occupoient les côtes, depuis Marseille jusqu'à Fréjus, il faut qu'on ait donné leur nom à tous les gaulois établis dans cette partie maritime de la province. On aura distingué les *Camatullici* & les *Bormanni* comme étant les plus remarquables, & ceux qui s'arrêterent à l'endroit que nous leur avons assigné.

Le bois de *Counioux*, qu'on trouve au nord de la *Ciotat*, en allant de Marseille à Toulon, n'auroit-il pas pris son nom des *Commoni* par corruption ?

AVATICI. Pline leur donne *Maritima*, qui étoit sur l'étang de Berre ; par-là nous connoissons d'abord quel est le territoire qu'ils occupoient

ANATILII. Pour bien juger de leur position, il est nécessaire de rapporter les expressions de Pline : cet auteur, après avoir parlé de *Matitima Avaticorum*, ajoute ce qui suit : *Superque Campi Lapidei, Herculis Prœliorum memoria. Regio Anatiliorum, & intus Desuviatum, Cavarumque.* Il est clair que cet auteur place les *Anatilii* sur la côte après la Crau & au-dessous des *Desuviates*. Il y a donc toute apparence qu'ils s'étendoient depuis l'étang de Berre jusqu'au Rhône, & qu'ils habitoient le long de ce fleuve, depuis son embouchure jusqu'au dessus de la Camargue, occupant même cette île. Car *Anatilii*, en celtique, signifie habitans d'une île, ou d'une terre fertile. L'un & l'autre conviennent à la Camargue. Ce peuple étoit nombreux, & il faut le distinguer de plusieurs autres que nous ne regardons que comme des habitans d'une petite ville.

Peuples de l'intérieur de la Provence.

Desuviates.
Salyes.
Albicoei.
Reii Apollinares.

Vulgientes.	*Memini.*
Vordenſes.	*Cavares.*
Caudellenſes.	*Vocontii.*

Nous avons été obligés de parler, dans l'article précédent, des *Suetri*, *Quariates*, *Adunicates*, & des *Verrucini*, quoiqu'à ne conſidérer que leur poſition, nous euſſions dû les mettre dans cet article. Les *Deſuviates* étoient au-deſſus des *Anatilii*, ainſi que nous venous de le dire, il faut donc les placer entre *Taraſcon*, les *Baux* & *Saint-Remi*, & les avancer même juſqu'à la Durance, puiſqu'ils avoient, immédiatement au-deſſus d'eux, les *Cavares*, qu'on ſait avoir occupé les dioceſes de Cavaillon & d'Avignon, comme nous le dirons ailleurs.

SALYES, ou SALLUVII. C'eſt le nom dont les hiſtoriens ſe ſont quelquefois ſervis pour déſigner les peuples qui habitoient d'un côté entre le Verdon, la Durance & la mer, & de l'autre entre le Var & le Rhône. Strabon leur attribue toute la plaine, depuis ce dernier fleuve juſqu'à la Durance, plaçant derriere eux au nord les Albiciens, qui occupoient le dioceſe de Riez, comme nous le dirons dans l'article ſuivant. Le même auteur aſſure que les Salyes, avant qu'ils fuſſent ſoumis aux romains, étoient diviſés en dix cantons, & qu'ils levoient des troupes conſidérables d'infanterie & de cavalerie. Tout cela prouve qu'ils étoient fort puiſſans, & que l'on comprenoit, ſous leur dénomination, pluſieurs autres peuples ſubalternes. Les Salyes, proprement dits, avoient leur quartier principal aux environs d'Aix, & occupoient au moins une grande partie du pays qui forme le dioceſe. Leur roi fit aux marſeillois une guerre dont nous rapportons les détails dans l'hiſtoire, & fut obligé de ſe retirer chez les allobroges, lorſque les romains vinrent au ſecours de Marſeille leur alliée.

Strab. l. 4.

ALBICOEI ou ALBICI. Les ſavans géographes ſont d'accord ſur la poſition de ce peuple, qu'ils placent à Riez. Mais leur

ſentiment a éprouvé des contradictions en Provence, où quelques perſonnes ont prétendu qu'*Albici* étoit un nom générique donné à tous les habitans des montagnes ; d'où ils ont conclu que les albiciens, qui défendirent Marſeille, dans le tems que Céſar en faiſoit le ſiege, demeuroient aux pieds des montagnes voiſines de cette ville, c'eſt-à-dire, à Aubagne, Caſſis, Ceireſte, &c.

Pour détruire ce préjugé nous prouverons, 1°. que le mot *Albici* n'eſt pas un nom générique, donné à tous les habitans des montagnes, mais un nom propre. Nous ferons voir, en ſecond lieu, qu'il ne peut convenir aux habitans voiſins de Marſeille ; enfin nous déterminerons par le témoignage des anciens auteurs la poſition du peuple qui l'a porté.

Je dis, en premier lieu, que le mot *Albici* n'eſt point un nom générique donné aux habitans des montagnes ou des Alpes, parce que les anciens auteurs, tels que Pline, Strabon, Tacite & Ptolemée ne l'ont jamais employé, quoiqu'ils aient eu mille fois occaſion de s'en ſervir, ne fût-ce que pour éviter les répétitions fréquentes d'*Alpini* & de *Montani*, que nous trouvons dans leurs ouvrages.

Je remarque, en ſecond lieu, que le mot *Albes*, d'où l'on veut qu'*Albici* ſoit dérivé, n'étoit point uſité dans les beaux ſiecles de Rome ; on ſe ſervoit d'*Alpes*, & encore n'employoit-on ce mot que pour déſigner les hautes montagnes ; telles que les Alpes, proprement dites, l'Apennin, les Pyrénées, & non pas des montagnes pareilles à celles qui bordent la mer, depuis Marſeille juſqu'à Antibes. On n'en trouvera des exemples que dans le moyen âge, lorſqu'on abuſoit des termes, parce qu'on ne connoiſſoit plus la langue : mais nous parlons du tems de Céſar, & les exemples doivent être tirés des ouvrages de ſes contemporains. Cependant on n'en trouve aucun ; & l'on peut conclure de-là qu'*Albes* n'eſt point ſynonyme d'*Alpes* ; mais ſuppoſons que le mot fût uſité, on auroit dit *Albini*, comme on diſoit *Alpini* : car, en

général, chez les gaulois les noms des villes, bâties ſur des hauteurs, ſe terminoient en *unum* ou en *inum*, comme celui des habitans en *ni*. De-là, pour ne prendre les exemples que dans notre province, les *Ingauni*, *Velauni*, *Vergunni*, *Veſubiani*, *Beritini*, *Veamini*, *Eätini*, *Verrucini*. *Albicoei* eſt un nom adjectif, formé du nom propre d'une ville, terminé en *ce*; comme de *Phœnice* on fit *Phœnicæi*.

3°. La maniere dont Céſar parle des albiciens ſuffit pour nous faire juger qu'ils n'habitoient point aux environs de Marſeille. Il les appelle *barbaros homines*, *homines aſperi & montani*. Ces épithetes ne conviennent point à un peuple voiſin d'une ville la plus ſavante, la plus riche, la plus civiliſée, & la plus commerçante des Gaules, qui ayant déja tranſmis à des peuples éloignés, quand Céſar en faiſoit le ſiege, les caracteres grecs, pluſieurs de ſes uſages, & les arts, avoit policé ſes propres ſujets, les habitans des villes & des villages voiſins ſoumis à ſa domination, & qui tous les jours éprouvoient l'influence de ſon gouvernement & de ſon commerce (1).

Il faut donc chercher loin de Marſeille ces hommes dont les mœurs n'avoient rien que de rude & de groſſier; ces hommes rompus au métier de la guerre, parce qu'ils la faiſoient quelquefois à leurs voiſins. Céſar dit qu'ils habitoient les montagnes ſituées au-delà de Marſeille. *Maſſilienſes*, *Albicos*, *barbaros homines*, *qui in eorum fide antiquitùs erant*, *monteſque ſuprà Maſſiliam incolebant*, *ad ſe vocaverant*. Je dis au-delà de Marſeille, parce que dans ce paſſage la prépoſition *ſuprà* ſignifie au-delà, comme dans ces façons

(1) Je ne réponds pas à ceux qui prétendent que les albiciens demeuroient au plan d'Aups, près de la Sainte-Baume, mauvais pays, qui dans aucun tems, & encore moins du tems de Céſar, n'a pu fournir à l'entretien d'un petit village. Comme l'analogie qu'on croit trouver entre Aups & *Albici*, eſt détruite par une charte du dixieme ſiecle, qui nous apprend que cet endroit s'appelloit alors *Alma*, je n'inſiſterai pas davantage, parce qu'on n'apporte point d'autre raiſon que cette prétendue analogie.

de parler *ſuprà modum*, *ſuprà menſuram* (1); Ciceron l'a priſe dans le même ſens, quand il a dit *à ſole exoriente ſuprà Meotis Paludes;* depuis l'orient juſqu'au-delà du Palus-Méotide. Nous avons conſervé cette expreſſion latine dans notre langue, nous diſons, par exemple, que *Macon eſt au-deſſus de Lyon;* ainſi *ſuprà Maſſiliam*, dans ce paſſage, ſignifie au-delà de Marſeille. Au reſte, la queſtion que nous examinons eſt une de celles qui doivent être décidées par le témoignage des auteurs voiſins du tems de Céſar, tels que Pline & Strabon, qui connoiſſoient les différens peuples de la Provence. Le premier place la capitale des albiciens dans le dioceſe de Riez. *Albece Reiorum Apollinarium.* Strabon ne s'explique pas d'une maniere ſi préciſe; mais il fait entendre la même choſe, quand il dit que les albiciens & les voconces habitoient les montagnes ſituées au nord des *Salyes*, c'eſt-à-dire au nord des peuples répandus dans la baſſe Provence, entre le mont Leberon, qu'il appelle λευπρια, & la mer, le Rhône & le Var; car cet auteur prend ici le mot *Salyes* dans ſa ſignification la plus étendue. Si les albiciens avoient habité les montagnes de Marſeille, il ne les auroit pas placés au nord des *Salyes*, immédiatement avant les voconces; & s'il y en avoit eu d'autres dans le territoire d'Aubagne, différens de ceux-là, Pline & Ptolemée ne les auroient pas omis après la réputation de courage que Céſar leur avoit faite. Diſons donc qu'il n'y eut jamais qu'un peuple de ce nom, & que ce peuple étoit au nord & non pas au midi des Salyes, c'eſt-à-dire au nord du dioceſe d'Aix, dans celui de Riez, ayant pour ville principale *Albece*, dont on fit *Albici*, ou *Albicoei.*

Strab. l. 4.

A toutes ces preuves réunies, d'où réſulte une démonſtration complette, on peut ajouter le témoignage des ſavans modernes,

(1) Gerard Voſſius le dérive d'un mot hébreu, qui ſignifie *trans* & *citrà*. Le mot grec ὑπερ, d'où il eſt formé, ſignifie auſſi, ſuivant Budé, & la grammaire grecque de Port-Royal, *ultrà*, *trans*, *prater*, *procul à*. On ne doit pas être ſurpris de la ſignification que nous lui donnons, & qui eſt autoriſée par l'exemple de Ciceron.

tels que les PP. Sirmond & Hardouin, Nicolas Samſon & M. d'Anville. On dira, peut-être, qu'il eſt hors de toute vraiſemblance, que des hommes du dioceſe de Riez ſoient venus au ſecours de Marſeille. On trouve la réponſe à cette objection dans les commentaires de Céſar, où l'on voit différens peuples des Gaules faire plus de cinquante lieues pour aller au ſecours les uns des autres. Tantôt ce ſont ceux d'Autun qui volent ſur les bords de la Sambre dans le Hainaut; tantôt ceux de Paris, du Perche & du Maine, qui s'allient avec les habitans de Vannes. Les peuples mêmes des montagnes de Provence firent alliance, deux cens vingt-cinq ans avant Jeſus-Chriſt, avec ceux qui habitoient le long du Pô, & paſſerent les Alpes pour les aller joindre. Enfin, par-tout on voit les anciens peuples ſe déplacer, faire plus de cinquante lieues, pour aller au ſecours les uns des autres, dans des tems reculés, dans des pays où l'on ne trouvoit encore aucunes traces de la grandeur & du gouvernement romain; & l'on ne doit pas être ſurpris que, dans une province où les grandes routes étoient déja frayées, où, de l'aveu de Céſar même, le luxe & la politeſſe regnoient déja, où l'on trouvoit toutes les commodités de la vie, des hommes, qui n'avoient que leurs armes à porter, aient pu faire quinze lieues.

Il eſt donc démontré qu'*Albici* n'eſt point un nom générique; mais le nom propre d'un peuple particulier, dont la poſition eſt déterminée par le témoignage des géographes anciens & modernes, qui leur donnent Albioſc pour capitale.

REII APOLLINARES. Ils occupoient le territoire de Riez, & dépendoient d'*Albece*, qui étoit la capitale du canton, avant que les romains y fondaſſent une colonie. De-là vient que, du tems de Céſar, on donnoit le nom d'*Albici* ou d'*Albicoei* aux habitans du pays, tandis que celui de *Reii* étoit particuliérement affecté au peuple du territoire où l'on fonda enſuite la colonie.

VULGIENTES. Pline leur attribue la ville d'Àpt, *Apta Julia*;

Vulgientum, & nous apprend ainſi leur véritable poſition.

CHOROGRAPHIE. *I. Partie.* Miſcell. erud. antiq. p. 154.

VORDENSES. On trouve ce nom dans l'inſcription ſuivante, que Spon dit exiſter dans l'égliſe cathédrale d'Apt :

C. ALLIO. C. F	*Caio Allio Caii filio*
VOLT. CELERI	*Voltiniâ (tribu) Celeri*
IIII. VIR. FLAM	*Quartum viro, flamini*
AVGVR. COL. I	*Auguri, colonia Julia*
APTA. EX. V. DEC	*Apta ex quinque decuriis*
VORDENSES	*Vordenſes*
PAGANI	*Pagani*
PATRONO	*Patrono*

Ce *Caius-Allius* prend le nom de ſa tribu, ſuivant l'uſage des romains, qui n'y manquerent jamais, depuis que celles de la ville, où l'on avoit mis preſque tous les affranchis, furent devenues moins honorables que les ruſtiques, le nom de la tribu ſe mettoit immédiatement après les noms de famille & avant les ſurnoms. Au reſte, de ce que C. Allius étoit d'une tribu romaine, on n'en doit pas conclure qu'il fût romain ou italien; les habitans d'une colonie ou d'un municipe étoient aggrégés à l'une des trente-cinq, dès qu'ils avoient acquis le droit de ſuffrage ou de citoyens romains.

Ce même C. Allius étoit *augure*, c'eſt-à-dire un des prêtres chargés de conſulter le vol ou les mouvemens des oiſeaux, pour connoître la volonté du ciel dans les grandes entrepriſes. De-là cette autorité ſans bornes qu'ils uſurperent, puiſqu'ils étoient les maîtres de faire expliquer les dieux ſuivant leurs intérêts. Ils portoient des robes blanches, rayées de jaune, & d'un pourpre plus foncé que n'étoit celui de la robe des magiſtrats. C. Allius réuniſſoit, à ces titres, celui de juge d'une des cinq décuries dont nous parlons dans l'hiſtoire.

L. 1. art. de la municip.

Il eſt inutile d'avertir que le nom de *gordes* vient de *vordenſes*. On a changé l'*v* conſonne en *g*, changement facile à faire dans la prononciation des mots, & dont nous pourrions citer pluſieurs exemples, tels que ceux de *Vapincum* en *Gap*, & de *Vardo* en *Gardon*. Gordes eſt dans le diocèſe de Cavaillon, mais aſſez près de la ville d'Apt.

CAUDELLENSES. Anciens habitans de Cadenet. Le nom de ce peuple devient intéreſſant à cauſe d'une inſcription qui fut trouvée en 1773 au village de Cadenet, & qui devoit orner le frontiſpice d'un petit temple ou *facellum*, bâti près de cet endroit.

La voici telle qu'elle m'a été communiquée par M. Calvet, premier profeſſeur en médecine dans l'univerſité d'Avignon. Je rapporterai auſſi l'explication qu'il en donne, & qui paroîtra fort ingénieuſe.

DEXIVAE. ET. CAVDEL
LENSIBVS. C. HELVIVS
PRIMVS. SEDILIA. V. S. L. M

On a trouvé au même endroit, dit M. Calvet, trente-ſept médailles d'argent, dont la plus récente eſt du premier *Maximin*; une eſpece de médaille d'or, portant une tête de femme ſans revers & ſans légende; pluſieurs bijoux, tels qu'un collier de grenats avec des glands d'or, une chaîne, un bracelet, un anneau, deux cercles d'or, & enfin deux petits vaſes d'argent avec un petit bouclier votif du même métal.

La plupart de ces objets peuvent avoir ſervi de parure à la ſtatue de la déeſſe *Dexiva*, à laquelle on avoit dédié le *facellum*, ainſi qu'au génie; ou plutôt, comme l'explique M. de Brequigny, aux déeſſes tutelaires des *Caudellenſes*, anciens habitans du lieu de *Cadenet*: car rien n'eſt plus commun dans l'antiquité, que de voir, dans les dédicaces, des divinités jointes aux villes ou au génie des villes. Cela poſé, voici comment M. Calvet explique l'inſcription:

Journ. des ſavans, mois d'Août 1773.

Dexivæ

Dexivæ & *Caudellenſibus* (genio Caudellenſium) C. *Helvius primus Sedilia* (fecit) *votum ſolvens libens meritis.* Le mot *ſedilia*, dit-il, me paroît ici ſignifier des ſieges, des bancs, des baſes de ſtatues, ou ſi l'on veut, des fondemens pour un lieu de demeure.

Quant à *Dexiva*, c'eſt la même divinité que la Fortune, comme on peut le prouver par ce vers rapporté dans Ducange, qui explique *Dexia* par *proſperitas :* car les mots *Dexia* & *Dexiva* ſe prennent ſouvent l'un pour l'autre.

Non igitur captum diſſolvit Dexia votum.
Frideg. in vitâ S. Wilfridi. c. 15.

Dexia ou *Dexiva* ſera donc la même choſe que l'Ἀγαθὴ Τυχὴ des grecs : il eſt impoſſible de fixer l'âge du monument. Cependant on pourroit dire qu'il eſt poſtérieur au troiſieme ſiecle de J. C., ſi l'on vouloit en juger par les médailles dont pluſieurs ſont de Maximin ; mais il y a toute apparence que ce dépôt a été mis long-tems après.

S'il étoit vrai, comme on me l'a aſſuré, qu'entre le mot *primus* & celui de *Sedilia*, il y ait ſur le marbre un petit eſpace qui paroît avoir été rempli par les lettres ET, que le tems a effacées, il s'enſuivroit que *Sedilia* eſt un nom de femme. C'eſt le ſentiment d'un ſavant académicien, qui penſe d'ailleurs que la conjonction ET n'eſt pas néceſſaire pour déterminer un nom propre ; il s'appuie de l'exemple ſuivant, tiré de Muratori, p. XI, n° 9. *Libero Patri, ſacrum, Lucius-Attilius, Lucii-Libertus, Polyenus, Attilia, Lucii-Liberta, Gemellina, votum ſolvere libentes merito*, où l'on voit qu'il n'y a point d'ET avant *Attilia.*

Cette explication, qui paroît ſi naturelle, détruiroit celle de M. Calvet, quelqu'ingénieuſe qu'elle ſoit.

MEMINI. Pline en fait mention, & dit qu'ils poſſédoient la ville de Carpentras, *Carpentoracte.* M. d'Anville croit qu'elle

appartenoit aux *Cavares* qui occupoient Orange, Avignon & Cavaillon, & auxquels Strabon donne tout le pays compris entre la Durance, près de Cavaillon, & le confluent de l'Iſere. M. d'Anville conclut de-là que les *Memini* ne devoient point être à Carpentras, parce que ſon territoire étant inveſti de trois côtés par celui d'*Orange*, d'*Avignon* & de *Cavaillon*, il s'enſuivroit qu'une partie du pays des *Cavares*, qui poſſédoient ces trois villes & leurs dépendances, auroit été reſſerrée entre les limites de Carpentras & les bords du Rhône dans l'eſpace d'une lieue & demie. Cette raiſon ne me paroît pas devoir l'emporter ſur le témoignage de Pline. De ce qu'il arrive tous les jours que le territoire d'une ville ſe trouve reſſerré dans l'eſpace d'une lieue par celui d'une autre ville, on n'en conclut pas, contre le témoignage d'un auteur grave, que la choſe n'eſt pas ainſi. D'ailleurs ne peut-il pas ſe faire que les *Memini* fuſſent compris parmi les *Cavares* comme les *Oxybiens*, par exemple, l'étoient parmi les *Salyes?* Cette ſuppoſition, fondée ſur le témoignage de Strabon, qui nous aſſure qu'on donnoit le nom de Cavares à tous les barbares leurs voiſins, leve la difficulté qui arrête M. d'Anville. Je ſçais bien que Ptolemée attribue aux *Memini*, *forum Neronis* qui eſt *Forcalquier;* mais comme nous avons déja relevé, dans la géographie de cet auteur, pluſieurs erreurs de ce genre, on ne ſe perſuadera pas que ſon autorité doive l'emporter ſur celle de Pline, dont on connoît l'exactitude. Nous croyons donc que les *Memini* poſſédoient Carpentras & tout le dioceſe, excepté peut-être la partie occidentale qui eſt entre cette ville & le Rhône, qui appartenoit vraiſemblablement aux *Cavares*.

Strab. l. 4.

CAVARES. Nous venons de dire qu'ils occupoient ce qui forme les dioceſes de *Cavaillon*, d'*Avignon* & d'*Orange;* les hiſtoriens parlent ſouvent d'eux, & il réſulte, de leurs différens témoignages, que les *Cavares* étoient fort puiſſans. Strabon étend leur territoire juſqu'à la jonction de l'Iſere avec le Rhône. Cependant nous ſa-

vons positivement que les *Vocontii*, les *Tricastini* & les *Segalauni* occupoient le pays, depuis la partie septentrionale du diocese d'Orange, jusqu'à l'Isere; il faut donc que Strabon comprit les *Tricastini* & les *Segalauni* sous le nom général de *Cavares*.

VOCONTII. Ils possédoient, au rapport de Pline, *Die* & *Vaison*, capitales de dix-neuf villes d'un ordre inférieur, & se gouvernoient par leurs propres loix. Outre le diocese de *Vaison*, on peut encore leur attribuer, en Provence, quelques villages dans la partie occidentale des dioceses de Gap & de Sisteron.

Tels sont les peuples dont il est fait mention dans les auteurs & les géographes qui ont écrit sous les empereurs romains. Ces articles, joints à ce que nous avons dit des villes, forment une chorographie complette de l'ancienne Provence. Il nous reste à parler de son état actuel; & c'est ce que nous allons faire dans la seconde partie.

SECONDE PARTIE.

Introduction à la ſeconde partie de la Chorographie.

I. Cauſes de la deſtruction des anciens lieux.

ON vient de voir tout ce que les anciens monumens nous apprennent ſur la poſition & l'état des villes qui exiſtoient en Provence du tems des romains. Il y en avoit beaucoup d'autres qui nous ſont entiérement inconnues ; car ſi l'on en juge par le témoignage de quelques auteurs, tels que Pline, cette province étoit preſque auſſi peuplée qu'elle l'eſt de nos jours. Il eſt même étonnant qu'il exiſte un ſi grand nombre de villes anciennes, après les attaques & les ravages qu'elles ont eſſuyés de la part des barbares, des pirates & des ennemis domeſtiques. On doit, ſans doute, attribuer aux avantages du commerce, la conſervation de la plupart d'entr'elles. Arles, Marſeille, Fréjus, Antibes & Nice étoient conſidérables, bien fortifiées, & par-là capables de ſe défendre contre les ſarrazins qui infeſtoient les mers. Celles au contraire, dont l'induſtrie & la population étoient moindres, ſuccomberent aux premiers efforts des barbares. Les habitans, qui ne vivoient que du produit de la pêche & de la navigation, abandonnerent leurs demeures, lorſque ces deux reſſources vinrent à leur manquer par les incurſions des pirates, & ſe retirerent dans des lieux plus fertiles & moins expoſés aux attaques des ennemis. D'ailleurs ces petites villes que les anciens marſeillois ou d'autres peuples avoient bâties ſur les côtes pour ſervir d'aſyle aux vaiſſeaux, étant peu fortifiées, cédoient à la premiere attaque, & les ennemis les détruiſoient. Il n'en étoit pas de même de celles où les romains avoient mis des colonies : comme ils les avoient entourées de fortes mu-

railles, elles furent en état, durant pluſieurs ſiecles, d'oppoſer une vigoureuſe réſiſtance à ceux qui vouloient s'en emparer.

C'eſt à ces ouvrages que la plupart des villes, ſituées dans les terres, telles que Riez, Apt, Aix, Avignon, Carpentras, &c. durent leur ſalut. D'autres en furent redevables à leur ſituation avantageuſe, & à leur éloignement de la mer & des grandes routes. Les peuples du nord, qui envahirent la Provence, n'alloient pas chercher un riche butin dans les montagnes. Ils n'y auroient trouvé que des barbares comme eux; & ſi les lombards les ravagerent, leur fureur tomba ſur quelques villages, ſur les campagnes, ſur les beſtiaux; mais toutes les villes un peu connues réſiſterent à ce torrent paſſager. Riez, Siſteron, Digne, Senez, Glandeves continuerent d'avoir un ſiege épiſcopal comme auparavant, quoiqu'elles euſſent ſouffert quelques dommages.

Le gouvernement arbitraire des empereurs, lorſque l'empire étoit ſur le penchant de ſa ruine, & les guerres inteſtines, furent les premieres cauſes de la dépopulation. Elle augmenta enſuite dans le moyen âge, lorſque la négligence des ſouverains, la tyrannie des officiers ou des ſeigneurs, la chute de la marine, la ruine du commerce, la dépravation des mœurs, la décadence entiere des lettres & des arts, eurent diminué les reſſources de l'induſtrie & les agrémens de la ſociété : car en général rien n'eſt moins nombreux que la poſtérité d'un peuple miſérable. Les viſigots, les bourguignons, les ſarrazins maſſacroient, à la vérité, les habitans qui faiſoient quelque réſiſtance; mais la miſere, l'anarchie ou le deſpotiſme dépeuploient le pays, & couvroient les montagnes de bois & de forêts.

Cette ſolitude ſe fait ſentir juſques dans l'hiſtoire. On diroit que toutes les connoiſſances, que l'uſage même de l'écriture, avoient diſparu devant les barbares. La religion ſe reſſentit auſſi de la décadence générale des mœurs; & ſi elle eut ſouvent des miniſtres dignes d'elle, il s'en trouva qui ſoutinrent mal la ſainteté de leur miniſtere.

La terre qui fournit à notre ſubſiſtance, a auſſi éprouvé des changemens. Tel endroit eſt aujourd'hui couvert d'arbres & de moiſſons, qui, dans les premiers ſiecles, étoit enſeveli ſous les eaux. C'eſt une réflexion que nous aurons ſouvent occaſion de faire, en parlant de nos foſſiles, & ſur-tout du terrein qui s'étend le long des côtes, depuis Marſeille juſqu'au Rhône.

Ce terrein eſt viſiblement formé de débris de corps marins, la plupart encore entiers, preuve certaine qu'il a été abandonné le dernier par la mer. Il eſt auſſi fort bas, & je le crois incliné vers le Languedoc. Cette inclinaiſon contribue, ſans doute, à entretenir le courant qui va du levant au couchant, & qui, ayant entraîné & entraînant encore tous les jours les ſables du Rhône vers le Languedoc, a comblé beaucoup de ports & d'étangs qui ſubſiſtoient ſous l'empire romain. Ceux de Provence, au contraire, ſont à-peu-près dans le même état; je dis à-peu-près, parce qu'il s'eſt fait auſſi des attériſſemens, quoiqu'infiniment moins conſidérables, vers la plage de Foz & le Martigues, dont l'étang n'a peut-être pas la vingtieme partie de ſon ancien baſſin, qui s'étendoit vraiſemblablement juſqu'à Rognac & Vitroles. Cela vient, ou des attériſſemens de la riviere d'Arc, qui ſe jette dans l'étang; ou du miſtral qui fait refluer les eaux du Rhône vers la Provence; ou des bancs de ſable qui ſe ſont formés du côté du Languedoc, & qui repouſſent les mêmes eaux vers l'orient. Mais le giſement des terres & le courant dont je viens de parler, empêcheront toujours que ces attériſſemens ne faſſent des progrès rapides vers le Martigues, dont nous préſumons que l'étang ſe comblera pourtant un jour.

La partie orientale des côtes, depuis Marſeille juſqu'au Var, offre un coup d'œil tout différent. C'eſt une bande de terre qui, dans ſa longueur, eſt tantôt ſchiteuſe, tantôt ſabloneuſe, & tantôt graniteuſe; nous la comprendrons ſous le nom général de ſchiteuſe; c'eſt la bande qui contient le plus de minéraux: elle commence à la Ciotat, & peut avoir environ trente lieues de long, ſur

ſix de large, dans ſon plus grand éloignement de la mer. Son extrémité ſeptentrionale paſſe à Ollioules, Souliers, Cuers, au territoire du Puget, à Pignans, Vidauban, Mauvans près Graſſe, & Saint-Paul-lès-Vence.

Entre cette bande il y en a deux autres, qui ſont la calcaire & la marneuſe. Celle-ci eſt au nord de la Provence, & commence un peu au-deſſus de Siſteron, deſcend à Digne, de-là à Senez, Caſtellane, Vergons, Glandeves & le Puget de Theniers. Tout ce qui eſt entre ces deux bandes eſt terre calcaire. Cette diviſion n'empêche pas qu'on ne rencontre, dans chacune d'elles, des terres d'une qualité différente. Mais, en général, celle de la claſſe, ſous laquelle nous les rangeons, y domine (1).

Les montagnes, dont la bande ſchiteuſe eſt hériſſée, ont conſtamment leur direction de l'oueſt à l'eſt. Elles ne ſont pas nues & arides, comme celles de la bande calcaire; la qualité du terrein, qui n'eſt point propre à la production des plantes annuelles, telles que le bled, n'a pas attiré l'attention des cultivateurs. D'ailleurs les anciens habitans, étant preſque tous livrés à la pêche & à la navigation, ne s'occuperent point à les défricher. Elles ſont donc reſtées couvertes de terre & d'arbres. Ces arbres, ainſi que les plantes & les brouſſailles, forment par leurs racines, avec les couches argilleuſes qui les couvrent, une eſpece de rézeau aſſez fort, qui repouſſe les eaux pluviales, les tient également diſtribuées par-tout, & les empêche de ſe raſſembler en torrens; d'où il arrive qu'elles s'écoulent en petits ruiſſeaux, & que celles qui reſtent à la ſurface, ſont bientôt diſſipées par les vents & l'ardeur du ſoleil. Il n'en pénétre donc que très-peu dans l'intérieur de la montagne, dont l'organiſation s'oppoſe à ce qu'il s'y forme de grands

(1) Cette diviſion générale des terres a été obſervée par M. Bernard, de Trans, auteur d'un bon mémoire ſur le figuier, couronné par l'académie de Marſeille. Je lui dois auſſi d'autres obſervations ſur l'hiſtoire naturelle de Provence.

réſervoirs. Auſſi voyons-nous qu'il n'en ſort aucune ſource abondante qui dure toute l'année.

On remarque tout le contraire dans la bande calcaire. Comme la qualité des terres eſt très-propre à la culture des grains, les habitans furent obligés de défricher les montagnes pour avoir dequoi ſubſiſter, parce qu'ils étoient privés des ſecours de la pêche & de la navigation, & des reſſources des châtaigniers, qui ne viennent bien que dans le pays ſchiteux. Mais en remuant la terre ils en diviſerent les parties, & la diſpoſerent à être d'autant plus aiſément emportée par les eaux pluviales, qu'elle étoit moins forte, moins tenace par ſa nature, & ſituée dans des lieux dont la pente rapide facilitoit l'éboulement. Il n'eſt donc reſté ſur ces montagnes que des rochers nuds & arides, qui, dans un beau jour d'été, brûlent le voyageur par une forte réverbération, & le menacent d'une mort prochaine dans un tems d'orage, lorſque les eaux, coulant ſur la pierre vive, s'accumulent dans des ravins, & forment des torrens à qui rien ne réſiſte. De là ces vallons profonds qu'on rencontre dans le pays calcaire, & encore plus dans la bande marneuſe, appellée en Provence pays de *Roubines*; les eaux y décompoſent facilement les rochers qui ſont plus tendres, parce qu'ils ſont calcinés par le ſoleil, ou fendus par les glaces; elles en entraînent au loin les débris, avec un mugiſſement affreux. On croiroit voir une montagne rouler dans la plaine, au milieu d'une pouſſiere d'eau, qui s'échappe des vagues écumantes. L'air d'alentour en eſt ſi agité, qu'il fait plier les arbres, & ſouvent même il les renverſe. On ne voit que trop ſouvent diſparoître, ſous ces monceaux énormes de pierres, des hommes, des animaux, des maiſons, des prairies & des campagnes couvertes de vignes & d'oliviers.

C'eſt pourtant de la bande marneuſe & de la calcaire que viennent les ſources abondantes & les rivieres qui fertiliſent & vivifient la baſſe Provence. Le noyau de ces montagnes eſt d'une terre qui

qui ſe décompoſe aiſément, telle que la calcaire & le plâtre. Les eaux qui la pénetrent, enlevent ſucceſſivement tout ce qu'elles trouvent dans les fentes des rochers, s'amaſſent dans les cavernes que les affaiſſemens y ont formées, & s'en échappent enſuite par mille canaux ſouterreins, pour aller porter la fécondité dans les campagnes.

Ce phénomene ne s'opere pas ſans produire un effet qui, pour être commun, n'en eſt pas moins remarquable. Les parties déliées, que les eaux détachent des pierres ſupérieures de la montagne en les pénétrant, forment le tuf, les ſtalactites, l'albâtre & la ſélénite, ſuivant la fineſſe des grains dont ces dépôts ſont compoſés. A Graſſe, par exemple, au-deſſus des carrieres de marbre, il s'eſt formé un albâtre ſuperbe, diverſement colorié par les ſubſtances métalliques qui l'ont pénétré. On en trouve auſſi ſous les couches de pierre bleue, qui ſont communes dans nos hautes montagnes, & preſque ſemblables au marbre par leur fineſſe & leur dureté. Le gyps forme la ſélénité; & la pierre froide, ces concrétions qui prennent tant de formes différentes.

III. Variété du climat.

La variété du climat eſt l'effet le plus frappant que produiſent les montagnes de la haute Provence. En général elles ont leur direction de l'eſt à l'oueſt, & les couches en ſont différemment inclinées à l'horiſon. On en trouve beaucoup qui lui ſont perpendiculaires. Le ſol s'éleve à meſure qu'on s'éloigne de la partie méridionale. A Barcelonette, qui eſt pourtant bâtie dans une plaine, il eſt à plus de ſix cens toiſes au-deſſus du niveau de la mer. Ce ſont des rangs de montagnes entaſſées les unes ſur les autres, & les dernieres vont cacher leur ſommet dans les nues. L'air dans cette contrée doit donc être infiniment plus froid que dans des pays de plaine, qui ſont ſitués ſous une plus grande latitude; auſſi y trouve-t-on les mêmes plantes qui croiſſent dans la Laponie; telles que le *chamærododendros alpina humifuga*, l'*uva urſi*, & pluſieurs eſpeces de ſaules nains. Il n'eſt donc pas ſurprenant que

la récolte y ſoit extrêmement tardive, & qu'on y ſeme l'orge en même tems qu'on le moiſſonne dans la partie méridionale. Celle-ci produit, à quelques differences près, le même fond de plantes que le Portugal, l'Eſpagne, l'Italie, la Corſe & les côtes d'Afrique. En réuniſſant les extrêmes, c'eſt-à-dire les Alpes & les côtes, on ne trouveroit pas cinquante plantes qui fuſſent communes à ces deux régions, m'écrit un ſçavant botaniſte, qui nous a donné un excellent ouvrage ſur les plantes de Provence (1).

La partie méridionale eſt fort chaude; & ce qu'il y a de pis encore, les chaleurs y durent long-tems; car en général, depuis le commencement de juin juſqu'au 15 ſeptembre, le thermometre, à deux heures après midi, ſe ſoutient au-deſſus de vingt degrés. Ces chaleurs ſont cauſe que l'hiver commence fort tard dans la baſſe Provence, parce que les terres, & ſur-tout les montagnes voiſines de la mer, ſe refroidiſſent lentement. Le thermometre, à Marſeille, le 6 Août 1774, étoit à trente degrés & demi hors de la ville, dans un endroit élevé, expoſé au nord, où il n'y avoit aucune réverbération qui pût agir ſur le mercure. Qu'on juge par-là des chaleurs qu'on devoit éprouver dans des lieux bas, ſitués au midi, & couverts du côté du nord par des bâtimens ou des montagnes qui augmentoient l'action du ſoleil. On m'a aſſuré que le thermometre ayant été ſuſpendu pendant une demi-heure dans cette expoſition, au bois d'une fenêtre fermée à plus de trente pieds au-deſſus de terre, étoit à deux heures environ après midi, à quarante-ſept degrés.

Ces chaleurs vinrent de ce que la neige des Alpes avoit été fondue de bonne heure. Quand elle dure juſqu'au mois de juillet, les montagnes conſervent pendant tout l'été une humidité froide, dont nous reſſentons les effets. L'air qui les preſſe étant infiniment

(1) C'eſt M. Gerard de Cotignac, docteur en médecine, de qui je tiens le catalogue des plantes, dont je parlerai bientôt.

plus denſe que celui de la partie méridionale, s'y précipite, parce qu'il trouve peu de réſiſtance, & y porte cette fraîcheur qui tempere l'ardeur du ſoleil. Mais quand le vent ſe renforce, & qu'il vient des plus hautes montagnes, il refroidit conſidérablement l'air dans les mois de mai & de juin.

Le froid a parmi nous ſes excès comme la chaleur; car le 4 & le 5 janvier 1768, à ſept heures trois quarts du matin, le mercure à Marſeille deſcendit à neuf degrés au-deſſous de la congellation. C'eſt le plus grand froid qu'on ait reſſenti de mémoire d'homme, puiſqu'il n'eſt pas certain que celui de 1709 ait été auſſi fort. Depuis la nuit du 5 au 6, il ne gela plus dans la ville. La liqueur alla toujours en montant. Le 9 à 7 heures du matin, elle étoit à huit degrés au-deſſus de zero, & ne deſcendit jamais avant minuit, plus bas que de ſept au-deſſus du même terme, depuis le 12 juſqu'au 20; auſſi tous les amandiers du terroir étoient en fleurs avant la fin du mois.

IV. Température à Marſeille.

Ces faits prouvent que notre climat eſt fort doux en hiver, lorſqu'il n'eſt point altéré par quelque cauſe étrangere; car à Marſeille on voit rarement de la neige & de la glace; on en voit encore moins à meſure qu'on avance tout le long des côtes juſqu'à Nice, qui eſt l'endroit le plus chaud de la Provence. A Marſeille il eſt rare que le mercure tombe à —6 degrés, qui eſt le terme où les orangers périſſent, & où les oliviers ſouffrent beaucoup. On le voit quelquefois à —4; mais rarement deux jours de ſuite.

Sa variation, dans le courant de décembre & de janvier, juſqu'au 15 Février, eſt, en général

Depuis — 3 juſqu'à 13, ...	— 3	13
Du 15 février à la fin de mars, les deux extrêmes ſont	— 1	15
En avril, ...	2	16
En mai, ...	8	21
En juin, ...	11	23

travail & d'application. Les oiſeaux mêmes ſe reſſentent de cette impreſſion de l'air; on n'entend plus leur gazouillement; un morne ſilence regne dans la campagne; tous les animaux ſont aſſoupis; les perſonnes ſujettes à des rhumatiſmes, ou qui ont eu des contuſions ou des bleſſures dans quelque partie du corps, ſentent leurs douleurs ſe réveiller. Il eſt aiſé d'en expliquer les cauſes, mais il y en a une à laquelle il me paroît qu'on ne ſait pas aſſez d'attention. C'eſt cette prodigieuſe quantité de matiere électrique, dont les vapeurs qui ſurchargent alors l'atmoſphere ſont imprégnées, & qui ne donnent point de commotion à la partie ſenſible des fibres où l'on a reçu la bleſſure ou la contuſion, ſans y exciter quelque douleur. Il ſeroit difficile de donner la raiſon de toutes ces variations des vents; mais parmi les cauſes que la nature tient encore cachées, nous pouvons compter, ſans doute, l'inégalité de raréfaction dans l'air. Celui des côtes étant plus raréfié depuis le mois de novembre, juſqu'au commencement d'avril, que celui de l'intérieur des terres & des montagnes, celui-ci doit ſe mouvoir vers la Méditerranée, avec d'autant plus de force, que l'inégalité de raréfaction ſera plus grande. Tout le contraire arrivera quand la neige ſera fondue, & la terre deſſéchée. Alors l'action du ſoleil n'étant plus diminuée par l'humidité du ſol, & ſe trouvant même augmentée par la réverbération, l'air qui preſſe la terre s'échauffera, & ſe rarefiera plus que celui de la mer, qui, par cette raiſon, ſe précipitera juſqu'à une certaine diſtance dans les terres, & tempérera les grandes chaleurs.

Il y a de ces vents qui ſe ſont quelquefois ſentir avec une force extraordinaire. Le plus fréquent & le plus impétueux de tous, eſt le nord-oueſt, connu ſous le nom de *miſtral;* on appelle auſſi de ce nom l'oueſt-nord-oueſt. Les anciens auteurs parlent ſouvent de ſa violence, & l'on voit par ce qu'ils en diſent, qu'il a été le même dans tous les tems. Il regna pendant quatorze mois de ſuite en 1769 & 1770, ſans qu'on puiſſe expliquer ce phénomene. Tout

ce qu'on peut dire, c'eſt que le miſtral ſouffle conſtamment durant pluſieurs jours, quand il a beaucoup plû dans le Languedoc, & ſur-tout du côté du Vivarais. Peut-être que ſi l'on comparoit les obſervations météorologiques qui ſe font dans cette province, & même en Gaſcogne, avec celles qu'on fait à Marſeille, on viendroit à bout de découvrir la cauſe de ce vent.

L'oueſt-ſud-oueſt, un de ceux qui nous amenent la pluie, eſt quelquefois très-violent. Le 2 du mois de janvier 1768, il ſe fit ſentir depuis les cinq heures du ſoir, juſqu'au lendemain à midi, avec une force dont on n'avoit point encore d'exemple. Le froid étoit fort vif, des maſſes de glace flottoient près du rivage; une bruine épaiſſe couvroit la ſurface de la mer, & la pouſſiere d'eau que le vent emportoit ſur les rochers, les mâts & les cordages des vaiſſeaux s'étant glacée, offrit aux yeux des Marſeillois un ſpectacle auſſi étonnant que nouveau, quand le ſoleil donna deſſus. La lune étoit ce jour-là dans ſa plus grande déclinaiſon boréale, & le 4 elle fut dans ſon dernier quartier. Je fais cette obſervation, par ce qu'on remarque dans un mémoire qui a remporté le prix de la ſociété royale des ſciences de Montpellier en 1774 (1), que le concours de deux ou de trois points lunaires opere ordinairement de grands changemens dans l'atmoſphere. Il n'eſt pas même néceſſaire, pour que le phénomene ait lieu, que ces points concourent au même inſtant; il ſuffit que le concours s'opere dans l'eſpace de pluſieurs jours, comme il arriva en 1766, lorſque les provinces méridionales du royaume éprouverent des pluies & des inondations extraordinaires. Le fort de cette perturbation dans l'at-

(1) Ce mémoire, qui contient d'excellentes vues, roule ſur cette queſtion. Quelle eſt l'influence des météores ſur la végétation? & quelles conſéquences pratiques peut-on tirer des obſervations météorologiques faites juſqu'ici?

Il eſt mention des orages, dont nous allons parler, dans les affiches de Marſeille, où l'on trouve auſſi la quantité de pluie tombée aux années 1770, 1771, 1772 & 1773, telle que nous la rapporterons, & qu'elle a été publiée par M. Piſton.

moſphere, arriva le 14, 15 & 16 novembre. Or la lune étoit pleine le 16 au ſoir; elle étoit arrivée à ſon périgée le 9, & étoit peu éloignée du luniſtice.

On peut encore ſe rappeller l'ouragan qu'il y eut en Provence le 8 avril 1761; dans l'eſpace d'une heure il renverſa dans le terroir, compris entre Aubagne & Roquevaire, dix-huit cens pieds d'arbres fruitiers, & ſix mille oliviers dans celui du Bauſſet. A Aix & à Marſeille il ébranla ou abattit de gros arbres & les cheminées de pluſieurs maiſons. La lune avoit été nouvelle le 5, à 7 heures 52 minutes du matin; ſa déclinaiſon boréale étoit le 8, de vingt degrés vingt-trois minutes; elle fut dans ſon périgée le 10, qui étoit le jour de ſa plus grande déclinaiſon. Voici un autre fait.

Le 20 novembre 1770, elle approchoit de ſon apogée, qui ne fut que le 22; elle avoit été nouvelle le 17 à dix heures vingt-ſept minutes du matin, & dans ſa plus grande déclinaiſon auſtrale le 19; car elle étoit de vingt degrés cinquante-neuf minutes. Auſſi éprouva-t-on un ouragan des plus forts le 20 de ce mois, à onze heures du matin, par un vent de ſud-oueſt. Les eaux du port ſurmonterent tous les quais, vinrent juſqu'au premier degré de la loge, & entrerent dans la plupart des boutiques, s'étant élevées à vingt-quatre pouces environ au-deſſus de leur état ordinaire. Le barometre étoit alors à vingt-ſept degrés, une ligne, trois quarts; & le thermometre, à treize au-deſſus de la glace. On lit dans quelques obſervations de M. Pyſſonel, que le 29 Juin 1725, les eaux s'éleverent dans le port à la même hauteur. Nous n'avons pas vérifié quels étoient les points lunaires qui concoururent pour produire cet effet; mais nous ne doutons pas que ce concours n'ait eu lieu. La combinaiſon des nouvelles & pleines lunes, avec quelqu'autre point, eſt celle qui cauſe le plus de perturbation dans l'atmoſphere. L'auteur du mémoire déja cité, obſerve que, quand la lune eſt en même tems nouvelle & périgée, il y a trente-trois contre un; & lorſqu'elle eſt pleine & périgée, dix contre un à parier

qu'il y aura des orages extraordinaires, ſur une étendue conſidérable du globe. Lorſqu'elle eſt nouvelle & apogée, il y a ſept contre un; pleine & apogée, huit contre un à parier.

Au reſte, ces coups de vent dont je viens de parler, ſont très-rares; car s'ils étoient fréquens, le pays ſeroit déſolé, à cauſe de la poſition des montagnes, au milieu deſquelles le vent s'engouffre, pour ſe déployer enſuite avec plus de fureur dans la plaine.

VI. De la pluie.

La pluie nous offre en ſon genre des ſingularités auſſi ſurprenantes. Il ne tomba depuis le 24 novembre 1769, juſqu'au 13 octobre 1770, qui eſt le tems où regna le *miſtral*, dont nous avons parlé ci-deſſus, que ſix pouces d'eau; ce qui fut d'autant plus nuiſible, que le climat eſt fort chaud, & le ſol naturellement aride. De-là vient que la plus grande partie des ſources & des puits étoit tarie, & que pluſieurs de nos rivieres, qui ne ſont que des torrens, n'avoient point d'eau. Les arbres & les vignes dépériſſoient, & n'auroient pu réſiſter à cette grande ſéchereſſe, ſi les fortes roſées, dans les pays voiſins de la mer, n'avoient réparé durant la nuit les pertes qu'ils faiſoient pendant le jour. Voici les différentes quantités d'eau tombée en ſix ans.

1770. Depuis le 24 novembre 1769, juſqu'au 31 décembre 1771, ... 10 pouces.
Dont ſix ſeulement en dix mois & demi.

1771. Treize pouces trois lignes. . . . 13 pouces 3 lignes.
Dont ſix pouces une ligne en onze mois, & ſept pouces deux lignes en décembre.

1772. Cinquante pouces deux lignes, diſtribués de la maniere ſuivante.

Janvier, . . .	4 pouces . . .	2 lignes.
Février, . . .	1	10.
Mars, ...	2	11.

Avril,

Avril, ...	1 pouces . . .	5 lignes.
Mai, ...	2	1.
Juin, ...	1	7.
Juillet, ...		11.
Août, ...		11.
Septembre, . . .	16	8.
Octobre, ...	2	11.
Novembre, . . .	8	1.
Décembre, . . .	8	8.

Des huit pouces une ligne d'eau, qu'il tomba en novembre, il y en eut vingt-neuf lignes le 17 ; & des ſeize pouces huit lignes du mois de ſeptembre, il y en eut dix pouces en douze heures le 15, ce qui n'étoit peut-être jamais arrivé. Si le terroir de Marſeille étoit diſpoſé de maniere que toutes les eaux vinſſent aboutir au même endroit, à la ville, par exemple, ces dix pouces l'auroient ſubmergée. J'avoue que ces ſortes de phénomenes ſont moins ſurprenans dans le tems des équinoxes. Mais ne pourroit-on pas rapporter celui-ci à la même cauſe qui produiſit ceux dont nous avons parlé ci-deſſus? La lune avoit été pleine le 12, apogée le 13, & le 15 ſa déclinaiſon boréale étoit de dix degrés cinquante-quatre minutes.

En 1773, il tomba 24 pieds 1 l. $\frac{1}{4}$ d'eau : . dont 4 p. 5 l. en décembre.	24 p. 1 l. $\frac{1}{4}$
1774.	16 p. 8 l. $\frac{1}{4}$
1775.	17 p. 8 l. $\frac{1}{4}$

Ces obſervations regardent particuliérement la ville de Marſeille, & ne ſont applicables, qu'avec beaucoup de reſtrictions, aux autres endroits de la côte, juſqu'au Var. Le thermometre, le 4 janvier 1768, à ſept heures du matin, lorſqu'à Marſeille il étoit à — 9, ne deſcendit à Toulon qu'à — 5 & demi, ce fut le terme le plus bas. Je veux que dans l'expoſition des deux inſtrumens, il y ait eu quelque différence qui en ait mis une dans l'a-

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

baiſſement du mercure ; mais elle ne ſera jamais de deux degrés & demi, ſuivant le rapport qu'on m'a fait de l'obſervation. Les montagnes, qui regnent preſque tout le long de la mer, changent la direction du vent, ou en moderent l'effort, & empêchent que le froid ne ſoit par-tout le même, & qu'il ne tombe par-tout la même quantité de pluie. C'eſt ce qu'on remarque particulierement à Toulon, qui, par ſa poſition, eſt à l'abri du nord, & où l'on éprouve le nord-oueſt beaucoup plus foiblement qu'à Marſeille.

Ces différences deviennent encore plus ſenſibles à meſure qu'on avance dans les terres. Les montagnes ſont ſi confuſément entaſſées, que les nuages qui partent de la mer, ſont ordinairement diviſés & diſperſés dans leur courſe avec le vent qui les emporte ; car autrement le pays ſeroit continuellement ravagé par les inondations. Mais toutes les fois que les nuages, étant bas, ſont arrêtés par quelque montagne, autour de laquelle ils s'entaſſent, on peut s'attendre à voir, dans moins de deux heures, les torrens furieux dont j'ai parlé ci-deſſus.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on fît des obſervations aſſidues & bien circonſtanciées ſur les vents, les pluies, les météores, le chaud & le froid de chaque année, de chaque ſaiſon, de chaque jour, dans les trois régions de la Provence, qui ſont la haute, la moyenne & la baſſe. Elles produiroient vraiſemblablement quelque jour, ſuivant la remarque d'un habile phyſicien, une agriculture & une médecine plus parfaites & plus ſures, que tout ce qu'on pourroit eſpérer des ſpéculations les plus ſublimes de la phyſique, dénuées de ce ſecours. Si ces obſervations étoient faites, durant pluſieurs ſiecles, nous verrions que chaque ſiecle donneroit à-peu-près les mêmes réſultats, ou ſi les différences étoient grandes, nous viendrions peut-être à bout d'en découvrir les cauſes, puiſque les pieces de la machine de notre globe, & ſon atmoſphere, ne ſont pas infinies.

M. de Mairan, acad. des ſcienc. an 1743. p. 58. Diſſ. ſur la glace, p. 334.

Une province qui, par la différente ſituation des terres & l'élé-

vation des montagnes, participe de tous les climats ſous leſquels la plus grande partie de l'Europe eſt ſituée, doit être extrêmement variée dans ſes productions. En effet, un naturaliſte qui voudroit décrire les trois regnes avec attention, trouveroit à-peu-près les mêmes eſpeces & les mêmes variétés que dans le reſte du royaume, avec cette différence pourtant, que nous en avons quelques-unes qui ne ſont point dans les autres provinces. Notre plan ne nous permet pas de traiter cette matiere à fond; mais comme l'hiſtoire d'un pays eſt néceſſairement liée avec celle des productions qu'il renferme, nous indiquerons les plus remarquables, les plus utiles, celles enfin qui méritent le plus notre attention. DU CLIMAT.

Pour remplir cet objet, nous diſtinguerons les productions indigenes ou ſpontanées, d'avec les étrangeres qui ſont cultivées ou naturaliſées, afin qu'on puiſſe reconnoître en même-tems ce qui nous eſt propre, & ce que nous avons acquis. En admettant cette diviſion, on verra 1°, ce que nous avons poſſédé dans tous les tems; 2°, ce que l'art & le commerce nous ont procuré, & quels ont été les progrès de notre induſtrie.

INDICATION DE QUELQUES PLANTES REMARQUABLES QUI CROISSENT NATURELLEMENT EN PROVENCE. PLANTES INDIGENES.

1. *Gramen dactylon ſcoparium.* De ſa racine compoſée de radicules longues & roides, on fait des broſſes, des vergettes & de petits balais.

2. *Criophorum polyſtachion.* C'eſt une graminée dont la graine eſt entourée d'un duvet, avec lequel on pourroit garnir des couſſins; elle eſt commune dans la haute Provence.

3. *Crocus.* Le Safran ſe trouve ſur les collines & les endroits les plus ſtériles. Il fleurit vers la fin de l'hiver, & ne differe de celui des jardins, que par le défaut de culture.

4. *Lilium.* Le Lis jaune & le martagon, qui en eſt une eſpece;

viennent ſur les hautes montagnes & dans les grandes forêts. Ces plantes méritent d'être citées pour la beauté de leurs fleurs. Il en eſt de même des fritillaires jaunes, pourprées & blanches. Celle qui naît ſur la montagne de Sainte-Victoire, forme une eſpece à part qui eſt très-rare.

5. *Iris.* La Flambe, dont les racines ſont hydragogues, pourroit ſervir à divers uſages économiques. Si l'on en garniſſoit le haut des murailles de pierre ſéche, elle en préviendroit ſouvent l'écroulement, par le moyen de ſes racines, qui fourniſſent un lien naturel à des pierres qui n'en ont point, & pourroit être employée dans la médecine comme l'iris de Florence.

6. *Narciſſus.* Le Narciſſe vient dans les prés. La jonquille, qui en eſt une eſpece, naît ſur les collines les plus arides de la baſſe Provence.

7. *Tulipa Narbonenſis.* La Tulipe jaune, qui eſt une eſpece différente de celle des jardins, ſe trouve dans les endroits les plus incultes de la baſſe Provence, & dans quelques prairies des environs d'Aix.

8. *Colchicum.* Le Colchique fleurit aux mois d'août & de ſeptembre. On n'apperçoit alors que ſa fleur, après quoi ſes feuilles commencent à pouſſer, & ſon fruit n'eſt mûr que l'année d'après, vers les mois de mai & de juin. Cette plante vient dans les prés.

9. *Lilium convallium.* Le Muguet, qui vient dans les pays ſeptentrionaux, mérite d'être cité à cauſe de l'odeur pénétrante & agréable de ſes fleurs.

10. *Aſparagus*, l'Aſperge. Outre l'eſpece ſauvage, il en croît une autre qu'on appelle en patois, *ramo couniou*, dont les pouſſes ſont bonnes à manger, & dont la racine eſt diurétique.

11. *Ariſtolochia*, l'Ariſtoloche. On en compte quatre eſpeces, la ronde, la longue, la clématite & la piſtoloche. Les deux premieres ont des racines en forme de truffe, les deux autres les ont fibreuſes. Ces plantes ſont très ameres. L'ariſtoloche cléma-

tite, qui ſe multiplie quelquefois autour des vignes, cauſe par ſon odeur, une amertume très-déſagréable aux raiſins.

12. *Hipociſtis.* L'Hipociſte eſt une petite plante paraſite, adhérente par ſa baſe à la tige des différentes eſpeces de ciſte, & qui ne ſe nourrit que du ſuc qu'elle puiſe dans la ſubſtance de cette racine. Elle differe des autres plantes paraſites qui s'attachent indifféremment, en ce qu'elle n'a d'autre attache que celle du ciſte.

13. *Scorzonera.* La Scorzonere, qu'on cultive dans les jardins, vient dans les prairies naturelles de la haute Provence. On en trouve auſſi une autre eſpece remarquable ſur les montagnes les plus élevées, appellée par les botaniſtes, *ſcorzonera humilis latifolia nervoſa.*

14. *Abſinthium*, l'Abſynthe. Outre l'abſynthe ordinaire, on en trouve ſur les montagnes des Alpes deux ou trois eſpeces, qu'on appelle *genepi*, & auxquelles on attribue de grandes propriétés, dont l'eſſentielle eſt d'être un puiſſant ſudorifique.

15. *Dipſacus.* Le Chardon à bonnetier vient dans les endroits humides. Celui qu'on cultive pour peigner & polir le drap, a les écailles qui ſéparent ſes fleurs, terminées par un crochet.

16. *Rubia tinctorum.* La Garence eſt commune le long des haies, des ſentiers, & autour des buiſſons. On ſait que ſa racine fournit une teinture rouge, & que cette partie colorante pénetre les os des animaux à qui on en a fait manger. Cette racine eſt une des cinq apéritives; & on l'emploie avec ſuccès contre les obſtructions du bas ventre.

On trouve pluſieurs plantes analogues à la garence, telles que le caille-lait, dont les racines fourniroient auſſi une teinture rouge. Mais la garence a un avantage ſur ces plantes, qui conſiſte en ce que ſes racines ſont beaucoup plus groſſes.

17. *Marum cortuſi.* C'eſt une eſpece de Germandrée qui naît aux îles d'Hyeres. Cette plante a une odeur forte & pénétrante. Les chats ont un penchant à la flairer, & enſuite à s'y vautrer.

18. *Chamædris pomum redolens.* C'eſt une autre germandrée des îles d'Hyeres, remarquable par ſa rareté & par l'odeur agréable qu'elle répand.

19. *Acanthus.* L'Acanthe vient autour de la ville d'Hyeres.

20. *Anchuſa*, l'Orcanete. L'écorce de cette racine donne une couleur rouge. On s'en ſert pour colorer la cire, l'onguent roſat, &c. On pourroit extraire une couleur ſemblable de pluſieurs eſpeces de bugloſſe & de gremil.

21. *Auricula urſi.* L'Oreille d'ours ſe trouve ſur les plus hautes montagnes des Alpes.

22. *Azalea.* Plante rare & alpine.

23. *Gentiana*, la Gentiane. Outre la jaune, il en croît ſur les montagnes de la haute Provence, plus de dix autres eſpeces à fleurs bleues, violettes & pourprées.

24. *Verbaſcum*, le Bouillon blanc. On ne fait pas aſſez uſage de ſes fleurs qui ſont béchiques, adouciſſantes & vulnéraires. On doit recueillir de préférence celles de cette eſpece, dont la tige eſt bordée d'un prolongement de la feuille.

25. *Kali*, la Soude. C'eſt de la cendre de cette plante qui croît ſur le bord de la mer, qu'on retire ce ſel alkali, qu'on emploie dans les verreries.

26. *Alypum.* Le Turbith blanc ou Séné des Provençaux, eſt un ſous-arbriſſeau qu'on rencontre dans le terroir d'Aix, & qu'on ſubſtitue au ſéné. Mais comme c'eſt un purgatif violent, on feroit encore mieux de s'en abſtenir. La bugloſſe à feuille de romarin, eſt un autre ſous-arbriſſeau qu'on recherche à cauſe de ſa rareté, & qui vient dans les mêmes lieux que le précédent.

27. *Jaſminum luteum.* Le Jaſmin jaune eſt commun tout le long des ſentiers de la baſſe Provence.

28. *Camphorata*, la Camphrée. Rien n'eſt ſi commun aux environs d'Aix tout le long des chemins & autour des champs. Elle eſt réſolutive, vulnéraire & céphalique; on l'a préconiſée pour

l'aſthme. Malgré ce qu'on en a dit, elle eſt fort dénuée des grandes qualités qu'on lui avoit attribuées.

29. *Plumbago.* Cette plante qui vient le long des chemins, eſt ſi âcre, qu'elle ſeroit capable de cautériſer la peau, par la ſeule application de ſes feuilles.

30. *Iſatis*, le Paſtel. On le trouve dans les champs. Celui qu'on cultive ne differe en rien de celui qui vient ſans culture. On ſait que cette plante fournit une teinture bleue, dont les teinturiers ſe ſervent pour donner aux laines la couleur bleu-de-roi, & que les crayons bleus des peintres proviennent des feuilles du paſtel qu'on a fait macérer, & qu'on a réduit en maſſe.

31. *Heſperis*, la Julienne. L'eſpece naturelle croît dans les fentes d'un rocher eſcarpé du terroir de Cabaſſe. Cette plante y fleurit au commencement du printems.

32. *Leucoium.* La Girofflée jaune vient dans les fentes des vieilles murailles. Celle des jardins, & pluſieurs autres eſpeces, ſont très-communes le long des côtes maritimes.

33. *Sinapi.* La Moutarde naît dans les champs, preſque partout.

34. *Nymphæa.* Le Nénuphar eſt une plante aquatique, dont les feuilles ſont étendues ſur la ſurface de l'eau. Il y en a de deux eſpeces; l'une à fleur blanche, & l'autre à fleur jaune. Le nénuphar eſt un excellent calmant qu'on emploie très-fréquemment, & qui eſt d'un uſage journalier.

35. *Viola*, la Violette. On en trouve ſur les hautes montagnes une eſpece à très-petites feuilles & à grandes fleurs, qui ſont violettes, rouges, jaunes & blanches. On voit auſſi dans les mêmes endroits une autre violette à feuilles rondes & à fleurs jaunes. La penſée, qui eſt une eſpece de violette, naît dans les champs.

36. *Luteola.* La Gaude fournit une teinture jaune. On s'en ſert auſſi pour donner une couleur verte aux étoffes qu'on fait trêmper auparavant dans la cuve du paſtel. Cette plante eſt très-commune.

37. *Ruta.* La grande & la petite Rue naiſſent dans les endroits arides, expoſés au ſoleil. La rue eſt antiputride, inciſive & propre pour diſſiper les vapeurs hyſtériques. La vapeur de ſa décoction réſout les taies de la cornée.

38. *Fraxinella*, la Fraxinelle ou Dictam blanc. Ses feuilles, & ſur-tout les calices de ſes fleurs, ſont parſemées d'une infinité de petites glandes, à travers leſquelles exude un ſuc huileux, qui a une odeur de bouc. Ce ſuc, exalté par la chaleur, s'enflamme, ſi l'on approche une bougie allumée.

39. *Poeonia.* La Pivoine, qui a été ſi célébrée par les anciens, eſt fort déchue des qualités merveilleuſes qu'on lui attribuoit, depuis qu'on a banni les amulettes & toutes les ſuperſtitions ridicules qu'on mettoit en uſage, quand on arrachoit cette plante, dont la belle fleur fera toujours l'ornement des parterres.

40. *Ranunculus.* On trouve plus de vingt eſpeces de Renoncules, parmi leſquelles il y en a deux qui ſont cultivées par les fleuriſtes; l'une à fleur blanche, qui vient ſur les montagnes des Alpes; & l'autre, à fleur jaune; on la trouve dans les prés.

41. *Anemone.* L'Anémone, qu'on rencontre dans les bois de l'abbaye du Thoronet, eſt la plus belle des anémones ſauvages. Sa fleur eſt compoſée de huit à dix feuilles, au-lieu que les autres n'en ont que cinq.

42. *Pulſatilla.* On trouve pluſieurs Coquelourdes ſur les plus hautes montagnes.

43. *Helleborus.* L'Hellebore noir vient preſque par-tout. Celui qui eſt à feuille d'aconit, eſt commun dans les prairies de la haute Provence.

44. *Staphyſagria*, Staphyſaigre. La graine de cette belle plante, qui eſt une eſpece de pied d'alouette, fait mourir les poux de la tête. On en ſaupoudre les cheveux, qu'on aſſujettit avec un bandeau.

45. *Aconithum.* L'Aconit eſt une plante alpine. On en diſtingue trois

trois eſpeces; le napel, dont la fleur eſt pourprée, l'aconit tue-loup, & l'anthora. Ces deux dernieres ont la fleur jaune. On a cru, pendant long-tems, ſans aucun fondement, que l'anthora étoit le contrepoiſon du thora, eſpece de renoncule. L'uſage de ce prétendu antidote ſeroit preſque auſſi pernicieux que celui de l'aconit.

46. *Aquilegia.* L'Ancholie vient ſur les montagnes de la haute Provence.

47. *Saponaria.* La Savonniere, ainſi appellée, parce qu'elle enleve les taches des habits, croît le long des ruiſſeaux. Ses fleurs ſont odorantes.

48. *Lychnis coronaria ſylveſtris*, Paſſe-fleur ſauvage. C'eſt la plus belle plante des Alpes.

49. *Linum*, le Lin. On en trouve pluſieurs eſpeces à fleurs jaunes, blanches & purpurines.

50. *Fragaria ſterilis ſericæa.* Eſpece de Fraiſier à fleur jaune, qui vient ſur la montagne de Sainte-Victoire.

51. *Onobrychis Aquiſextienſis.* Ce Sain-foin ſauvage naît dans les endroits ſtériles du terroir d'Aix. Cette eſpece pourroit être cultivée, au défaut du ſain-foin ordinaire. L'aſpect du local où elle ſe trouve, devroit engager les cultivateurs à la multiplier dans des terreins ſemblables qui ne produiſent rien. Ce ſeroit un moyen bien ſimple de les mettre en valeur, ſans recourir à des eſſais diſpendieux.

52. *Ricinoïdes.* Le Tourneſol vient dans les champs qui ſont en gueret. Sa graine, qui tombe en automne, ne leve point le printems ſuivant. Le champ, qui a été enſemencé, & le chaume, la conſervent & l'empêchent de germer. Ce n'eſt que l'année d'après, lorſque les terres ont reçu un labour, & qu'elles repoſent, que cette plante ſe reproduit.

Le tourneſol fournit une couleur bleue qu'on acheve d'apprêter en Hollande, & qu'on achete enſuite d'une nation étrangere, quoique nous poſſédions la matiere premiere qui reçoit ſon premier apprêt dans le bas Languedoc.

53. *Roſmarinus*, le Romarin. Tout le monde connoît ce petit arbriſſeau, dont on feroit plus de cas, s'il étoit moins commun.

54. *Vitex*, l'Agnus-caſtus. On l'appelle auſſi poivrier; & à la faveur de cette mauvaiſe dénomination, on croit que la graine eſt une eſpece de poivre. Le ſeul rapport qu'il y a, vient de la reſſemblance des graines. On trouve l'agnus-caſtus dans pluſieurs endroits, & principalement vers le golfe de Saint-Tropez.

55. *Nerium*. Le Laurier roſe vient à l'Eſterel, où il a été obſervé par M. de M.

56. *Rhus coriaria*. Le Roudou vient entre Figaniere & Seillans. On s'en ſert pour teindre en noir, & pour apprêter les cuirs.

57. *Vitis ſylveſtris labruſca*, la Vigne ſauvage. Nous ne croyons pas qu'elle ſoit originaire de cette contrée; mais on ne ſauroit diſconvenir qu'elle ne s'y ſoit naturaliſée par le tranſport, dans un terrein propre, des graines du raiſin cultivé, dont les plants abandonnés à eux-mêmes, & dépourvus de cette abondance de ſéve qui groſſit le fruit du raiſin, rentrent dans l'état primitif d'où ils étoient ſortis.

58. *Vaccinium*, l'Airelle. Son fruit eſt employé pour teindre les étoffes en violet. Ce petit arbriſſeau eſt une production de la haute Provence, où l'on en rencontre deux autres eſpeces.

59. *Thymelæa foliis candicantibus*. La Tartonraire eſt un joli ſous-arbriſſeau qu'on trouve à Marſeille vers Montredon.

60. *Laureola mas & fœmina*. La Lauréole mâle & la Lauréole femelle. La premiere eſt toujours garnie de feuilles, la ſeconde, s'en dépouille. Ces plantes purgent violemment. La lauréole mâle ſe trouve dans les forêts de la baſſe Provence. La femelle, du côté de Barcelonnette. Au ſurplus, cette dénomination de mâle & de femelle n'a été donnée que ſur des rapports qui n'ont aucun fondement.

61. *Thymelæa foliis lini*. Le Garou vient le long des chemins & dans les lieux incultes de la baſſe Provence. C'eſt un purgatif dangereux; on l'emploie utilement pour les cauteres.

PLANTES INDIGENES.

62. *Thymelæa tomentoſa foliis ſedi minoris.* Plante maritime que j'indique à cauſe de ſa rareté.

63. *Caſia pœtica.* Ce petit ſous-arbriſſeau eſt, à cauſe de ſa verdure & de ſes baies rouges, d'un très-joli aſpect.

64. *Elæagnus.* On trouve cet arbre à Gardane. La reſſemblance de ſes feuilles, avec celles du ſaule, la fait appeller en provençal, *ſauze muſcat.* Ses fleurs ont une odeur agréable, & ſon fruit a la forme de l'olive.

65. *Myrthus*, le Myrthe. Les côtes maritimes de Saint-Tropez en ſont garnies. On le trouve auſſi dans pluſieurs autres endroits. Il préſente quelques variétés, ſuivant l'expoſition dans laquelle il ſe rencontre. N'oublions pas que le myrthe à fleur double a été une production ſpontanée de la Provence, & qu'on en eſt redevable au fameux Peyresk, qui, en réuniſſant tous les goûts, avoit acquis toutes les connoiſſances poſſibles.

66. *Terebinthus*, le Térébinthe.

67. *Lentiſcus*, le Lentiſque. Celui-ci & le précédent, ne ſe rencontrent que dans la baſſe Provence. Le lentiſque ne perd point ſes feuilles. Le térébinthe s'en dépouille. L'un & l'autre ont leurs fleurs mâles, diſtinctes des fleurs femelles, ſur différens individus; en ſorte qu'une plante ne porte que des fleurs mâles, & l'autre des fleurs femelles.

68. (*Tamariſcus Narbonenſis, tamariſcus Germanica*). Le Tamaris de Narbonne, & le Tamaris d'Allemagne. Ces deux eſpeces ſont très-diſtinctes. Elles aiment les endroits aquatiques. La premiere ſemble être deſtinée pour la région du midi; la ſeconde pour celle du nord.

69. *Rhododendron.* Arbriſſeau qu'on rencontre à Colmars.

70. (*Arbutus.*) L'Arbouſier. Les montagnes de la baſſe Provence en ſont garnies, & entr'autres, celles de l'Eſterel & des Maures. Cet arbre ſe plaît dans les endroits ombrageux & humides.

71. (*Uva urſi.*) La Bouſſerole eſt une plante originaire des Alpes de la Provence.

72. (*Styrax.*) L'Aligouſier. On le trouve en différens lieux, près de Cuers, à Montrieux.

73. *Anagyris.* Le Bois-puant, vient à Arles.

74. (*Rhamnus catarticus minor.*) La graine d'Avignon ne differe du nerprun, production de nos montagnes, qu'en ce que ſa feuille & ſa tige ſont plus petites. Leurs baies ſont purgatives. On recueille, avec plus de ſoin, celles-ci, qui ſervent à teindre en jaune.

75. (*Alaternus.*) L'Alaterne. On la nomme auſſi *filaria ;* & en appliquant à deux plantes, la même dénomination, on confond deux eſpeces très-diſtinctes; dont l'une, ſavoir, l'alaterne a les feuilles placées alternativement, tandis que le *filaria* les a oppoſées.

76. *Paliurus*, le Paliure, en provençal, *arnavéou.* Rien n'eſt ſi commun dans toute la baſſe Provence.

77. *Ceraſus mahales*, le Mahalès, eſpece de cerifier. On emploie ſon bois, qui prend un aſſez beau poli, à divers uſages de tableterie; & on lui donne le nom de bois de Sainte-Lucie.

78. *Meſpilus folio rotundiore fructu nigro.* L'Amélanchier eſt un arbriſſeau qu'on trouve ſur les collines & dans les bois.

79. *Meſpilus folio rotundiore fructu rubro*, l'Amélanchier des Alpes. Ses feuilles ſont cotonneuſes.

80. *Cotonaſter folio oblongo ſerrato*, l'Amélanchier liſſe. Celui-ci & le précédent ne ſe trouvent qu'aux Alpes.

81. *Pyracantha*, le Buiſſon ardent. C'eſt avec cet arbriſſeau qu'on forme ces haies vives qui ſont ſi éclatantes, quand ſon fruit eſt parvenu à ſa maturité.

82. *Geniſta juncea*, le Genêt d'Eſpagne, eſt une production de la baſſe Provence.

83. *Geniſta ſive ſpartium purgans*, le Genêt purgatif. On trouve encore pluſieurs autres eſpeces de genêt, celle entr'autres qui ſert à teindre en jaune.

84. Le Cytiſe. On en trouve pluſieurs eſpeces; ſavoir, 1°. le cytiſe épineux, *cytiſus ſpinoſus*, commun dans toute la baſſe Provence; 2°. celui de Montpellier, *cytiſus glaber ſiliquâ latâ*; 3°. celui des îles d'Hyeres, *cytiſus inſularum Stœcadum*; 4°. le velu, *cytiſus hirſutus*; 5°. l'argenté, *cytiſus argenteus*; 6°. enfin le cytiſe des Alpes, *cytiſus Alpinus*, beau cytiſe, plus connu des cultivateurs, que des habitans chez leſquels on le rencontre.

85. Le *barba jovis*, très-belle plante à feuille argentée, qui ſe trouve vers le bord de la mer.

86. *Colutea veſicaria*. Le Baguenaudier, vient dans les bois, ſur les montagnes.

87. L'*emerus*, petit arbriſſeau des montagnes.

88. *Cellis*. Le Micoucoulier ſe plaît dans les climats tempérés. C'eſt un très-bel arbre. On ſe ſert de ſes branches pour en faire des fourches.

89. *Salix*, le Saule. Outre l'oſier & le marceau, on a trouvé douze eſpeces de ſaules, dont la plupart naiſſent aux Alpes.

90. *Suber*, le Liege. C'eſt une eſpece de chêne verd répandu dans les Maures.

91. *Ilex*. Le Chêne verd eſt la production la plus commune de la baſſe Provence.

92. *Ilex aculeata cocciglandifera*, eſt un autre Chêne verd, qui n'eſt qu'arbriſſeau, & dont les feuilles ſont vertes de chaque côté. La graine d'écarlate ou kermès, eſt due aux œufs de l'inſecte répandu ſur ſes feuilles & ſes jeunes branches. Quoique cet arbuſte ſoit commun dans les endroits chauds & ſtériles, il n'eſt pas également chargé de kermès, qu'on récolte abondamment aux environs d'Aix. On ſait que le kermès fournit une belle teinture rouge.

93. *Betula*. Le Bouleau, à la vallée de Barcelonnette.

94. *Rhus*. Le Sumach naît dans la baſſe Provence. On ſe ſert de ſes feuilles & de ſon fruit, qui ſont très-aſtringens, pour tanner les cuirs.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

95. *Cotinus*, le Fuſter. Son bois ſert à teindre en jaune, & ſes feuilles, aux mêmes uſages que le précédent.

96. *Juniperus major baccâ rufeſcente*, le Cade. Ses baies ſont plus groſſes que celles du geniévre, & d'une couleur jaunâtre. Rien n'eſt ſi commun dans toute la baſſe Provence que cet arbre, qui s'accommode de toutes ſortes de terreins, & qui n'eſt bon qu'à être brûlé.

97. *Juniperus.* Le Genevrier eſt auſſi commun que le précédent, dans la moyenne & la haute Provence.

98. *Sabina*, la Sabine.

99. *Cedrus folio cuperſſi fructu flaveſcente.* On l'appelle, en provençal, *cade mourvene.*

100. *Larix.* Le Meleze vient ſur les montagnes de la haute Provence. On ſait que la manne de Briançon ſe recueille ſur le meleze. Le cédre du Liban a beaucoup de rapport avec cet arbre. La plus grande différence qu'on y trouve, c'eſt que le cédre ne perd point ſes feuilles.

On auroit pu augmenter ce catalogue, ſi l'on n'avoit craint de paſſer les bornes où l'on croit devoir ſe renfermer dans une hiſtoire.

PLANTES EXOTIQUES.

PLANTES EXOTIQUES.

De toutes les productions, dont l'Europe jouit, les plus précieuſes, ſans contredit, ſont les fruits, les graines & les légumes qui s'y ſont naturaliſés. Nous en devons une partie aux expéditions militaires des Romains, les ſeuls, peut-être, qui aient ſu tirer parti de leurs conquêtes, tant qu'ils furent libres. Ils profitoient des découvertes & des arts des vaincus pour s'inſtruire, & prenoient, dans chaque pays, tout ce qui pouvoit enrichir le leur. Ils cultiverent beaucoup de plantes, d'arbres & d'arbuſtes étrangers, long-tems avant qu'on les connût en-deçà des Alpes.

Les peuples des Gaules, renfermés dans leur pays, par les mon-

tagnes & la mer, ſéparés les uns des autres par de grands fleuves, ne connoiſſoient que la terre qu'ils habitoient; car on ne doit compter pour rien, les émigrations qu'ils firent au-delà des Alpes, puiſque les peuplades qui s'y établirent, ne conſerverent aucunes liaiſons avec la métropole. Ils n'avoient donc que des arbres indigenes, dont le fruit mûriſſoit à peine, dans un pays couvert de bois & de marais. Ainſi l'agriculture, chez ces peuples, ne date, à proprement parler, que de la fondation de Marſeille. Le commerce de cette ville, en excitant leur induſtrie, & en leur donnant des beſoins, leur donna auſſi des rapports avec la Grece, l'Afrique & l'Italie, d'où ſont venues ſucceſſivement les plantes étrangeres, qui ſont la richeſſe & l'ornement de nos jardins.

PLANTES EXOTIQUES.

Elles furent d'abord cultivées dans le terroir de Marſeille & de ſes colonies, enſuite dans toute la Provence, lorſque les Romains en eurent fait la conquête. La conformité de notre climat avec le leur, ſeconda heureuſement l'envie qu'ils avoient de faire, de cette province, une autre Italie. De-là ces productions ſe répandirent dans le reſte des Gaules, lorſque la rigueur du climat, adoucie par le deſſéchement & les défrichemens, permit de les cultiver. La plupart étoient déja connues en Provence, avant la chûte de l'empire romain. On lit dans un édit de l'empereur Honorius, de l'an 418, qu'il croiſſoit dans cette province les fruits les plus renommés des autres pays, & qu'on y trouvoit les parfums de l'Arabie, les richeſſes de l'Orient, de l'Eſpagne & de l'Afrique. On peut inférer de-là, que les productions qui s'y ſont naturaliſées, étoient à-peu-près les mêmes alors qu'aujourd'hui. Celles qu'on n'avoit point encore, on les a peut-être tirées de l'Italie, de la Sicile ou de l'Eſpagne, depuis qu'elles y ont été tranſplantées par les Arabes ou par le commerce. Mais il eſt certain que les plantes qui viennent originairement de l'Afrique ou de l'Aſie, ont pénétré dans les Gaules par la Provence, excepté un petit nombre qui, n'étant connues que depuis deux ſiecles, ſont dues au commerce de l'Océan.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

1. L'Oranger, le Citronier & le Limonier, originaires d'Afrique, étoient connus des grecs, & l'on a dû les tranſplanter en Provence, quelque tems après l'établiſſement des Phocéens. Les liaiſons que cette colonie eut avec la Grece, me ſont croire qu'elle ne tarda pas à ſe procurer des arbres auſſi précieux. Quoiqu'ils ſoient répandus dans toutes les contrées de l'Aſie méridionale, & qu'ils ſoient cultivés à la Chine de tems immémorial, la fable d'Hercule, qui apporta des jardins des Heſpérides, dans la Grece, des plants d'orangers, prouve que les grecs étoient perſuadés que cet arbre leur étoit venu d'Afrique; car on convient généralement que c'eſt dans cette partie du monde qu'il faut placer les Heſpérides. Quelques-uns, mais ce n'eſt pas le grand nombre, les mettent, dans la Lybie; & d'autres à Lixe, en Mauritanie. un moderne ſe décide pour les Canaries, fondé ſur ce qu'Héſiode dit, que ces jardins étoient au-delà de l'Océan, vis-à-vis le Mont-Atlas, & ſur ce qu'il les appelle λιγειαι, à cauſe de ces oiſeaux, ſi communs aujourd'hui parmi nous, & dont le chant nous amuſe ſi agréablement. Il s'enſuivra toujours, de ces différentes opinions, que les grecs croyoient l'oranger originaire d'Afrique. C'eſt peut-être aux Phéniciens, grands navigateurs, qu'ils en furent redevables. Un miſſionnaire, cité par Ferrari, dans ſon ouvrage intitulé, *Heſpérides*, prétend que cet arbre naît ſans culture dans l'Ethiopie.

Acad. des inſcrip. t. 3. in-12 p. 31 & ſeq.

T. 18. mém. p. 55 & 56.

Le grand nombre de variétés, la plupart très-remarquables, ne proviennent cependant que de deux eſpeces, qui ſont l'oranger & le citronier. Celle de l'oranger eſt diviſée en deux. La premiere diviſion, qui eſt à la baſe, eſt en forme de cœur; la ſeconde eſt oblongue & finit en pointe. C'eſt du citronier qu'eſt iſſu le limonier. Les autres différences ſont autant le produit du climat, que d'une fécondation opérée par la pouſſiere ſéminale de deux variétés rapprochées, deſquelles réſultent des fruits qui participent de l'une & de l'autre.

2.

PLANTES EXOTIQUES.

2. L'Olivier (*olea*) vient naturellement dans la Syrie, la Paleſtine, & les îles de l'Archipel. Nous devons cet arbre aux anciens marſeillois qui le tranſporterent de la Grece. L'olivier ſauvage, duquel ſont dérivées tant de variétés, ſe rencontre dans les lieux devenus incultes, & où ces arbres abandonnés à eux-mêmes ont pouſſé des rejettons au-deſſous de la greffe, leſquels, en grandiſſant, l'ont épuiſée.

On ne cultive l'olivier que dans la baſſe Provence, & dans une partie de la moyenne, parce que cet arbre ne peut endurer un trop grand froid. L'hiver de 1709, les ayant fait périr juſqu'à la racine, on laiſſa croître les rejettons ; on en tranſplanta, on greffa les ſauvageons, & par ce moyen on les renouvella. Cet arbre eſt d'une très-longue durée. Comme ſon accroiſſement eſt très-lent, on préſume qu'il peut ſubſiſter plus de 300 ans. Rien ne montre mieux l'utilité de l'olivier, que le ſoin avec lequel on le cultive. De toutes les découvertes, dont l'agriculture s'eſt enrichie, la plus importante eſt celle qu'on a faite depuis quelques années : elle conſiſte à émonder l'arbre de trois en trois ans, & à retrancher tout le bois mort ou inutile. Depuis que cet uſage s'eſt introduit, les récoltes ſont devenues infiniment plus abondantes. La graine ne leve que très-difficilement. Auſſi a-t-on renoncé à ce moyen de s'en procurer des plants.

3. L'Aloès (*aloe folio in oblongum aculeum abeunte*), *Caſ. Bauh. Pin.* Garidel s'eſt trompé lorſqu'il a rapporté cet aloès à l'*aloe vulgaris* de Caſ. Bauhin. On emploie celui-ci en médecine ; l'autre ſert à divers uſages économiques.

Notre aloès eſt naturaliſé depuis long-tems en Provence. On le trouvoit aux îles d'Hyeres il y a plus de deux cens ans.

Sa fleuraiſon excite l'admiration du public ; & comme il eſt aſſez rare de lui voir pouſſer des fleurs, on a regardé, comme un phénomene, le développement de ſa tige, qui, en peu de tems, s'éleve juſqu'à vingt-cinq pieds, & jette divers rameaux qui ſont

terminés par un grand nombre de fleurs. Il ne ſeroit pas difficile de donner, de ce développement, une explication plus ſatisfaiſante que celle de Garidel. Il eſt certain qu'il eſt dû à une abondance de ſeve ; mais elle ne doit avoir lieu que quand toutes les parties ſont parvenues à leur parfait accroiſſement, parce que les feuilles précédent la tige. Ainſi, lorſque les racines & les feuilles auront acquis cette plénitude dans leur façon d'être, la végétation s'exécutera dans une autre partie, par le moyen d'une ſeve qui deviendroit ſuperflue, ſi elle n'alloit développer des organes reproductifs. Si l'on compare ce prompt accroiſſement avec celui des autres plantes, & notamment des liliacées, qui ont plus de rapport avec l'aloès, on trouvera la même uniformité, proportion gardée. Il faut encore obſerver que tout ce qu'on rapporte du prétendu bruit, qui précede la naiſſance de la tige, eſt deſtitué de fondement.

4. Le Coignaſſier (*cydonia*) ſorti originairement de l'île de Crete, ou du territoire de Cydon qui en étoit la capitale, naît auſſi ſur les collines qui bordent les rives pierreuſes du Danube. On le rencontre aſſez fréquemment le long des haies, dans les endroits humides. La facilité avec laquelle il prend racine, par le moyen des boutures, a dû beaucoup contribuer à ſa propagation. Parmi les variétés qu'on cultive, celle qui nous vient de Portugal mérite la préférence par la groſſeur de ſes coins qui peſent juſqu'à deux livres.

5. Le Prunier (*prunus*). Je n'ai pu découvrir quel eſt ſon lieu natal. Il faut pourtant que ce lieu ait beaucoup d'affinité avec notre climat. Cet arbre étoit cultivé dans la Grece, avant qu'il fut répandu en Italie.

Les prunes ſéches ſont un objet de commerce pour la Provence. Celles de Brignole tiennent le premier rang. On en recueille auſſi beaucoup à Digne & à Caſtellane.

6. Le Poirier (*pyrus*). L'eſpece ſauvage, de laquelle dérivent

tant de variétés, naît par-tout. L'âpreté, la ſéchereſſe de ce fruit, comparées avec la délicateſſe d'une excellente poire, nous montrent juſqu'à quel point l'homme exerce ſon empire ſur les végétaux, & combien la culture contribue à leur amélioration. C'eſt par elle en effet que les plantes prennent un nouvel aſpect, & ſe dépouillent de la rudeſſe qu'elles contractent dans les endroits ſtériles & ſauvages.

7. Le Pommier (*malus*) a la même origine que le poirier. Les variétés des pommes ſont auſſi nombreuſes que celles des poires. J. Bauhin en comptoit ſoixante, & depuis ce tems-là elles ſont encore plus multipliées. Cet arbre eſt plus commun dans la haute Provence que dans la baſſe. Il a, ſur les autres arbres fruitiers répandus en Europe, une primauté d'origine inconteſtable, & quoique le poirier y vienne auſſi naturellement, il n'eſt pas douteux qu'on a fait uſage des pommes plutôt que des poires; car le fruit du pommier ſauvage pouvoit ſe manger, au lieu qu'il a fallu, pour ſe procurer de bonnes poires, une culture aſſidue, qui a dû exiger un long eſpace de tems. Il y a bien moins de différence entre le fruit du pommier ſauvage & la plus excellente pomme, qu'entre celui du poirier ſauvage & une poire beurrée.

Le nom du pommier, en latin *malus*, eſt encore une preuve de cette primauté d'origine, puiſqu'il a été donné comme terme générique à la plupart des arbres fruitiers; ce qui ne ſeroit point arrivé ſi les nations européennes n'euſſent pas d'abord connu la pomme avant les autres fruits qui pouvoient lui reſſembler, & qui, à cauſe de cette reſſemblance, emprunterent ſon nom, auquel on en ajouta un autre pour les caractériſer. Ainſi l'on appella le coignaſſier *malus cydonia*, le grenadier, *malus punica*, &c. Tous les arbres, auxquels les anciens ont donné le nom de *malus* avec quelqu'épithete, n'ont donc été connus en Europe qu'après le pommier.

8. L'Abricotier (*armeniaca*) eſt ainſi appellé, parce que les

premiers plants ſont venus de l'Arménie, d'où on les tranſplanta en Grece, & de-là en Italie. L'abricotier eſt commun en Provence, & ſujet à moins de variétés que les autres arbres dont nous venons de parler. Quant à ſon lieu natal, tout ce qu'on peut conjecturer, c'eſt qu'il naît dans l'Aſie ſeptentrionale, parce qu'on en a découvert une eſpece dans la Sibérie, avec laquelle il a beaucoup de rapport.

9. Le Pêcher (*perſica*) : ſon nom indique le pays où il naît, ou bien d'où il a été tranſporté ; car il n'eſt pas décidé qu'il vienne naturellement dans la Perſe. Cet arbre, dont les variétés ſont très-nombreuſes, & qu'on cultive par-tout, à cauſe de l'excellence de ſon fruit, eſt d'une courte durée dans les terreins aquatiques, & ſujet à périr lorſqu'il eſt adoſſé contre un mur trop expoſé à l'ardeur du ſoleil.

10. Le Figuier (*ficus*) s'eſt naturaliſé en Provence, puiſqu'il naît dans les fentes des rochers où il n'a pas été planté, s'étant ainſi multiplié par le moyen de ſes graines. On doit vraiſemblablement cet arbre, ainſi que ceux dont nous venons de parler, aux anciens marſeillois, qui ont dû l'apporter du Levant, où il croît naturellement, & où il a été connu de tems immémorial. Il y a pluſieurs eſpeces de figuier, qui, à l'exception du nôtre, naiſſent dans des climats plus chauds ; mais dont les figues ne ſont pas mangeables. Celui que nous cultivons, préſente un grand nombre de variétés auſſi remarquables que conſtantes.

La fructification du figuier eſt unique en ſon eſpece. La figue n'eſt pas, à proprement parler, le fruit du figuier. C'eſt un aſſemblage de fleurs renfermées dans une enveloppe commune qui les recouvre de par-tout, & qui eſt percée à ſon ſommet ; mais ce trou eſt environné de petites écailles qui le ferment. Ainſi les fleurs ſont intérieures, & pour les appercevoir, il faut ouvrir l'enveloppe.

Depuis que nous nous ſommes appropriés le figuier, nous jouiſ-

ſons d'une des plus précieuſes productions de la nature, & nous avons, ſur les pays qui nous l'ont tranſmis, l'avantage de recueillir les meilleures figues. Celles qu'on ſéche, & dont le tranſport forme une branche de commerce, ſont extrêmement recherchées. C'eſt au climat que nous ſommes redevables de l'excellence de nos figues. Envain on a tenté de s'approprier ce bienfait de la nature, en envoyant chercher les meilleurs plants, & en leur procurant l'expoſition la plus favorable. Ces tentatives, exécutées ſous un ciel moins tempéré, n'ont produit que des figues ſades & douceâtres, qu'on ne pourroit aſſimiler qu'à celles qui, chez nous, ſont de la derniere qualité.

11. Le Piſtachier (*piſtacia*) originaire du Levant, ſe greffe ſur le térébinthe & le lentiſque, qui ſont du même genre que le piſtachier. Son fruit meurit aſſez bien dans toute la baſſe Provence. On doit obſerver, à ce ſujet, que les fleurs mâles ſont diſtinctes des fleurs femelles, & que l'individu, qui n'a que des mâles, n'a point de fleurs femelles, & *vice verſâ*. De cette obſervation il s'enſuit que ſi l'on retranchoit tous les individus mâles, ſous prétexte qu'ils ne portent aucun fruit, les individus femelles ne pourroient être fécondés; car pour qu'une ſemence produiſe une plante, il faut le concours des organes mâles & femelles, ſans leſquels la graine d'une plante peut être aſſimilée à un œuf ſans germe. Le piſtachier n'a aucun rapport avec l'amandier.

12. Le Jujubier (*ziziphus*) nous eſt venu de l'Afrique & du Levant. Cet arbre n'exige aucune culture; il ſe multiplie de lui-même par le moyen de ſon fruit, & par ſes racines qui pouſſent de nouveaux jets: car on voit autour d'un jujubier, dont le terrein n'a pas été labouré, beaucoup de jeunes plants venus de graine, ce qui prouve que ce climat lui eſt aſſorti.

13. L'Amandier (*amygdalus*) a été obſervé dans pluſieurs contrées de l'Afrique, à Alep, à Tripoli, &c. Cet arbre n'exige point de culture, & s'accommode de toutes ſortes de terreins, pourvu

qu'ils ne ſoient pas trop humides. On en retireroit un meilleur produit, s'il étoit poſſible de retarder ſa fleuraiſon. Quand l'hiver eſt doux, l'amandier fleurit en janvier & février. S'il ſurvient enſuite de grands froids, ſon fruit gele & ſe détache. On eſt ſujet à cet inconvénient dans les endroits ſur-tout, où le climat eſt plus tempéré, & où les chaleurs ſont plus précoces. Auſſi les complantations d'amandiers ſont plus nombreuſes dans la haute Provence que par-tout ailleurs.

14. Le Ceriſier (*ceraſus*). Les premiers plants furent apportés par Lucullus au retour de cette expédition mémorable, qui fut ſuivie de la conquête des états de Mithridate. Ce fut à Ceraſonte, ville principale du Pont, qu'on trouva cet arbre, qui conſerva le nom du lieu, d'où on l'avoit tiré.

Le ceriſier s'eſt preſque naturaliſé, puiſqu'il ſe multiplie de graine, ſans aucune culture. Ce que nous appellons aigriotte, eſt la ceriſe de Paris; & comme c'eſt de toutes les variétés du ceriſier la plus eſtimée, on la greffe ſur toute autre, quand on veut ſe procurer le meilleur fruit.

15. Le Grenadier (*punica*). Je crois qu'on a donné deux étymologies fauſſes au ſujet du *malum punicum*, & du *malum granatum*. Le récit de Pline, qui a le premier donné le nom de *malum punicum* au grenadier, ſervira à les rectifier; voici le paſſage : *Sed & circà Carthaginem punicum malum cognomen ſibi vindicat; aliqui granatum appellant.* Le grenadier, ſelon cet auteur, eſt une eſpece de *malus* qui croît à Carthage, & à qui on a donné le ſurnom de *punicus*, dérivé du lieu où il naît, ou de *granatus*, à cauſe des grains que ſon fruit renferme. Selon cette explication, conforme au ſens littéral, il faut dériver le mot *punica* du pays où le grenadier ſe trouvoit, & *granatum* de la conformation de ſon fruit. On veut cependant que cet arbre ait été ainſi appellé, parce que l'intérieur de la grenade eſt rouge, & que le mot *granatum* déſigne le lieu d'où il nous vient, qui eſt la Grenade. Mais ſi la couleur avoit

donné lieu à cette dénomination, Pline ſe ſeroit ſervi du terme propre, & au lieu de *punicum* il auroit employé celui de *puniceum*, qui ne ſe trouve dans aucun manuſcrit. Il eſt donc plus que vraiſemblable que cet auteur n'a appellé le grenadier *malus punica*, qu'à cauſe du lieu natal, & *granatum* à raiſon de ſes graines.

16. Le Laurier ceriſe (*lauro ceraſus*) eſt un arbre toujours verd, dont les feuilles ont quelque reſſemblance avec celles du laurier, & le fruit a beaucoup de rapport avec la ceriſe. Pierre Belon, naturaliſte français, l'obſerva à Trébizonde en 1546. Trente ans après, Cluſius en reçut un plant qu'il cultiva avec ſuccès, & depuis ce tems-là, il eſt employé à garnir les allées, & à décorer les parterres, que ſon feuillage, toujours verd, embellit & vivifie.

17. Le Laurier (*laurus*) eſt un grand arbre toujours verd, natif de la Grece & des contrées orientales qui l'avoiſinent. On ſait quelle étoit la vénération des anciens pour le laurier. L'uſage qu'on en fait à préſent ſe réduit à quelques compoſitions médicinales, à des aſſaiſonnemens de cuiſine, & à une teinture groſſiere. On pourroit multiplier le laurier en ſemant ſes baies qui levent facilement. La cannelle, le cinnamome, le camphre, le benjoin, & le ſaſſafras, ſont le produit de tout autant d'eſpeces de laurier.

18. Le Marronnier d'inde (*hypocaſtanum*) n'eſt connu en Europe que depuis 220 ans. Il eſt originaire de l'Aſie ſeptentrionale.

Le port de cet arbre, la hauteur de ſa tige, l'étendue & la beauté de ſon feuillage, ſes fleurs en grappe, ſon prompt accroiſſement, ſon aſpect ſous quelque point de vue qu'il ſe préſente, lui ont acquis une préférence fondée ſur la réunion de tant de qualités. De tous les arbres uniquement deſtinés à orner des allées, des avenues, à donner de l'ombrage, le marronnier eſt ſans contredit, celui dont on retire le plus d'agrément. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on en pût retirer autant d'utilité que de plaiſir.

19. Le Platane ou plane (*platanus*). On en connoît deux eſpeces. Le platane oriental & le platane occidental. La premiere, célébrée

par les grecs & les romains, naît dans la Grece, les îles de l'Archipel & l'Aſie mineure ; la ſeconde vient dans l'Amérique ſeptentrionale. On déſigne aſſez communément, ſous le nom de platane, une eſpece d'érable qui ne lui reſſemble que par les feuilles, & qu'on doit nommer érable plane. Il en eſt de même d'un autre érable qui croît ſur nos montagnes, & qu'on appelle ſycomore. Le vrai ſycomore eſt une eſpece de figuier qui vient en Egypte & dans la Paleſtine.

Le platane eſt un très-bel arbre qui ſert aux mêmes uſages que le marronnier. Le premier, qui ait été connu en France, a été planté dans le terroir de Marſeille. On les y a beaucoup multipliés.

20. Le Noyer (*juglans*) eſt un arbre depuis long-tems naturaliſé en Europe, & qui nous eſt parvenu de l'Aſie ſeptentrionale. Les propriétés économiques & médicinales du noyer ſont connues de tout le monde. On en rencontre plus fréquemment vers la haute Provence, où l'on trouve, en divers endroits, la variété la plus remarquable par la groſſeur de ſes noix. Depuis la découverte de l'Amérique, on a obſervé pluſieurs autres eſpeces de noyer dans la Virginie, la Caroline, la Jamaïque, &c. Le bois de noyer ſi généralement eſtimé, le devient encore davantage lorſque cet arbre eſt venu ſur un ſol ſec & ſtérile, qu'il y a vieilli, & qu'il s'y eſt rabougri. Son bois en eſt plus compacte, plus brun, plus veiné, & plus ſuſceptible d'un beau poli.

21. Azedarach : c'eſt un nom arabe donné à un arbre qui ſe trouve dans la Syrie, & dont on rencontre quelques plants dans la Provence méridionale. Son feuillage eſt diſpoſé comme celui du frêne. On fait des chapelets avec ſes noyaux.

22. La Vigne (*vitis*) : on voit aſſez fréquemment, le long des rivieres & des ſentiers humides & ombrageux, des ceps de vigne en échalas venus de graine, dont la fleur répand une odeur agréable, & dont le raiſin eſt infiniment plus petit que celui de la vigne cultivée.

Plantes exotiques.

cultivée. C'eſt la lambruſque, ainſi appellée, parce qu'elle naît au bord des terres *in marginibus ſeu labris.*

Dans tous les lieux, où la vigne ne croît pas naturellement, la lambruſque eſt le produit de la vigne cultivée. Elle ne differe qu'à cet égard de la vigne ſauvage, qui naît dans les quatre parties du monde, ſous un ciel tempéré. Il ſeroit difficile de décider ſi la vigne eſt indigene en Provence. La facilité avec laquelle on en peut tranſporter des plants, ſans craindre leur dépériſſement, doit faire préſumer que le premier ſoin des peuples policés a été de s'en approprier & de la tailler. Les phocéens, dit Juſtin, apprirent aux gaulois à tailler la vigne. On peut rapporter ſon origine à cette époque, parce que l'opération la plus eſſentielle conſiſte dans la taille.

C'eſt à la faveur de cette opération que la vigne inculte a été bientôt ſuſceptible d'une amélioration beaucoup plus prompte que celle des autres fruits. La raiſon en eſt ſenſible. En retranchant les ſarmens, & en bornant leur reproduction, la grappe reçoit une ſeve plus abondante, d'où réſulte l'accroiſſement du raiſin qui parvient plutôt à ſa maturité, parce qu'il eſt dégagé des ſarmens ſuperflus qui l'auroient couvert de leur ombre.

La vigne a donc dû paſſer bientôt, de l'état agreſte, à celui dans lequel nous la voyons. Ce changement a été l'effet des labours, & encore plus celui de la taille. Auſſi remarque-t-on que, faute d'être taillée, elle dégénere en peu de tems, ſur-tout ſi le terrein où elle eſt plantée eſt ſtérile.

C'eſt à la ſituation & à la nature d'un ſol maigre, ſec & pierreux, plus favorable à la vigne qu'aux autres productions, qu'il faut attribuer la propagation de cette plante. Elle s'eſt extrêmement accrue en Provence, malgré les réglemens généraux, dont l'application ne pouvoit concerner une province qui ne peut ſubſiſter du produit de ſes grains, à cauſe de la nature du ſol; & qui ne s'en procure, que par le produit de la vigne,

de l'olivier, & des autres productions qui lui ſont particulieres.

23. Le faux Acacia (*pſeudo acacia*) vient de l'Amérique ſeptentrionale. On le connoît depuis le commencement du dernier ſiecle. Ses fleurs légumineuſes, & diſpoſées en grappes, répandent une odeur très-agréable. Ses graines levent facilement. Le prompt accroiſſement des plants qui n'exigent aucune culture particuliere, & qui ont trouvé en Europe à peu-près la même température, que celle dont ils jouiſſent en Amérique, a contribué à les multiplier. Toutes les plantes légumineuſes fourniſſent un bon fourrage, & la feuille du faux acacia eſt dans le même cas. On ne doit excepter de cette regle, que celles dont les feuilles ſont entourées de piquants qui en écartent le bétail. C'eſt par cette raiſon que l'arrête-bœuf eſt le fléau des prés, quoique la feuille en ſoit très-bonne, ſur-tout quand la plante ne fait que de naître, & que ſes épines ſont ſans conſiſtance.

24. Le Caſſier (*acacia indica farneſiana*) : on le cultive dans les endroits bien expoſés à cauſe de ſa fleur, qui répand une bonne odeur. Les parfumeurs l'emploient dans leurs eſſences & pommades. Il vient de graine & croît aiſément, mais il craint le froid. Le caſſier vient de Saint-Domingue ; on ne doit pas le confondre avec l'arbre qui produit la caſſe.

25. Le Cyprès (*cupreſſus*), grand arbre toujours verd, natif de l'Aſie mineure, & des îles de l'Archipel ; ſymbole funebre des grecs & des romains, ſi ſouvent célébré par leurs poëtes, qui, en nous tranſmettant leurs idées, nous ont inſpiré pour cet arbre une averſion fondée ſur des uſages anciens, inſéparables de la triſteſſe. Le port du cyprès, ſa verdure perpétuelle, ſa longue durée, ſon bois preſqu'incorruptible, ſont des avantages dont la réunion auroit dû effacer un préjugé trop adopté. Le moyen peut-être le plus efficace de ſe garantir des punaiſes, ſeroit d'avoir des lits faits de bois de cyprès. L'odeur réſineuſe, qui s'en exhale continuellement, ne leur permettroit pas de s'y fixer.

PLANTES EXOTIQUES.

26. Le Mûrier (*morus*) : on ſait qu'il y en a deux eſpeces, dans ce pays, qu'on éleve avec beaucoup de facilité, le mûrier noir & le mûrier blanc, qui eſt infiniment plus répandu que l'autre. Le mûrier noir produit des mûres bonnes à manger, avec leſquelles on compoſe des ſyrops & des gargariſmes.

De tous les arbres étrangers, le mûrier blanc eſt celui qui s'eſt le plus aiſément familiariſé avec notre climat, & l'on pourroit le regarder comme une production indigene, s'il ſuffiſoit d'accorder cette qualité à celles, dont la conſervation eſt due à la nature plutôt qu'à l'art.

Le Mûrier blanc, originaire de la Chine, eſt parvenu en Europe ſans avoir éprouvé aucune altération, & ſes qualités, bien loin de dégénérer, ſe ſont plutôt renforcées. Quel autre arbre pourroit-on lui comparer, qui fût ſuſceptible d'une auſſi prompte reproduction dans ſes feuilles, & dans ſes branches qu'on mutile réguliérement toutes les années ? Cet attribut n'eſt pas le ſeul dont il ſoit en poſſeſſion. Dans tous les pays où il a été tranſplanté, & hors de ſon lieu natal, ſoumis à des épreuves qu'on eſt diſpenſé de lui faire ſubir dans ſa patrie, il les ſurmonte ſans en être endommagé. Par-tout ou le mûrier vient naturellement, le ver à ſoie, qui eſt ſa chenille, s'y attache, y vit, & s'y métamorphoſe, ſans aide & ſans ſoin. Mais, dès qu'il quitte ſon lieu natal, ſa chenille l'abandonne. Dans cet état il faut, pour gouverner cette chenille, que l'art ſupplée à la nature, & que le mûrier, dont on arrache la feuille avec violence, ne ſoit pas plus affecté de ce retranchement que celui qui, ſervant de domicile aux vers à ſoie, leur fournit la nourriture dont ils ont beſoin, & qu'ils puiſent ſans meurtrir les parties de l'arbre, qui ne peuvent leur ſervir d'aliment.

Les complantations du mûrier ſe ſont exceſſivement accrues. Il paroît qu'on devroit les reſtreindre, & ſe contenter d'en garantir les bords des chemins, des foſſés, des prairies. On s'eſt enfin apperçu des préjudices qu'ils cauſent aux terres deſtinées à être

enſemencées; & l'on s'eſt déterminé à arracher ceux qu'on avoit plantés dans les meilleurs terreins, parce qu'on a éprouvé que leur produit étoit inférieur au dommage qu'ils cauſoient.

Cet arbre étoit connu en Provence du tems des empereurs romains, puiſqu'on dit que ſaint Geniès, qui ſouffrit le martyre à Arles, vers l'an 300, eut la tête tranchée au pied d'un mûrier. *Greg. Turon. de glor. mart. c. 68.*

27. Le Roſier. Quoique ſon nom ſoit dérivé du latin, comme le latin eſt dérivé du grec ῥόδον; cette homonymie n'eſt point une preuve excluſive en faveur de la Grece; car rien n'eſt plus commun que le roſier ſauvage. Il paroît vraiſemblable que tous les roſiers, tant ſauvages que cultivés, ne viennent que d'une eſpece, & que cette eſpece a ſubi, à la longue, tous les changemens qu'on remarque dans cette prodigieuſe variété de roſiers. Les raiſons qu'on pourroit donner de ces changemens, ſe déduiroient de la difficulté qu'on a éprouvée, quand on a voulu fixer ces différences. Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que cette queſtion eſt problématique. Mais je citerai, pour autoriſer mon idée, un paſſage du plus ancien de tous les modernes, qui dit que le roſier qu'on abandonne à lui-même, dégénére; & que ſi l'on cultive celui qui eſt ſauvage, il devient tel qu'il eſt dans nos jardins. *Hortenſem roſam ſi inculta manſerit & à ſuperfluis non purgata, degenerare in ſylveſtrem; roſam vero agreſtem diligenti ac frequenti mutatione & culturâ veram roſam effici.* Bartholomæus anglicus, *lib.* 17, *de proprietatibus rerum.*

28. La Tubéreuſe. (*Hyacinthus indicus tuberoſa radice. Cluſii hiſt. plant.*) Simon de Tovar, médecin eſpagnol, en eut la premiere griffe, qu'on lui envoya des Indes orientales. Il en fit part à Bernard Paludanus, qui doit en avoir fait mention dans l'itinéraire de l'Inſchot, & qui en communiqua un échantillon à Charles de l'Ecluſe, connu ſous le nom de Cluſius, lequel en donna la figure dans ſon hiſtoire des plantes, imprimées à Anvers en 1601,

avec la deſcription de Simon de Tovar, qui dès-lors avoit envoyé à ce botaniſte pluſieurs oignons de tubéreuſe.

PLANTES EXOTIQUES.

Cette plante a été apportée, en Europe, avant l'année 1594; & depuis la publication de l'hiſtoire des plantes de Cluſius, elle s'eſt répandue par-tout, avec cette différence, qu'on eſt obligé de la tenir dans des ſerres, dans les climats qui ſont moins tempérés que le nôtre.

29. Le Jaſmin (*jaſminum vulgare*) eſt originaire des Indes, & connu de tout le monde.

30. Le Jaſmin d'Eſpagne (*jaſminum catalonicum*), ainſi nommé, parce qu'il fut d'abord apporté en Eſpagne, vient naturellement dans le Malabar. Il eſt cultivé en Europe, depuis plus de deux cens ans.

31. Le Jaſmin jaune odorant (*jaſminum indicum flavum odoratiſſimum*), eſt dû au fameux Peiresk, qui, au rapport de ſon hiſtorien, le reçut de la Chine. Ce ſavant, dont les talens s'étendoient ſur tous les objets, cultivoit dans ſon jardin de Beaugencier, les plantes les plus rares. Il fit part de celle-ci à Gui de la Broſſe, démonſtrateur des plantes du jardin du roi de Paris, & depuis ce tems-là ce jaſmin n'a ceſſé d'être cultivé, excepté en Provence où il n'exiſte plus.

32. Le Jaſmin d'Arabie (*nyctanthes*) a été tranſporté d'Egypte depuis près de deux cens ans. Comme il étoit répandu dans les contrées voiſines, & ſur-tout dans l'Arabie, il en a conſervé le nom, comme le jaſmin d'Eſpagne, quoiqu'il ne vienne naturellement que dans les Indes orientales.

33. Le Lilas, dont on cultive trois eſpeces, vient de la Perſe. La plus commune a des feuilles larges & entieres. L'autre, qui eſt plus recherchée, les a étroites & découpées; & la troiſieme a les feuilles étroites & non découpées.

Ces arbriſſeaux ne ſont recherchés qu'à cauſe de l'agrément qu'on retire de leurs fleurs, qui ſont odorantes & printannieres. Leur diſpoſition en grappe, forme un coup d'œil agréable.

34. Le Syringa eſt employé aux mêmes uſages que le lilas ; & comme on l'éleve avec beaucoup de facilité, on le trouve preſque par-tout. Celui qui eſt à fleur double, eſt aſſez rare, & plus odorant que l'autre.

35. Le Palmier (*palma major*) : on en voit d'aſſez beaux dans les contrées méridionales, qui fructifient, & dont les fruits parviendroient à leur maturité, s'ils étoient fécondés par un individu mâle. J'en ai vu un à Cavalaire, dont les dattes étoient ſans noyau. Ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, parce qu'il n'y avoit point de palmier mâle dans le voiſinage, & qu'il faut le concours des deux ſexes pour féconder le fruit.

36. Le Caprier (*capparis*) naît en Sicile, dans la Grece, dans l'Egypte, &c. Il eſt cultivé en Provence de tems immémorial ; car ſon fruit conſerve encore le nom grec dans le mot provençal *tapenos*, qui ſignifie rampant. En effet, cet arbriſſeau rampe à terre ou le long des murailles, où il croît. On le plante en pleine terre, dans les endroits où le climat eſt plus chaud, & ailleurs au pied d'un mur. Les capres ſont les boutons de la fleur qui n'eſt pas encore épanouie.

Voilà ce que nous avions à dire des plantes. Les autres parties de l'hiſtoire naturelle ouvriroient un vaſte champ aux recherches d'un phyſicien. M. Lieutaud, de l'académie des ſciences, premier médecin du roi, s'en étoit occupé : comme il portoit dans cette étude, avec les talens d'un bon obſervateur, le zele d'un citoyen qui ne cherche qu'à ſe rendre utile, il a traité d'une maniere intéreſſante des foſſiles, des poiſſons & des oiſeaux de Provence. Nous avons pris dans ſes manuſcrits l'extrait que nous allons donner des poiſſons & des oiſeaux. Nous l'aurions même étendu, ſi les bornes de notre ſujet nous euſſent permis de rapporter chaque article avec les deſcriptions exactes que M. Lieutaud en donne. Mais dans l'hiſtoire générale d'une Province, c'eſt aſſez d'indiquer les principaux objets de l'hiſtoire naturelle.

DES POISSONS.

Le Poiſſon Royal, en provençal, *peis reï*, ainſi nommé à cauſe de ſa délicateſſe.

Le Rouchau, *ſcarus varius*, ſi eſtimé des grecs, n'eſt pas commun dans la Méditerranée; on le pêche à Marſeille & à Antibes. Il eſt très-délicat.

Le Gerres, *ſmaris*, dont les anciens faiſoient leur véritable *garrum*.

Le Serran, *hiatula*, n'eſt pas commun; on le pêche quelquefois du côté du Martigues.

La Perche de mer, la Dorade, la Denti, la Bogue raveo, remarquables, ſur-tout les deux derniers, dans l'eſpece des poiſſons connus ſous le nom de *ſparus*.

Les Anchois; les meilleurs ſe pêchent dans la mer de Fréjus, où ils ſont plus abondans qu'aux environs de Marſeille.

Les Sardines; celles de Provence ſont très-bonnes, quoique moins groſſes que celles de l'Océan.

Le Mulet, en provençal *mujou*. Il y en a de cinq eſpeces, toutes fort communes dans la mer & l'étang du Martigues. La plus ſinguliere eſt celle du mulet aîlé. C'eſt avec les œufs du mulet & du loup, autre poiſſon commun en Provence, qu'on fait la poutargue au Martigues. La poutargue eſt un mets que les anciens grecs aimoient beaucoup; & il paroît que l'uſage s'en eſt toujours conſervé en Provence.

Le Rouget, poiſſon très-délicat, en hiver ſur-tout, qu'il a la chair plus ferme.

Le Malarmat, *lyra cornuta*. Le Merlan; bon poiſſon, & fort commun.

Deux ſortes de Soles, dont l'une eſt l'*oculata* de Rondelet.

La Vive, dont la chair eſt très-bonne, & de facile digeſtion, a des arrêtes fort piquantes; on les croit même venimeuſes.

La Vergadelle, ainſi nommée en Provence, à cauſe de l'agréable variété de ſes couleurs. On l'appelle en latin *ſalpa*. Ce poiſſon n'eſt pas rare dans l'étang du Martigues.

Le Turbot, bon poiſſon, qui abonde vers l'embouchure du Rhône.

Le Fanfre, que je nomme à cauſe de ſa rareté. On l'appelle en latin, *gaſteroſteus ductor*.

Le Pageau; le Tourdre, en latin, *turdus*, remarquable par la variété de ſes couleurs, mais peu eſtimé. On en compte juſqu'à onze eſpeces.

L'Eſturgeon, remonte dans le Rhône, où l'on en trouve d'aſſez gros.

La Pelamyde, l'Orcynus, le Thon : on prétend que les deux premiers ſont des eſpeces de thon, & qu'ils ne different de celui-ci que par l'âge, l'orcynus étant un vieux thon, & la pelamyde un jeune thon. La chair de celle-ci eſt délicate. Les anciens faiſoient la pêche du thon, à-peu-près de la même maniere que nos pêcheurs d'aujourd'hui. Le thon a cinq ou ſix pieds de long; on le pêche dans le mois d'août & de ſeptembre; on en a quelquefois pris, en un ſeul jour, juſqu'à deux mille. Il eſt devenu rare depuis le tremblement de terre arrivé à Liſbonne en 1755. On prétend que ce poiſſon fuit quand il voit du blanc dans la mer. Le tremblement de terre auroit-il occaſionné, dans le détroit de Gibraltar, quelqu'éboulement de terre crétacée, ou d'une autre matiere blanche, qui le faſſe reculer; car on ſait qu'il vient de l'Amérique dans la Méditerranée.

Si cette conjecture eſt fondée, le thon ne doit paſſer le détroit, qu'à meſure que le fond de l'eau reprend ſa couleur ordinaire. En effet, ce poiſſon eſt aujourd'hui moins rare, qu'il ne l'étoit il y a ſix ans.

L'Empereur, ou poiſſon épée, eſt meilleur que le thon. Il a au-devant de la tête, un os, en forme d'épée, plat & pointu, long, quelquefois,

quelquefois, de quatre à cinq pieds, avec lequel il se défend & coupe les filets. Oppien parle de la pêche qu'on faisoit, de ce poisson, auprès de Marseille.

Le Veau marin. Rondelet a fait dessiner, dans son ouvrage, celui qu'on prit, de son tems, aux îles de Lerins. Il vécut quelque tems dans le monastere, où il se traînoit, sans faire aucun mal, sans avoir peur des hommes, & montoit les degrés en rampant. Ce poisson fait, en dormant, un bruit semblable au meuglement des veaux; c'est de-là que lui est venu son nom. Aux îles de Lerins, on en voit qui s'endorment au soleil, sur les bords de la mer; & quand le bruit les réveille, ils poussent un mugissement, & se culbutent dans l'eau.

Le Dauphin. De tous les poissons, c'est peut-être celui qui nage avec le plus de rapidité. Dans les beaux jours d'été, on le voit bondir sur l'eau, dans la rade de Marseille. On fait tout ce que les anciens ont débité sur la prétendue amitié du dauphins pour l'homme. Ils prenoient, pour amitié, cette voracité qui le fait courir après les vaisseaux, pour atteindre sa proie.

Le Requin. Je ne nommerai plus que celui-ci, parmi les gros poissons de la Méditerranée. C'est un des plus voraces. Il a six rangs de dents en forme de dard crénelé, trois à chaque mâchoire. Comme la mâchoire supérieure avance beaucoup sur l'inférieure, il se renverse sur le dos, pour attraper sa proie; il fait ce mouvement avec tant de rapidité, qu'elle ne sauroit lui échapper. On en prit un, près de la Ciotat, il y a environ trente ans, qui avoit au moins vingt pieds de long. On lui trouva deux thons dans le ventre, & un homme tout entier avec ses habits.

V. Ichtyologia Massil. p. 6.

Nous pouvons encore nommer, parmi les poissons singuliers, le Marteau, le Serpent de mer, qui est bon à manger, & qu'on rejette à cause de sa forme; la Morene, espece de serpent de mer, que l'on confond, mal-à-propos, avec la lamproie. Le Poisson-volant, que nos vaisseaux rencontrent, après avoir passé le détroit

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

pour aller aux Canaries, ſe voit quelquefois dans les mers de Provence. Rondelet aſſure, que de ſon tems, on en pêcha vers l'embouchure du Rhône. Le Silat, en françois le *congre*, eſt un poiſſon de mer & de riviere, qui reſſemble à l'anguille. Le Spondile ſe pêche dans la mer du Martigues, & quelquefois dans le Rhône. Il y a, dans le même fleuve, des Brochets, des Aloſes, des Cops, des Barbeaux qui peſent juſqu'à dix livres, des Perches excellentes; enfin on trouve en Provence, des Tanches, des Carpes & des Truites fort délicates.

DES OISEAUX.

DES OISEAUX.

Parmi les oiſeaux, nous remarquerons le Faiſan, aſſez commun dans les montagnes de la haute Provence. On en voit auſſi dans celle des îles d'Hyeres, qu'on appelle Porqueirolles, où Louis XIV en fit tranſporter pour les y perpétuer.

La Grandoule, *attagen ſeu perdix aſclepica Herculei campi ;* oiſeau très-délicat, un peu moins gros que la perdrix, avec laquelle il a beaucoup de reſſemblance. On ne le trouve que dans la crau d'Arles, où l'on aſſure qu'il niche.

Le *Garrulus argentoratenſis*, & le *Loxia curviroſtra*. Deux oiſeaux curieux, mais qui ne ſont que paſſagers.

L'Outarde. On en a trouvé qui peſoient plus de trente livres.

Le Fenouillet, *regulus non criſtatus*, plus petit que le roitelet, car il ne peſe pas deux dragmes; ainſi la nature raſſemble, dans la même province, le plus gros & le plus petit oiſeau qu'on voie dans nos climats : ils ſont, l'un & l'autre, paſſagers.

Le Moineau ſolitaire, comparable au roſſignol, par la douceur de ſes accens.

Le Chardonneret, dont le chant eſt ſi agréable, & que je nomme, pour avoir occaſion de rapporter, ſur le témoignage d'un ſavant digne de foi, que cet oiſeau, qui vit juſqu'à vingt-trois ans, eſt ſujet à mourir d'apoplexie ou d'épilepſie. On connoît en Provence

un autre chardonneret, plus gros que le précédent & moins beau; mais il eſt étranger.

Le Tarin, *citrinella*, eſt auſſi un oiſeau de paſſage, qui n'a pas le chant auſſi agréable qu'on le prétend.

Le Lucre, *ſpinus* ou *ligurunus*, eſt un oiſeau de paſſage qui ſe trouve quelquefois en Provence, quoiqu'Aldrovande aſſure qu'on n'en voit point, ou que du moins on en voit très-rarement en France & en Allemagne: il a un chant agréable, quoique foible.

L'Impériale, *carduelì congener*, reſſemble au chardonneret, quoiqu'il en differe un peu par la groſſeur & par deux taches purpurines qu'il a ſur les côtés de la tête, & qui, à cauſe de leur ſituation, ſont appellées petites oreilles par les oiſeleurs.

Deux eſpeces de Chic, *cirlus*; le jaune & le gris.

La Pétronelle des italiens.

La Bouſqualle, *cannevarolà Bononienſium*, dont le chant eſt aſſez mélodieux.

Le Pendulino. Il en eſt parlé, ainſi que de ſon nid, dans le journal de phyſique du mois de décembre 1774. Cet oiſeau niche aux environs du Rhône.

Je ne parle pas des oiſeaux de proie, des Pics, dont on compte juſqu'à cinq eſpeces, ni d'une infinité d'autres oiſeaux qu'on voit en Provence, mais qui ſe trouvent auſſi dans le reſte du royaume; ces détails nous meneroient trop loin. Quant à ceux qui ſont recherchés pour la délicateſſe de la table, les perſonnes occupées de ce ſoin, doivent s'applaudir des reſſources que la Provence leur offre. Je dois remarquer, en finiſſant cet article, que M. de Chaſteuil, qui s'étoit fort occupé de l'hiſtoire de ſon pays, prétendoit que la perdrix rouge avoit été apportée de Sicile, dans cette province, par le roi Robert, comte de Provence.

Les oiſeaux aquatiques, dont les marais d'Arles ſont remplis, offrent des variétés pour le moins auſſi remarquables. Nous nous bornerons à nommer,

Le Fuma, gros comme une pie, ayant ſur la tête quatre plumes en forme d'aigrette.

Le Rei de faucre, dont le corps eſt noir, & du poids de deux livres & demie. Sa tête reſſemble à celle d'une macreuſe. Il a ſous le goſier deux pendans comme les coqs; les yeux ſont rouges, les jambes & les pieds bleus & garnis d'écailles.

L'Aiſſadelle, du poids de quatre livres. Cet oiſeau eſt blanc, excepté le bec & les doigts du pied, qui ſont noirs & ſéparés, comme ceux d'une poule.

La Gallineſegue, groſſe comme un pigeon, ayant le devant de la tête, le bec & les yeux rouges; le col, les aîles & la queue noires, les pieds & les jambes jaunes.

La Galligaſtre, de la groſſeur d'un gros canard & du poids de trois livres, pond juſqu'à trente œufs dans les trous des lapins.

L'Œil de verre, qui peſe environ deux livres, eſt ainſi nommé à cauſe de ſa vue perçante. On aſſure qu'auſſi-tôt que le feu prend au baſſinet du fuſil, cet oiſeau plonge dans l'eau, & évite le coup.

Le Babiloni, gros comme un canard, a la tête, le bec & le col rouges, & le reſte du corps, d'un blanc pâle.

Le Ganté peſe juſqu'à neuf livres. Son bec, en forme de raſoir, a environ neuf pouces de long.

Le Cueilleras, qui peſe près de deux livres, tire ſon nom de la forme de ſon bec, qui reſſemble à celui d'une cuillier.

Le Moa eſt un des oiſeaux les plus remarquables, ſi ce que les gens du pays aſſurent eſt vrai; ſavoir, qu'il a ſept fiels, un dans le corps, un à chaque aîle, deux à chaque cuiſſe.

Le Flammant ou Phœnicoptere, gros comme un coq-d'inde, & remarquable par la beauté de ſes plumes. Celles de ſon corps tirent ſur l'aurore; celles des aîles ſont d'un rouge éclatant dans la partie ſupérieure, & d'un très-beau noir à l'extrêmité. Cet oiſeau niche vers l'étang de Berre, & ne fait qu'un ou deux œufs fort gros.

Des Oiseaux.

On dit que les Romains, les plus recherchés pour la délicateſſe de la table, ſe faiſoient ſervir des langues de cet oiſeau, comme un mets exquis. Cependant Gaſſendi rapporte, qu'étant malade, ſon ami, M. de Peyresk, lui en fit ſervir, & qu'il ne les trouva rien moins qu'excellentes; mais ſur cette matiere, on peut bien ne pas s'en rapporter à un homme malade & dégoûté. On voit auſſi, en Provence, du côté d'Arles, la Cicogne, quoique rarement; la Grue, pluſieurs eſpeces de Hérons. Le héron ſe bat quelquefois avec l'épervier, pendant près d'une heure, avec un acharnement qui étonne. On peut encore nommer,

Le Cormarin, gros comme une poule; il fait un bruit ſemblable au mugiſſement d'un bœuf. La chair de cet oiſeau eſt excellente.

Deux ſortes de Pluvier, le verd & le doré.

Le Cygne ſauvage, peſant ordinairement vingt-cinq livres. Rien ne ſeroit plus étonnant que la longue vie de cet oiſeau, ſi ce qu'on dit eſt vrai, qu'un cygne avoit vécu trois cens ans.

Trois ſortes de Méjan. La Sarcelle, un peu différente de celle que l'on connoît ailleurs, & dont la chair eſt d'un goût exquis.

Le Siffleur, peſant environ deux livres. Il a un fort joli plumage.

Pluſieurs eſpeces de Canards.

Le Cormoran, gros comme une oie domeſtique, quoiqu'il ait beaucoup moins de chair. Les provençaux l'appellent Gabian.

Enfin on voit quelquefois l'Onocrotale dans les marais formés par le Rhône. Les conſuls d'Arles firent expoſer, à l'hôtel-de-ville, celui qu'on tua au mois de juin 1722; on l'y voit encore. On prétend que cet oiſeau vit quatre-vingt ans.

Insectes.

Si l'on vouloit parler des inſectes, on en trouveroit de beaucoup plus d'eſpeces que dans les autres provinces du royaume. Pour nous, c'eſt aſſez de nommer la mouche luiſante, les mouches à dard, qui piquent les olives, dont ſe nourriſſent les vers qu'elles y dépoſent; la cigale, le ſcorpion, cet animal cruel à

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.* Acad. des ſc. an. 1731. p. 223.

l'égard même de ſes petits, que la mere dévore preſque tous, à meſure qu'ils naiſſent. Les ſcorpions, dit un moderne, n'obſervent pas mieux les loix de la ſociété entr'eux, que les ſentimens de la nature; car ils ſe mangent les uns les autres. Leur piqûre eſt rarement mortelle. Pluſieurs circonſtances concourent ou s'oppoſent à ſes effets, comme la qualité des vaiſſeaux que l'aiguillon rencontre, les alimens qu'aura mangé l'inſecte, une trop grande diete qu'il aura ſoufferte; peut-être auſſi que la liqueur empoiſonnée ne découle pas toutes les fois qu'il pique. On pourroit encore parler de pluſieurs eſpeces de ſauterelles & de papillons, du lézard allongé, qui ne diffère de l'orvet que par ſes quatre pates courtes, dont il ſe ſert pour ſortir des tas de pierres où il vit, & du lézard moyen, connu ſous le nom de Tarente de Marſeille, un peu plus grand que le petit lézard gris, & moins que le lézard jaune & verd : il eſt d'un blanc ſale, & n'a aucune des mauvaiſes qualités que le peuple lui attribue.

ANIMAUX.

Nous laiſſons aux naturaliſtes, le ſoin de parcourir la claſſe des animaux, parmi leſquels on remarque le caſtor du Rhône, peu différent de ceux du Canada ; les loutres du même fleuve. Dans la haute Provence, on voit le jumerre, qui naît de l'accouplement de l'âneſſe & du cheval; c'eſt une bête de ſomme dont on ſe ſert dans la vallée de Barcelonette; le chevreuil, le cerf, le ſanglier, le loup-cervier, qui paroît habiter les Alpes; il y en eut un qui fit beaucoup de ravages, aux environs de Graſſe en 1712. Deux ſortes de bléreau, dont l'un a quelque rapport avec le cochon, & l'autre avec le chien. Les ours paroiſſent quelquefois dans les hautes montagnes : on en tua un fort gros à Saint-Vincent en 1776.

Ces objets, ainſi que tous ceux qui entrent dans l'hiſtoire naturelle, deviendroient le ſujet d'un ouvrage fort utile, ſi on l'enviſageoit relativement à nos beſoins, aux arts, au commerce, à l'agriculture. Il faut eſpérer que le public en jouira quelque jour.

Diocese d'Aix.

La ville d'Aix eſt la plus ancienne ville que les Romains aient eue dans les Gaules : mais ce n'étoit, dans l'origine, qu'un camp fortifié pour contenir les barbares qu'ils venoient de ſoumettre. Les ſoldats y logeoient d'abord, ſous des eſpeces de cabanes faites de bois, auxquelles ils ſubſtituerent enſuite des maiſons, & la ville étoit déja formée, quand Céſar y envoya une colonie, quoiqu'à cette époque elle reçut un nouvel accroiſſement. Ce ne fut point au haſard que les Romains choiſirent cet emplacement. Les eaux thermales qu'ils y trouverent, & que la rigueur du climat leur rendoit néceſſaires, ſur-tout depuis que l'uſage des bains chauds s'étoit introduit parmi eux, déciderent de leur choix. Peut-être auſſi eurent-ils égard au voiſinage de Marſeille. Comme ils avoient paſſé les Alpes, pour la défenſe de cette république, ils vouloient être à portée de la ſecourir, en cas de beſoin, & même d'en tirer les proviſions de toute eſpece, que les difficultés des chemins, dans un pays couvert de bois, ne leur permettoient pas de recevoir de l'Italie. Tels furent, ſans doute, les motifs qui les déterminerent, dans le choix du local. Rien ne paroiſſoit indifférent à un peuple, dont la politique réfléchie, combinoit toutes les opérations, tant qu'il fut libre.

La ville d'Aix, à cinq lieues au nord de Marſeille, eſt une des plus jolies du royaume, parmi celles du ſecond ordre, & réunit tous les avantages qui diſtinguent une capitale. On verra, dans l'hiſtoire, les différentes révolutions qu'elle a éprouvées. Elle n'eſt pas grande, & ne l'a jamais été, parce que le peuple n'eſt nombreux que dans les villes de commerce, où l'induſtrie appelle tous ceux qui ont des bras à lui offrir.

Cette ville eſt le ſiege d'un parlement, établi par Louis XII, en 1501 ; d'une chambre des comptes, à laquelle Henri II unit en 1555, la cour des aides qu'il créa cette année-là. L'univerſité,

fondée par Louis II, comte de Provence, fut confirmée par Alexandre V, en 1409, & a reçu, en différens tems, des marques de protection, de la part des ſouverains. Le bureau des finances eſt compoſé de vingt-trois tréſoriers généraux, dont le doyen eſt préſident, d'un avocat, d'un procureur du roi, & de deux greffiers, l'un pour la finance, & l'autre pour le domaine; je ne parle ni de la ſénéchauſſée, ni de l'hôtel des monnoies, parce qu'ils n'offrent aucune particularité remarquable. Les conſuls d'Aix, ſont procureurs-nés du pays, & l'archevêque, préſident-né de l'aſſemblée des trois états. Il l'eſt auſſi de la chambre ſouveraine eccléſiaſtique, établie dans cette ville par Henri III, en 1580.

On verra dans l'hiſtoire, en quel tems la religion fut apportée en Provence. Il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de fixer l'époque où l'on commença de la connoître dans chaque diocèſe.

La ſituation des lieux, le commerce qu'on y faiſoit, & mille autres circonſtances, peuvent y avoir attiré des chrétiens, avant qu'il y eût des évêques. Pluſieurs mêmes de ces évêques nous ſont inconnus; & d'autres ne doivent leur exiſtence qu'à une pieuſe crédulité. En reſpectant la tradition populaire, ſur laquelle eſt fondée la vénération qu'on a pour eux, nous les retrancherons de notre catalogue, où l'on ne trouvera que ceux, dont l'épiſcopat eſt appuyé ſur de bonnes preuves.

Le ſiege d'Aix ſubſiſtoit, au milieu du quatrieme ſiecle, & peut-être avant. C'eſt une idée, à laquelle on ne peut ſe refuſer, quand on connoît l'hiſtoire générale de la province. Mais l'évêque ne jouiſſoit pas alors des droits de métropolitain, qui ne commencerent, qu'après l'érection des villes en métropoles civiles. Or, celle d'Aix n'eut ce titre que vers l'an 370. Proculus, évêque de Marſeille, s'étoit arrogé, avant l'an 401, une certaine juriſdiction ſur les prélats de la Narbonnoiſe ſeconde, qui en porterent des plaintes au concile de Turin, mais ſans dire qu'ils avoient pour métropolitain, l'évêque d'Aix; d'où l'on peut inférer qu'il ne l'étoit

toit pas encore; & quand il voulut faire uſage de ſes prérogatives, au milieu du cinquieme ſiecle, il trouva des oppoſitions de la part de l'évêque d'Arles, qui tenoit dans ſa dépendance, preſque toutes les égliſes des deux Narbonnoiſes, & de la Viennoiſe, par ſon crédit auprès des empereurs, & par les privileges, ſans bornes, que les papes avoient attachés à ſon ſiege. DIOCESE D'AIX.

Aucun de nos évêques n'avoit le courage de réclamer. Enfin celui d'Aix, connoiſſant ſes véritables intérêts, ſecoua inſenſiblement le joug; & dès le huitieme ſiecle il fit valoir ſes droits, comme il paroît, par le concile de Francfort, tenu en 794. Il eſt vrai que le pape eſſaya de l'aſſujettir, de nouveau, à l'égliſe d'Arles; & que l'on trouve encore des traces de cette dépendance, juſques vers le milieu du onzieme ſiecle. Mais enfin, le droit commun a prévalu, & le ſiege d'Aix jouit paiſiblement de ſes prérogatives. Outre les cinq égliſes qui en relevent, & qui ſont Apt, Riez, Fréjus, Gap & Siſteron; il y avoit celle d'Antibes, qui, vers le milieu du douzieme ſiecle, fut réunie à la province eccléſiaſtique d'Embrun.

La métropole eſt dédiée ſous le titre de ſaint Sauveur. On y remarque un ſuperbe baptiſtaire, dont le dôme eſt ſoutenu par huit grandes colonnes d'ordre corinthien, qui paroiſſent avoir anciennement ſervi à un temple de païens; il y en a ſix de marbre, & deux de granite. Le chapitre étoit autrefois de l'ordre de ſaint Auguſtin: il eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain, d'un capiſcol, de ſeize autres chanoines, & de vingt bénéficiers; quarante chapelains, & un corps de muſique, forment le bas chœur. On compte, dans la ville, trois paroiſſes, & une dans le fauxbourg, qui eſt deſſervie par les doctrinaires; dix-huit communautés d'hommes, dont quatorze de religieux; ſavoir, les dominicains, en 1218; les cordeliers, la même année; les grands carmes, 1257; les grands auguſtins 1270; les obſervantins, 1466; les minimes, 1555; les capucins, 1585; les récollets, 1615; les auguſtins réformés, 1616; les trinitaires, 1621; les chartreux,

1623; les carmes déchauſſés, 1636; les feuillans, 1649; les picpus, 1666.

Quatre communautés ſéculieres, qui ſont, les prêtres de l'oratoire, ceux de la doctrine chrétienne, qui ont deux maiſons, & les freres des écoles chrétiennes. Les premiers furent fondés par le P. Romillon, & approuvés par une bulle du pape, le 13 novembre 1615. Ils ſuivirent d'abord la regle de ſaint Philippe de Néri; & ſe réunirent enſuite à la congrégation de l'oratoire de France, en 1619. Les deux établiſſemens des prêtres de la doctrine chrétienne ſont, la paroiſſe de ſaint Jean-Baptiſte, & le college qui leur a été donné à la fin de l'année 1773. Les freres des écoles chrétiennes furent établis à Aix, ſous l'épiſcopat de M. de Brancas.

Les différens ordres de religieuſes ont auſſi des couvens à Aix. Outre les dominicaines, qui furent d'abord fondées hors de la ville, en 1290, on y voit encore des clairiſtes, fondées en 1310; les urſulines y ont deux couvens, l'un eſt de 1600, & l'autre de 1666; les religieuſes de la viſitation y en ont deux auſſi, le premier eſt de l'année 1624, & le ſecond de 1632; les carmelites s'établirent à Aix, en 1625; les dames de la miſéricorde, en 1628: les filles pénitentes du bon paſteur, en 1629; les bernardines, en 1639; les bénédictines, en 1659. Elles étoient auparavant à l'abbaye de la Celle, ainſi que nous le dirons plus bas. Le ſéminaire eſt gouverné par des prêtres ſéculiers.

Dans le catalogue que nous allons donner des évêques & archevêques de Provence, nous ſuivrons, à bien des égards, le *gallia chriſtiana*, de la derniere édition, qui eſt un bon ouvrage. Mais il y a des erreurs & des omiſſions, défauts qu'il étoit impoſſible d'éviter, dans un genre de travail qui demande tant de recherches; nous avons tâché de corriger les unes, & de ſuppléer aux autres; &, ſi nous n'avons pas éclairci toutes les difficultés, nous eſpérons du moins donner une liſte des évêques de Provence, plus exacte & plus complette, que celles qu'on a publiées juſqu'à ce jour.

Mais on ne doit pas s'attendre à des détails minutieux dans un abrégé, tel qu'on ſe propoſe de le donner ici, pour ſervir de ſupplément à l'hiſtoire. Diocèse d'Aix.

Evêques d'Aix.

Lazare, dont l'épiſcopat eſt du commencement du cinquieme ſiecle, eſt le premier évêque qu'on ſache ſûrement avoir gouverné l'égliſe d'Aix. Il s'empara du ſiege, malgré le peuple & le clergé, ſi l'on en doit croire le pape Zozime, qui ſe laiſſa prévenir contre cet évêque, par Céleſtius, diſciple & compagnon de Pélage; mais cette accuſation, toute fauſſe qu'elle eſt, prouve que le ſiege d'Aix ſubſiſtoit avant Lazare; & peut-être, parmi ſes prédéceſſeurs, y en eut-il deux qui s'appelloient, l'un Maximin, & l'autre Sidoine. On pourroit les admettre, en rejettant tout ce qui ne s'accorde pas avec la vérité de l'hiſtoire, & qu'un homme éclairé démêle aiſément. 400.

Lazare s'étant déclaré pour le tyran Conſtantin, qui s'étoit fait reconnoître empereur en-deçà des Alpes, fut obligé de ſe démettre en 412, & paſſa en Paleſtine avec Heros, évêque d'Arles, qui avoit eu le même ſort. Ils pourſuivirent l'erreur de Pélage & de Céleſtius, qu'ils déférerent au concile de Dioſpolis en 415; ils écrivirent pour le même ſujet aux évêques d'Afrique, aſſemblés à Carthage en 416, & n'oublierent rien pour faire connoître & condamner ces deux hérétiques dans toute la chrétienté. Le P. Pagi croit que Lazare étoit de retour à Aix en 417, où il mourut, on ne ſait pas en quelle année, ayant mérité, par ſa conduite, les éloges de la poſtérité.

Saint *Armentaire* eſt vraiſemblablement celui qui ſouſcrivit la lettre ſynodique, écrite par les évêques des Gaules, à ſaint Léon, en 451 : on y trouve les noms de quatre de ſes ſuffragans. Cette conjecture ſeroit inſuffiſante, pour nous faire admettre l'épiſcopat de cet évêque, ſi elle n'étoit appuyée d'une inſcription, dont Pi- 450.

thon parle, & qui fut trouvée dans la ſacriſtie de l'égliſe d'Aix. Il y eſt auſſi mention de ſaint Ménelfale, qui peut-être lui ſuccéda. Nos égliſes ont été ſi ſouvent pillées, avant le douzieme ſiecle, qu'on ne peut écrire l'hiſtoire des premiers évêques, ſans être arrêté, à chaque inſtant, par quelque difficulté.

472. Saint *Bazile* n'étoit que prêtre en 449, lorſqu'il aſſiſta aux obſéques de ſaint Hilaire, évêque d'Arles. Il fut placé ſur le ſiege d'Aix en 472, puiſque ſous le conſulat de *Turcius-Rufius-Apronianus-Aſterius*, l'an de J. C. 494, il comptoit la vingt-troiſieme année de ſon épiſcopat. C'eſt un fait prouvé par l'inſcription ſuivante, que nous n'avons pas en entier. On en voit le marbre chez M. le préſident de Saint-Vincent, à Aix. Voici ce qu'on y lit encore.

. . . . . I . . . NOIAR
. . . . BASILIO $\overline{EPO}$
. . ANN. XXIII
. . . VIII. DI. II. T
. . . NO. $\overline{OCTB}$
. . . TVRCIO. ASTERIO. CONS.

Bazile fut un des évêques qui négocierent la paix en 474, avec Euric, roi des Viſigots, comme on le verra dans l'hiſtoire. L'année de ſa mort nous eſt inconnue.

524. *Maxime* ne lui ſuccéda pas immédiatement; car la premiere fois qu'il eſt mention de lui, c'eſt aux conciles d'Orange & de Vaiſon, en 524; il fut préſent à celui d'Orléans, en 541.

549. *Avolus*, ſon ſucceſſeur, ſouſcrivit au cinquieme concile qui ſe tint dans la même ville en 549, & à trois autres, dont le dernier eſt celui de Paris, en l'année 555.

563. *Francon* fut mis à ſa place, on ne ſait pas en quelle année. Il n'eſt connu que par un trait rapporté dans Grégoire de Tours. L'égliſe d'Aix poſſédoit une maiſon de campagne, dont Childeric,

un des principaux officiers du roi Sigebert s'empara, ſous prétexte qu'elle appartenoit au fiſc. Francon n'ayant pu la recouvrer par voie de juſtice, mit la chapelle de ſaint Mitre en interdit, & ſe proſterna ſur le tombeau du ſaint, en lui diſant que, s'il ne vengeoit pas ſes ſerviteurs, on ne chanteroit plus de pſeaumes, & l'on ne feroit plus brûler de lampe en ſon honneur. La priere de Francon fut exaucée, & les biens furent reſtitués à ſon égliſe en 566.

Pientius rempliſſoit le ſiege d'Aix en 581, qui eſt le tems où Théodore, évêque de Marſeille, fut perſécuté par Dyname, gouverneur de la province, & par ſon clergé. Pientius envoya un député au ſecond concile de Macon, en 585. 581.

Protais étoit vidame de l'égliſe d'Arles, quand il fut placé ſur le ſiege d'Aix, vers l'an 595; nous ignorons combien de tems il l'occupa. Le pape ſaint Grégoire le grand, donna des éloges à ſon zele pour la religion & pour les intérêts de l'égliſe de Rome, qu'il lui recommandoit, en le priant de lui faire payer, par Virgile, évêque d'Arles, les revenus que le ſaint ſiege avoit en Provence, & & qui n'avoient pas été comptés depuis pluſieurs années. Ces revenus provenoient des donations faites au ſaint ſiege par des particuliers, & formoient, ce qu'on appelloit en Provence, le patrimoine de ſaint Pierre. Après l'épiſcopat de Protais, on trouve un vuide de plus de deux cens ans, que Bouche a tâché de remplir, avec les noms de quelques évêques imaginaires. Nous ne connoiſſons même pas celui qui, après cet intervalle de tems, paroît le premier dans l'hiſtoire. Il demanda au concile de Francfort, tenu en 794, d'être rétabli dans les droits de métropolitain; mais ſon nom & ſes actions ſont reſtés enſevelis dans l'oubli. 595.

Benoît fut un des métropolitains qui aſſiſterent en 828, par ordre de Louis le débonnaire, au concile de Lyon. Louvet place, après lui, deux évêques, Honoré en 850, & Sylveſtre en 866. On n'a aucune preuve certaine de leur épiſcopat. 828.

Robert n'eſt connu que depuis l'an 879, quoiqu'il ſoit vraiſem- 879.

blable qu'il ſiégeoit déja pluſieurs années auparavant. Il fut un des lecteurs de Bozon, au concile de Mantaille. Il eſt le premier qui ait eu le nom d'archevêque. On croit qu'il mourut en 885.

886. *Matefroid* aſſiſta au concile du Port, diocèſe de Nîmes, en 886.

928. *Odoric* eſt ſeulement connu par le témoignage de Flodoard. Herbert, duc de Vermandois, le pria en 928, de faire les fonctions épiſcopales dans l'égliſe de Reims, à la place d'Hugues, ſon fils, qui étoit, quoiqu'âgé ſeulement de cinq ans, archevêque de cette ville. La crainte des ſarrazins, qui ravageoient la Provence, avoit obligé Odoric de s'enfuir. Il abdiqua quelque tems après, & eut pour ſucceſſeur,

948. *Iſraël*, nommé dans une charte de l'an 948.

966. *Silveſtre*, auſſi peu connu que le précédent, vivoit en 966.

991. *Amalric* I, depuis 991 juſqu'en 1013.

1014. *Enguerran*, que l'on croit avoir été ſon ſucceſſeur, & qui avoit d'abord été chanoine de ſaint Sauveur d'Aix, puis évêque de Cavaillon, ne peut avoir été transféré au ſiege d'Aix qu'en 1014; ſuppoſé même qu'il l'ait été, car rien n'eſt plus incertain. Il étoit marié, quand il gouvernoit l'égliſe de Cavaillon.

1019. *Pons* I a eu le ſort de la plupart de ſes contemporains. On voit leur nom dans des chartes, mais on ne ſçait aucune particularité de leur vie. On trouve le ſien en 1019.

1032. *Amauri* II nous ſeroit inconnu, s'il n'avoit approuvé quelques donations faites aux religieux de ſaint Victor, dont on a conſervé les actes.

1038. *Pierre* I, entraîné par l'eſprit de ſon ſiecle, où l'on faiſoit conſiſter la religion à enrichir les égliſes & les monaſteres, donna pluſieurs marques de piété, dans ce genre, depuis l'an 1038, juſqu'en 1048, qui eſt l'année de ſa mort.

1049. *Pons* II, qui le remplaça, étoit de l'ancienne maiſon de Château-Renard, déja diſtinguée en Provence, par les biens conſidérables qu'elle y poſſédoit. Il préſida, avec Raimbaud, archevê-

que d'Arles, en qualité de député du ſaint ſiege, au concile aſſemblé à Toulouſe, pour la réformation de la diſcipline & des mœurs, en 1056. La même année il fit la conſécration de l'égliſe de Brignolle, ou pour mieux dire, il la fit faire par l'évêque de Toulon, quoique les monumens ne ſoient pas d'accord ſur ce point. Il mourut, pour le plus tard, en 1060, ayant eu, pour ſucceſſeur,

Roſtan de Foz (& non pas d'*Hyeres*) comme on le prétend; car ſes freres ont, dans les chartes, le ſurnom de Foz, & leurs ancêtres avoient fondé, dans le territoire de ce nom, l'abbaye de ſaint Gervais, en 989. Ils avoient auſſi des biens à Hyeres; l'archevêque Roſtan, & ſon frere Amiel de Foz, donnerent à l'abbaye de ſaint Victor, en 1075, deux ſalines qu'ils y poſſédoient. Cette ancienne maiſon étoit une branche de celle de Marſeille. Le ſiege d'Aix fut vacant au commencement de l'année 1085, & rempli, quelques jours après, par 1060.

Pierre II, *Goffredi*, des vicomtes de Marſeille, religieux de ſaint Victor, mort vers la fin de l'année 1102. Il avoit aſſiſté au concile de Plaiſance, & à celui de Clermont en Auvergne, en 1095, & mourut en 1103. 1085.

Pierre III, ſon ſucceſſeur, reçut le pallium en 1104, & fit la conſécration de la nouvelle égliſe de ſaint Sauveur, en 1110. On ignore les autres particularités de ſa vie. 1103.

Fouques eſt nommé, avec le titre d'archevêque d'Aix, dans des monumens de 1118 & 1119. Il fut dépoſé, on ne ſait ni pourquoi, ni en quelle année. On croit qu'il mourut en 1132. Sous ſon pontificat, vivoit Albert, chanoine de l'égliſe de ſaint Sauveur d'Aix, auteur d'une hiſtoire de la premiere croiſade, depuis l'an 1095, juſqu'en 1120. 1118.

Pierre IV. On ne peut ſe refuſer aux preuves que l'auteur des annales de l'égliſe d'Aix rapporte, de l'épiſcopat de cet évêque. Les deux chartes, qu'il cite, ſont de l'an 1153; mais il faut qu'elles ſoient du commencement de l'année, & que celles, où il eſt 1140.

mention du ſuivant, ſoient de la fin. Si le nom de *Pierre* ne ſe trouvoit pas tout du long, dans une de ces chartes, nous ne l'aurions pas diſtingué de *Pons*, dont nous allons parler; & nous aurions cru que ceux qui avoient fait la diſtinction, s'étoient laiſſés tromper par la lettre initiale P, qui eſt la même dans les deux noms.

1153. *Pons de Lubieres* (*de Luperiis*), étoit archevêque d'Aix en 1153, mais il ne fut pas ſucceſſeur immédiat de Fouques; avant lui, il y en avoit un autre, dont le nom commençoit par un D. L'hiſtoire de ce ſiecle eſt ſi embrouillée, que nous ignorons comment il ſe nommoit, & combien de tems il vécut. Quant à Pons, il n'eſt plus fait mention de lui après l'année 1158.

1162. *Pierre* V fut un des peres du concile de Montpellier, en 1162. Il ne ſiégea que juſqu'au mois d'avril 1165; car on croit que

1165. *Guillaume* gouvernoit déja le dioceſe au mois de mai de la même année; mais il pourroit bien ſe faire que ce prélat fût archevêque d'Auch, & non pas d'Aix.

1166. *Hugues de Monlaur*, en 1166. Sa famille étoit de Languedoc, & fort illuſtre dans le douzieme ſiecle.

1178. *Bertrand de Roquevaire*, en 1178. Il aſſiſta au troiſieme concile de Latran, tenu en 1179, & mourut bientôt après.

1180. *Henri*, d'abord prévôt de l'égliſe d'Aix, & enſuite évêque de Riez, ſuccéda à Bertrand, en 1180.

1188. *Gui de Foz*, à Henri, en 1188. Les libéralités des fideles envers les égliſes, les diſputes que les monaſteres eurent entr'eux, ou avec des ſeigneurs, au ſujet de leurs biens, furent cauſe que le nom de cet archevêque, qui prit beaucoup de part aux affaires des religieux, ſe trouve ſouvent dans les chartes, depuis l'année de ſon élection, juſqu'au mois de mars 1212.

1212. *Bermond Cornuti*, prévôt de l'égliſe de ſaint Sauveur, puis évêque de Fréjus, & enfin archevêque d'Aix en 1212, y appella les cordeliers, en 1218, & mourut au mois d'avril 1223.

Raimond

Raimond Audiberti siégea depuis l'an 1224 jusques vers l'an 1247. Il avoit gagné l'estime de Raimond Berenger, comte de Provence, qui le nomma son exécuteur testamentaire. 1224.

Jean I assista, en 1248, au concile de Valence, où l'on renouvella l'excommunication contre l'empereur Frédéric & ses fauteurs. 1248.

Philippe I, dont l'épiscopat commence en l'année 1251, finit sa carriere au mois de février 1256. Il paroît, par les affaires dont il se mêla, qu'il avoit du crédit dans la province. 1251.

Guillaume de Vicedominis, neveu, par sa mere, de Grégoire X, naquit à Plaisance d'une famille illustre. Il fut fait archevêque d'Aix en 1257, à la place d'Hugues II, qui fut élu, sans être sacré, le comte de Provence s'étant opposé à son élection. Le zele de Guillaume, pour les mœurs & la discipline, lui fit assembler un concile provincial, où l'on dressa quelques statuts relatifs à ces deux objets, & sa conduite lui attira la confiance des comtes, des seigneurs, & des évêques du pays, qui, dans plusieurs occasions, le prirent pour arbitre de leurs différens. Grégoire X voulant lui donner une preuve de son affection, le créa cardinal-évêque de Palestrine, en 1272. On lit dans un nécrologe, qu'il fut élevé au souverain pontificat le 6 septembre 1276, & qu'il mourut le jour même; cependant, il paroît certain, qu'il mourut le six avril de la même année. 1257.

Grimerius de Vicedominis, suivant une charte de saint Victor, chanoine & official de l'église d'Aix, succéda à Guillaume en 1272, quoique le prévôt & le chapitre eussent demandé Alain, évêque de Sisteron. Mais l'ascendant que les souverains pontifes avoient alors sur les comtes de Provence, à cause du royaume de Sicile, les rendoit maîtres de disposer des honneurs ecclésiastiques, sans avoir à craindre aucune opposition. Grimerius mourut, suivant le nécrologe de l'église d'Aix, le 28 novembre 1282. 1272.

Rostan de Noves, religieux de saint François ou de saint Domi- 1283.

nique (on n'eſt pas d'accord ſur ce point), eut à peine pris poſſeſſion de l'archevêché, qu'il donna des preuves de ſon zele pour la religion & les bonnes mœurs. Il tint à Riez, au mois de février 1285, un concile provincial, qui n'eſt point dans la grande collection du P. Labbe. On y fit vingt-deux canons; le dernier prononçoit anathême, contre quiconque empêcheroit les appels au métropolitain. Les religieuſes dominicaines, fondées à Marſeille, dès l'an 1286, furent établies au quartier de la Duranne, près d'Aix, en 1290, par Charles II, roi de Sicile, qui avoit une eſtime particuliere pour cet ordre. Deux ans après, le 20 du mois de juillet, il les mit près de la ville, au monaſtere de ſainte Marie de Nazareth. Elles devoient être au nombre de cent, dont dix ſœurs converſes. Roſtan mourut à Aix, au mois de février 1310; il étoit de la même famille que la belle Laure, & vraiſemblablement ſon oncle.

1311. *Guillaume de Mandagot*, d'une famille noble de Lodeve, fut transféré de l'archevêché d'Embrun à celui d'Aix, en 1311. Mais ayant été fait cardinal & évêque de Paleſtrine, l'année d'après, il ſe démit de l'archevêché.

1313. *Robert de Mauvoiſin* (de Malo Vicino), fut élu au commencement de l'année 1313, & mourut en 1318.

1318. *Pierre Deſprés*, natif de Cahors, étoit évêque de Riez, quand il fut nommé à l'archevêché d'Aix, en 1318. Il regarda la pourpre, dont il fut revêtu en 1320, comme un lien de plus qui l'attachoit à l'égliſe, & redoubla de zele pour la ſervir utilement le reſte de ſes jours. Il mourut de la peſte, à Villeneuve près d'Avignon, le 13 mai 1321.

1321. *Pierre Aureoli*, du dioceſe de Soiſſons, remplit le ſiege d'Aix en 1321, peu de tems après qu'il fut devenu vacant, par la promotion de ſon prédéceſſeur, au cardinalat, & ne le garda que juſqu'à la fin de l'année ſuivante. Il avoit été religieux de l'ordre de ſaint François, & profeſſeur de théologie en l'univerſité de Paris.

Il fit quelques ouvrages, eſtimés de ſon tems, mais condamnés à l'oubli depuis que les ténebres de l'ignorance ont commencé de ſe diſſiper.

Jacques de Concoz, de la famille de Cabrairez, dans le Quercy, religieux dominicain, enſuite évêque de Lodeve, & enfin archevêque d'Aix, le 10 juillet 1322, aſſiſta au concile d'Avignon, le 18 juin 1326, & mourut le premier mai 1329. 1322.

Arnaud I, prêta ſerment de fidélité au ſénéchal de Provence, qui le reçut, au nom du comte, le 25 avril 1331. Il mourut à Perricard, on ne ſait pas en quelle année, mais vraiſemblablement au commencement de 1337. 1331.

Armand de Barcès ou *Narcès*, gouvernoit déja le dioceſe, le 3 ſeptembre de la même année, ayant aſſiſté ce jour-là au concile d'Avignon, tenu par trois archevêques, du nombre deſquels il étoit, & par dix-ſept évêques. Le talent qu'il avoit pour les négociations, le fit choiſir, par Benoît XII, pour aller déterminer Jacques, roi de Majorque, & Pierre, roi d'Arragon, qui étoient en guerre, à remettre leurs différens au jugement du ſaint pere. Après la mort de Benoît XII, il fut encore chargé de la même commiſſion, par Clément VI, & s'en acquitta avec honneur. Il mourut au mois d'avril 1348. 1337.

Arnaud II, *Bernardi du Piret* (de Pireto), élu la même année, eſt peu connu, parce qu'il demeura preſque toujours dans la ville d'Avignon, que le pape venoit d'acquérir de la reine Jeanne; il ſe démit de l'archevêché d'Aix en 1361, s'il faut s'en rapporter à Baluze, pour aller occuper le ſiege de Montauban, où il étoit né. Mais rien ne paroît plus douteux que ce fait. 1348.

Jean Piſcis ou *Peiſſoni*, transféré de Digne à Aix en 1362, fut un des commiſſaires nommés, pour informer de la vie & des miracles de ſainte Delphine, femme de ſaint Elzéar de Sabran. Il mourut le 10 octobre 1368. 1362.

Gerard de Poſilhac, a eu le ſort des perſonnes qui, occupant 1369.

les premieres places d'une province, ne font rien pour l'utilité publique ; il eſt reſté dans l'oubli. L'on ſait qu'il mourut au mois de mai 1378 ; & que ſous ſon épiſcopat, les religieuſes de ſaint Dominique furent transférées, du couvent de Nazareth, à celui qu'on leur bâtit, près de l'égliſe de ſaint Sulpice, le 22 juin 1377.

1379. *Jean d'Agoult*, qui le remplaça un an après, eſt plus connu par l'ancienneté de ſa nobleſſe, que par ſes actions. Il étoit fils de Fouques, grand ſénéchal de Provence, & d'Alix de Baux. Les auteurs ne parlent que de ſon élection & de ſa mort, arrivée en 1394. Jean Fabri, chanoine de l'égliſe d'Aix, & prévôt de Fréjus, ayant été nommé par le chapitre, le pape lui refuſa les bulles, & le bâton paſtoral fut donné en 1395, à

1395. *Pierre d'Agoult*, couſin de Jean, & dont on connoît à peine l'exiſtence, n'ayant vécu que peu de tems.

1397. *Thomas de Puppio*, né à Aix, obtint l'archevêché en 1397, ou, ſelon quelques auteurs, en 1399. Il fut délégué du ſaint ſiege au mois de décembre 1407, pour unir l'abbaye des religieuſes de Saint-Pons de Gemenos, à celle de Lamanarre, près d'Hieres, dioceſe de Toulon. C'eſt la ſeule action de ſa vie qui ſoit parvenue juſqu'à nous, quoiqu'il ait gouverné le dioceſe pendant plus de vingt ans, n'étant mort qu'au mois de février 1420. On lui attribue quelques ouvrages qui ſont demeurés dans l'obſcurité, comme preſque tous ceux que le quatorzieme ſiecle a vu naître. Sous ſon épiſcopat, l'univerſité d'Aix fut établie & confirmée par Alexandre V, en 1409.

1421. *Guillaume Fillaſtre*, d'une famille honnête du Maine, étoit docteur en l'un & l'autre droit, & ſavant dans la langue grecque & les mathématiques, c'eſt-à-dire, qu'il connoiſſoit les élémens de cette ſcience, qui étoit encore à ſon berceau. Le pape Jean XXIII, charmé de ſon mérite, le fit cardinal, & lui accorda ſucceſſivement pluſieurs dignités dans l'égliſe de Rome. Il ne fut nommé à l'archevêché d'Aix qu'au mois de janvier 1421. Mar-

tin V, ſucceſſeur de Jean, l'ayant envoyé en France, en qualité de légat *à latere*, avec le cardinal des Urſins, il déclama avec ſi peu de ménagement, contre les libertés de l'égliſe gallicane, en préſence de Charles VI, que ce prince en fut indigné, & l'obligea de ſortir du royaume. Il paroît cependant qu'il lui rendit enſuite ſes bonnes graces, puiſque ce cardinal revint en France avec le titre de légat. Il mourut à Rome le 6 du mois de novembre 1428, âgé de quatre-vingts ans.

Aimon de Nicolaï, religieux dominicain, d'abord évêque de Senez, puis de Saint-Pons, & enfin archevêque d'Aix en 1429, ſe démit en 1437, parce que l'affection que Louis III, roi de Naples & comte de Provence, lui portoit, l'empêchoit de réſider dans ſon dioceſe; ce qui prouve qu'il méritoit de le gouverner. 1429.

Robert Damiani, ſon ſucceſſeur, natif de Bourges, eut la confiance d'Eugene IV & de Nicolas V, qui le firent nonce apoſtolique, & le chargerent de pluſieurs commiſſions importantes. On ignore l'année de ſa mort, qui doit être arrivée vers l'an 1468. Il étoit de l'ordre des freres mineurs; on l'appelle dans un acte reçu en 1449, par Rohard, notaire d'Arles, Robert de Saint-Marc. 1437.

Olivier de Pennart, chanoine de l'égliſe d'Aix, chancelier de l'univerſité de cette ville, coadjuteur de Robert, & ſon ſucceſſeur, fut un des principaux bienfaiteurs de la métropole, ayant conſacré la plus grande partie de ſes revenus à y faire des réparations. Il étoit né dans le Maine, & mourut à la fin de janvier 1484. 1468.

Philippe-Hebert d'Auſſonvilliers, pariſien, eſt le premier qui ait eu l'archevêché d'Aix, par la protection des rois de France, puiſqu'il fut nommé au mois de février 1484, & que la province n'étoit réunie à la couronne, que depuis le mois de décembre 1481. Ayant préſidé aux états, aſſemblés à Aix en 1487, il 1484.

fit un discours sur les avantages de cette réunion, & sur la fidélité que les provençaux devoient à leurs nouveaux maîtres. Il mourut en 1499, ou en 1500, pour le plus tard.

1500. *Christophe de Brillac*, à qui la cour donna l'archevêché, permuta, sur la fin de l'année 1502, avec

1502. *François de Brillac*, son neveu, qui lui céda l'évêché d'Orléans, après l'avoir possédé trente ans. Ces deux prélats étoient nés à Bourges. François ne garda pas long-tems l'archevêché d'Aix, puisqu'en 1505, il avoit pour successeur,

1505. *Pierre Filleul*, dont nous parlerons à l'article des évêques de Sisteron. Il étoit né à Gannat, dans le Bourbonnois. La part qu'il prit au gouvernement du royaume, ne lui ayant pas permis de veiller sur son diocese, sur-tout après l'an 1515; il en confia l'administration à des vicaires généraux, & se fit donner, pour coadjuteur, en 1530, Antoine Imberti, son neveu. Pierre étoit lieutenant de Charles, duc de Bourbon, dans le Languedoc; & François I le fit son lieutenant-général au gouvernement de Paris & de l'île de France. Pierre mourut dans cette ville, le 22 janvier 1540, âgé de cent deux ans, après avoir été archevêque d'Aix trente-quatre ans trois mois & quatorze jours. Il avoit été fait premier conseiller d'église au parlement d'Aix, le 9 avril 1509.

1541. *Antoine Imberti*, né au Luc ou à Fréjus, en Provence, prit possession de l'archevêché d'Aix, le 28 août 1541. Il assista au concile de Trente, en 1545, & s'y distingua par son zele & ses lumieres. On prétend même qu'il avoit recueilli les actes des premieres sessions de ce concile, qui se tenoit alors à Mantoue, & qu'il les auroit fait imprimer, si la mort ne l'eût surpris le 2 décembre 1550.

1558. *Jean de Saint-Romain*, fils de Jean de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond, & de Jeanne de la Tour, succéda à sa dignité, mais non pas à ses vertus. Il fut accusé d'avoir embrassé le calvinisme, avec plusieurs autres prélats du royaume. Le pape Pie IV,

emporté par ſon zele, ordonna, aux cardinaux inquiſiteurs, de citer, à Rome, toutes les perſonnes ſuſpectes d'héréſie, de quelque rang & condition qu'elles fuſſent, & de faire exécuter, contr'elles, la ſentence qu'il prononceroit dans un conſiſtoire ſecret, ſi elles refuſoient de comparoître. Ses ordres furent exécutés, & les cardinaux citerent, à leur tribunal, pluſieurs évêques & archevêques, du nombre deſquels étoit Saint-Romain. Ce procédé, contraire aux libertés de l'égliſe gallicane, excita, de la part de la France, des réclamations dont on peut voir les ſuites dans M. de Thou. On dit que Saint-Romain, fatigué de ces pourſuites, monta en chaire, le jour de Noël, qu'il déclama contre la foi de ſes peres & contre le pape, & quitta les habits pontificaux, pour embraſſer la profeſſion des armes, où régnoit alors une licence, qu'il n'auroit pas préférée à la ſainteté de ſon miniſtere, ſi les paſſions ne lui en euſſent pas fait ſentir le poids. On lit, dans le *gallia chriſtiana*, qu'il ſe démit en faveur d'André Eſtienne, chanoine de ſaint Sauveur, à qui le roi accorda ſon agrément, en 1567, mais que le pape lui refuſa les bulles. Il y a des auteurs qui prétendent que Jean, s'étant retiré à Geneve, s'y maria, & qu'il fut obligé de porter de l'eau, pour gagner ſa vie. On ne peut admettre ce fait ſans de fortes preuves.

Laurent Strozzi, florentin, neveu de Leon X, & de Catherine de Médicis, reine de France, fut nommé à l'archevêché d'Aix: il avoit d'abord embraſſé le parti des armes, & s'y étoit fait un nom par ſa bravoure & ſes actions. Étant enſuite entré dans l'état eccléſiaſtique, il accumula, ſur ſa tête, tous les bénéfices que l'ambition peut ſe procurer, quand elle eſt ſoutenue par le crédit. Poſſeſſeur de pluſieurs abbayes, évêque de Béziers, cardinal, enſuite archevêque d'Albi, & enfin archevêque d'Aix, en 1566, il fit ſon entrée ſolemnelle, dans cette ville, le 14 août 1568, & mourut à Avignon, au mois de décembre 1571. 1566.

Julien de Médicis, frere du fameux Laurent, profita du crédit 1572.

que ſa famille avoit en France, pour s'élever aux honneurs eccléſiaſtiques. Après avoir rempli ſucceſſivement les mêmes ſieges, que ſon couſin Strozzi, ſe voyant accablé d'infirmités, il quitta celui d'Aix, en 1575, à condition qu'on le donneroit à ſon couſin germain

1575. *Alexandre Canigiani*, qui fit ſon entrée ſolemnelle le 16 ſeptembre 1576. Il aſſiſta à l'aſſemblée du clergé de 1580, aux états de Blois en 1588, & tint, en 1585, un concile provincial, où l'on fit pluſieurs déciſions ſur le dogme, & des réglemens pour la réformation des mœurs & de la diſcipline. C'étoit un homme pacifique & régulier, qui, voyant avec douleur les diviſions qui déchiroient la France, ſe retira à Rome, pour y finir tranquillement ſes jours, qu'il termina le 21 mars 1591. Sixte V l'avoit envoyé, peu de tems auparavant, en-deça des Alpes, avec pluſieurs autres prélats, pour pacifier les troubles du royaume.

1591. *Gilbert Génébrard*, natif de Riom, en Auvergne, fut nommé à l'archevêché d'Aix, par Grégoire XIV, au mois de mai 1591, & vint ſe faire inſtaller au mois de ſeptembre 1593. Perſonne ne mérita cette dignité, à plus de titres, que ce ſavant bénédictin, ſi l'on ne conſidere que la ſcience & la régularité des mœurs. Il rendit ſon nom célebre par beaucoup d'ouvrages ſortis de ſa plume, & marqués au coin de l'érudition. Mais on le trouve auſſi à la tête de quelques écrits ſéditieux, qui reſpirent cet eſprit de faction, dont les hommes, les plus eſtimables, ne purent ſe garentir à la fin du ſeizieme ſiecle. Henri IV fut à peine monté ſur le trône, qu'on accuſa Génébrard du crime de leze-majeſté, d'avoir détourné les peuples de l'obéiſſance du ſouverain, & d'avoir obtenu ſon archevêché, contre les loix du royaume, puiſque c'étoit le pape, & non pas le roi, qui le lui avoit donné. Ces raiſons furent cauſe que le parlement d'Aix l'en priva, par arrêt du 26 janvier 1596. Henri le grand avoit déja nommé à ſa place, en 1595,

Paul

Paul Hurault de Lhôpital, petit-fils, par ſa mere, du chancelier de ce nom, homme de mérite, mais trop entêté des prérogatives de ſon rang. Il mourut au mois de ſeptembre 1624, ayant été remplacé par 1595.

Gui Hurault de Lhôpital, ſon neveu & ſon coadjuteur, décédé à Paris le 3 décembre 1625. 1624.

Armand-Louis Dupleſſis de Richelieu, frere du cardinal, étoit chartreux, quand il fut nommé à l'archevêché d'Aix, le 6 décembre de la même année, trois jours après la mort de ſon prédéceſſeur. Il paſſa à celui de Lyon, en 1629, après avoir été décoré de la pourpre, par Urbain VIII, qui donnoit de grands éloges à ſon mérite, tandis que le roi le récompenſoit par ſes bienfaits. 1625.

Louis de Bretel, abbé commendataire de deux abbayes, doyen du chapitre de Rouen, conſeiller-clerc au parlement de Normandie, & fils du préſident de Bretel de Gremonville, ne reçut l'onction épiſcopale, que le 2 janvier 1632, quoiqu'il eût été nommé en 1630. Il finit ſa carriere le 26 mars 1644. 1630.

Michel Mazarin, frere du cardinal de ce nom, prit l'habit des dominicains à Rome, ſa patrie; & après avoir été profeſſeur de théologie, prieur & provincial de ſon ordre, il obtint, par le crédit de ſon frere, l'archevêché d'Aix, dont il prit poſſeſſion le 30 octobre 1645. Etant retourné en Italie, peu de tems après, il fut créé cardinal, du titre de ſainte Cecile, & enfin, vice-roi de Catalogne, à la place de Louis de Bourbon, prince de Condé. Il alla faire, pendant quelque tems, les fonctions de ſa charge dans cette province; mais entraîné par le deſir de retourner dans ſa patrie, il repaſſa les monts, & mourut à Rome le premier ſeptembre 1648, âgé de quarante-un ans, ne laiſſant dans ſon diocèſe que le ſouvenir de ſes titres. 1645.

Jerôme de Grimaldi fut nommé le 20 de ſeptembre 1648; mais n'ayant pu obtenir ſes bulles, que ſept ans après, le ſiege demeura vacant pendant tout ce tems-là. Il avoit été nonce en 1648.

France, & avoit eu, en cour de Rome, des places diſtinguées, dont on ne doit pas lui faire un mérite, puiſqu'il en poſſédoit un plus réel, qui eſt celui d'avoir rempli les devoirs de l'épiſcopat, avec un zele qu'on peut citer pour exemple. Il remit en vigueur la diſcipline & les bonnes mœurs parmi le clergé; fit inſtruire les eccléſiaſtiques, & ſoulagea les pauvres, auxquels il diſtribua ſes revenus. Il mourut en 1685, plein d'années & de bonnes œuvres, dans la quatre-vingt-dixieme année de ſon âge, le jour de ſaint Charles Borromée, qu'il s'étoit propoſé pour modele.

1685. *Charles Legoux de la Berchere*, fils du premier préſident du parlement de Bourgogne, dut, plutôt à ſes talens qu'à ſa naiſſance & à la protection, l'archevêché d'Aix, auquel il fut nommé au mois de novembre 1685, après avoir été dix ans & quelques mois évêque de Lavaur. Mais ayant été nommé à l'archevêché d'Albi, en 1687, avant qu'il eût pris poſſeſſion de celui d'Aix; la Provence fut privée des avantages qu'elle auroit pu retirer de ſes lumieres & de ſes vertus.

1687. *Daniel de Coſnac*, né dans le Limouſin, porta ſur le ſiege d'Aix un nom illuſtre, étant fils de François de Coſnac & d'Eléonore de Talairan, fille du prince de Chalais & de Françoiſe de Monluc. Il étoit évêque de Valence & de Die, quand il fut nommé à l'archevêché d'Aix, au mois de janvier 1687. Mais n'ayant pu obtenir alors ſes bulles, à cauſe des différens ſurvenus entre la cour de France & celle de Rome, il ne fut proclamé que le 26 octobre 1693. Il mourut au mois de juin 1708, âgé de plus quatre-vingts ans, étant alors doyen des évêques de France. On lui fit cette épitaphe ironique, *requieſcat ut requievit.* Il avoit été fait commandeur des ordres du Saint-Eſprit, le 19 avril 1701.

1708. *Charles-Gaſpar-Guillaume de Vintimille du Luc*, ſacré évêque de Marſeille en 1692, fut transféré à Aix en 1708, & prit poſſeſſion au mois de novembre de la même année. Il devint archevêque de Paris le 12 mai 1729.

DIOCESE D'AIX. ARCHEVÊQUES.

Jean-Baptiſte-Antoine de Brancas, né dans le dioceſe de Carpentras, ſacré évêque de la Rochelle, le 21 octobre 1725, nommé archevêque d'Aix en 1729, abbé de Montmorel & de ſaint Pierre de Melun, mourut en 1770, particuliérement regretté des pauvres & des eccléſiaſtiques, qui s'étoient reſſentis de ſes bienfaits. 1729. 1770.

Jean-de-Dieu-Raimond de Boiſgelin de Cucé, né dans le dioceſe de Rennes, ancien prieur de Sorbonne, vicaire général de Rouen, ſacré évêque de Lavaur, le 28 avril 1765, & transféré à Aix en 1770, a prêché, devant ſa majeſté, le jour de la cérémonie du ſacre, le 11 juin 1775. Il étoit tout naturel que le même prélat; qui avoit déja peint, avec éloquence, le caractere bienfaiſant de Staniſlas, la piété de la Dauphine, & la ſageſſe du Dauphin (1), remît, ſous les yeux de leur auguſte fils, les grandes maximes qu'ils avoient ſuivies, & qui, en lui apprenant à réunir avec ce fonds de juſtice qui le diſtingue, la bienfaiſance de l'un, & les vertus des deux autres, le rendront le pere de ſon peuple, & le modele des bons rois. M. l'archevêque d'Aix a été reçu de l'académie françoiſe, le 28 février 1776.

ANCIENNES ABBAYES.

Quoique l'ordre monaſtique ſoit très-ancien en Provence, puiſqu'il y fleuriſſoit au commencement du Ve ſiecle, il n'y a point eu de monaſtere, dans le dioceſe d'Aix, avant le XIe; c'eſt peut-être parce que le ſiege de cette égliſe, n'avoit été rempli par aucun religieux: car la plupart de nos anciens monaſteres ont été fondés, ou par des moines, devenus évêques, ou par des évêques élevés chez les moines. L'abbaye de la *Celle*, près de Brignoles, eſt la plus ancienne du dioceſe, & remonte à l'an 1011. On trouve, parmi ſes fondateurs, Enguerran ou Ingilran, évêque de Cavaillon, qui donna, aux religieux de ſaint Victor, en pré-

(1) M. l'archevêque d'Aix a fait l'oraiſon funebre du roi Staniſlas, de madame la Dauphine, & de monſeigneur le Dauphin. Les deux premieres ſont imprimées; & l'autre, qui fut prononcée devant les états de Languedoc, n'a point vu le jour.

ſence de ſa femme, & au nom de ſes enfans, la vallée d'Avolennazo, aujourd'hui la *Celle*, & l'égliſe de ſainte Perpetue; il s'y établit, peu de tems après, des religieuſes, qui furent dirigées par un religieux de la même abbaye, auquel on donnoit le nom de prieur. Rien n'étoit plus ordinaire, dans ce ſiecle, que de voir des perſonnes du ſexe, embraſſer la regle de ſaint Benoît, ou de ſaint Auguſtin, ſous la direction des moines du même ordre, qui avoient pourtant leur demeure & leurs biens à part. Le relâchement s'étant introduit dans le monaſtere de la *Celle*, les religieuſes furent transférées à Aix en 1659, où elles ont fait revivre l'eſprit de leur ancien inſtitut.

L'abbaye de Sylvacane, ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond, fondée en 1147, par Raymond des Baux, fut unie au chapitre d'Aix, par une bulle d'Eugene IV, datée du 12 des calendes de janvier 1440, après que les débordemens de la Durance en eurent détruit les bâtimens. Il eſt dit, dans cette bulle, que les revenus du monaſtere étoient à peine ſuffiſans, pour nourrir trois religieux.

Nous ne parlons point du monaſtere de ſaint Maximin, que le P. Gueſnai fait remonter, ſans aucune preuve, au neuvieme ſiecle. Le ſilence du P. Mabillon, qui n'en a trouvé aucunes traces dans les anciens monumens de l'ordre de ſaint Benoît, ne permet pas d'adopter l'opinion du P. Gueſnai, dont on connoît d'ailleurs le peu d'exactitude. Il eſt vrai que l'abbaye de ſaint Victor poſſédoit anciennement, & peut-être dès le VIe ſiecle, des biens à Saint-Maximin, mais les moines n'établiſſoient pas des monaſteres par-tout où ils avoient des poſſeſſions; il paroît ſeulement que dans le XIe ſiecle, ils en bâtirent un dans cette ville. Charles II, roi de Sicile & comte de Provence, le donna, en 1295, aux freres prêcheurs, qui ont juſtifié ſon choix, par les vertus qu'ils ont pratiquées.

DIOCESE D'AIX.

HISTOIRE NATURELLE.

La campagne d'Aix eſt fort belle, & produit les mêmes fruits que les autres endroits de la Provence, excepté des oranges. On y trouve des dépôts de la mer, tels que des empreintes de poiſſons, des oſtracites, des cochlites & des néritites. Les foſſiles les plus remarquables, ſont ceux qu'on découvrit, le 28 janvier 1760, à cent cinquante toiſes de la ville, & à cent ſoixante, au-deſſus des eaux minérales. On les trouva à cinq pieds de profondeur, dans le cœur d'un rocher, de la nature du marbre le plus dur, mêlé de veines jaſpées & tranſparentes. Il étoit en forme de cailloutage, rempli de cavités, parſemé de limaçons ordinaires, & ſi dur, qu'il fallut employer la poudre pour le faire ſauter; d'où l'on peut conclure qu'il étoit dans ſon état primitif, quand il fut ouvert. Le gravier & les cailloux roulés qu'il contenoit, reſſembloient au gravier & aux cailloux roulés par la mer. Cette circonſtance nous porte à croire, que ces foſſiles, qu'on a pris pour des têtes & des os de bras & de jambes humains, ne ſont que des eſpeces de nautiles, des cornes d'ammon, & des côtes de gros poiſſons pétrifiés. On trouve de l'ardoiſe au quartier nommé *lou prignon*, ſur le chemin de *Rians*, & des *pierres* arboriſées au *devens*. Je ne dis rien des eaux minérales de cette ville, qui, du tems de Strabon, avoient déja perdu preſque toute leur vertu, par le mêlange des eaux douces, ou par quelqu'autre cauſe qui nous eſt inconnue. Les anciens les employoient dans les maladies de l'urètre, s'il faut en juger par un monument découvert il y a environ ſoixante ans. C'étoit le ſymbole du dieu des jardins, offert au dieu de la ſource, pour déſigner le genre de maladie dont on avoit été guéri.

Acad. des ſcienc. an. 1760. in-p. 209.

La breche du terroir mérite un peu plus d'attention. Celle du Tolonet, à une lieue de la ville, eſt fort belle; c'eſt un fond jaune, mêlé de taches brunes & noires, qui font un joli effet. Celle de Beaurecueil paroît plus jaune, plus barriolée, plus belle; mais en général, on peut dire qu'elle eſt de la même qualité. La

breche eſt un amas de cailloux irréguliers, collés les uns aux autres, d'une maniere ſi unie, que les maſſes qui s'en forment ne ſont pas veinées comme les marbres ordinaires, mais marquées de taches circonſcrites & diſtinctes, qui laiſſent appercevoir la différence des cailloux; au lieu que dans les marbres ordinaires, les veines ſe confondent, & empiétent, pour ainſi dire, les unes ſur les autres.

Cette eſpece de marbre eſt aſſez commune dans le dioceſe d'Aix, qui eſt tout compris dans la bande calcaire. Il y en a de verd, à une lieue de cette ville, ſur la montagne où eſt la keirie. On en trouve dans le terroir de *Lambeſc*, dont le fond eſt rouge, avec des taches jaunes & noires. Celui de *Rouſſet*, tantôt rouge, & tantôt blanc, vaut beaucoup moins que celui de *Tretz*, qui a le fond jaune, mêlé de blanc, & coupé de lignes rouges. Il prend un aſſez beau poli, ainſi que celui de *Candelon*, au terroir de Brignoles. On en trouveroit d'aſſez beau, près de *Tourves*, ſi l'on vouloit ſe donner la peine de creuſer à une certaine profondeur. C'eſt une eſpece de brocatelle, variée de différentes couleurs, parmi leſquelles le rouge, le jaune & le blanc dominent. La couleur rouge qu'on apperçoit, dans tous les marbres de ce pays-là, vient du fer répandu dans la terre.

A la Sainte-Baume on en voit de petits morceaux dans la pierre même. La partie de la montagne, où l'on a creuſé la grotte de la Magdeleine, eſt toute de marbre. Celui qu'on avoit commencé d'exploiter au *Plan-d'Aups*, au-deſſous de cette montagne, eſt d'un fond rouge, mêlé de taches jaunes & blanches, qui font un joli effet. J'ai trouvé, dans cette même plaine, qui eſt à trois cent toiſes au-deſſus du niveau de la mer, des pierres à fuſil, des balanites, des fungites, & l'huitre, appellée pié-d'âne, de la plus belle conſervation. Le marbre eſt très-commun à *Nans*, & dans tout le voiſinage; mais il eſt fort groſſier dans le terroir de *Saint-Maximin*. On dit que les belles colonnes de Port-or, d'un noir & d'un jaune fort vif, qui parent le maître-autel de l'égliſe de-

Saint-Maximin, ont été tirées d'une carriere qui ſe trouve au quartier nommé l'*eſtendar*. Je puis aſſurer n'avoir rien vu de ſemblable, quoique j'aie parcouru, avec beaucoup de ſoin, un endroit ainſi nommé dans le terroir de cette ville. Il faut qu'il y ait un autre quartier du même nom, qui m'eſt inconnu, & où cette carriere ſe trouve. Au reſte, le marbre abonde en Provence; & ſi l'on vouloit s'en occuper, on en trouveroit qui orneroit nos maiſons & nos égliſes, auſſi-bien, & avec moins de frais, que celui qui nous vient de l'étranger; ce ſeroit un avantage de plus pour le pays.

Nous avons auſſi beaucoup de granite, autre eſpece de pierre, d'une nature tout-à-fait différente de celle du marbre, & dont les anciens faiſoient un ſi grand uſage pour les colonnades des temples & des autres édifices publics. Il y en a de différentes couleurs dans la vallée de *Vitroles*. Le plus ſingulier eſt couleur de roſe & verd, avec une baſe cryſtaline, mêlée de quartz. Mais, dans aucun dioceſe, cette pierre n'eſt auſſi abondante que dans celui de Fréjus, comme nous le dirons en ſon lieu.

Quant aux métaux, ils ſont communs dans la bande ſchiteuſe, & rares dans la calcaire. Cependant on prétend qu'il y a une mine de fer à *Grambois*, ſur les côteaux; à *Peyrolles* & à la montagne de *Candelon*, près de Brignoles. On voit des indices de mine de plomb à Puypin, & d'autres indices de mine d'argent ſur la montagne de Sainte-Victoire, tout près d'une mine d'ocre. On trouve, dans cette même bande, beaucoup de charbon de terre, appellé *houille* dans les provinces ſeptentrionales du royaume. C'eſt une matiere foſſile, noire, bitumineuſe, & par conſéquent combuſtible, & propre aux forges & aux fabriques où le feu eſt néceſſaire. Cela ſeul doit rendre le charbon de terre précieux dans notre province, où le bois eſt rare, & où il en faudroit beaucoup pour les fabriques de ſavon, les verreries, la filature des ſoies, la diſtillation des vins, & les moulins à huile, ſans compter la con-

ſommation qu'il s'en ſait dans les fours à chaux. On croit d'ailleurs que les cendres de charbon de terre peuvent ſervir d'engrais; c'eſt une expérience à faire. Il eſt certain que dans le Languedoc, elles en fourniſſent un excellent, quand elles ſont mêlées avec la chaux vive. Ce mélange peut encore ſervir à former un bon ciment, qui a la propriété de ſe conſolider dans l'eau, & de devenir, en peu d'années, plus dur que les pierres, auxquelles il ſert de liaiſon. Ces avantages méritent qu'on cherche ce foſſile, qui n'eſt pas rare en Provence. On en trouve en pluſieurs endroits du dioceſe d'Aix, à *Mimet*, *Fuveau*, *Greaſque*, *Puipin*, *Auriol*, *Belcodenes*, *Saint-Zacharie*, & dans tous les environs; car le ſilon s'étend fort loin. Comme le jais eſt un bitume foſſile, qui tient de la nature du charbon de terre, on en découvre tout auprès de celui-ci; à *Peynier*, par exemple, à *Mazaugues*, & à *Candelon*, quartier de Brignoles, dont nous avons déja parlé deux fois. Ces indications ne diſpenſent pas des expériences que ces foſſiles exigent pour connoître les avantages qu'on en peut retirer.

Le même dioceſe offre beaucoup de coquillages foſſiles; il nous ſuffira de nommer les peignes & les huitres du terroir de *Cadenet*; les gloſſopêtres, & autres coquilles, du terroir de *Pertuis*, près de *Joannis*; les cornes d'ammon, les groſſes & longues bélemnites à queue, & de couleur noire, qu'on voit à *Vauvernagues*, près de la montagne de *Sainte-Victoire*, qu'on dit être élevée de cinq cens trente-deux toiſes au-deſſus du niveau de la mer. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on fît des obſervations météorologiques ſur nos montagnes, & qu'on déterminât, au juſte, leur élévation. Ce qu'on a publié, en dernier lieu, ſur la hauteur de la *Sainte-Baume* (1), du *Saint-Pilon*, & de la pointe des *Béguines*,

Oryct. de Prov.

Elevation de la Sainte-Baume, &c.

(1) La Sainte-Baume & Nans, ſont du dioceſe de Marſeille. Je n'ai pourtant pas cru devoir les ſéparer des villages voiſins dont j'ai eu occaſion de parler, & qui ſont du dioceſe d'Aix, comme la Sainte-Baume l'étoit anciennement.

n'eſt

n'eſt point conforme à ce que le P. Laval fit imprimer, dans les mémoires de l'académie des ſciences, en 1708, p. 456 & ſuiv. Suivant ſes obſervations,

La pointe des Beguines a, au-deſſus du niveau de la mer, ... 559 toiſes 1 pied.
La montagne du Saint-Pilon, ... 481
La Sainte-Baume, ... 415 $\frac{1}{2}$
Suivant des obſervations faites, depuis quelques années, avec le barometre, la pointe des Beguines eſt élevée de . 604
Le Saint-Pilon, de 504
Et la Sainte-Baume, de 469

Cette différence peut venir, 1°. de celle qu'il y avoit dans l'atmoſphere, lorſqu'on mit le barometre en expérience; car la peſanteur ſpécifique de l'air eſt rarement la même dans les mêmes mois de l'année, quoique le tems paroiſſe également ſerein; 2°. elle vient auſſi de la différence des méthodes que les obſervateurs ont ſuivies, en évaluant la hauteur de l'air, relativement à celle du barometre. On évalua les obſervations du P. Laval, d'après la table de M. Caſſini, le fils, ſuivant laquelle le premier pouce d'abaiſſement du mercure, répond à une élévation de 133 toiſes dans l'atmoſphere, ... 133 toiſes.

Acad. des ſcienc. an. 1733. mém. p. 46.

Deux pouces répondent à 290, ... 290

à cauſe de la progreſſion qu'il y a dans la raréfaction de l'air, à meſure qu'on s'éleve. Mais cette eſtimation fut enſuite jugée trop forte, par M. Caſſini lui-même, qui trouva que la hauteur de l'air, qui répond à un pouce d'abaiſſement, n'eſt que de 130 toiſes, ... 130 toiſes.

& celle qui répond à deux, de 269, . . . 269.

Il ſemble qu'on doit conclure de-là, que la Sainte-Baume, le Saint-Pilon & la pointe des Beguines, n'ont pas même l'élévation qu'on leur donnoit en 1708. Mais on convient que l'eſ-

timation de M. Caſſini n'eſt pas aſſez forte. D'ailleurs, au commencement du ſiécle, les inſtrumens n'étoient point auſſi parfaits qu'ils le ſont aujourd'hui; & l'on n'apportoit pas, dans les obſervations de cette nature, toutes les qualités & les précautions que l'expérience & les connoiſſances acquiſes ont fait juger néceſſaires. Ces raiſons me portent à croire que la derniere eſtimation, de la hauteur de la Sainte-Baume, que j'ai rapportée ci-deſſus, & qui eſt faite d'après l'abaiſſement du mercure, approche plus de la vérité; quoique, à dire le vrai, il faut tant de choſes, pour que ces obſervations ſoient exactes; les tables des hauteurs de l'atmoſphere, correſpondantes à celle du mercure, dans le barometre, ſont ſi différentes entr'elles, qu'on eſt tenté de croire qu'il eſt impoſſible de connoître exactement la hauteur des lieux par cette méthode. Suivant le P. Laval, l'abaiſſement du mercure, à la Sainte-Baume, étoit, à la fin de juin 1708, de . . . . . 2 pouces 8 lignes $\frac{25}{48}$.

Au Saint-Pilon, de . . . . . 3 0 $\frac{28}{43}$.

A la pointe des Beguines, . . 3 5 $\frac{1}{3}$.

Entre cette pointe & le Saint-Pilon, on voit des traces de volcan au midi de la montagne. L'action du feu a ſoulevé, déchiré, briſé les rochers, dont les débris ſont entaſſés confuſément dans les endroits où l'exploſion a été la plus forte. Les pierres ſont fort caſſantes, & généralement criblées de petits trous, ſemblables à ceux qu'on voit à l'extrêmité des os calcinés. On voit auſſi un volcan éteint à Beaulieu; & l'on en trouveroit ſur la plupart de nos montagnes, ſi on les parcouroit avec attention.

La pointe des Beguines, qu'on appelle auſſi la montagne de Saint-Caſſien, eſt appuyée ſur une grotte qui va du nord au midi, dans un eſpace d'environ cinquante pieds, depuis l'entrée juſqu'au fond, & de trente dans ſa plus grande élévation; c'eſt, du moins, ainſi que j'en ai jugé, à la vue ſimple. La matiere ſpatheuſe, d'un

grain très-fin, a coulé en forme de lave du côté du nord-eſt ; on en diſtingue pluſieurs couches l'une ſur l'autre, qui font une maſſe d'environ trois pieds d'épaiſſeur. Celle qui a coulé du côté de l'oueſt-ſud-oueſt, forme, en général, de petites colonnes de différentes groſſeurs. Vers l'autre bout de la montagne, à l'oueſt, on trouve la grotte des œufs, dont les congellations ſont plus belles & plus diverſifiées.

Diocese d'Aix. Histoire naturelle.

La chapelle de la Sainte-Baume n'eſt qu'une grotte fort grande, où l'on a bâti un autel, derriere lequel eſt la ſtatue de la Magdeleine. Cette ſtatue, la grotte & le tombeau du Sauveur, ſont dignes de l'attention du voyageur. L'eau y eſt excellente ; il n'y a point d'endroit, dans la baſſe Provence, où elle ſoit auſſi belle & auſſi bonne. Il faut l'attribuer à la qualité de la pierre, d'un grain très-fin, à travers laquelle elle filtre, & à l'élévation de la montagne, qui eſt cauſe que la pluie qui tombe à cette hauteur, eſt moins chargée d'exhalaiſons, que dans la région inférieure.

Remarques historiques.

On voit dans la plaine, qui eſt au nord, & au-deſſous de la montagne de Saint-Caſſien, les veſtiges d'un ancien monaſtere de religieuſes, qu'on appelle encore la *baſtide dei Beguinos*. Il étoit ſous la direction des religieux de Saint-Victor, qui, dès le XIe ſiecle, deſſervoient le prieuré de Saint-Maximin. Les religieuſes furent enſuite transférées à Saint-Zacharie, comme nous le dirons ailleurs.

Saint-Maximin.

On croit que la ville de Saint-Maximin s'appelloit anciennement *Villa lata*, & que ce nom étoit dérivé de *Tegulata*, petite ville, qu'on prétend avoir été bâtie en cet endroit ; mais on a vu, dans la premiere partie de la chorographie, que les diſtances marquées dans l'itinéraire & dans la table, détruiſent cette opinion. L'égliſe, qu'on doit regarder comme un des beaux monumens d'architecture du XIIIe ſiecle, fut rebâtie par les libéralités de Charles II, roi de Sicile & comte de Provence, qui avoit une eſtime particuliere pour l'ordre de ſaint Dominique. Le tré-

for, qui eſt rare & digne de la vénération des fideles, offre d'autres preuves de la pieuſe généroſité de ce prince & de ſes ſucceſſeurs. Outre le couvent des dominicains, il y a dans la même ville, des religieuſes de leur ordre, fondées en 1644, & des capucins en 1622.

Tourves. La voie *Aurelia* paſſoit à Saint-Maximin & à Tourves. On a découvert, dans le terroir de ce village, du côté de Brignoles, une pierre milliaire, dont voici l'inſcription :

NERO. CLAVDIVS
DIVI. CLAVDI. F
GERMANICI. CAESAR
NEP. TI. CAESARIS. AVG
PRON. DIVI. AVG. ABNEP
CAESAR. AVG. GERMANICVS
PONTIF. MAX. TRIB. POT. IIII
IMP. IIII. COS. III. P. P.
RESTITVIT.

Les dernieres lignes ne ſont point exactes; il n'eſt pas certain que l'empereur Néron ait jamais eu le titre d'IMP. IIII, puiſque la derniere année de ſa vie, qui eſt la ſoixante-huitieme de notre ere, on ne lui donnoit encore que celui d'IMP. III. Mais ſuppoſons qu'il fût IMP. IIII, quand il mourut, on n'auroit ſûrement pas mis, dans l'inſcription, TRIB. POT. IIII, mais TR. POT. XIV, parce qu'il étoit, en effet, dans la quatorzieme année de la puiſſance du tribunat. Voilà donc une erreur palpable, qui nous fait croire que les dernieres lignes, de cette inſcription, ont été mal lues. Il faut néceſſairement lire IMP. ITER. Ce titre s'accorde avec la quatrieme année de la puiſſance du tribunat, TRIB. POT. IIII. Cette correction eſt d'ailleurs juſtifiée par un milliaire, trouvé au *Luc*, & dont l'inſcription, rapportée

par Bergier, Spon, Bouche & Muratori, eſt parfaitement conforme, en tout le reſte, au milliaire de Tourves, excepté qu'on lit, dans celle-là : IMP. ITER.

L'empereur Néron ayant, ſans doute, fait réparer le chemin du Luc & de Tourves, la même année, qui eſt la cinquante-huitieme de l'ere chrétienne, on dut mettre la même date ſur les deux milliaires ; & s'il y a quelque différence, elle vient de ce que le tems ayant dégradé les deux dernieres lignes de l'inſcription, que nous rapportons, elles auront été rétablies, dans les derniers ſiecles, par quelqu'ignorant qui aura lu : IMP. IIII, au lieu d'IMP. ITER. Cette mépriſe eſt aiſée à faire. M. le comte de Valbelle a fait tranſporter ce milliaire au bas d'une rampe, dans le parc de ſon château, dont on cherchera un jour les veſtiges, comme on cherche les débris des beaux monumens romains. La terre de Tourves eſt conſidérable. Elle fut inféodée par la reine Jeanne, à Jacques d'Arcuſſia, le 18 octobre 1375. Anne d'Arcuſſia, unique héritiere de ſa branche, ayant épouſé Gaſpar de Vintimille, en 1518, lui porta cette terre, qui fut donnée en dot, en 1540, à Magdelon de Vintimille, épouſe de Jean-Baptiſte de Valbelle, chevalier, ſeigneur de Saint-Simforien, &c. en faveur duquel elle fut érigée en marquiſat, au mois de juin 1678.

Brignoles.

En allant de Tourves à Fréjus, on rencontre la petite ville de Brignoles, dont on prétend que le nom eſt compoſé de deux mots celtiques, *brin*, prune, & *on*, bonne, dont on a fait le mot latin *Brinonia*. On n'a pas beſoin de cette étymologie, pour croire que le terroir de cette ville étoit habité du tems des gaulois, & encore mieux du tems des romains. Il n'y a point de pays fertile, lorſque d'ailleurs le climat en eſt beau, qui ne ſoit peuplé & cultivé, ſous un gouvernement ſage & policé, tel qu'étoit celui des romains, quand ils commencerent la conquête des Gaules. Qu'auroit été le reſte de la province, ſi le terroir de Brignoles

n'avoit point eu d'habitans? Comment Pline auroit-il fait l'éloge de la politeſſe des provençaux, de leurs richeſſes, de la maniere dont ils cultivoient les terres, ſi celles de Brignoles avoient été couvertes de bruyeres? Cependant on n'y a découvert d'autres veſtiges d'antiquité, qu'une urne cinéraire, avec une inſcription peu intéreſſante. Il n'eſt d'ailleurs mention de cette ville dans aucun auteur ancien. Mais ce ſilence, de tous les anciens monumens, ne détruit point notre conjecture, qui eſt fondée ſur l'idée que l'hiſtoire ancienne de la province nous donne de la population.

Les cordeliers ſont les plus anciens religieux de Brignoles. Ils prétendent avoir été fondés vers l'an 1218; mais on ne trouve point de preuve de leur exiſtence avant l'année 1292. Les auguſtins s'y établirent en 1319; les capucins en 1599; les trinitaires en 1652; les prêtres du ſaint-ſacrement en 1735; & les urſulines en 1632. Les comtes de Provence, & ſur-tout Charles II, roi de Sicile, ſe plaiſoient à Brignoles, où ils paſſoient quelquefois une partie de l'année. Saint Louis, évêque de Toulouſe, & fils de ce prince, y vint au monde en 1274.

Lambeſc. Ce que nous venons de dire du terroir de Brignoles, relativement à ſon état, ſous l'empire romain, peut s'appliquer à la petite ville de Lambeſc, ſituée à trois lieues nord-oueſt de celle d'Aix. Je ne connois aucun auteur ancien qui en parle. Cependant Raymond de Soliers prétend y avoir trouvé un tombeau païen. Quant aux deux inſcriptions qu'il rapporte, & qu'on lit dans Bouche, tome 1, p. 209, je ne crois pas qu'on doive les adopter. La premiere a ſûrement été mal lue, & la ſeconde eſt fauſſe.

On ne peut donc tirer, de ces inſcriptions, aucune preuve en faveur de l'ancienneté de Lambeſc. Cette ville, dont la ſeigneurie appartient à la maiſon de Lorraine-Brionne, a le titre de principauté. Les communautés de la province y tiennent, tous les

ans, leurs assemblées. Les chanoines réguliers de la sainte Trinité y ont un couvent depuis l'an 1513.

DIOCESE D'AIX. REMARQUES HISTORIQUES.

Pertuis nous est connu depuis le dixieme siecle; mais son origine remonte à des tems beaucoup plus reculés. Dans le onzieme, cette petite ville appartenoit au monastere de Mont-Major. Les comtes de Forcalquier en eurent ensuite la moitié, à condition qu'ils en feroient hommage à l'abbé. Ils étoient même obligés de le défrayer, avec douze gentilshommes de sa suite, quand il alloit à Pertuis. Bouche rapporte que, pendant son séjour, on élevoit un capuchon de moine sur le château, pour marquer que le haut domaine appartenoit à l'abbaye. Tous ces privileges furent supprimés, par le roi Robert, en 1335. L'abbé ne conserva que le droit d'être défrayé, suivant l'usage, quand il iroit à Pertuis, & une pension en argent & en bled, qui lui avoit été accordée par sentence arbitrale, en 1242. On voit à Pertuis, des peres carmes, fondés par lettres-patentes du 30 décembre 1501; des capucins, en 1504; des prêtres de l'oratoire, en 1620; des religieuses de sainte Ursule, en 1528; & de sainte Claire, en 1635. Pertuis.

La terre de la Tour d'Aigues fut compriſe dans le domaine des comtes de Forcalquier, lorsque les descendans de Bozon II, comte de Provence, se partagerent les états de leurs peres en 1054. Comme la maison de Sabran s'allia deux fois à celle de Forcalquier, la premiere, vers l'an 1145, & la seconde, vers l'an 1183, par le mariage de Raynier de Sabran-Castellar avec Garsende, fille unique de Guillaume IV, comte de Forcalquier, la terre de la Tour d'Aigues fut possédée, à la faveur de ces alliances, par une branche de cette maison, d'où elle passa dans celle d'Agoult, en 1410, & y demeura jusqu'en 1505; car Raymond d'Agoult, dernier du nom, en Provence, de la branche des seigneurs de Sault, étant mort sans enfans, ses deux sœurs se partagerent la succession, qui consistoit en soixante-cinq terres nobles. Louise d'Agoult, Tour d'Aigues.

veuve de Claude de Montauban, ſeigneur de Saint-André de Beauchêne, eut la baronie de Sault, &c.

Jeanne, ſa ſœur, épouſe d'Antoine-René de Bouliers, Vicomte de Reillane, obtint la baronie de la Tour d'Aigues, & pluſieurs autres terres. Mais les deux branches de la maiſon de Bouliers, qui la poſſederent ſucceſſivement, ayant fini vers l'an 1584, elle paſſa, en vertu d'une ſubſtitution faite en 1533, à François-Louis de Montauban, Baron de Sault, deſcendant de Louiſe d'Agoult, & mari de Catherine d'Aguerre, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créqui. Cette dame eut, de ce ſecond mariage, deux fils, qui, étant morts ſans poſtérité, la firent leur héritiere. Elle tranſmit cet héritage, à Charles de Créqui, ſon fils du premier lit, le même qui fut depuis maréchal de France, duc de Leſdiguieres, &c. Charles eut, entr'autres enfans, une fille, nommée Magdeleine, qui, ayant épouſé, en 1617, Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, pair & maréchal de France, lui porta des droits, en vertu deſquels la baronie de la Tour d'Aigues paſſa dans cette maiſon en 1704, après la mort du marquis de Créqui, duc de Leſdiguieres, tué à la bataille de Luzara en 1702. C'eſt des ducs de Villeroi, que M. Jean-Baptiſte Bruny, ſeigneur de Saint-Cannat, acquit cette baronie. Les embelliſſemens que ſes ſucceſſeurs ont faits au château, qui eſt très-beau, effacent tous ceux qui ſont dus à la magnificence des trois puiſſantes maiſons qui l'avoient poſſédé.

On prétend qu'Antoine-René de Bouliers en jetta les fondemens au commencement du ſeizieme ſiecle; & qu'après lui, Antoine & Jean-Louis-Nicolas, baron de Cental, ſes fils & petits-fils, continuerent l'ouvrage. On aſſure même que preſque tout l'édifice eſt dû à la galanterie de Jean-Louis-Nicolas, qui voulut le rendre digne de recevoir la reine Marguerite de Valois, dont il étoit amoureux. Si le fait eſt vrai, le baron de Cental ne pouvoit pas laiſſer un plus beau monument de ſa folie. Mais on ne trouve rien

rien dans les archives de la Tour d'Aigues, qui confirme cette tradition, que nous croyons fabuleuſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la reine Catherine de Médicis alla à la Tour d'Aigues, le 6 juillet 1579, & qu'elle ſéjourna au château juſqu'au lendemain au ſoir, accompagnée du cardinal de Bourbon, du maréchal de Montmorency, du grand prieur de France, du prince de Condé, de la princeſſe de Lorraine, ſa petite-fille, de la princeſſe de Condé, &c. &c. C'eſt ſans doute à cette occaſion, que le baron de Cental, âgé pour lors de près de quatre-vingts ans, fit graver, en mille endroits du château, *ſatiabor cum apparuerit*, expreſſion honnête, mais bien naïve, de la joie qu'éprouve un vieillard, qui reçoit chez lui ſa ſouveraine.

Le château eſt bâti à l'endroit où l'on voyoit autrefois une tour, appellée la tour des romains. Nous préſumons, en effet, que de leur tems il y avoit une ville, quoiqu'il n'en ſoit parlé dans aucun ancien auteur. Le ſeul monument qu'on y ait trouvé, eſt une inſcription en l'honneur du dieu Mars, ſurnommé *Belladoni*, mot gaulois, qui ſignifie *guerrier*, ou qui eſt peut-être un nom topique.

On découvrit, il y a plus de deux cens ans, dans le terroir de Cucuron, deux inſcriptions, dont l'une ne contient que les noms d'une famille, & l'autre celui d'un *ſextumvir*, officier municipal, dont nous avons parlé dans la premiere partie de la chorographie. Cucuron.

Mais cette inſcription n'a-t-elle point été apportée d'ailleurs ? Nous formerions le même doute ſur la ſuivante, ſi nous ne craignions de paroître vouloir infirmer ces témoignages de l'hiſtoire ancienne. Nous pouvons dire, en général, qu'à moins qu'on ne les trouve ſur des monumens, qui n'ont pu être tranſportés, ou dans un endroit qui renferme d'autres antiquités, on ne peut pas toujours en conclure qu'elles ont été faites par les anciens habitans du lieu, à moins que la ville n'y ſoit nommée, ce qui ſeroit Reillane.

une marque infaillible de ſon ancienneté. Une autre preuve que les inſcriptions ont été faites ſur les lieux, c'eſt quand on les trouve dans un endroit, ou près d'un endroit où nous ſavons qu'il y avoit une ville du tems des romains. C'eſt préciſément ce qui arrive ici. Car la ſuivante a été découverte dans le terroir de Reillane, qui confine avec celui de Ceireſte, où nous avons placé l'ancienne *Catuiaca*. Elle regarde deux freres, qui étoient *ſexumvir*, c'eſt-à-dire, du nombre des ſix magiſtrats de l'endroit; car je ne crois pas qu'il y en eût davantage dans les petites villes.

V. ce mot, premiere partie.

C. COELIO
C. LIB
TERTIO
C. COELIO. C. F. FELICI
VI. VIR
C. COELIVS. C. F. FAVSTVS
VI. VIR. FRATER. FECIT

Il ſeroit difficile, & peut-être impoſſible, de nommer les différentes familles auxquelles les villages, dont nous parlons, ont appartenu. Celui de Mayrargues eſt un de ceux qui ont le plus ſouvent changé de ſeigneurs. Poſſédé par la maiſon des Baux, juſqu'en 1291, cédé alors à Charles II, roi de Sicile & comte de Provence; & en 1315, à Charles, duc de Calabre, fils du roi Robert; il revint ſous la dépendance de la maiſon des Baux, en 1374. Le maréchal de Bouſſicaud l'obtint en 1400; le fameux Raymond de Turenne, en 1413; enfin il fut donné à la famille d'Alagonia, qui le poſſéda depuis 1442, juſqu'en 1620, que MM. de Valbelle de Marſeille en firent l'acquiſition.

Mayrargues.

Ce village étoit défendu par un château, qui, dans les tems de trouble, devenoit le refuge des mécontens. Les ſouverains en dépouillerent quelquefois les propriétaires, en punition de leur

révolte, & le réunirent au domaine comtal. Voilà ce qui le fit perdre à Bouſſicaud, à Turenne & à Louis d'Alagonia.

Diocese d'Aix. Remarques historiques.

En parlant de la grotte de la Sainte-Baume, nous avons oublié de dire qu'on en voit une autre ſur une montagne ſituée au nord-eſt de Marſeille, à une égale diſtance de cette ville & de celle d'Aix. Cet endroit, élevé d'environ deux cens ſoixante-huit toiſes au-deſſus du niveau de la mer, ſemble avoir été deſtiné pour être habité par des perſonnes pieuſes, qui ſe dévouent aux rigueurs de la retraite & de la pénitence. La grotte, qui étoit fort grande par elle-même, fut conſidérablement augmentée par les excavations & les ouvertures qu'y firent des hermites, que l'amour de la ſolitude y conduiſit en 1220. Ils furent remplacés en 1604, par des camaldules venus d'Italie, qui n'y demeurerent pas long-tems; & l'on donna l'égliſe & ſes dépendances à des prêtres de l'oratoire, qui la poſſedent encore. Elle eſt ſous l'invocation de Notre-Dame des Anges.

Notre-Dame des Anges.

Diocese d'Apt.

Diocese d'Apt.

On a cru que la ville d'Apt, dont nous avons déjà parlé comme d'une colonie floriſſante du tems des romains, étoit anciennement capitale de trois peuples à qui l'on a donné le nom de *Vulgientes*, *Albeces*, & *Apollinaires*. Cette erreur eſt fondée ſur un paſſage de Pline, que les PP. Sirmond & Hardouin ont rétabli. Tout le monde aujourd'hui convient qu'il faut lire *Apta Julia Vulgientium*, *Alebece Reiorum Apollinarium*. La ville d'Apt n'étoit capitale que des *Vulgientes*.

La charte que M. de Remerville rapporte, pour prouver que les albiciens en dépendoient auſſi, a été mal expliquée; *pagus albionenſis in comitatu Aptenſi*, ſignifie le *village* d'*Aubenas*, & non pas la ville des *albiciens*. Celle d'Apt a des titres aſſez honorables de ſon ancienne grandeur, pour n'avoir pas beſoin de recourir

aux fables qui deshonorent l'hiſtoire. Elle fut dévaſtée par les lombards ; & à peine commençoit-elle à ſe repeupler, que les ſarraſins la ravagerent. Ces malheurs ayant ceſſé vers la fin du Xe ſiecle, elle ſe releva peu-à-peu de ſes ruines, & ſe forma un plan d'adminiſtration particuliere, quand l'abſence, ou la foibleſſe des comtes eut permis à nos principales villes de ſe tirer de leur dépendance, à certains égards. Malgré ces petits avantages qui lui étoient communs avec Arles & Marſeille, Apt n'a pu devenir conſidérable. Son éloignement de la mer ne lui permet pas de profiter du commerce, qui eſt l'unique ſource de la grandeur & de l'opulence des villes. L'évêque avoit autrefois le titre de prince. Il ne le devoit qu'à la politique des empereurs ; car du reſte il n'avoit que la ſeigneurie du bourg, tandis que la maiſon de Simiane avoit celle de la ville au commencement du XIe ſiecle. Elle réunit enſuite l'une & l'autre, & les vendit ſucceſſivement aux comtes de Provence de la maiſon d'Anjou.

L'égliſe cathédrale, dédiée ſous l'invocation de la ſainte Vierge, eſt la ſeule paroiſſe de la ville & du territoire. Le chapitre eſt compoſé d'un prévot, qui eſt ſeul dignitaire ; d'un archidiacre, d'un théologal, d'un capiſcol, d'un ſacriſtain, d'un ouvrier, qui ſont perſonnats, & de ſix autres chanoines. Il y a treize bénéficiers. La ville avoit autrefois un bailliage, qui fut ſupprimé en 1558. Elle eſt chef-lieu d'une viguerie de quarante-quatre communautés. Les cordeliers y furent introduits, à ce que l'on croit, en 1213 ; les carmes, en 1296 ; les capucins, en 1612 ; les récolets, en 1634 ; les freres des écoles chrétiennes, en 1738 ; les religieuſes de la viſitation, en 1631 ; & les urſulines, en 1636.

Evêques.

380. Il paroît, par une charte du XIe ſiecle, que le premier évêque d'Apt eſt ſaint *Auſpice*. Les plus anciens monumens qui en faſſent

mention, ne remontent pas au-delà du Xe, ou, ſi l'on veut, du IXe ſiecle. On ne peut donc ajouter foi à ce que l'on rapporte de ſa naiſſance, & des premieres années de ſa vie. Quant à ce qu'on dit, qu'il occupoit le ſiege d'Apt en l'année quatre-vingt-dix ſept de l'ere chrétienne, cela eſt encore bien plus deſtitué de fondement. Je ne crois pas qu'on puiſſe mettre ſon épiſcopat, avant la fin du IVe ſiecle, qui eſt le tems, à-peu-près, où la plupart des évêchés de Provence furent établis.

Saint Leonius eſt compté parmi les évêques d'Apt, ſur le témoignage d'un ancien manuſcrit de l'égliſe d'Avignon, dans lequel on lit qu'il ſouffrit le martyre avec Privat, évêque du Gevaudan, & pluſieurs autres, lorſque Crocus, chef des Vandales, fit une invaſion dans la Narbonnoiſe ſeconde; mais ce Crocus eſt le même qui fut pris & mis à mort par Marius, général romain, en l'année 408, & il faut rapporter, à ce tems-là, l'épiſcopat de ces ſaints évêques. Or les ſieges, qu'on attribue à la plupart d'entr'eux, étoient alors occupés par d'autres prélats. Ce fait détruit l'autorité qu'on voudroit donner au manuſcrit dont on s'appuie. Il faut donc effacer ſaint Leonius du catalogue des évêques, parce qu'en 408, l'égliſe d'Apt étoit gouvernée par

Saint Quintin. On croit même qu'il commença de ſiéger en 400. 400.

Saint Caſtor, ſon ſucceſſeur, fonda le monaſtere de ſaint Fauſtin, à Menerbe, dans le dioceſe de Cavaillon. Il fut placé ſur le ſiege d'Apt, vers l'an 419, & l'honora par des vertus qui le firent mettre au rang des ſaints. C'eſt à ſa priere, & pour l'uſage des religieux de Menerbe, que le fameux Caſſien compoſa ſes inſtitutions monaſtiques. Saint Caſtor étoit déja mort en 426. 419.

Sillucius nous eſt connu par la lettre que le pape ſaint Céleſtin écrivit, en 431, aux évêques des Gaules, pour les exhorter à réprimer la témérité des prêtres de Marſeille, qui condamnoient les ouvrages de ſaint Auguſtin & de ſaint Proſper, contre les pélagiens. 427.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Auxanius fut préſent, en 436, à la dédicace de l'égliſe d'Avignon, que Debon, évêque de cette ville, fit rétablir, après qu'elle eut été détruite par les Vandales. 436.

Aſclepias aſſiſta au concile de Riez en 439, & au troiſieme d'Arles, 455. 439.

Leonce eſt mis au nombre des évêques d'Apt, ſur le témoignage de dom Polycarpe de la Riviere, qui diſoit avoir lu, dans un ancien manuſcrit, que le roi des gots, s'étant rendu maître de la ville d'Apt en 474, envoya l'évêque Léonce en exil. Mais les viſigots ne s'emparerent de la Provence qu'en 480, pour le plutôt; & l'on convient que ce prélat étoit déja mort en 475. Un auteur, bien plus moderne, croit que ce Léonce eſt le même dont il eſt ſouvent parlé dans les lettres de ſaint Hilaire. Mais il eſt démontré que celui à qui ce pape écrivoit, rempliſſoit le ſiege d'Arles; on n'a donc aucune preuve que l'égliſe d'Apt ait été gouvernée par un évêque, nommé Léonce, dans le Ve ſiecle.

On lui donne, pour ſucceſſeur, *Prétextat*, en 475. Ce prélat, dit-on, aſſiſta au concile d'Arles, tenu la même année; & il eſt nommé, parmi les trente évêques, auxquels le prêtre Lucide écrivit. Le premier fait eſt avancé ſans preuve; car le nom de Prétextat ne ſe trouve point parmi les ſouſcriptions de ce concile, de l'édition de Labbe: 2°. de ce que cet évêque eſt nommé, avec vingt-neuf autres, dans la lettre de Lucide, il ne s'enſuit pas qu'il ait gouverné l'égliſe d'Apt. L'hiſtoire veut être appuyée ſur des témoignages plus authentiques. Le ſiege étoit occupé, en 517, par un évêque nommé Prétextat, qui aſſiſta au concile d'Epaone, tenu la même année, & au quatrieme d'Arles, en 524. Il vivoit encore en 542. Mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'il eût commencé de ſiéger en 475. Son épiſcopat auroit duré ſoixante-ſept ans. Cette difficulté qu'on a ſentie, a été cauſe qu'on a mis ſucceſſivement deux Prétextat ſur le ſiege de l'égliſe d'Apt, depuis l'an 475, juſqu'en 546. Cependant il n'y a point de preuve qu'il ait

été rempli par un évêque de ce nom, avant l'année 516. Peut-être demeura-t-il vacant juſqu'alors, ou bien on ne connoît pas le nom de celui qui l'occupoit. Il faut donc mettre Prétextat depuis l'année 516, juſqu'en 546.

Mais on peut faire là-deſſus une autre difficulté. Le pape Vigile, dira-t-on, écrivit à l'évêque d'Arles en 545, pour dépoſer *Prétextat, évêque d'Apt, intrus dans ſon ſiege.* Or, un évêque qui avoit ſiégé depuis 516, juſqu'en 545, & qui avoit aſſiſté à quatre conciles, où il avoit été admis à la communion des autres égliſes, ne pouvoit pas être regardé comme *intrus.* Il faut donc que le premier Prétextat fût mort en 542, après la tenue du concile d'Orléans, auquel il aſſiſta; & qu'un prêtre du même nom, ſe fût emparé du ſiege, contre les regles canoniques. Mais ce raiſonnement eſt fondé ſur un faux principe; car le Prétextat, dont il eſt parlé dans la lettre du pape, étoit évêque de Cavaillon, & non pas d'Apt, ſuivant le P. le Cointe, & il n'eſt point dit qu'il fût intrus. Il paroît même que les plaintes du pape tomboient ſur ce que ce prélat avoit ordonné prêtre un laïque, ſans lui avoir fait garder les interſtices ordonnés par les canons. Ainſi l'objection tombe d'elle-même, & nous n'admettrons qu'un ſeul évêque de ce nom, qui commença ſon épiſcopat en 516, & vécut juſques vers l'an 546; c'eſt ce qui nous a paru de plus vraiſemblable ſur une matiere ſi embrouillée.

Prétextat, depuis l'année 516, juſqu'en 546. 516.

Saint Euſebe lui ſuccéda la même année. C'eſt de lui que l'abbaye de ſaint Euſebe a pris ſon nom. 546.

Clementin le remplaça, pour le plus tard, en 549. On trouve ſon nom parmi les ſouſcriptions du cinquieme concile d'Orléans, tenu cette année-là; il aſſiſta à pluſieurs autres, dont le dernier eſt le quatrieme de Paris, de l'année 573. 549.

Pappus fut préſent au premier de Macon, aſſemblé en 582, & vivoit encore en 585. 581.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Pierre eſt connu par un acte d'échange fait en 1291, entre Raymond Bot, évêque d'Apt, & l'abbé de ſaint Victor de Marſeille. L'auteur du clergé de France, croit qu'on peut le mettre dans l'intervalle du tems qui s'eſt écoulé depuis l'année 585, juſqu'en 788, pendant lequel on ne trouve le nom d'aucun évêque d'Apt. Il faut attribuer cette vacance du ſiege, aux cruautés que les lombards & les ſaxons commirent dans cette ville. On ceſſa, peut-être, de nommer des évêques, juſqu'à ce qu'on eût réparé tous les maux que ces barbares y avoient faits; ce qui ſuppoſe qu'elle fut preſque abandonnée pendant l'eſpace de plus de deux cens ans.

590.

788. *Magneric* ſiégeoit en 788. On trouve ſon nom parmi les ſouſcriptions du concile de Narbonne, tenu en 791, contre Felix, évêque d'Urgel.

796. *Gerard* ou *Geraudon*, en 796.

833. *Sondard*, en 833, fit donner à ſon égliſe l'abbaye de ſaint Martin, par Milon Montanus (1).

852. *Paul* I paroît avoir été le premier évêque d'Apt, qui ait reconnu l'archevêque d'Aix pour ſon métropolitain, en 852.

857. *Teutbert* ſiégeoit en 857.

879. *Richard* aſſiſta au concile de Mantaille en 879. Quelques hiſtoriens ont cru, mal-à-propos, qu'il étoit évêque d'Agde, parce que parmi les ſouſcriptions de ce concile, on avoit mis, par erreur,

(1) La charte où ce fait ſe trouve, & qui eſt rapportée dans le *Gall. Chriſt.* t. 1. p. 74. *Inſtr.* me paroît ſuſpecte; 1°. Parce que l'indiction XI ne s'accorde point avec l'année 835, écrite tout du long dans cette piece. 2°. Parce que cette façon de parler, *Milone prænomine montano comite nobiliſſimo*, n'étoit pas uſitée au milieu du IXe ſiecle, où l'on ne connoiſſoit pas les ſurnoms en Provence. 3°. Parce qu'il y eſt parlé de chevaliers d'une condition preſque ſervile, *cum manſis equitum & pagenſium*, à moins que, par ce mot, on n'entende les chevaux, ce qui ne paroît pas naturel. 4°. Ce qu'on dit de Symmaque, préfet de Rome, & le ſtyle de cette charte, donnent des ſoupçons ſur ſon authenticité.

Richardus

DIOCESE D'APT. EVÊQUES.

Richardus Agathenſis, au-lieu d'*Aptenſis*; l'évêque d'Agde avoit un autre nom, & n'aſſiſta pas à ce concile.

Paul II étoit à celui du Port, en 887. 887.

Vernier ſiégeoit en 894. 894.

Uldoric nous eſt connu par une charte, datée du mois de mars 946. 946.

Roſtan, en 950. 950.

Arnoul, en 960. 960.

Nartold, depuis l'an 967, juſqu'en 978. 967.

Etienne I, en 979. Nous le mettons, d'après le témoignage de M. de Marca, qui dit avoir lu ſon nom, parmi les ſignatures d'une bulle, que Benoit VII donna ſur la fin de l'année 979. 979.

Nartold II, en 982. 982.

Teuderic ſiégeoit en 990, & fonda douze canonicats dans ſon égliſe, l'année d'après. 991.

Ilbogus eſt mentionné dans deux chartes, l'une datée de la ſixieme année du regne de Rodolfe, & l'autre de la vingtieme; ce qui revient aux années 999 & 1013. Ce Rodolfe eſt le troiſieme du nom; car Rodolfe II ne regna que ſept ans ſur la Provence. 999.

Etienne, qui lui ſuccéda, mourut en odeur de ſainteté, le 6 Novembre 1046, âgé de ſoixante-onze ans. Il étoit natif d'Agde, en Languedoc. 1014.

Laugier fut élu, tout de ſuite, après la mort d'Etienne; mais il n'exerça ſon miniſtere qu'environ un mois, étant mort le 21 décembre de l'année 1046. On croit qu'il étoit iſſu des comtes d'Orange. 1046.

Elifant, frere de Guillaume & de Roſtan, comtes d'Apt, évêque en 1048, rétablit la cathédrale à ſes frais, & augmenta conſidérablement les revenus du chapitre, par ſes bienfaits. Il vivoit encore en 1068. 1048.

Iſoard ſiégeoit en 1095, s'il faut s'en rapporter aux mémoires de dom Polycarpe de la Riviere. 1095.

Bertrand I eſt connu par un acte de l'année 1102.

1102. *Laugier d'Agoult*, qui joignoit à l'éclat de la naiſſance, les vertus de ſon état, doit être regardé comme un des bienfaiteurs

1108. de ſon égliſe. Son épiſcopat n'eſt connu que depuis l'année 1108, juſqu'en 1122, quoiqu'il y ait apparence qu'il avoit commencé plutôt.

1145. *Raymond* I dut être élu, tout de ſuite, après la mort de Laugier. Cependant on ne trouve ſon nom, pour la premiere fois, qu'en 1145; on le trouve encore à 1152.

1158. *Guillaume Aſtra*, en 1158. Il établit la fête de ſaint Victor, & mourut au mois de décembre 1160 ou 1161.

1162. *Pierre de Saint-Paul*, en 1162. Il ſe qualifie chanoine de Siſteron & de Forcalquier, dans une tranſaction paſſée entre Bernard, évêque de Siſteron, & les templiers, en 1174.

1190. *Guirand*, fils d'Imbert de Viens, de la maiſon de Simiane, qui poſſédoit une partie de la ville d'Apt, reçut l'inveſtiture de ſon évêché, de l'empereur Frédéric I. Henri VI lui accorda les droits régaliens en 1190. Guirand mourut au mois d'octobre 1208.

1202. *Pierre* II *de Saint-Paul*, prévôt d'Apt, paroît avoir été évêque de cette ville, dès l'an 1202, par la démiſſion de Guirand, qui néanmoins en conſerva le titre.

1211. *Geoffroy* I, d'Apt, prévôt de cette égliſe, en occupoit le ſiege en 1211.

1229. *Geoffroy* II, d'Apt, en 1229, & mourut en 1243.

1244. *Guillaume* II, ſurnommé *Centulio*, lui ſuccéda en 1244, & mourut le 26 janvier 1246.

1247. *Guillaume* III, d'une famille de Marſeille, appellée Dalmatii ou Dalmas, excommunia Raimbaud de Simiane, pour quelques différens ſurvenus au ſujet de la terre de Saint-Martin; il ſe réconcilia, quelque tems après, avec ce ſeigneur, en la lui donnant en fief, ainſi que les lods de la cité, ſous une redevance annuelle. Il mourut à Marſeille le 28 août 1256.

DIOCESE D'APT. EVÊQUES.

Pierre Bayle, prévôt d'Apt, élu évêque le 11 novembre 1256, finit ſa carriere à Marſeille, le 30 mai 1268. 1256.

Ripert de Viens lui ſuccéda en 1268, & mourut le premier février de l'année ſuivante, n'ayant ſiégé que huit mois. Il avoit été auſſi prévôt de ſon égliſe. Sous ſon épiſcopat, le couvent des freres mineurs fut bâti, par les libéralités des ſeigneurs de Simiane. 1268.

Raymond II, *Centulio*, chanoine, fut élevé à l'épiſcopat au mois de juin 1271. Il inſtitua la fête de l'invention de la ſainte Croix, en 1275, & mourut le 10 juillet de la même année. 1271.

Raymond III, *Bot* ou *Botti*, fils de Bertrand, ſeigneur de Roche-Saliere, & de Thibaude Iſoard, étoit chanoine & archidiacre d'Apt, lorſqu'il reçut l'onction épiſcopale, le 5 ſeptembre 1275. Il admit les carmes dans la ville, le 8 octobre 1296, & mourut le 22 août 1303. 1275.

Hugues Bot, frere du précédent, ſacré au mois de novembre 1303, ne vécut que juſqu'en 1318. Il fit achever à ſes dépens la nef de l'égliſe, qui eſt du côté du nord. 1303.

Raymond IV, *Bot*, neveu des deux précédens, élu en 1318, mourut à la fin de janvier 1330. Il avoit été, ainſi qu'Hugues, ouvrier de l'égliſe d'Apt. 1318.

Gerard ou *Geraud de Corbieres*, nommé à l'évêché en 1330, fut transféré, peu de mois après, à Périgueux. 1330.

Bertrand Acciajoli ou *Alberti*, noble florentin, frere du cardinal du même nom, élu le 7 juillet 1331, fut transféré peu de tems après, à Boulogne, & de-là à Nevers. 1331.

Guillaume Aſtier, *Aſterius*, de l'ordre des freres mineurs, nommé évêque d'Apt par Jean XXII, le 12 juillet 1332, fut transféré à Périgueux, en 1340, par Benoît XII. 1332.

Guillaume Audebert, de Chartres, religieux du même ordre, eſt peut-être le même que le précédent, quoiqu'on les diſtingue. 1340.

Guillaume Amici ou *l'Ami*, limouſin, élu évêque d'Apt en 1342.

1342, passa au siege de Chartres, peu de tems après, devint patriarche de Jérusalem, & administrateur perpétuel de l'église de Fréjus.

1343. *Arnaud*, son successeur, fit le voyage de Naples, & n'oublia rien pour gagner la protection de la reine Jeanne.

1348. *Bertrand* III occupoit le siege en 1348; il fit hommage à la reine Jeanne, entre les mains de Raymond d'Agoult, sénéchal de Provence.

1351. *Bernard* lui succéda en 1351. Sous son épiscopat, Guirand de Simiane, seigneur d'Apt, en partie, fut député, par les états de Provence, pour aller demander au pape, Clément VI, qui demeuroit à Avignon, la canonisation d'Elzéar de Sabran.

1353. *Bertrand* IV *de Messenier*, que sa sagesse & ses vertus firent élever à l'épiscopat en 1353, étoit religieux franciscain. Innocent VI, l'ayant chargé d'une commission auprès de la reine Jeanne, il s'attira l'estime de cette princesse, qui le nomma archevêque de Naples en 1357. Il mourut en 1368.

1357. *Elzéar de Pontevès*, passa du cloître au siege d'Apt, le 27 juin 1357. Il célébra les obséques de la bienheureuse Delphine de Signe, femme de saint Elzéar de Sabran. Philippe de Cabassoles, patriarche de Jérusalem, prononça l'oraison funebre. Elzéar mourut au mois de décembre 1361.

1362. *Raymond* V, *Bot*, nommé en 1362, présenta une requête au pape Urbain V, dont il étoit parent, pour la canonisation de la bienheureuse Delphine. On tint dans la ville d'Apt, en 1365, un concile, composé des provinces d'Aix, d'Arles & d'Embrun, auquel présida Guillaume de la Garde, archevêque d'Arles, & ensuite patriarche de Jérusalem. Raymond mourut le 13 avril 1382.

1382. *Raymond* VI de Savine, *Savini*, prévôt d'Apt, ne siégea pas deux ans.

1384. *Gerard* III, élu en 1384, mourut au mois de novembre

1390, après avoir assisté aux états de Provence, qui se tinrent la même année.

DIOCESE D'APT. EVÊQUES.

Jean Filleti, du diocese de Clermont, fut mis à la tête de celui d'Apt, le 2 janvier 1391, & le gouverna jusqu'au mois de juin 1410, qui est le jour de sa mort. 1391.

Pierre Pricaudi, dominicain d'Angers, lui succéda la même année, mais il ne vécut pas long-tems, puisque 1410.

Peregrin, qui fut nommé après lui à l'évêché d'Apt, mourut au mois de novembre 1412, avant d'avoir pris possession. Les auteurs du *gallia christiana* donnent, pour successeur à Peregrin, Nicolas, qui étoit évêque d'Acqs, & non pas d'Apt. 1412.

Constantin de la Treille de Pergula, collecteur des deniers apostoliques, en Provence, référendaire de la cour de Rome, abbé de saint Eusebe, &c. & enfin évêque d'Apt en 1416; fut envoyé auprès du duc de Savoie, par la reine Yolande, avec le cardinal de Saint-Marc, & Pierre d'Accigné, sénéchal de Provence, pour faire la cession du comté de Nice. Il mourut au mois d'octobre 1430. Sous son épiscopat, les carmes s'établirent à Apt, dans le palais qui leur fut donné par les seigneurs de la Voulte. 1416.

Etienne III, confesseur de Louis III, roi de Sicile, & comte de Provence, fut élu le 17 juillet 1431, & mourut le 25 novembre 1437. On lui donna le même jour pour successeur 1431.

Pierre V *Nazondi*, né à Séez, en Normandie, & chanoine de l'église d'Apt. 1437.

Pierre VI *Nazondi*, vicaire général du précédent, & vraisemblablement son neveu, fut élu en 1448, & mourut le premier juillet 1467, après avoir légué tout son bien à son église. 1448.

Jean II Ortigue, *Urtica*, passa de la dignité de prévôt, à l'épiscopat, le 6 septembre 1467, & mourut en 1482. 1467.

Agricole de Paniſſe, *Paniſſa*, de Lucques, docteur en droit & lecteur ordinaire en l'université d'Avignon, fut élu le 18 juillet 1482, & mourut le 5 février 1490. 1482.

Jean III de Chabroles, *de Chabrolis*, chanoine-sacriſtain & vicaire général de Valence, fut élu au mois de mars 1490, & transféré à
1490. l'évêché de Valence au mois de novembre 1491. Il avoit été maître des requêtes ſous Charles VIII, & s'étoit rendu fort habile dans les affaires. On croit qu'il conſerva l'évêché d'Apt, dont il confia le gouvernement à Elzéar d'Autric, ſon grand vicaire, & qu'il ne fut qu'adminiſtrateur de ceux de Die & de Valence.

1494. *Jean* IV, de la maiſon de *Montaigu*, né dans le Vivarais, fut élu le 6 août 1494, & mourut le 10 ſeptembre 1527. Il avoit été, pendant trois ans, gouverneur du comtat Venaiſſin.

1527. *Jean* V *de Nicolaï*, qui avoit été nommé adminiſtrateur de l'évêché d'Apt, en 1520, du vivant de Montaigu, lui ſuccéda en 1527. Il fit imprimer un nouveau bréviaire, en 1532, & mourut au mois de mars de l'année ſuivante, fort regretté des ſavans, parce qu'il l'étoit lui-même. Il avoit été vice-légat d'Avignon.

1533. *Céſar Trivulce*, d'une illuſtre maiſon de Milan, nommé à l'évêché d'Apt en 1533, le garda juſqu'en 1541, quoiqu'il eût été pourvu de celui de Côme, en 1539.

1541. *Pierre* VII, de Forli, *de Forlivio*, nommé au mois de décembre 1541, ſe démit en 1557.

1560. J. B. *Raimbaud de Simiane*, fils de Bertrand, baron de Gordes, & de Perrete de Pontevès, fut transféré en 1560 de Valence à Apt. Il embraſſa la religion des proteſtans en 1571 & mourut au château de Gordes, le 23 ſeptembre 1584.

1571. *François de Simiane de Cafeneuve*, frere du précédent, élu en 1571, fit oublier, par ſes vertus, le ſcandale que ſon frere avoit donné à l'égliſe, par ſon apoſtaſie. Il mourut le 15 mars 1587.

1587. *Pompée de Pérille*, originaire de Suze, en Piémont, religieux de l'ordre des freres mineurs, théologien, célebre prédicateur de ſon tems, diſciple de Sixte V, &c. fut nommé en 1587, à l'évêché d'Apt, par Henri III. Il perdit la vue en 1604, & prit pour

coadjuteur, en 1605, Jean Peliſſier, natif & prieur de Simiane, qui lui ſuccéda le 28 janvier 1607.

DIOCESE D'APT. EVÊQUES.

Jean VI, *Peliſſier*, fit ſon entrée ſolemnelle le premier novembre de la même année, & mourut le 28 novembre 1629. De ſon tems la ville d'Apt reçut les récollets & les capucins. 1607.

Modeſte de Villeneuve des Arcs, avoit abandonné le monde, pour prendre l'habit de récollet. Il fut nommé à l'évêché le 28 février 1629, & mourut le 7 janvier 1670. Sous ſon épiſcopat, les urſulines & les religieuſes de la viſitation s'établirent dans la ville d'Apt. 1629.

Jean VII, *de Gaillard*, d'Aix, fils de Pierre & de Marguerite de Village de la Salle, fut nommé le premier janvier 1671. Il conçut le projet du dictionnaire hiſtorique-univerſel, dont il confia l'exécution à l'abbé Moreri, ſon aumônier, qui a donné ſon nom à l'ouvrage. Ce prélat mourut le 28 janvier 1695. Il avoit été chanoine-théologal de Coutance. 1671.

Joſeph-Ignace de Foreſta, de Colongue, prévôt & grand vicaire de Marſeille, fut évêque d'Apt depuis le 7 ſeptembre 1695, juſqu'en 1722, qu'il donna ſa démiſſion, ſous la réſerve d'une penſion annuelle de quatre mille livres. Il mourut à Marſeille en 1736. On lui eſt redevable de l'établiſſement du ſéminaire, qui ayant été gouverné par les jéſuites, juſqu'en 1762, a été confié aux prêtres du bon paſteur. 1695.

Jean-Baptiſte de Vaccon, ſon grand vicaire & ſon neveu, lui ſuccéda en 1722, & remplit le ſiege juſqu'au 7 décembre 1751, qui eſt le jour de ſa mort. La maiſon de la providence d'Apt, doit ſon établiſſement à ce prélat, dont le déſintéreſſement & la charité méritent des éloges. 1722.

Félicien Bocon de la Merliere, né dans le dioceſe de Vienne, en Dauphiné, a été nommé à l'évêché d'Apt, le 6 janvier 1753. 1752.

ANCIENNES ABBAYES.

On trouve, dans le dioceſe, beaucoup d'anciens monumens de l'ordre monaſtique. Il y avoit, dans le quartier de *Carluec*,

lieu habité du tems des romains, un monaſtere dédié à Notre-Dame, dont nous avons parlé dans la premiere partie, au mot *Catuiaca*. Il fut vraiſemblablement détruit par les ſarrazins; & ce n'eſt plus, aujourd'hui, qu'un prieuré, dépendant de l'abbaye de Mont-Major, près d'Arles.

L'abbaye de S. Euſebe, ordre de S. Benoît, fut fondée vers la fin du huitieme ſiecle, par S. Marcien, dans le territoire de Saignon, détruite par les ſarrazins, environ cinquante ans après, & rétablie vers l'an 1004, qui étoit le tems, où les monaſteres obtenoient tout ce qu'ils vouloient de la piété des fidéles, & de l'indulgence des ſouverains pontifes. Anaſtaſe IV, imitant le zele de ſes prédéceſſeurs, accorda, au moisde mai 1154, à l'abbé & aux religieux de S. Euſebe, le privilege de ne pouvoir être, ni excommuniés, ni interdits par l'évêque d'Apt; comme ſi un évêque pouvoit perdre un des principaux droits de la juriſdiction épiſcopale: auſſi Raymond Bot en fit-il uſage, quoique dans une occaſion où il ne l'auroit pas dû; car il excommunia, en 1307, l'abbé de S. Euſebe, pour avoir refuſé de lui faire un préſent à ſon joyeux avénement.

L'abbaye de Val-Sainte, ordre de Cîteaux, de la filiation de Morimond, reçut, en 1188, une fondation faite par Bertrand Rambaud, ſeigneur de Simiane, en préſence de l'abbé, du prieur & des autres religieux de Sylvacane, ce qui me fait croire que le monaſtere de Val-Sainte étoit ſous la dépendance de cet abbé. Il eut ſes abbés particuliers en 1191, & ſubſiſta juſqu'au commencement du quinzieme ſiecle, que les guerres civiles forcerent les religieux de ſe retirer à l'abbaye de Sylvacane, à laquelle tous les revenus de Val-Sainte furent unis par un décret du chapitre général de l'ordre de Cîteaux, en 1425. Cette union dura peu. Le monaſtere de Sylvacane ayant été détruit, par une inondation arrivée en 1440, les abbés de Val-Sainte furent rétablis, ſans qu'on ſache de quelle maniere. Il paroît ſeulement qu'en 1500, il y avoit un prieur & deux religieux, à qui l'abbé faiſoit une penſion.

sion. La terre & la seigneurie de Val-Sainte, leur étant ensuite échues en partage, par arrêt du parlement de 1657, après plusieurs contestations qu'ils avoient eues avec l'abbé commendataire, ils transférérent leur domicile dans l'ancien château, bâti au quartier de Bolinette.

Diocese d'Apt. Anciennes abbayes.

L'abbaye des religieuses de Sainte-Croix, ordre de Cîteaux, doit sa fondation à une dame de la maison de Simiane, qui voulant vivre éloignée du monde, bâtit un monastere dans le territoire de Roussillon, près d'une église qui lui fut donnée par l'abbé de saint André de Villeneuve-lès-Avignon, au mois d'août 1234. Mais ce monastere ayant été détruit, par des factieux, en 1361, les religieuses se retirerent dans la ville d'Apt, où elles sont encore. On a uni à cette abbaye, en 1435, celle de Moleges, même ordre, dans le diocese d'Arles. On lui a donné, en 1750, les biens de l'abbaye de saint Pierre du Puy, supprimée la même année, & fondée dans la ville d'Orange.

L'abbaye de chanoinesses, sous le titre de sainte Catherine, ordre de saint Augustin, supprimée le 15 juillet 1748, avoit été fondée en 1299. Il est inutile de parler des abbayes de saint Pierre de Tourretes & de saint Martin, qui paroissent avoir subsisté dans le neuvieme siecle. Ce ne sont aujourd'hui que des prieurés, & peut-être n'étoient-ils originairement que des domaines dépendans des abbayes de Lerins, ou de saint Victor, qui y avoient quelques religieux, pour en avoir soin.

Histoire naturelle.

On trouve à Vaugine, près d'Apt, un rocher tout rempli de glossopêtres, de pétuncles, de grandes huîtres singulieres, & de pelures d'oignon. L'ocre de Viens & de la plaine de Perrate est estimée, ainsi que la craie ou marne argilleuse, dont on se sert pour la faïance: on l'appelle blanc d'Apt. Les cornes d'ammon, du terroir de Lioux, sont assez belles. On trouve aussi dans le terroir de *Viens*, & dans la vallée de l'Argentiere, qui est voisine, des mines de vitriol. A Viens il y en a d'alun & d'argent.

Oryct. de Prov.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Diocese de Riez.

Riez, *civitas Reienſium*, n'offre aujourd'hui rien de remarquable, que les monumens de ſon ancienneté. Mais ce qui vaut infiniment mieux, l'air y eſt très-pur, & le terrein fertile; il couvre un pondingue ſemblable à celui qu'on voit dans la campagne de Marſeille & ſur les bords de la mer. Le terroir de Trigance, qui n'en eſt pas éloigné, renferme des oſtracites & des cornes d'ammon; celui de la Palu, des pyrites quarrées, des huîtres à rateau, & d'autres foſſiles.

La ville de Riez occupe le ſecond rang ſous la métropole d'Aix. Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain, d'un capiſcol & de huit autres chanoines, dont l'un eſt théologal; quinze bénéficiers & deux officiers, forment le bas-chœur. Il y a dans la ville, des cordeliers fondés en 1255; des capucins, en 1607; & des urſulines, en 1623. La partie de la ſeigneurie, qui appartenoit anciennement à la maiſon de Riez, fut portée par Agnès de Spata, qui en étoit l'unique héritiere, dans la maiſon de Caſtellane, vers l'an 1200.

Évêques.

On ne connoît point d'évêques de Riez avant ſaint Maxime. Cependant il eſt certain qu'il y en eut; mais on ne doit pas mettre du nombre, ſaint Proſper d'Aquitaine, dont ſaint Auguſtin & Gennade parlent comme d'un laïc. Il faut donc commencer le catalogue des prélats de cette égliſe par

433. *Saint Maxime*, d'abord moine, enſuite abbé de Lerins, après ſaint Honorat, dont il avoit été le diſciple. Il commença ſon épiſcopat en 433, ou en 434, & le finit avec la vie, en 460. Saint Maxime étoit né à Riez, ſuivant M. de Tillemont; ou à Château-

Redon, dans le dioceſe de Digne, ſuivant M. Baillet. Cet endroit s'appelloit anciennement des *Cormettes*.

Diocese de Riez. Evêques.

Fauſte, né dans la Grande-Bretagne, ou dans la province de France du même nom, fut le ſucceſſeur de ſaint Maxime, à l'abbaye de Lerins, en 434, & à l'évêché de Riez, car il ſiégeoit en 462. Il eſt auteur de pluſieurs ouvrages, où il montre, avec beaucoup d'érudition & de talens, des ſentimens qui l'ont fait regarder, avec raiſon, comme chef des ſemi-pélagiens. Mais l'égliſe ne s'étoit point encore expliquée ſur cette matiere, & l'on doit croire qu'il ſoutenoit, de bonne foi, des opinions qu'il auroit abandonnées, s'il en avoit connu l'erreur. Il fut exilé dans le Limouſin, vers l'an 481, juſqu'en 484, pour avoir écrit contre l'arianiſme. On croit qu'il mourut vers l'an 485. Bartel lui donne Dydime pour ſucceſſeur immédiat; mais il n'apporte aucune preuve de ſon ſentiment. 462.

Contumelioſus étoit évêque de Riez en 524. Ayant été accuſé de crimes fort graves, il fut interdit de ſes fonctions par le pape Jean II, qui écrivit à Ceſaire, évêque d'Arles, de le faire enfermer dans un monaſtere. Après la mort de Jean, Contumelioſus appella au pape Agapit du jugement rendu contre lui. Mais on ne ſait pas ce que devint cette affaire, qui n'étoit pas encore terminée en 536. Cette époque, & les crimes dont Contumelioſus fut accuſé, prouvent qu'il n'étoit pas encore bien âgé en 524, qui eſt le tems où il commence de nous être connu. Il ne ſuccéda donc point immédiatement à ſaint Maxime, qui mourut vers l'an 485, ou ſi l'on veut, en 490. 524.

Fauſte II aſſiſta au cinquieme concile d'Orléans, en 549. 549.

Emeterius, en 554. 554.

Claudien, en 573. 573.

Urbicus, en 584, ou pour mieux dire, vers l'an 580. Le patrice Dyname, dont nous parlerons dans l'hiſtoire, lui dédia la vie de ſaint Maxime, qu'il avoit compoſée. 584.

Claude n'eſt point connu avant le concile de Reims, auquel il aſſiſta en 625. Il vivoit encore en 650. Thomas, qu'on lui donne pour ſucceſſeur, paroît avoir été évêque de Regio.

625.

660. *Archinricus*, dont on ne connoît que le nom, ſuccéda, dit-on, à Claude. Son épiſcopat eſt fort incertain.

690. *Abſalon* fut élu après lui; mais il eſt impoſſible de dire en quelle année. On croit pourtant qu'il ſiégeoit à la fin du ſeptieme ſiecle. On prétend qu'*Anthimius* gouverna l'égliſe de Riez ſous le regne de Pepin, *Riculfe*, ſous Charlemagne, & *Roſtan*, ſous Louis le Débonnaire. On n'en a aucune preuve. Il eſt même à préſumer que cette égliſe eut le ſort de pluſieurs autres, dont le ſiege demeura long-tems vacant, à cauſe des ravages & du ſéjour que les ſarrazins firent en Provence. On croit pourtant que

813. *Norbert* ſiégeoit en 813, & qu'il fut envoyé en ambaſſade, par Louis le Débonnaire, auprès de Léon l'arménien, empereur de Conſtantinople. Ce Norbert pourroit bien avoir été évêque de Regio.

Bernaire étoit parent de Charlemagne, ſuivant le pere le Cointe. Mais ſon épiſcopat eſt auſſi douteux que celui d'un certain Rodolfe, mis parmi les évêques de Riez, par l'hiſtorien de cette égliſe.

879. *Edold* aſſiſta au concile de Mantaille en 879.

936. *Geraud* ſiégeoit en 956.

966. *N.* en 966. On lit, dans un manuſcrit authentique du chapitre d'Arles, le nom de Silveſtre, archevêque d'Aix, & de ſes ſuffragans, ſans déſigner leur ſiege. Il eſt donc impoſſible de ſavoir par lequel de ces évêques, celui de Riez étoit rempli en 966.

990. *Almerand* ſiégeoit, depuis environ l'an 990, juſqu'en 1031. Il fonda le monaſtere de Valenſole, qu'il donna à Cluni.

1032. *Ermengaud*, en 1032.

1040. *Bertrand* en 1040. Il donna le lieu de Mouſtiers, aux religieux de Lerins, en 1052, & vivoit encore en 1056.

Bertrand II, fils d'Albert, ſeigneur de Barjols, ſuccéda, dit-on, à Bertrand I, aſſiſta au concile de Vienne en 1060, & ſiégeoit encore en 1066. Ne ſeroit-ce point le même évêque qui gouvernoit l'an 1040? Il fit du bien à l'égliſe des chanoines réguliers de Notre-Dame de Barjols, avec Albert, ſon frere, Foulques de Pontevès, & Augier de Blanqueria, ou peut-être de Blaccas.

Algeric ou *Augier*, eſt placé, par Bouche, dans la ſucceſſion des évêques de Riez, entre deux autres, qu'il appelle *Guillaume* & *Amaury*. Mais on ne ſait rien de certain ſur leur épiſcopat; & même il n'y a point d'apparence qu'ils aient ſiégé.

Augier fut évêque de Riez, depuis l'an 1069 juſqu'en 1124. 1069.

Foulques, élu en 1125, mourut le 15 avril 1138. Il étoit fils de Boniface de Caſtellane, ſeigneur de Salerne. 1125.

Pierre Giraud lui ſuccéda la même année, & gouverna ſon égliſe juſqu'au 29 janvier 1160, qui eſt le jour de ſa mort. 1138.

Hugues de Monlaur, qu'on croit avoir été archidiacre d'Aix, eſt mis parmi les évêques de Riez, en 1161. Il fut transféré à Aix en 1165. 1161.

Henri, prévôt d'Aix, puis évêque de Riez en 1165, aſſiſta au troiſieme concile de Latran, tenu au mois de mars 1179, & paſſa, peu de tems après, à l'archevêché d'Aix. 1165.

Adelbert de Gaubert le remplaça la même année, & ſe démit, ou fut dépoſé, au commencement de 1188. 1179.

Bertrand Garcin, ou *Garcini*, prévôt d'Aix, fut élu évêque de Riez en 1189, & ne prit point poſſeſſion. 1189.

Imbert, moine de Lure, gouverna le dioceſe pendant neuf ans, & retourna enſuite à ſon monaſtere, où il mourut peu de tems après, le 19 mai 1199. 1190.

Hugues Raymundi, ou *Raymond*, fidele coopérateur de Simon de Montfort, & légat du ſaint-ſiege, dans la guerre des albigeois, 1199.

est nommé, dans un accord fait en 1202, entre le comte de Forcalquier, d'un côté, les seigneurs de Baux, de Simiane, & de Reillane, de l'autre. Il assembla, en 1209, un concile à Avignon avec Milon, légat du saint-siege, comme lui, & en tint un autre à Saint-Gilles, où Raymond, comte de Toulouse, fut excommunié pour la seconde fois. Hugues étoit un habile politique, & mériteroit de grands éloges, s'il eût fait de ses talens un usage plus digne de la sainteté de son ministere. On croit qu'il avoit été abbé de Lerins. Il mourut en 1223.

1223. *Rostaing de Sabran* remplit mieux l'esprit de son état, par les bonnes œuvres qu'il fit dans son diocese. Il fut élu en 1223, & mourut le 9 août 1240. Il étoit un des exécuteurs testamentaires de Raymond Bérenger, comte de Provence.

1240. *Foulques de Caille*, né à Brignolles, fut élu à la fin de l'année 1240, & nommé en 1265 exécuteur testamentaire de Béatrix, épouse de Charles I, roi de Sicile & comte de Provence. Il doit être regardé comme un des bienfaiteurs de son église. Sa mort arriva le 27 juin 1273.

1273. *Matthieu de Puppio*, nommé en 1273, assista au concile provincial de Riez, en 1286. On y ordonna des prieres publiques, pour la délivrance du prince de Salerne, fils de Charles I. Matthieu mourut vers le mois de juin 1288.

1288. *Pierre Negrel*, élu tout de suite, après la mort de Matthieu, finit l'épiscopat avec la vie, le 5 juin 1306. On l'a mal-à-propos nommé Pierre de Millia.

1306. *Pierre Gantelmi* fut élu le 13 juillet 1306. C'est le même que dom Denis de Sainte-Marthe appelle, Pierre Montamont, d'un seul évêque en ayant fait deux. Pierre mourut le 13 août 1316. Il avoit été chanoine de Riez, & prévôt de Forcalquier.

1316. *Gaillard Saumate* fut transféré de l'évêché de Riez, à celui de Maguelone, en 1317, & peu de tems après, à l'archevêché d'Arles.

Digitized by Google

DIOCESE DE RIEZ. ÉVÊQUES.

Pierre Deſprez, franciſcain, évêque de Riez en 1318, obligea les religieux de ſon ordre, à lui demander la permiſſion de faire porter la croix aux enterremens. Il devint enſuite archevêque d'Aix, & cardinal-évêque de Paleſtrine. 1318.

Roſſolin, de la maiſon des Baux, ſelon quelques-uns, nommé à l'évêché de Riez en 1319, par Jean XXII, mourut dix ans après. 1319.

Arnaud Sabathier, ſacré en 1322 évêque de Bologne, en Italie, où il étoit né, fut transféré à Riez en 1329, & mourut le 5 août 1334. 1329.

Geoffroy Rebety, évêque en 1336, aſſiſta au concile d'Avignon en 1337, & mourut dans cette ville, le 26 juillet 1348. 1336.

Jean Joffevry, élu le 14 août 1348, n'occupa le ſiege que juſqu'au mois de mars 1352, ayant été transféré ſucceſſivement à pluſieurs évêchés. 1348.

Pierre Fabry, limouſin, évêque de Riez, en 1352, mourut au mois de décembre 1369. 1352.

Jean de Maillat, de l'ordre des freres-mineurs, rétablit, diton, & aggrandit la ville de Riez, qui avoit été brûlée & ſaccagée par Raymond de Turenne. Il gouverna le dioceſe depuis l'an 1370, juſqu'en 1399. 1370.

Guillaume de Fabre, prévôt de Riez, en devint évêque en 1400, & mourut le 30 ou 31 décembre 1413. Il aſſiſta, par procureur, au concile de Piſe en 1409. 1400.

Pierre de Fabre, parent de Guillaume, dont la famille s'établit à Riez, & ſon ſucceſſeur à la prévôté, lui ſuccéda auſſi à l'évêché en 1413. Il fut attaqué de la peſte, qui fit des ravages affreux en Provence, & mourut vers la fin de l'année 1415. 1413.

Michel de Boulliers, religieux dominicain, iſſu des ſeigneurs de Cental, en Piémont, étoit évêque de Riez, au mois de mai 1416, & mourut le 29 ſeptembre 1441. 1416.

Michel II *de Boulliers*, parent du précédent, lui ſuccéda vers la fin de l'année 1441, & mourut le 11 février 1449. 1441.

Robert monta ſur le ſiege de Riez à la fin de février 1449, & mourut l'année d'après.

1449. *Jean Facci*, nommé en 1450, aſſiſta au concile d'Avignon
1450. en 1457, & mourut vers la fin de l'année 1462. Il avoit été carme, & général de ſon ordre, en 1439.

1466. *Matthieu* mourut en 1466, ſelon MM. de Sainte-Marthe, ſur le témoignage deſquels nous admettons cet évêque, n'ayant point d'ailleurs d'autres preuves de ſon épiſcopat.

1466. *Marc de Laſcaris*, des comtes de Tende & de Vintimille, fils d'Antoine & de Françoiſe de Boulliers, fut fait évêque de Riez en 1466. Le roi René, comte de Provence, lui accorda des droits conſidérables dans les terres de ſon évêché, le 18 octobre 1472. Ce prélat ſe démit en 1490.

1490. *Antoine*, ſon neveu, fils de Thomas de Laſcaris & de Simonete d'Adorno, fut élu, ſur ſa démiſſion, au mois de ſeptembre de la même année. Il acheva la nouvelle cathédrale, dont ſon oncle avoit jetté les premiers fondemens, l'ancienne ayant été brûlée durant les guerres civiles. Antoine fut fait lieutenant, pour le roi, au gouvernement de Provence, & transféré à l'évêché de Beauvais en 1523.

1523. *Thomas-Innocent de Laſcaris* de Tedde, fils naturel de Marc, dont nous venons de parler, fut d'abord prévôt de Riez, & enſuite évêque en 1523 : il mourut le 11 avril 1526. Il avoit obligé Pierre Fabre de Mazan, & Maximin de Caſtelanne, co-ſeigneurs de Riez, à lui faire hommage.

1527. *François de Dinteville*, noble champenois, doyen d'Auxerre, nommé à l'évêché de Riez en 1527, fut transféré à celui d'Auxerre en 1530.

1530. *Robert Cenalis*, pariſien, docteur de Sorbonne, paſſa de Vence à Riez le 7 mai 1530. C'étoit un prélat fort zélé, qui fit pluſieurs réglemens utiles pour ſon dioceſe, mais qui fut obligé de l'abandonner, parce que ſes chanoines, las de ſes fréquens ſermons,

mons, ne pouvoient le ſouffrir. On lui donna l'évêché d'Avranches en 1532.

DIOCESE DE RIEZ. EVÊQUES.

Antoine Laſcaris de Tedde, le même dont nous avons parlé plus haut, après avoir gouverné ſucceſſivement les égliſes de Beauvais & de Limoges, revint au ſiege de Riez, au mois de novembre 1532, & mourut à Barbantanne le 25 juillet 1546. 1532.

Jean-Louis de Boulliers, abbé de Villars & de Notre-Dame de Stapharde en Piémont, avoit pris le parti des armes dans ſa jeuneſſe, & s'étoit diſtingué à la bataille de Cériſolles. Ayant enſuite embraſſé l'état eccléſiaſtique, il fut pourvu de l'évêché de Riez après la mort d'Antoine Laſcaris, mais il ne fut pas ſacré. Il mourut de poiſon, à ce qu'on croit, vers l'an 1550, ayant pour coadjuteur Honoré de Villeneuve, qui mourut ſubitement avant lui.

Lancelot de Carle, fils de Jean, préſident au parlement de Bordeaux, & de Jaquette Conſtantin, prit poſſeſſion, par procureur, en 1551. Il aſſiſta à l'aſſemblée du clergé en 1557, & au colloque de Poiſſy en 1561. Sa mort arriva, au mois de juillet 1568. Il avoit du talent pour la poéſie, & joignoit aux agrémens de l'eſprit, le mérite que donnent la ſcience & la vertu. Il établit, en 1558, un chanoine théologal dans le chapitre de ſon égliſe. 1551.

Nicolas Ebrard de Saint-Sulpice, étoit déſigné évêque de Riez le 29 août 1568; mais on ne croit pas qu'il ait pris poſſeſſion.

André d'Oraiſon, fils d'Antoine, vicomte de Cadenet, fut nommé à l'évêché de Riez en 1570, & prit poſſeſſion, par procureur, le 7 janvier 1573. Mais, au lieu de ſe faire ſacrer, il quitta ſon état, ſe jetta dans le parti des huguenots, & ſe maria. 1570.

Elzear de Raſtelles, *de Raſtellis*, abbé de Synanque & de la Ferté-ſur-Grône, prieur du Pont-Saint-Eſprit, fut nommé évê- 1577.

que de Riez le 4 ſeptembre 1577. C'étoit un ligueur fort zélé; il mourut à Cavaillon, ſa patrie, le 28 octobre 1597. De ſon tems la peſte affligea la ville de Riez, depuis le 16 octobre 1586, juſqu'à la fin du mois d'avril ſuivant.

1599. *Charles de Saint-Sixt*, aumônier ordinaire du roi, neveu & coadjuteur du précédent, prit poſſeſſion de l'évêché le 22 novembre 1599, & préſida aux états de Provence en 1603, par ordre d'Henri-le-grand. Député pluſieurs fois à la cour de France, auteur de quelques poéſies & d'ouvrages d'érudition, fondateur du couvent des capucins, & reſtaurateur de l'hôpital de Riez, il mourut le 13 avril 1614; laiſſant après lui, la réputation d'avoir été un des évêques les plus diſtingués de la province, par ſes talens & par ſon zele, pour le ſalut des ames.

1615. *Guillaume Alleaume*, conſeiller au parlement de Paris, neveu de Guillaume du Vair, garde des ſceaux, fut nommé en 1615, évêque de Riez, & paſſa au ſiege de Lizieux en 1621.

1622. *Gui Bentivoglio de Ferrare*, d'une ancienne maiſon originaire de Bologne, nonce en Flandres, & enſuite en France, créé cardinal en 1621, par Paul V, dont il étoit référendaire, prit poſſeſſion de l'évêché de Riez, par procureur, le 24 octobre 1622, & ſe démit, ſous la réſerve d'une penſion, le 15 ſeptembre 1625.

1625. *François de la Fare Lopis*, de Carpentras, religieux minime, théologien & prédicateur, fut nommé, ſur la démiſſion du cardinal Bentivoglio, qui le déſigna pour ſon ſucceſſeur. Il mourut le 28 ſeptembre 1628, en revenant de l'aſſemblée du clergé, tenue à Fontenay.

1628. *Louis Doni d'Attichy*, d'une maiſon illuſtre, qui a donné à Florence pluſieurs gonfaloniers, fils d'Octavien d'Attichy & de Valence de Marillac, ſœur du maréchal & du garde des ſceaux du même nom, entra chez les minimes, & ſe fit connoître de bonne heure par ſes talens. Il étoit provincial de ſon ordre,

Digitized by Google

quand il fut nommé à l'évêché de Riez, le 5 octobre 1628, & donna des preuves de ſon zele pour le maintien des bonnes mœurs, & les droits de ſon ſiege. On a de lui pluſieurs ouvrages, qui ſont une preuve de ſon amour pour l'étude & pour la religion. Il fut transféré à Autun, en 1652. Son pere avoit reçu des marques particulieres de bonté de la part d'Henri III & d'Henri IV, ayant l'honneur d'être très-proche parent de Catherine & de Marie de Médicis.

DIOCESE DE RIEZ. EVÊQUES.

Nicolas de Valavoire, fils de Pierre & de Gabrielle de Forbin de Soliers, fut nommé le 10 mai 1652, aſſiſta à l'aſſemblée du clergé en 1655, & mourut le 28 avril 1685. 1652.

Jacques Deſmaretz, docteur de Sorbonne, neveu de Jean-Baptiſte Colbert, miniſtre d'état, ayant été nommé à l'évêché de Riez, au mois d'août 1685, aſſiſta à l'aſſemblée du clergé en 1711, & paſſa au ſiege d'Auch en 1713. 1685.

Louis-Balthaſar Phelippeaux d'Herbault, fils de François, conſeiller au parlement de Paris, & d'Anne Loiſel, étoit docteur de Sorbonne, abbé du Toronet & chanoine de Paris, quand le roi lui donna l'évêché de Riez, le 15 août 1713. Il mourut au mois de ſeptembre 1751. L'hôpital, le ſéminaire, & le college de Riez, dont il eſt fondateur, ſont des monumens de ſon zele pour le bien public & pour la religion, qu'il fit reſpecter, par la régularité de ſa conduite. 1713.

Lucrece-Henri-François de la Tour-du-Pin de Gouvernet de la Chaux-Montauban, ſacré le 25 janvier 1752, eſt mort en 1772. 1752.

François de Clugny, aumônier du roi, a été ſacré le 12 juin 1772. 1772.

REMARQUES HISTORIQUES.

Il n'y a point d'anciennes abbayes dans le dioceſe de Riez: c'eſt d'autant plus extraordinaire, que les deux premiers évêques, je parle de ceux qui nous ſont connus, avoient été abbés de Lerins. Quand je dis qu'il n'y a point eu d'ancienne abbaye dans ce dio-

ceſe, je ne parle pas de ſainte Catherine de Sorps, ordre de ſaint Auguſtin; parce que ſon établiſſement eſt moderne, ne remontant pas au-delà de l'année 1255. Foulques de Caille, qui le fonda, lui donna la juriſdiction & les domaines qu'il avoit aux lieux de Bauduen, de Sainte-Croix, de Montpezat, & d'autres biens qu'il détacha de la menſe épiſcopale. Les religieuſes, au nombre de cent, furent ſoumiſes à la regle de ſaint Auguſtin, & dirigées par huit chanoines du même ordre, auxquels le même prélat fit bâtir une maiſon tout au près. Les maladies, occaſionnées par le mauvais air, ayant enlevé beaucoup de religieuſes, & empêché les jeunes perſonnes du ſexe d'aller prendre l'habit dans ce couvent; il n'en reſtoit plus que quatre en 1435. Les chanoines, excepté ceux dont la préſence étoit néceſſaire pour le ſervice de l'égliſe, s'étoient déja retirés à Saint-Juers avec le prévôt, & furent ſéculariſés vers l'an 1445, ſous l'épiſcopat de Michel de Bouliers.

Aiguine & la Sueille, près de Mezel, avoient le titre de *Cella* dans le onzieme ſiecle; c'étoient des hoſpices pour des religieux.

Mouſtiers. Le bourg de Mouſtiers, en latin *Monaſterium*, fut ainſi appellé, à cauſe d'un couvent que les religieux de Lerins y firent bâtir dans le commencement du onzieme ſiecle. On y trouva une inſcription, rapportée par Bouche, & gravée ſur un monument dreſſé par la piété filiale; mais elle ne contient rien d'intéreſſant. Elle prouve, tout au plus, que le terroir de Mouſtiers étoit anciennement habité, quoiqu'il n'en ſoit pas fait mention dans les géographes romains. Ces auteurs, uniquement attachés à nommer les colonies & les principales villes bâties près des grandes routes, ou ſur les côtes, ne diſent rien de celles qui étoient écartées dans les terres. Auſſi nous ſont-elles preſque toutes inconnues. La plupart même ont changé de local, & quitté leur ancien nom pour en prendre un moderne, tiré de quelque circonſtance particuliere, comme Mouſtiers.

La chapelle de Notre-Dame de Beauvezer, ſituée entre deux

Digitized by Google

Diocese de Riez.

Remarquis historiques.

montagnes ſort hautes, ſort eſcarpées, & ſéparées par un eſpacé d'environ deux cens cinquante pieds, eſt ancienne & fameuſe par les pélérinages qu'on y faiſoit dans les ſiecles paſſés. Ces montagnes ſoutiennent une chaîne de fer, qui s'étend d'un ſommet à l'autre, ayant au milieu une grande étoile à cinq raies, au ſujet de laquelle on a débité beaucoup de fables. Le lecteur éclairé n'y verra qu'un de ces vœux ordinaires dans les ſiecles de la chevalerie.

Nos preux chevaliers, qui faiſoient des entrepriſes d'armes; ſe préparoient preſque toujours à les exécuter, par des actes de piété, dans une égliſe où ils ſe confeſſoient, & dans laquelle ils devoient envoyer, à leur retour, tantôt les armes qui les avoient fait triompher, & tantôt celles qu'ils avoient remportées ſur les ennemis. Souvent ils promettoient des choſes auſſi bizarres que le caprice qui les dictoit. Nous pourrions en citer pluſieurs exemples, ſi notre intention n'étoit pas d'abréger. Mais la promeſſe d'enchaîner deux montagnes, peut-elle même ſervir de preuve de la dévotion étrange de nos bons aïeux; car il n'y a pas de doute que ce ne ſoit ici un vœu dicté par la valeur, & fait par quelqu'ancien chevalier à Notre-Dame de Beauvezer. Il eſt difficile de dire à quelle occaſion; mais il ſuffit de connoître l'hiſtoire de l'ancienne chevalerie, pour juger que ce dût être au ſujet de quelqu'entrepriſe d'armes, ſoit courtoiſe, ſoit à outrance. L'étoile ſuſpendue à la chaîne, n'eſt autre choſe que les armes du chevalier qui fit le vœu. Salomé a cru que c'étoient celles de la maiſon de Blaccas, qui porte d'argent à l'étoile à ſeize raies de gueules. Si cela étoit, le Blaccas, qui l'auroit miſe, ſeroit vraiſemblablement le même dont nous aurons occaſion de parler dans l'hiſtoire, & qui ſe rendit célebre par ſon courage, par les agrémens de l'eſprit & les qualités du cœur. Il mourut en 1230. Ainſi cette chaîne auroit été miſe au commencement du treizieme ſiecle.

Nous avons dit, dans la premiere partie de cet ouvrage, que Vertignon.

la voie militaire, qui alloit de Fréjus à Riez, après avoir traverſé le terroir de Draguignan & d'Empus, paſſoit par celui de Vérignon, où l'on a trouvé des pierres milliaires, ainſi que dans celui de Beaudun. Nous n'avons aucune preuve que ce dernier village ſoit ancien; mais il y avoit ſûrement des habitations du tems des romains, puiſqu'on y a découvert pluſieurs inſcriptions, dont l'une nous apprend le nom d'un édile, c'eſt-à-dire d'un de ces officiers chargés de la police des marchés, de l'entretien des chemins & des ouvrages publics; ce qui ſuppoſe que la ville qu'il habitoit, & que nous croyons avoir exiſté dans le terroir de Beaudun, n'étoit pas un ſimple village. On trouva la ſuivante à Montpezat :

Beaudun.

A. IVLIVS. SATVRNINVS
SIGNIFER. LEG. X
GEM. P. F. IIII. VIR. CI
A. VIVVS. FECIT
SIBI. ET. SVIS

Montpezat.

Ce *quartumvir*, un des premiers magiſtrats de la ville, avoit été porte-étendard dans la dixieme légion, & s'étoit retiré du ſervice; car nous ne croyons pas que le même homme pût réunir, tout-à-la-fois, deux emplois qui nous paroiſſent incompatibles par la nature de leurs fonctions. On donne à la dixieme légion, l'épithete de *gemellæ*, pour nous apprendre qu'elle étoit compoſée de deux, qu'on avoit réunies en un même corps.

Le marbre découvert au terroir d'Eſparron, étoit en l'honneur d'un citoyen d'Arles, de la tribu *Terentina*, lequel avoit paſſé par toutes les charges de ſa patrie, ce qui lui donnoit le premier rang, parmi ceux qui avoient, dans leur pays, les prérogatives de la nobleſſe, & qu'on appelloit *domi nobiles*. Voici l'inſcription :

Eſparron.

T. DOMITIO. L. F. TER. PERDVLLO
ARELATENSI. OMNIBVS
HONORIBVS. IN. COLONIA
SVA. FVNCTO. EVTYCHON. LIBERTVS

DIOCESE DE RIEZ.
REMARQUES HISTORIQUES.

Cet affranchi, qui ne prend point le nom de ſon maître, contre l'uſage, étoit grec d'origine, s'il faut en juger par le ſien. Il y avoit à Eſparron, dans le onzieme ſiecle, un monaſtere dépendant de l'abbaye de ſaint Victor.

Les autres endroits du dioceſe ne nous offrent rien d'intéreſſant. Puimoiſſon eſt particuliérement connu par la commanderie de Malte, fondée en 1150, & pour avoir donné naiſſance à Guillaume Durand, l'un des plus célebres juriſconſultes du treizieme ſiecle. Nous aurons occaſion d'en parler ailleurs. Puimoiſſon.

Valenſole vit naître ſaint Mayeul, mort abbé de Cluny, en 994. Dès ce tems-là, des religieux de cet ordre s'y établirent, voulant avoir un monaſtere dans la patrie de leur pieux abbé. Les carmes furent reçus à Trevans, en 1270; c'étoit le ſecond couvent de leur ordre en France. Le comte de Carces le fit démolir en 1575. On prétend qu'il avoit été fondé par Jacques d'Apericoul, ſeigneur de Gaubert. Valenſole. Trevans.

On trouve, à Lagneres, une mine de fer que les ſarrazins avoient travaillée; des huîtres à rateau, & d'autres coquillages foſſiles..... *Oryctol. de Prov.*

DIOCESE DE FRÉJUS.

Si la poſition avantageuſe des villes, ſuffiſoit pour décider de leur opulence & de leur grandeur, il y en auroit peu d'auſſi floriſſantes que celle de Fréjus, ſituée dans une plaine fertile, près de la mer, & ſous le climat le plus tempéré de la Provence. Cependant elle eſt fort médiocre; & quand on connoît le peu

de ſalubrité de l'air, on a de la peine à concevoir comment elle étoit devenue conſidérable du tems des romains. C'eſt une ſuite des changemens arrivés dans le local. Cette ville ayant été ravagée, ou preſque détruite, pendant que les ſarrazins occupoient les montagnes des Maures, ou que d'autres barbares infeſtoient les mers, le terroir fut abandonné aux révolutions de la nature; il s'y forma des cavités & des attériſſemens qui s'oppoſent aux écoulemens des eaux. Elles y ſéjournent preſque toute l'année, & quand l'hiver eſt pluvieux, elles entretiennent dans l'air cette malignité qui détruit les habitans. Il n'eſt donc pas poſſible que cette ville ſoit jamais fort peuplée & commerçante; l'activité des exhalaiſons, jointe au genre de vie que les arts de luxe exigent, emporteroit les ouvriers, & détruiroit le commerce dans ſon principe (1).

Du tems des romains ce n'étoit pas la même choſe; le terrein, nouvellement défriché, n'avoit point encore eſſuyé de dégradation. D'ailleurs un peuple qui, pour avoir de bonnes eaux, conduiſit celles de la Siagne, dans un eſpace d'environ ſept lieues, par un aqueduc ſuperbe, ſavoit bien ſe garantir des influences malignes des marais. Il faut dire auſſi que la riviere d'Argens n'avoit point encore accumulé les ſables, qui ont fait reculer la mer d'environ cinq cens toiſes du côté du port. Les grands attériſſemens, ſont l'ouvrage des ſiecles; & l'induſtrie humaine ne peut leur oppoſer que des efforts impuiſſans. Le terrein, que la mer a laiſſé à découvert, n'eſt plus qu'un marécage, la plus grande partie de l'année, & contribue, avec les eaux qui croupiſſent ailleurs, à l'altération du climat.

(1) Nous avons des hiſtoriens, qui, trompés par la reſſemblance des noms, ont attribué au climat de Fréjus, ce que Pline dit de celui du Frioul. *Veteris infirmitatis tuſſiculâ admonitus rurſus ſanguinem reddidit Zoximus : quâ ex causâ deſtinavi eum mittere in prædia tua quæ Foro Julii poſſides. Audivi enim te ſæpè referentem, eſſe ibi & aerem ſalubrem & lac hujus modi curationibus accomodatiſſimum.* Jamais Fréjus n'a été renommé pour les pâturages, ni par conſéquent pour le lait de vache ou de brebis.

L'égliſe

Diocese de Fréjus.

L'égliſe cathédrale de Fréjus, dédiée ſous le titre de l'Aſſomption, reconnoît ſaint Léonce pour ſecond patron. C'eſt un édifice dont on jetta les premiers fondemens, à la fin du dixieme ſiecle. Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain, d'un capiſcol, & de huit autres chanoines, dont l'un a le titre de théologal : douze ſemi-prébendés, deux curés & ſix chapelains, forment le bas-chœur.

Il y a, dans cette ville, des cordeliers, qui ſuccéderent aux minimes, vers l'an 1553; des dominicains, des dominicaines, celles-ci, depuis l'an 1633, & des bernardines, fondées en 1647; le ſéminaire eſt gouverné par des prêtres ſéculiers.

Evêques.

Evêques.

Acceptus fut proclamé évêque par le peuple & le clergé, vers l'an 374. Mais ſon humilité l'éloigna de l'épiſcopat; & nous ne parlons de lui que pour montrer que le ſiege de Fréjus eſt antérieur à ſa nomination, puiſque les peuples n'ont pas droit de l'établir. Dans le quatrieme ſiecle, la ville de Fréjus étoit encore une des plus belles & des plus conſidérables de la province, & la plus renommée pour ſon port. Les romains y avoient long-tems entretenu une flotte, & les vaiſſeaux qui venoient de la Grece & de l'Italie, y abordoient encore. Il eſt donc vraiſemblable qu'elle avoit déja reçu la religion chrétienne. Nous croyons qu'elle eut des évêques vers la fin du troiſieme ſiecle, quoique leur nom ſoit inconnu.

Saint Quillinius eſt le premier dont on parle. On tire la preuve de ſon épiſcopat, d'une lettre que le prêtre Leporius écrivit à Proculus & Quillinius, l'un & l'autre évêques des Gaules, ſans nommer le ſiege qu'ils occupoient. On a cru que Quillinius rempliſſoit celui de Fréjus; mais la lettre de Leporius eſt de l'an 427 ou environ, & ſaint Léonce gouvernoit alors cette égliſe, depuis le

commencement du cinquieme ſiecle. Quillinius étoit donc évêque de quelqu'autre égliſe de Provence ; nous n'avons aucun indice pour la connoître. Nous commencerons donc la liſte des évêques de Fréjus par le ſuivant.

410. *Saint Léonce*, frere de ſaint Caſtor, évêque d'Apt, ſiégeoit avant 405, puiſqu'il engagea ſaint Honorat, ſon ami, à ſe fixer dans l'île de Lerins pour y établir un monaſtere, dont la fondation paroît être de cette année-là. Caſſien a dédié à ſaint Léonce ſes dix premieres conférences. Les deux fondateurs de l'ordre monaſtique, dans les Gaules, ſont donc contemporains, & il eſt difficile de décider quel eſt le premier qui commença ſon ouvrage. On croit communément que ce fut ſaint Honorat. Saint Léonce mourut de la mort des juſtes, en l'année 432 ou 433, pour le plus tard.

433. *Théodore*, abbé des îles Stœcades ou d'Hyeres, ayant été élu vers l'an 433, évêque de Fréjus, eut quelque différent avec l'abbé de Lerins, au ſujet de la juriſdiction qu'il prétendoit ſur les religieux ; car cette abbaye dépendoit alors de l'évêché de Fréjus. Ce différend fut terminé dans un concile d'Arles, qui borna la juriſdiction de l'évêque, dans l'île, au droit excluſif d'ordonner, de confirmer, de donner le ſaint chrême, & d'admettre, au miniſtere de l'autel, les clers étrangers. Théodore vivoit encore en 455.

460. *Saint Léonce* II dut commencer ſon épiſcopat vers l'an 460. Il étoit vraiſemblablement abbé des Stœcades, quand il fut contraint de faire ſervir, au bien général du dioceſe, des vertus qu'il vouloit tenir cachées dans la retraite. Il paſſa en Allemagne pour y porter la lumiere de l'évangile ; mais ayant appris que les viſigots étoient entrés en Provence, il vint au ſecours de ſon troupeau, & tomba entre les mains de ces barbares, qui l'envoyerent priſonnier en Afrique, où il mourut vers la fin de l'année 481.

Digitized by Google

DIOCESE DE FRÉJUS. ÉVÊQUES.

Saint Auſile, né en Provence, fut tiré de l'abbaye de Lerins, pour être placé ſur le ſiege de Fréjus, immédiatement après ſaint Léonce. On croit qu'il reçut la couronne du martyre, de la main des ariens, le 26 janvier 483. Il n'y a rien de plus obſcur, & peut-être de moins certain, que l'épiſcopat de ces deux évêques, qui n'eſt fondé que ſur les bréviaires & le miſſel de l'égliſe de Féjus. Il eſt à préſumer que le monaſtere des îles Stœcades, ou d'Hyeres, devoit ſon origine à l'abbaye de Lerins. 481.

Victorin fut repréſenté au concile d'Agde, en 506, par le prêtre Jean, qui ſouſcrivit pour lui, & qui lui ſuccéda, ſuivant un moderne. Cet auteur prétend que Jean députa en 521, (il faut 524) au quatrieme concile d'Arles, le prêtre Didier, qui ſigna pour lui. Mais le ſiege de ce prélat n'eſt point nommé dans la ſouſcription; il n'y a donc aucune preuve que ce fût celui de Fréjus. 506.

Lupercien eſt mis auſſi parmi les évêques de cette ville, aux années 527 & 529, parce qu'on trouve ſon nom parmi les ſouſcriptions du concile de Carpentras, & du ſecond d'Orange, tenus ces années-là. Mais le nom du ſiege n'y eſt pas; & les conjectures ſont inſuffiſantes pour appuyer les faits hiſtoriques.

Didier, dont l'épiſcopat ne nous eſt ſûrement connu que depuis l'année 536, ſiégeoit encore en 541, ſuivant le pere le Cointe. 536.

Expectat envoya au cinquieme concile d'Orléans, en 549, le prêtre Epiphane; il aſſiſta au cinquieme d'Arles en 554, & au ſecond de Paris en 552. Le pere le Cointe rapporte, dans ſes annales, les noms des évêques ſuivans, ſans date, excepté celui d'Epiphane, & ſans faits; les ravages auxquels cette ville a été long-tems expoſée, ont détruit quatre ſiecles de ſon hiſtoire. 549.

Epiphane étoit évêque de Fréjus, lorſque les lombards vinrent en Provence, en 574. La crainte de ces barbares fut cauſe qu'il ſe retira à Marſeille, où il avoit moins à craindre, parce que la ville étoit fortifiée. Il s'y trouvoit encore en 582, dans le 574.

tems que Gontrand Bozon, le patrice Mummol, & le général Deidier, attirerent en France le fameux Gondebaud, qui vivoit à Conſtantinople, & dont ils vouloient faire un roi. Epiphane & Théodore, évêques de Marſeille, furent accuſés d'avoir trempé dans cette intrigue, & conduits comme des criminels à la cour de Gontrand, roi de Bourgogne, qui les fit mettre en priſon, où Epiphane mourut en 583. Les autres évêques, dont parle le pere le Cointe, ſont, Aſtier, Ruſtique, Auger, Jacques I, Barthelemi I, Bérenger I, & Romain. Les catalogues de l'égliſe de Fréjus en font auſſi mention.

909. *Benoît* ſouſcrivit au concile de Jonquieres près Maguelone en 909.

946. *Gonthier* ſiégeoit en 946. Il avoit été prévôt d'Arles. Nous avons déja obſervé ailleurs, que dans un titre authentique de cette égliſe, il eſt mention, en 966, des ſix ſuffragans de l'évêque d'Aix (celui d'Antibes étoit alors du nombre); mais leur égliſe n'y eſt point nommée, & nous ſommes fort embarraſſés pour ſavoir à qui l'on doit attribuer le ſiege de Fréjus. Ces évêques ſont Landri, Théodoric (évêque d'Apt), Œrard, Honoré, Pons, & Humbert, cela ſuffit pour s'aſſurer qu'aucun des ſix évêchés n'étoit vacant en 966.

974. *Riculfe*, né en Provence, de parens diſtingués, abbé de Mont-Major, puis évêque de Fréjus en 974, fut le reſtaurateur de cette ville, ruinée par les ſarrazins, & fit auſſi rebâtir l'égliſe cathédrale. Guillaume I, comte de Provence, récompenſa de ſi importans ſervices, par des conceſſions auſſi utiles qu'honorables. Un moderne dit qu'Almeraud fut ſucceſſeur de Riculfe en 990. C'eſt une erreur; Almeraud étoit évêque de Riez, cette année-là, comme l'a remarqué l'auteur du *Gall. Chriſt.*

1000. *Pierre* I. ſiégeoit en l'an 1000.

1015. *Berenger* I depuis environ l'an 1015 juſqu'en 1029.

1038. *Gaucelme* ou *Gauſſelin* en 1038.

1044. *Bertrand* en 1044. Un moderne a cru qu'il y avoit eu un

évêque du même nom avant Gauſſelin; mais il n'apporte aucune preuve de ſon opinion. On trouve encore le nom de Bertrand, évêque de Fréjus, en 1085. Ce qui ſeroit croire qu'il y en a eu deux qui ſe ſont ſuccédés ſur le ſiege épiſcopal de cette ville.

Bérenger II, des vicomtes de Marſeille, eſt nommé dans pluſieurs chartes, depuis l'année 1094, juſqu'en 1131. 1094.

Bertrand II ſiégea depuis l'année 1131, juſques vers l'an 1149. Cette époque détruit le ſentiment de ceux qui prétendent que ce prélat étoit frere de Boniface de Caſtellane, qui refuſa de prêter hommage au comte de Provence, roi d'Arragon, en 1189. Quand même il ſeroit prouvé que Bertrand étoit de la maiſon de Caſtellane, il ne pourroit être frere que de Boniface II, qui prêta hommage, avec les autres ſeigneurs de la province, à Raimond Bérenger II, en 1146. On a fort embrouillé la ſucceſſion des évêques de Fréjus, depuis le commencement du onzieme ſiecle, juſqu'au milieu du douzieme. Bertrand aſſiſta, comme témoin, à une reſtitution faite à l'abbaye de Lerins, en 1131, par Foulques & Guillaume de Graſſe, Guillaume & Geoffroy de Reillane. 1131.

Guillaume I eſt mis, par l'hiſtorien de Fréjus, en l'année 1150. 1150.

Pierre II en 1153. Il étoit *dapifer* du comte de Provence. Les fonctions de cette charge conſiſtoient, ſuivant ſaint Bernard, à ſervir le ſouverain à table, & à commander l'armée. Pierre dut ſiéger juſques vers l'an 1173. Il eut pour ſucceſſeur immédiat 1153.

Bertrand III qui donna, à l'abbaye de Lerins, l'égliſe de ſaint Raphaël, en 1173. Il faut donc effacer du catalogue des évêques de Fréjus, Fredole I, qu'on dit avoir ſiégé en 1164; car il eſt prouvé, par une charte rapportée dans le *Gall. Chriſt.* que Fredole étoit encore abbé de ſaint Victor en 1166. On lit auſſi dans le grand cartulaire de la même abbaye, qu'il mourut après l'avoir gouverné pendant trois ans. 1173.

Digitized by Google

Fredole ou *Fredolon*, différent du précédent, fut ſûrement évêque de Fréjus, depuis l'année 1179 juſqu'en 1190, comme on le prouve dans le *Gall. Chriſt.*

1179.

1194. *Bérenger* III ſouſcrivit à une donation faite, au monaſtere de Lerins, en 1194.

1195. *Guillaume Dupont* eſt connu depuis l'année 1195; juſqu'en 1202. On croit qu'il ſe démit, du conſentement d'Innocent III, entre les mains de l'archevêque d'Aix.

1203. *Raimond* I, confeſſeur d'Alphonſe II, comte de Provence, fut tiré du cloître, pour être placé ſur le ſiege de Fréjus, en 1203.

1206. *Bermond Cornuti*, archidiacre de Fréjus & prévôt d'Aix, devint évêque de la premiere de ces deux villes en 1206. On croit qu'il paſſa au ſiege de l'autre en 1212, ou peut-être en 1211; car il fut vacant au mois de mars de cette année-là. Bermond gouverna-t-il juſqu'alors l'égliſe de Fréjus? On eſt porté à le croire; cependant celui qui étoit évêque en 1208, s'appelloit Bertrand. Cette difficulté n'eſt pas facile à réſoudre, à moins qu'on ne diſe que Bertrand étoit coadjuteur de Bermond; mais il n'y en a aucune preuve. Quoi qu'il en ſoit, nous fixerons le commencement de ſon épiſcopat, à l'année 1208.

1208. *Bertrand de Saint-Laurent*, appellé *de Camaret* dans le *Gall. Chriſt.* ſiégea depuis l'année 1208 juſqu'en 1233.

1234. *Olivier*, chartreux de la Verne, mourut en 1234, après une année d'épiſcopat.

1235. *Raymond* II, élu en 1235, mourut en 1247. Il avoit pour coadjuteur R*.**, ſacriſte d'Arles.

1248. *Bérenger* IV aſſiſta au concile de Valence en 1248. Il diviſa les prébendes du chapitre, en aſſignant une dixme & un certain droit, à chaque chanoine.

1256. *Bertrand* V ſiégeoit en 1256 & 1263; mais nous ignorons s'il pouſſa ſa carriere plus loin. On lui donne pour ſucceſſeur

DIOCESE DE FRÉJUS. ÉVÊQUES.

Guillaume de Sulli qui mourut, dit-on, en Italie, au mois de novembre 1265, étant à la ſuite du comte de Provence.

Pierre III *de Camaret* ne ſiégea qu'un an & un jour. Il mourut le 24 décembre 1266. 1264.

Guillaume IV eſt connu dès l'an 1269, mais il y a toute apparence qu'il fut élu à la fin de l'année 1266. On tint, en 1276, un ſynode, dont il nous reſte un réglement, ſur la maniere de percevoir la dixme ſur les bêtes à laine. 1265. 1266.

Bertrand VI aſſiſta au concile de Riez, du 14 février 1286, & mourut au mois de décembre. On ne ſait pas en quelle année: ce fut peut-être en 1299. 1286.

Jacques d'Euſe, communément appellé d*Oſſat*, fils, à ce qu'on croit, d'un pauvre cordonnier de Cahors, fut précepteur des enfans de Charles II, roi de Sicile & comte de Provence. Ce prince, qui l'avoit employé dans des affaires très-importantes, voulant lui témoigner le cas qu'il faiſoit de ſon mérite, & combien il étoit ſatisfait de ſes ſervices, le fit élire évêque de Fréjus en 1300. Ce prélat fut transféré à l'évêché d'Avignon en 1310, créé cardinal-évêque de Porto en 1312, & élu pape le 7 août 1316. Il étoit de petite taille, mais d'un grand génie, & fort verſé dans la juriſprudence civile & canonique. Il prit le nom de Jean XXII. Sous ſon pontificat, les cordeliers agiterent cette fameuſe queſtion, qui fit tant de bruit dans le monde, & qu'on auroit mépriſé dans un ſiecle moins ignorant. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi les choſes qu'on leur donnoit leur appartenoient, dans le tems même qu'ils en faiſoient uſage; la portion, par exemple, quand ils la mangeoient. 1300.

Barthelemi de Graſſi, chanoine de Fréjus, ſa patrie, aſſiſta à deux conciles d'Avignon, l'un en 1326, & l'autre en 1337. Il publia les ſtatuts qu'on obſerve encore, & qui ſont appellés *ſtatuta antiqua*. On croit qu'il mourut au mois de mars 1341. 1310.

Guillaume d'Aubuſſac, qui avoit été ſucceſſivement dignitaire 1343.

en pluſieurs chapitres, ne ſiégea que quelques mois; il fut élu, au mois de juin 1343, & il avoit déja, pour ſucceſſeur, au mois de novembre de la même année,

1343. *Jean d'Arpatelle*, qui légua à ſon égliſe, quantité de vaſes ſacrés d'or & d'argent, des pierreries & des joyaux; ce qui ſuppoſe un très-grand luxe dans ce tems-là. On ne ſait pas combien de tems il gouverna le dioceſe.

1359. *Pierre* IV *Alleman*, de Clermont, mourut évêque de Fréjus, en 1359.

1359. *Guillaume Amici*, évêque d'Apt, patriarche de Jéruſalem, ne gouverna le dioceſe de Fréjus, en qualité d'adminiſtrateur, qu'environ un an; c'eſt-à-dire, depuis la mort de Pierre, juſqu'au mois de juin 1360.

1360. *Pierre* V, qui lui ſuccéda tout de ſuite après, mourut vers le mois d'août 1361.

1361. *Guillaume de Ruffec* ou de *Soſilhac*, ſiégea depuis le mois de ſeptembre 1361, ou environ, juſqu'au même mois 1364.

1364. *Raymond Daron* ou *Dracon*, religieux auguſtin, fut transféré du ſiege de Toulon à celui de Fréjus, au mois de novembre de cette année-là. On croit que ſa mort arriva en 1368.

1368. *Guillaume de la Font* eſt mis, on ne ſait pas ſur quel fondement, parmi les évêques de Fréjus, depuis la fin de l'année 1368, juſqu'en 1372.

1373. *Bertrand de Villemurs* commence à être connu en l'année 1373, & mourut le 30 de mai 1385. Il donna cent livres pour la rançon de ſon frere Jean, que les anglois avoient fait priſonnier.

1385. *Louis de Bolhiac*, religieux auguſtin, fut nommé par Clément VII, au mois d'août de l'année 1385, & finit ſes jours le 13 avril 1405.

1406. *Gilles le Jeune*, chantre de l'égliſe de Reims, conſeiller des rois de France & de Sicile, maître des requêtes de leur hôtel, fut envoyé en ambaſſade, à la cour de France, par la reine Yolande,

il

il assista au concile de Pise, fonda une collégiale à Lorgues en 1429, & mourut la même année.

Jean de Billard, doyen du Mans, conseiller d'Isabelle, reine de Sicile, & de Charles VII, roi de France, fut élu 26 jours après la mort du précédent, & assista au concile de Bâle comme ambassadeur de Louis III. Il siégeoit encore en 1445. 1421.

Jacques Juvenal des Ursins, archevêque de Reims, se trouvant en Provence, se démit de son archevêché pour accepter l'évêché de Fréjus, qui lui fut offert par les députés du chapitre en 1449. 1449.

Jacques Seguin, prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris, se disoit élu évêque de Fréjus en 1452. Il eut pour compétiteur Guillaume Huyn, cardinal du titre de sainte Sabine, nommé à l'évêché de Fréjus par Nicolas V. Mais il paroît que Jacques Seguin demeura paisible possesseur. 1452.

Jean du Bellay, d'une ancienne maison d'Anjou, fils d'Hugues, & d'Elizabeth de Montigny, abbé de Saint-Florent, lui succéda le 7 novembre 1455, & permuta avec Léon Guerinet, pour l'évêché de Poitiers, en 1461. 1455.

Léon Guerinet se démit de celui de Fréjus en 1473. Il avoit été conseiller au parlement de Paris, & doyen de Poitiers sa patrie. 1461.

Urbain de Fiesque, noble génois, secrétaire de Sixte IV, fut placé par ce pontife sur le siege de Fréjus en 1473, sans le consentement du chapitre & du roi René, comte de Provence, qui ne voulurent pas le reconnoître. Le pape, irrité, jetta l'interdit sur cette église, & excommunia les chanoines; ce qui obligea les habitans d'aller faire les exercices de la religion, dans les paroisses voisines, pendant trois ou quatre ans que dura l'interdit. Les pyrates, qui infestoient les mers de Provence, ayant sçu ce qui se passoit à Fréjus, profiterent, pendant la semaine sainte, de l'absence des habitans, pour faire une descente dans 1473.

la ville. Ils la pillerent, maſſacrerent tous ceux qui firent quelque réſiſtance, & s'en retournerent chargés de butin, emmenant avec eux pluſieurs eſclaves de l'un & de l'autre ſexe. Cet accident obligea les chanoines de faire un accommodement avec le pape. Urbain fut reconnu & prit poſſeſſion en 1477. Il mourut à Rome en 1485.

1486. *Robert de Briçonnet*, frere du cardinal Guillaume, miniſtre ſous Charles VIII, fut élu en 1486, à la recommandation de ce roi. Il ſe démit vers l'an 1487, pour paſſer à l'archevêché de Reims.

1488. *Raymond d'Ancezune de Caderouſſe*, fut nommé en 1488, & refuſa l'évêché.

1489. *Roſtan d'Ancezune*, ſon parent, l'accepta en 1489; il fut transféré à l'archevêché d'Embrun, vers l'an 1495.

1496. *Nicolas de Fieſque*, fils de Jacques, comte de Lavagne, & frere de ſainte Catherine de Genes, dont il imita les vertus, fut fait évêque de Fréjus en 1496, & enſuite cardinal par Alexandre VI. Il avoit eu l'adminiſtration de l'évêché de Toulon, & mourut doyen du ſacré college, en 1524.

1512. *Urbain de Fieſque*, ſon neveu & ſon coadjuteur, lui ſuccéda à l'évêché de Fréjus en 1512. Il mourut le 22 mai 1516.

1517. *François des Urſins*, décoré de la pourpre par Léon X, avant qu'il fut tonſuré, nommé à l'évêché de Fréjus, par Clément VII ſon parent, en 1517, n'ayant pu venir dans ſon dioceſe, parce que ſes emplois l'attachoient à Rome, le fit gouverner par ſon neveu Léon, qu'il ſe fit donner pour coadjuteur, & mourut au mois de janvier 1533.

1533. *Léon des Urſins* ſiégea depuis 1533, juſqu'au mois de mai 1564.

1565. *Bertrand de Romans*, chanoine de ſaint Sauveur, & conſeiller au parlement d'Aix, occupa le ſiege de Fréjus depuis l'an 1565 juſqu'en 1579. Il ſe départit, envers la communauté de Fréjus, des droits ſeigneuriaux, à l'exception de la juſtice, moyennant une penſion féodale.

Digitized by Google

François de Bouliers, fils de Philibert de Cental, ſeigneur de Mannes, & vicomte de Reillane, originaire de Piémont, fut abbé de Lérins & de Bonport, enſuite évêque de Fréjus en 1579 ; il mourut à Siſteron, en revenant de Paris, en 1587. 1579.

Geraud Bellanger, évêque de Fréjus ſa patrie, en 1587, fut député par les ſeigneurs de Provence, à l'aſſemblée convoquée à Paris par le duc de Mayenne en 1693. Henri IV, pour le punir de ſon attachement à la ligue, dont il étoit un des plus zélés partiſans, fit ſaiſir ſon temporel, & le parlement d'Aix le condamna à un banniſſement perpétuel. 1587.

Barthelemi de Camelin, né à Fréjus, ne dut qu'à ſon propre mérite ſon élévation à l'épiſcopat. Quoiqu'il fut élu par Henri IV en 1594, il ne reçut ſes bulles qu'en 1599. On doit le regarder comme le reſtaurateur de la diſcipline dans ſon dioceſe, & des privileges de ſon égliſe. Il mourut le 12 juin 1637. 1594.

Pierre de Camelin, neveu du précédent, & ſon coadjuteur depuis 1621, lui ſuccéda à la fin de juin 1637, & termina ſa carriere au mois de janvier 1654, âgé de 75 ans. 1637.

Joſeph Zongo Ondedei, d'une famille noble de Pezaro en Italie, après avoir été ſucceſſivement revêtu de pluſieurs emplois en cour de Rome, fut placé ſur le ſiege de Fréjus en 1654, à la recommandation du cardinal Mazarin ſon ami. Ce prélat, recommandable par ſa charité envers les pauvres, diſpoſa de tous ſes biens en leur faveur, & en faveur de ſon égliſe ; il mourut en 1674. Michel Poncet, nommé pour lui ſuccéder, devint archevêque de Bourges avant d'avoir reçu ſes bulles. 1654.

Antoine-Benoît de Clermont-Tonnerre-Cruſy, docteur de la maiſon de Navarre, fut nommé à l'évêché de Fréjus le 22 novembre 1674. La régularité de ſa conduite lui attira de juſtes éloges, mais elle ne put le mettre à l'abri de quelques chagrins qui lui couterent la vie. Il mourut, au mois d'août 1678, dans la trente-cinquieme année de ſon âge. 1674.

Louis d'Anglure de Bourlemont, & *Jacques Potier de Novion*, évêques de Siſteron, furent ſucceſſivement nommés à l'évêché de Fréjus ; mais ils paſſerent à d'autres ſieges avant d'avoir pris poſſeſſion.

1680. *Luc d'Aquin*, d'Avignon, frere d'Antoine, premier médecin du roi, fut transféré de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à celui de Fréjus en 1680. Son avarice & ſa mauvaiſe conduite, lui firent tant d'ennemis, que la cour le força de ſe démettre en 1697. Mais à peine y eut-il conſenti, qu'il voulut revenir par la voie du regrès, & n'oublia rien pour empêcher que ſon ſucceſſeur ne fût ſacré. Exilé en baſſe Bretagne, & enſuite rappellé à Paris, il y mourut en 1717, avec le regret de n'avoir pu remonter ſur le ſiege de ſon égliſe.

1697. *Louis d'Aquin*, ſon neveu, de la maiſon & ſociété de Sorbonne, agent du clergé, abbé des ſaints Serge & Bacque, fut pourvu de l'évêché de Fréjus le 2 janvier 1697. Il paſſa au ſiege de Séez le premier novembre de l'année ſuivante.

1698. *André-Hercule de Fleury*, naquit à Lodeve, de Jean de Fleury & de Diane de la Treille de Foſieres. Ce n'eſt point comme miniſtre d'état que nous devons l'enviſager. Ce titre le rend étranger à notre hiſtoire. Les talens par leſquels on gouverne un grand royaume, ſont bien différens de ceux dont on a beſoin pour la conduite d'un dioceſe. Ici avec de la prudence, la connoiſſance de la religion, & des vertus paiſibles, on peut faire beaucoup de bien : mais là il faut de l'élévation & de la fermeté dans le caractere ; de l'étendue & des reſſources dans l'eſprit ; du myſtere & du courage dans les entrepriſes ; il faut embraſſer d'un coup d'œil les différentes parties du gouvernement & les lier enſemble ; être préſent dans toutes les cours, par l'influence de ſon génie, en pénétrer les deſſeins, en démêler les intrigues, & ſouvent même en diriger les reſſorts. Nous laiſſons décider aux politiques ſi M. de Fleury eût les talens qui ſont les grands

miniſtres ; il eſt sûr du moins qu'ils applaudiront avec toute la France, aux qualités qui l'ont rendu un des plus utiles. La ſouplesſe & l'aménité de ſon caractere lui ſervirent beaucoup auprès du duc de Savoie, lorſque ce prince fit une invaſion en Provence en 1707. M. de Fleury gagna l'eſtime de ſon Alteſſe Royale, qui, à ſa conſidération, traita favorablement la ville de Fréjus. Il fut nommé à l'évêché le premier novembre 1698, & donna ſa démiſſion en 1715, quand le roi, par le codicile de ſon teſtament, l'eut déſigné précepteur de Louis XV. Il fut créé cardinal au mois de ſeptembre 1726, & mourut à Iſſy le 29 janvier 1743, âgé de 89 ans 6 mois.

DIOCESE DE FRÉJUS. EVÊQUES.

Joſeph-Pierre de Caſtellane, vicaire-général d'Aix, fut nommé le 18 juin 1715, ſur la démiſſion de M. de Fleury. 1715.

Martin de Bellei, né dans le dioceſe d'Orléans, fut ſacré le 13 décembre 1739, & donna ſa démiſſion en 1766. 1739.

Emmanuel-François de Bauſſet de Roquefort, né à Marſeille, ci-devant agent du clergé, chanoine & comte de ſaint Victor, a été ſacré le 31 août 1766. 1766.

Il y avoit anciennement dans ce dioceſe, quatre monaſteres, dont un ſeul ſubſiſte; ſavoir, celui de Notre-Dame de Correns, fondé pour le plus tard au commencement du dixieme ſiecle. Mathilde de Château-Renard lui fit une donation en 972.

ANCIENS MONASTERES.

2°. Le monaſtere de Villecroſe, dépendant de l'abbaye de ſaint Victor, eſt mentionné dans une bulle de Paſcal II, au commencement du douzieme ſiecle.

3°. L'abbaye du Toronet, ordre de Cîteaux, fondée en 1136, ſubſiſte encore, ainſi que la chartreuſe de Laverne, qui eſt de l'an 1170. Frédole, évêque de Fréjus, & Pierre Iſnard, évêque de Toulon, en furent les principaux fondateurs.

Nous n'avons point de dioceſe en Provence, dont l'hiſtoire naturelle ſoit plus variée & plus intéreſſante. Le porphyre y eſt commun à l'Eſterel ſur-tout, & dans le terroir de *Roquebrune*.

HISTOIRE NATURELLE.

Digitized by Google

En allant de ce village au *Muy*, on rencontre une montagne qui en contient des maſſes de plus de ſoixante pieds de haut, ſur une largeur conſidérable. On pourroit en tirer des colonnes ſemblables à celles qu'on tiroit autrefois de la haute Egypte, & peut-être les romains y taillerent-ils la plupart de celles que nous voyons en quelques villes de Provence ; car la carriere paroît avoir été anciennement exploitée.

Dans certains endroits cette pierre eſt fort dure, & dans d'autres elle l'eſt beaucoup moins. J'en ai expoſé de cette derniere qualité à un feu de porcelaine modéré. Elle a bouilli dans le vaſe, & la ſuperficie eſt devenue poreuſe. Les ſeules parties blanches, celles qu'on apperçoit comme des points à l'extérieur, ont coulé comme le verre, parce qu'elles ſont de même nature. Je ſuis perſuadé que ce porphyre, pouſſé à un plus grand feu, deviendroit poreux. Celui qu'on trouve dans les collines voiſines de *Vidauban*, eſt d'un gris de lin fort joli. On y diſtingue du feldt-ſpath opaque blanc, du jaune, & des criſtaux tranſparens.

Le terroir de *Roquebrune* fournit encore du plomb propre à deſſiner, appellé *plumbago*. On croit qu'il y a aux environs une mine d'étain. Le *Reveſt* eſt remarquable par les agathes blanches. Outre le porphyre, la montagne de *l'Eſterel* offre encore du jaſpe ſanguin, entierement réfractaire, & qui n'acquiert au feu de porcelaine, qu'une couleur plus vive. On voit au même endroit du quartz criſtallin, & des améthiſtes. Les *Maures* ſont fameuſes par les mines qu'elles renferment. Il y en a de plomb tenant argent, d'orpiment, d'alun & de ſoufre rouge. Le cuivre eſt à la *Garde-frainet*, où l'on voit auſſi un filon de fer.

La chartreuſe de *Laverne* eſt dans un pays intéreſſant pour un naturaliſte. Elle eſt bâtie de trois ſortes de pierres qu'on tire des environs. La premiere eſt un ſchite compact ; la ſeconde, une pierre ollaire dure, graſſe au toucher, entremêlée de petites parties de talc & de mica, & aſſez ſemblable extérieurement au

plâtre gris. Elle eſt comme marbrée en gris & noir, & n'eſt pas ſuſceptible de recevoir le poli. La troiſieme eſt une ſerpentine talqueuſe, qu'on trouve ſur le chemin de *Cogolin*. Elle eſt ſolide, opaque, d'un verd foncé, mouchetée de taches, tantôt verdâtres & tantôt noires, & prend un aſſez beau poli. Elle ne fermente point avec l'eau forte ; mais elle eſt ſujette à ſe fendre dans les endroits où eſt le talc. Quoiqu'elle durciſſe & blanchiſſe au feu, j'ai conſtamment obſervé qu'elle ſe dégrade & ſe carie à l'air dans les lieux voiſins de la mer, à Saint-Tropez, par exemple, où l'on s'en eſt ſervi pour les portes & les fenêtres.

Cette carriere eſt à une demi-lieue de la montagne de la Magdeleine, où l'on découvre des traces d'un ancien volcan. Les pierres en ſont noires & pleines de ſoufflures. Les habitans de *Cogolin* en ont beaucoup employé à la bâtiſſe de leurs maiſons, parce qu'elles prennent aiſément la chaux. On trouve encore, près de la chartreuſe, de l'asbeſte, du verre de Moſcovie qui ſe ſépare en lames flexibles extrêmement minces & tranſparentes, du liege foſſile, *ſuber montanum*, eſpece de pierre légere qui reſſemble à des oſſemens en partie décompoſés. Expoſé au feu de porcelaine, il acquiert une couleur martiale & devient poreux ; les parties filamenteuſes qui le compoſent, & qui paroiſſent talqueuſes, étant réfractaires réſiſtent, & les autres ſe diſſipent.

On voit au même endroit des bancs de talc blanc & de talc jaune, ſéparé en petites lames. Celles de la premiere eſpece ſont graſſes au toucher, demi-tranſparentes & fort flexibles : les autres, quoique graſſes au toucher, ſont opaques & caſſantes. Au reſte le mica blanc eſt commun dans ces quartiers, & preſque par-tout mêlé avec un ſchite réfractaire ; car au feu de porcelaine il n'a reçu qu'une légere fuſion, qui l'attachoit à peine au fond du vaſe. Comme ce ſchite ſe décompoſe aiſément, le chemin qui va d'*Hyeres* à *Cogolin* eſt tout couvert de paillettes brillantes, mêlées avec un ſable fin. On voit près de *Collobrieres*, une mine de plomb

qu'on n'exploite plus ; une autre également abandonnée dans le terroir de *Bormette* ; on en a tiré beaucoup de criſtaux de roche, attachés au quartz où ils s'étoient formés. En allant de Collobrieres à Pierrefeu, on rencontre de la pierre arménienne & des rochers de jaſpe brun, de la même qualité que celui de l'Eſterel ; à Pierrefeu, on voit un porphyre de couleur de lie de vin. En parlant des mines, nous avons oublié de dire qu'on découvre un filon de fer à *Mon-Ferrat*, aux *Sulettes*, au *Perret*, au *Canet*, à *l'Eſperel*, à *Trans*, aux *Arcs*, à *Barbentane*. On exploite au *Canet* des mines de cuivre, & de plomb tenant argent. Celles d'*Agaï* & de la *Maure-du-Luc* ſont abandonnées. On prétend qu'il y en a deux dans le terroir de *Pugeton*, l'une d'or & l'autre d'alun.

On voit un filon de fer de bonne qualité, donnant environ quarante pour cent, au territoire de *Château-Double*, quartier de *Rebouillon*, au terroir de *Draguignan*. Les pierres du terroir de *Pennafort* ſont colorées & approchantes du jaſpe ; les unes ſont blanches & rouges ; les autres blanches & violettes. Il y a auſſi une mine de fer & d'aſſez beau granit. Cette eſpece de pierre eſt ſi commune dans le dioceſe de Fréjus, que ce n'eſt pas la peine de marquer les lieux où on la trouve. Il y en a des montagnes entieres (1). On a trouvé des amétiſtes dans le *Rairan*.

Voilà les principales variétés que nous offre, en fait de minéralogie, la bande ſablonneuſe du dioceſe. La calcaire nous préſente, dans le terroir de *Comps*, des cames, des peignes, des cornes d'ammon, & des grifites, eſpece de coquillage, dont on ne connoît point l'analogue ; à *Brenon*, une mine de charbon de terre ; à *Villecroze*, une grotte ſituée preſqu'au haut d'une colline, où l'on

(1) Le granit groſſier des environs de Fréjus, car il y en a de plus compact & de plus fin ſur les montagnes, coule au feu de porcelaine. Les corps blancs qu'on y diſtingue, quoiqu'ils fuſent, ſont plus réfractaires que le reſte. Les parties métalliques lui donnent au creuſet une couleur pâle, dont on pourroit peut-être tirer parti pour les arts.

n'aborde

n'aborde que difficilement. L'entrée en eſt aſſez étroite ; mais le dedans eſt vaſte & ſpacieux. Il y a une vingtaine de colonnes de différentes figures, formées par les dépôts de l'eau qui ſuinte à travers le rocher. Les unes pendent du haut de la voûte juſqu'à terre ; les autres en deſcendent, mais ne touchent pas le ſol. Elles en ſont plus ou moins éloignées de quelques pieds. Ces ſtalactites ſont brunes, & dans quelques endroits noirâtres, apparemment à cauſe du ſable que les eaux entraînent. La grotte renferme une très-belle ſource. La terre rouge & martiale qui s'y trouve eſt propre à colorer les ouvrages des potiers.

Diocese de Fréjus. Histoire naturelle.

On voit dans le terroir de *Lorgues*, un marbre qui prend un aſſez beau poli. Cette petite ville a une égliſe collégiale fondée en 1421, ſous l'invocation de ſaint Martin. Le chapitre eſt compoſé d'un doyen, d'un ſacriſtain-curé, d'un capiſcol, d'un théologal, de deux autres chanoines, & de quatre bénéficiers. Les trinitaires, les urſulines, & les bernardines y ont un couvent. Celui des urſulines eſt de l'an 1639. Les capucins y ſont établis depuis l'an 1667.

Remarques historiques. Lorgues.

Il y a quatre autres chapitres dans ce dioceſe. Celui d'*Aups*, fondé par les ſeigneurs de cette ville, de la maiſon de Blaccas, étoit autrefois à Valmoiſſine. Les chanoines devoient être nobles, & avoir aſſez de revenus pour entretenir un domeſtique, un cheval, un chien, & un faucon : il étoit de l'eſſence de la nobleſſe d'avoir tous ces animaux. Ce chapitre fut transféré à Aups en 1499. Il eſt compoſé d'un prévôt, d'un ſacriſtain, de ſix chanoines, & de ſix bénéficiers. Il y a des auguſtins dans cette ville, & des urſulines établies en 1636.

Aups.

La fondation du chapitre de *Pignans* remonte au ſixieme ſiecle. Il étoit autrefois de l'ordre de ſaint Auguſtin ; mais il fut ſéculariſé par une bulle de Clément IX, du 4 ſeptembre 1668. Il y a un prévôt, un doyen, un ſacriſtain-curé, un camérier, un primicier, un capiſcol, & douze chanoines. Les cordeliers & les urſu-

Pignans.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

lines ont un couvent à Pignans ; celles-ci depuis l'an 1624. La montagne de Notre-Dame des Anges a trois cens vingt toiſes au-deſſus du niveau de la mer.

Barjols.

La petite ville de *Barjols* a auſſi une collégiale fondée en 1060, par Raymbaud, archevêque d'Arles. Un prévôt, un capiſcol, un ſacriſtain & huit chanoines, dont l'un eſt théologal, compoſent le chapitre, & dix bénéficiers le bas-chœur. Les carmes, les auguſtins & les urſulines y ont un établiſſement. Le ſiege de la juſtice royale fut établi en 1322, par Robert, roi de Naples & de Sicile, comte de Provence, qui conſerva toujours beaucoup d'affection pour cette ville, où il avoit été élevé : elle eſt ſituée dans une contrée agréable, à deux tiers de lieue de la riviere d'Argens.

On voit chez les PP. carmes, des grottes goutieres, toutes contiguës les unes aux autres ; mais moins élevées que celles de Villecroze. Les ſtalactites en ſont plus ſingulieres par les formes bizarres qu'on leur a données ; car on prétend qu'un religieux s'étoit amuſé à recevoir la filtration de ces grottes, dans des creux empreints de ces figures, ou d'autres objets ſemblables, & que les dépôts pierreux prenoient dans ces moules la forme qu'il deſiroit. Ces ſtalactites ſont d'un beau blanc. Les carmes en conſervent dans leur bibliotheque, qui ſont d'une délicateſſe & d'un travail ſurprenant.

Acad. des ſc. an. 1754. p. 132.

Draguiguan.

La ſituation de *Draguignan* a ſes avantages comme celle de Barjols; cette ville, d'ailleurs, eſt celle du dioceſe dont le ſéjour eſt certainement le plus gracieux. Son égliſe, unie ſous le titre de vicairie perpétuelle, à l'archidiaconé d'Aix, à la fin de l'année 1409, par Alexandre V, & par Jean XXIII, qui confirma cette union au mois de mars 1411, fut érigée en collégiale, en 1570, à la requiſition de Jean de Raſcas, archidiacre de la métropole, & conſeiller au parlement, à condition qu'il conféreroit les bénéfices du chapitre, & qu'il jouiroit des trois quarts de la groſſe dîme, laiſſant aux chanoines la quatrieme partie, les menues dîmes &

Digitized by Google

le caſuel. Cette condition ayant paru trop onéreuſe au chapitre, on fixa par une tranſaction, le revenu de l'archidiacre, à une penſion de 1200 livres. Mais l'union fut enſuite caſſée par le parlement de Bourgogne, en 1642, à la pourſuite d'un eccléſiaſtique qui avoit impétré la vicairie perpétuelle de Draguignan; enfin l'état du chapitre, après pluſieurs procès, fut réduit, par arrêt du conſeil du 20 décembre 1691, à la forme où nous le voyons, étant affranchi de la juriſdiction de l'archidiacre d'Aix, & ſoumis à l'évêque diocéſain. Il eſt compoſé d'un chef, curé primitif, qui a le titre de ſacriſtain, & de cinq autres chanoines, dont l'un eſt capiſcol. On voit à Draguignan pluſieurs monaſteres; ſavoir, des cordeliers, fondés avant l'an 1299; des dominicains, en 1304; des auguſtins, en 1380; des obſervantins, en 1489; des capucins, en 1699; des minimes, & des religieuſes de la viſitation, en 1633. Les PP. de la doctrine chrétienne y ont le college.

Diocese de Fréjus. Remarques historiques.

Bouch. t. 1 p. 254 & 255.

On trouve beaucoup de plâtre dans le terroir de cette ville, & des eaux qui ne diſſolvent point le ſavon, & ne ſont pas propres à faire cuire les légumes. Elles font périr les haricots blancs, lorſqu'on en arroſe les plantes plus d'une fois, ſont ameres & un peu ſalées. Elles mériteroient d'être analyſées par un chymiſte.

On voit dans le terroir de *Trans*, qui eſt voiſin, une mine de fer & un peu de manganaiſe. Ce fief fut érigé en marquiſat, par Louis XII, en 1505, en faveur de Louis de Villeneuve, ſeigneur de Serenon; grace qui fut la premiere accordée, en ce royaume, dit le continuateur de Moreri, du moins par lettres-patentes & enregiſtrées; celui de Neſle, qui étoit dans la maiſon de Sainte-Maure, n'ayant été érigé qu'en 1545, & enregiſtré en 1548.

Trans.

Edit. de 1749.

Le bourg de *Cotignac*, ſitué dans une contrée montagneuſe, mais fertile en excellens fruits, avoit le titre de baronie dès le milieu du quinzieme ſiecle. Il y a dans le terroir, l'égliſe de Notre-Dame de Grace, qui a été long-tems fameuſe par la dévotion des fideles. Le roi Louis XIV, & ſa mere Anne d'Autriche, vinrent

Cotignac.

la viſiter en 1660. Cette chapelle, fondée au mois de ſeptembre 1519, étoit, à la fin du même ſiecle, ſous la direction de M. Rollin-Ferrier, prieur-curé de Cotignac. Ce pieux eccléſiaſtique, voulant entretenir la dévotion des peuples, aſſembla à Notre-Dame de Grace quelques eccléſiaſtiques, la plupart docteurs, chanoines & théologaux des égliſes de Marſeille & de Graſſe, avec leſquels il forma une communauté, qui adopta les réglemens que ſaint Philippe de Néri avoit donnés à ſa congrégation. Clément VIII approuva l'érection de cette communauté, en 1599. Mais André Tod, qui en étoit ſous-ſupérieur, quelques années après, ayant connu M. de Berulle, dans un voyage qu'il fit à Paris, engagea ſes confreres à ſe réunir à l'oratoire de France, ce qui fut exécuté le 14 janvier 1615, & confirmé par une bulle d'Urbain VIII, du 3 août 1628, enregiſtrée au parlement de Provence.

Nous ne devons pas oublier de dire, que dans le terroir des *Arcs*, dont la ſeigneurie a appartenu, pendant pluſieurs ſiecles, à la maiſon de Villeneuve, il y avoit autrefois un couvent de l'ordre de Cîteaux, fondé vers l'an 1306, & appellé *monaſterium de cella Robaudi*, dans lequel ſainte Roſſoline, de Villeneuve, avoit pris l'habit. On conſerve encore ſon corps dans l'égliſe de ce monaſtere, qui appartient aujourd'hui aux religieux obſervantins.

Les inſcriptions qu'on trouve en pluſieurs endroits, & le nombre des villes, dont il eſt parlé dans les anciens auteurs, prouvent que le dioceſe de Fréjus étoit fort peuplé du tems des romains. Les pays maritimes ſont toujours les mieux habités, ainſi que ceux où l'on a ouvert de grandes routes. Il y en avoit, dans le dioceſe de Fréjus, qui nous ſont connues; l'une alloit à Aix, par Tourves, & l'autre à Riez, par le terroir de *Draguignan*, d'*Empus* & de *Beaudun*.

Barjemon. Le terroir de *Barjemon*, voiſin de cette voie militaire, renferme quelques reſtes d'antiquités. On y découvrit, ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle, trois urnes cinéraires d'un verre bleu céleſte, renfermées chacune dans une urne de grès de forme ovale;

Digitized by Google

avec un couvercle rond de la même pierre. Elles étoient ſous une maſſe de tuf, formée par les ſédimens des eaux. On conſerve, dans le château, d'autres monumens antiques trouvés au même endroit.

DIOCESE DE FRÉJUS. REMARQUES HISTORIQUES.

L'affouagement de 1200, fait mention de pluſieurs villages qui ne ſubſiſtent plus, ce qui vient, ſans doute, de ce que les habitans, forcés anciennement de ſe retirer dans des lieux avantageuſement ſitués, pour ſe défendre contre les ſarrazins, & d'autres pyrates, les abandonnerent enſuite, lorſqu'il y eut plus de ſûreté dans la plaine, où ils bâtirent d'autres villages, qui ne ſont pas nommés dans cet affouagement. Il eſt certain auſſi que la plupart de ceux qui exiſtoient en 1200, furent détruits durant les guerres civiles du quatorzieme ſiecle.

Les villages de *Mons* & d'*Eſcragnole*, offrent une ſingularité remarquable. Les habitans parlent une langue qu'on n'entend point dans le reſte de la Provence. On croit communément que c'eſt l'idiôme des ſarrazins, on ſe trompe; c'eſt l'ancien patois de Gênes, qui s'eſt conſervé dans ces villages, depuis que des peuplades de génois vinrent s'y établir, il y a pluſieurs ſiecles. J'ai voulu me procurer une chanſon pour conſtater le fait; car les vaudevilles ſont, en matiere de langage, ce que les inſcriptions ſont en fait d'antiquités. Voici quelques vers qui décident la queſtion:

Mons & Eſcragnole.

Grigueur guignon; a lagna,
Ou dije, che l'avea de lou ben a la campagna;
I m'an pilla ou ca mea;
In ou m'an l'aschaou pa un choun.
Mi ſoun entra miſero.
Sa poſſo, me racatero
La ca, lou ben, & la terro, &c. (1)

(1) *Grigueur guignon;* je ſuis triſte. J'avois du bien à la campagne, on m'a pillé ma maiſon; on n'y a pas laiſſé un clou. Je ſuis dans la miſere. Si je puis, je racheterai le bien, la maiſon & la terre.

Digitized by Google

Ce patois ſe conſerve depuis environ cinq cens ans, quoique ceux qui le parlent, ſoient environnés de gens qui ne parlent que provençal, preuve ſenſible de ce que je dis ailleurs, que rien ne ſe perpétue davantage que la langue maternelle. Ce qui empêche les provençaux d'entendre ce patois, c'eſt principalement l'accent, qui eſt très-fort, quand on le parle.

Diocese de Sisteron.

La ville de Siſteron n'a jamais été conſidérable dans aucun tems. C'eſt de leur poſition avantageuſe, & non pas de la fertilité du terroir, que dépend le ſort des villes. On en voit de très-grandes dans des pays qui fourniſſent à peine de quoi nourrir le quart des habitans, parce qu'elles deviennent, par leur ſituation, un lien de communication entre des provinces & des royaumes entiers. Mais dans les lieux écartés de la mer, des grandes routes & des rivieres navigables, l'induſtrie & la population languiſſent, les villes ſont à peu près toujours les mêmes; leur ſort le plus heureux eſt de ne pas déchoir.

Celle de Siſteron remonte aux ſiecles les plus reculés; elle ſubſiſtoit du tems des gaulois, comme il paroît par ſon nom celtique, *Seguſtero*, qui ſignifie, lieu où la riviere eſt reſſerrée, du mot *ceg*, gorge, & de *ſtoer*, riviere. En effet, à Siſteron, la Durance eſt reſſerrée entre deux rochers.

Cette ville a le titre de comté, dans des chartes du dixieme & même du neuvieme ſiecle. Les dioceſes étant de petits gouvernemens, ſoumis à un comte, on ſe ſervoit indifféremment, dans la baſſe latinité, des mots de *comitatûs* ou d'*epiſcopatûs*, pour ſignifier un dioceſe. Elle eſt défendue par une citadelle, & a un chapitre compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un capiſcol, d'un ſacriſtain, & de huit autres chanoines, dont l'un eſt théologal; il y a auſſi douze bénéficiers, dont deux ſont les fonctions

Digitized by Google

de curés. On dit que Charlemagne, paſſant par la Provence, fit bâtir la cathédrale, dédiée ſous l'invocation de la ſainte Vierge. On donne la même origine à la plupart de nos égliſes; mais il eſt bon d'obſerver qu'il n'y en a point qui remonte à des tems ſi reculés, & que Charlemagne n'eſt jamais venu en Provence. Celle de Siſteron n'a pas toujours ſubſiſté ſans interruption. Il y avoit long-tems que les barbares l'avoient détruite, lorſque l'évêque Frondon forma le deſſein de la rebâtir, au commencement du onzieme ſiecle. Il y établit, ainſi qu'à Forcalquier, ſeize chanoines, qui ne faiſoient qu'un ſeul & même corps, & deſſervoient alternativement les deux égliſes; mais Gerard II les ayant ſéparées, celle de Forcalquier prit le titre de co-cathédrale, confirmé par Adrien IV & Alexandre III. Un prévôt, un ſacriſtain, un capiſcol & dix chanoines, dont l'un eſt théologal, forment le chapitre; neuf bénéficiers, le bas-chœur. Il y a deux curés. Les cordeliers & les capucins ont un couvent de leur ordre, hors de l'enceinte de Siſteron. Les premiers, depuis l'an 1238, & les autres, depuis l'an 1614. Il y a, dans la ville, des urſulines, depuis l'an 1642, & des religieuſes de la viſitation. On voit dans le fauxbourg, qui dépend du dioceſe de Gap, des chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin, & des dominicains, fondés en 1247. Les prêtres de la miſſion ont la direction du ſéminaire à Manoſque & à Lurs.

Diocese de Sisteron.

Evêques.

Evêques.

Cryſaphius ſiégeoit en 451, ſuivant le témoignage de Columbi, qui dit avoir vu ſon nom dans le recueil manuſcrit d'un concile d'Arles, tenu ſous Ravennius; il eſt d'ailleurs nommé dans la lettre ſynodique des évêques des Gaules, écrite à ſaint Léon en 451. Nous avons bien de la peine à croire que Chryſaphius ſoit le premier évêque de Siſteron. La religion chrétienne étoit généralement répandue dans toute la Provence, au commencement du

451.

cinquieme ſiecle, & Siſteron tenoit alors le cinquieme rang parmi les villes dépendantes de la métropole d'Aix. Nous croyons donc qu'elle avoit alors un évêque, puiſque tous les autres ſieges de la ſeconde narbonnoiſe étoient érigés dans ce tems-là. Mais on ne doit pas donner, à celui de Siſteron, une antiquité plus grande que la fin du quatrieme ſiecle.

500. Jean premier confirma l'élection de *Marius*, abbé de Beuvons, faite du conſentement de Gondebaud, roi de Bourgogne. Ce prince commença de régner en 491, & mourut en 516. On peut donc mettre l'élection de Marius en l'année 500 ou environ. On croit que Jean étoit d'une famille ſénatorienne.

517. *Valere* ſouſcrivit au concile d'Epaone, ou d'Albon, au dioceſe de Vienne, en 517.

541. *Avole* fut préſent au quatrieme concile d'Orléans, de l'année 541, & repréſenté par le prêtre Agecius, à celui qui ſe tint, dans la même ville, en 549.

573. *Geniez* étoit au quatrieme concile de Paris, en 573.

584. *Polychronius* eſt du nombre des prélats qui aſſiſterent au deuxieme concile de Valence, tenu en 585. Dom Denis de Sainte-Marthe, prétend que l'épiſcopat des évêques ſuivans, juſqu'au dixieme ſiecle, n'a pas toute la certitude que l'hiſtoire demande. Nous nous conformerons à la liſte qu'il en donne, n'ayant rien de mieux à propoſer.

619. *Secundin* ſiégea depuis l'année 619 juſqu'en 657.

657. *Magnibert* depuis 657 juſqu'en 718, ce qui fait ſoixante-un ans d'épiſcopat, & paroît d'autant plus difficile à croire, que l'élection, dans ce tems-là, tomboit ordinairement ſur des perſonnes d'un âge mur, dont les jours étoient encore abrégés par les travaux du miniſtere.

718. *Amant* depuis 718 juſqu'en 729 ou 730.

730. *Virmagnus* gouverna ſon égliſe, à ce qu'on prétend, depuis l'année 730, juſqu'en 750.

Bon

Bon I, depuis 750 juſqu'en 805 : nous diſons de ce long épiſcopat ce que nous avons dit de celui de Magnibert.

Jean II fonda à Volz, dans ſon dioceſe, un monaſtere compoſé de douze religieux, à la tête deſquels il mit Ademar. Cette fondation eſt de l'an 812. Quelques années auparavant, Charlemagne avoit donné la terre de Lurs à l'égliſe de Siſteron. On croit que Jean rétablit l'abbaye de Beuvons, qui avoit été vraiſemblablement détruite par les lombards. Il étoit riche, & légua tout à ſon égliſe. 750. 812.

Bon II eſt connu par un acte d'échange qu'il fit avec Paul, évêque d'Apt, la huitieme année du regne de Lothaire, indiction quinzieme. On a cru qu'il s'agiſſoit ici de Lothaire, fils de l'empereur de ce nom; mais ce prince, après la mort de ſon pere, ne regna que ſur la Lorraine & les deux Bourgognes. Il n'auroit donc pu avoir la Provence qu'après la mort de Charles, ſon frere, décédé ſans poſtérité en 863. Mais 1°. cette province, & par conſéquent la ville de Siſteron, paſſa toute entiere ſous la domination de ſon frere Louis, roi d'Italie. 2°. Quand même il auroit eu la ville de Siſteron dans ſon partage, ce qui eſt contre toute vraiſemblance, ce n'eut été qu'en 863, & par conſéquent on n'auroit commencé de compter les années de ſon regne que cette année-là. Or la huitieme ne tomboit qu'en 871, ce qui ne s'accorde ni avec l'indiction quinzieme, qui répond à l'année 867, ni avec l'hiſtoire, puiſque ce prince mourut au mois d'août 869. C'eſt donc de l'empereur Lothaire, roi d'Italie, qu'il faut entendre l'inſcription. Il eut la Provence en partage au mois d'août de l'année 843; on comptoit donc dans cette province, la huitieme année de ſon regne, au mois de ſeptembre 851. Ces erreurs, que deux modernes, qui ont écrit ſur les évêques de Siſteron, n'ont point apperçues, ſont cauſe qu'ils ont tranſpoſé l'épiſcopat de Bon. Il faut le mettre en l'année 852, & avant celui de 852.

Campanus qui ſiégeoit en 856, ſuivant une inſcription datée 856.

de la douzieme année du regne de l'empereur Lothaire en Provence. Il vivoit encore en 859; mais on ignore l'année de ſa mort.

870. *Vivence* ou *Vincent*, mourut, dit-on, en 881, après onze ans d'épiſcopat. Cet évêque, Amant, Secundin & Virmagnus, ſont placés immédiatement après Jean II dans tous les catalogues, & ils ſouſcrivirent, dans le même ordre, la charte de fondation du monaſtere de Volz; d'où il paroît naturel de conclurre, que nous devrions mettre les trois derniers après Jean II, & non pas avant, comme nous avons fait : mais nous avons ſuivi le ſentiment de Columbi & de le Cointe, qui, trouvant depuis Polycronius juſqu'à Jean, c'eſt-à-dire depuis l'an 584 juſqu'en 800, un vuide de 216 ans, ont cru devoir le remplir, en mettant l'épiſcopat d'Amant, de Secundin & de Virmagnus dans cet intervalle de tems. Il faut pourtant convenir que l'hiſtoire eſt bien peu digne de foi, quand elle eſt fondée ſur de pareilles raiſons.

881. *Euſtorge* ſiégea quarante-quatre ans, ſuivant Bureau. L'on peut juger de la critique de cet auteur par le fait qu'il avance; ſavoir, que les gots & les vandales ariens perſécuterent les catholiques de Provence ſous l'épiſcopat d'Euſtorge; car il y avoit déja pluſieurs ſiecles qu'il n'étoit plus queſtion des gots ni des vandales dans les Gaules.

925. *Arnoul* gouverna l'égliſe de Siſteron pendant quarante-un ans, à ce qu'on prétend. On ajoute que durant ſon épiſcopat, on transféra le corps de ſaint Marius, de Beuvons à Forcalquier, pour le dérober à la fureur des hongrois, qui ſe répandirent en Provence, par les dioceſes de Siſteron & d'Apt. L'invaſion de ces barbares doit donc être de l'année 925 ou 926; c'eſt-à-dire, de la premiere année de l'épiſcopat d'Arnoul, ſi le calcul de Bureau, dont nous venons de parler, eſt exact.

964. *Urſus* obtint, pour ſon égliſe, de l'empereur Conrad, la vingt-ſeptieme année du regne de ce prince, & l'an 967 de l'ere vul-

Digitized by Google

gaire, un privilege qui ſe trouve dans le livre verd; mais il y a erreur dans les dates. Conrad ſuccéda à Rodolfe II en 937, & par conſéquent, la vingt-ſeptieme année de ſon regne étoit en 964.

DIOCESE DE SISTERON. EVÊQUES.

Umbert ſiégeoit en 966. On croit que c'eſt le même dont il eſt parlé dans le manuſcrit du chapitre d'Arles, que nous avons déja cité ailleurs. 966.

Rodolfe ou *Raoul* I en 981. 981.

Frondon eſt le même qui érigea le chapitre de Forcalquier, & y établit ſeize chanoines comme à Siſteron. Columbi croit qu'il ſiégeoit déja en l'an 1013. 1015.

Durand eſt mis parmi les évêques de Siſteron d'après une charte de l'an 1030, dans laquelle il eſt nommé avec Frondon, ſans qu'on faſſe entendre que celui-ci étoit déja mort. Je croirois volontiers que ce Durand eſt le même que l'évêque de Vence, qui ſiégeoit en ce tems-là. *Gall. Chriſt.* tom. 1, p. 481.

Pierre I eſt nommé, dans pluſieurs chartes, depuis l'an 1030, juſqu'en 1040. On dit qu'il étoit petit-fils, par ſa mere Odile, de Guillaume I, comte de Provence. Mais Guillaume n'eut qu'une fille appellée Conſtance. Pierre aſſiſta à la conſécration de l'égliſe de ſaint Victor en 1040. 1030.

Geraud prenoit la qualité d'évêque de Siſteron, dès l'an 1031, lorſque Pierre I en occupoit le ſiege. Il paroît même qu'il étoit reconnu par les comtes de Forcalquier, dont il ſigna quelques actes, & par d'autres évêques, avec leſquels il eut occaſion de communiquer; mais Pierre le fut auſſi par le pape Benoît IX, & par les évêques qui aſſiſterent à la conſécration de l'égliſe de ſaint Victor. Il ſiégeoit à Siſteron, & Geraud à Forcalquier. Je préſume que celui-ci fut élu par la cabale, & ſoutenu par les comtes; il y en a même qui croient qu'il étoit marié. 1031.

Pierre II, neveu de Pierre I, fut placé ſur le ſiege par les intrigues de ſon pere Raimbaud, qui acheta l'évêché en l'an 1045, ou environ, & s'empara de la maiſon épiſcopale à main

armée, avec le ſecours de la conteſſe Adélaïde. Il ſemble que cette ſcene ſcandaleuſe ſe paſſa à Forcalquier, dont les habitans, qui vouloient avoir un ſiege épiſcopal dans leur ville, ſouffroient impatiemment qu'on détruisît la maiſon épiſcopale. L'élection de Pierre II, ayant été ſimoniaque, on ne l'a point mis au nombre des évêques de Siſteron, & l'on convient qu'il y eut un interregne de dix-ſept ans. Pierre, qui étoit encore enfant, lorſque ſon pere acheta l'évêché de Siſteron, fut nommé à celui de Vaiſon, quand il eut l'âge compétent.

1061. *Geraud* II, ſurnommé *Caprerius*, ou plutôt *Cagnerius*, naquit à Oulx, bourg autrefois dépendant du Dauphiné, & aujourd'hui du Piémont, dans le dioceſe de Pignerol; il fut élu en 1061, par Hugues, abbé de Cluni, dans un concile d'Avignon, dont on n'a point les actes, & ſacré par le pape Nicolas II. Les habitans de Siſteron ayant refuſé de le recevoir dans leur ville, il ſe retira à Forcalquier, où il fut reçu avec beaucoup de démonſtrations de joie. De-là ſon affection pour le chapitre de cette ville, qu'il déſunit de celui de Siſteron afin d'ériger l'égliſe en concathédrale. Les habitans de Siſteron étant rentrés dans le devoir, Pierre, Roſtan & Pons, freres & ſeigneurs de cette ville, lui firent hommage, & lui donnerent ſatisfaction. Cet évêque releva de ſes ruines, l'égliſe de ſaint Laurent de *Plebe Martyrum*, & y établit une célebre communauté de chanoines réguliers. Il vivoit encore en 1074.

1080. *Charles* eſt compté, parmi les évêques de Siſteron, dans un ancien manuſcrit que nous rapportons en note (1). La date de ſon

(1) Voici une copie de cette piece, telle qu'on la lit dans l'hiſtoire manuſcrite du prieuré de Saint-Gilles, t. 2. p. 110.

Charta Bertrandi Siſtaricenſis epiſcopi pro Eccleſiâ Forcalquerenſi, in quâ aſſerit bonæ memoriæ Petrum de Subrano prædeceſſorem ſuum 26 annis, & 2 menſibus ſedisſe. Ita quòd antea Siſtaricenſis & Forcalquerienſis fuerint una & eadem eccleſia; quòd Geraldus Cagnerius epiſcopus diviſit dignitates inter utramque eccleſiam; quòd ante eum quidam Raimbau-

épiſcopat n'y eſt point marquée, & ne nous eſt connue par aucun autre monument. Nous croyons pourtant qu'il ſiégeoit en l'an 1080.

Bertrand II, en 1102 & 1105. 1102.

Geraud III recouvra, en 1110, la terre de Lurs, qui lui fut rendue par Adélaïde, comteſſe de Forcalquier. Il aſſiſta au concile de Vienne en 1124. 1110.

Rambaud, prieur de Ganagobie, fut fait évêque de Siſteron, on ne ſait pas en quelle année, mais nous croyons que ce fut en 1126. Il acheta, pour la ſomme de cinq mille ſols, tous les droits que Tiburge, comteſſe d'Orange, avoit à Lurs, & un domaine qu'elle poſſédoit à Pierre-Rue. Rambaud vivoit encore en 1143. 1126.

Pierre de Sabran, qui joignoit l'éclat de la vertu à celui d'une naiſſance illuſtre, commença ſon épiſcopat en 1143, & le finit en 1169. Il fit, par dévotion, le voyage de la Terre-Sainte, & enrichit ſon égliſe des reliques qu'il en apporta. 1143.

Bertrand II paſſa de la chartreuſe de Durbon, dont il étoit prieur, au ſiege de Siſteron, en 1169. Il mourut en 1174, après s'être rendu recommandable par ſa piété. 1169.

Bermond d'Anduſe, d'une maiſon illuſtre du Languedoc, fut élu le 2 novembre 1174. Il aſſiſta au concile de Latran en 1179, & confirma en 1183, la réunion de l'abbaye de Lure, à celle de Boſcaudun. 1174.

Pons de Sabran ſiégeoit avant l'an 1207. 1203.

---

dus nomine emit epiſcopatum pro parvulo ſuo, qui fuit poſteà epiſcopus Vaſionenſis; quòd poſteà Siſtaricenſis eccleſia fuit, 17 annis, ſine epiſcopo; quod poſteà Dominus Geraldus epiſcopus electus in concilio Avinionenſi, quòd à papa Nicolao conſecratus eſt Geraldus; quòd Geraldo ſucceſſerunt Carolus, Bertrandus, Geraldus, Raymbaldus & Petrus; his conſideratis Bertrandus, epiſcopus, varia conceſſit privilegia dicta eccleſia Forcalq. &c. Actum 1173, menſe aprilis, Alexandro ſummo Pontifice. 1°. Anno pontificatus Domini Bertrandi jam expleto.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Raoul II, moine & abbé du Toronet, ſiégea depuis l'an 1216, juſqu'en 1241, n'ayant ceſſé, pendant tout ce tems-là, de donner des preuves de ſon amour pour la religion & pour la paix. Une tradition fabuleuſe porte, qu'il chaſſa, de deſſous le pont de la Durance, un démon qui faiſoit périr les bateaux, ou plutôt les radeaux.

1216.

1241. *Henri* de Barthelemi, *de Bartholomæis*, étoit natif de Suze, ſavant canoniſte, & archiprêtre d'Embrun. Il fut fait évêque de Siſteron en 1241, archevêque d'Embrun en 1250, & cardinal-évêque d'Oſtie en 1263. Il mérita, par ſon habileté, le ſurnom de *ſource & de ſplendeur du droit.* Sous ſon épiſcopat, la comteſſe Béatrix de Savoie, veuve de Raymond Bérenger, fonda un couvent de dominicains au fauxbourg de Siſteron, nommé la Baume, en 1249.

1250. *Humbert* II, ou *Imbert*, dominicain, élu en 1251, obtint cette année-là, de Guillaume, roi des romains, la confirmation de ſes privileges, & ſur-tout des droits qu'il avoit, depuis un tems immémorial, ſur le château de Lurs & de Laincel. Mais il fut enſuite forcé d'en faire hommage au comte de Provence. Il en eut tant de chagrin, qu'il donna ſa démiſſion en 1257, & ſe retira à Lyon, où il mourut dans le couvent de ſon ordre.

1257. *Alain* ou *Jean Alain*, né à Paris, étoit évêque de Siſteron à la fin de l'année 1257. Le prévôt & le chapitre d'Aix le demanderent pour archevêque à Grégoire IX qui le refuſa. On doit le regarder comme un des bienfaiteurs du chapitre de Siſteron, & de celui de Forcalquier. Béatrix, femme de Charles d'Anjou, roi de Sicile & comte de Provence, le nomma ſon exécuteur teſtamentaire, le 30 août 1275. Il acheta à Aix, une maiſon avec un jardin, pour les évêques de Siſteron. Sa mort arriva en 1277.

1277. *Pierre Giraud de Puymichel*, prévôt de Riez, élu évêque de Siſteron, le 29 août 1277, fit bâtir & fortifier le château de Lurs, & acheta les fonds que quelques ſeigneurs poſſédoient dans le voiſinage, & entr'autres ceux de Guillaume Cornuti, damoiſeau de

Forcalquier. Il fit ces acquiſitions, & pluſieurs autres, au profit de ſon égliſe, dont il augmenta les revenus. Il mourut en 1291.

DIOCESE DE SISTERON. EVÊQUES.

Pierre d'Alamanon, d'une famille noble de Provence, porta, ſur le ſiege de Siſteron, toutes les vertus qui peuvent rendre un prélat reſpectable, la piété, la charité envers les pauvres, & le zele pour le bien public. Il étoit religieux dominicain. Son attachement pour Charles, fils de Charles I, roi de Sicile & comte de Provence, qu'il avoit ſuivi dans ſa captivité, ne contribua pas peu à le faire nommer évêque. Son élection eſt de l'année 1292. Il établit les dominicains à la Sainte-Baume, par ordre de Boniface VIII, en 1295. Bernard Guidonis, évêque de Lodeve, fait mention d'un Pierre de Roy, évêque de Siſteron, en 1298; mais nous ne croyons pas qu'il ſoit différent de Pierre d'Alamanon. Ce prélat mourut à la fin de l'année 1303. 1292.

Jacques Gantelmi, qui lui ſuccéda en 1303, montra des qualités moins conformes à la ſainteté de ſon miniſtere. Il exigea, des habitans de Manoſque, ſix mille ſols tournois d'argent pour lever des troupes, à la tête deſquelles il voulut accompagner le roi Robert à la conquête de la Sicile. En effet, il ſe mit en marche à la ſuite de ce prince, avec ſeize cavaliers & beaucoup de gens de pied, mais la mort le ſurprit dans la ville d'Albe en 1309. 1303.

Roſtan I ne ſiégea qu'un an. 1309.

Raimond d'Oppede, élu par les chanoines de Siſteron & de Forcalquier, le 2 août 1310, accompagna l'archevêque d'Aix au concile d'Avignon, tenu le 18 juin 1326. 1310.

Roſtan II ne commence d'être connu que depuis l'an 1330, quoiqu'il y ait toute apparence qu'il fût élu à la fin de l'année 1326. Il fut un des peres du concile d'Avignon, aſſemblé le 13 ſeptembre 1337. Il étoit abbé de Cruys, & vivoit encore en 1345. 1330.

Pierre Avogrado, dominicain, né à Verceil, d'une famille noble, fut transféré d'Albe à Siſteron, en 1349, & peut bien avoir gouverné cette égliſe juſqu'en 1360, ou environ. 1349.

Digitized by Google

Geraud IV fut commis par Urbain V, avec l'archevêque d'Aix & l'évêque de Vaiſon, pour informer de la vie & des miracles de la bienheureuſe Delphine, en 1363. Il refuſa la commiſſion, à cauſe de ſes occupations continuelles pour la réforme de ſon dioceſe; car il diſoit que l'abſence de ſes prédéceſſeurs avoit introduit le relâchement dans les mœurs & la diſcipline, & qu'il craignoit, s'il interrompoit ſon entrepriſe, de perdre le fruit de ſes premiers travaux. 1363.

1364. *Pierre* VII eſt nommé dans des chartes de l'année 1364.

1365. *Bertold* l'eſt dans la bulle d'or de Charles IV, en l'année 1365; il y eſt qualifié de chancelier de la cour impériale à la place de l'archevêque de Treves. J'avoue que ces deux évêques, qui n'ont pas ſiégé un an entier chacun, me paroiſſent fort ſuſpects, d'autant mieux qu'on trouve encore après eux, en 1365;

1365. *Geraud* V, qui aſſiſta au concile aſſemblé, cette année-là, dans la ville d'Apt, & que nous croyons être le même qui s'occupoit de la réforme de ſon dioceſe en 1363. Pierre & Bertold ne furent vraiſemblablement évêques que de nom, car on ne connoît aucun acte de juriſdiction fait de leur part. Geraud mourut en 1367.

1367. *Renoul de Gorze de Monteruc* ou *de Montirac*, limouſin, neveu d'Innocent VI, nommé à l'évêché de Siſteron en 1367, fut créé cardinal, du titre de ſainte Pudentiane, en 1378 par Urbain VI. Il mourut le 15 août 1382.

1382. *Artaud*, ſurnommé *de Mezellan*, eſt connu depuis l'an 1382 juſqu'en 1389, quoiqu'il y ait toute apparence qu'il ſiégea juſqu'en 1400, puiſqu'on ne lui connoît point de ſucceſſeur avant cette année-là.

1400. *Robert Dufour*, né à Croupiere en Auvergne, ſiégea depuis l'année 1400 juſqu'en 1436 au moins; car il eſt encore mention de lui dans des chartes de la même année. L'archevêque d'Aix & l'évêque de Digne, réformerent le chapitre de Siſteron en 1431; ce qu'ils firent, ſans doute, par commiſſion, dans un ſiecle où les évêques connoiſſoient ſi peu leurs droits.

Mitre

DIOCESE DE SISTERON. Evêques.

Mitre I, ſurnommé *Gaſtinelli* par d'Haize, ſuccéda immédiatement à Robert, quoique Saurin prétende qu'après la mort de celui-ci, Raymond Talon, prévôt de Forcalquier, fut élu évêque par ſon chapitre & par celui de Siſteron. Cette élection, ſi elle fût faite, n'eut point d'effet, puiſque Talon étoit encore prévôt en 1438. Mitre fut envoyé en embaſſade, cette année-là, au concile de Ferrare, par René, roi de Jéruſalem & de Sicile, & comte de Provence. 1437.

Gaucher de Forcalquier, fils de Raymond de Cereſte, ſuivant un moderne, & d'Angélique de Brancas, protonotaire apoſtolique, & référendaire du pape, ayant été nommé à l'évêché de Siſteron, par les partiſans du concile de Bâle, tandis que Mitre Gaſtinelli, créature d'Eugene IV, ſiégeoit encore, en prit poſſeſſion en 1441; mais ſon droit ne prévalut pas, & il fut transféré à l'évêché de Gap. 1441.

Raymond Talon ayant été nommé, après la mort ou la démiſſion de Gaſtinelli, par le roi René & le pape Eugene IV, ſe trouva au concile de Baſle en 1442. Il y proteſta, au nom du roi, contre le titre de duc de Calabre, donné à Ferdinand, fils du roi d'Arragon, par ſon propre envoyé. 1442.

Charles de Bornas, évêque en 1446 & 1448, donna deux prêtres de plus aux habitans de Manoſque, qui refuſoient de payer la dixme au chapitre de Forcalquier, ſous prétexte qu'il n'entretenoit pas aſſez de monde dans leur égliſe, pour y faire le ſervice divin. 1446.

Mitre II, *Gaſtinelli*, né à Aix, fut le ſucceſſeur immédiat de Charles de Bornas, ſuivant Bureau, qui nous apprend que ſon épiſcopat fut fort court. Mais nous avons déja dit que le témoignage de cet auteur ne devoit pas être d'un grand poids; ce qu'il y a de certain, c'eſt que le ſiege étoit vacant en 1456.

Jacques Dupont, né en Lorraine, écolâtre de Toul, fut placé en 1457 ſur le ſiege de Siſteron, par la protection du roi René, comte de Provence, qui, par ſon mariage avec Iſabelle de Lorraine, avoit des droits ſur ce duché, & en traitoit les 1457.

habitans comme ſes ſujets. Jacques ſiégeoit encore en 1461.

André de Place ou *Fontana*, car on n'eſt pas d'accord ſur ſon nom, piémontois, abbé de Lerins, évêque de Siſteron en 1464, donna ſa démiſſion avant l'année 1477. • 1477.

1464. *Jean d'Eſquenart*, né au Mans, docteur en médecine, fut nommé à l'évêché en 1477, par la protection du roi René. Il fit des augmentations conſidérables au palais épiſcopal de Siſteron, au château de Lurs, & à l'abbaye de Cruys, & fut, par ſa vie exemplaire, un ſujet d'édification pour ſon diocèſe. Il mourut au Mans, vers l'an 1492.

1492. *Thibaud de la Tour*, fils naturel du comte d'Auvergne & de Boulogne, élu par le chapitre de Siſteron en 1492, eſſuya d'abord des oppoſitions de la part des chanoines de Forcalquier, qui n'avoient pas été appellés à l'élection, mais ils donnerent enſuite leur conſentement. Il mourut au mois de juillet 1499.

1499. *Laurent Bureau*, carme, né à Dijon, de parens obſcurs, docteur de Paris, & habile prédicateur, confeſſeur de Charles VIII & de Louis XII, étoit provincial de la province de Narbonne lorſqu'il fut élu évêque de Siſteron, le 11 juin 1499. Alexandre VI & Louis XII le commirent en 1501, avec Thomas Paſcal, official d'Orléans, pour aller prendre des informations ſur les opinions, la vie & les mœurs des vaudois du Dauphiné. Le 31 mars 1502, il ſe déchargea du gouvernement de ſon diocèſe, ſur l'évêque de Digne, attendu que ſa préſence étoit néceſſaire à la cour. En 1504, il fut envoyé par le pape, en qualité de nonce, auprès de l'empereur Maximilien. C'eſt lui qui fit rédiger toutes les chartes de ſon égliſe en un volume, appellé le livre verd, à la tête duquel il mit une liſte chronologique de tous les évêques de Siſteron. On a de ſa compoſition, un poëme ſur Elie, & un ouvrage ſur les hommes illuſtres de ſon ordre. Il mourut à Blois le 5 juillet 1504.

1504. *Pierre Filholi* ou *Filleul*, natif de Gannat, comme nous l'avons

dit à l'article des archevêques d'Aix, étoit évêque de Sifteron au mois de ſeptembre 1504; car il aſſiſta alors en qualité de légat du pape, avec Charles de Carreto, marquis de Final, au traité paſſé à Blois entre Louis XII & l'empereur Maximilien I.

François d'Inteville, noble champenois, fils de Claude & de Jeanne de la Beaume de Mont-Revel, évêque de Sifteron au mois de juillet 1508, fut transféré à Auxerre en 1514. 1508.

Claude Louvains, de Soiſſons, vicomte de Berzi, nommé ſucceſſeur de d'Inteville en 1514, mourut cinq ans après. 1514.

Michel de Savoie, élu par Léon X en 1519, mourut au mois de décembre 1522. 1519.

Claude d'Auſſonville, noble lorrain, religieux de l'ordre de ſaint Benoît, élu par les chapitres de Sifteron & de Forcalquier, le 31 décembre 1522, mourut à Lyon au mois d'août 1531. Chérubin d'Orſiere, aumônier de la reine, fut élu unanimement le 4 ſeptembre de la même année; mais le roi nomma, en vertu du concordat, 1522.

Antoine de Narbonne, vicaire général du cardinal de Lorraine, transféré de Sifteron à Macon, en 1541. 1531.

Aubin de Rochechouart, fils d'Aimeric de Mortemar & de Jeanne de Rochechouart, de la Branche de Tonnay-Charente, évêque de Sifteron le 23 décembre 1543, eſt plus connu par le luſtre de ſa naiſſance, que par ſes actions, n'étant jamais venu dans ſon dioceſe. 1543.

Aimeric de Rochechouart, abbé de ſaint Savin, frere ou neveu du précédent, fit rétablir le monaſtere des religieuſes de Manne que les huguenots avoient détruit. Ces hérétiques firent, de ſon tems, beaucoup de mal dans le dioceſe de Sifteron, détruiſirent pluſieurs autels, brûlerent ou déchirerent les chartes de l'égliſe, & un grand nombre de livres, tant manuſcrits qu'imprimés. Il n'eſt point mention de cet évêque avant l'an 1573, ce qui me fait croire qu'Aubin de Rochechouart demeura en poſſeſſion juſqu'alors. 1573.

Antoine de Cuppis, natif d'Aſti en Piémont, aumônier de Louiſe 1584.

de Vaudemont, femme d'Henri III, fut nommé en 1584, & aſſiſta au concile d'Aix le 24 février 1585. Il ſe laiſſa malheureuſement entraîner dans le parti de la ligue, & s'enferma dans le château de Lurs avec des troupes, croyant défendre la religion de ſes peres par des moyens qu'elle condamne. Ayant donné ſa démiſſion en 1606, il s'en retourna à Turin, où il conſacra le reſte de ſa vie au ſervice des pauvres, pour expier ſans doute, ſa révolte, & mourut dans ces exercices de charité, le 24 août 1609.

1606. *Touſſaint de Glandevès de Cujes*, né à Marſeille, fut fait évêque en 1606 à l'âge de vingt-deux ans. Il reçut les capucins à Manoſque le 15 avril 1609, les minimes à Manne en 1615, aſſiſta au concile d'Aix en 1612, aux états généraux en 1614, & aux aſſemblées du clergé de 1625 & 1641. Il mourut le 17 janvier 1648, ſinguliérement regretté dans ſon dioceſe, où il s'étoit rendu recommandable, ainſi qu'on le dit dans ſon épitaphe, par ſes vertus & par des talens rares.

1648. *Antoine d'Arbaud de Matheron*, ſeigneur de Bargemon, fils de Jean, ſeigneur de Peinier & d'Anne de Rochas, prévôt, grand vicaire & official d'Aix, nommé évêque de Siſteron le 17 juillet 1648, aſſiſta aux aſſemblées du clergé de 1650 & 1655, & mourut le 26 mai 1666, ayant eu l'avantage de réunir la ſcience & les talens au mérite de la vertu. On lui doit auſſi des éloges, pour avoir généreuſement fourni des ſecours à Jean Columbi, qui a écrit l'hiſtoire des évêques de Siſteron. Il fut inhumé dans un endroit de ſon dioceſe, où il avoit bâti un couvent de récollets.

1667. *Michel Poncet*, d'une famille diſtinguée dans la robe, docteur de Sorbonne, abbé d'Airvaux, aumônier du roi, nommé au mois de mai 1667, fut transféré à Bourges en 1674.

1674. *Jacques Poitiers de Novion*, fils d'un préſident au parlement de Paris, nommé au mois de novembre 1674, prit poſſeſſion en 1677, fut fait évêque de Fréjus en 1680, & paſſa au ſiege d'Evreux avant d'avoir reçu ſes bulles.

Digitized by Google

Louis de Thomaſſin étoit coadjuteur d'Antoine Godeau, évêque de Vence, quand il fut nommé à l'évêché de Siſteron en 1680. Il fonda les ſéminaires de Manoſque & de Lurs, & établit les prêtres de la miſſion dans ſa ville épiſcopale, ſous le titre de ſainte Croix. Ce vertueux prélat mourut le 13 juillet 1718.

DIOCESE DE SISTERON. ÉVÊQUES. 1680.

Pierre-François Lafitau, né à Bordeaux, entra chez les jéſuites, & s'y diſtingua par ſes talens. Il prêcha pendant quelque tems, avec ſuccès, & fut enſuite employé à Rome pour les affaires du roi, pendant la minorité. Sacré évêque de Siſteron, le 10 mars 1720, pourvu de l'abbaye de Corneville en 1731, il mourut le 5 avril 1764, dégoûté ſur la fin de ſes jours, de toutes les diſputes qui avoient agité une partie de ſa vie. On a de lui trois volumes de ſermons, écrits avec plus d'eſprit que de goût & de ſolidité, & quelques autres ouvrages, dont le principal mérite étoit attaché à des circonſtances qui ne ſubſiſtent plus. 1720.

Louis-Jerôme de Suffren de Saint-Tropez, prévôt de la collégiale de ſaint Victor-lès-Marſeille, a été ſacré le 30 ſeptembre 1764, & député à l'aſſemblée générale du clergé en 1775. 1764.

ANCIENNES ABBAYES.

L'abbaye de Notre-Dame de Lure, ordre de ſaint Benoît, à deux lieues oueſt de Siſteron, fut fondée par ſaint Donat, qui ayant quitté la ville d'Orléans, ſa patrie, vint embraſſer la vie monaſtique, ſous la direction de ſaint Marius. Il ſe retira enſuite aux pieds de la montagne de Lure, avec quelques ſolitaires, qui concoururent à l'exécution de ſes pieux deſſeins. Le monaſtere qu'ils bâtirent, ayant été détruit par les guerres, Foulques d'Anſouis. (*de Alſonicis*), & pluſieurs autres ſeigneurs, Bertrand de Graveſon, Guillaume de Monlaur, &c. le rétablirent avant l'an 1170, & en firent don à Guigues, abbé de Boſcaudun, entre les mains de Pierre de Sabran, évêque de Siſteron. Cette abbaye fut enſuite donnée, ſous certaines conditions, au chapitre d'Avignon en 1318, par Jean XXII.

Celle de Volz, dont Jean, évêque de Siſteron, jetta les fondemens dans le neuvieme ſiecle, a été réunie à celle de Pſalmodi;

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

c'eſt tout ce que nous en ſavons. Nous ſommes un peu plus inſtruits ſur le monaſtere de Ganagobie, *Conoquorienſe*, auquel Columbi prétend qu'on fit une donation en 1013; il ſubſiſte encore, & dépend de l'ordre de Cluny.

L'origine de celle de Cruys eſt plus incertaine. Grégoire VII diſoit dans une lettre écrite en 1074, à Giraud, évêque de Siſteron, que les chanoines qui deſſervoient l'égliſe de Cruys étoient exemts de la juriſdiction de l'ordinaire; mais cela ne prouve pas qu'ils fuſſent réguliers, & rien n'empêche de croire, avec Bouche, que ce chapitre fut érigé en abbaye par Raymond Bérenger, vers le milieu du douzieme ſiecle. La manſe en fut réunie à l'évêché de Siſteron, du tems de Mitre Gaſtinelli, en 1456.

Le monaſtere de ſainte Claire de Siſteron, établi en 1285, hors de la ville, par Geraude de Sabran, abbeſſe d'un monaſtere de ſon ordre à Avignon, fut transféré dans l'enceinte en 1360, à cauſe des inondations de la Durance. M. Laſitau l'ayant ſupprimé, en partagea les revenus entre les dames de ſaint Bernard de Manoſque & les urſulines de Siſteron. On avoit uni, à cette abbaye en 1464, celle de ſaint Pierre de Souribe, ordre de ſaint Benoît, dioceſe de Gap; Jeanne de Mévoillon, *de Medullione*, étant alors abbeſſe de Siſteron.

HISTOIRE NATURELLE.

Les terres de ce dioceſe ſont mêlées. La bande marneuſe commence, à proprement parler, au-deſſus de Siſteron, & occupe la partie ſeptentrionale du dioceſe. On trouve dans le reſte, quoique la pierre calcaire y domine, de la craie, de la marne, du grès & de l'argile, dont on pourroit faire un bon engrais, ſi on les mêloit enſemble dans une proportion convenable. C'eſt un des objets les plus intéreſſans, dont un naturaliſte puiſſe s'occuper, parce que l'utilité de ces ſortes de recherches eſt générale. Les foſſiles mériteroient auſſi l'attention d'un curieux. On voit à *Curban*, près de Siſteron, une mine de cuivre aſſez eſtimée. Sous M. le Régent, on avoit commencé d'exploiter, à Ongles, un minéral d'argent, ré-

Oryctol. de Provence.

pandu par mouches, dans une pierre grise; mais comme ces mouches ſont rares, on l'abandonna. On trouve, au quartier *du Plan*, terroir d'*Aubenas*, dans un ravin près d'une chapelle, un filon de ſoufre très-pur. Ce même minéral ſe voit ſur des pyrites dans le terroir de *Saint-Martin* de *Reneas*, & du *Reveſt*; l'ocre, le vitriol & le plomb, ſont dans le terroir de *Dromon*, dioceſe de Gap, bailliage de Siſteron. Le plomb ſe voit encore à Puypin, ſur la montagne de Léberon. Les villages de *Dauphin*, & de *Saint-Maime*, qui offrent des criſtaux aſſez parfaits, ont, ainſi que *Manoſque*, des mines de charbon de terre, dont on tire peu de parti. On néglige également le ſuccin ou ambre jaune de *Saignac* & de la tour de *Beuvons*. C'eſt une eſpece de bitume, qui doit être accompagné de quelqu'autre ſubſtance analogue, telle que le jayet & le pétrole, &c. On le trouve dans les fentes des rochers de Provence, les plus dépouillés & les plus ſtériles; mais il n'y a pas d'apparence qu'on en pût faire des bijoux recherchés, comme on a fait de celui de Pruſſe. Peut-être que les anciens marſeillois, qui travailloient le ſuccin, négligeoient moins que nous, celui qui ſe trouve en Provence.

La colline de Sigoyer abonde en criſtaux aſſez fins, mais tous remplis de glaces (1). Les naturaliſtes, curieux des coquillages foſſiles, verront une grande quantité de peignes dans les vignobles de *Forcalquier*; des bélemnites & des cornes d'ammon ferrugineuſes, dont pluſieurs ſont ſtriées, & d'autres liſſes & ramifiées dans des marnes nommées roubines, au terroir de *Saint-Vincent*, ſur la montagne de Lure, d'où l'on a tiré d'aſſez beaux criſtaux de roche. On rencontre, en d'autres endroits de ce dioceſe, des coquillages foſſiles, ainſi que des fontaines ſalées, qui viennent, les unes du ſel foſſile qu'elles détachent en paſſant, & les autres des

(1) Sigoyer eſt du dioceſe de Gap, ainſi que quelques autres villages que nous avons nommés. Mais dans ces ſortes de deſcriptions, il eſt difficile de ne pas rapprocher des endroits, qui ſont de dioceſes voiſins.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

plâtrieres qu'elles traverſent. La montagne de Léberon contient beaucoup de bitume. Il eſt liquide en certains endroits.

REMARQUES HISTORIQUES. Forcalquier.

La ville de Forcalquier, dont nous venons de parler, eſt, ou la même que le *forum Neronis* des romains, ou voiſine de l'emplacement de celle-ci, dont on ne voit pourtant aucunes traces. Ce peuple n'élevoit, que dans les colonies, des édifices faits pour ſervir de monumens à tous les ſiecles. Combien n'y a-t-il pas eu d'autres villes en Provence, de l'exiſtence deſquelles on ne peut pas douter, & dont il ne reſte cependant aucuns veſtiges par la même raiſon ? Le *forum Neronis* aura donc eu le même ſort, ſuppoſé qu'il ne fût pas bâti à l'endroit où eſt Forcalquier, ce que nous avons de la peine à croire. Son nom même s'altéra dans le moyen âge ; car tantôt on a dit *Fons Calquerius*, tantôt *furnus Calquerius*, & enfin *forum Calquerium*, ſans qu'on puiſſe aſſigner d'autres cauſes de ces changemens, que l'ignorance ou le caprice des notaires. Cette ville donna ſon nom au comté, qui fut érigé en faveur de la branche cadette des comtes de Provence, quand ils ſe partagerent le domaine de leurs aïeuls. Nous avons parlé ci-deſſus de ſon chapitre. Les communautés religieuſes ſont, les cordeliers, les récollets & la viſitation.

Manoſque.

On prétend que Manoſque, qui en eſt à trois lieues, fut bâtie par les habitans de quatre hameaux, qui abandonnerent leurs demeures pour ſe retirer dans la ville, dont ils venoient de jetter les fondemens. L'exiſtence de ces hameaux ſeroit auſſi difficile à prouver, dans ces tems reculés, que celle de Manoſque. Ce que nous ſavons de poſitif, c'eſt que Guillaume I, comte de Provence, y tint un plaids vers la fin du dixieme ſiecle, & que les comtes de Forcalquier y firent enſuite bâtir un château, qu'ils donnerent aux hoſpitaliers de ſaint Jean de Jéruſalem, avec le domaine temporel de cette ville, comme on le verra dans l'hiſtoire. Manoſque eſt ſituée dans une contrée fort agréable, arroſée de pluſieurs belles ſources ; elle a deux paroiſſes & trois couvens de religieux ; ſavoir, des carmes,

mes, des cordeliers & des capucins, & deux de monaſteres de religieuſes, qui ſont les clairiſtes & les bernardines.

DIOCESE DE SISTERON.

REMARQUES HISTORIQUES.

La maiſon de Forbin Janſon a fondé, dans le village de Manne, un couvent de minimes, qui, par ſa ſituation & ſes agrémens, eſt un des plus remarquables que l'ordre ait en France. Le cardinal de Janſon lui légua ſa bibliothéque. L'égliſe eſt décorée de grands pilaſtres, & ornée de copies des tableaux des plus grands peintres.

Lurs.

Nous ne parlerons de *Lurs*, que pour rappeller un événement funeſte arrivé dans ce village, le 17 août 1770, ſur les ſix heures & demie du matin. Une grande partie des paroiſſiens s'étant retirée dans l'égliſe, pendant un orage violent, le tonnerre y tomba, tua le curé qui allumoit un cierge à la lampe, & renverſa ſix autres perſonnes. L'égliſe parut, un inſtant après, tout en feu, & l'on éprouva un autre coup de tonnerre, qui renverſa quatre-vingt perſonnes. Les circonſtances de cet événement ſont remarquables, par les effets ſinguliers du tonnerre. Un homme qui ſonnoit la cloche, & qui avoit laiſſé ſon chapeau à dix pas de lui, le trouva entre ſes bras; un autre ſe vit enlever les ſouliers de ſes pieds, qui étoient, ſans doute fort larges, comme le ſont les ſouliers des payſans; ils furent emportés à une petite diſtance, ſans avoir été brûlés & ſans que les boucles euſſent reçu aucune altération. Un rideau qui couvroit un retable, fut enlevé de la tringle qu'on trouva dans les pitons, comme ſi elle n'avoit pas remué; il faut qu'elle y fût retombée après avoir été ſoulevée par l'action du tonnerre, qui dans le même inſtant, fit gliſſer les anneaux du rideau, avec la force & la rapidité que tout le monde connoît à ce météore.

Cruys.

On voit, près de *Cruys*, un abîme profond, d'où l'on aſſure qu'il ſort un vent continuel. Ce fait n'eſt pas énoncé d'une maniere exacte; car le vent qui ſort du fond des cavernes un peu profondes, eſt ſujet à des variations proportionnées au plus ou moins de vapeurs qui s'y forment, & aux différens degrés de raréfaction dans l'air extérieur. C'eſt particuliérement de cette derniere cauſe que

dépend la violence des vents ſouterrains ou leur interruption. Mais avant d'en faire l'application à celui qui s'échappe de la caverne de Cruys, il faudroit avoir conſtaté les changemens qu'il éprouve, ſuivant la différence des ſaiſons, & les divers degrés de chaleur de l'air extérieur.

Un prêtre s'étant fait deſcendre dans cet abîme, par le moyen d'une corde, il y a plus de deux cens ans, paya cher ſa curioſité. Il ne vit, dans les hiboux & les autres oiſeaux nocturnes, que le bruit chaſſoit, & qui voltigeoient autour de lui, que des ſpectres affreux; ce qui étoit immanquable, dans un ſiecle où l'imagination étoit continuellement échauffée, par les contes abſurdes de ſorciers & de revenans. L'illuſion fut ſi forte, que ce bon prêtre en perdit l'eſprit, & reſta fou toute ſa vie.

Dromon. Quoique *Dromon* ſoit dans le dioceſe de Gap, c'eſt pourtant un des endroits de la Provence qui mérite un article ſéparé. Dromon eſt un rocher ſur lequel il y avoit autrefois un village qui ne ſubſiſte plus. On l'appelle auſſi *Théoux*, par corruption de *Théopolis*. L'autre dénomination, qui ſignifie pierre taillée, vient du celtique *dro*, couper, & de *mon*, pierre. Elle lui fut donnée, parce qu'en effet on avoit taillé dans le roc un chemin pour arriver à la ville de Théopolis, bâtie ſur la montagne. Nous en avons parlé dans la premiere partie de la chorographie. Il ſeroit inutile de vouloir chercher la raiſon qui la fit nommer *ville divine* ou *ville de Dieu*; car *Théopolis* ſignifie l'un & l'autre. Cette dénomination remonte au tems du paganiſme, & vient peut-être de quelque divinité particuliérement adorée dans ce canton. Il eſt ſurprenant que ce nom grec ait été donné à une ville ſituée dans les montagnes & éloignée de toutes les colonies grecques. Dardane, préfet du prétoire, qui en étoit ſeigneur, la fit fortifier vers l'an 409 ou 410, pour ſervir de retraite aux habitans du voiſinage contre les barbares, qui menaçoient déja la Provence. Dromon eſt dépendant de la paroiſſe de Saint-Geniez, ainſi que le hameau de *Chardavon*, qui a donné ſon

P. 95.

nom à la prévôté des chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, tranſférés à l'égliſe de ſaint Marcel, bâtie dans le fauxbourg de Siſteron.

DIOCESE D'ARLES.

La ville d'Arles eſt une de celles dont nous aurons plus ſouvent occaſion de parler dans l'hiſtoire. Son nom paroît tiré de deux mots celtiques, *ar lait*, qui ſignifient près des marais, & ſemblent prouver qu'elle ſubſiſtoit avant que les romains s'y établiſſent (1). Mais ſa véritable exiſtence ne date que du tems où ils y envoyerent une colonie. Depuis cette époque, elle devint toujours plus floriſſante, & mérita enfin le titre de métropole des Gaules, lorſque le préfet du prétoire & les principaux officiers de l'empire y eurent transféré leur ſiege.

En faiſant réflexion aux établiſſemens en tout genre, que les empereurs firent dans cette ville, on ne peut s'empêcher de croire que l'air y étoit plus ſain qu'aujourd'hui ; jamais ils n'en auroient fait la capitale de la Gaule romaine, ni la demeure des principaux officiers, ſi les exhalaiſons infectes des marais, y euſſent entretenu pendant trois mois de l'année, ces maladies qui dévorent les habitans ; il faut donc que tout le vaſte terrein où les eaux croupiſſent fût labourable. Ce que nous avons dit de la maniere dont les marais ſe ſont formés à Fréjus, peut s'appliquer au terroir d'Arles. Nous trouvons dans les débordemens du Rhône, une cauſe de marécage qui n'exiſte point à Fréjus : les ſables qu'il dépoſe ſur les bords, juſqu'à une certaine diſtance, ont

(1) Quoique Marius paroiſſe avoir fortifié ſon camp, près de l'endroit où cette ville eſt bâtie, les hiſtoriens n'en font pas mention ; ils n'en diſent rien non plus en parlant du paſſage d'Annibal, & du debarquement de Scipion, vers l'embouchure du Rhône. Ce ſilence ne prouveroit-il point que la ville d'Arles n'exiſtoit pas encore, & qu'elle ne fut bâtie que dans l'eſpace de tems qui s'écoula depuis Marius, c'eſt-à-dire, depuis l'an 104 avant Jeſus-Chriſt, juſqu'au ſiege de Marſeille ?

élevé conſidérablement le terrein depuis pluſieurs ſiecles, & empêchent l'écoulement des eaux qui, en ſéjournant trop long-tems au même endroit y affaiſſent la terre, & forment des cavités. Ajoutez à cela que le terrein, depuis Arles juſqu'à la mer, n'a qu'environ ſix toiſes de pente. Ainſi les changemens arrivés dans le local, ont néceſſairement occaſionné dans le climat, des altérations qui en détruiſent la ſalubrité. Sans cet inconvénient, il n'y auroit peut-être pas de ville plus agréable que celle d'Arles: bâtie ſur un grand fleuve, à ſept lieues de la mer, & dans une plaine immenſe, elle réuniroit à la température du climat, les agrémens de la campagne, les avantages du commerce & toutes les commodités de la vie. Son terroir eſt très-fertile, & tout ce qu'on y recueille, excellent. La crau même, dans les endroits où l'on trouve la terre végétale, produit beaucoup; mais ſa principale richeſſe conſiſte dans les herbes fines & ſavoureuſes dont elle abonde: les moutons qui s'en nourriſſent, en écartant les pierres, ont un degré de bonté qui les rend ſupérieurs à tous les autres.

L'île de la Camargue, formée par les deux bras du Rhône, ne contient, à deux pieds de profondeur, qu'un terrein extrêmement chargé de ſel que la mer y a dépoſé. Les pâturages y ſont fort gras & en abondance. On y laiſſe paître hiver & été une quantité prodigieuſe de chevaux & de bœufs. Les premiers ſont très-légers à la courſe, & beaucoup plus infatigables que les autres chevaux du royaume; mais ils ſont ſauvages & ombrageux.

Les taureaux le ſont encore davantage. Livrés à eux-mêmes, depuis leur naiſſance, ils acquierent au milieu des marais, une férocité qui, jointe à leur force naturelle, les rend preſqu'indomptables. Ce ſont ces mêmes animaux qu'on mettoit aux priſes avec des hommes, lorſqu'on donnoit au peuple le combat des taureaux. Mais cet uſage barbare qui ſubſiſte encore, s'abolira peu à peu, & de tous les ſpectacles uſités chez les romains, on ne conſervera que les jeux propres à augmenter l'adreſſe & la force humaines.

Digitized by Google

Diocese d'Arles

Nous prouvons dans l'hiſtoire, que l'égliſe d'Arles étoit la plus ancienne des Gaules; l'état floriſſant de cette ville, la ſupériorité, l'influence même que ſes privileges lui donnoient ſur les autres, les rapports qu'elle avoit par ſon commerce avec la Grece & l'Italie, tout concouroit à y attirer les premiers chrétiens qui aborderent dans nos provinces méridionales. De-là les prétentions de l'évêque à la primatie, & les conteſtations qu'il eut avec celui de Vienne. C'eſt une queſtion importante, qu'on verra traitée aſſez au long dans l'hiſtoire, où nous parlerons auſſi des commencemens & des progrès de la religion. Le chapitre de la cathédrale a été ſous la regle de ſaint Auguſtin, depuis l'an 1187 ou environ, juſqu'en 1493. Il eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain & d'un archiprêtre, dont les dignités furent érigées en 1225; d'un capiſcol, d'un primicier, d'un tréſorier, qui ne ſont que des perſonnats, & de treize autres chanoines, dont l'un eſt théologal. Il y a de plus vingt bénéficiers, & douze officiers pour la célébration de l'office divin. La métropole a pour ſuffragans Marſeille, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulon & Orange; elle avoit anciennement Avignon & les évêchés qui en dépendent. Nous parlerons ailleurs des privileges que les empereurs accorderent aux archevêques d'Arles, parmi leſquels étoit celui de faire battre monnoie, & de donner des lettres de nobleſſe à leurs vaſſaux.

Cette ville eut des hôpitaux dès l'an 1201, & fut des premieres à recevoir les différens ordres religieux que l'égliſe a vu naître dans ſon ſein. Celui de Saint-Jean de Jéruſalem s'y établit en 1116; celui du Temple en 1152; les trinitaires en 1203 : c'eſt le premier couvent que les ordres mendians aient eu en Provence; les cordeliers en 1218; les dominicains en 1231; les grands-auguſtins vers l'an 1258; les grands-carmes en 1235; les capucins en 1584: le pere Ange de Joyeuſe en a été le premier gardien; les minimes en 1615; les auguſtins réformés en 1634; les carmes déchauſſés en 1649. Les prêtres de l'oratoire y furent appellés en 1616. Les anto-

nins, fondés en 1246, ont ſubſiſté juſqu'en 1413. Quant aux religieuſes, outre celles du refuge & les carmélites, il y a encore des urſulines depuis l'an 1602, & un couvent de la viſitation depuis l'an 1629. En parlant des anciennes abbayes, nous n'oublierons pas celle de ſainte Céſaire. Le ſéminaire eſt gouverné par les lazariſtes.

Évêques et Archevêques d'Arles.

155. *Saint Trophime* étoit regardé du tems du pape Zozime, & du pape ſaint Léon, comme le fondateur de la religion dans les Gaules. On peut voir dans l'hiſtoire, les raiſons qui nous déterminent à mettre le commencement de ſon épiſcopat, vers le milieu du ſecond ſiecle.

190. *Saint Regulus* eſt le ſecond qui nous ſoit connu. Tous les auteurs s'accordent à le regarder comme évêque d'Arles ; mais il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de décider s'il ſuccéda immédiatement ou non à ſaint Trophime.

Nous croyons cependant qu'il ſiégeoit vers la fin du ſecond ſiecle. On n'eſt pas non plus d'accord ſur ſon ſucceſſeur immédiat ; quelques auteurs croient qu'il fut remplacé par Felix ou Feliſſime. Mais l'exiſtence de cet évêque eſt auſſi douteuſe que celle de ceux que Saxi met après lui & avant Marcien. On eſt ſouvent trompé ſur cette matiere par les diptyques des égliſes, dont l'autorité a beſoin d'être appuyée de celle des autres monumens.

Les diptyques furent inventés par les romains, dans le troiſieme ou quatrieme ſiecle ; & quand les chrétiens les eurent adoptés, ils les conſacrerent à marquer les noms des évêques, des ſouverains pontifes, des fondateurs d'égliſes ou de monaſteres, des martyrs, des confeſſeurs, & des autres évêques avec leſquels on étoit en communion. Dans le grand nombre des ſaints perſonnages qui ſont nommés en même-tems, comment diſcerner les évêques de chaque égliſe, puiſqu'on ne mettoit pas le nom de leur ſiege ? Je

Digitized by Google

remarque en ſecond lieu, que les diptyques n'ayant été adoptés par les chrétiens, que quelques tems après leur invention, ils ne peuvent pas avoir, pour les faits antérieurs, au quatrieme & même au cinquieme ſiecle, toute la certitude qu'on deſireroit. Il n'eſt donc pas ſurprenant que nous ſoyons ſouvent embarraſſés pour la ſucceſſion des premiers évêques de chaque égliſe.

Marcien gouvernoit celle d'Arles du tems de l'anti-pape Novatien en 252. Mais nous croyons qu'on doit mettre le commencement de ſon épiſcopat en l'année 249 ou environ. Ce prélat ayant embraſſé le parti de Novatien, ſaint Cyprien en écrivit au pape Etienne, pour le prier de le faire dépoſer, à cauſe du danger qu'il y avoit pour l'égliſe des Gaules à le laiſſer plus long-tems en place. La fin de la lettre eſt remarquable : « *Apprenez-nous*, lui diſoit-il, *quel eſt le ſucceſſeur de Marcien, afin que nous ſachions à qui nous devons adreſſer nos freres & nos lettres de communion;* d'où quelques auteurs ont conclu que l'évêque d'Arles étoit alors primat, parce qu'il n'auroit pas été beſoin de lui écrire préférablement aux autres, pour conſerver la communion entre l'égliſe d'Afrique & celle des Gaules, s'il n'avoit pas eu cette prérogative ; mais ce raiſonnement eſt plus ſpécieux que ſolide, & ne ſuffit pas pour établir la primatie des évêques d'Arles.

240.

Ep. 68.

Les auteurs du *Gallia chriſtiana*, donnent pour ſucceſſeur à Marcien ſaint Victor, qu'ils prétendent avoir ſouffert le martyre dans le même-tems que ſaint Privat, évêque de Gévaudan, lorſque Crocus, chef des Vandales, vint en Provence. Ils ajoutent que ce barbare eſt le même qui fut pris & mis à mort par Marius, général romain. Nous avons déja relevé ailleurs l'anacroniſme de ce récit. Nous avons dit que ſaint Privat ne ſouffrit le martyre qu'au commencement du cinquieme ſiecle, qui eſt le tems où Marius commandoit en Provence; d'où il s'enſuit qu'il faut réformer la chronologie de tous les évêques dont ces auteurs rapportent l'épiſcopat à la même année. On ne connoît pas le ſucceſſeur immédiat de Marcien.

Digitized by Google

nous devons l'effacer de notre catalogue. Les diptyques ſont une preuve de ce que nous avons dit ci-deſſus, qu'on y mettoit les noms des évêques avec leſquels on étoit en communion, ceux des martyrs, des fondateurs d'égliſes & de monaſteres, &c. car après Concorde on trouve Gratus, Ambroiſe, Martin, Ingenuus, Auguſtin & Jérome : enſuite, mais d'une autre main, Savine, Eros, &c. c'eſt-à-dire huit évêques dans l'eſpace de trente-quatre ans, ce qui n'eſt pas vraiſemblable ; il eſt hors de doute que quelqu'un d'eux remplît le ſiege après Concorde ; mais comment le connoître ? Dans l'impoſſibilité où nous ſommes de réſoudre la queſtion, faute d'autres monumens, nous nous bornerons à rapporter les noms tels qu'ils ſont dans les diptyques.

Saint Heros, diſciple de ſaint Martin, évêque de Tours, étoit recommandable par ſon zele & par ſa piété ; mais ayant eu la foibleſſe de ſe déclarer pour le tyran Conſtantin, qui ſe fit couronner empereur dans les Gaules, quoique *Honorius* fût à la tête de l'empire, il s'attira la haine du général Conſtance, & fut chaſſé de ſon ſiege en 412, dans le même-tems que Lazare, évêque d'Aix, quitta forcément le ſien. Ces deux prélats perſécutés par leurs diocéſains, & par le pape Zozime, qui s'étoit laiſſé prévenir contr'eux, ſe réfugierent en Paleſtine, où ils ſervirent la religion, en combattant les erreurs de Pélage & de ſon diſciple Celeſtius. 408.

Patrocle, ami du général Conſtance & du pape Zozime, fut placé, par intrigue, ſur le ſiege d'Arles, & le déshonora par ſa conduite ; c'étoit un courtiſan habile, dont l'ambition étoit heureuſement ſecondée par ſes talens & par la ſoupleſſe de ſon caractere ; il vendoit le ſacerdoce à prix d'argent : Placidie, mere de l'empereur Valentinien III, lui adreſſa en 425 une conſtitution par laquelle les évêques pélagiens étoient invités à revenir de leurs erreurs, dans l'eſpace de vingt jours, ſous peine d'être chaſſés de leur ſiege. Comme on ne voit, par aucun monument hiſtorique, qu'il 412.

y ait eu dans ce tems-là des évêques pélagiens en Provence ; on croit avec assez de fondement, que Patrocle avoit sollicité cette loi, pour avoir un prétexte de persécuter ses ennemis. Cette même constitution défendoit aux juifs d'exercer la profession d'avocat, qu'Honorius leur avoit permise ; de servir dans les armées, & d'avoir aucun esclave chrétien. Il n'y a point eu d'évêque d'Arles, qui ait autant défendu & même augmenté les privileges de son siege. La ville ayant été assiégée par les gots en 426, Patrocle fut percé de coups par un chef des barbares.

426. *Saint Honoré* ou *saint Honorat*, est le même qui fonda l'abbaye de Lerins, & dont nous parlerons assez au long dans l'histoire. Placé sur le siege d'Arles en 426, il joignit aux vertus qu'il avoit pratiquées dans la retraite, la vigilance & le zele que demande l'épiscopat : sa charité sur-tout étoit extrême; elle éclatoit sur son visage, & si l'on vouloit la peindre, disoit saint Hilaire, il faudroit lui donner les traits de saint Honoré. Ce pasteur vénérable ne siégea qu'environ trois ans, étant mort le 14 ou le 15 du mois de janvier 429. Il fut inhumé dans le cimetiere des champs élisées, où l'on bâtit peu de tems après une église. Ses reliques furent transportées à Lerins en 1391. Cassien lui avoit dédié sept de ses conférences.

429. *Saint Hilaire*, disciple, compatriote, & même parent de saint Honoré, suivant quelques auteurs, embrassa la vie monastique à Lerins, après avoir distribué le prix de tous ses biens aux pauvres. Attaché à saint Honoré, par les liens du sang & de la reconnoissance, il voulut l'assister à la mort, & prononça son oraison funebre, qui, suivant M. de Tillemont, est la piece la plus éloquente que l'antiquité ecclésiastique nous fourniſſe en ce genre. Saint Hilaire n'accepta le siege d'Arles que forcément en 429, & prouva par toute sa conduite, combien il étoit digne de le remplir. On verra dans l'histoire avec quelle constance il en soutint les prérogatives. Il mourut le 5 mai 449, âgé de 47 ans, & fut

inhumé dans l'égliſe de ſaint Honoré. Ce prélat, dont la vie ne fut qu'un exercice continuel de vertu, avoit tellement mérité l'amour du peuple, que les juifs même aſſiſterent à ſes funérailles, & les honorerent de leurs larmes. Il s'étoit trouvé à pluſieurs conciles, entr'autres à celui de Riez, de l'an 439, dans lequel on jugea l'affaire d'Armentaire, évêque d'Embrun, qui, n'ayant été ordonné que par deux évêques, fut réduit à l'état de chorévêque, titre auparavant inconnu dans les Gaules, quoiqu'il fût depuis long-tems uſité dans les égliſes d'orient.

Ravenne, l'ami de ſaint Hilaire, & le compagnon de ſes travaux, lui ſuccéda en 449. Ce fut pendant ſon épiſcopat que ſaint Léon termina la grande affaire de la primatie, & quoiqu'il ſemblât l'avoir ôtée à l'évêque d'Arles, il ne ceſſa pourtant pas de le traiter comme primat : il lui adreſſa la lettre dogmatique qu'il avoit écrite à Flavien de Conſtantinople, ſur le myſtere de l'incarnation, pour la faire adopter par les évêques des Gaules ; Ravenne préſida au ſecond concile d'Arles, de l'an 452, & à celui qui fut aſſemblé en 455, dans la même ville, pour terminer le différend de Théodore, évêque de Fréjus, avec Fauſte, abbé de Lerins. Il mourut la même année. 449.

Auguſtal, dont Bede, ſaint Jerôme & le martyrologe romain font mention, ſans marquer la date de ſon épiſcopat, ſemble lui avoir ſuccédé en 455 ; mais rien n'eſt plus douteux que ſon épiſcopat. 455.

Léonce, qui ſiégeoit en 462, mérita l'eſtime du pape Hilaire, qui lui écrivit pour le charger d'apprendre aux évêques de la province, ſon élévation à la papauté. Ce ſouverain pontife montra dans toutes les occaſions, qu'il le regardoit comme primat, & le mit dans le cas d'en faire les fonctions. On a regardé Léonce comme ſuſpect de ſemi-pélagianiſme, parce qu'il engagea Fauſte, évêque de Riez, à compoſer le traité du libre arbitre, dans lequel on trouve des opinions contraires à la doctrine de l'égliſe. 462.

Saint Æon, natif de Châlons-ſur-Saone, rempliſſoit déja le ſiege d'Arles en 492. Le pape Gélaſe lui écrivit cette année-là, pour lui faire part de ſon avénement à la chaire de ſaint Pierre, & pour le charger d'en informer les évêques des Gaules; c'étoit reconnoître la primatie de ſon égliſe. Le pape Symmaque ſe déclara plus ouvertement encore, en révoquant tout ce que Anaſtaſe, ſon prédéceſſeur, avoit fait en faveur du ſiege de Vienne. Saint Æon mourut le 17 août de l'année 502, & déſigna Céſaire pour ſon ſucceſſeur. Il avoit aſſiſté en 499, à la conférence que les évêques avoient eue avec les ariens en préſence du roi Gondebaud.

492.

502. *Saint Céſaire*, né à Châlons-ſur-Saone, comme le précédent, eſt un des plus grands évêques de l'égliſe d'Arles. Il fut élu en 502, & bientôt après il éprouva des perſécutions de la part des ennemis de l'égliſe. Accuſé auprès d'Alaric, roi des viſigots, d'avoir voulu livrer la ville d'Arles aux bourguignons & aux francs, il fut exilé à Bordeaux, d'où il ne revint dans ſon dioceſe, que quand on eut reconnu ſon innocence. Quatre ans après, on eſſaya encore de rendre ſa fidélité ſuſpecte à Théodoric, roi des oſtrogots, infecté, comme tous ceux de cette nation, des erreurs de l'arianiſme ; mais ce prince qui ſe connoiſſoit en mérite, parce qu'il en avoit beaucoup lui-même, fut ſi touché des vertus du ſaint évêque, qu'il le renvoya dans ſon dioceſe, comblé de ſes bienfaits. Gondebaud & Sigiſmond, rois des bouguignons, lui donnerent auſſi des marques d'eſtime, par les ſecours abondans qu'ils lui envoyerent dans un tems de diſette. Nous rapportons dans l'hiſtoire les autres traits de ſa vie, qui nous ont paru intéreſſans. Il mourut au mois d'août 542, âgé de 73 ans. Il avoit été religieux de Lerins, & avoit préſidé à pluſieurs conciles. Ceux de ſes ouvrages qui ſont parvenus juſqu'à nous, reſpirent les ſentimens de la piété la plus tendre. Il eſt le premier évêque des Gaules qui ait été décoré du pallium.

543. *Auxane*, fils d'un préfet du prétoire, lui ſuccéda en 543. Le pape Vigile lui envoya le pallium, du conſentement de l'empe-

reur Juſtinien, quoique la Provence fût déja ſous la domination françoiſe depuis pluſieurs années, & le fit ſon vicaire général dans les Gaules en 545. Cet évêque mourut en 546.

Saint Aurelien, que ſes vertus & ſon zèle rendirent ſi recommandable, fut élevé ſur le ſiege d'Arles, en 546, & décoré des mêmes honneurs que ſon prédéceſſeur. Il mourut à Lyon en 553, à la ſuite du roi Childebert qui alloit à Paris. Il fonda deux monaſteres, l'un d'hommes & l'autre de filles, auxquels il preſcrivit une regle qui prouve qu'en Provence, le jeûne n'étoit pas ordonné les ſamedis de carême. 546.

Sapaudus, d'une naiſſance illuſtre, ſuccéda en 553, à ſaint Aurelien dans l'épiſcopat, & quatre ans après dans les fonctions de vicaire du ſaint ſiege dans les Gaules. On trouve ſon nom, parmi les ſouſcriptions de pluſieurs conciles juſqu'en 586, qui eſt l'année de ſa mort. 553.

Licerius, référendaire du roi Gontran, ſiégea deux ans. Il mourut en 588. Les diptyques lui donnent Paſchaſe pour ſucceſſeur; mais Grégoire de Tours, dont le témoignage eſt préférable, aſſure qu'il fut remplacé à la fin de la même année par 586.

Virgile ou *Vigile*, né dans l'Aquitaine, moine de Lerins, & enſuite abbé d'Autun. Saint Grégoire-le-Grand, qui l'eſtimoit beaucoup, lui accorda les mêmes honneurs qu'à ſes prédéceſſeurs, avec le pouvoir d'aſſembler des conciles, & de juger en premiere inſtance, avec douze de ſes collegues, les différens des évêques, & les queſtions ſur le dogme. L'amitié que le ſaint Pere avoit pour lui s'étant refroidie, parce qu'il ne s'étoit point oppoſé au mariage d'une religieuſe de ſon dioceſe, le pallium & le pouvoir d'aſſembler des conciles, furent accordés à l'évêque d'Autun, aux inſtances de la reine Brunehault. Virgile mourut le premier octobre 610. On croit qu'il fit conſtruire l'égliſe cathédrale de ſaint Etienne. 588.

Florien eſt nommé dans les diptyques comme ſucceſſeur de Virgile. Il nous eſt d'ailleurs connu par une lettre que Boniface IV lui 613.

écrivit le 23 août 613. Ce monument honorable, pour le pontife & pour le prélat, eſt conſervé parmi les manuſcrits de la bibliotheque ambroiſienne.

Cyprien eſt mis après lui dans le *Gallia chriſtiana*, & dans un ouvrage plus moderne, ſur le témoignage d'un auteur latin, qui prétend que cet évêque perſuada à Sigebert de ne point épouſer Frideburge; ce qui ne s'accorde pas avec la chronologie. Car Sigebert I mourut en 573, dans le tems que Sapaudus étoit ſur le ſiege d'Arles; & Sigebert II, déclaré roi en 633, à l'âge d'onze ans ou environ, ne commença de regner qu'en 638. Or on convient que Théodoſe ſiégeoit à Arles en 632; d'où il ſuit que l'épiſcopat de Cyprien n'a concouru avec le regne d'aucun de ces deux princes, & qu'on doit le révoquer en doute; car il eſt viſible que l'auteur de la vie de ſaint Gal s'eſt trompé, s'il a voulu parler d'un Cyprien, évêque d'Arles.

632. *Théodoſe* ou *Théodoric*, gouvernoit le dioceſe en 632. Il fut déclaré ſuſpens de toutes fonctions épiſcopales, dans un concile de Châlons-ſur-Saone, où les évêques le dénoncerent comme coupable de pluſieurs crimes. On ſait qu'il ſe ſoumit à la pénitence, mais on ignore combien de tems il vécut encore, & ce qu'il fit.

658. *Jean* I en 658.

Jean II reçut à Arles Théodore, natif de Tarſe en Cilicie, & ſes compagnons, que le pape Vitellien envoyoit en Angleterre. Théodore avoit été ſacré évêque de Cantorbery par le ſouverain pontife. Il paroît que Jean II mourut en 675. Les diptyques le diſtinguent de Jean I, mais nous ſommes portés à croire que ces deux évêques n'en font qu'un. On y lit auſſi les noms d'Anaſtaſe & d'Auſtrobert, avant celui de Félix, qui ne s'y trouve pas. Cette omiſſion rend les diptyques fort ſuſpects. Il faut remarquer, en ſecond lieu, que Félix aſſiſta à un concile tenu dans les Gaules en 679, & que Jean étoit mort en 675. Il ne s'écoula donc qu'environ trois ans entre l'épiſcopat de ces deux évêques. Il n'eſt pas impoſſible

qu'il en ſoit mort deux autres, dans ce court intervalle de tems; mais pour l'aſſurer, il nous faudroit d'autres preuves que le ſimple témoignage des diptyques.

DIOCESE D'ARLES. ARCHEVÊQUES.

675.

Félix n'eſt connu, comme nous venons de le dire, que depuis l'année 679; mais nous préſumons qu'il fut élu tout de ſuite après Jean, en 675 ou 676. Il mourut en 684.

Volbert lui ſuccéda la même année; ſon nom ſe trouve dans les diptyques & dans une lettre écrite par l'évêque de Vaiſon, à ſes comprovinciaux, parmi leſquels eſt l'évêque d'Arles ſon métropolitain. 684.

Saint Polycarpe étoit repréſenté ſur un tabernacle d'argent de la métropole, avec pluſieurs autres ſaints évêques de cette égliſe; ce qui fait croire qu'il en avoit rempli le ſiege. Cette opinion eſt d'ailleurs confirmée par les anciens catalogues dans leſquels on trouve ſon nom. On y lit auſſi celui de Martin, de Protais (évêques d'Aix) d'Innode & de George. Mais nous avons déja remarqué pluſieurs fois, combien l'autorité de ces manuſcrits doit nous être ſuſpecte, quand elle n'eſt point appuyée de monumens authentiques. L'hiſtoire de l'égliſe d'Arles, au huitieme ſiecle, eſt fort embrouillée. La ville ayant été pluſieurs fois ravagée par les ſarrazins & les normands, demeura quelque tems ſans paſteur, ou bien on négligea de marquer ce qu'ils faiſoient de mémorable. Car dans les tems de calamité, ſur-tout quand l'ignorance eſt devenue générale, il n'y a ni écrivains, ni conciles pour tranſmettre les événemens à la poſtérité; l'hiſtoire s'appauvrit & s'embrouille. 700.

Ratbert eſt mis parmi les évêques, ſur la foi d'un ancien manuſcrit, dans lequel on lit que ce prélat fut envoyé, avec onze de ſes collegues, au concile tenu à Rome en 769, contre l'anti-pape Conſtantin. 769.

Elifant prit le titre de *primæ ſedis epiſcopus*, dans un concile de Narbonne de l'an 788. Celui de Francfort, tenu en 794, voulant terminer les différends qu'il y avoit entre l'évêque de Vienne & celui d'Arles, décida que celui-ci auroit neuf ſuffragans; ſavoir, 788.

Marſeille, Albe, Die, Saint-Paul-trois-Châteaux, Vaiſon, Orange, Cavaillon, Avignon & Carpentras. Un moderne nomme mal-à-propos Albi, au lieu d'Albe. Albe eſt une ville dont on voit encore les reſtes à Alps dans le Vivarais. Elle s'appelloit, du tems des romains, *Alba auguſta*. Après qu'elle eut été détruite, on transféra le ſiege épiſcopal à Viviers.

800. *Jean* II eſt un de ceux qui ſignerent le teſtament de Charlemagne en 811. Il mourut en 819.

820. *Nothon*, archevêque en 820, fut nommé juge dans l'affaire d'Ebbon, archevêque de Reims, par le concile de Thionville en 835. De ſon tems les ſarrazins firent des ravages dans le terroir d'Arles, & dans toute la Provence, où le duc Folcrade les attira.

855. *Rolland* préſida au troiſieme concile de Valence en 855, avec les archevêques de Lyon & de Vienne. C'eſt le même qui fut pris & vendu par les ſarrazins, au peuple d'Arles, de la maniere que nous le dirons dans l'hiſtoire. Il mourut entre les mains de ces barbares en 869.

870. *Roſtang* I, abbé d'Aniane & de Cruas, prieur de Jourdaigues, & archevêque d'Arles en 870, aſſiſta à pluſieurs conciles, du nombre deſquels eſt celui de Mantaille, où Boſon fut élu roi. On croit qu'il mourut en 913. Le pape Jean VIII l'avoit déclaré ſon vicaire général en France, & avoit enjoint à tous les évêques de lui obéir. Le ſiege d'Arles demeura vacant pendant un an, après lequel, Pons, évêque d'Orange, fut nommé pour le remplir; mais il ne prit pas poſſeſſion.

914. *Manaſſès*, dont les parens tenoient le premier rang parmi la nobleſſe de Bourgogne, obtint l'archevêché d'Arles en 914, & enſuite il s'empara, à l'aide d'Hugues, roi d'Italie & comte de Provence, ſon parent, des ſieges de Vérone, de Trente, de Mantoue & de Milan, ajoutant, au mépris des loix, celui de la religion; car il diſoit en riant, qu'il imitoit le prince des apôtres, qui avoit été évêque de Rome, d'Antioche & d'Alexandrie. Son ambition fut utile,

utile, en quelque ſorte, à l'égliſe d'Arles. Il obtint de l'empereur Louis l'aveugle, ſon parent, outre pluſieurs bénéfices, des droits conſidérables, tels que celui de faire battre monnoie. On croit qu'il mourut en 962. Il avoit un coadjuteur nommé Radon, pour gouverner l'égliſe d'Arles en ſon abſence; de-là vient qu'on donne à celui-ci le titre d'archevêque, dans une charte de l'an 951.

Iterius dut commencer à ſiéger, tout de ſuite après la mort de Manaſſés; mais il n'eſt mention de lui, pour la premiere fois, qu'en 966. Il donna ſa démiſſion en 978 ou 979, en ſe réſervant le titre d'archevêque d'Arles. On lit dans une lettre de Jean XIII, que le ſiege de cette égliſe ne le cédoit, en dignité, qu'à celui de Rome; mais les auteurs du *Gallia Chriſtiana*, révoquent en doute l'authenticité de cette piece, & ils ont raiſon. 962.

Annon, élu en 979, ne prit poſſeſſion qu'au mois de juin 981. On croit qu'il mourut religieux de Cluni en 994. 981.

Pons de Marignane lui ſuccéda, & fut un des principaux bienfaiteurs du monaſtere de Mont-Major. Il accorda même des indulgences à tous ceux qui contribueroient à la conſtruction de l'égliſe, & quitta l'archevêché en 1029, pour embraſſer la vie monaſtique dans l'abbaye de ſaint Victor. 995.

Raimbaud de Reillane, iſſu d'une famille diſtinguée dans la province, & parent des vicomtes de Marſeille, étoit archevêque d'Arles en 1030. Il donna des preuves de ſon zele pour la religion, dans les différens conciles auxquels il aſſiſta. Il augmenta les revenus de quelques égliſes par ſes largeſſes, fonda, vers l'an 1063, le chapitre de Barjols, au dioceſe de Fréjus, dans la dépendance immédiate du ſaint ſiege, & voulut engager ſon chapitre à embraſſer la vie des chanoines réguliers de ſaint Auguſtin; mais cette réforme n'eut lieu que plus d'un ſiecle après. Raimbaud vécut juſqu'en 1067; il avoit donné ſa démiſſion, & prit l'habit religieux à l'abbaye de ſaint Victor, avant l'an 1065. Baluze fait mention d'un concile que ce prélat tint à Arles, avec les archevêques d'Embrun & d'Aix, 1030.

contre les ſimoniaques & les prêtres mariés; car il y en avoit beaucoup dans le dioceſe d'Arles.

1064. *Aicard*, fils de Geoffroy, vicomte de Marſeille, & de Rixande, paſſa du cloître de ſaint Victor, au ſiege d'Arles, vers l'an 1064. On dit qu'il fut dépoſé, parce qu'il avoit embraſſé le parti de l'empereur Henri IV, contre l'égliſe romaine; mais il brava la ſentence prononcée contre lui; & du conſentement de ſon peuple, il gouverna le dioceſe juſqu'à ſa mort, arrivée en 1080.

1080. *Gibelin de Sabran* fut élu par le légat du pape, à la place d'Aicard; mais il ne prit poſſeſſion qu'après la mort de celui-ci, qui étoit ſoutenu par les grands du pays. Paſchal II l'envoya à Jéruſalem en 1107, pour préſider au concile, où Ebremar, qui s'étoit fait déclarer patriarche de cette ville, fut dépoſé. Gibelin lui ſuccéda, & mourut en 1112, lorſqu'il ſe préparoit à revenir en Provence. Il avoit érigé un ſiege épiſcopal à Béthléem au nom du pape, qui l'avoit nommé ſon légat pour cet effet. Les auteurs du *Gall. Chriſt.* mettent Guérin & Raymon I après Gibelin. Mais bien loin qu'on ait des preuves de leur épiſcopat, il eſt à croire que ces deux évêques n'ont jamais ſiégé.

1115. *Atton de Bruniquel* aſſiſta en 1115, à la dédicace de l'égliſe de Caſſan, dioceſe de Béziers, & au concile de Toulouſe en 1119. Il mourut en 1121.

1121. *Bernard Guérin* ſiégea depuis 1121 juſqu'en 1137.

1137. *Guillaume Monge*, qui avoit pris l'habit de chartreux au monaſtere de Montrieux, mérita d'être placé ſur le ſiege d'Arles, à la fin de l'année 1137; & d'être nommé légat du pape en 1139, par Innocent II. Il vivoit encore à la fin de l'année 1141.

1142. *Raymon de Monredon*, chanoine de Nîmes, ſa patrie, enſuite évêque d'Agde, & enfin archevêque d'Arles en 1142, reçut la même année, la ceſſion de tous les droits que Pierre, Hugues, Guillaume, Raymond & Bertrand de Lambeſc avoient ſur Salon il n'y a point d'archevêque qui ait augmenté comme lui, le do-

maine temporel de ſon égliſe, ni qui ait eu autant de part au gouvernement de la ville. On lui doit les ſtatuts dont nous parlerons dans l'hiſtoire.

Sylvius aſſiſta aux nôces de l'empereur Frédéric Barberouſſe & de Béatrix de Bourgogne, célébrées en 1156. Deux modernes prétendent, que c'eſt à tort qu'on l'accuſe d'avoir favoriſé le parti de l'anti-pape Octavien, contre Alexandre III. Cependant il n'eſt pas permis d'en douter, puiſqu'il adhéra au concile de Pavie en 1160, comme on peut le voir dans les conciles de Labbe, tome 10, p. 1392. On croit qu'il ſiégea juſqu'en 1163. 1156.

Raymond de Bolene fut élu la même année. Son mérite & ſa place lui donnerent, dans les affaires politiques de la province, plus d'influence qu'il ne lui convenoit d'en avoir. De ſon tems l'empereur Frédéric étant venu ſe faire couronner dans l'égliſe d'Arles, le 30 juillet 1178, il diſpenſa les chanoines de contribuer aux dépenſes qu'on faiſoit pour l'entretien des murailles & pour la garde de la ville, &c. Raymond aſſiſta en 1179, au troiſieme concile de Latran, avec ſes ſuffragans, & ſiégeoit encore en 1183. 1163.

Pierre Iſnard, chanoine d'Arles, enſuite évêque de Toulon, fut nommé pour ſuccéder à Raymond, en 1183. Il donna en 1186, à Pierre de Tore, la fabrique de la monnoie, à condition qu'il payeroit douze deniers par marc, à l'égliſe de ſaint Trophime, & un treizieme pour l'autel de ſaint Etienne. Les chanoines embraſſerent la vie réguliere à l'invitation de ce prélat, qui, pour leur donner l'exemple, prit lui-même l'habit blanc. On croit qu'il mourut au ſiege d'Acre, le 30 novembre 1189, & que ſes os furent tranſportés à Jéruſalem. 1183.

Imbert d'Aiguieres, ſacriſtain de l'égliſe d'Arles, en devint archevêque en 1190. Son caractere pacifique, & ſa vie exemplaire, lui gagnerent l'eſtime & l'affection de ſes diocéſains, qui l'honorerent de leurs regrets, quand la mort l'enleva le 20 juillet 1202. 1190.

Michel de Moreze, chanoine de Maguelone, enſuite prévôt 1203.

d'Arles, & enfin archevêque de cette ville en 1203, fut allier, au zele de la religion, les reſſources de la politique. Il fit du bien à quelques égliſes, défendit la diſcipline & la foi dans pluſieurs conciles, & augmenta conſidérablement ſes privileges. Il obtint de l'empereur Frédéric II en 1212, tous les droits régaliens, tant ſur la ville que ſur le dioceſe. De-là le pouvoir exceſſif qu'il s'arrogea dans la municipalité, & que ſes ſucceſſeurs conſerverent pendant quelques tems. Il mourut le 21 juillet 1217.

1217. *Hugues* I, dont le nom ſe trouve dans un catalogue dreſſé du tems du cardinal de Foix, ne ſiégea guere plus d'un mois; car il mourut le 29 août de la même année 1217.

1217. *Hugues Beroardi*, natif d'Arles, prévot de Marſeille, fut ſacré à la fin de l'année 1217 par le pape Honorius III, qui lui défendit en 1224, ainſi qu'au chapitre, d'aliéner la terre de Salon, ſous quelque prétexte que ce fût. Ce prélat eſt ſouvent nommé, dans les chartes, pour des affaires, qui ſont une preuve du crédit que lui donnoit ſa place. Il mourut le 18 octobre 1232.

1232. *Jean Beauſſan*, archidiacre de Marſeille, ſa patrie, enſuite évêque de Toulon en 1223, & enfin archevêque d'Arles en 1232, aſſembla trois conciles, dont deux à Arles, & le troiſieme à Lille. Les différens qu'il eut avec ſon chapitre, furent terminés par Pierre d'Albano, légat du pape. Ceux qu'il eut avec les habitans d'Arles, & dont nous parlerons dans l'hiſtoire, furent d'une bien plus grande importance. On s'engagea par une délibération commune, à ne point lui parler, & à n'avoir aucune communication avec lui & les ſiens, parce qu'il avoit détruit l'indépendance de la république, en faiſant hommage au comte de Provence. Il vivoit encore en 1258.

1259. *Bertrand de Malferrat*, de Taraſcon, prévôt de l'égliſe d'Arles, en étoit archevêque en 1259. Il conſentit à la vente du château de Beaucaire, en faveur de ſaint Louis, à condition que ce prince lui payeroit une redevance annuelle de cent livres tournois; mais ſi

les rois de France cédoient ce château ou le vendoient, il étoit ſtipulé que le propriétaire, tel qu'il fût, en feroit hommage à l'archevêque. Ce prélat mourut, pour le plutôt, au mois de juin 1262.

Florent, qui ſiégea depuis le mois de juillet 1262, juſqu'au mois de mai 1266, tint un concile provincial, que le cardinal Chigi nous a conſervé. Il avoit été évêque d'Acre en Paleſtine. 1262.

Bertrand de Saint-Martin paſſa du ſiege de Fréjus, à celui d'Arles, en 1266. Il le quitta en 1273, lorſque Grégoire X le fit cardinal-évêque de Sabine. 1266.

Bernard de Languiſſel, né à Nîmes, lui ſuccéda; il préſida au concile d'Arles en 1275, à celui d'Avignon en 1279, & fut décoré de la pourpre en 1281, par Martin IV, qui le fit évêque de Porto, & ſon légat en Piémont. Ciaconius marque ſa mort en 1290. 1273.

Bertrand Amaury, ſi recommandable par ſa charité envers les pauvres, fut élu en 1281, ſur le refus de Bertrand-Jean, chanoine d'Agde, auditeur de la chambre apoſtolique. Bertrand aſſembla un concile provincial à Avignon en 1282, & mourut en 1286. Il avoit été chanoine de Reims, & chapelain de Martin IV. 1281.

Roſtang de Cabre (*de Capra*) né à Granz, dans le dioceſe d'Arles, fut ſucceſſivement profeſſeur en droit à Aix, chanoine d'Arles, & enfin archevêque de cette ville en 1286. Son élection, peu canonique de la part du chapitre, déplut à Honorius IV, qui lui donna cependant le pallium quelque tems après. Le pape Boniface VIII fit plus de cas de ſon mérite, & l'envoya en Eſpagne, en qualité de vice-légat, avec Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun; Roſtang mourut en odeur de ſainteté, le 22 août 1303, après avoir paſſé toute ſa vie dans un exercice continuel de charité, de modeſtie & de piété. Il avoit aſſemblé un concile à Lille en 1288, & bâti le château de Salon. 1286.

Pierre de Ferrieres, doyen du Puy & d'Auch, évêque de Noyon, chancelier de Charles II, roi de Sicile & comte de Provence, fut 1303.

fait archevêque, d'Arles le 23 août 1303. C'étoit un habile juriſconſulte, qui dreſſa des réglemens fort ſages pour le royaume de Sicile & pour la Provence; il mourut en octobre 1307.

1308. *Arnaud de Fougeres*, prévôt d'Arles, en devint archevêque en 1308, par la protection de Robert, roi de Sicile & comte de Provence. Clément V, qui l'avoit employé dans des affaires très-délicates auprès de Philippe-le-Bel, voulant lui témoigner la ſatisfaction qu'il avoit de ſes ſervices, le créa cardinal-évêque de Sabine le 19 novembre 1310, & le chargea d'informer des crimes dont on accuſoit les templiers. Il mourut le 17 ſeptembre 1317.

1311. *Gaillard de Fougeres*, frere du précédent, lui ſuccéda au mois de février 1311. Il paſſa au ſiege d'Angoulême en 1317, garda le pallium, & obtint une bulle de Jean XXII, qui le déclaroit exempt de la juriſdiction de l'archevêque de Bordeaux.

1318. *Gaillard Saumate*, évêque de Riez, & enſuite de Maguelone, fut transféré à Arles au mois de février 1318. De ſon tems Robert, roi de Sicile, comte de Provence & ſeigneur d'Arles, confirma tous les traités que ſes prédéceſſeurs avoient paſſés avec les archevêques de cette ville. Ce prélat mourut en 1323 ou 1324. Gilles Duport, dit que l'empereur Henri VII, le fit prince du Saint-Empire.

1323. *Gasbert de Laval*, né dans le Quercy, camérier du pape, évêque de Marſeille, & enfin archevêque d'Arles en 1323 ou 1324, préſida au concile d'Avignon le 18 juin 1326. Ce qu'il fit de plus remarquable durant ſa vie, ce fut de fonder pluſieurs bourſes dans l'univerſité de Toulouſe, pour de pauvres eccléſiaſtiques. Il fut transféré à Narbonne en 1341.

1341. *Jean de Cardonne*, que le mépris du monde avoit conduit dans un couvent de l'ordre de ſaint Dominique, en fut tiré par Benoît XII, ſon oncle, qui le plaça ſur le ſiege d'Arles le 27 ſeptembre 1341, par eſtime pour ſa ſcience & ſes vertus. Jean poſa la premiere pierre de l'égliſe de ſaint Laurent de Salon en 1344, & mourut

le 23 novembre 1348, après avoir fait confirmer ſes privileges par Clément VI, qu'il alla voir à Avignon.

Etienne Aldebran entra dans la carriere des honneurs eccléſiaſtiques, ſous la protection de ſon oncle, Clément VI, dont il étoit camérier & tréſorier. Il avoit déja occupé ſucceſſivement l'abbaye de Montcaſſin & le ſiege de Saint-Pons, quand il fut nommé à l'archevêché d'Arles en 1349; il le quitta pour celui de Toulouſe en 1350. 1349.

Etienne de la Garde, des ſeigneurs de Saignes, en Quercy, ou près de Tulle, ſuivant Baluze, étoit auſſi parent de Clément VI, qui le fit ſon légat en Lombardie, dans la Romagne & dans le royaume de Naples. Ce prélat ayant été nommé à l'archevêché d'Arles en 1350, recouvra le droit de faire battre monnoie dans la principauté de Mondragon, & lança des excommunications contre les habitans de Salon, qui avoient jetté ſon grand vicaire dans un four ardent. Il mourut le 18 mai 1359. 1350.

Guillaume de la Garde, frere de Bernard, ſeigneur de Peliſſane, étoit archevêque de Brague en Portugal, quand il fut nommé pour ſuccéder à ſon oncle en 1360. Il reçut à Arles l'Empereur Charles IV, & lui mit la couronne ſur la tête, le lendemain des fêtes de la Pentecôte, en préſence des ducs de Savoie & de Bourbon, dans l'égliſe métropolitaine. Nous parlerons ailleurs du crime de trahiſon dont Guillaume fut accuſé envers la reine Jeanne. Ciaconius croit qu'il fut créé cardinal par Urbain V, c'eſt une erreur. Ce prélat mourut archevêque d'Arles, & patriarche titulaire de Jéruſalem en 1375. 1360.

Pierre de Cros, limouſin, frere de Jean, cardinal-évêque de Limoges, religieux de ſaint Martial, abbé de Tournus, &c. camerlingue de l'égliſe romaine, fut fait archevêque d'Arles en 1375, après avoir été évêque de Saint-Papoul, & archevêque de Bourges. Il fut créé cardinal par Clément VII en 1383. Rien n'eſt plus ſanglant que les accuſations dont Urbain VI le chargea dans la ſentence d'excommunication, lancée contre Clément & ſes adhérens. 1375.

1388. *François de Conzié*, né en Bugey, vice-chancelier apoſtolique, camérier de l'anti-pape Clément VII, évêque de Grenoble, & archevêque d'Arles le 31 juillet 1388, fit rebâtir le palais archi-épiſcopal, paſſa au ſiege de Toulouſe en 1390, & enſuite à celui de Narbonne. Nous liſons le nom d'un Raymond, archevêque d'Arles, dans une lettre de Boniface IX, du mois de mars 1390; mais nous préſumons que ce prélat, qui demeuroit en Italie, fut nommé par Urbain VI, & qu'il n'oſa pas venir prendre poſſeſſion de l'archevêché. François de Conzié, au contraire, nommé par Clément VII, gouverna tranquillement le dioceſe, ſous la protection de ce pape, qui faiſoit ſa réſidence dans la ville d'Avignon, & qui étoit reconnu en-deçà des Alpes. Il y avoit donc, en même-tems, deux archevêques d'Arles, nommés par les deux concurrens à la tiare.

1391. *Jean de Rochechouart*, fils de Jean & de Jeanne de Sulli, d'abord évêque de Saint-Pons, enſuite archevêque de Bourges, & enfin d'Arles en 1391, mourut à Villeneuve-lès-Avignon, le 13 décembre 1398. Après ſa mort le ſiege demeura vacant juſqu'en 1405, pendant lequel tems Pierre de Lune, anti-pape, ſous le nom de Benoît XIII, nomma ſucceſſivement pluſieurs adminiſtrateurs pour le ſpirituel, ſe réſervant les revenus de l'archevêché.

1405. *Artaud de Mezellan*, évêque de Graſſe, & enſuite de Siſteron, ſacré archevêque d'Arles au mois de mars 1405, mourut le premier novembre 1410.

1410. *Jean de Brogni*, né près d'Annecy en Savoie, lui ſuccéda au mois de décembre de la même année. Le chapitre avoit d'abord élu Paul de Sade, évêque de Marſeille; mais l'élection ne fut pas confirmée par Benoît XIII, qui nomma Jean de Brogni, cardinal-évêque d'Oſtie, adminiſtrateur perpétuel de l'égliſe d'Arles. La reconnoiſſance ne fit point oublier à ce prélat ce qu'il devoit à la religion: il eut le courage de dire la vérité à ſon bienfaiteur, & de l'exhorter à quitter la tiare, pour faire ceſſer le ſchiſme. Il fit plus encore; voyant que ſes repréſentations étoient inutiles, il paſſa les Alpes

Alpes pour s'attacher au pape légitime. Arrivé à Piſe, dans le tems qu'on célébroit le concile, il y prit ſéance du conſentement des peres de cette auguſte aſſemblée, & donna ſa voix pour l'élection d'Alexandre V au ſouverain pontificat. Ce trait ſeul eſt une preuve qu'il ſavoit ſacrifier, à l'amour de la paix & de la religion, tous ces intérêts humains qui faiſoient perdre alors à tant d'évêques l'eſprit de leur état. Il mourut en 1425 à Geneve, dont il étoit devenu évêque, après s'être démis de l'archevêché d'Arles en 1423. On dit qu'il étoit fils d'un porcher, & qu'il fut redevable de ſon éducation à deux religieux, qui, lui voyant garder des cochons, & lui trouvant une phyſionomie intéreſſante, lui propoſerent de le mener à Rome & de le faire étudier. Le petit de Brogni accepta la propoſition, & s'en alla tout de ſuite à Geneve acheter une paire de ſouliers chez un cordonnier, qui lui fit crédit de ſix deniers, en lui diſant : *vous me payerez quand vous ſerez cardinal.* On prétend que Brogni fit graver cette avanture ſur le portail de l'égliſe de ſaint Pierre de Geneve, & qu'on l'y voyoit encore le 6 juin 1711.

Louis d'Alleman, fils de Jean, ſeigneur d'Arbent, & de Marie de Châtillon de Michaille, fut deſtiné, par ſa naiſſance, ſes vertus & ſes talens, à remplir les premieres places de l'égliſe, & à l'édifier. Il fut chanoine de Lyon, grand-chantre de Valence, évêque de Maguelone, archevêque d'Arles en 1424, & enfin cardinal du titre de ſainte Cécile le 24 mai 1426. L'aſcendant qu'il eut ſur les peres du concile de Baſle, eſt une preuve de ſon habileté dans les affaires & dans l'art de manier les eſprits. Il fit échouer, avec la même prudence, les efforts du roi d'Arragon & du pape Eugene IV. Peut-être montra-t-il, contre ce dernier, plus d'amertume que de véritable zele; mais il y a des occaſions où il eſt difficile de s'en tenir à l'exacte rigueur de ſes devoirs. Louis étant devenu l'ame du concile de Baſle, ſur-tout après la trentieme ſeſſion, car il en fut alors préſident, fit élire au ſouverain pontificat Amedée de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Ce coup d'éclat attira au cardinal la 1424.

colere du pape Eugene, qui, pour s'en venger, le dépoſa, & nomma au ſiege d'Arles, Roger, prévôt d'Aix. Dans la chaleur des altercations, il étoit difficile aux deux partis de ſe modérer. Mais quand Louis fut de retour dans ſon dioceſe, il vit les choſes avec plus de ſang-froid, & employa tout ſon crédit pour éteindre, par l'abdication de Félix, le ſchiſme qu'il avoit favoriſé. Nicolas V le rétablit dans ſes dignités, & lui donna la légation des Pays-Bas. Ce prélat mourut à Salon le 16 ſeptembre 1450, en odeur de ſainteté. Clément VII, par une bulle, permit de célébrer ſa fête; & en effet, on la célebre encore dans la métropole ſeulement. Pendant tout le tems que dura l'interdit du cardinal d'Alleman, ſous le pontificat du pape Eugene, Jean de Beauvau, fils de Bertrand & de Jeanne de la Tour-Landry, adminiſtra le temporel de l'égliſe d'Arles, ce qui dura depuis l'an 1445 juſqu'en 1449. Robert Damiani, évêque de Thibériade, & enſuite archevêque d'Aix, exerçoit pour lui les fonctions épiſcopales.

1450. *Pierre de Foix*, cardinal, ſurnommé *le Vieux*, fils d'Archambaud, vicomte de Foix & de Grailli, & d'Iſabelle de Foix, ſœur & héritiere de Matthieu, comte de Sainte-Foix, embraſſa l'état religieux dans l'ordre des freres mineurs. Les diviſions qui regnoient dans l'égliſe, l'entraînerent dans le parti de Benoît XIII, qui le créa cardinal du titre de ſaint Etienne, *in cœlio monte*, vers l'an 1408, à l'âge de 22 ans. Cette dignité ne put l'attacher à ſon bienfaiteur, qu'il ne croyoit pas légitimement élu. Il l'abandonna donc, parce que le devoir chez lui l'emportoit ſur toute autre conſidération, & contribua, de ſon ſuffrage, à l'élection de Martin V. Les ſuccès qu'il eut dans les différentes légations dont il fut chargé, lui firent donner le nom de *bon légat*. On lui doit auſſi des éloges pour le zele qu'il fit paroître dans deux conciles qu'il aſſembla, l'un à Arles, & l'autre à Avignon, & pour la fondation de vingt-cinq bourſes au college de Foix à Toulouſe. Il mourut à Avignon en 1464, âgé de 78 ans; il avoit paſſé de l'ar-

chevêché de Toulouſe à celui d'Arles en 1450, & mérita l'eſtime & l'amour de ſes diocéſains, par des talens & des vertus peu communes.

Philippe de Levis de Quelus, fils d'Euſtache, baron de Quelus, & d'Adélaïde de Couſan, fille de Guy, grand-maître du roi Charles VI, fut nommé archevêque d'Arles en 1462, ſur la démiſſion du précédent. Sixte IV le fit cardinal en 1473, & le roi le chargea de ſes affaires à Rome, où il mourut en 1475. L'évêque de Digne gouverna l'égliſe d'Arles pendant ſon abſence. 1462.

Euſtache de Levis, abbé de Mont-Major, frere du précédent, lui ſuccéda en 1476. Attiré à Rome par Innocent VIII, qui le fit ſon premier maître des cérémonies, il y mourut le 22 avril 1489. 1476.

Nicolas Cibo, de Gênes, abbé de Mont-Major, fut transféré de l'évêché de Coſenza au ſiege d'Arles, au mois d'avril 1489, par Innocent VIII ſon parent, & fit ſéculariſer ſon chapitre le premier décembre 1493. Il y a, au ſujet de ce prélat, une anecdote unique dans l'hiſtoire eccléſiaſtique. Le ſultan Bajazet écrivit à Innocent VIII, pour le prier de le faire cardinal. Le pape le promit, mais une mort prématurée l'empêcha de tenir ſa parole. Le ſultan en écrivit enſuite, au mois de ſeptembre 1494, à ſon ſucceſſeur Alexandre VI, qui ne paroît pas avoir fait grand cas de ſa demande, car Nicolas mourut en 1499, ſans avoir été décoré de la pourpre, malgré la ſingularité de la protection. 1489.

Jean I *Ferrier*, eſpagnol, paſſa du ſiege de Melfi à celui d'Arles en 1499, à la demande de Louis XII. Ce prélat reſpectable par ſon mérite, & ſur-tout par la ſimplicité de ſes mœurs, aimoit beaucoup la retraite. Il alloit ſouvent au château de Salon, ou à celui qu'il avoit à Saint-Chamas, pour y vivre éloigné du monde & ſeul avec Dieu. Il fut envoyé en qualité de légat, dans un âge fort avancé, auprès de Louis XII, qui, pour lui donner des marques de ſon eſtime, lui permit d'ajouter une fleur de lis à ſes armes. Il fit, à la métropole & à ſon palais, des réparations dignes 1499.

du lieu & de ſa munificence. La mort le ſurprit à Marſeille le premier janvier 1521.

1521. *Jean* II *Ferrier*, coadjuteur de ſon oncle dès l'an 1518, lui ſuccéda en 1521, & le fit revivre dans toute ſa conduite. Il mourut en 1550, regretté de tout ſon dioceſe, pour la ſageſſe de ſon gouvernement.

1550. *Jacques de Brourlat*; né dans le dioceſe de Meaux, fut nommé à l'archevêché d'Arles en 1550, par la protection de Catherine de Médicis, n'étant encore que clerc; car il n'entra jamais dans les ordres ſacrés. L'imprudence qu'il eut de ſe jetter dans le parti du prince de Condé, chef de l'armée des proteſtans, fut la ſource de ſes malheurs. Le parlement de Paris le priva de tous ſes bénéfices, par arrêt du 18 juillet 1559. Il avoit, outre l'archevêché d'Arles, trois abbayes, qu'on ne devoit pas regarder comme la récompenſe des ſervices rendus à l'égliſe. Il ſe réfugia en Allemagne, où il mourut en 1575, après s'être marié.

1559. *Robert de Lenoncour*, lorrain, fils de Thierry, ſeigneur de Château-Thierry, chambellan du roi, fut porté dans la carriere des honneurs eccléſiaſtiques par la faveur de ſes parens. Il poſſédoit, tout-à-la-fois, les ſieges de Châlons-ſur-Marne, de Metz, d'Auxerre, de Toulouſe, d'Arles & d'Embrun. On aſſure cependant qu'il étoit recommandable par ſa ſcience & par la ſainteté de ſa vie. Mais il eſt bien difficile de concilier ces deux qualités, avec la poſſeſſion abuſive de tant d'évêchés. Il fut fait archevêque commandataire de l'égliſe d'Arles au mois de février 1561. Paul VI, & non pas Paul III, comme le dit un moderne d'après le *Gall. Chriſt.* l'avoit créé cardinal en 1558, & deux ans après il le fit évêque de Sabine.

1561. *Antoine d'Albon*, fils de Guillaume & de Gabrielle de Saint-Prieſt de Saint-Chamond, permuta le ſiege d'Arles pour celui de Lyon en 1562.

1562. *Hippolyte d'Eſt*, appellé le cardinal de Ferrare, fils d'Alphonſe,

Digitized by Google

duc de Ferrare, & de Lucrece de Borgia, digne héritier des vertus du cardinal Hippolyte, ſon oncle, aima les lettres, & protégea ceux qui les cultivoient. Sa naiſſance, la protection de François I, & d'Henri II qui l'eſtimoit beaucoup, & dont il étoit parent, l'éleverent à toutes les dignités auxquelles un particulier peut parvenir dans l'égliſe, ſi on en excepte le ſouverain pontificat. Il paſſa de l'archevêché de Lyon à celui d'Arles en 1562, & s'en démit en 1567 en faveur de

Proſper de Sainte-Croix, noble romain, homme de mérite, que Jules III & Paul IV avoient déja employé en qualité de légat en pluſieurs royaumes. Il étoit nonce apoſtolique en France en 1562, lorſque Pie IV le fit cardinal, à la recommandation de Catherine de Médicis. Ce prélat conduiſit les affaires des deux cours, avec une ſageſſe admirable, & ne montra pas moins de capacité dans le gouvernement de ſon dioceſe, qu'il vint à bout de préſerver de l'erreur. On aſſure que les hérétiques, furieux contre lui, parce qu'il étoit un de leurs adverſaires les plus redoutables, attenterent à ſa vie; mais il échappa au danger, & après avoir fait gouverner ſon dioceſe, par ſes vicaires généraux juſqu'en 1573, il donna ſa démiſſion, & mourut à Rome en 1589 évêque d'Albano. 1567.

Silvius de Sainte-Croix, archidiacre d'Arles, ſuccéda à ſon oncle en 1573, & ne prit poſſeſſion qu'en 1578. Il vendit Trinquetaille aux conſuls d'Arles l'année d'après, pour la ſomme de ſept cens vingt écus d'or. C'étoit un effet de ſon avarice; car il en avoit beaucoup. Les ravages affreux que la peſte, la guerre, la famine & les inondations firent dans la ville & le terroir d'Arles, ne furent pas capables d'exciter ſa charité; il fallut un arrêt du parlement d'Aix, pour l'obliger à ſecourir des malheureux dont il auroit dû être le pere. On bâtit le grand hôpital du Saint-Eſprit, auquel il donna tous les ans cent ſeptiers de bled, & cinquante de ſeigle. Il étoit à Rome quand il ſe démit, à cauſe de ſes infirmités, en 1573.

Digitized by Google

faveur du ſuivant, du conſentement du roi, & peu regretté de ſes diocéſains, qu'il n'avoit pas édifiés.

1599. *Horace Montane*, fils de Jétôme, ſameux par ſes exploits contre les turcs, naquit à Policaſtro dans le royaume de Naples. Il paſſa du ſiege d'Atri à celui d'Arles en 1599, & reçut le pallium des mains de Clément VIII, qui le fit, peu de tems après, nonce extraordinaire en France. Le même pape le chargea enſuite, avec le cardinal de Joyeuſe, de procéder à la caſſation du mariage d'Henri IV, avec Marguerite de Valois, ſœur d'Henri III. Les ſervices qu'il rendit à la ville d'Arles dans des tems de troubles, ſont une preuve qu'il ſavoit faire uſage de ſon crédit d'une maniere digne de ſon miniſtere. Il mourut à Salon, le 11 ſeptembre 1603, après avoir légué tout ſon bien à ſa métropole, qui fut obligée de renoncer à ſon héritage.

1603. *Gaſpar Dulaurens*, frere d'Honoré, archevêque d'Embrun, & d'André I, médecin d'Henri IV, abbé de ſaint Pierre de Vienne & de Sinanques, fut nommé archevêque d'Arles, ſa patrie, en 1603, aſſiſta, trois ans après, aux états du royaume & à l'aſſemblée des notables tenue à Rouen en 1617. Les conférences qu'il établit dans ſon palais pour les eccléſiaſtiques, la protection éclairée qu'il accorda aux communautés religieuſes, & le chemin qu'il fit faire à ſes dépens, à travers la Crau, depuis Saint-Martin juſqu'à Salon, ſont honneur à ſon amour pour l'égliſe, & à ſon zele pour le bien public. Il harangua Louis XIII dans ſa cathédrale en 1622, & mourut le 12 juillet 1630. Jean-de Dieu, ſculpteur d'Arles, fit ſon mauſolée en 1677.

1630. *Jean-Jaubert de Barrault de Blaignac*, fils d'Emeri, vice-amiral, ambaſſadeur de Louis XIII en Eſpagne, fut transféré du ſiege de Bazas à celui d'Arles en 1630, & préſida à l'aſſemblée du clergé de 1635. Il mourut à Paris le 30 juillet 1643, ayant très-peu demeuré dans ſon dioceſe, qui ne fut point gouverné avec l'intérêt qu'il y auroit mis, s'il avoit été ſur les lieux. Il avoit été nommé

Digitized by Google

grand aumônier d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre; mais il fut exclus de cette place par le crédit des proteſtans, qui redoutoient ſon zele pour la pureté de la foi.

François Adhemar de Monteil de Grignan, fils de Louis-François, comte de Grignan, & de Jéanne d'Ancezune de Venejan, abbé commendataire d'Aiguebelle, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux en 1631, fut coadjuteur & archevêque d'Arles en 1643. Ce prélat reſpectable, digne de l'eſtime du roi, qui lui confia pluſieurs fois le ſoin de rétablir la tranquillité dans la province, diſſipa ou prévint, par ſa douceur & ſa prudence, pluſieurs ſéditions à Marſeille, à Aix & à Arles, fut le modele de ſon clergé, le pere de ſon peuple, & le bienfaiteur des uns & des autres. La perte de la vue, dont il fut affligé dès l'an 1661, ne rallentit pas ſon zele, mais l'obligea de ſe donner, pour coadjuteur, Gabriel Adhemar, abbé d'Aiguebelle, ſon neveu; qui mourut à Dourdan dans les travaux d'une miſſion. Il termina lui-même ſa carriere le 9 mars 1689, décoré de l'ordre du Saint-Eſprit, & laiſſant dans ſon dioceſe un nom qu'il avoit rendu cher par ſes vertus & ſes actions. Il avoit fondé en 1675 un ſéminaire, dont il confia le gouvernement aux peres de l'oratoire, déja établis à Arles depuis long-tems. 1643.

Jean-Baptiſte Adhemar, fils de Louis, comte de Grignan & de Marguerite d'Ornano, neveu du précédent, & ſon coadjuteur depuis 1667, lui ſuccéda en 1689, & mourut à Montpellier le 11 novembre 1697, âgé de 59 ans. Il avoit prêché ſouvent devant le roi, qui lui donna ſucceſſivement trois abbayes. 1689.

François de Mailli, abbé de Maſſais, aumônier du ro, fils de Louis, marquis de Mailli & de Jeanne de Monchi, marquiſe de Néeſle, fut nommé à l'archevêché d'Arles au mois de décembre 1697, & ſacré le 2 mai 1698, par le cardinal de Janſon, évêque de Beauvais. Il paſſa à l'archevêché de Reims le 12 juillet 1710. 1697.

Jacques de Forbin de Janſon, fils de Laurent & de Geneviéve de Briançon, docteur de la maiſon de Sorbonne, abbé de Saint- 1711.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Valery, vicaire général du cardinal ſon oncle, fut nommé le jour de Pâque 1711, & ſacré par l'archevêque d'Aix au mois d'août de la même année, dans l'égliſe de Beauvais. Il mourut le 14 janvier 1741, âgé d'environ 69 ans.

1741. *Jacques-Bonne Gigault de Bellefonds*, natif de Montifroy en Touraine, aumônier du roi, abbé de la Courdieu en 1730, évêque de Bayonne en 1735, & archevêque d'Arles le 20 août 1741, paſſa au ſiege de Paris en 1746, & mourut dans cette capitale le 20 juillet de la même année, âgé de 48 ans.

1746. *Jean-Joſeph de Saint-Jean de Jumilhac*, né dans le dioceſe de Limoges, ſacré évêque de Vannes le 12 août 1742, fut transféré au ſiege d'Arles en 1746. Il eſt mort à Paris le 21 février 1775, étant commandeur de l'ordre du Saint-Eſprit, & abbé de Bonneval, dans le dioceſe de Chartres.

1775. *Jean-Marie du Lau*, abbé d'Ivry, agent du clergé, vicaire général de Bordeaux, lui ſuccéda le 2 mars de la même année.

ANCIENNES ABBAYES.

Il n'y a point de dioceſe en Provence, qui ait été gouverné par autant de religieux, que celui d'Arles, dans les premiers ſiecles de l'égliſe. Auſſi n'y en a-t-il point où l'ordre monaſtique ait été plus floriſſant. Nous avons remarqué ailleurs que les évêques tirés du cloître, ſe plaiſoient à multiplier ces aſyles de la piété, devenus utiles à la religion, par les vertus, les lumieres & la ferveur des premiers cénobites. Comment en effet ſaint Honoré, ſaint Hilaire, ſaint Céſaire, & tant d'autres ſaints perſonnages, que la grace avoit formés dans la retraite, n'auroient-ils pas établi des monaſteres dans leur dioceſe, puiſqu'ils en connoiſſoient toute l'importance ? De tous ceux dont l'origine eſt antérieure au treizieme ſiecle, il ne ſubſiſte plus que les abbayes de Saint-Céſaire & de Mont-Major. La premiere fut fondée pour des religieuſes vers l'an 502, par le ſaint évêque dont elle porte le nom. L'autre, qui eſt de l'an 960 ou environ, fut occupée par des religieux, qui, dès le onzieme ſiecle, embraſſerent la regle de ſaint Benoît, qu'ils ſuivent encore.

Les

Les abbayes qui ne ſubſiſtent plus, ſont : 1°. Celle de Lille, bâtie par ſaint Honoré, près du fauxbourg de Trinquetaille. Saint Céſaire en étoit abbé, quand il fut élevé ſur le ſiege d'Arles.

2°. Les ſaints Apôtres ; 3°. la ſainte Vierge ; l'une d'hommes & l'autre de filles, & toutes deux fondées dans la ville au milieu du VIe ſiecle, par ſaint Aurélien, aux dépens du roi Childebert, fils de Clovis ; ce prince fournit les fonds néceſſaires pour l'entretien des perſonnes qui viendroient s'y conſacrer à Dieu. Les ſarrazins détruiſirent ces deux abbayes dans le VIIIe ſiecle.

4°. Le monaſtere de ſaint Sauveur, autrement dit, de ſaint Honorat & de ſaint Trophime, fondé vers l'an 590, ſous l'épiſcopat de ſaint Virgile, fut donné en 1616 aux PP. minimes qui l'occupent encore.

5°. Celui de ſaint André, dont on ne connoît que le nom, étoit dans la Camargue, & fut cédé à l'évêque de Marſeille, par Manaſſés I, vers le milieu du Xe ſiecle.

6°. L'abbaye de la ſainte Trinité, fondée dans la même île en 1178, ne nous eſt guere plus connue.

7°. La fondation de ſaint Gervais & de ſaint Protais de Foz, eſt de l'an 989. Le pape Honorius III ſupprima cette abbaye en 1225, à cauſe de la conduite peu édifiante des moines qui n'obſervoient aucune regle, & ne vouloient reconnoître aucun ſupérieur. On donna les biens & le monaſtere de ſaint Pierre de la Manarre, près d'Hyeres, qui dépendoient de celui de Foz, à des religieuſes qu'on tira du monaſtere de ſaint Pons de Gemenos, & qu'on mit à la place de ces religieux.

8°. L'abbaye de ſainte Marie de Puyredon, près de Mouriez, dioceſe d'Arles, fut ſoumiſe aux moines de Boſcodun, en 1202, à condition qu'ils y enverroient douze de leurs confreres, pour y vivre ſous le gouvernement d'un abbé. Les trois autres abbayes, dont il nous reſte à parler, ſont 1°. celle d'Ulmet de l'année 1175, & ſupprimée en 1288.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

2°. Sylve-Réal, fondée aux calendes de mars 1194, & réunie à l'abbaye de Vallemagne en 1350.

3°. Notre-Dame de Molegès, ordre de Cîteaux, fille de l'abbaye de saint Pons de Gemenos, fondée en 1208, & transférée à Arles en 1305, où elle ne subsiste plus.

HISTOIRE NATURELLE.

Quand on connoît la partie maritime de ce diocese, on est persuadé que la mer l'a toute couverte, depuis Carri jusqu'à Fonvieille, près d'Arles, & qu'en certains endroits elle s'avançoit sept à huit lieues dans les terres. Toute la plaine, par exemple, qui est à l'est, & presqu'au niveau de l'étang de Berre, depuis Marignane jusqu'à Cabrieres & la riviere de l'Arc, a été sous les eaux; car les terres & les pierres sont composées de débris de corps marins, ou remplies de coquillages, comme à Callissane & à Saint-Chamas.

Saint-Chamas.

Saint-Chamas est un bourg divisé en deux parties égales, dont l'une est située sur le bord de la mer, & l'autre derriere une colline, à travers laquelle on a fait une ouverture d'environ 32 toises de long, pour la communication d'une partie à l'autre. Cette colline est toute formée de débris de coquillages. On y voit des vis, des huîtres, des moules, des peignes de toutes les especes, & des glossopêtres. Comme le rocher est fort tendre, on y a pratiqué des habitations, & l'on y trouva, en le creusant, un morceau de bois très-bien conservé, à plus de 25 toises dans le cœur du rocher; il n'avoit qu'une petite incrustation de quelques lignes d'épaisseur. Le terroir de Saint-Chamas abonde en pierres arborisées; & celui de Lanson, en turbinites & en grosses cornes d'ammon.

Istres.

On voit dans celui d'*Istres*, un banc d'huîtres de cent pieds de haut, sur cent quatre-vingt de long, & six de large. Il y en a beaucoup qui conservent leur nacre & leurs couleurs. Les coquilles étant de leur nature plus liées & moins sujettes à se corrompre que le bois, elles peuvent se conserver plus long-tems dans la terre, sans éprouver de changement. Les coquillages se multiplient dans l'étang de Berre, avec une prodigieuse facilité. Le fond & les côtés sont

tout couverts de moules, malgré la grande quantité qu'on en tire pour l'uſage des habitans. Il n'y a communément rien de plus peuplé que les bords de la mer. On compte ſur l'étang deBerre, qui n'a qu'environ neuf lieues de circonférence, neuf paroiſſes, dont la plupart ſont de gros bourgs, & ne recueillent pas du bled pour quatre mois de l'année. Toutes les autres denrées, que le pays produit, ſont très-bien cultivées; mais la pêche rend beaucoup.

Le Martigues.

La ville du *Martigues* en fait une des principales ſources de ſes revenus. On y ſale juſqu'à quatre cens quintaux d'anguilles, & l'on fournit du poiſſon frais aux principales villes de Provence. La poutargue, qu'on y fait avec les œufs des femelles des *mujous* ou *mulets* qu'on ſale, quand on a bien nettoyé les ovaires, & qu'on fait ſécher au ſoleil, après les avoir applatis ſous un poids qu'on met deſſus, paſſe pour être fort délicate. On l'a vendue juſqu'à neuf francs la livre. On en ſale tous les ans juſqu'à quarante quintaux, ce qui ſuppoſe une étonnante fécondité dans le *mulet*. On trouve dans le territoire du Martigues, des mines de plâtre & de charbon de terre, & des carrieres de la même nature que celles de Calliſſane, c'eſt-à-dire, compoſées de débris de coquillages, ainſi que nous l'avons déja remarqué. Nous avons dit auſſi que cette qualité de pierre regnoit tout le long de la côte, depuis Carri juſqu'à Fonvieille, à une lieue au levant d'Arles, & que c'étoit une preuve que toutes ces terres avoient été abandonnées par la mer.

La Camargue.

Il eſt certain qu'elle a couvert autrefois la *Camargue*. C'eſt un fait conſtaté par la qualité du terrein, & par les dépôts de ſel qu'elle y a laiſſés. La pointe la plus ſeptentrionale, eſt à ſept lieues de l'embouchure du Rhône, & Fonvieille en eſt à la même diſtance. Nous ne prétendons pas expliquer les cauſes de cette révolution. Les écroulemens qui ſe ſont faits dans la mer, les montagnes qui lui ſervoient de digues & qu'elle a percées, les terres qu'elle a englouties ailleurs, y ont ſans doute contribué; mais la principale, & la plus ſenſible, ce ſont les ſables que le Rhône a charriés dans

les premiers âges du monde, ſur-tout lorſque les montagnes n'étoient point encore dépouillées, & que la terre, toute neuve pour ainſi dire, étoit entraînée par les pluies & par la fonte des neiges : au lieu qu'aujourd'hui les eaux pluviales ne roulent que ſur des pierres & des rochers arides. Si la Durance & le Rhône entraînoient encore la même quantité de ſable que dans les tems reculés, en moins de deux ſiecles la plage de Foz & l'étang de Berre ſeroient labourables, le terme en ſera plus éloigné ; mais les progrès que les ſables du Rhône ont faits vers ſon embouchure, ainſi que nous l'avons obſervé ailleurs, nous avertiſſent de ce qui arrivera un jour.

La Crau.

La Crau, qui eſt entre la ville d'Arles & l'étang de Berre, a dû être elle-même un étang, comme nous l'indiquent la poſition du local & le ſel qu'on y trouve. La Crau eſt une plaine d'environ ſept lieues de circonférence, toute couverte de cailloux, & ſéparée de la Durance par une chaîne de montagnes qui la couvrent du côté du nord. L'origine de ces cailloux a beaucoup exercé la ſagacité des anciens & des modernes. On n'a jamais pu comprendre comment ils ſe trouvoient dans un pays, où la terre qui les environne eſt toute calcaire ou falunaire. Eſchyle dit, dans une tragédie, que Jupiter les fit pleuvoir pour fournir des armes à Hercule, qui avoit épuiſé tous ſes traits en combattant contre les Liguriens. C'eſt une fable ; mais elle prouve qu'avant Eſchyle, qui vivoit plus de 500 ans avant J. C., les grecs connoiſſoient déja la Crau, puiſque leur tradition y plaçoit le combat d'Hercule & des Liguriens. Ariſtote & les philoſophes qui l'ont ſuivi, n'ont pas été plus heureux dans l'explication de ce phénomene : je me diſpenſe de rapporter leurs opinions, puiſque ce ne ſont que des erreurs.

Ces cailloux ont été apportés par la Durance qui paſſoit, dans les tems les plus reculés, à travers la chaîne des montagnes dont je viens de parler, & ſe répandoit dans la Crau, par le terri-

Digitized by Google

toire de Lamanon, au même endroit à peu-près où paſſe le canal de Crapone. La preuve en eſt ſenſible ; car j'ai trouvé, parmi ces cailloux, les mêmes pierres ferrugineuſes & cuivreuſes, & les mêmes variolites qu'on rencontre dans la Durance. Les variolites ſur-tout ne ſe voient que dans le lit de cette riviere. Le fond de la pierre eſt verd & tout moucheté de taches blanches, ovales ou arrondies : c'eſt par là qu'elle ſe caſſe. Elle eſt ordinairement parſemée de filets de cuivre, dont la décompoſition lui donne une couleur verdâtre. Cette pierre reſſemble aſſez à la ſerpentine des anciens. Ce changement du lit de la Durance eſt, pour les perſonnes qui connoiſſent le pays, l'événement le plus extraordinaire qui ſoit arrivé en Provence.

Dioceſe d'Arles. Hiſtoire naturelle.

Au nord de la Crau eſt le village d'*Aigalieres*, dans le territoire duquel on trouve un marbre fort eſtimé qu'on travaille à Saint-Remi, dont il porte le nom. Il eſt mêlé de blanc, de jaune, de rouge, & de couleur de chair. Celui d'*Aureilles* eſt encore plus beau.

Aigalieres. Oryct. de Prov.

Parmi les endroits du dioceſe qui méritent quelqu'attention, nous pouvons compter Salon, à qui l'on donne l'épithete de *nobile Caſtrum* dans l'affouagement de 1200. C'eſt une petite ville ſituée dans une campagne agréable & fertile. Il n'en eſt parlé dans aucun ancien géographe, ce qui ne nous empêche pas de croire que le terroir étoit anciennement habité. Comment ſe perſuader en effet qu'il y ait eu des communautés dans des pays, où tout ſemble s'oppoſer à la population, & qu'il n'y ait point eu d'habitations dans cet endroit, où tout invitoit les hommes à ſe raſſembler; la beauté du climat, la fertilité du ſol & le voiſinage de pluſieurs grandes villes ? Il eſt bon d'obſerver que la voie *Aurelia* paſſoit à Lanſon. Nous avons un marbre, qui nous apprend que Marc-Aurele la fit réparer. Elle paſſoit auſſi dans le terroir de Salon, où l'on a trouvé une inſcription en l'honneur d'un *ſextumvir* auguſtal, c'eſt-à-dire, d'un de ces prêtres deſtinés, comme

Remarques hiſtoriques. Salon.

nous l'avons dit tant de fois, à deſſervir les temples élevés en l'honneur des empereurs, dont on avoit fait l'apothéoſe. Je ſais poſitivement qu'on y a trouvé auſſi des médailles que je n'ai pu voir. Bouche rapporte, d'après un manuſcrit de Burle, qu'au XVIe ſiecle on découvrit dans cette ville, *des ordonnances militaires de Domitien, écrites ſur des tables d'airain, de la longueur de ſept coudées, & de ſix de largeur, qui furent, puis après enlevées & portées à Rome.* La reſſemblance des noms a trompé cet auteur ; l'inſcription fut découverte dans l'ancienne *Amphyſſa*, capitale des Locres-Ozolans en Achaïe. *Amphyſſa* s'appelle aujourd'hui *Salone*, & la province *Livadie.* Le mot *Salone* fit croire à Bouche qu'il étoit queſtion de *Salon* en Provence. Il auroit dû reconnoître ſon erreur, quand il vit qu'il s'agiſſoit dans cette inſcription, des ſoldats de la Dalmatie, qui étoient bien éloignés de notre province.

Le même auteur dit, que la table d'airain avoit ſept coudées de long & ſix de large. C'eſt encore une mépriſe. L'inſcription dont il s'agit, eſt un congé, *honeſta miſſio*, donné par l'empereur aux ſoldats qui avoient ſervi honorablement. Or ces ſortes de congés n'avoient, dans toute leur longueur lorſqu'ils étoient ouverts, qu'environ un pied, ſur un demi-pied de largeur ; c'eſt la juſte grandeur de celui dont il eſt ici queſtion. On le voit encore, dans le cabinet du grand duc de Toſcane, à Florence. Il a été publié par pluſieurs antiquaires ; mais Gori eſt celui qui l'a donné plus exactement. Chacun de ces congés avoit la forme de nos tablettes d'ivoire, ou de nos petits atlas portatifs, avec cette différence qu'il étoit ſeulement compoſé de deux feuillets de bronze, attachés enſemble aux deux extrêmités du milieu, avec des charnieres de même métal, par le moyen deſquelles ils ſe plioient des deux côtés, de façon que les deux ſurfaces de chaque feuille pouvoient être tantôt en dedans, & tantôt en dehors du congé.

On mettoit ſur les deux faces intérieures, priſes dans toute leur

longueur, comme ſi elles ne faiſoient qu'une même page, le nom de l'empereur qui accordoit le congé, & toute la formule de l'*honeſta, miſſio* le jour qu'on l'obtenoit, le nom des conſuls, & le lieu où l'original étoit conſervé ; car on n'en délivroit aux ſoldats que des copies.

Lorſque ces deux feuillets étoient pliés, on gravoit mot à mot, ſur l'un des côtés extérieurs, toute la formule qu'on liſoit en dedans, & ſur l'autre les noms des ſoldats qui avoient obtenu le congé. Ces formalités étoient néceſſaires pour le rendre authentique. Ces ſoldats étoient étrangers, *peregrinæ conditionis.* On ne commença de les admettre dans les légions romaines, que quand l'éloignement ne permit plus de ſe recruter en Italie ; mais au moment qu'ils étoient admis, ils acquéroient le droit de citoyens romains qu'on leur confirmoit, lorſqu'après vingt-cinq ans de ſervice, & d'une conduite ſans reproche, *probati*, ils recevoient *l'honeſta miſſio.* Alors on leur permettoit de ſe marier, ou bien on validoit le mariage qu'ils avoient contracté contre les loix ; car il étoit défendu aux ſoldats de ſe marier. *Dedit & connubium cum uxoribus quas tunc habuiſſent, cum eſt civitas iis data.* Par le même acte on légitimoit les enfans qui étoient venus de leurs liaiſons avec une concubine. Voici la formule de ce congé, qui n'eſt point rapportée exactement dans Bouche :

IMPERATOR. CAESAR. DIVI. VESPASIANI. F*ILIVS*. DOMITIA
NVS. AVGVSTVS. GERMANICVS. PONTIFEX. MAXI
MVS. TRIBVNIT*IA*. POTESTATE. XI. IMPE*RATOR*. XXII
CONSVL. XVI. CENSOR. PERPETVVS. P*ATER* P*ATRIAE*.
PEDITIBVS. ET. EQVITIBVS. QVI. MILITANT. IN. COHOR
TE. TERTIA. ALPINORVM. ET. IN. OCTAVA. VOLVNTARIORVM
CIVIVM. ROMANORVM. QVI. PEREGRINAE. CONDITIO
NIS. PROBATI. ERANT. ET. SVNT. IN. DELMATIA. SVB. Q. POM
PONIO. RVFFO. QVI. QVINA. ET VICENA. STIPENDIA

Toutes ces lignes ſont ſur la partie ſupérieure de la face intérieure.

AVT. PLVRA. MERVERVNT. ITEM. DIMISSO. HO
NESTA. MISSIONE. EMERITIS. STIPENDIIS
QVORVM. NOMINA. SVBSCRIPTA. SVNT. IPSIS
LIBERIS. POSTERISQVE. EORVM. CIVITATEM

DEDIT. ET. CONNVBIVM. CVM. VXORIBVS
QVAS. TVNC. HABVISSENT. CVM. EST. CIVI
TAS. IIS. DATA. AVT. SI. QVI. CAELIBES. ESSENT. CVM
IIS. QVI. POSTEA. DVXISSENT. DVMTAXAT
SINGVLI. SINGVLAS. *ANTE. DIEM. TERTIVM.* IDVS. IVLIAS
M. LOLLIO. PAVLINO. VALERIO. ASIATICO. SATVRNINO
C*AIO*. ANTIO. IVLIO. QVADRATO. COSS
COHORTIS. TERTIAE. ALPINORVM. CVI. PRAEEST
C. VIBIVS. MAXIMVS
PEDITI, &c.

Celles-ci ſont ſur la partie inférieure au-deſſous de la charniere.

Ici ſont les noms de quelques ſoldats, après leſquels on lit ce qui ſuit:

DESCRIPTVM. ET. RECOGNITVM. EX. TABVLA
AENEA. QVAE. FIXA. EST. ROMAE
IN MVRO. POST. TEMPLVM. DIVI. AVGVSTI. AD. MINERVAM

Nous n'avons pas cru qu'il fût inutile de donner l'explication de ce congé, puiſque Bouche l'a inſéré dans ſon hiſtoire, quoiqu'il ne contienne rien qui ait rapport à notre province; mais il nous apprend des uſages qu'il eſt bon de ſavoir.

La ville de Salon a une collégiale, dont le chapitre eſt compoſé d'un doyen, de ſept chanoines & de huit bénéficiers. Les cordeliers y ont un couvent depuis l'an 1233, & les capucins depuis l'an 1586. Les urſulines y furent reçues en 1631, quoiqu'elles n'aient été cloîtrées que neuf ans après. Je ne parle pas du couvent de la miſéricorde, dont on a ordonné la ſuppreſſion. On voit dans l'égliſe des cordeliers, le tombeau du fameux Noſtradamus

tradamus avec une épitaphe, dont le ſens eſt que *ſa plume preſque divine, décrivoit les événemens que l'influence des aſtres devoit amener dans l'univers.* On verra ſon article quand nous parlerons des hommes illuſtres de Provence.

Les archevêques d'Arles ont le domaine temporel de Salon; dont ils ont reçu pluſieurs fois l'inveſtiture des empereurs. Ils ſont auſſi ſeigneurs de Saint-Chamas, ou de Saint-Amant, comme on l'appelloit autrefois.

Saint-Chamas.

A un quart de lieue au midi de ce bourg, paſſe la petite riviere de la Touloubre, ſur laquelle eſt un pont antique de conſtruction romaine, appellé *pont ſurian*, ou *pont flavian* par les gens du pays. Il eſt bâti en plein ceintre entre deux rochers, de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix, & qui eſt le même que l'ancienne voie *Aurelia*. Le pont n'a qu'une ſeule arche de ſix toiſes de largeur, il eſt long de onze, en y comprenant deux maſſifs fort épais qu'on fit pour l'allonger. On éleva aux deux côtés, deux arcs de 21 pieds 8 pouces, qui n'étoient que pour ſervir de couronnement à l'ouvrage, & non pour éterniſer quelque victoire, comme on l'a fauſſement cru. Celui qui ſe préſente du côté d'Aix a une friſe dont les ornemens occupent les deux tiers; le reſte eſt rempli par l'inſcription ſuivante.

Acad. des inſcrip. t. 11. hiſt. p. 253.

L. DONNIVS. C. FLAVOS. FLAMEN. ROMAE. ET. AVGVSTI
TESTAMENTO. FIEREI. IVSSIT. ARBITRATV
C. DONNEI. VENAL. ET. C. ATTEI. RVFFI

Vers les pilaſtres on voit des aigles, & la face intérieure de la friſe eſt couverte d'ornemens ſans aucune inſcription. L'autre arc eſt ſemblable à celui-là, excepté que l'inſcription n'occupe que deux lignes dans la friſe, la troiſieme étant placée ſur la grande face de l'architrave, & commençant par G; de ce côté les aigles tiennent une couronne de laurier. Il ne reſtoit qu'un lion accroupi

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

ſur un de ces arcs. Les trois autres, qui avoient été détruits par l'injure du tems, ont été remplacés de nos jours.

Ces deux arcs ſont d'ordre corinthien ; les baſes pourroient paſſer pour attiques, ſi elles avoient un plinthe. M. le marquis de Caumont, qui en envoya la deſcription à l'académie des belles-lettres en 1737, remarque 1°. que la friſe & la corniche ſont fort ornées, & que l'architrave ne l'eſt point ; 2°. que l'aſtragale des chapiteaux eſt avec des *pate-notres*, ce qui ne ſe voit dans aucun monument antique ; 3°. que les pilaſtres ont ſept canelures, qui ſe terminent en creux, par le tiers & par le haut ; ceux des côtés ſont plus étroits, & le nombre des canelures y eſt réduit à cinq. Tous ces ouvrages paroiſſent avoir été faits avec ſoin & ſont bien appareillés.

Ce *Lucius Donnius* qui ordonna par ſon teſtament que le pont & les arcs fuſſent bâtis à ſes dépens, ſous la direction de *Caïus Donneus Venalis*, & de *Caïus Atteius Ruffus*, étoit prêtre d'Auguſte & de Rome, deux divinités de nouvelle date, qui avoient un culte & des temples communs en pluſieurs endroits de la province. Ce reſpectable citoyen devoit être du pays, & fort riche. Il n'y a que l'amour de la patrie & de la gloire, qui puiſſe engager un particulier à faire conſtruire à ſes dépens, des monumens de cette eſpece. Les pierres employées à la conſtruction du *pont ſurian*, ſont de la carriere de Caliſſane.

Le Martigues.

La ville du Martigues ne remonte pas au-delà du treizieme ſiecle : elle doit ſes commencemens à quelques pêcheurs, qui abandonnerent Saint-Geniez, pour ſe retirer dans l'île, lorſque les pyrates ravageoient les bourgs voiſins de la côte. L'Ile eſt une des trois petites villes, dont celle du Martigues eſt compoſée. Les deux autres qui ſont, Jonquieres au midi, & Ferrieres au nord, ſont bâties ſur des preſqu'îles. Elles ne forment à elles trois qu'un ſeul & même corps de communauté depuis l'an 1581. Chacune fournit un conſul & le même nombre de

conſeillers, pour maintenir en toutes choſes cette parfaite égalité, à laquelle elles ſe ſont ſoumiſes, ſous peine de trois mille livres d'amende pour celle qui voudroit y contrevenir.

On prétend qu'en 1688, il y avoit vingt mille habitans au Martigues. On n'en compte plus que ſept mille aujourd'hui; ce qui eſt d'autant plus ſurprenant que les pays maritimes, ſur-tout quand le terroir eſt fertile comme ici, ſont plus peuplés que les autres; l'induſtrie y a plus d'activité, & le poiſſon dont le peuple ſe nourrit, paroît être une cauſe phyſique de population. Il faut donc, quand elle diminue, qu'il ſoit arrivé quelqu'altération dans le climat, ou que la navigation & la pêche venant à augmenter, arrachent un plus grand nombre d'hommes à leur patrie. Il y a trois paroiſſes au Martigues, & deux couvens de capucins. L'endroit où cette ville eſt bâtie, étoit autrefois du domaine temporel des archevêques d'Arles. L'un d'eux, nommé Hugues Boardi, ayant cédé, le 11 janvier 1224, à Raymond-Berenger, comte de Provence, deux (1) ferrages qui compoſoient l'île du Martigues, ce prince fit agrandir cette ville & la donna à Guillaume de Porcelet, qui ne la garda que peu de tems, elle fut réunie au domaine des comtes, & cédée en 1364, à Raymond de Baux, avec titre de baronie.

Raymond étant mort ſans poſtérité, la reine Jeanne en gratifia en 1375, Jacques d'Arcuſia de Cayro, qui ayant reçu de Louis I, duc d'Anjou, d'autres terres en échange, la rendit pour être encore réunie au domaine en 1382. Nicolas de Roux, marquis de Courdon, la poſſéda enſuite en récompenſe de ſes ſervices, ſuivant un moderne. Enfin les comtes de Provence la reprirent en

Bouch. hiſt. de Prov. t. 1. p. 312.

Dict. des Gaules.

(1) L'archevêque ſe réſerva pourtant les Bourdigues, l'égliſe & l'hôpital de l'Ile, qui étoit la ſeule ville qu'on y eut alors bâtie. Le comte céda en échange au prélat, les droits qu'il avoit ſur les ſeigneuries de Chauveires & de Saint-Mitre, avec permiſſion d'y bâtir des châteaux & des forts, moyennant la redevance d'une obole d'or fin, payable au comte & à ſes ſucceſſeurs.

1414, & la garderent juſqu'en 1473, que le roi René l'érigea en vicomté, y comprenant pluſieurs autres lieux. Il en fit préſent à Charles du Maine, ſon neveu & ſon ſucceſſeur, qui par ſon teſtament la légua à François de Luxembourg, ſon couſin. Louis XI, héritier & ſucceſſeur de Charles du Maine, au comté de Provence, l'en priva pour la donner à Palamede de Forbin. François I, en fit don enſuite au comte de Melphi; mais le parlement de Paris l'adjugea par un arrêt en 1568, à Sébaſtien de Luxembourg, conformément au teſtament de Charles du Maine. Marie de Luxembourg ſa fille, ayant été mariée à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, Henri III, érigea en leur faveur la vicomté du Martigues en principauté, par lettes-patentes du mois de juillet 1580. Françoiſe de Lorraine la porta en dot à Céſar de Vendôme, qui la laiſſa à ſon fils Louis-Joſeph, dont la veuve la vendit au maréchal de Villars, en faveur duquel Louis XIV, par lettres-patentes du mois de juillet 1715, confirma l'érection de la ville du Martigues en principauté. La ſeigneurie eſt actuellement poſſédée par M. de Galiffet.

Cette ville étoit anciennement chef d'une vallée, qui comprennoit Aiguilles, Ventabren, Velaux, la Fare, Rognac, Vitrole, Berre, Iſtres, Foz, Saint-Mitre, Lanſon, Ferrieres, Lille, Jonquieres, Château-neuf, Marignane, les Pennes & Cabrieres. Berre eſt renommé pour la qualité du ſel qu'on y fait.

Taraſcon. La ville de Taraſcon offre quelques détails qui trouveront place dans l'hiſtoire. Nous avons déja parlé de ſon ancienneté; ſon état actuel n'a rien qui puiſſe entrer dans le plan de cet ouvrage, où l'on ne ſe propoſe pas d'épuiſer des particularités qui n'intéreſſeroient que les habitans. Leur aiſance & la bonté du pays, y ont attiré des religieux & des religieuſes de différens ordres. Les religieux ſont les cordeliers qui ont deux couvens, les dominicains, les capucins, les trinitaires, les auguſtins réformés, & les prêtres de la doctrine chrétienne, chargés du college. Parmi les religieuſes

on compte une abbaye de l'ordre ſaint Benoît, un couvent d'urſulines & un de la viſitation. La collégiale eſt ſous l'invocation de ſainte Marthe, douze chanoines, & un doyen, qui eſt en même-tems archidiacre d'Avignon, forment le chapitre, & douze bénéficiers, le bas chœur.

Saint-Remi.

Taraſcon eſt du dioceſe d'Avignon, ainſi que Saint-Remi dont l'égliſe étoit autrefois un prieuré régulier, dépendant de l'abbaye de ſaint Remi, de Reims. Jean XXII, par une bulle du 10 décembre 1331, en fit un college de douze chanoines, & de quatre clercs, qui avoient à leur tête un prieur. Dix-neuf ans après Clément VI, l'érigea en chapitre ſéculier, compoſé du même nombre de prêtres, avec cette différence que le prieur prend le titre de doyen; & les quatre clercs, celui de bénéficiers.

Il y avoit deux autres prieurés réguliers, dont l'un ſous l'invocation de ſaint Pierre, dépendoit de l'abbaye de Mont-Major, & l'autre ſous le titre de ſaint Paul, étoit poſſédé par des chanoines réguliers, qui faiſoient corps, à ce qu'il paroît, avec ceux de la métropole d'Avignon. Leur égliſe fut donnée aux religieux obſervantins en 1677. Il y a dans la même ville des chanoines réguliers de la ſainte Trinité, fondés en 1636, & chargés du college, depuis le 16 décembre 1706. Les religieuſes de ſainte Urſule, furent fondées en 1634, & celles de ſainte Claire en 1639. Comme nous parlons ailleurs de cette ville & de ſes anciens monumens, nous n'entrerons pas ici dans de plus grands détails.

Les Baux.

Nous nous diſpenſerions même de nommer le bourg des Baux, ſitué ſur une hauteur, à trois lieues d'Arles, s'il n'étoit fameux dans l'hiſtoire, par les ſieges qu'il a ſoutenus, lorſqu'il appartenoit aux ſeigneurs qui portoient ſon nom, & dont nous aurons ſouvent occaſion de parler. Ce bourg étoit le chef-lieu des terres immenſes qu'ils poſſédoient. Cependant il n'eſt connu que depuis le dixieme ſiecle.

Montdragon.

Le village de Montdragon eſt fameux dans l'hiſtoire eccléſiaſti-

que d'Arles, par le droit qu'avoient les archevêques d'y faire battre monnoie. Il ſe qualifioient de *hauts ſeigneurs & princes de Montdragon* dans le quatorzieme ſiecle. Cependant ils ne poſſédoient pas la ſeigneurie en entier ; car les Troubadours de la fin du XIIe ſiecle parlent quelquefois des Dragonets, ſeigneurs de Montdragon, & la maiſon de Sabran avoit un tiers de la ſeigneurie en 1316, comme il paroît par les chartes de l'archevêché.

DIOCESE DE MARSEILLE.

DIOCESE DE MARSEILLE.

Preſque toutes les anciennes villes ont éprouvé des révolutions qui les ont ou détruites ou fait décheoir de leur grandeur. Marſeille a triomphé de la viciſſitude des ſiecles, parce qu'elle eſt moins dépendante que les autres de l'inconſtance des gouvernemens. Sa ſituation avantageuſe ſur la Méditerranée fait toute ſa richeſſe, & tant qu'il reſtera quelque commerce parmi les peuples, elle ſera le centre de celui que les Gaules feront avec l'Italie & le Levant. Auſſi voyons-nous que malgré les ravages affreux des barbares & des guerres civiles, elle s'eſt toujours relevée de ſes ruines. C'eſt que ſon induſtrie n'eſt pas uniquement fondée ſur les arts de luxe ; elle a pour baſe le beſoin qu'ont les hommes de communiquer entr'eux pour l'échange des marchandiſes. Cette ville a exiſté avant aucune de celles que nous connoiſſons en France, elle exiſtera après elles ; parce que ſon exiſtence dépend de beaucoup moins de circonſtances, & parce que ces circonſtances elles-mêmes ſont plus indépendantes des révolutions des monarchies.

Elle eſt fort grande & fort peuplée, & une des plus belles du royaume. Son terroir naturellement ſtérile, abonde en toutes ſortes de productions par les ſoins des cultivateurs, qui ont pour ainſi dire forcé la nature, & changé la qualité du ſol à force d'engrais : tant il eſt vrai que l'influence du commerce eſt preſqu'auſſi grande ſur les terres que ſur le génie des peuples. Il crée & féconde par-tout où ſon activité peut s'étendre.

Digitized by Google

Cependant ces campagnes ſi bien cultivées, n'offrent point aux yeux des voyageurs, le même coup d'œil que celles qui ſont arroſées par la Loire, la Seine, & la Saône. Il y a quelques prairies & quelques jardins ſur les bords de l'Huveaune. Le reſte eſt couvert de vignes, d'oliviers & de figuiers, qui ſont, avec les amandiers, les arbres qu'on y cultive le plus. Si quelque choſe doit frapper, c'eſt cette quantité de maiſons de campagne, dont le nombre eſt d'environ cinq mille, & qui étant fort multipliées dans le voiſinage de Marſeille, font une ſorte d'illuſion au voyageur, qui croit voir une autre ville. Elles coupent d'une maniere agréable, la verdure dont la terre eſt couverte toute l'année; & quand on eſt ſur quelque hauteur d'où l'on peut découvrir tout à la fois la mer, la ville & la campagne, l'on jouit d'un ſpectacle qui paroît toujours nouveau.

Le terroir de Marſeille eſt environné de montagnes qui bordent l'horiſon de tous côtés, excepté au ſud-ſud-oueſt, par où la mer entre dans les terres. On ſeroit porté à croire qu'elle les a couvertes, & l'on eſt confirmé dans cette idée, quand on fait attention au poudingue, ſur lequel la terre végétale eſt aſſiſe. Il eſt de la même nature que celui qui ſe forme au fond de la mer, & ſur ſes bords.

Nous aurions beaucoup à dire, ſi nous voulions examiner en quel tems la religion fut connue à Marſeille. Cette queſtion qui demande un article ſéparé eſt traitée aſſez au long dans l'hiſtoire. Il nous ſuffira de parler ici des principaux établiſſemens que les marſeillois doivent à la piété de leurs peres. Le plus ancien ſans doute eſt celui de l'égliſe cathédrale nommée la Major, dédiée ſous l'invocation de la ſainte Vierge. Elle paroît avoir été bâtie près du fameux temple de Diane d'Epheſe, dont les marſeillois avoient introduit le culte chez eux. Mais telle qu'elle eſt, elle ne remonte pas au-delà du XIIIe ou XIVe ſiecle. Il eſt impoſſible de ſavoir en quel endroit les premiers chrétiens s'aſſembloient; nous

avons tout lieu de croire que c'étoit dans la chapelle de la confeſſion ſur laquelle on a bâti l'égliſe de ſaint Victor. En liſant les actes de ce martyr, on ſent qu'à la fin du IIIe ſiecle, il y avoit très-peu de chrétiens à Marſeille, & que l'intolérance du gouvernement qui étoit exceſſive, les forçoit à ſe tenir cachés. On remarque dans la Major ſix colonnes de granit, dont les chapiteaux ſont de marbre blanc. Elles doivent avoir ſervi à la conſtruction de quelque temple.

Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre qui ſont dignitaires, d'un ſacriſtain & d'un capiſcol, dont les bénéfices ont le titre de perſonnats, & de neuf autres chanoines, dont l'un eſt théologal. Dix-huit bénéficiers compoſent le bas chœur.

Outre la cathédrale on compte trois collégiales, qui ſont 1°. l'égliſe de ſaint Victor, dont nous parlerons en traitant des anciennes abbayes du dioceſe. Le chapitre a été ſécularisé par une bulle de Clément XII, datée du 27 décembre 1739, & confirmée par lettres-patentes du roi en 1751. Il fut alors réglé qu'on ne pourroit être reçu chanoine, ſans avoir fait des preuves de nobleſſe, ainſi qu'on le pratique dans les autres chapitres nobles du royaume. Celui-ci eſt compoſé de trois dignitaires, qui ſont le prévôt, le chantre, & le tréſorier, & de ſeize chanoines. Il y a de plus ſix places nobles amovibles pour de jeunes clercs, obligés de faire les mêmes preuves que les chanoines, qui ont obtenu le titre de comtes, par lettres-patentes du mois de mars 1774. Ils portent depuis 1760, une croix d'or émaillée à huit pointes, au milieu de laquelle eſt d'un côté l'image de ſaint Victor à cheval, armé de toutes pieces, avec cette légende, *divi Victoris Maſſilienſis*; & de l'autre, l'égliſe de ſaint Victor, avec ces mots, *monumentis & nobilitate inſignis*. Le bas chœur eſt compoſé de ſept prêtres, de ſept diacres, de ſept ſoudiacres, & de ſept clercs.

2°. L'égliſe de ſaint Martin, qui eſt une paroiſſe, depuis environ l'an 1000, fut érigée en collégiale en 1536. Elle a un prévôt

&

& huit chanoines, dont les deux derniers deſſervent la cure.

3°. Notre-Dame des Accoules avoit déjà le titre de paroiſſe avant l'an 1072. Les religieuſes caſſianites l'obtinrent vers l'an 1031, avec les maiſons qui en dépendent, & s'y logerent en attendant que le monaſtere qu'elles occupent fût bâti. Elles céderent cette égliſe en 1538 à des prêtres ſéculiers, ſous certaines conditions, qu'elles reclamerent, quand elles conſentirent à l'érection du chapitre en 1562. Il doit être compoſé, ſuivant le décret de M. l'évêque, du 30 août 1760, d'un doyen, & de neuf autres chanoines, dont le dernier reçu fait les fonctions de curé, & de quatre vicaires amovibles.

Les autres paroiſſes ſont ſaint Laurent & ſaint Ferréol. Celle-ci étoit hors des murs avant l'agrandiſſement de la ville; aujourd'hui elle eſt une des plus conſidérables. L'acte d'érection de cette paroiſſe, eſt du 21 août 1693.

Les deux ſéminaires ſont gouvernés, l'un par les prêtres de la miſſion de France, que Marie de Vignerod, ducheſſe d'Aiguillon, établit à Marſeille en 1643; & l'autre, par les prêtres du Bon-Paſteur, depuis le 2 avril 1747. L'établiſſement des prêtres de l'Oratoire, remonte au 26 mai 1620; cinq ans après, on leur donna le college. Les prêtres du ſaint Sacrement furent appellés à Marſeille en 1636.

Les communautés religieuſes d'hommes, ſont les chanoines réguliers de ſaint Antoine, fondés avant l'an 1180; les trinitaires, en 1203, ils ont deux maiſons; les dominicains, en 1225; les grands auguſtins, en 1258; les grands carmes, fondés aux Aigalades en 1238, ne ſont à Marſeille que depuis l'an 1285; les obſervantins, en 1424; les capucins, en 1578; les minimes, qui occuperent en 1578 le prieuré de Notre-Dame du Rouet, reçurent en échange l'égliſe de ſaint Michel en 1590. Les auguſtins réformés, établis à Notre-Dame du Rouet en 1605, n'acheterent le terrein où ils bâtirent leur couvent, qu'en 1611. Les ré-

collets, également logés à Notre-Dame du Rouet en 1619 ; jetterent les fondemens de leur couvent actuel en 1633 ; les carmes déchauſſés, en 1632 ; les feuillans, en 1648 ; les religieux de Notre-Dame de la Merci, reçus dans la ville le 14 mars 1418, abandonnerent leur établiſſement, & ne revinrent qu'en 1652. Les religieux du tiers-ordre de ſaint François, connus ſous le nom de picpus, ont été fondés à Marſeille en 1740 ; & les freres des écoles chrétiennes en 1706 ; ceux-ci ont deux maiſons.

Il s'eſt établi ſucceſſivement dans la même ville pluſieurs monaſteres de filles. Les religieuſes de ſainte Claire, en 1254 ; les carmelites, en 1623 ; les religieuſes de la viſitation, la même année ; elles ont deux maiſons, dont la derniere eſt de 1651. Les capucines, fondées auſſi en 1623, ſur le quai de Riveneuve, y demeurerent juſqu'en 1683, que le roi fit agrandir l'arſenal ; il fit bâtir en même-tems le monaſtere qu'elles occupent. Les bernardines, établies comme les capucines ſur le quai de Riveneuve, en 1637, ſe tranſporterent en 1746 au couvent qu'elles habitent. Les religieuſes de la miſéricorde furent fondées en 1637 ; celles du tiers-ordre de ſaint François, en 1634 ; on les appelle Lyonnoiſes, parce que les premieres vinrent de Lyon. Les urſulines, en 1637 ; & les religieuſes du ſaint Sacrement, en 1659. Les ſœurs des écoles de la charité ont un établiſſement dans la même ville.

Nous ne parlons, ni des confrairies de pénitens, ni des hôpitaux. La dévotion de nos peres a prodigieuſement multiplié les premiers en Provence, & la miſere du peuple a rendu les autres néceſſaires dans toutes les villes.

Il y a dans le territoire quelques couvents de religieux. Les grands carmes ſont aux Aigalades depuis l'an 1238 ou environ. C'eſt le plus ancien couvent de leur ordre en occident. Ils en ont un auſſi à Mazargue ; les obſervantins, à ſaint Jérôme depuis l'an 1470 ; & les chartreux, au quartier de ſaint Juſt depuis 1633. Les trinitaires ont auſſi deux petits établiſſemens, l'un à la Palud, & l'au-

tre à la Capellete. L'égliſe de Marſeille reconnoît ſaint *Lazare* pour ſon premier évêque. Il y a dans cette ville une académie fondée en 1726, par M. le maréchal-duc de Villars : M. le cardinal de Bernis, ambaſſadeur de France à Rome, en eſt le protecteur ; les lettres ne peuvent pas en avoir de plus éclairé.

Diocese de Marseille.

Evêques.

Evêques.

Orezius eſt le premier qui nous ſoit connu par des monumens incontestables. Il ſouſcrivit au premier concile d'Arles, en 314. Nous ignorons en quel tems il commença de ſiéger. Les actes du martyre de ſaint Victor, en 290, ne font mention d'aucun évêque. Cependant il y avoit des prêtres, & cette ville a dû être des premieres à recevoir la religion. Le commerce qu'elle faiſoit dans le Levant, fourniſſoit aux premiers chrétiens une occaſion favorable de venir ſignaler leur zele en-deçà des mers. 314.

Proculus étoit regardé comme un des plus illuſtres prélats des Gaules, par ſa doctrine & ſa vertu. Il s'étoit arrogé les droits de métropolitain dans la Narbonnoiſe ſeconde. Le concile de Turin, en décidant qu'ils n'étoient point attachés à ſon ſiege, lui en laiſſa la jouiſſance ſa vie durant, par eſtime pour ſon mérite. L'uſage qu'il en fit, lui attira l'inimitié du pape Zozime, & de Patrocle évêque d'Arles, qui ſe réunirent pour le faire dépoſer ; mais ſa vertu triompha de leurs efforts. Il mourut dans ſon dioceſe en 428 pour le plutôt, après plus de quarante-ſept ans d'épiſcopat, puiſqu'il avoit aſſiſté au concile d'Aquilée en 381, n'y ayant vraiſemblablement alors que très-peu de tems qu'il étoit évêque. Il ne doit donc pas avoir été le ſucceſſeur immédiat d'Orezius, qui ſiégeoit en 314. Peut-être le ſiege demeura-t-il vacant durant pluſieurs années. 381.

Venerius, religieux de ſaint Victor, reçut l'onction épiſcopale à la fin de l'année 428, lorſque le ſemi-pélagianiſme avoit déja fait des progrès parmi le clergé de Marſeille. La doctrine de ſaint Auguſtin y étoit publiquement combattue, & celle de Caſſien adop- 428.

tée. Le pape ſaint Céleſtin écrivit aux évêques des Gaules pour les exhorter à réprimer ce ſcandale, ainſi que l'acharnement avec lequel on attaquoit la mémoire du ſaint docteur. Il eſt à croire que Venerius ſeconda le zele du ſouverain pontife. C'eſt lui qui engagea Muſée, prêtre de Marſeille, très-verſé dans l'écriture ſainte, à recueillir tout ce qu'il trouveroit dans les livres de plus propre à être récité pendant l'office. On peut regarder cet ouvrage comme le plus ancien bréviaire. Venerius mourut en 452.

453. *Euſtate* ou *Euſtache*, dont il eſt mention aux années 466 & 470, paroît avoir été ſon ſucceſſeur immédiat. Muſée lui dédia ſon traité des ſacremens, & Gennade l'appelle, dans ſon livre des hommes illuſtres, *homo Dei*, expreſſion honorable dont on ne ſe ſert qu'en parlant d'un ſaint homme.

472. *Græcus* fut un des quatre évêques qui négocierent la paix entre Euric, roi des viſigots, & l'empereur Népos. La ceſſion de l'Auvergne fut une des conditions du traité. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, écrivit à Græcus pour s'en plaindre d'une maniere aſſez vive, lui reprochant entr'autres choſes, d'être devenu le dernier de ſes comprovinciaux, par une conduite dont l'intérêt perſonnel étoit l'unique regle, c'eſt-à-dire, d'avoir perdu la conſidération dont il jouiſſoit parmi ſes collegues; car il nous paroît que c'eſt le ſens le plus raiſonnable qu'on puiſſe donner à cette phraſe. *Parùm in commune conſulitis, & cum in conſilium convenitis, non tam curæ publicis mederi periculis, quam privatis ſtudere fortunis. Quod utique ſæpe diùque facientes, jam non primi comprovinciales cœpiſtis eſſe, ſed ultimi.* Ceci ſe paſſoit en 474.

476. *Honorat* ou *Honoré* I, qualifié de ſaint par quelques auteurs récens, commença ſon épiſcopat en 475 ou 476, ſuivant M. de Tillemont, dont le ſentiment nous paroît le plus probable. Ainſi nous ne mettrons pas Salvien parmi les évêques de Marſeille, comme a fait un moderne. Tous les bons critiques s'accordent à dire qu'il n'occupa jamais le ſiege épiſcopal. Saint Honorat joi-

gnoit, à beaucoup de zele pour la religion, des talens & des vertus qui le rendirent utile. Il avoit compoſé pluſieurs homélies que nous n'avons plus, & quelques viès de ſaints, dont la ſeule qui nous reſte, eſt celle de ſaint Hilaire d'Arles, particuliérement eſtimable par le caractere de vérité & de ſincérité qui la diſtingue de la plupart des ouvrages de ce genre. Saint Honorat vivoit encore en 492, ſous le pontificat de Gélaſe. Peut-être eſt-ce lui qui aſſiſta à la conférence que les évêques catholiques eurent avec les ariens devant Gondebaud, roi des bourguignons.

Après cet évêque, nous n'en trouvons point d'autre juſqu'à Eméthere, qui ſiégeoit vers le milieu du ſixieme ſiecle. Il y a des auteurs modernes qui mettent ſaint Cannat, Gennade & d'Almace après ſaint Honoré; mais leur opinion n'eſt fondée ſur aucune preuve. Des conjectures hazardées, & des monumens controuvés, ne ſont pas des titres que l'hiſtoire puiſſe admettre.

Eméthere aſſiſta, dit-on, par député au concile d'Arles en 554; mais il n'eſt pas dit qu'il fût évêque de Marſeille. On le conjecture, parce que l'on connoît le ſiege de tous les autres évêques de la province d'Arles qui aſſiſterent à ce concile. 554.

Theodore ſiégeoit en 575. Nous parlons dans l'hiſtoire des perſécutions qu'il eut à ſouffrir de la part du roi Gontran, pour s'être déclaré contre lui, en faveur de Childebert, roi d'Auſtraſie, durant les conteſtations que ces deux princes eurent, touchant le domaine de Marſeille. Accuſé pluſieurs fois auprès des deux ſouverains, il eut toujours le bonheur de ſe juſtifier, & triompha de ſes ennemis par ſes vertus & ſes miracles. Le zele & la charité qu'il montra durant la peſte qui ravagea Marſeille ſous ſon épiſcopat, étoient dignes de la ſainteté de ſon miniſtere. Il mourut vers l'an 594. 575.

Serenus eſt particuliérement connu par le zele imprudent qu'il fit paroître contre les images. Il les briſa, ſous prétexte que le peuple les adoroit par un reſte d'idolâtrie. Le pape ſaint Grégoire le grand lui écrivit à ce ſujet des lettres inſtructives, pleines de re- 595.

Digitized by Google

proches & de charité. Ce prélat mourut vers l'an 601. On célebre ſa fête à Marſeille.

Quelques auteurs placent Ambroiſe après lui, & ſe fondent ſur ce qu'on trouve ſon nom avec celui des évêques de la province eccléſiaſtique d'Arles, dans un acte de l'an 682. Leur ſiege n'y eſt pas nommé ; il n'eſt pas dit non plus qu'ils fuſſent tous de la province d'Arles. Mais on le croit, parce que l'évêque de cette ville ſigna, & parce qu'il s'agiſſoit, dans cet acte, de la fondation de l'abbaye de Groſel, à une lieue & demie de Vaiſon, dont le ſiege étoit ſuffragant d'Arles. On voit donc que l'épiſcopat d'Ambroiſe n'eſt fondé que ſur une conjecture ; mais elle eſt très-probable, & l'on peut l'admettre au défaut d'autres preuves.

684. *Ambroiſe* en 684.

737. *Adalong* eſt mis parmi les évêques de Marſeille, immédiatement après Serenus, dans le martyrologe gallican, ſans marquer le tems de ſon épiſcopat. Il s'enſuit donc, ou qu'Ambroiſe n'a pas ſiégé, ou que le martyrologe eſt ſuſpect ; ce qui nous paroît plus vraiſemblable. On marque l'épiſcopat d'Adalong en l'année 737. Nous rejettons celui de Jean I, qui n'eſt fondé que ſur une piece remplie de fauſſetés.

767. *Saint Mauront*, abbé de ſaint Victor, fut évêque de Marſeille depuis 767, ſuivant le P. le Cointe, juſqu'en 804. L'auteur de l'hiſtoire des évêques de Marſeille ne lui donne, au contraire, qu'une année d'épiſcopat, depuis le mois de mars 780 juſqu'au même mois de l'année ſuivante 781. Il met à cette époque un autre abbé de ſaint Victor nommé Yves, par la grace de Dieu, évêque, recteur & gouverneur de cette même égliſe. *Epiſcopus rector & gubernator ipſius eccleſiæ, &c.* Ces deux derniers mots, *ipſius eccleſiæ*, me portent à croire qu'on n'a pas voulu déſigner le prieur d'un monaſtere, mais un évêque. Nous dirons donc que Mauront ſiégea depuis 767 juſqu'en 781, & que cette année-là il fut remplacé par Yves, qui gouverna le dioceſe, on ne ſait pas combien de tems.

Digitized by Google

Yves, abbé de ſaint Victor, fut fait évêque de Marſeille en 781. 781.

Gulfaric en 789, pour le plus tard. 789.

Babon, vers l'an 800. Les preuves qu'on donne de l'épiſcopat de ces deux derniers, dans l'hiſtoire des évêques de Marſeille, tom. I, p. 302 & ſuiv. nous ont paru trop plauſibles pour être rejettées. On croit que c'eſt Babon qui fit bâtir, près de l'égliſe paroiſſiale de ſaint Laurent, le château qui portoit ſon nom. 800.

Vadalde en 817. 817.

Théodebert en 818. Sous ſon épiſcopat Louis le débonnaire confirma en 823, les droits que Charlemagne avoit accordés à l'égliſe de ſaint Victor, ſur les marchandiſes qui entroient dans le port ou qui en ſortoient. 818.

Alboin en 844. 844.

Léodoin, dont le nom ſe trouve dans un acte de l'an 875, aſſiſta au concile de Mantaille en 879. 875.

Bérenger ſiégeoit en 884. Il aſſiſta au concile du Port, près de Nîmes, en 886. 884.

Venator lui eſt donné pour ſucceſſeur dans quelques catalogues. On lit dans un vieux titre déja cité, que le dénombrement des eſclaves du territoire de Marſeille, fut fait la dixieme année de ſon épiſcopat, c'eſt-à-dire vers l'an 896. 886.

Drogon ou *Dreux* ſe trouva réduit à une extrême miſere vers l'an 923, avec tout ſon clergé, à cauſe des ravages des ſarrazins, qui détruiſirent de fond en comble l'abbaye de ſaint Victor. On ignore l'année de ſa mort. 923.

Saint Honoré II, frere de Guillaume I, vicomte de Marſeille, occupoit le ſiege en 948. On doit à la piété de ces deux freres, le rétabliſſement de l'abbaye de ſaint Victor. Ils augmenterent le nombre des religieux, leur firent rendre les biens qu'on leur avoit enlevés, leur en donnerent de nouveaux, & les ſoumirent à la regle de ſaint Benoît, ou peut-être ne firent-ils que la remettre en vigueur; car il ſemble que ces moines l'avoient déja adoptée. 948.

Digitized by Google

976. *Pons* I, fils du vicomte Guillaume, ayant ſuccédé à ſon oncle, l'imita dans ſes libéralités envers l'abbaye de ſaint Victor; car c'eſt lui qui acheva ce que ce ſaint évêque avoit ſi heureuſement commencé, tant pour la conſtruction & les revenus du monaſtere, que pour le maintien de la diſcipline. Il avoit commencé à ſiéger en 976, & mourut en 1014.

1014. *Pons* II, neveu du précédent, fils du vicomte Guillaume II & d'Aſſeline, monta ſur le ſiege en 1014. Il hérita de l'attachement de ſa maiſon pour l'abbaye de ſaint Victor, à laquelle il donna des preuves de ſon zele, ſur-tout quand Benoît IX en conſacra l'égliſe en 1040, aſſiſté de vingt-trois évêques, d'une grande multitude d'abbés & de moines, & de près de dix-mille laïques de l'un & de l'autre ſexe. Nous ne parlons de cette conſécration, que d'après un acte, qui, s'il n'eſt pas faux, ſuppoſe dans le rédacteur une ignorance bien étrange. Pons mourut en 1073.

Gall. Chriſt. t. 1. inſtr. p. 111.

1073. *Raymond* I, qui lui ſuccéda la même année, favoriſa l'établiſſement de la chartreuſe de Montrieux en 1117, & n'oublia rien pour aſſoupir les conteſtations qui s'éleverent entre les moines de ſaint Victor & ſon clergé, dont il épouſa les intérêts. Parmi les différends qu'il s'agiſſoit de régler, il y en avoit un qui regardoit les contrats ou lettres de mariage. Les moines étoient dans l'uſage de les expédier, & d'en garder les rétributions. Il fut décidé que quand quelqu'un prendroit une femme dans le *Reveſt* (c'étoit un quartier près de ſaint Victor) le religieux chapelain de ſaint Ferréol en écriroit l'acte; mais que lorſque les habitans du Reveſt prendroient des femmes ailleurs, les actes ſeroient dreſſés par les clercs de Marſeille. Nous avons une ſuite de chartes qui prouvent que Raymond I ſiégea juſqu'en 1121.

1122. *Raymond de Soliers*, ſecond du nom, fut tiré du cloître, apparemment de ſaint Victor, pour être placé ſur le ſiege de Marſeille, où il ne changea ni d'habit, ni de façon de vivre. Il eut quelques démêlés avec les religieux & les vicomtes; mais comme il mettoit de

de la droiture & de l'équité dans les affaires, il ne lui étoit pas difficile de les terminer. On croit qu'il mourut le 22 août 1151.

DIOCESE DE MARSEILLE. EVÊQUES.

Pierre I reçut hommage en 1152, de Raymond Geoffroi, vicomte de Marſeille. Comme la forme de cet acte ſe trouve ſouvent répétée dans les chartes de ce tems-là, nous allons la mettre ſous les yeux du lecteur. 1152.

« Moi Raymond Gauffredi de Marſeille, fils de Douceline, je » vous jure à vous Pierre, évêque de Marſeille, fils de Béatrix, » que je ne vous ôterai point la vie, ni les membres qui tiennent à » votre corps; que je ne me ſaiſirai point de votre perſonne, ni ne » vous ferai prendre par perſonne; que qui que ce ſoit, homme ou » femme, ne le fera par mon conſeil, ou avec mon conſentement. » Je vous jure encore que je ne vous enleverai point votre ville, ni » vos châteaux, ni vos bourgs, ni vos villages, &c. ».

Pierre fit un voyage à Rome en 1153, & ſe trouva ſouvent compris dans les démêlés occaſionnés par l'amour des richeſſes, entre les moines & le clergé. Il mourut au mois d'avril 1170.

Foulques de Torames étoit déjà élu au mois de ſeptembre de la même année. Il fut un des plus zélés protecteurs de la chartreuſe de Montrieux. C'eſt dans une ſentence arbitrale, prononcée au ſujet d'un différend que ce monaſtere avoit avec les habitans de Méounes, qu'il ſe déclara contre le ſchiſme occaſionné par Victor IV & l'empereur Frédéric Barberouſſe. Cependant il paroît qu'il avoit enſuite changé de ſentiment, puiſqu'il fut obligé de rentrer ſous l'obéiſſance d'Alexandre III, & de recourir à ſon indulgence. Ce prélat aſſiſta au troiſieme concile de Latran, tenu en 1179, & mourut à la fin de l'année 1185. Quelques hiſtoriens l'ont confondu avec Folquet le troubadour, qui étoit encore dans le monde avec ſa femme, à la fin du douzieme ſiecle, n'ayant embraſſé qu'en 1200 ou environ, l'ordre de Citeaux, d'où il fut tiré pour être placé ſur le ſiege de Toulouſe. 1179.

Nicolas I, ſucceſſeur de Foulques en 1186, alla voir le pape 1186.

Urbain III à Vérone, & le ſuivit à Lépia, pour la conſécration d'une égliſe & de deux autels d'un monaſtere de religieuſes. C'eſt la ſeule action de ſa vie que l'on connoiſſe; & depuis cette époque, il n'eſt plus mention d'aucun évêque de Marſeille juſqu'en 1192.

1192. *Rainier*, qui occupoit le ſiege cette année-là, termina un différend qu'il avoit avec un des vicomtes de Marſeille, nommé Barral, car il y en avoit alors pluſieurs. Les trinitaires s'établirent dans cette ville ſous ſon épiſcopat, & les prémontrés vers l'embouchure de l'Uveaune, ſur les ruines d'une ancienne égliſe. Ce prélat, recommandable par ſon zele pour la pureté de la foi, & pour le maintien de la diſcipline monaſtique dans les couvens de ſon diocèſe, mourut le 15 mars 1215.

1215. *Pierre* II *de Monlaur* fut élu la même année. Les conſuls ayant acquis le domaine des vicomtes, n'oublierent rien pour empiéter ſur ſes droits & ſur ceux de l'abbaye de ſaint Victor, ce qui occaſionna des différends, que l'évêque vint à bout de terminer à ſa ſatisfaction. Un de ſes prédéceſſeurs, Pierre I, avoit acheté des vicomtes, une portion de leur domaine; Pierre de Monlaur ſe fit confirmer la vente le 21 avril 1225, par Gérard Adhemar de Monteil, & par Mabile, ſa femme, vicomteſſe de Marſeille. Cet évêque mourut au mois d'août 1229.

1229. *Benoît d'Alignano*, né en Provence d'une famille noble, qui ne ſubſiſte plus, étoit fort jaloux de ſes droits ſeigneuriaux, & ne ſavoit rien ſacrifier à l'amour de la paix. Avec des diſpoſitions ſi peu conformes à l'eſprit de ſon état, il lui fut impoſſible d'éviter les conteſtations qu'il eut avec les habitans de la ville inférieure, enthouſiaſtes de leur liberté. La dévotion qui régnoit de ſon tems, & peut-être auſſi ſon humeur inquiete, lui firent entreprendre, deux fois, le voyage de la Terre-Sainte en 1239 & en 1260. Il ſe démit de l'évêché en 1266, pour entrer dans l'ordre des freres mineurs, qui étoit un des plus auſteres.

Digitized by Google

Robert eſt mis au nombre des évêques de Marſeille, par ce qu'on lit dans de vieilles annales, qu'en 1279, il accorda aux carmes la permiſſion de bâtir une chapelle, &c. Mais il eſt conſtant que Raymond de Nîmes occupoit alors le ſiege depuis l'an 1268; ainſi la preuve qu'on apporte de l'épiſcopat de Robert, tombe d'elle-même.

Raymond, de Nîmes, fit en 1268, le voyage de Viterbe, où étoit le pape, pour redemander la ſeigneurie de la ville ſupérieure, que ſon prédéceſſeur avoit cédée à Charles d'Anjou, moyennant quelques terres qu'il avoit reçues en échange. Cette affaire ne fut terminée que long-tems après, comme on le verra dans l'hiſtoire. Les ſtatuts que Raymond fit avec ſon chapitre en 1270, ſont un des monumens les plus remarquables de ſon épiſcopat. Il aſſiſta au ſecond concile de Lyon en 1274, & à quelques autres que les évêques de la province d'Arles tinrent, ſoit dans cette ville, ſoit dans les dioceſes ſuffragans. De toutes les affaires qu'il eut, il n'y en eut point qui lui donnât autant de ſollicitude que la réforme de l'abbaye de ſaint Sauveur. Le ſiege étoit déja vacant au mois de juillet 1288. 1268.

Durand, qui le remplit, eut la douleur de voir quelques-uns de ſes diocéſains embraſſer le judaïſme, & d'autres en adopter les pratiques ſuperſtitieuſes, auxquelles ils attribuoient, ſans doute, une vertu particuliere pour ſe préſerver de malheurs. Le pape Nicolas IV écrivit à Durand pour l'exhorter à réprimer ce ſcandale. Boniface VIII le chargea enſuite de recueillir les contributions des fideles, pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Ce prélat mourut en 1311. 1288.

Raymond IV, déja évêque au mois de mars 1312, fut aſſocié par le pape Jean XXII, à Michel Monachi, inquiſiteur dans les comtés de Provence & de Forcalquier, pour procéder contre cinq religieux de l'ordre des freres mineurs, qui ſe diſoient les ſpirituels, les vrais enfans de ſaint François, & joignoient à cette ſimplicité, pluſieurs erreurs pernicieuſes, qui les firent condamner à être brû- 1312.

lés. La ſentence leur fut lue dans le cimetiere des Accoules, en préſence d'un peuple nombreux, qui, dans un ſiecle plus éclairé, en condamnant les égaremens de ces religieux, n'auroit point approuvé, comme il fit, la barbare ſévérité de leurs juges. Raymond fut transféré à Embrun en 1320.

1320. *Gasbert de Laval* lui ſuccéda la même année, & fut transféré à Arles en 1323.

1324. *Adhemar Amelin* prêta ſerment de fidélité au roi Robert, le 18 mars 1324, & approuva la fondation d'une chapelle faite le 27 ſeptembre de la même année, par Geoffroi de Bauſſet, chevalier, demeurant à Aubagne, & Adalalie ſa femme. Adhemar acheta, l'année d'après, la ſeigneurie inférieure de Signe, qui appartenoit à Bertrand de Porcelet. Mais comme il n'étoit pas en état de payer cette acquiſition, il obtint du pape la permiſſion de lever un ſubſide ſur le clergé de la ville & du dioceſe. Sa mort arriva au mois de décembre 1333; il avoit aſſiſté au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, en 1326.

1333. *Jean Artaudi* fut élu à ſa place. On trouve la preuve de ſon épiſcopat dans un acte authentique de l'an 1345; mais il ne dut ſiéger que peu de mois.

1334. *Jean Gaſqui*, évêque en 1334, fut un des peres du concile de Saint-Ruf en 1337. De ſon tems le chapitre vendit à la reine Jeanne, pour le prix de deux mille trois cens florins, un reſte de juriſdiction qu'il avoit dans la ville ſupérieure, & dont le prévôt jouiſſoit auparavant. Jean fit ſon teſtament le 5 ſeptembre 1344, & mourut peu de tems après. Il paroît, par la diſtribution qu'il fit de ſes livres, qu'il avoit du goût pour l'étude & la piété. Mais ſa bibliotheque fait peu d'honneur à ſes lumieres & à celles de ſon ſiecle.

1344. *Robert de Mandagot*, neveu de Guillaume, cardinal, archevêque d'Embrun, ſuccéda à Jean au mois de ſeptembre 1344. Il établit la cure de Cujes en 1349, & fit le voyage de Rome en

Digitized by Google

1350, à l'occaſion du jubilé. La rigueur avec laquelle il faiſoit valoir ſes droits & ſes prétentions, lui fit beaucoup d'ennemis, & ſouleva les habitans de Saint-Cannat, dont il étoit ſeigneur. Ils aimerent mieux ſe donner à des brigands en 1357, & enſuite à la reine Jeanne, que d'être ſous ſa dépendance. Il mourut à la fin de l'année 1359.

Hugues d'Arpajon, neveu, à ce que l'on croit, de Guillaume de Mandagot, prévôt d'Embrun, & chapelain de Jules III, fut élevé ſur le ſiege de Marſeille en 1360. La même année les officiers royaux remirent, de la part du ſouverain, la ville de Saint-Cannat à ſes vicaires généraux, qui, par leur zele & leur prudence, vinrent à bout d'y rétablir la tranquillité. Ce prélat y ayant fait un voyage en 1361, mourut peu de jours après ſon arrivée. 1360.

Pierre Fabri, ſon ſucceſſeur, ne ſiégea que quelques mois. 1361.

Guillaume Sudre, né à l'Acquêne, près de Tulle en Limouſin, étoit provincial de l'ordre de ſaint Dominique, & maître du ſacré palais, quand il fut nommé à l'évêché de Marſeille, par Innocent VI, le 26 août 1361. Le même pape fulmina, dans ce tems-là, une ſentence d'excommunication contre la ville de Marſeille, parce que les habitans avoient enlevé de force ſix bâtimens chargés de bled pour le palais apoſtolique. Guillaume étoit un prélat ſage & vigilant, très-propre au gouvernement d'un dioceſe. Il fut fait cardinal-évêque d'Oſtie en 1366, & mourut à Avignon le 28 ſeptembre 1373. 1361.

Philippe de Cabaſſole, chanoine, archidiacre, prévôt, & enfin évêque de Cavaillon, ſa patrie, avant l'âge preſcrit par les loix, s'étoit déja fait un nom par ſes talens pour les négociations & pour les lettres, quand il fut nommé évêque de Marſeille en 1367: il étoit alors patriarche de Jéruſalem. Mais ayant été décoré de la pourpre en 1368, il ſe démit de l'évêché. 1367.

Guillaume de la Voute, de la maiſon d'Anduſe, paſſa du ſiege 1368.

de Toulon à celui de Marſeille, ſur la fin de l'année 1368. Le pape l'envoya l'année d'après en Sicile, en qualité de nonce. Il n'y reſta que deux ans, après leſquels il revint à Marſeille, d'où il partit enſuite pour Rome ; car il y étoit en 1378, quand Grégoire XI mourut. Guillaume ayant été chargé de la garde du conclave pendant l'élection d'Urbain VI, ſe rendit ſi odieux aux romains, qu'il n'échappa à leur fureur que par un bonheur ſingulier. Il fut transféré à Valence au mois de juin 1378.

1378. *Aymar de la Voute*, ſon frere, d'abord évêque de Graſſe, fut placé ſur le ſiege de Marſeille par Urbain VI, à la fin de l'année 1378. Mais comme ce pape n'étoit pas reconnu dans les états de la reine Jeanne, Aymard fut obligé d'obtenir de nouvelles proviſions de Clément VII, qu'on regardoit, en-deçà des monts, comme légitimement élu. Ce prélat mourut au mois d'octobre 1396.

1399. *Guillaume le Tort*, nommé évêque de Marſeille peu de jours après, ne fit ſon entrée dans la ville qu'au mois de janvier 1399. Il mourut à la fin de l'année 1403, après avoir gouverné pendant quelque tems le dioceſe d'Arles en qualité d'adminiſtrateur.

1404. *Paul de Sade*, prélat recommandable par ſes lumieres & ſes vertus, ſuccéda à Guillaume vers la fin de l'année 1404. Il eut la douleur de voir la ville ravagée par la peſte en 1407, & livrée au pillage par les arragonnois en 1423. Les citoyens trouverent des reſſources dans ſon zele & dans ſa charité, juſqu'au tems de ſa mort, arrivée le 28 février 1433. Il avoit aſſiſté au concile de Piſe.

1433. *André de Botaric*, dont l'épiſcopat eſt prouvé par pluſieurs pieces authentiques, ne ſiégea que très-peu de tems, puiſqu'il étoit déja mort au mois de ſeptembre de la même année.

L'élection de ſon ſucceſſeur cauſa beaucoup de troubles dans l'égliſe de Marſeille. Le pape Eugene IV s'étoit réſervé, du tems de Botaric, la nomination à l'évêché pour la premiere fois qu'il

viendroit à vaquer. Le concile de Bâle, qui étoit brouillé avec lui, déclara que le pape ne devoit plus à l'avenir faire de réſerve des égliſes métropolitaines, cathédrales ou collégiales, &c. & que celles qu'il avoit déja faites, ſeroient nulles. Ce fut en vertu de ce décret, que le chapitre élut en 1433 Louis de Glandevès, évêque de Vence, fils d'Elion, chambellan du roi de Sicile. Le pape Eugene qui regardoit cette démarche comme un attentat à ſon autorité, bien loin d'approuver l'élection du chapitre, conféra l'évêché à

Barthelemi de Raccoli, général des carmes, le 2 ſeptembre 1433, & nomma un commiſſaire pour l'inſtaller. Le concile de Bâle qui s'étoit déclaré pour Louis de Glandevès, avoit chargé, de ſon côté, le cardinal Alleman, archevêque d'Arles, de le mettre en poſſeſſion; ce qui fut exécuté avec les ſolemnités ordinaires, le 25 février 1434. La ville qui étoit bien aiſe de l'avoir, & qui craignoit que le parti du pape ne prévalût, demanda la protection de Pierre de Beauvau, Gouverneur général de la province, pour un paſteur, diſoit-on, *diſtingué par ſa naiſſance, ſon mérite, ſon génie & ſes mœurs*. Le zele des habitans ne put l'emporter ſur les intrigues de Barthelemi Raccoli. La diviſion ſe mit parmi eux, & l'interdit qu'il lança, produiſit un tel effet, qu'ils allerent le prendre à Avignon pour l'amener à Marſeille. Il n'y eut que ſa mort arrivée en 1445, qui fit ceſſer la diviſion. 1433.

Louis de Glandevès fut alors paiſible poſſeſſeur de l'évêché. Le roi de Sicile, auprès duquel il avoit beaucoup de crédit, l'envoya avec le titre d'ambaſſadeur, à Lyon & à Geneve, pour y traiter avec les envoyés des autres cours, des moyens de faire ceſſer le ſchiſme. Ce prélat mourut la même année, c'eſt-à-dire en 1445, avec la réputation d'avoir été, ſuivant un hiſtorien du tems: « un » vaſte génie, incapable de diſſimulation, ſe montrant dans ſes » diſcours tel qu'il étoit, & n'étant jamais artificieux, ni trompeur ». *Vir animo vaſtus, & ab omni ſimulatione alienus, quem talem puta qualem audis, nuſquam fallax, nuſquam deceptor.* 1445.

Jean II ſiégeoit au mois de janvier 1446. Il eſt connu par des lettres de René, roi de Sicile, duc de Lorraine & comte de Provence.

1446. 1447. *Nicolas de Brancas*, petit-fils de Buffile, comte d'Agnare & maréchal de l'égliſe, le premier de ſa maiſon qui ſoit venu s'établir en France, reçut à Marſeille au mois de mai 1447, Louis Dauphin, qui fut enſuite roi de France, ſous le nom de Louis XI, au retour du voyage que ce prince fit à la Sainte-Baume. Le pape Pie II unit en 1458, ſous l'épiſcopat de Nicolas, l'abbaye de ſaint Sauveur, avec tous ſes biens à l'égliſe cathédrale; mais l'exécution de la bulle ne dura que juſqu'en 1472. Ce prélat mourut à Tours le 21 avril 1466.

1466. *Jean Allardeau*, natif d'Angers, réunit en ſa faveur tous les ſuffrages du chapitre, & porta ſur le ſiege épiſcopal, avec quelques vertus, les talens d'un courtiſan & d'un politique. Le roi René le fit adminiſtrateur général de ſes finances, & Louis XI lui donna enſuite le gouvernement de Paris. On croit qu'il ſe démit de ſon évêché le 27 décembre 1496, pour aller profiter de la faveur du prince.

1497. *Ogier d'Anglure*, fils de Simon & d'Eliſabeth du Châtelet, naquit en Lorraine, & fut ſacré évêque de Marſeille, le 26 février 1497, dans l'égliſe de ſaint Sauveur d'Aix. Il mourut au château d'Auriol le 6 mai 1506. Il devoit ſon élévation à l'épiſcopat, moins à ſa naiſſance illuſtre, qu'au mérite & aux vertus qu'il avoit montrés dans le gouvernement des abbayes de Hautvilliers & de Saint-Victor-lès-Marſeille, dont il avoit été ſucceſſivement pourvu; car il étoit religieux bénédictin.

1506. *Antoine Dufour*, dominicain d'Orléans, docteur de Sorbonne, prédicateur & confeſſeur de Louis XII, fut élu à la recommandation de ce Prince, & ſur le déſiſtement de Jean de Cuers, prévôt de la cathédrale, à qui tous les chanoines avoient donné leur voix, mais qui renonça librement à l'évêché, quand il apprit les intentions du ſouverain. Antoine Dufour ne prit poſſeſſion que deux ans

ans après, c'eſt-à-dire en 1508, & mourut à Milan au commencement de juillet 1509, à la ſuite de Louis XII.

DIOCESE DE MARSEILLE. EVÊQUES.

Claude de Seyſſel, né à Aix en Savoie, ou peut-être à Seyſſel, petite ville du Bugei, lui ſuccéda. Il réuniſſoit à la ſcience du droit, des talens rares pour les affaires. Louis XII, qui le connut en Italie où Seyſſel avoit étudié & enſeigné le droit, le fit d'abord conſeiller, enſuite maître des requêtes, & enfin il lui fit donner l'évêché de Marſeille au mois de juillet 1529. Le roi diſoit au chapitre, dans une lettre que Ruffi rapporte : « Nous avons » écrit à notre Saint-Pere en faveur de notre amé & féal conſeiller » & maître des requêtes ordinaires de notre hôtel, meſſire Claude » Seyſſel, qui eſt un très-noble perſonnage, & tel dont ledit ſiege » épiſcopal ſera bien rempli, au contentement de vous & de tout » le dioceſe, &c. ». 1509.

Cependant Seyſſel ne fut ſacré qu'en 1513. Le roi qui l'eſtimoit beaucoup, l'envoya en qualité d'ambaſſadeur à la diéte de Tréves en 1512, & au concile de Latran l'année d'après. Il paſſa à l'archevêché de Turin en 1517, & mourut dans cette ville, avec la réputation d'avoir été un des hommes les plus ſavans de ſon tems. Il avoit compoſé beaucoup d'ouvrages, dont le plus curieux eſt *la grande monarchie françoiſe.*

Innocent Cibo, noble génois, cardinal du titre de ſaint Côme & de ſaint Damien, petit-fils d'Innocent VIII, neveu de Léon X, camérier du ſaint ſiege, légat de Bologne, étoit archevêque de Turin, lorſqu'il permuta avec Claude de Seyſſel pour l'évêché de Marſeille, où il ne parut jamais. L'uſage qu'il fit de ſes talens pour les affaires de la cour de Rome, ne lui donne, non plus que ſes titres, aucun droit à des éloges que nous réſervons aux prélats qui ont travaillé pour l'édification & l'utilité de leur égliſe. Celui-ci ſe démit en 1529, en faveur de ſon frere, qui ne fit prendre poſſeſſion qu'en 1532. 1517.

Jean-Baptiſte Cibo laiſſa le gouvernement du dioceſe aux 1529.

ſoins d'un vicaire-général. Il n'étoit pas même à Marſeille, lorſque le pape Clément VII, ſon parent, y vint célébrer le mariage de ſa niéce Catherine de Médicis, avec Henri d'Orléans, ſecond fils de François I, qui ſe trouva lui-même à la cérémonie, ainſi que la reine, le duc d'Angoulême, & beaucoup de cardinaux. Ce prélat mourut en 1549, & le cardinal ſon frere reprit l'adminiſtration de l'évêché, comme s'il n'avoit fait que le lui prêter. Il le garda juſqu'à la fin de l'année 1550.

1550. *Chriſtophe de Monte* ou *de Monti*, fut nommé par Paul III ſon couſin germain, & par Henri II, en 1550, ſur la démiſſion de Jean de Balaguer, à qui ce prince avoit d'abord conféré l'évêché. Créé cardinal par Jules III ſon parent, en 1551, il quitta le ſiege de Marſeille en 1555, n'ayant rien fait de mémorable dans ſon dioceſe.

1555. *Pierre de Ragueneau*, natif de Tours, fut nommé en 1555, ſacré le 16 janvier 1557, & ſe démit en faveur de ſon neveu, vers l'an 1570. Il reçut à Marſeille en 1564 le roi Charles IX, qui étoit accompagné de la reine ſa mere, du duc d'Anjou, de Henri, roi de Navarre, des cardinaux de Bourbon & dé Guiſe, du connétable de Montmorenci, & d'un grand nombre de ſeigneurs. Pierre poſſédoit avant ſon épiſcopat, pluſieurs bénéfices en Provence, & entr'autres la cure de Brignoles.

1570. *Frédéric de Ragueneau* monta ſur le ſiege en 1570, & aſſiſta à l'aſſemblée du clergé en 1573. Pendant trente-trois ans qu'il gouverna le dioceſe, il eut la douleur de voir la ville deux fois affligée de la peſte, & toujours déchirée par les factions des ligueurs. Mais rien ne le put détourner du ſoin de ſon troupeau, ni de l'obéiſſance du ſouverain. Cependant, avec des vertus ſi louables, il n'eut pas le talent de ſe faire aimer ; il fut aſſaſſiné par des gens maſqués, le 26 ſeptembre 1603, dans ſon château de Signe.

1604. *Jacques Turricella*, cordelier toſcan, confeſſeur de Marie de

Médicis, nommé en 1604, montra beaucoup d'attachement pour l'ordre religieux, qu'il favorisa dans toutes les occasions. Il fut chargé d'aller dégrader à Aix, le prêtre Gaufredi, condamné à être brûlé vif, pour cause de magie en 1611; ce qui prouve que ce prélat n'étoit pas exempt d'une superstition, qui fit autant de mal à la religion qu'à la société. On dit qu'il étoit fort avare. La réputation qu'il avoit d'avoir amassé de grands trésors lui couta la vie; car son valet de chambre l'empoisonna en 1618, pour s'emparer de son argent.

Artus d'Espinai de Saint-Luc, né en Bretagne, fils de François, grand-maître de l'artillerie de France, & de Jeanne de Cossé, abbé commendataire de Rhedon, de Villers & de Chaterier, conseiller d'état, fut nommé en 1618, fit prendre possession en 1621, & mourut au commencement de novembre de la même année. 1618.

Nicolas Coeffetau, dominicain, célebre controversiste, docteur de Sorbonne, professeur en théologie, prédicateur du roi, naquit à Château-du-Loir, ou à Saint-Calais dans le Maine. C'étoit un des hommes les plus savans de son tems, & peut-être l'écrivain le plus poli. Avec les talens qu'il montra dans l'oraison funebre d'Henri IV, il se seroit fait un nom dans l'éloquence de la chaire, s'il eût été contemporain de nos bons prédicateurs. Il fut nommé à l'évêché de Marseille en 1621, & mourut le 21 avril 1623, sans avoir pris possession. On a de lui beaucoup d'ouvrages qui sont une preuve de son érudition. 1621.

François de Loménie, né à Limoges, passa de l'ordre de saint Dominique, où il avoit professé la théologie, dans celui de saint Benoît, où il étoit abbé de sainte Marie de Josaphat, diocese de Chartres, quand il fut pourvu de l'évêché de Marseille en 1624. Il assista l'année suivante à l'assemblée du clergé, & mourut au château de Faye, dans le diocese de Limoges, le 27 février 1638. Il avoit un mérite qui l'élevoit au-dessus de beaucoup de ses prédécesseurs. 1624.

1639. *Euſtache Gault*, natif de Tours, prêtre de l'oratoire, vicaire-général du dioceſe de Bordeaux, fut jugé digne de l'épiſcopat par ſes vertus ; mais quoique le roi l'eut nommé à l'évêché de Marſeille, au mois de mars 1639, il mourut le 13 du même mois 1640, avant d'avoir reçu ſes bulles, dans des ſentimens bien conformes à la ſainteté du miniſtere auquel il étoit deſtiné. On voit par les ouvrages dont il eſt auteur, que dans ſes études il avoit embraſſé plus d'un genre.

1640. *Jean-Baptiſte Gault*, ſon frere, prêtre de l'oratoire comme lui, fut appellé par la providence, au gouvernement du dioceſe de Marſeille ſur la fin d'avril 1640. Il ne reçut ſes bulles qu'un an après, & fut ſacré le 5 octobre 1642. Il ſe dévoua aux fonctions de ſon miniſtere avec une ardeur qui le rendoit préſent à tout. Les riches, les pauvres, les hôpitaux, les galeres eurent également part à ſes lumieres & à ſa charité. Il n'y avoit que la différence des beſoins, qui lui en fit mettre dans ſon zèle. Les galériens manquant de ſecours ſpirituels, il fit ſur les galeres une miſſion avec tant de ſuccès, dit un auteur, que la religion y étoit pratiquée comme dans un cloître. L'inſtruction fut celle de ſes obligations à laquelle il s'attacha davantage, & il la rendit efficace par ſes exemples. Ce fut au milieu de ces travaux apoſtoliques, qu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut ; ſentant approcher le moment de ſa délivrance la veille de la Pentecôte 1643, il prononça ces dernieres paroles : « Seigneur, je vous rends honneur & hom-» mage de ma vie, & comme vous avez remis votre ame entre » les mains de votre pere, je rends la mienne entre vos bras. » *Veni, Domine Jeſu, moriatur anima mea morte juſtorum* ». Deux heures après il s'endormit dans le ſeigneur, n'ayant paſſé que cinq ou ſix mois dans l'épiſcopat. Comme il donnoit tout aux pauvres, & qu'il avoit peu de beſoins, il ne laiſſa ni argent ni dettes. L'aſſemblée du clergé de 1646, écrivit une fort belle-lettre à Innocent X, pour le prier de procéder à la canoniſation de ce ſerviteur de Dieu,

Digitized by Google

canoniſé d'avance par la voix publique, & par les miracles qui ſe ſont opérés ſur ſon tombeau.

Etienne de Puget, nommé en 1644, étoit né avec un génie heureux, & propre pour les ſciences, dans leſquelles il fit des progrès ſenſibles dans ſa jeuneſſe. Il favoriſa beaucoup les monaſteres, qu'il regardoit comme utiles à la religion, & ſe montra toujours auſſi zélé pour prévenir les abus, que ſévere pour les réprimer. Il mourut à Marſeille, le 11 janvier 1668. 1644.

Touſſaint de Forbin Janſon, évêque de Digne, lui ſuccéda la même année. Il ſe rendit célebre par ſes talens pour la politique, par ſon adreſſe à manier les eſprits, & par ſon zele pour le ſervice du roi. Jean Sobieski lui fut en partie redevable de ſon élection à la couronne de Pologne; & la France l'employa avec ſuccès, dans pluſieurs cours d'Allemagne. Il obtint l'évêché de Beauvais en 1679. Le roi le fit enſuite commandeur de l'ordre du Saint-Eſprit, & le pape Alexandre VIII, cardinal du titre de ſaint Calixte, le 13 février 1690; il étoit auſſi grand aumônier de France. 1668.

Jean-Baptiſte d'Eſtampe, fils de Joſeph, marquis d'Autry & de Louiſe le Grand, docteur de Sorbonne, étoit évêque de Perpignan, quand le roi le nomma à l'évêché de Marſeille en 1679; mais il ne reçut ſes bulles qu'en 1682, & mourut ſubitement à Paris le jour qu'il devoit partir pour ſon dioceſe; c'étoit le 6 janvier 1684. 1679.

Charles-Gaſpar de Vintimille du Luc, nommé en 1684, ne reçut ſes bulles que huit ans après; mais il ne laiſſa pas de gouverner le dioceſe en qualité de vicaire-général, & d'en percevoir les revenus. Il fut transféré à Aix au commencement de l'année 1708. 1684.

Bernard-François de Poudenx de Caſtillon, fils du vicomte de Poudenx & de N. de Caſtillon, vicaire-général de l'évêque de Tarbes, ſon oncle, & agent du clergé en 1705, fut nommé à 1708.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

l'évêché de Marſeille le 22 février 1708, & mourut ſubitement le 19 janvier 1709, ſinguliérement regretté de ſes diocéſains, pour ſes talens & ſa grande charité.

1709. *Henri-François-Xavier de Belzunce*, fils d'Arnaud, marquis de Belzunce & de Caſtelmoron, ſénéchal, gouverneur de l'Agenois & Condomois, & d'Anne de Caumont-Lauzun, prit l'habit de jéſuite, qu'il quitta peu de tems après à cauſe de la foibleſſe de ſon tempérament. Il fut nommé évêque de Marſeille le 5 avril 1709, & ſacré le 30 mars 1710. Les vertus qu'il fit paroître au commencement de ſon épiſcopat, donnerent les plus grandes eſpérances à ſon dioceſe, & il les ſurpaſſa pendant les ravages affreux que la peſte fit à Marſeille. Il n'y a que l'humanité, ſoutenue par la religion, qui puiſſe inſpirer tout ce qu'il fit alors pour le ſoulagement du peuple. On appercevoit la ſimpliçité de ſon ame, & la droiture de ſes intentions, à travers même les actions qu'il faiſoit par une impulſion étrangere, & il auroit réuni tous les ſuffrages s'il eût vécu dans ce tems-ci. Il mourut le 14 juin 1755.

1755. *Jean-Baptiſte de Belloy*, né dans le dioceſe de Beauvais, ſacré évêque de Glandeves le 30 janvier 1752, transféré à Marſeille le 22 juin 1755, abbé de Corneille depuis 1766, a aſſiſté à l'aſſemblée du clergé 1775.

ANCIENNES ABBAYES.

1°. L'abbaye de ſaint Victor, fondée par Caſſien vers l'an 408, & celle de Lerins, dont nous parlerons ailleurs, ſont les plus anciennes des Gaules. La premiere, célebre par la réputation de ſon fondateur, l'auſtérité des cénobites, & le grand nombre de prélats qu'elle a donnés à l'égliſe dans tous les tems, ne l'eſt pas moins par la protection & les privileges que les papes, les empereurs & les rois de France lui ont accordés, & par les reliques qu'elle renferme. Elle a été pluſieurs fois détruite par les barbares, & en particulier par les ſarrazins, dans le IXe ſiecle. L'ancien édifice ne ſubſiſte donc plus ; mais on y trouve beaucoup de veſtiges d'antiquité, qui indépendamment de leur mé-

Digitized by Google

rite, ſont des ornemens remarquables dans un lieu conſacré à ſervir d'aſyle à l'ancienne nobleſſe de la province.

2°. Les religieuſes de ſaint Sauveur reconnoiſſent auſſi Caſſien pour fondateur, d'où elles furent appellées Caſſianites. Leur monaſtere, bâti près de ſaint Victor, portoit le nom de ſaint Cyricius ou Ceris, quand il fut détruit par les ſarrazins qui maſſacrerent ſainte Euſebie & ſes compagnes. On transféra vers l'an 1031, les religieuſes dans la ville, pour les mettre à l'abri des incurſions des ennemis; & en attendant que le monaſtere qu'on leur deſtinoit fût bâti, on leur donna l'égliſe de Notre-Dame des Accoules, avec les maiſons qui en dépendoient. Cette abbaye, la plus remarquable des abbayes de religieuſes par ſon ancienneté, l'eſt auſſi par les vertus qui l'ont illuſtrée.

3°. Il y avoit près de l'embouchure de l'Uveaune, un autre monaſtere de religieuſes fondé par Caſſien. Le P. le Cointe & dom Denis de Sainte-Marthe, deux auteurs dont on connoît l'érudition & la critique, l'aſſurent d'une maniere bien poſitive, & nous trouvons la preuve de ce fait dans une charte de l'an 1204. On y lit que l'évêque de Marſeille, permit aux prémontrés de bâtir une égliſe ſur les ruines d'une autre qui ne ſubſiſtoit plus, & à côté deſquelles on voyoit encore, ſuivant l'hiſtorien des évêques de Marſeille, les T. 2. p. 17. maſures d'une maiſon détruite. Ce monaſtere, quoiqu'en diſe cet auteur, n'avoit point appartenu aux prémontrés; leur ordre étoit trop récent dans les Gaules pour avoir eu, ſur les bords de l'Uveaune, un établiſſement que le tems eût déja détruit. Ils ne s'y ſeroient établis pour la premiere fois, qu'en vertu d'une charte, qui auroit été rappellée dans celle de 1204, & il n'en eſt pas mention. Je remarque enfin, que les conditions ſtipulées dans celle-ci, annoncent que ces religieux n'avoient encore paſſé aucune convention avec l'évêque, ni avec ſes prédéceſſeurs. On doit donc reconnoître dans les ruines de la maiſon & de l'égliſe bâties à l'embouchure de l'Uveaune, les ruines d'un ancien monaſtere anté-

rieur à l'ordre des prémontrés, qui ne remonte qu'en 1126. Or ce monaſtere n'a pu être fondé, dans ces tems reculés que par Caſſien, ou par quelqu'un de ſes ſucceſſeurs. Il fut détruit par les viſigots ou par les ſarrazins. Les religieuſes qui échapperent à leur fureur, ou qui la prévinrent par la fuite, s'étant retirées dans le couvent qui étoit près de ſaint Victor, eurent le ſort de ſainte Euſebie. De-là cette tradition populaire qui fait appeller ces vieilles maſures *lei denarrados*, c'eſt-à-dire, le monaſtere des religieuſes qui ſe couperent le nez. On ne ſe ſeroit point ſervi de cette façon de parler, ſi les dames de ſaint Sauveur n'avoient commencé de poſſéder ces biens que dans le XVIe ſiecle.

4°. L'abbaye de l'Uveaune, ordre de prémontré, fondée en 1204, ſubſiſta juſqu'en 1405. Ses biens furent unis alors au monaſtere des religieuſes de ſainte Paule, qui, ſous l'habit de l'ordre de ſaint Jérôme, ſuivoient la regle de ſaint Auguſtin. Mais ce monaſtere ayant été détruit en 1524, durant le ſiege de Marſeille par le connétable de Bourbon, les religieuſes furent incorporées en 1529 à la communauté de ſaint Sauveur, qui, par cette union, entra en poſſeſſion de leurs biens.

5°. Il y avoit à la fin du douzieme ſiecle, vers l'endroit où ſont les obſervantins, les freres de la bienheureuſe vierge Marie, dont les biens furent enſuite réunis à ceux de Notre-Dame de l'Uveaune, & paſſerent avec eux aux dames de ſaint Sauveur.

6°. L'abbaye de Saint-Pons-les-Gemenos, qui ne ſubſiſte plus, avoit été fondée en 1205. Elle étoit ſituée dans un vallon, entre de hautes montagnes, & avoit ſous ſa dépendance trois égliſes voiſines, ſavoir, ſaint Martin, ſaint Clair, & ſaint Jean de Garguier. Les religieuſes ſuivoient la regle de Cîteaux. Celles qui reſtoient dans le quinzieme ſiecle, s'étant écartées de l'auſtérité de la diſcipline, furent transférées à l'abbaye de Lamanare, près d'Hieres, qui étoit une fille de Saint-Pons.

7°. Celle du mont de Sion fut bâtie en 1242, vers l'endroit où eſt

DIOCESE DE MARSEILLE. ANCIENNES ABBAYES.

eſt le jardin des bernardins, & où l'on voyoit un riche hôpital, dont les ſeigneurs de la maiſon de Roqueſort, qui ne ſubſiſte plus, étoient fondateurs. Ils le donnerent, avec tous ſes biens, à cette abbaye qu'ils fonderent, en ſe réſervant le droit de patronage proprement dit. Les premieres religieuſes furent tirées de l'abbaye de Saint-Pons, de qui celle de Sion devoit dépendre. Leur monaſtere ayant été détruit en 1361, elles en firent bâtir un autre près de l'égliſe de ſaint Martin, d'où elles ont été transférées en 1769, dans l'ancien hôpital des convaleſcens. Elles ſuivent la regle de Cîteaux.

8°. La chartreuſe de Montrieux, dont nous parlerons dans l'hiſtoire, eſt de l'an 1117.

HISTOIRE NATURELLE.

Les coquillages foſſiles ne ſont pas auſſi communs dans le terroir de Marſeille, qu'en bien d'autres endroits éloignés de la mer. Château-Gombert & les vieilles Infirmeries, ſont les quartiers où l'on en trouve davantage. Le dernier, ſur-tout, offre beaucoup d'oſtracites & d'échinites. Ces foſſiles abondent au Cap-Couronne, ainſi que les buccardites, les chamites, les turbinites, les murycites, les purpurytes, &c. On en rencontre également aux pieds des montagnes qui bordent le terroir. Mais il ſuffit d'en avertir. Un plus long détail ſeroit inutile pour la phyſique & les arts. Il y a au quartier des Camoins des eaux minérales. On trouve à Notre-Dame de la Garde, au midi de Marſeille, de la craie, des pierres à fuſil, & du cuivre parſemé en grains ſur des pierres. Marſeille-Veire, au midi de Notre-Dame de la Garde, renferme une grotte, nommée la Baume de Rolland, très-longue, & riche en ſtalactites d'un ſpath jaune & ondé. On y voit auſſi des colonnes de la même matiere, & des culs-de-lampe ſuſpendus à la voûte. On aſſure que le fameux Puget avoit envie de la percer, & de les enlever, ce qui paroît difficile à croire. Il étoit plus ſimple de les couper par le moyen d'un échafaudage.

M. Galland, de l'académie des inſcriptions, étant à Marſeille

Acad. des ſcienc. 1703. hiſt. p. 17.

en 1702, alla voir ce célebre ſculpteur dans ſa maiſon de campagne. Il y trouva des colonnes d'un albâtre très-précieux, & ſi tranſparent, que par le poli qu'il recevoit, on voyoit à deux doigts d'épaiſſeur, l'agréable variété de ſes couleurs. M. Puget dit à l'académicien, qu'il étoit le ſeul qui connût la carriere, quoiqu'elle ne fût pas loin de Marſeille. Auroit-il envié à ſes concitoyens, le ſecret d'une découverte auſſi utile? Le même M. Galland trouva de l'ambre jaune ſur le bord de la mer, dans un endroit où il n'y avoit point d'arbres. Il étoit tombé des fentes des rochers que les flots battoient dans les gros tems. Le flux & reflux ſe fait ſentir dans le port de Marſeille. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on fît des obſervations ſur ce phénomene, ainſi que ſur les courans qui ſont aſſez variés ſur les côtes de Provence. Ils ont fait quelquefois échouer de petits bâtimens, & ſouvent ils ont emporté les filets des pêcheurs.

Le corail qu'on pêche à Caſſis, & en pluſieurs autres endroits, mériteroit auſſi l'attention d'un naturaliſte. Il s'en faut bien qu'on ſoit parfaitement inſtruit ſur la génération & la formation de ce corps marin. On ſait qu'il eſt l'ouvrage des animaux, mais on ne ſait pas comment ils s'engendrent & ſe nourriſſent, & de quelle maniere ſe forment les branches qui le compoſent; ſi elles proviennent d'un même polype qui en engendre d'autres par ſes côtés, ou des tuyaux membraneux qui compoſent le corail, & qui ſe ſubdiviſant à meſure qu'ils s'éloignent de la baſe, prennent différentes directions. En ſuivant cette hypotheſe, à laquelle les obſervations de M. Ellis pourroient donner quelque fondement, on verroit pourquoi les premieres branches ſont plus groſſes que les autres; c'eſt, diroit-on, parce qu'il ſe détache du tronc un plus grand nombre de tuyaux. Si l'on objectoit que ces branches ont quelquefois une groſſeur qui excede le nombre des tuyaux que nous ſuppoſons s'être écartés de la tige; on répondroit qu'étant moins preſſés, dès qu'ils ſont ſéparés de la maſſe totale, ils acquié-

Digitized by Google

rent plus de volume; enfin ſi l'on vouloit ſavoir pourquoi les rameaux, en général, vont en diminuant dans une certaine proportion, à meſure qu'ils naiſſent plus près du ſommet de la plante, on trouveroit, dans la ſubdiviſion de ces mêmes tuyaux, une réponſe plauſible qu'on fortifieroit par la comparaiſon des arbres, & par la difficulté de donner raiſon de ces différentes ramifications, quand on les attribue à des polypes qui ſortent du polype mere par ſes côtés; car il faut ſuppoſer qu'ils naiſſent toujours plus minces à proportion qu'ils s'éloignent de la baſe; ſuppoſition gratuite, dont toutes ſortes de lecteurs ne ſe contenteroient pas. Ces difficultés, & pluſieurs autres qu'on pourroit faire, en examinant la matiere à fond, prouvent qu'on a beſoin encore de quelques nouvelles découvertes, pour bien connoître la formation du corail.

Diocese de Marseille. Histoire naturelle.

Les tuyaux, dont il eſt compoſé, ſont membraneux, & reçoivent dans leurs mailles ou véſicules, une matiere calcaire, un ſuc pierreux qui ſe durcit & forme un corps ſolide. Ce méchaniſme eſt le même que celui de l'oſſification, ſuivant les obſervations ingénieuſes de M. Hériſſant. Les parties terreuſes doivent s'inſinuer par les petits corps blancs qu'on apperçoit ſur toute la ſurface du corail, quand il eſt dans l'eau de la mer; c'eſt par-là que le polype prend ſa nourriture. Les pinnes-marines & les nautiles papyracées, ne ſont point rares ſur les côtes de Provence, du côté de Saint-Tropez.

Acad. des ſcienc. an. 1758. p 31 & 322, &c. an. 1766. p. 508.

Remarques historiques. Caſſis.

La petite ville de Caſſis, telle qu'elle eſt, ne remonte pas au-delà du treizieme ſiecle; il n'en eſt pas mention dans l'affouagement de 1200. Elle a été bâtie près de celle qui ſubſiſtoit du tems des romains, & qui nous a fourni un article dans la premiere partie de la chorographie.

La Ciotat.

Il en eſt à-peu-près de même de la Ciotat, dont la fondation eſt auſſi récente. Les anciens habitans de *Tauroentum*, après la deſtruction de cette ville, ſe retirerent à Ceireſte, *Citharifta*, à une lieue au nord-eſt, pour éviter la fureur des pirates. Ceireſte étoit,

du tems des romains, beaucoup plus conſidérable qu'aujourd'hui, & fortifiée. Quelques auteurs ont cru qu'il y avoit un évêque, ainſi qu'à Gargarie, au commencement du cinquieme ſiecle; mais les lettres du pape Zozime prouvent que ces deux égliſes étoient de ſimples paroiſſes, que les évêques d'Arles & de Marſeille ſe diſputoient. La Ciotat doit ſon origine à des pêcheurs, comme preſque toutes les villes maritimes, & ſes accroiſſemens au commerce, que ſa ſituation avantageuſe l'a miſe à portée de faire. Les capucins s'y établirent en 1606, les prêtres de l'oratoire en 1618, les minimes en 1633, les urſulines en 1635, les bernardines en 1642. Les ſervites établis à Fonſainte en 1521, ne furent transférés qu'en 1693 dans cette ville, dont la population a augmenté aux dépens de Ceireſte. Bouche rapporte que de ſon tems il y avoit dans le terroir de ce village un olivier, dont le tronc étoit creux, & ſi prodigieuſement gros, qu'il pouvoit contenir vingt perſonnes. Le propriétaire y logeoit en été avec toute ſa famille, & y avoit encore ménagé un petit coin pour un cheval. Si le fait n'eſt point exagéré, c'eſt un des plus ſinguliers qu'on puiſſe rapporter en ce genre.

Aubagne. La ville d'Aubagne, ſituée ſur les bords de l'Uveaune, & dans un terroir fertile, eſt après la Ciotat, la plus conſidérable du dioceſe: elle n'eſt pas grande; mais le voiſinage de Marſeille y anime le commerce & l'induſtrie, & répand l'aiſance parmi les citoyens. Il n'y a que deux communautés religieuſes, qui ſont les urſulines depuis l'an 1631, & les obſervantins. Cette ville, nommée *Albania* dans une charte de l'an 1014, fut donnée à l'évêque, par le roi René, en 1471, avec les ſeigneuries de Caſſis, de Roquefort, de Saint-Marcel, de Julhians, de Cujes & du Caſtellet, en échange des terres de Saint-Cannat, d'Allein & de Valbonnette, qui appartenoient à l'évêché.

On a trouvé quelques inſcriptions peu importantes dans le territoire d'Aubagne; cela eſt d'autant moins ſurprenant, qu'il étoit

anciennement habité, & qu'il dépendoit de la république de Marſeille. Cependant aucun ancien auteur ne parle des villes qu'on avoit bâties dans ce territoire.

Diocese de Marseille. Remarques historiques.

Aubagne n'eſt pas éloignée de Gemenos, petit village qui a ſuccédé à un plus ancien, dont on voit encore les ruines au pied d'une montagne, où étoit l'égliſe de ſaint Martin, dépendante de l'abbaye de Saint-Pons.

Gemenos.

L'ancienneté de Saint-Zacharie paroît appuyée ſur des preuves plus authentiques. On y a trouvé quelques petites colonnes, de groſſes pierres liées enſemble avec des crampons de fer, un pavé à la moſaïque, & une inſcription, dont la premiere ligne étoit effacée. On liſoit dans les autres :

Saint-Zacharie.

MATRIBVS
VBELKABVS
V. S. L. M
SEX. LICINIVS
SVCCESSVS

Ce pavé à la moſaïque, ces pierres, ces colonnes, étoient les débris d'un temple dreſſé en l'honneur des déeſſes meres. On croit communément que leur épithete eſt toujours *topique*, c'eſt-à-dire qu'elle eſt tirée d'un nom de lieu, ou d'un nom de peuple. Mais celle-ci paroît avoir une autre origine, & venir des mots celtiques *ub*, exclamation qui marque la crainte, & de *elk*, qui ſignifie mauvais. Il s'enſuit de-là qu'il y avoit à Saint-Zacharie un temple où l'on offroit des ſacrifices aux mauvaiſes déeſſes, pour les appaiſer. C'étoient des divinités champêtres qu'on repréſentoit avec des fruits & des fleurs, & avec une corne d'abondance. Elles étoient redoutables aux gens de la campagne, qu'elles effrayoient, diſoit-on, par leurs apparitions. Le peuple s'imaginoit qu'il y en avoit une d'affectée à chaque lieu & à chaque homme; ſuivant cette opinion, elles étoient la même choſe que les *génies*. On ap-

pelloit ordinairement *junones*, les génies tutélaires des femmes : ce mot, dans les inſcriptions, eſt ſynonyme de celui de *matres*. Comme on trouve communément ces déeſſes meres repréſentées au nombre de trois, ſur les cippes, quelques auteurs les ont confondues avec les Parques. M. l'abbé Banier paroît avoir aſſez bien réfuté cette opinion dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, tom. 7. mém. pag. 34.

La ville de Saint-Zacharie eſt déſignée dans l'affouagement de 1200, ſous les noms de *monaſterium ſancti Zachariæ*, parce que l'égliſe étoit anciennement deſſervie par des chanoines, qui embraſſerent la regle S. de Victor vers l'an 1034. Ils acheterent un domaine qui leur coûta un cheval, un bœuf & deux cochons. L'argent étoit rare, & l'on étoit obligé de faire les achats par échange, comme on le pratique encore chez les peuples qui ne ſont point civiliſés. La nouvelle communauté ſubſiſta durant pluſieurs ſiecles; c'eſt aujourd'hui un prieuré ſimple à la nomination de l'abbé. Les bénédictines ont auſſi un couvent dans cette ville. On croit que c'étoient originairement des caſſianites établies à la Sainte-Baume, d'où elles furent transférées à Saint-Zacharie au commencement du treizieme ſiecle. Elles ſe ſoumirent à la réforme en 1630.

Auriol. Roquevaire.

Auriol & Roquevaire n'offrent rien de remarquable que quelques traces de la domination romaine. C'eſt ainſi qu'il faut regarder les inſcriptions qu'on y a découvertes, & qui ne contiennent rien d'intéreſſant. Le terroir de ces trois bourgs eſt beau, fertile en huiles & en vins ſur-tout.

Signes.

Nous ne parlerions pas de Signes, ſi l'on ne croyoit communément ſur la foi de Noſtradamus, que les dames de Provence, dans les tems de chevalerie, tenoient la cour d'amour dans le château de ce lieu. C'eſt une fable que nous détruirons dans l'hiſtoire, où l'on verra ce que c'étoit que ces cours d'amour.

Les Pennes.

On trouve un monument d'antiquité aſſez ſingulier dans le village de Pennes, à trois lieues nord-oueſt de Marſeille. Il con-

Digitized by Google

tient les différens emblêmes qui repréſentent les attributs de la déeſſe Cybele ; une pele pour remuer la terre, un bonnet de berger, un lion paſſant, une tour & un pin où ſont ſuſpendus des inſtrumens de muſique, tels que des cymbales & une flûte de Pan. Caïus Januarius, bedeau du temple, que cette divinité avoit aux Pennes, fit en ſon honneur, l'inſcription ſuivante, rapportée par Muratori, pape 185, n. 3.

MATRI. DEVM. MAGNAE. IDAE
PALATINAE. EIVSDEM. RELIGIONIS.
APPARITOR.
CAIVS. IANVARIVS

Ce village, après avoir dépendu, quant à la juriſdiction temporelle, des religieux de ſaint Victor, de l'évêque de Marſeille, de la reine Jeanne, de Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, du maréchal de Boucicault, & de la communauté de Marſeille, fut réuni au domaine comtal vers l'an 1394. Le roi René l'ayant annexé à la vicomté du Martigues, en 1473, le donna avec le reſte de ſes états à Charles du Maine ſon ſucceſſeur. Celui-ci légua la vicomté en 1481, à François de Luxembourg, dont le fils, nommé François, comme lui, vendit la terre des Pennes à Charles de *Vento*, viguier de Marſeille. Elle eſt encore poſſédée par ſes deſcendans. On y trouve une breche très-agréable par la diverſité des couleurs ; elle prend un beau poli, quoiqu'elle ſoit difficile à travailler. La fontaine qu'on rencontre à l'entrée du village en venant de Marſeille, eſt remarquable par la difficulté qu'on a eue de conduire l'eau. Il a fallu percer une maſſe de pierre vive de l'épaiſſeur de cinquante toiſes, & de plus de ſeize d'élévation. Les mineurs qui travailloient en même-tems au nord & au midi, en ſuivant la direction de la bouſſole, ſe rencontrerent ſur la même ligne, à très-peu de différence les uns des autres pour la

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

hauteur. Cette terre fut érigée en marquiſat au mois d'octobre 1678, en faveur de Nicolas de *Vento*, baron de Peiruis, qui avoit été premier procureur du pays.

DIOCESE DE TOULON.

DIOCESE DE TOULON.

Nous avons déjà dit que la ville de Toulon ne remontoit pas au-delà du IVe ſiecle, ou du moins n'a-t-on aucune preuve du contraire. Ainſi l'on ne doit pas s'attendre à y trouver le moindre veſtige d'antiquité. Si l'art de la guerre & de la politique eût été aſſujetti chez les romains aux mêmes regles que chez nous; ſi leur empire en-deçà des Alpes eût été borné par le Rhône, & menacé par des nations belliqueuſes & policées, ils auroient ſans doute tiré parti de la ſituation avantageuſe du ſol, pour y bâtir une ville qui ſeroit devenue un des remparts de l'Italie, & leur auroit aſſuré l'empire de la Méditerranée dans les Gaules. Mais les ennemis qu'ils avoient à combattre étant éloignés, ſans expérience dans la guerre, & ſur-tout dans la marine; ils négligerent la plage de Toulon, la regardant comme un ſimple aſyle offert par la nature, aux vaiſſeaux qui avoient beſoin d'y relâcher. Les eaux qui ſortoient du pied de la montagne, le kermès qu'on trouve dans le voiſinage, & le murex qu'on pêche dans la mer, furent les ſeuls objets qui fixerent leur attention. Ils établirent la manufacture dont nous avons parlé ailleurs. *page* 10.

Ces objets ſont négligés aujourd'hui. Toute l'attention du gouvernement s'eſt tournée vers la marine, & cette ville eſt devenue, par les forts qui la défendent, une des plus fortes, comme ſon port eſt un des plus beaux & des plus sûrs du royaume. L'arſenal fait l'admiration des curieux. Parmi les lieux néceſſaires pour la conſtruction & l'armement des vaiſſeaux, on diſtingue la corderie, qui eſt un ouvrage digne de la réputation de M. de Vauban. Il n'y a peut-être rien en France, ſi l'on en excepte le port de Breſt, qui

qui donne une plus haute idée de la majeſté du ſouverain, que tous ces ouvrages enfantés par l'art & le génie, pour la défenſe de l'état. DIOCESE DE TOULON.

Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain, d'un capiſcol & de huit autres chanoines. Il y a de plus dix bénéficiers, deux vicaires & deux chapelains. Les communautés religieuſes ſont, les dominicains, fondés en 1303; les capucins, en 1588; les minimes, en 1611; les carmes déchauſſés, en 1635; les auguſtins, la même année; les récollets, en 1548; les freres des écoles chrétiennes, en 1759. Les prêtres de l'oratoire, qui ont le college, furent reçus en 1625; les urſulines, la même année; & les religieuſes de la viſitation, en 1634. Les bernardines, dont la fondation étoit de l'année 1633, ont été transférées à Cuers, en 1767.

Evêques. EVÊQUES.

Le premier évêque connu eſt, *Honoré*, qui ſouſcrivit la lettre ſynodique écrite à ſaint Léon, par les évêques des Gaules, en 451. Il eſt vraiſemblablement le premier qui ait gouverné l'égliſe de Toulon. Cette ville n'eſt pas nommée dans la notice de l'empire, faite du tems de l'empereur Honorius, au commencement du Ve ſiecle; elle étoit alors trop peu de choſe pour avoir un ſiege. 451.

Saint Gratien ſouffrit le martyre pour la défenſe de la foi contre les ariens en 481, ſous Euric, roi des viſigots, qui ſe rendit maître de la Provence en 480. 481.

Saint Cyprien, diſciple de ſaint Céſaire, dont il a écrit la vie, & ſecond patron de l'égliſe de Toulon, rempliſſoit le ſiege avant l'année 524, puiſqu'il aſſiſta cette année-là au concile d'Arles. Il montra dans pluſieurs autres, où il ſe trouva, un zele & des lumieres, qui, jointes à la ſainteté de ſa vie, le firent diſtinguer parmi les plus ſaints évêques de ſon tems. Il mourut avant l'année 549. 524.

Palladius, ſon ſucceſſeur, aſſiſta cette année-là au cinquieme concile d'Orléans, & envoya un député à celui d'Arles, de l'année 554.

549.

573. *Didier*, dont on trouve le nom parmi les ſouſcriptions du quatrieme concile de Paris, de l'an 573, ſe fit repréſenter au deuxieme de Macon, en 585.

501. *Mennas*, évêque en 501, reçut cette année-là une lettre de ſaint Grégoire le grand, qui lui recommandoit les moines qu'il envoyoit dans la grande Bretagne.

Taurinus, diacre de Toulon, aſſiſta en qualité de député d'un concile des Gaules à celui de Rome, tenu en 680. Neuf ans après on trouve un évêque du même nom au concile de Rouen, mais ſon ſiege n'y eſt pas nommé. On ne peut pas conclure de la conformité des noms, que Taurinus fût évêque de Toulon, & qu'il ſoit le même, qui n'étant que diacre, fut député au concile de Rome. L'aſſemblée de Rouen n'étoit compoſée que de ſeize évêques, dont aucun ne paroît avoir été de Provence. Ainſi, depuis Mennas, qui mourut au commencement du VIIe ſiecle, juſqu'en 879, on ne trouve plus aucun évêque de Toulon. C'eſt peut-être parce que cette ville étant fort expoſée aux incurſions des pyrates, & hors d'état de ſe défendre à cauſe du petit nombre de ſes habitans, le ſiege demeura vacant pendant près de deux ſiecles. Ce n'eſt pas le ſeul vuide qu'on trouve dans ce catalogue.

878. *Euſtorge* fut un des électeurs de Boſon en 878.

899. *Armode* aſſiſta au ſacre de Rainfroi, archevêque de Vienne, en 899.

1021. *Jandad* ou *Jaudad* paroît avoir occupé le ſiege dès l'an 1021; mais il ne vivoit plus, ou il s'étoit démis en 1031.

1031. *Deodat*, chanoine de Marſeille, étoit évêque de Toulon cette année-là. Nous avons des preuves de ſon épiſcopat juſqu'au mois de juillet 1048. Il aſſiſta au concile de Saint-Gilles, tenu le 4 ſeptembre 1042. On l'appelle Jaudad dans une charte de ſaint Victor, de l'an 1035.

Guillaume I bénit l'égliſe de Brignoles à la priere de Pons II, évêque d'Aix, le 25 janvier 1056. Il eſt prouvé par un autre acte, qu'il ſiégeoit cette année-là. Mais nous n'en trouvons aucun dont on puiſſe inférer qu'il vivoit en 1079, comme on l'a cru. Les archives de nos égliſes, & ſur-tout celles de Toulon, ont été ſi dévaſtées, qu'il y a néceſſairement beaucoup de lacunes dans l'hiſtoire des évêques. 1056.

Aimin ou *Arimin* accompagna Godefroi de Bouillon dans l'expédition de la Terre-Sainte, en 1095, & vivoit encore en 1110. 1095.

Guillaume II occupoit le ſiege en 1117, comme il paroît par la fondation de la chartreuſe de Montrieux. On a des preuves de ſon épiſcopat juſqu'au mois de ſeptembre 1165; car il étoit alors un des arbitres du différend que l'évêque de Marſeille avoit avec les vicomtes, au ſujet de la juriſdiction temporelle. 1117.

Pierre Iſnard, chanoine d'Arles, nommé à l'évêché de Toulon vers l'an 1168, fut un des fondateurs de la chartreuſe de la Verne, dans le dioceſe de Fréjus en 1170, avec Fredole, évêque de cette ville. Il aſſiſta au troiſieme concile de Latran en 1179, & paſſa à l'archevêché d'Arles en 1183. 1168.

Didier embraſſa la vie religieuſe à la chartreuſe de la Verne en 1170, étant prévôt de Toulon. Il fut fait évêque de cette ville en 1183, & donna ſa démiſſion vers l'an 1201, pour rentrer dans la ſolitude d'où on l'avoit tiré. 1183.

Pons Rauſin, de Toulouſe, fut placé ſur le ſiege de Toulon en 1201; mais on ignore l'année de ſa mort. 1201.

Guillaume de Souliers, paroît lui avoir ſuccédé, & s'être démis peu de tems après ſon élection. Il eſt mention de lui dans un acte du 30 ſeptembre 1214, mais alors il ne gouvernoit déja plus ſon égliſe. On croit qu'il prit l'habit de chartreux à Montrieux. 1210.

Etienne, qui ſiégeoit en 1212, ſemble avoir été de la même maiſon que Guillaume. C'étoit un évêque fort pieux, qui, redoutant le poids du miniſtere, abdiqua en 1223, pour aller faire pé- 1212.

nitence, le reſte de ſes jours, dans la chartreuſe de Montrieux, dont il étoit un des bienfaiteurs.

1223. *Jean Bauſſan*, archidiacre de Marſeille, ſiégeoit au mois d'août 1223, & ſe trouve encore nommé dans un acte de 1232. Dom Denis de Sainte-Marthe obſerve qu'il y a, dans les archives de la cathédrale de Marſeille, une charte où le nom de l'évêque de Toulon eſt déſigné par une F. Cette charte eſt du quatre des ides de juillet 1226: on y lit, en propres termes,... *Domini Hugonis, Dei gratiâ Arelatenſis archiepiſcopi, & domini F. eâdem gratiâ, epiſcopi Thol. &c.* La maniere dont ce dernier mot eſt écrit, prouve qu'il s'agit de Foulques, évêque de Toulouſe, & non pas de Toulon. Jean fut commis, avec l'archevêque d'Arles, par le cardinal de Saint-Ange, légat du ſaint-Siege en Albigeois, en France & en Provence, pour terminer les plaintes que l'évêque de Marſeille avoit portées au ſujet de l'union faite à ſon préjudice, entre la ville ſupérieure & l'inférieure. Il fut transféré à Arles en 1232.

1235. *Raymond de Saint-Jal*, ſon ſucceſſeur, ne commence à être connu qu'en 1235; il aſſiſta au concile de Lille en 1251, & mourut en 1255.

1257. *Bertrand*, ſiégeoit en 1257. C'eſt ainſi que nous le nommons, n'étant déſigné que par la lettre initiale de ſon nom dans une charte de Montmajor.

1266. *Gautier Gaufredi* fut nommé exécuteur teſtamentaire de Béatrix, reine de Sicile, & comteſſe de Provence en 1266. Deux ans après, il fit la diſtribution des prébendes de ſon chapitre, en établiſſant douze chanoines & ſix bénéficiers; ce qui fut confirmé, par l'archevêque & le chapitre d'Arles, le 5 avril 1277.

1279. *Jean* II aſſiſta au concile d'Avignon, le 17 mai 1279, & ſiégeoit encore en 1303.

1305. *Raymond Roſtagni* tint un ſynode à Toulon, on ne ſait pas en quelle année, & mourut en 1311.

1314. *Pons* II ſiégeoit en 1314.

Digitized by Google

Elzéar de Glandevès, frere d'Anſelme, évêque de Glandeves, prévôt de Toulon, en étoit évêque en 1317, lorſque Jean XXII lui enjoignit de réprimer les abus qui s'étoient gliſſés parmi les béguines de cette ville, & d'accorder ſa protection à celles que Sanche, reine de Sicile, avoit établies à Hyeres & à la Roubaude. Cet évêque vivoit encore au mois de ſeptembre 1323. 1317.

Hugues ſiégeoit en 1324, comme il paroît par une charte du mois de juin de la même année; mais il ne dut gouverner le diocese que quelques mois, puiſque 1324.

Pierre de Guillelmi lui avoit déja ſuccédé en 1325. Il aſſiſta l'année ſuivante au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon. 1325.

Foulques, religieux de l'ordre de ſaint Dominique, fut transféré de Vence à Toulon, en 1328. 1328.

Jacques, religieux du même ordre, paſſa du couvent de ſaint Maximin au ſiege de Toulon, en 1329, & l'occupa juſqu'en 1341. Il eut pour ſucceſſeur 1329.

Jean de Corbeau, qui donna une ſentence arbitrale entre l'évêque de Gap & les dominicains de la Baume. 1342.

Hugues la Bailla, religieux auguſtin, fut transféré de Gubio à Toulon, le 9 décembre 1345. 1345.

Pierre III fut nommé le premier avril 1357. 1357.

Raymond Daronis étoit évêque de Toulon, lorſqu'il paſſa au ſiege de Fréjus en 1364. 1363.

Guillaume de la Voute, de la maiſon d'Anduſe, abbé de ſaint Vincent, ordre de ſaint Benoît, nommé à l'évêché de Toulon ſur la fin de l'année 1364, obtint celui de Marſeille au mois d'octobre 1368 pour le plutôt; puiſque Philippe de Cabaſſole, qui en avoit l'adminiſtration, ne paroît l'avoir quittée qu'après ſa nomination au cardinalat, qui eſt du 27 ſeptembre de la même année; par conſéquent le ſucceſſeur de Guillaume à l'évêché de Toulon n'a pu être nommé au mois d'avril 1364, comme on l'a prétendu. 1364.

Digitized by Google

Etienne II, qui eſt le ſucceſſeur dont il s'agit, ne commença ſon épiſcopat qu'au mois de novembre 1368.

1368. *Jean-Sylveſtre de Girbioto*, eſpagnol, confirma les ſtatuts du
1371. chapitre le 22 août 1371, & mourut en 1380. Les dominicains établis hors des murs, depuis l'an 1303, à l'endroit où eſt le champ de bataille, ſe logerent dans la ville en 1378, & occuperent la maiſon de la reine Jeanne, qui leur en fit préſent.

1395. *Pierre* IV *de Marville*, dominicain, ſuccéda vraiſemblablement à Jean, quoiqu'il ne ſoit pas connu avant l'an 1395. Il mourut le 4 ou le 5 de ſeptembre 1402.

1403. *Jean* V ſiégea depuis l'an 1403 juſqu'en 1409.

1411. *Vital*, religieux franciſcain, élu le 13 février 1411, fut chargé par le concile de Conſtance, d'aller redemander à Jean XXIII l'anneau du pêcheur. Il eſt mention de lui juſqu'au 27 juillet 1427.

1430. *Guillaume de Nicolaï* eſt mis au nombre des évêques, on ne ſait pas trop ſur quel fondement, en l'année 1430.

1434. *Sairiſius Draconis* mourut en 1434.

1437. *Jean de Gumbaud* ſiégeoit en 1437.

1440. *Pierre de Clapiers*, prévôt de Toulon, & enſuite évêque en 1440, étoit préſident de la cour ſouveraine, & chancelier du comte de Provence vers l'an 1467, ce qui eſt une preuve de ſon mérite.

1487. *Jean* VI fit un échange de quelques terres avec Honoré de Caſtellane, le 28 ſeptembre 1487.

1491. *Jean de Mixon*, prieur commandataire de Notre-Dame de Loudun, occupoit le ſiege en 1491 & 1494.

1497. *Guillaume de Briçonnet*, appellé le cardinal de Saint-Malo, ſiégeoit aux années 1497 & 1501. Il donna ſa démiſſion en faveur de ſon fils.

1511. *Denis de Briçonnet*, de Tours, fils du précédent, & de Raoulette de Beaune, archidiacre de l'égliſe de Reims, prit poſſeſſion de l'évêché de Toulon le premier février 1511. Il fit du bien à la

cathédrale, assista au concile de Pise, vraisemblablement après qu'on l'eut transféré à Milan le 4 janvier 1512, & se trouva aussi à la huitieme session de celui de Latran en 1513. Ce prélat fut successeur de son frere Guillaume à l'évêché de Lodeve, & passa ensuite à celui de Saint-Malo. Il avoit les abbayes de Cormery, d'Epernai, & le doyenné de Tarascon.

Philas de Roverella, né à Ferrare, étoit protégé de Léon X, qui le transféra de l'évêché de Toulon à celui d'Ascoli, le 3 novembre 1518. Le même pape, Adrien VI, Clément VII & Paul III le chargerent de plusieurs légations dont il s'acquitta toujours avec honneur. Les cardinaux le nommerent gouverneur de Rome après la mort de Paul III. Il mourut à Ascoli en 1550, dans un âge fort avancé. 1515.

Nicolas de Fiesque, né à Gênes, est le même dont nous avons parlé dans le catalogue des évêques de Fréjus. Il administra l'évêché de Toulon depuis le 3 novembre 1518 jusqu'en 1524. 1518.

Augustin Trivulce, né à Milan, évêque de Baïeux & de Périgueux, légat apostolique des troupes du pape Clément VII, évêque d'Asti, fut nommé administrateur de l'évêché de Toulon, le 22 juillet 1524, après la mort de Nicolas de Fiesque. Il mourut à Rome en 1548, étant cardinal. 1524.

Antoine Trivulce, nonce du pape à Venise, référendaire de la cour de Rome, succéda à Augustin, son parent, dans l'administration de l'évêché de Toulon, le 3 mars 1528; il faut donc qu'Augustin se fut démis vingt ans avant sa mort, s'il n'y a point d'erreur dans les dates. Ce n'est que par exactitude que nous nous attachons à ces détails; car pour le bien que ces administrateurs faisoient dans le diocese où ils ne venoient jamais, ce n'est pas la peine de compter leurs jours. Antoine mourut à Rome en 1559, à son retour de France, où le pape l'avoit envoyé pour négocier la paix entre Henri II & Philippe II. Il étoit cardinal du titre de saint Adrien depuis l'an 1557, & avoit été nommé vice-légat d'Avignon en 1554. 1528.

Digitized by Google

1560. *Jérôme de la Rovere*, de Turin, abbé de Lucedio & de ſaint Sever du Cap, fils de Lœlius & d'Anne de Piozzaſc, fut particuliérement protégé de François I & d'Henri II, dont il fit l'oraiſon funebre. Celui-ci le nomma à l'évêché de Toulon. On ne ſait pas préciſément en quelle année, mais vraiſemblablement en 1560. La Rovere ayant été envoyé en ambaſſade vers le duc de Savoie, devint archevêque de Turin en 1564, & cardinal du titre de ſaint Pierre-ès-liens en 1586, un an après que le duc de Savoie l'eut chargé de ſes affaires en France, où il réſidoit en qualité de ſon envoyé. Ce cardinal, diſtingué par ſes talens & ſes lumieres, mourut pendant le conclave en 1592, après avoir eu quelques voix pour la papauté,

1566. *Thomas Jacomel*, dominicain & inquiſiteur de Turin, étoit né à Pignerol. Il fut évêque de Toulon depuis l'an 1566 juſqu'en 1571. Il compoſa deux ouvrages oubliés; l'un ſur l'autorité du pape, & l'autre contre les vaudois.

1571. *Guillaume le Blanc*, oncle de Guillaume, évêque de Graſſe & de Vence, conſeiller au parlement de Toulouſe, & chancelier de l'univerſité dans la même ville, fut nommé à l'évêché de Toulon en 1571, & mourut au mois de février 1588 dans la ville d'Avignon, où il étoit chancelier. C'étoit un homme d'eſprit, qui joignoit à la ſcience de la théologie, la connoiſſance de la langue grecque & l'amour de la poéſie. Il traduiſit l'hiſtoire de Xiphilin, fit des vers & quelques traités ſur les ſacremens, & contre les hérétiques. Mais rien de tout cela n'a échappé à l'injure du tems.

1599. *Gilles de Seyſtres*, avignonois, lui ſuccéda en 1599; ainſi le ſiege demeura vacant pendant plus de dix ans. Ce prélat fit réparer l'égliſe de ſaint Paul d'Hyeres, & mourut à Toulon le 2 mai 1626.

1628. *Auguſtin de Forbin*, fils de Palamede, ſeigneur de Soliers, gouverneur de Toulon, & de Jeanne de la Garde, fille de Gaſpar de Vins, étoit prévôt de Pignans, quand il fut nommé à l'évêché de

de Toulon en 1628. On ne ſait rien de particulier touchant ſon épiſcopat, qui dura vraiſemblablement juſqu'en 1639.

Jacques Danès, de Marly, fils de Jacques, conſeiller au grand conſeil, & enſuite prévôt des marchands de Paris, & d'Anne Hennequin, fut auſſi conſeiller au grand conſeil, où il ſe fit connoître par ſes lumieres & par ſon zele pour le bien public. Sacré évêque de Toulon le 6 mai 1640, il n'eut point d'autre objet que la gloire de la religion & le ſalut de ſon troupeau. Il contribua à l'un & à l'autre, autant par ſes diſcours & ſes exemples, que par les pieux établiſſemens qu'il fit dans ſon dioceſe. Ce fut lui qui fit ériger en collégiales les égliſes de Cuers & de Six-Fours. Cependant quoiqu'il ſoutint avec tant de zele le poids de ſon miniſtere, il craignit de n'en pas remplir les fonctions aſſez dignement, & donna ſa démiſſion, pour s'occuper uniquement de ſon ſalut dans la retraite. Il mourut à Paris le 5 juin 1662, étant devenu un vrai modele de pénitence. Sa piété étoit fort éclairée, car il y avoit peu d'évêques, de ſon tems, qui euſſent autant de talens & de connoiſſances. 1640.

Pierre Pingré, chanoine de l'égliſe de Paris, ſa patrie, conſeiller en la cour des aides, & prieur de Souvigny, prêta ſerment en qualité d'évêque de Toulon, au mois d'octobre 1658, & ſe montra digne, par ſes vertus, des beaux ſiecles de l'égliſe. François Didier, de Toulon, vicaire apoſtolique dans le Tunquin, pendant plus de trente ans, & mort évêque d'Aſcoli en 1695, avoit été ſon diſciple. Pierre donna tout ſon bien à l'hôpital, ſa bibliotheque aux prêtres de l'oratoire, & mourut à Toulon le 3 ou le 5 décembre 1662, regretté de ſes diocéſains qu'il n'avoit pas ceſſé d'édifier. Il fut enterré dans le cimetiere hors de la ville, comme il l'avoit demandé. Mais ſon corps fut rapporté dans la ſépulture ordinaire des évêques en 1707, peu de tems avant le ſiege. 1658.

Louis de Forbin d'Oppede, dont le pere & le frere furent premiers préſidens au parlement de Provence, avoit été ſucceſſi- 1664.

vement prévôt de Riez, doyen de Taraſcon, & archidiacre d'Avignon, quand il fut nommé à l'évêché de Toulon en 1664. Il ſe fit particulierement eſtimer par ſa ſageſſe & la pureté de ſes mœurs. Sa mort arriva le 29 avril 1675.

1675. *Jean de Vintimille du Luc*, prévôt de Riez pendant trente-ſix ans, enſuite doyen de Taraſcon, puis évêque de Digne en 1669, fut transféré à Toulon en 1675, & s'y fit chérir de tout le monde par ſon affabilité.

1684. *Armand-Louis Bonin de Chalucet*, né en Bretagne, fut nommé à l'évêché de Toulon en 1684, & ne reçut l'onction épiſcopale que le 25 mars 1692, n'ayant pu recevoir ſes bulles que cette année-là, à cauſe des démêlés de la cour de France avec celle de Rome. Il gouverna le dioceſe durant cet intervalle, & l'édifia par la régularité de ſa conduite. Son inſtallation ne fit que ranimer ſon zele. Il défendit la religion par ſes écrits, la fit reſpecter par ſes vertus, & par les établiſſemens utiles & les œuvres de charité dont elle fut le principe. Il eut l'honneur de haranguer Sa Majeſté le 28 juin 1702, au nom de l'aſſemblée du clergé, & fit, durant le ſiege de Toulon, tout ce qu'on peut attendre d'un ſujet fidele, & d'un paſteur charitable. La ville voulant laiſſer à la poſtérité un monument de ſa reconnoiſſance pour ce prélat, fit graver ſur le marbre une inſcription, dont M. Ferrand, alors conſul, étoit auteur. Ce prélat mourut dans ſon dioceſe, regretté de tout le monde, & particuliérement des pauvres, auxquels il légua tout ce qu'il avoit.

1712. *Louis de la Tour du Pin*, de Montauban, docteur en théologie, vicaire général d'Apt, abbé d'Aniane & de Saint-Guillem du déſert, fut nommé le 15 août 1712, & ſacré à Liſieux. Il mourut le 12 ſeptembre 1737.

1737. *Louis-Albert Joly de Chouin*, vicaire général de Nantes, nommé évêque de Toulon en 1737, fut pourvu de la prévôté de Pignans l'année ſuivante, & mourut le 16 avril 1759.

Digitized by Google

Alexandre de Laſcaris de Vintimille, abbé de Figeac en 1749, a été ſacré le 12 ſeptembre 1759.

DIOCESE DE TOULON. 1759.

Nous avons dit ailleurs que les ſeigneurs de Foz, de la maiſon de Marſeille, fonderent, en 989, un couvent de religieux à Foz. Comme ils avoient auſſi le domaine d'Hyeres, ou que du moins ils y poſſédoient beaucoup de biens, nous préſumons que ce ſont eux qui fonderent à Saint-Pierre de la Manarre, dans le territoire de cette ville, ſur le bord de la mer, le monaſtere de bénédictins dépendant de celui de ſaint Gervais de Foz. Le relâchement s'étant introduit dans ces deux couvens, on fut obligé de les ſupprimer, & l'on donna celui de Saint-Pierre de la Manarre, avec tous les biens qui en dépendoient, à des religieuſes qu'on tira de l'abbaye de ſaint Pons de Gemenos. Cette commiſſion fut exécutée le 13 mars 1220, par Conrad, évêque de Porto, légat du ſaint-Siege en Provence. L'abbaye de ſaint Pons, qui ſuivoit la regle de ſaint Bernard, étant enſuite tombée dans la décadence au quinzieme ſiecle, on transféra les religieuſes à la Manarre. Mais ce monaſtere étoit trop expoſé aux courſes des pyrates, pour pouvoir ſubſiſter plus long-tems. Il fut en effet détruit, & les religieuſes allerent habiter à Hyeres dans celui qu'elles occupent encore. C'eſt une abbaye de l'ordre de Citeaux.

ANCIENNES ABBAYES.

HISTOIRE NATURELLE.

Le ſaffre domine dans la partie du terroir de Toulon, qui eſt au nord & au nord-oueſt de la ville. On appelle ſaffre, un amas de petites pierres liées enſemble par un gluten, qui ſe durcit à l'air avec une facilité ſurprenante. Si on laiſſoit le terroir en friche pendant une vingtaine d'années, il formeroit une eſpece de poudingue auſſi dur que celui du bord de la mer, où il faut employer la mine pour le faire ſauter. J'ai vu à Toulon une muraille de pierre ſéche, où l'on avoit mis indiſtinctement le ſaffre avec d'aſſez gros morceaux de pierre de taille & de grès. La pluie ayant fait couler ſur celle-ci le gluten du ſaffre, avoit lié le tout enſemble, comme on auroit pu faire avec le maſtic le plus fort. On prétend qu'il y a une mine

d'étain à la baſtide de M. Blanc, entre Toulon & la Valette.

L'autre partie du terroir, voiſine de la mer, eſt un ſchiſte d'une couleur qui varie beaucoup. Il y en a de couleur de plomb, de fer rouillé, d'un gris blanchâtre & d'un blanc fort vif. Ce ſchiſte blanc étant expoſé au feu de porcelaine, n'acquiert que peu d'adhérence au fond du vaſe, ſans perdre ſa couleur, qui n'eſt que foiblement ternie. Le noir coule au même degré de chaleur, & acquiert une couleur martiale très-foncée. On diſtingue à l'œil les parties métalliques miſes en fuſion. Je penſe qu'à un plus grand feu le ſchiſte blanc fuſeroit auſſi. On apperçoit, près de l'Eigoutier, des indices de charbon de terre, & vers la hauteur de Sainte-Catherine, on trouve à quinze ou vingt pieds de profondeur, une couche de marne incruſtée de cames & de moules. La pierre arménienne d'un bel azur, ſe trouve au fond d'une caverne ſituée du côté de la mer, au pied de la montagne appellée la *Couelo negro*.

Il y a auſſi du kermès ou vermillon dans le terroir, & particuliérement ſur les collines qui bordent la mer depuis Toulon juſqu'à Saint-Tropez. On détache cet inſecte du chêne verd, avant que le ſoleil ait enlevé la roſée. Il y a des femmes qui en ramaſſent juſqu'à deux livres par jour. On conſidere cet inſecte dans trois états différens & très-marqués. Le premier tems eſt au commencement du mois de mars, où l'animal eſt plus petit qu'un grain de millet. Conſidéré au microſcope, il paroît d'un très-beau rouge, ayant ſous le ventre, & tout à l'entour, une eſpece de coton qui lui ſert de nid, & dont quelques petits flocons s'élevent ſur ſon dos.

Dans le ſecond tems, qui eſt au mois d'avril, le ver a pris tout ſon accroiſſement; il eſt devenu rond & gros comme un pois. Sa peau eſt plus ferme & plus également couverte de coton; il ne paroît plus qu'une coque, ou une gouſſe remplie d'une liqueur rougeâtre comme du ſang pâle.

Le troiſieme tems tombe vers le milieu ou la fin de mai. L'on

trouve alors dans cette eſpece de coque, & ſous le ventre de l'inſecte, dix-huit ou vingt mille petits grains ronds, qui ſont autant d'œufs, & qui donnent autant d'inſectes ſemblables à celui dont ils ſont ſortis.

Il n'eſt pas rare d'avoir, dans une année, deux récoltes de kermès. Les marchands qui viennent l'acheter ont ſoin de l'arroſer de vinaigre, ainſi que les œufs qui s'en ſéparent, & de l'expoſer enſuite au ſoleil, ou à une chaleur équivalente, pour faire périr tous les petits animaux éclos ou à éclore; ſans cette précaution, ils ſe métamorphoſeroient en mouches, & s'envoleroient. Le kermès, qui naît ſur les chênes verds voiſins de la mer, eſt plus gros, & d'un rouge plus vif que celui qu'on ramaſſe ſur les arbriſſeaux qui en ſont éloignés.

On trouve auſſi dans la mer, près de Toulon & ailleurs, le *murex*, que les anciens eſtimoient tant pour la teinture en pourpre. Gaſſendi rapporte dans la vie de Peyresk, que ce ſavant étant venu faire la pêche du corail à Toulon, y prit quantité de petits coquillages, parmi leſquels il trouva une eſpece de limaçon ſans coquille; ayant voulu les faire deſſécher dans un four pour les conſerver, il s'apperçut que le limaçon étoit fondu en liqueur de pourpre, & que tout ce qui l'environnoit étoit teint de la même couleur. Il conjectura que ce petit animal pouvoit bien être le véritable pourpre que les anciens nommoient *murex*, & dont ils ſe ſervoient, ainſi que du kermès, à la teinturerie de Toulon. *Vita Peyresk, l. 4.*

Un autre coquillage remarquable, eſt le *dail* ou *pholade*, qu'on trouve dans la pierre en pluſieurs endroits de la rade. Sa figure, & celle de ſon trou, reſſemblent à-peu-près à celle d'un cône tronqué, dont la plus petite baſe eſt toujours en haut; par conſéquent le dail ne ſort point de ce trou. Il ſe le creuſe dans la glaiſe, lorſqu'il eſt fort jeune; enſuite il s'y enfonce de plus en plus, l'augmente à meſure qu'il croît; & pendant tout le tems qu'il met à creuſer ſon ſépulcre, la glaiſe ſe durcit & ſe change en banche: ainſi les *dails*

ou *dattes*, comme on les nomme à Toulon, vivent long-tems. L'inſtrument dont ils ſe ſervent pour creuſer, eſt une partie charnue aſſez groſſe, & faite à-peu-près en loſange, qu'ils font ſortir du bout inférieur de la coquille; peut-être ſe ſervent-ils, pour cette opération, du mouvement de la coquille même, dont la ſuperficie extérieure reſſemble à une lime, ſur-tout vers la tête. La partie charnue dont je viens de parler, ne ſerviroit, dans ce cas-là, qu'à faire remuer la coquille, pour uſer la pierre. La chair des dails eſt excellente, & répand dans l'obſcurité, quand elle eſt fraîche, une lumiere que Pline appelle miraculeuſe. C'eſt un fait que M. de Réaumur a vérifié. Il a remarqué qu'ils luiſent dans la bouche de ceux qui les mangent, dans les mains de ceux qui les touchent, & que les gouttes qui tombent de leur corps, ſoit à terre, ſoit ſur les habits, ſoit ſur d'autres matieres, ſont luiſantes. On trouve beaucoup d'amianthe à celle des îles d'Hyeres qui eſt au levant.

A l'article du dioceſe de Fréjus, pour ne pas ſéparer des lieux qui ſont voiſins, nous avons parlé de quelques mines qui ſont dans le dioceſe de Toulon. On dit qu'il y en a une de cuivre & d'argent à Six-Fours, & qu'on trouve de l'aimant au *Cap de Bénac*, près du château de Bregançon. Ce qu'on rapporte du *lapis-lazuli*, du mont Carqueirane, eſt deſtitué de fondement. Les montagnes des environs d'Ollioules, dont les plus hautes n'ont qu'environ deux cens toiſes au-deſſus du niveau de la mer, offrent des traces de volcan. Au-deſſus de la maiſon des prêtres de l'oratoire, ſituée ſur une hauteur, à un quart de lieue du bourg, on trouve beaucoup de pierres noirâtres, pleines de ſoufflures, qui ne font point effervescence avec l'eau forte, & donnent quelques étincelles avec l'acier. On y apperçoit des points brillans, qui annoncent une vitrification. On découvre auſſi au même endroit, un minéral pyriteux, grisâtre, qui tient du cuivre & du fer, & qui a été vraiſemblablement vomi par le volcan. Ce minéral nous porte à croire qu'il y avoit dans ces montagnes, & qu'il y a peut-être encore, des

Oryct. de Prov.

Ollioules.

pyrites, qui, s'étant échauffées, ont occaſionné des feux ſouterrains. Un grand nombre de ces pierres volcaniſées dont nous parlons, reſſemblent à du mâche-fer. Les habitans d'Ollioules les ont employées, dans tous les tems, pour bâtir les murailles des jardins & des maiſons ; & il eſt ſurprenant qu'on ne s'en ſoit apperçu que depuis peu. On trouve encore des volcans éteints à Evenos, au Brouſſan, au Reveſt, & dans le terroir de Montrieux. Il y a des endroits où le minéral pyriteux, dont je viens de parler, donne aux pierres une couleur verdâtre, & dans d'autres il eſt cryſtalliſé. Diocese de Toulon. Histoire naturelle.

On voit au ſortir d'Ollioules du marbre d'un rouge ſanguin, il y en a de blanc au-deſſus de la maiſon de l'oratoire ; il doit y en avoir ſur les montagnes voiſines.

On croit qu'Ollioules eſt ainſi nommé, à cauſe du grand nombre d'oliviers dont le terroir eſt couvert ; ils ſont très-beaux. Les orangers y viennent en plein vent. C'eſt le premier endroit où l'on en trouve, en ſuivant la côte depuis le Rhône juſqu'au Var. Il y a dans cette ville des obſervantins fondés en 1569, des clairiſtes en 1634, des urſulines en 1628, & des prêtres de l'oratoire en 1632. Remarques historiques.

Le bourg de Seyne, qu'on apperçoit au fond du golfe de Toulon, ne remonte qu'au commencement du XVe ſiecle. Il fut d'abord habité par des pêcheurs ; mais la fertilité du terroir, & ſa ſituation avantageuſe y ayant enſuite attiré des habitans de Six-Fours & des villages voiſins, le nombre des maiſons augmenta ; & il s'y eſt formé peu-à-peu un bourg conſidérable, où l'on trouve toute l'aiſance & l'activité que le commerce peut donner à une petite ville. Les capucins y ont un couvent depuis l'an 1621. Seyne.

On a trouvé à Six-Fours une inſcription païenne qui ne ſignifie rien, ſinon qu'on peut inférer de là que le terroir étoit anciennement habité ; cette conjecture eſt appuyée ſur ce que nous avons dit ailleurs de la population de la province, ſous l'empire romain. Soleri rapporte que de ſon tems, c'eſt-à-dire ſur la fin du XVIe ſiecle, les habitans de Six-Fours avoient, pour l'ordinaire, huit ou Six-Fours.

neuf palmes de haut, c'eſt-à-dire environ ſix pieds de roi, & qu'ils ne pouvoient ſe marier qu'entr'eux pour ne pas dégénérer. La crédulité de cet auteur, & la diminution qui ſe ſeroit faite en ſoixante ans dans la taille de ces gens-là, rendent cette anecdote fort ſuſpecte; car Bouche qui rapporte cette remarque de Soleri, fait entendre que de ſon tems les habitans de Six-Fours n'étoient pas plus grands que les autres. La paroiſſe de ce village fut érigée en collégiale en 1650, trois ans avant celle de Cuers, petite ville bâtie dans un beau terroir, & où les oliviers ſont les plus gros.

Cuers.

La ſeigneurie de Cuers paroît avoir anciennement appartenu à un cadet de la maiſon de Marſeille, d'où elle paſſa dans celle de Glandevès. Nous parlerons dans l'hiſtoire d'un ſiege de dix-neuf jours, qu'Iſnard de Glandevès, ſurnommé le Grand, ſoutint dans le château de Cuers, contre les troupes de Charles de Duras, ſur la fin du XIVe ſiecle. Les habitans ayant enſuite acheté la ſeigneurie, ſe donnerent à Louis XIII, qui établit à Cuers une juriſdiction royale. Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un ſacriſtain, d'un capiſcol & de huit chanoines. Il y a deux curés & pluſieurs bénéficiers. Les récolets furent fondés en 1634, les urſulines en 1536, & les bernardines en 1640.

Tit. origin. de Gland.

Les capucins s'établirent en 1660 à Soliers, autre communauté diviſée en trois paroiſſes, & ſituée entre la précédente & Toulon, dans une contrée des plus agréables, abondante en grenades, olives, oranges, citrons, figues, &c. On y a trouvé quelques reſtes d'inſcriptions qui ne contiennent rien d'intéreſſant. Je n'ai pas de peine à croire que ce terroir & celui des environs, qui eſt peut-être le plus beau de la Provence, ait été habité avant & après la conquête des romains; les hommes ne s'éloignent pas des lieux où la nature les invite, & leur offre tout ce qui eſt néceſſaire à la vie.

Soliers ou Souliers.

J'en dis autant du terroir d'Hyeres, ſi remarquable par l'abondance & la variété de toutes ſortes de fruits & de légumes dans

Hyeres.

toutes

toutes les saisons ; car en hiver même, lorsque la nature est engourdie dans le reste de la France, elle est encore belle dans ces jardins, où, par une illusion dont on ne peut se défendre, on croit en arrivant avoir changé de saison & de climat. C'est l'endroit de la Provence qui plut davantage à Bachaumont & Chapelle ; ils regrettoient que Paris ne fût pas situé sous un si beau climat. *Que c'est avec plaisir*, disoient-ils,

Que c'est avec plaisir qu'aux mois
Si fâcheux en *France* & si froids,
On est contraint de chercher l'ombre
Des orangers, qu'en mille endroits
On y voit sans rang & sans nombre
Former des forêts & des bois!

Là, jamais les plus grands hivers
N'ont pu leur déclarer la guerre.
Cet heureux coin de l'univers,
Les a toujours beaux, toujours verds,
Toujours fleuris en pleine terre.

Si Bachaumont & Chapelle étoient venus en Provence après l'hiver de 1709 & de 1768, ils auroient vu que le froid ne respecte pas toujours ces arbres. Il y a aussi quelques palmiers dans le même terroir ; mais le fruit ne mûrit pas. Les cannes de sucre qu'on avoit plantées autrefois aux îles d'Hyeres, furent abandonnées quand le commerce de l'Amérique, & la modicité du produit eurent fait sentir l'inutilité de cette espece de culture. Il est fâcheux que les exhalaisons des marais voisins détruisent, en été & au commencement de l'automne, la salubrité d'un climat, où tout sembloit fait pour le séjour de l'homme.

L'église paroissiale fut érigée en collégiale en 1572. Le chapitre est composé d'un prévôt, de six chanoines, de quatre bénéficiers, & de deux curés. Les prêtres de l'oratoire, fondés en 1649, y ont le college, les cordeliers un couvent, depuis l'an 1290 ou environ ; les

récollets s'y établirent en 1621, & les religieuſes de ſainte Claire en 1634. Nous avons parlé plus haut de l'abbaye & de ſon origine.

Cette ville eſt la ſeule, avec Salon & Taraſcon, qui ait l'épithete de *Nobile Caſtrum*, dans l'affouagement de 1200. C'eſt qu'elle avoit, dès ce tems-là, des avantages qui la diſtinguoient des autres bourgs. Il n'y a pas d'apparence que ſon origine remonte au-delà du VIe ou du VIIe ſiecle; quelqu'ancien auteur en auroit parlé. Je préſume qu'elle fut bâtie quand l'*Olbia* des marſeillois, ſituée du côté du port de l'Eoube, eût été détruite par les pyrates, ou par les ſarrazins. Ceux des habitans qui ſe ſauverent, ne voulant point abandonner un pays ſi fertile où ils avoient leurs biens, ſe retirerent à une lieue de la mer, ſur une hauteur où ils étoient moins expoſés aux incurſions des pyrates, & plus en état de ſe défendre par la ſituation du lieu. Cette ville fut donnée dans le XIe ſiecle, à un cadet de la maiſon de Marſeille, de la branche des ſeigneurs de Foz.

Les îles d'Hyeres ont été érigées deux fois en marquiſat; la derniere fois en 1549 par Henri II, en faveur de Chriſtophe, comte de Roquendolf & de Gundetrof, en reconnoiſſance de ce qu'il avoit abandonné des terres conſidérables en Allemagne, pour paſſer au ſervice de S. M. Il y avoit dans ces îles, vers l'an 420, des religieux qui avoient été vraiſemblablement envoyés par l'abbé de Lerins; mais leur monaſtere fut détruit par les ſarrazins. Ceux qui voulurent s'y établir dans le XIIIe ſiecle eurent le même ſort; ils furent enlevés par des pyrates; il n'y eut perſonne enſuite qui voulût courir les mêmes riſques.

Quoique l'hiſtoire d'Avignon & du Comtat Venaiſſin entre en partie dans celle de Provence, nous ne ferons pas le catalogue des évêques de ce petit état, qui eſt regardé comme étranger, & qui a ſon hiſtoire particuliere.

Digitized by Google

Diocese de Digne.

Diocese de Digne.

Il nous reſte à parcourir les évêchés des Alpes maritimes, dépendans de la métropole d'Embrun. Celui de Digne eſt le premier ſuffragant, quoiqu'à ne conſidérer que le nombre des paroiſſes, la grandeur & l'ancienneté de la ville, il ſoit de beaucoup inférieur à celui de Cimiez, réuni à l'évêché de Nice. Mais le rang des dioceſes fut fixé par des raiſons qu'il ſeroit inutile de vouloir deviner. Il eſt du moins certain qu'on n'eut point égard à l'ancienneté, puiſque le ſiege de Cimiez, qui n'eſt placé dans la notice que le pénultieme, eſt antérieur de cent ans au moins à ceux qui le précédent. Si l'on vouloit pourtant donner une raiſon de cet arrangement, on pourroit dire qu'il fût fait ſuivant l'ordre qu'on avoit ſuivi dans le dénombrement des peuples des Alpes maritimes; car ils ſont nommés les uns après les autres dans le trophée d'Auguſte, en allant du couchant au levant, & du nord au midi, dans le même ordre préciſément que le ſont les dioceſes. D'après cette hypotheſe, Digne, Senez & Glandeve doivent être avant Cimiez & Vence.

La ville de Digne n'avoit rien, du tems des romains, qui la rendît remarquable, ni temples, ni autres édifices publics. L'induſtrie des habitans étoit bornée à l'agriculture; la fertilité du terroir étoit médiocre, & ſa ſituation l'éloignoit de toutes les grandes routes. Ainſi privée du commerce, & par-là de tous les avantages qui ſont la richeſſe & la grandeur des villes, elle a été réduite, dans tous les tems, à un état de médiocrité dont il lui ſera difficile de ſortir.

Cependant, quelque peu conſidérable qu'elle fût dans le VIIIe ſiecle, elle avoit ſes échevins, *ſcabini*, eſpece d'officiers municipaux qui faiſoient, en certains cas, les fonctions de juges, quoique pour l'ordinaire ils ne fuſſent que les aſſeſſeurs des comtes. Nous liſons ce fait dans une charte qui nous apprend en même-tems, que les envoyés du prince, *miſſi dominici*, tinrent un plaids dans cette

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

ville, en 780, ſous le regne de Charlemagne. On croit communément que ce prince fit bâtir l'ancienne cathédrale de Digne, lorſqu'il étoit en Provence : mais il eſt bon d'obſerver qu'il n'y vint jamais, & qu'aucune égliſe de France ne remonte à ces tems reculés. On ne ſauroit trop ſe défier des traditions populaires, qui ſont preſque toujours une ſource d'erreurs. Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre & d'onze chanoines, dont l'un eſt théologal.

Les communautés religieuſes ſont, 1°. les cordeliers, fondés vers la fin du XIIIe ſiecle ; 2°. les chanoines réguliers de la Sainte-Trinité & les récollets, en 1495. L'établiſſement des religieuſes de la Viſitation eſt de l'an 1630, & celui des urſulines de 1642.

EVÊQUES.

ÉVÉQUES.

370. Le premier évêque connu, eſt *ſaint Domnin*. Il quitta l'Afrique où il étoit né, avec ſaint Marcellin & ſaint Vincent, pour venir combattre l'idolâtrie dans les Gaules. Ayant appris en arrivant en Provence, qu'on adoroit encore les faux-dieux dans une partie des Alpes maritimes, ils entreprirent d'y aller porter la foi. Marcellin la fit connoître au peuple d'Embrun, dont il devint le premier évêque ; Domnin & Vincent, ſes diſciples, allerent la prêcher dans la ville de Digne, où il y avoit déjà quelques chrétiens, mais en petit nombre. Ils convertirent le reſte des habitans, & Domnin les gouverna en qualité de premier paſteur, ayant été ſacré par Marcellin, vers l'an 370.

380. *Saint Vincent*, qui avoit partagé ſes travaux apoſtoliques, lui ſuccéda, on ne ſait pas en quelle année, mais vraiſemblablement vers l'an 380. L'hiſtoire ne parle que de ſon zele pour le ſalut des ames, de ſon éloquence, de ſes mortifications, & du ſuccès avec lequel il combattit l'arianiſme, qui avoit fait quelques progrès dans la province. Mériter ces éloges, c'eſt avoir rempli les devoirs de l'épiſcopat.

Digitized by Google

Nectaire monta, ſuivant toutes les apparences, immédiatement après lui ſur le ſiege de Digne, qu'il occupoit en 439; car on croit qu'il ſouſcrivit cette année-là au concile de Riez, où l'on jugea l'élection d'Armentaire, évêque d'Embrun: cependant l'égliſe de Nectaire n'y eſt pas nommée. On prétend que ce prélat fut envoyé à Rome avec Conſtantin, évêque de Die, pour faire revenir le pape ſaint Léon ſur le compte de ſaint Hilaire d'Arles, contre lequel il avoit pris des impreſſions fâcheuſes. On a des preuves de l'épiſcopat de Nectaire juſqu'en 455. 439.

Mémorial eſt mis après Nectaire, par la raiſon qu'on trouve ſon nom dans une lettre que les évêques de la province d'Embrun écrivirent au pape Hilaire, pour l'affaire de l'évêque de Die, ſacré par celui de Vienne, en 463. Mais comme le ſiege de Mémorial n'eſt pas nommé dans la lettre, ce n'eſt que par conjecture qu'on lui attribue celui de Digne. 463.

Pentadius aſſiſta au concile d'Agde en 506. 506.

Portianus à celui d'Arles, en 524, & à celui de Carpentras, en 527; mais ſon ſiege n'eſt pas nommé dans les ſouſcriptions. Gaſſendi croit qu'il occupoit celui de Digne. 524.

Hilaire eſt connu depuis l'année 549 juſqu'en 554. 549.

Heraclius depuis 573 juſqu'en 585. 573.

Agapius & *Bobon* furent dépoſés au concile de Châlons en 644, parce qu'ils s'étoient écartés des canons ſur pluſieurs points. Peut-être avoient-ils été élus par deux partis différens, & d'une maniere irréguliere. Il paroît pourtant qu'on leur donna le titre d'évêques, juſqu'à ce que l'irrégularité eût été jugée par le concile. 644.

Raymbaud gouvernoit l'égliſe de Digne en 791. Il eſt inutile d'avertir qu'entre lui & les deux précédens, il doit y avoir eu pluſieurs évêques, dont le nom eſt inconnu. L'égliſe de Digne paroît avoir encore été ſans paſteur pendant près d'un ſiecle, après la mort de ce prélat. 791.

Bledric fut préſent à l'élection de Rainfroi, évêque de Vienne, 899.

en 899. Gaſſendi ne parle point de ces deux derniers évêques dans l'hiſtoire de l'égliſe de Digne.

1025. *Eminus* eſt nommé dans un acte de l'an 1025. Voilà donc trois évêques ſeulement, dans l'eſpace de près de 400 ans. Il faut attribuer aux ravages des lombards, & des ſarrazins ſur-tout, la vacance du ſiege de cette égliſe, & la perte de ſes monumens. C'eſt par ces deux raiſons que nous trouvons un ſi grand vuide dans le catalogue des évêques.

1030. *Bernard* eſt nommé dans une charte de l'an 1035, rapportée dans le *Gall. Chriſt.* t. 3. inſtr. p. 210. On croit qu'il faut mettre le commencement de ſon épiſcopat en l'année 1030, ou environ.

1038. *Hugues* I fit une donation aux religieux de ſaint Victor, en 1038; on voit, par l'acte qu'on en dreſſa, que ſon pere Gui étoit un des plus puiſſans ſeigneurs du dioceſe de Digne. On croit qu'Hugues ſiégeoit encore en 1066.

1070. *Laugier*, dont Gaſſendi fait mention, doit être mis immédiatement après Hugues, ſuivant dom Denis de Sainte-Marthe.

1146. *Gui*, ſiégeoit en 1146. Après lui on place quelques évêques, dont on ne connoît que le nom, ſans ſavoir le tems où ils vivoient. Nous ſuivrons le ſentiment de l'auteur déjà cité, qui les rapporte dans l'ordre ſuivant.

1150. *Pierre Eſmivy* (*Petrus Eſmido*) vers l'an 1150.

Hugues II, *de Vars*, mourut, ſuivant un ancien martyrologe, le 25 Janvier. On ne ſait pas de quelle année.

Hugues III, au commencement de mars, l'année n'eſt pas non plus marquée. C'eſt cette différence des mois qui nous oblige de diſtinguer ces deux évêques; la conformité des noms portant d'abord à croire qu'ils n'en ſont qu'un.

Pierre de Droillas.

1179. *Guillaume de Benevent*, chanoine de Fréjus, enſuite prévôt de Digne en 1175, quitta cette dignité pour embraſſer la regle des chartreux. Il fut tiré du cloître pour être placé ſur le ſiege de

Digne en 1179, & l'occupoit encore en 1184. Il y a toute apparence que c'eſt le même qui fut enſuite archevêque d'Embrun, quoiqu'on n'en ait aucune preuve.

DIOCESE DE DIGNE. EVÊQUES.

Gui de Revel fut élu à la fin de l'année 1184, ou au commencement de la ſuivante. Il ſiégea peu de tems. 1184.

Bertrand de Turias eſt nommé dans deux chartes; l'une de l'an 1192, & l'autre de l'an 1196, par la premiere lettre de ſon nom. Mais on croit que c'eſt le même qui eſt cité tout du long, & ſans date, dans un ancien martyrologe. 1192.

Iſmido ſigna, comme témoin, un acte par lequel Rambaud de Beaujeu donna quelques biens à l'abbaye de Saint-Victor-lès-Marſeille, en 1206. 1206.

Walo ou *Gualo*, ſiégeoit en 1209. 1209.

Lantelmi, en 1211. On lit dans les manuſcrits de M. de Peyresk que cet évêque fut préſent à la cérémonie par laquelle Guillaume Feraud de Glandevès, ſeigneur de Thorames, s'offrit, c'eſt-à-dire, ſe fit affilier à l'abbaye de ſaint Victor. Les manuſcrits ajoutent que ce ſeigneur le nomma tuteur de ſes enfans en 1217. Ce prélat mourut au mois d'octobre 1232; il y a toute apparence qu'il étoit de Digne. 1211.

Hugues de Laudun lui ſuccéda. L'on trouve ſon nom dans différens actes, depuis l'année 1233 juſqu'en 1242. Il y eut en 1239, le 3 des nones de juin, à l'heure de midi, une éclipſe totale, qui effraya d'autant plus, qu'on étoit fort ignorant & fort ſuperſtitieux. On grava une inſcription ſur la porte de l'égliſe de la Magdeleine, bâtie près de la Durance, entre Mirabeau & Canteperdrix, pour éterniſer le ſouvenir de cet événement. On liſoit, après l'inſcription latine, ces mots provençaux, *grada* (ou peut-être *garda*) *ſi commenzas, com feniras. Qui ben fara, ben trouvara.* Ce dernier mot eſt effacé. Les autres ſignifient: « En commençant une entrepriſe, « regarde comment tu l'acheveras. Qui bien fait, bien trouve ». 1233.

Amblar, qui gouverna le dioceſe après lui, ſe démit en 1248, 1243.

pour aller prendre l'habit de chartreux à Montrieux, où l'on croit qu'il mourut en odeur de ſainteté.

1248. *Boniface*, archidiacre de l'égliſe de Digne, fut élu à la fin de l'année 1248, pour la gouverner. Ce devoit être un homme riche & fort jaloux de s'inſtruire, puiſque dans le tems de ſon élection, il étudioit en théologie à Paris, où il étoit alors fort rare de voir des provençaux. Sous ſon épiſcopat, au mois d'octobre 1264, on tint à Seyne, en Provence, dans le dioceſe d'Embrun, un concile où il fut enjoint aux fideles de veiller ſur la conduite des hérétiques, & de reſpecter les immunités eccléſiaſtiques. On défendit aux clercs, dans un autre canon, de porter des couteaux pointus ſans la permiſſion de l'évêque. Boniface mourut le 23 mai 1278. Après lui on ne trouve plus d'evêque de Digne juſqu'en 1289, quoiqu'il ne ſoit pas vraiſemblable que le ſiege ait demeuré vacant pendant onze ans de ſuite.

1289. *Guillaume de Porcellet*, religieux cordelier, fut nommé à la fin de décembre 1289, & ſiégeoit encore en 1294, mais on ignore l'année de ſa mort.

1297. *Hugues* V lui avoit déja ſuccédé, à ce que l'on croit, en 1297.

1303. *Raynaud de Porcellet*, fils de Jean & d'Alize de Sabran, ſacriſtain & enſuite évêque de Digne, le 2 janvier 1303, confirma le 22 mars 1315, les ſtatuts de ſes prédéceſſeurs, fut l'exemple de ſon dioceſe, & mourut, ſuivant Gaſſendi, en odeur de ſainteté, l'an 1318.

1318. *Armand* fut élu la même année. On croit que le pape Jean XXII l'envoya en Gaſcogne en 1322, avec l'évêque de Maguelone, pour pacifier les troubles de la province.

1323. *Guillaume de Sabran*, fils d'Elzéar & de Cécile d'Agout, abbé de ſaint Victor dès l'an 1294, élu évêque de Digne, on ne ſait pas préciſément en quelle année, ſiégeoit en 1323, & mourut à la fin de l'année 1324, ou au commencement de la ſuivante.

1326. *Guillaume* IV, qu'on croit avoir été ſurnommé Ebrard, envoya un

un député au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, en 1326. C'eſt le ſeul acte par lequel il nous ſoit connu.

DIOCESE DE DIGNE. EVÊQUES.

Elzéar de Villeneuve, fils d'Arnaud, baron des Arcs & de Trans, & de Sibylle de Sabran, chanoine de Fréjus, enſuite de Marſeille, prêta ſerment en qualité d'évêque de Digne, à Robert, roi de Sicile & comte de Provence, le premier octobre 1334. Il aſſiſta au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, en 1337, & fit des ſtatuts, parmi leſquels on trouve la formule du ſerment que les juifs devoient prêter, quand ils étoient appellés en témoignage contre les chrétiens (1). Il mourut au commencement d'octobre 1341, après

1334.

(1) La formule de ce ſerment nous a paru ſi ſinguliere, que nous avons cru devoir la rapporter ici pour faire juger de l'eſprit de ce ſiecle, de l'idée qu'on avoit de la mauvaiſe foi des juifs, & de l'oppreſſion où on les tenoit. *Item ſtatuimus quòd ſi Judæus cauſam habet cum chriſtiano, vel contra chriſtianum, vel etiam teſtimonium ferat contra chriſtianum, teneatur jurare ſub hâc formâ. Juras tu per Deum patrem Adonaï? Reſpondet, juro. Juras tu per Deum patrem omnipotentem ſabaoth? Reſp. juro. Juras tu per Deum Eloï? Reſp. juro. Juras tu per Deum qui Moyſi apparuit in Rubo? Reſp. juro. Juras tu per decem nomina Dei? Reſp. juro. Juras tu per totam iſtam legem quam docuit Moyſen famulum ſuum? Reſp. juro. Si tu culpabilis es de hâc re, & Dei nomina & legem ejus perjuras, mittat Deus ſuper te turbam & febrem quotidianam, tertianam & quartanam; & mittat Deus ſuper te & oculas tuos angustiam animæ tuæ. Reſp. amen. Lucrum tuum comedant inimici tui, & mittat Dominus ſuper te iram ſuam, & deficias ante tuos inimicos: habeant ſuper te inimici tui poteſtatem & fugias nemine te ſequente. Reſp. amen. Si perjuras Dei ſacramenta, frangat Deus vires tuas, & potentiam tuam; & ponat Deus devaſtationem in domum tuam; & mittat Deus ſuper te beſtias feroces, & ponat Deus ſuper te inimicos tuos. Reſp. amen. Adducat Deus ſuper te gladium vindicare vindictam, & adducat peſtilentiam ſuper te; & tollat à te omnem ſubſtantiam panis, & comedas & non ſatieris. Reſp. amen. Item, ſi perjuras de hoc ſacramento, comedas carnem filiorum tuorum, & deſtruat Deus cadaver tuum, & ſuper corpora infantium tuorum adducat mortalitatem peſſimam. Reſp. amen. Danet Deus domum tuam in deſerto, & deſtruat Deus ſanctuarium tuum, & deleat te de terrâ & inimici habitent in domo tuâ, & ſtuprent tuam uxorem, & diſpergat te Deus ſuper terram, & nemo reſpiciat te. Reſp. amen. Sectetur te gladius mortalitatis; & mittat Deus moleſtiam & timarem in corde tuo, ut fugias ad metum foliarum arborum, ac ſi gladius inſequeretur. Reſp. amen. Sis diſperſus inter gentes, & morieris in terrâ inimicorum tuorum; & ſic te abſorbeat terra ſicut abſorbuit Dathan & Abirou, & etiam deglutiat. Reſp. amen. Et ſi tu de hoc ſacramento perjures; declinet Deus cor tuum iniquum & veniant ſuper caput tuum omnia peccata tua & parentum tuorum, & omnes maledictiones quæ in volumine legis Moyſi & prophetarum ſcriptæ ſunt. Reſp. amen, amen, amen. Fiat, fiat, fiat.*

avoir édifié ſon dioceſe par ſes bonnes œuvres & la régularité de ſa conduite. On voyoit ſes armes dans une chapelle de l'ancienne cathédrale, appellée de ſon nom la chapelle de ſaint Elzéar. Il étoit couſin de ſaint Elzéar de Sabran, & frere de ſainte Roſſoline de Villeneuve.

1341. *Jean Piſcis* ou *Peyſſoni*, fut un prélat régulier, attentif à maintenir la diſcipline & les mœurs parmi ſon clergé, comme on le voit par les ſtatuts. Nommé à l'évêché de Digne en 1341, par Benoît XII, il fut transféré à l'archevêché d'Aix en 1366, ou peut-être en 1362, qui eſt l'année où il prêta ſerment au comte de Provence.

1362. *Bertrand de Seguret*, ſacriſtain de Digne, ſucceſſeur du précédent, en 1362, aſſiſta au concile provincial d'Apt, le 14 mai 1365, & paroît avoir ſiégé juſqu'en 1385.

1385. *Nicolas de Cerbaris*, de l'ordre des freres mineurs, fut mis après lui à la tête du dioceſe, & paroît l'avoir gouverné juſqu'au mois de mars 1407.

1409. *Bertrand Raoul*, religieux du même ordre, aſſiſta au concile de Piſe en 1409, & en fit célébrer un à Digne en 1414, où aſſiſterent les évêques ſuffragans d'Embrun; mais il n'en reſte aucuns veſtiges. On croit que Bertrand étoit déjà mort au mois de décembre 1430. Le 7 du mois de juin 1415, qui étoit un vendredi, il y eut une éclipſe totale deux heures après le lever du ſoleil, qui dura une heure. La même éclipſe fut totale auſſi pour la Bohême & la Pologne. Dans l'*art de vérifier les dates*, cette éclipſe eſt marquée le 6 à cinq heures du matin, parce qu'on y compte les jours, ſuivant la méthode aſtronomique, d'un midi à l'autre.

1431. *Pierre de Verceil*, fort verſé dans la théologie, le droit & la politique, ayant été député au concile de Baſle par le clergé de la province en 1431, & par Louis III, roi de Sicile & comte de Provence, il harangua l'aſſemblée & l'empereur, & fut chargé pluſieurs fois, pendant la tenue du concile, de négociations impor-

tantes auprès du pape Eugene IV. On l'envoya même à Conſtantinople pour ménager la réunion des grecs avec l'égliſe latine. Il aſſiſta auſſi au concile de Florence, puiſqu'on trouve ſon nom parmi les ſouſcriptions, ce qui prouve qu'il ne fut transféré à Meaux qu'après le mois d'avril 1442, qui eſt le tems où le concile finit.

Guillaume d'Eſtouteville paſſa, dit-on, du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à l'évêché de Digne, à la fin de l'année 1439. Mais nous venons de voir que Pierre de Verceil ſe qualifioit encore évêque de cette ville au mois d'avril 1442. Il peut donc ſe faire que celui-ci fût nommé à l'évêché de Meaux en 1439, & Guillaume à celui de Digne, la même année; mais on ne doit les regarder comme véritablement évêques de ces deux égliſes, que du moment qu'ils en eurent pris poſſeſſion, c'eſt-à-dire, vers le mois de juillet 1442. Guillaume ne parut jamais dans ſon diocèſe, pendant plus de trois ans qu'il en fut titulaire. Mais il fit un trait qui prouve combien il méritoit de le gouverner. Il rendit à l'égliſe de Digne, par délicateſſe de conſcience, les revenus de l'évêché, attendu qu'il n'avoit pas rempli les fonctions de ſon miniſtere. Cependant ce même homme étoit évêque ou adminiſtrateur perpétuel de pluſieurs dioceſes, tant il eſt vrai que les préjugés du tems font ſouvent illuſion aux conſciences les plus délicates. Il étoit cardinal du titre de ſaint Sylveſtre & de ſaint Martin, & garda l'évêché de Digne juſqu'au commencement de décembre 1445. 1442.

Pierre Turelure, de l'ordre des freres prêcheurs, occupoit déjà le ſiege le 18 décembre de la même année, aſſiſta au concile d'Avignon en 1457, fit des ſtatuts pour ſon dioceſe en 1460, & mourut le 22 juillet 1466. 1446.

Conrad de la Croix, élu le 24 juillet de la même année, mourut au mois d'août 1479. Comme il s'apperçut que les chanoines aſſiſtoient rarement au chœur, à cauſe de la modicité des diſtributions, il donna ſoixante-dix florins d'or pour les augmenter. 1466.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Antoine Guiramand, né en Provence, ayant été élu, peu de jours après la mort de ſon prédéceſſeur, fut député vers Sixte IV, par le
1479. roi Charles III, comte de Provence, avec François de Luxembourg & Jean de Jarente, chancelier de ce prince. Les états de Provence ayant nommé des députés pour aller prêter ſerment de fidélité à Louis XII, au nom de la province, le clergé choiſit l'évêque de Digne. C'étoit un homme de mérite qu'on employoit ſouvent dans les affaires importantes. Le cardinal d'Amboiſe le chargea de travailler avec le cardinal Auguſtin de Grimaldi, évêque de Graſſe, à la réforme des religieux. L'égliſe de ſaint Jérôme, bâtie hors de la ville de Digne, eſt un monument de ſa munificence. On croit que ce prélat donna ſa démiſſion en 1513.

1513. *François de Guiramand*, ſon neveu & ſon ſucceſſeur, aſſiſta aux deux dernieres ſeſſions du concile de Latran en 1516 & 1517, & mourut le premier juin 1536.

1536. *Cherubin d'Orſiere*, aumônier de la reine, le même qui avoit été élu, par le chapitre de Siſteron, évêque de cette ville en 1531, mais qui ne put avoir l'agrément du roi, fut nommé à l'évêché de Digne au mois de juin 1536, & obtint ſes bulles au mois d'août de la même année. Il vivoit encore en 1544.

1546. *Antoine Olivier*, frere du chancelier de ce nom, ſiégeoit déja à la fin de février 1546, & fut transféré à Lombès en 1552, car

1552. *Antoine Hérouet*, parent du même chancelier de France, étoit évêque de Digne cette année-là. Il aſſiſta à l'aſſemblée du clergé en 1567, & mourut au mois de décembre de l'année ſuivante, fortement ſoupçonné d'avoir donné dans les erreurs de Calvin. Il s'étoit fait, avant qu'il fût évêque, une réputation par ſes poéſies latines, où l'on voyoit, avec beaucoup de talent, toute la ſenſibilité d'un jeune homme.

1569. *Henri le Meignem*, fils d'un laboureur d'Oiſery, dans le dioceſe de Meaux, ſe fit connoître, par ſon mérite, à la reine Catherine de Médicis, qui le nomma précepteur, & enſuite aumô-

nier de ſa fille Marguerite, ducheſſe de Valentinois. Cette marque de confiance de la part de la reine, le conduiſoit naturellement à l'épiſcopat. Il fut, en effet, nommé à l'évêché de Digne en 1569, & s'en démit en 1587, du conſentement d'Henri III, en faveur de ſon neveu, ſans avoir jamais fait ſon entrée à Digne. Pour rendre cette conduite encore plus ſinguliere, on prétend qu'il vint une fois juſqu'à Mezelle, à deux lieues de cette ville, & qu'il s'en retourna. Mais il n'eſt pas néceſſaire de donner du ridicule à un homme, aſſez coupable d'ailleurs, pour avoir gardé dix-huit ans un évêché ſans y paroître une ſeule fois.

Diocese de Digne. Evêques.

Claude Coquelet, aumônier de la princeſſe Marguerite, dont nous venons de parler, fut pourvu de l'évêché, de la maniere que nous l'avons dit. Étant allé dans ſon dioceſe en 1593, il fit ſubſtituer à l'ancien office celui qu'on avoit rédigé, ſuivant le décret du concile de Trente, parce qu'il étoit beaucoup plus court, & par conſéquent moins gênant pour lui; car ſa grande vivacité ne lui permettoit pas de demeurer long-tems à la même place. Il ne tarda pas à s'en retourner à Paris, d'où il ne revint qu'une ſeule fois dans ſon dioceſe, pour en toucher les revenus, & encore ſe fit-il payer quelques années d'avance. Il permuta pour l'abbaye de Livry en 1602, avec Etienne de Boulogne, qui lui fit faire ceſſion de l'évêché en faveur de ſon frere 1587.

Antoine, de la famille de Capizzuco, originaire de Bologne, en Italie, né au Plan, petit village près de Barcelonette, dioceſe d'Embrun. Il avoit fait ſes vœux depuis pluſieurs années dans l'ordre des minimes, quand ſon frere lui fit donner l'évêché de Digne; car il étoit procureur du couvent de Mâcon. Il ne ſe fit connoître que par les procès qu'il eut avec le chapitre, les habitans de Digne & les communautés de ſon dioceſe. Les chagrins qu'il en eut, altérerent ſa ſanté. Il mourut le 24 ſeptembre 1615, auſſi peu regretté, que pouvoit l'être un plaideur de cette force. 1602.

Louis de Boulogne, ſon frere & ſon coadjuteur, aumônier du 1615.

roi, étoit en Gaſcogne quand il apprit ſa mort. Il avoit accompagné Louis XIII, qui étoit allé au devant d'Anne d'Autriche, ſon épouſe. Ce prélat fut attaqué dans le voyage d'une paralyſie, qui lui ôta l'uſage de la moitié du corps, & le mit dans l'impoſſibilité de ſe faire ſacrer. On lui donna pour coadjuteur ſon neveu, dont nous allons parler. Louis mourut à Nogent au commencement de février 1628, en revenant de Digne, où il s'étoit fait porter pour prendre les bains.

1628. *Raphel de Boulogne*, natif de Mondovi en Piémont, ne fit rien dans ſon dioceſe qui mérite d'être rapporté. Son âge & ſes infirmités ne lui permettant plus, en 1653, de vaquer aux fonctions de ſon miniſtere, il demanda, pour coadjuteur, Touſſaint de Forbin Janſon, & vécut encore au moins dix ans, n'étant mort qu'en 1664. Il avoit aſſiſté à l'aſſemblée du clergé de 1635, & porté les armes dans ſa jeuneſſe.

1668. *Touſſaint de Forbin Janſon*, dont nous avons parlé à l'article des évêques de Marſeille, fit paroître pendant le tems qu'il gouverna le dioceſe de Digne en qualité d'évêque ou de coadjuteur, une prudence & des talens qui faiſoient concevoir de grandes eſpérances. On a vu ce que nous avons dit ailleurs des ſuccès qu'il eut dans les différentes ambaſſades dont il fut chargé. Les hiſtoriens remarquent qu'il aimoit beaucoup le faſte, & que quand il eut audience de la république de Pologne, pendant la vacance du trône, ſon cortege ſurpaſſoit tout ce qu'on avoit vu de plus magnifique. Il avoit plus de cent carroſſes à ſa ſuite, cinq à ſix cens hommes à cheval, & trois mille hommes de pied. La province ayant chargé ce prélat, lorſqu'il étoit encore évêque de Digne, de haranguer Louis XIV à Taraſcon, le 13 janvier 1660, il s'en acquitta avec beaucoup d'honneur. Il fut transféré à Marſeille au commencement de l'année 1668.

1668. *Jean-Armand Rotundi de Biſcarras*, docteur de Sorbonne; abbé de ſaint Serri, nommé à l'évêché de Digne au mois d'avril

1668, passa à celui de Lodeve, avant d'avoir pris possession de l'autre, en 1669.

Jean de Vintimille du Luc, dont nous avons parlé à l'article des évêques de Toulon, occupa le siege de Digne depuis le mois de septembre 1669, jusqu'au même mois de l'année 1675. 1669.

Henri-Félix de Tassi, fils de Charles-François de Tassi, seigneur de Stein, premier chirurgien du roi, fut nommé au mois de décembre 1675, & transféré à Cavaillon le 18 juin 1677. 1675.

Claude de Bourbon n'accepta point l'évêché auquel il fut nommé le 28 juillet 1677.

François le Tellier, aumônier de la reine, fils de Simon, médecin du roi, nommé le 9 octobre de la même année, mourut à Paris en 1708, âgé de soixante-quatorze ans. Il étoit abbé d'Aiguebelle, diocese de Saint-Paul-trois-Châteaux, & avoit assisté aux assemblées du clergé de 1702 & 1707. 1677.

Henri du Puget, fils d'un président au parlement de Toulouse, abbé de Simorre, nommé à l'évêché de Digne le 7 avril 1708, & sacré le 9 mars 1710, se rendit recommandable par sa charité envers les pauvres, qu'il fit ses héritiers en mourant, le 22 avril 1728. 1708.

Antoine-Joseph-Amable Feydeau, qui lui succéda en 1730, mais qui ne prit possession que l'année d'après, mourut à Digne le 3 décembre 1741, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il légua son bien au chapitre & aux paroisses dont il étoit décimateur. Cet évêque, natif de Moulins, avoit été général des carmes. Il eut pour successeur, en 1742, 1730.

Jean-Louis du Lau de la Coste d'Allemans, mort à Paris le 15 septembre 1746. 1742.

Louis-Sextius de Jarente de la Bruyere, natif de Marseille, fut nommé en 1746, & transféré à Orléans le 29 janvier 1758. 1746.

Pierre-Paul du Caylar lui succéda le même jour sur le siege de Digne qu'il remplit encore. 1758.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

ANCIENNES ABBAYES.

Il y avoit anciennement, dans ce dioceſe, trois monaſteres qui ne ſubſiſtent plus, & dont le plus ancien étoit celui de ſainte Marie des Prés, ou de Failfoc, connu dès l'an 1144, mais on ignore l'époque de ſa fondation. Il fut réuni à celui de Valbonne, dioceſe de Graſſe, en 1212, à cauſe de la modicité de ſes revenus, & ſoumis enſuite à l'abbaye de Boſcaudun en 1285. C'eſt aujourd'hui un prieuré ſimple, dépendant de l'abbaye de Cluny.

Le ſecond monaſtere étoit celui de Truchet, qui eſt devenu, comme le précédent, un prieuré ſimple à la nomination du chapitre de ſaint Victor.

Le troiſieme appartenoit à des religieuſes de ſainte Catherine, de l'ordre de ſaint Auguſtin. Il étoit bâti dans la ville. Le plus ancien monument qu'on en trouve, eſt de l'an 1367.

HISTOIRE NATURELLE.

Digne.

Le terroir de Digne eſt renommé pour les prunes. Les autres productions n'ont rien qui les diſtingue par leur qualité. On trouve à la montagne de *Saint-Vincent* des Aſtroïtes, des peignes ſtriés, des cornes d'ammon, des bélemnites, des pyrites & une grande quantité de trochites. On dit auſſi qu'il y a des géodes remplis de criſtaux mobiles. Nous ne dirons rien des eaux thermales qui ſont à une demi-lieue de la ville; on ne peut en parler comme il faut qu'après les avoir analyſées. L'auteur de la deſcription de la France, dit qu'elles ſentent la boue & ſont un peu piquantes; qu'elles ont beaucoup de ſel alkali, beaucoup de ſouffre, & qu'elles purgent par les ſelles. Avec la noix de galle, ajoute-t-il, elles n'ont pris aucune teinture; avec le ſuc de tourneſol, elles ſont devenues de couleur amaranthe un peu foncée: la diſſolution du vitriol blanc les a rendues jaunes, & le ſel de tartre laiteuſes, puantes, & d'une ſaveur déſagréable. Par évaporation une livre & demie d'eau a donné trente-cinq grains d'une réſidence griſâtre, extrêmement ſalée. Non-ſeulement l'eau en eſt bonne à boire, mais elle eſt encore excellente pour ſe baigner. Gaſſendi rapporte qu'au mois de mai & de juin, il tombe des rochers,

rochers, d'où ſortent ces eaux, des ſerpens qui ne ſont point de mal. Les enfans les prennent ſans crainte, & s'en jouent de même; au lieu que les ſerpens qu'on trouve à une portée de mouſquet au-delà, ſont vénimeux & mordent comme par-tout ailleurs. Il eſt ſurprenant que depuis plus de deux mille ans que ces eaux ſont connues, la cauſe de leur chaleur ne ſoit point encore épuiſée. Nous croyons qu'il faut attribuer ces effets à des mêlanges de pyrites qui s'échauffent en ſe décompoſant.

Diocese de Digne. Histoire naturelle.

La fontaine de Lambert, près de Digne, eſt d'une autre nature. L'eau en eſt ſalée, & en la mettant dans un chaudron ſur le feu, on en tireroit peut-être un ſel aſſez bon. On prétend qu'il y a une mine d'argent à *Mariaud*; une de fer à *Barles*, ainſi que dans la vallée, dite l'*Eicluſe*, & près du château de Saint-Marc de Jaume-Garde; une de cuivre à Verdache, & des criſtaux ſur les montagnes de *Champourcin*.

Lambert. Mariaud. Barles. Verdache.

Il paroît par la bulle de Grégoire VII, qu'il y avoit à *Chaudol* & à *Clochier*, près de la Javie, des hoſpices pour des religieux, ou ſi l'on veut, des eſpeces d'hermitages pour deux ou trois moines, car dans la bulle ces endroits ſont déſignés par le mot *cella*.

Evêché d'Antibes, transféré a Grasse.

Diocese de Grasse.

La ville d'Antibes eſt petite & mal bâtie; il ſemble pourtant que ſon port & ſa ſituation auroient dû la rendre plus conſidérable. Elle l'étoit en effet du tems des romains, qui l'avoient embellie par des édifices publics & bien fortifiée. Mais elle déchut avec l'empire, & fut enſuite dévaſtée par les ſarrazins & d'autres pyrates. Les incurſions que les africains n'ont ceſſé de faire ſur les côtes de Provence, juſqu'au commencement du ſiecle paſſé, ſont une des principales cauſes de la médiocrité où nos villes maritimes ſont reſtées, ſi on en excepte Marſeille & Toulon. Les habitans intimidés préférerent de s'établir dans les terres; &

quand ils les eurent défrichées, quand le produit de l'agriculture les eut attachés à leurs habitations, ils ne ſongerent point à les abandonner pour venir encore demeurer ſur les côtes. Tout le commerce du Levant étant d'ailleurs concentré à Marſeille par l'habitude de pluſieurs ſiecles, & par la politique du gouvernement, les arts & l'induſtrie s'y porterent; ainſi cette ville s'enrichit & s'agrandit, tandis que les autres, privées de la même reſſource, ſont reſtées, quant à leur grandeur, à peu-près dans le même état qu'auparavant.

Antibes dut avoir des adorateurs du vrai Dieu, peu de tems après que la lumiere de l'évangile eut pénétré en Provence; l'on peut dire la même choſe de toutes nos villes maritimes. Les hommes apoſtoliques qui allerent prêcher la religion dans les montagnes, où l'on adoroit encore les idoles au milieu du IVe ſiecle, la trouverent généralement établie dans la baſſe Provence. Il y a donc toute apparence que le ſiege d'Antibes ſubſiſtoit alors depuis près de cent ans. Mais nous ne connoiſſons point les noms de ceux qui l'occuperent avant l'an 450, ou du moins n'a-t-on aucune preuve ſolide de leur épiſcopat. Il y a eu des comtes d'Antibes dès la fin du Xe ſiecle. Nous avons lieu de croire qu'ils n'étoient ſeigneurs qu'en partie de cette ville, puiſque nous avons une charte qui prouve que les comtes de Provence y avoient auſſi des droits ſeigneuriaux. On verra ci-deſſous comment les évêques acquirent inſenſiblement ces droits de la maiſon de Graſſe.

Ce ſiege a été ſuffragant d'Aix juſqu'à la fin du Xe ſiecle, & fut transféré à Graſſe, le 19 juillet 1244, à cauſe des incurſions des pyrates. Cependant l'évêque continua de jouir de la juriſdiction ſpirituelle & temporelle d'Antibes, juſqu'au tems de Clément VII, généralement reconnu en France. Mais la plus grande partie de l'Italie, ſans parler des autres royaumes, & quelques évêques de Provence, s'étoient déclarés pour Urbain VI. Celui de Graſſe étoit du nombre, ce fut pour l'en punir que Clé-

ment s'empara de la ville d'Antibes, ſous prétexte de la maintenir dans ſon obéiſſance. Il en confia le gouvernement le 26 mai 1384, à Marc & Luc de Grimaldi de Gênes, qui ne la garderent que huit mois; car le 26 janvier de l'année ſuivante, voulant récompenſer les ſervices qu'il avoit reçus du doge de Gênes, Antoine Adorno, Clément lui donna cette ville à condition qu'il la tiendroit dans la mouvance du ſaint-Siege, qu'il paieroit tous les ans une once d'or à l'évêque de Graſſe, & qu'il ne reconnoîtroit point Urbain VI. Mais cette derniere condition n'ayant pas été remplie, Clément VII retira la ville des mains d'Adorno, & la ſoumit à la chambre apoſtolique, au mois de novembre 1385. Un an après il en diſpoſa d'une autre maniere, & par un autre motif bien différent. Marc & Luc de Grimaldi dont nous venons de parler, avoient prêté à la chambre apoſtolique cinq mille florins d'or, monnoie de Gênes; il leur en aſſigna le paiement ſur les revenus d'Antibes, dont il leur abandonna la ſeigneurie, juſqu'à ce qu'ils fuſſent entiérement payés. La reine Marie de Blois, veuve de Louis I, duc d'Anjou & comte de Provence, confirma cette ceſſion par lettres-patentes datées de Pertuis le dernier de décembre 1386.

Diocese de Grassi.

Le 16 Nov. 1386.

Suivant cet arrangement, Clément VII pouvoit ſe flatter de rentrer un jour en poſſeſſion de la ville d'Antibes. Mais l'état de ſes finances l'ayant obligé de recourir à de nouveaux emprunts, meſſieurs de Grimaldi lui prêterent encore cinq mille florins à trois différentes repriſes. Cette ſomme jointe à l'autre, & aux dépenſes qu'ils avoient faites pour l'entretien de la ville, leur en aſſuroit le domaine pour toujours. En effet, Jean XXIII, par une bulle confirmative de celles de Clément VII, approuva les clauſes & conditions de l'engagement pris en leur faveur, & leur permit d'élire un eccléſiaſtique pour exercer dans Antibes la même juriſdiction que l'évêque de Graſſe y avoit auparavant. Telle étoit l'origine de leurs droits ſur cette ville, & l'époque de l'établiſſement du vicaire apoſtolique.

10. Oct. 1413.

Les évêques de Graſſe ne ceſſerent point de réclamer contre ces entrepriſes qu'ils traiterent d'uſurpation. Ils conteſterent donc à meſſieurs de Grimaldi leurs droits, & ce fut avec ſuccès, d'abord auprès de Martin V, enſuite au concile de Baſle, & enfin au tribunal de l'archevêque d'Embrun à qui le concile avoit renvoyé la déciſion de cette affaire ; mais le pape Eugene IV caſſa la ſentence du métropolitain, le 3 décembre 1439, & comme il falloit donner quelque ſatisfaction à l'évêque de Graſſe, on ordonna que les ſeigneurs d'Antibes lui paieroient, tous les ans & à ſes ſucceſſeurs dans le palais épiſcopal, le jour de la Touſſaint avant le lever du ſoleil, cinquante ducats d'or de la chambre. On mit pour clauſe que la ſomme augmenteroit autant de fois qu'ils laiſſeroient paſſer de jours ſans la payer.

Meſſieurs de Grimaldi ont poſſédé la ſeigneurie d'Antibes juſqu'en 1608, qu'ils la vendirent à Henri IV pour le prix de 250000 florins. M. du Vair, premier préſident au parlement d'Aix, en prit poſſeſſion au nom du Roi. La juriſdiction épiſcopale fut rendue à l'évêque de Graſſe, par arrêt du conſeil du 11 octobre 1732, & le vicaire apoſtolique ſupprimé.

Il y a dans cette ville des obſervantins depuis l'an 1515, & des religieuſes de l'ordre de Cîteaux.

ÉVÊQUES D'ANTIBES.

Evêques d'Antibes.

451. *Saint Armentaire* en a été le premier évêque, ſuivant la tradition du pays. Mais il n'eſt mention de lui d'une maniere préciſe dans aucun ancien monument. On célebre particuliérement ſa fête à Draguignan, dioceſe de Fréjus, dans une chapelle bâtie hors de la ville, & ſur laquelle on lit ces mots, *ſanctus Armentarius epiſcopus Antipolitanus.* On croit que c'eſt un des deux Armentaires qui ſignerent la lettre ſynodique, écrite au pape ſaint Léon en 451, par les évêques des Gaules ; cette conjecture eſt d'autant plus probable, que la plupart étoient de Provence.

Digitized by Google

DIOCESE DE GRASSE. EVIQUES D'ANTIBES.

Valere, ſuivant un ancien manuſcrit, ſouffrit le martyre ſous Euric, roi des gots, en 481, & non pas en 473, comme on le dit; puiſque ce prince, ainſi que nous l'avons déja remarqué pluſieurs fois, ne s'empara de la Provence qu'en 480. 481.

Agroece aſſiſta au concile d'Agde en 506, députa à celui d'Arles en 524, & fut interdit pendant un an, même des fonctions ſacerdotales, pour n'avoir point comparu au concile de Carpentras en 527, où il étoit cité pour rendre compte de ſa conduite au ſujet d'une ordination irréguliere qu'il avoit faite. 506.

Euthere eſt du nombre de ces évêques dont l'épiſcopat n'a pas toute la certitude qu'on deſireroit. On croit qu'il aſſiſta au ſecond concile d'Orange en 529, & au quatrieme d'Orléans de l'année 541. Il y en a qui prétendent, que de ſon tems l'évêché d'Antibes, qui étoit ſuffragant d'Aix, paſſa ſous la métropole d'Embrun. Mais le P. le Cointe ſoutient avec raiſon que ce démembrement ſe fit plus tard. 529.

Euſebe députa au cinquieme concile d'Orléans en 549. Il eſt peut-être le même qui ſouſcrivit au cinquieme d'Arles en 554. 549.

Optat ſiégeoit aux années 573 & 585. Entre lui & le ſuivant, on trouve un vuide de cinquante-neuf ans, pendant leſquels il a dû y avoir quelque évêque dont le nom n'eſt pas venu juſqu'à nous. 573.

Deocarius étoit un des peres du concile de Châlons en 644. Il vivoit encore en 658; après lui la ſuite des évêques eſt interrompue juſqu'en 791, c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de cent trente-trois ans; on n'en eſt point ſurpris quand on penſe que c'eſt le tems où la baſſe Provence fut expoſée aux plus grands ravages. 644.

Aribert ſouſcrivit au concile de Narbonne en 791. 791.

Helidebon ſiégeoit en 828. Mais il faut avouer qu'on n'a pas de preuve bien certaine qu'il fût évêque d'Antibes. On le croit parce qu'il confirma une donation faite à l'abbaye de Lerins, ſituée dans 828.

ce dioceſe. Le ſiege étoit encore ſuffragant d'Aix, ſuivant le P. le Cointe.

930. *Aimar* eſt mis par quelques auteurs, au nombre des évêques de cette égliſe en 930, quoiqu'il ne ſoit mention de lui dans aucun ancien monument. Il n'y a peut-être pas de dioceſe dont l'hiſtoire eccléſiaſtique ſoit plus ſtérile & plus embrouillée que celle d'Antibes. On en perd le fil à chaque inſtant dans ces tems reculés.

966. *N.* occupoit le ſiege en 966, car on connoît un acte authentique de cette année-là, qui fut ſigné par Sylveſtre, archevêque d'Aix, & par ſes ſix ſuffragans, dont on trouve les noms ſans que leurs égliſes ſoient déſignées. S'ils ſignerent ſuivant l'ordre de leurs ſieges, l'évêque d'Antibes s'appelloit Humbert, qui eſt le nom du ſixieme. Cet acte prouve qu'il étoit encore ſuffragant d'Aix.

987. *Bernard* I eſt cité dans un manuſcrit de l'égliſe d'Arles, comme ayant promis avec ſerment à l'archevêque de cette ville en 987, de ſe mettre ſous ſa juriſdiction & de lui obéir. Cette anecdote prouve que Bernard fut le premier qui ne reconnut pas l'archevêque d'Aix pour ſon métropolitain, & que n'ayant pu faire annexer ſon évêché à la province d'Arles, il le fit réunir à celle d'Embrun. Comment cette réunion ſe fit-elle, & pour quelles raiſons ? C'eſt ce que l'hiſtoire nous laiſſe ignorer. Bernard ſiégea depuis l'an 987, juſqu'en 1022.

1023. *Heldeberi* ou *Adelbert* I, fils de Jauceran & de Belieldis, lui ſuccéda & gouvernoit encore le dioceſe en 1059. C'étoit un homme pieux qui fit beaucoup de bien à l'abbaye de Lerins, & qui donna ſa démiſſion, à ce qu'on croit, pour vivre dans la retraite. Jauceran eſt qualifié comte d'Antibes.

1060. *Gaufredi* I, neveu du précédent & ſon ſucceſſeur en 1060, montra le même attachement pour l'abbaye de Lerins. Il lui donna entr'autres biens, l'égliſe de Notre-Dame de Graſſe, près de Cotignac, en 1078, d'où l'on peut conclure que cette égliſe ne dépendoit point encore du dioceſe de Fréjus, à moins que les parens de

Gaufredi n'en euſſent été les fondateurs. Il vivoit encore en 1083; mais on ignore l'année de ſa mort. Il étoit fils de Guillaume Jauceran & de Phide.

DIOCESE DE GRASSE. EVÊQUES D'ANTIBES.

Aldebert ou *Adelbert* II, ſiégeoit en 1089 & en 1093. 1089.

Mainfroi, qu'on dit être de la maiſon de Grimaldi, eſt connu depuis l'an 1110 juſqu'en 1134. A juger de ſon caractere par ce que les chartes rapportent de lui, c'étoit un homme intelligent qui ſçut profiter de la diſpoſition des eſprits, pour augmenter les revenus de l'évêché. Il eut, avec l'abbé de Lerins, quelques conteſtations qui furent terminées par les ſoins de Bertrand & de Raymond de Graſſe en 1113. 1110.

Gaufredi II, prit poſſeſſion de la ſeigneurie de la Motte, dont Phedie, mere d'Audibert & d'Hugues d'Eſclapons, fit préſent à l'égliſe d'Antibes en 1143. 1143.

Pierre ne fut pas moins attentif que ſes prédéceſſeurs à maintenir les intérêts de ſon ſiege. Il termina le 11 mars 1155, un différend qu'il avoit avec Raymond de Graſſe. C'eſt la derniere action de ſa vie qui nous ſoit connue. Il avoit commencé ſon épiſcopat en 1146. 1146.

Raymond I gouvernoit déjà le dioceſe en 1158. Ce devoit être un prélat bien reſpectable, puiſqu'il mérita d'être choiſi pour arbitre à Nice, entre l'évêque & les conſuls, & à Marſeille, entre les chanoines & les religieuſes de ſaint Sauveur en 1163. Ceux qui prétendent qu'il vivoit encore en 1167 n'en apportent aucune preuve. 1158.

Bertrand I éprouva les bienfaits de Bérenger III, comte de Provence, en 1166, & d'Alphonſe I en 1176. Il paſſa une tranſaction avec Raymond de Graſſe & ſes freres, au mois de juillet 1173. 1166.

Foulques fut tiré du cloître de ſaint Victor, pour être placé ſur le ſiege d'Antibes, vers l'an 1177. Il fit réparer ce monaſtere au mois de juin 1185, ſuivant une ancienne chronique, qui ajoute 1177.

qu'il retira des mains des juifs la *vallée de Marſeille*, & qu'il mourut le quatre des ides de juillet de la même année. Nous ne trouvons rien dans l'hiſtoire qui puiſſe nous faire connoître ce que c'étoit que cette vallée, & de quelle maniere l'évêque la retira des mains des juifs, à moins que l'auteur n'ait voulu parler de quelques poſſeſſions qu'ils avoient du côté de Notre-Dame de la Garde, & que Foulques racheta. Alphonſe I lui donna, en 1181, les droits ſeigneuriaux qu'il avoit ſur Antibes; preuve que les comtes de Provence étoient co-ſeigneurs de cette ville.

Gall. Chriſt. t. 3. p. 1154.

1186. *Guillaume* approuva, en 1186, une confrérie établie à Graſſe, qui eſt la plus ancienne dont notre hiſtoire faſſe mention.

1188. *Raymond Grimaldi* obtint du pape Clément III une bulle confirmative de tous les biens de l'évêché en 1188. Les différends qu'il eut avec Raimbaud & Guillaume de Graſſe, l'obligerent d'implorer la protection d'Alphonſe, roi d'Arragon & comte de Provence.

1199. *Olivari* permit aux religieux de ſainte Marie de Prats de bâtir une égliſe à Sartous, au mois de février 1199.

1202. *Bertrand* II ſiégea depuis l'an 1202 juſqu'à la fin de l'année 1213.

1214. *Guillaume* II lui ſuccéda, & vécut peu tems.

1217. *Bertrand*, d'Aix, religieux de l'ordre de ſaint Dominique, fut choiſi par le pape Honorius III en 1217, avec l'évêque de Riez & l'abbé du Toronet, pour terminer les différends qui s'étoient élevés à Marſeille entre les habitans & les religieux de ſaint Victor, au ſujet de la ſeigneurie de cette ville. C'étoit un homme dont l'intelligence paroît aſſez prouvée par le petit nombre de chartes qui font mention de lui. Il acheta, de la maiſon de Graſſe, la portion des biens & des droits qu'elle avoit dans la ville d'Antibes, & s'en fit céder la ſeigneurie par le comte de Provence, pour le prix de trente mille ſols raymondins, le 30 août 1238. Ce fut ſous ſon épiſcopat, le 19 juillet 1244, que le ſiege fut transféré à Graſſe. On croit que Bertrand mourut au mois de décembre 1246.

Aucun

GRASSE.

Diocese de Grasse.

Aucun auteur romain n'a parlé de la ville de Graſſe. Cependant il eſt vraiſemblable qu'elle exiſtoit déjà, comme il paroît par ſon nom celtique *gras*, qui ſignifie *abondante, fertile.* Peut-on ſe figurer, en effet, qu'un terroir ſi voiſin de la mer, fertile, arroſé de pluſieurs ſources, & ſitué ſous le plus beau climat de la Provence, n'ait pas été habité dans les anciens tems? Il eſt vrai qu'on n'y trouve aucuns de ces veſtiges d'antiquité, qui pourroient conſtater l'ancienneté de ſon origine. Mais on doit ſeulement conclure de-là que les romains n'y avoient point d'habitations. Ils étoient répandus dans les villes voiſines ſituées ſur les bords de la mer & ſur la voie *aurelia*, laiſſant le territoire de Graſſe aux *Ingauni*, qui l'occupoient, ainſi que nous l'avons prouvé dans la premiere partie de la chorographie.

Cette ville, bâtie ſur le penchant d'une colline, au pied des montagnes arides, qui la couvrent du côté du nord, eſt entourée au midi de prairies, & ſur-tout de jardins ornés de toutes ſortes de fleurs, que les eaux jailliſſantes de la montagne animent & vivifient. Les orangers, les citronniers & les cédrats, mêlés au jaſmin d'Eſpagne, répandent, quand ils ſont en fleurs, un parfum délicieux. L'horiſon eſt terminée au midi par la vue de la mer.

Malgré ces avantages, malgré la bonté du climat & la pureté de l'air, la ville de Graſſe n'eſt point jolie; les rues y ſont étroites, irrégulieres, ſans ornemens, & toujours couvertes de fumier, comme le ſont celles de beaucoup de villes & de tous les villages de Provence.

Cependant elle eſt aſſez commerçante. On y fabrique des cuirs tanés avec la poudre de myrte & de lentiſque qui les rend verds & de meilleur uſage que le cuir rouge. Ils ſont plus forts, plus nerveux; & quand ils ſont graiſſés & deſſéchés au grand air, ils réſiſtent davantage à l'humidité & aux chemins pierreux des montagnes. La ſoie fournit une ſeconde branche de commerce; la troiſieme

eſt celle des fabriques de ſavon, de cire, de pommades, d'eſſences, de ſavonnettes & de parfums connus dans tout le royaume.

Le chapitre eſt compoſé de neuf chanoines, parmi leſquels on compte le ſacriſtain, le capiſcol, l'archidiacre, l'archiprêtre & le théologal. Il y a auſſi pluſieurs bénéficiers. Les communautés religieuſes ſont, les dominicains, fondés hors des murs en 1236; ils s'établirent dans la ville vers l'an 1272; mais la fondation du couvent qu'ils occupent n'eſt que de l'an 1469. Celle des cordeliers de 1240, & celle des auguſtins de 1259. Ceux-ci ſuccéderent à des hermites du même ordre, qui, dès l'an 788, avoient, dans le territoire de Graſſe, un monaſtere que les ſarrazins détruiſirent. Les capucins s'établirent dans la même ville en 1605, l'oratoire en 1632, & les religieuſes de la viſitation la même année. Elles furent logées dans le couvent des urſulines, qui embraſſerent leur inſtitut.

Evêques de Graſſe.

1247. *Raymond*, que l'on croit être de la maiſon de Villeneuve, eſt le premier qui ait ſiégé à Graſſe; il étoit de l'ordre de ſaint Dominique, & fut élu le 3 janvier 1247. On ne ſait pas préciſément l'année de ſa mort.

1255. *Pons* ſiégeoit en 1255.

1258. *Guillaume* II, étoit évêque en 1258. Quelques auteurs le nomment *de Graſſe*, cependant il n'eſt pas dans la généalogie de cette maiſon. Il eſt nommé dans pluſieurs actes, qui ne nous apprennent rien d'intéreſſant ſur ſa vie. L'année de ſa mort nous eſt inconnue.

1281. *Pons* II lui avoit déjà ſuccédé en 1281. Il acheta d'*Othon* de *Thoard*, ſurnommé *Prioret*, pour le prix de cinq mille ſols, une partie de la ſeigneurie d'Antibes, qui appartenoit à ce ſeigneur. Ce partage des droits ſeigneuriaux devoit provenir des alliances que les maiſons faiſoient entr'elles.

1287. *Lantelmi* ou *Gantelmi* occupoit le ſiege au mois de mars 1287. Il approuva en 1297, la réunion du monaſtere de Valbonne, à

l'abbaye de ſaint André d'Avignon. On croit qu'il donna ſa démiſſion l'année d'après.

Guillaume III prit ſa place à la fin de novembre 1298, & ne ſiégea qu'environ un an. 1298.

Gaufridi III, religieux dominicain, prêta ſerment entre les mains de l'archevêque d'Embrun en 1300. Il députa au concile de Saint-Ruf, l'an 1326, & à celui de l'an 1337. Ce qu'il fit de plus intéreſſant, ce ſont quelques ſtatuts qu'il publia en 1305 & 1343. Il mourut peu de tems après. 1300.

Pierre de Beretti, de l'ordre des carmes, étoit confeſſeur de Clément VI, qui le nomma à l'évêché de Graſſe en 1344, ou peut-être à la fin de l'année 1343. C'étoit un homme ſavant pour ſon ſiecle; il compoſa quelques ouvrages de théologie, dont l'utilité a été bornée à ce tems-là. Il fut fait adminiſtrateur de l'évêché de Vaiſon en 1348. 1344.

Jean de Peyrollieres fut élu le 6 avril 1349. 1349.

Amédée, ſurnommé *de Digne*, ſiégeoit en 1361. Il députa au concile d'Apt, en 1365, mais on ne ſait pas combien de tems il gouverna le dioceſe, à la tête duquel il étoit encore en 1369. 1361.

Aymar de la Voute, dont nous avons parlé à l'article des évêques de Marſeille, fit hommage le 25 novembre 1374, pour les fiefs dont il étoit ſeigneur, à Nicolas Spinelli, ſénéchal d'une partie de la Provence, & chancelier du royaume de Naples. Il fut transféré à Marſeille en 1378. 1374.

Artaud de Mehelle, (*de Mehella*) étoit évêque en 1379. Il promit, avec ſerment, en 1382, à Louis I, duc d'Anjou, d'aller combattre en perſonne, ou de lui donner du ſecours pour la délivrance de la reine Jeanne. Il fut transféré à Siſteron ſur la fin de la même année. 1379.

Thomas de Gerente fut élu au mois d'octobre 1382; c'eſt ſous ſon épiſcopat que Clément VII s'empara de la ville d'Antibes. Ce prélat ſiégea juſqu'en 1390. 1382.

Jacques Grailleri, religieux de Saint-Pons-lès-Nice, lui succéda. Son attachement au parti d'Urbain VI, fut cauſe que Marie de Blois, veuve de Louis II, le déclara déchu de tous les droits qu'il avoit ſur la ville d'Antibes, au mois de janvier 1392, & défendit aux habitans de le reconnoître pour leur évêque. Il donna ſa démiſſion la même année.

1392. *Pierre Bonnet*, prévôt de l'égliſe de Graſſe, ſucceſſeur de Jacques, vécut juſques vers le mois de mai 1405. De ſon tems, Louis II, comte de Provence, confirma, par lettres-patentes du 13 novembre 1399, l'engagement que Clément VII avoit fait de la ville d'Antibes, à Marc & Luc de Grimaldi, & les privileges que les reines Jeanne & Marie leur avoient accordés.

1406. *Bernard de Paule*, religieux dominicain, fut élevé à l'épiſcopat en 1406. La perte de la ville d'Antibes ayant diminué ſes revenus, il fut déchargé par Jean XXIII, au mois de janvier 1410, d'une partie de la dixme papale. L'établiſſement de l'archidiaconé du chapitre de Graſſe, auquel il donna ſon conſentement, eſt du 16 mai 1421. Ce prélat fut enterré dans ſa cathédrale le 4 ſeptembre 1427.

1427. *Antoine de Romulis*, religieux du même ordre, affilié au couvent de Draguignan, réunit tous les ſuffrages du chapitre en ſa faveur, le 5 ſeptembre de la même année, quoiqu'il fût alors à Rome. Cette élection lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il ne la devoit qu'à ſon mérite. Il étoit au concile de Baſle en 1433, quand il obtint des commiſſaires pour examiner les droits qu'il avoit ſur la ville d'Antibes. L'archevêque d'Embrun ayant été ſpécialement chargé de cette commiſſion, déclara que les MM. de Grimaldi, depuis quarante ans qu'ils jouiſſoient des revenus de cette ville, devoient être ſuffiſamment payés des ſommes qu'ils avoient avancées à Clément VII, & les condamna à la rendre à l'évêque de Graſſe. Mais le pape Eugene IV, auquel ils en appellerent, renvoya l'affaire au cardinal Lecomte ou à ſon vicaire, l'évêque de

Digitized by Google

Cavaillon, qui, ayant déclaré la commiſſion du concile nulle & abuſive, caſſa la ſentence de l'archevêque d'Embrun, & condamna aux dépens Antoine de Romulis. Ce prélat aſſiſta au concile de Florence en 1439, & donna ſa démiſſion en 1448, ſous la réſerve d'une penſion annuelle de trois cens florins, monnoie de Provence.

Guillaume de Glandevès lui ſuccéda. J'ai lu dans un ancien manuſcrit, qu'il avoit l'habitude de ſigner Gvez, par abréviation, au lieu de Glandevez. De-là vient que l'auteur du *Gallia Chriſtiana*, n'a pas connu ſon véritable nom. Il ne ſiégea que peu de tems, étant mort le 24 novembre 1451. 1448.

Pierre Gorbini fut nommé, pour lui ſuccéder, par le pape Nicolas V, dont il étoit camérier. Mais Antoine de Romulis, ayant voulu remonter ſur le ſiege, il s'éleva une diſpute ſcandaleuſe entre les deux concurrens, qui ſe firent beaucoup de tort en fulminant des excommunications l'un contre l'autre. Pendant tous ces démêlés, le chapitre nomma Iſnard de Graſſe, ne croyant pas devoir prendre part à des diſputes, que la mort de Gorbini, décédé à Rome, peu de tems après ſon élection, ne put terminer; car Nicolas V, prétendant toujours avoir le droit de nommer, lui donna, pour ſucceſſeur, Dominique de Guiſſa, qui n'eut qu'un vain titre.

Iſnard, fils de Bertrand de Graſſe, comte de Bar, prit donc poſſeſſion de l'évêché, après avoir reçu ſes bulles, datées du 24 janvier 1453. Il fut nommé abbé commendataire de Lerins en 1464, & mourut le dernier de novembre 1481, dix jours avant que la Provence fût cédée à Louis XI par Charles III, comte de Provence. 1453.

Jean-André de Grimaldi, baron de Prats, abbé de Lerins, & nonce en France, étoit fils de Nicolas, ſeigneur d'Antibes, & gouverneur de Marſeille, & de Céſarine Doria. Il occupa pluſieurs emplois en cour de Rome, avant d'être nommé par le chapitre de Graſſe à l'évêché. Sa nomination eſt du 27 juin 1483. Elu réſé- 1483.

rendaire par Innocent VIII, il avoit obtenu la nomination au cardinalat, quand la mort, qui le ſurprit le premier de juillet 1506, priva l'égliſe d'un prélat qui auroit pu honorer la pourpre par ſes talens.

1506. *Auguſtin de Grimaldi*, fils de Lambert, prince de Monaco, & de Claudine, derniere héritiere de la principauté, fut fait coadjuteur du précédent en 1498, & lui ſuccéda dans l'épiſcopat & l'abbaye de Lerins. Son frere Lucien ayant été tué, il ſe chargea du gouvernement de la principauté, & de la tutelle de ſes neveux. Ce fut en qualité d'adminiſtrateur de ce petit état, qu'il ſe déclara pour l'empereur Charles-Quint, croyant que les intérêts de ſes neveux exigeoient qu'il ſe mît ſous la protection de l'Eſpagne. François I le traitant alors en ennemi, le priva de tous les bénéfices qu'il poſſédoit en France; mais il les lui rendit enſuite par le traité de Madrid, de l'an 1526, qui n'eut ſon entiere exécution, quant à cet article, qu'au mois de novembre 1529; c'eſt l'année où le prélat reçut l'empereur à Monaco. Il avoit déjà reçu à Lerins, en 1522, le pape Adrien VI qui revenoit d'Eſpagne. Cette abbaye avoit alors beſoin de réforme; le prélat l'y établit, & la fit enſuite unir à la congrégation du Montcaſſin, par Léon X, avec l'agrément de François I. Il mourut le 12 avril 1532, avant d'être cardinal, quoiqu'il eût été déſigné pour la premiere promotion. Le cardinal Sadolet étoit un de ſes amis.

1532. *René du Bellay*, conſeiller-clerc au parlement de Paris, fut nommé le 8 juin 1532. Il étoit frere de Jean du Bellay, cardinal, évêque de Paris, & de Guillaume du Bellay, qui ſe diſtingua dans les différentes ambaſſades, qu'il eut à remplir, & dans les guerres d'Italie. Il donna ſa démiſſion en 1534, en faveur de

1534. *Benoit Taillecarne*, communément appellé Théocréne, né dans les états de Gênes, précepteur des enfans de France, abbé de Nanteuil & de Fontfroide. Il avoit fait, dans ſa jeuneſſe, des vers latins, qui lui attirerent, de la part des poëtes de ſon tems,

des éloges que la poſtérité n'a pas confirmés. Il mourut à Avignon le 18 octobre 1536.

DIOCESE DE GRASSE. EVÊQUES.

Auguſtin Trivulce, de Milan, cardinal de la création de Léon X, en 1517, eut ſix évêchés, ſoit en France, ſoit en Italie, & ne parut peut-être dans aucun. Il eſt du moins certain que les habitans de Toulon & de Graſſe, dont il étoit en même-tems évêque-commendataire, ne le virent jamais : & comme ſi tous ces bénéfices n'avoient pu lui ſuffire, il poſſédoit encore en France les deux abbayes de ſon prédéceſſeur. Il ſemble que la prodigalité du gouvernement, dont il ne ſeroit peut-être pas difficile d'expliquer la raiſon, étoit d'accord avec l'ambition de quelques eccléſiaſtiques italiens. Ce cardinal mourut à Rome en 1548. 1536.

Jean Valerii, italien, chanoine & vicaire-général d'Agen, fut nommé à l'évêché de Graſſe, qu'il garda avec ſon canonicat. Il ne connut pas mieux les devoirs de la réſidence, que ſon prédéceſſeur; car il ne parut point dans ſon dioceſe, qu'il fit gouverner par Jean Grenon qui lui ſuccéda. Il avoit fait prendre poſſeſſion en 1550, & mourut ſur la fin de l'année 1565. 1550.

Jean Grenon obtint ſes bulles le 19 novembre 1566, & ne gouverna que deux ans, étant mort le 19 du même mois 1568. 1566.

Etienne Deodet ne fut ſacré que le 30 novembre 1573, quoique ſes bulles fuſſent datées de la veille des ides de mars 1569. Il mourut à ſon abbaye de Cruas, en Vivarais, au mois d'août 1588. 1573.

George de Poiſſieux fut nommé par Henri III, le 27 mai 1589. Ce prince étant mort le 2 août de la même année, Henri IV confirma la nomination, à laquelle la cour de Rome ne voulut point avoir égard, attendu que ce prince étoit encore hors de l'égliſe. Après l'élection de Clément VIII, l'évêché fut réuni à celui de Vence, & l'on nomma pour gouverner ces deux égliſes, Guillaume le Blanc, dont nous allons parler. Cependant George de Poiſſieux ſe démit en faveur d'Etienne le Maingre de Boucicault, le 13 février 1598. 1589.

Guillaume le Blanc ou *Blanchy*, natif d'Albe, camérier de Sixte V, fut donc nommé après la réunion des deux évêchés, faite
1592. le 14 février 1592, & eut la permiſſion de recevoir la prêtriſe hors des tems marqués par les canons, car il n'étoit encore que diacre. La bulle du Pape, touchant cette union, fut enregiſtrée au parlement le 22 mai 1592, en vertu des ordres du duc de Mayenne. Henri IV l'approuva enſuite au mois de février 1596, & le clergé de Vence, qui avoit d'abord formé oppoſition, ayant donné ſon conſentement en 1597, cette affaire ne paroiſſoit plus devoir ſouffrir aucune difficulté. Cependant Etienne de Boucicault ſe pourvut au conſeil du roi, pour faire valoir la ceſſion que George de Poiſſieux lui avoit faite de l'évêché de Graſſe. Il y eut quelques arrêts qui ne toucherent point au fond de la queſtion; enfin l'affaire fut renvoyée au parlement d'Aix, qui décida en faveur de Boucicault, au mois de novembre 1601. Guillaume le Blanc mourut dans cette ville, le 29 décembre de la même année, avec la réputation d'avoir joint au zele de la religion, le mérite de l'érudition & le talent de la poéſie latine.

1602. *Etienne le Maingre de Boucicault*, natif d'Arles, ne put obtenir ſes bulles qu'après la mort de Guillaume, le 24 mars 1604. Il avoit d'abord pris l'habit de capucin, qu'il quitta enſuite pour entrer chez les religieux de l'obſervance, avec la permiſſion du ſaint pere. Il fut fait aumônier du roi, le 11 mars 1600, & enſuite premier aumônier de Marguerite de Valois, la premiere femme d'Henri IV, le 27 juillet 1612. Ce prélat aſſiſta à l'aſſemblée générale du clergé, tenue à Bordeaux en 1621, & mourut le 17 avril 1624. On a de lui quelques ſtatuts généraux qu'on ſuit encore dans la cathédrale de Graſſe.

1625. *Jean de Graſſe-Cabris*, nommé en 1625, donna ſa démiſſion en 1628, avant d'avoir été ſacré, en faveur du ſuivant qui lui réſigna le prieuré de l'Enfourchure.

1630. *Jean Guerin*, né en Auvergne, reçut l'onction épiſcopale en 1630, & mourut le 7 avril 1632.

Scipion

Scipion de Villeneuve, nommé le 12 juin de la même année, & ſacré à Aix le 8 mai 1633, établit à Graſſe les religieuſes de la viſitation, & leur donna la maiſon des urſulines, qui embraſſerent le même inſtitut. On doit à ſon zele, la conſtruction des orgues de la cathédrale. Il mourut ſubitement dans ſon dioceſe, le 30 mai 1636, n'ayant encore que trente-cinq ans. 1632.

Antoine Godeau, que ſes talens, ſes vertus, ſes ouvrages & les réglemens qu'il fit dans ſon dioceſe, ont rendu à jamais recommandable, fut ſacré à Paris le 24 décembre 1636. Les agrémens & la vivacité de ſon eſprit le firent rechercher dans ſa jeuneſſe, par les perſonnes qui fréquentoient l'hôtel de Rambouillet. 1636.

C'étoit une grande preuve de bel eſprit, que de mériter leur ſuffrage. Godeau s'en fit eſtimer, & paſſoit pour un très-grand poëte, quoique Malherbe & Corneille euſſent déjà fait entrevoir ce que c'étoit que le vrai talent de la poéſie. Il dut l'épiſcopat à ſes vers, & c'eſt le plus grand bien qu'ils aient produit. Il préſenta la paraphraſe du cantique des trois Hébreux au cardinal de Richelieu, qui lui dit: « Vous m'avez donné *benedicite*, je vous donne *Graſſe*. » Il pouvoit lui donner quelque choſe de mieux; mais tous les évêchés ſe reſſemblent aux yeux d'un homme qui ne cherche qu'à faire le bien. Tel étoit M. Godeau. S'il pourſuivit, & s'il obtint, le 9 ſeptembre 1644, la réunion de l'évêché de Graſſe avec celui de Vence, ce n'étoit ſûrement pas par ambition, puiſqu'ayant ſu qu'il avoit fait un faux expoſé, en diſant dans ſa requête que cette union avoit été faite en faveur de Guillaume le Blanc & de ſes ſucceſſeurs, quoiqu'elle n'eût été faite que pour lui: il quitta le ſiege de Graſſe le 7 ſeptembre 1653; & ne garda que celui de Vence, dont les revenus n'étoient pas les plus forts. Nous aurons donc occaſion de parler de lui dans un autre article.

Louis de Bernage, chanoine de Notre-Dame de Paris, aumônier du roi & abbé de Clairfaix, fut proclamé à Rome le 25 no- 1653.

vembre 1653, & ſacré à Paris le 25 janvier 1654. Comme il avoit été nommé, en même-tems, par le roi au vicariat d'Antibes, il voulut en exercer les fonctions en qualité d'évêque; ce qui excita une réclamation de la part des habitans qui porterent l'affaire au conſeil. Enfin, après avoir plaidé pendant quelque tems, on convint de part & d'autre, le 20 juin 1661, que l'évêque feroit les fonctions de vicaire apoſtolique, en reconnoiſſant qu'il n'y avoit aucun droit en vertu de la juriſdiction épiſcopale, & qu'elles en étoient entiérement indépendantes, la ville d'Antibes n'étant ni de ſon dioceſe, ni d'aucun autre; mais immédiatement ſoumiſe au ſaint-Siege, &c. Ce prélat mourut à Graſſe le 16 mai 1675.

1675. *Louis de Roquemartine*, prévôt d'Arles, lui ſuccéda au mois de ſeptembre de la même année, & fut transféré à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 2 novembre 1680.

1680. *Antoine le Conte*, prévôt de Glandeves, obtint l'évêché de Graſſe, au mois de décembre 1680, & mourut le 6 ſeptembre 1685, ſans avoir été dans ſon dioceſe.

1684. *François Verjus*, prêtre de l'oratoire, abbé de Barbeaux, fut nommé le 31 mai 1684, & transféré, avant qu'il eût reçu ſes bulles, à l'évêché de Glandeves, au mois de novembre 1685, pour revenir bientôt après à ſa premiere égliſe.

1685. *Jean Balthazar*, fils de Balthazar de Cabannes, baron de Viens, préſident à la chambre des comptes, & de Magdeleine de Valavoire, nommé au mois de novembre 1685, ſe démit avant d'avoir pris poſſeſſion.

1686. *François Verjus*, qui n'étoit point encoré ſacré, fut de nouveau pourvu de l'évêché de Graſſe, au mois d'avril 1686. Il étoit frere de Louis, comte de Créci, plénipotentiaire de la cour de France à la paix de Ryswick. De ſon tems, les revenus de la prévôté furent réunis à la menſe épiſcopale, & les privileges à la dignité de ſacriſtain, par une bulle du 30 juillet 1692. Mais cette réunion à laquelle on forma oppoſition, ne fut entiérement conſommée que ſous l'épiſ-

copat de ſon ſucceſſeur. Sa mort arriva le 17 ſeptembre 1710.

DIOCESE DE GRASSE. EVÊQUES.

Joſeph-Ignace de Meſgrigny, capucin, fils de Jean, chevalier, baron de Vendeuvre, préſident au parlement d'Aix, & d'Huberte-Renée de Buſſy d'Inteville, étoit déjà vieux quand il fut nommé à l'évêché de Graſſe, le 5 avril 1711. On doit à ſes libéralités, la conſtruction de l'égliſe ſouterreine de la cathédrale. Ce bon prélat ſe rendit particuliérement recommandable par ſa régularité, ſa modeſtie & cette naïve ſimplicité qui ſe peignoit dans la plupart de ſes actions. Il mourut à Graſſe le 2 mars 1726. 1711.

Charles-Léonce-Octavien d'Antelmi, né à Trigance dans le dioceſe de Riez, fut nommé à l'évêché de Graſſe, le 26 mars 1726, & en prit poſſeſſion le 15 octobre de la même année. Il mourut le 21 octobre 1752, âgé d'environ 85 ans. 1726.

François-Etienne de Saint-Jean de Prunieres, né à Gap, a été nommé le 23 novembre 1752.

ANCIENNES ABBAYES.

La plus ancienne abbaye du dioceſe, & même des Gaules, eſt celle de Lerins, fondée, ſuivant quelques auteurs, en 375, & ſuivant Baillet en 391. Mais aucune de ces deux opinions n'eſt recevable. Tous les hiſtoriens conviennent que ſaint Léonce occupoit le ſiege de Fréjus, lorſque ſaint Honoré arriva dans le dioceſe. Or cet évêque mourut en 432 ou 433; il eſt impoſſible de lui donner plus de trente ans d'épiſcopat, quand on fait attention que dans les premiers ſiecles de l'égliſe, on ne confioit le gouvernement des dioceſes qu'à des perſonnes d'un âge mûr. Ainſi ſaint Léonce ne commença à ſiéger que vers l'an 402, & l'abbaye de Lerins ne fut fondée que vers l'an 405, parce que ſaint Honoré demeura quelque tems dans ſa retraite avant de réunir les ſolitaires en communauté. Cette raiſon peut être fortifiée par le témoignage de ſaint Paulin, évêque de Nole, qui n'entendit parler de l'abbaye de Lerins que vers l'an 410, & par l'époque où ſaint Honoré fit le voyage du Levant, qu'on fixe à l'année 395 ou 396. Ces preuves nous diſpenſent d'entrer dans une plus longue diſcuſſion; l'eſſen-

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.* T. XII. p. 676.

tiel pour nous eſt d'abréger. On peut conſulter, ſi l'on veut, l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. de Tillemont, qui met la fondation de cette abbaye en 401 pour le plutôt.

C'eſt une choſe frappante que l'impreſſion de l'exemple ſur des hommes vertueux. A peine ſaint Honoré fut arrivé dans le dioceſe de Fréjus; que l'île de Lerins ſe peupla d'une foule d'anachoretes qui ſe livrerent comme lui à toutes les rigueurs de la pénitence. Nos égliſes, dans les premiers ſiecles, y choiſiſſoient leurs paſteurs; & la religion y auroit trouvé des défenſeurs zélés, s'ils ſe fuſſent toujours préſervés des erreurs du ſémi-pélagianiſme. Cependant il y en eut dans le nombre qui la défendirent avantageuſement par leurs écrits, tandis qu'ils la faiſoient reſpecter par leurs vertus. Au reſte, il y a peu d'abbayes dans le royaume qui aient autant édifié l'égliſe.

Le monaſtere d'Arluc, bâti pour des religieuſes, ſous l'invocation de ſaint Etienne, étoit ſitué ſur un petit côteau voiſin de la mer, à l'endroit même où il y avoit auparavant un temple dédié à Vénus. Ce monaſtere fut fondé vers l'an 616, par ſaint Nazaire, abbé de Lerins, à la priere de ſainte Creſcencia, fille de ſaint Eucher. On conſtruiſit tout auprès, dans le même tems, une autre égliſe, ſous le titre de ſaint Jean-Baptiſte. Le monaſtere & l'égliſe furent détruits par les ſarrazins.

Celui de Valauri, qui ne ſubſiſte plus, étoit de l'an 1227. Il devoit ſon origine aux pieuſes libéralités d'une dame nommée Ayceline, qui le fit bâtir pour des religieuſes, ſur un local qui appartenoit aux moines de Lerins depuis l'an 1032.

A Sartous, il y avoit anciennement celui de ſainte Marie-des-Prés, ou de Valbonne, conſtruit par les ſoins d'Olivier, évêque d'Antibes, en 1199. Le lieu de Sartous avoit été donné aux moines de Lerins, en 1016, par Bilieldis, femme de Jauſſeran, comte d'Antibes. On unit à ce monaſtere celui de Failfoc, dioceſe de Digne, au mois de décembre 1212; & environ cinquante ans

après, on attribua une partie de ſes revenus à un monaſtere de religieuſes qu'on bâtit tout auprès, ſuivant l'uſage de ce tems-là. Mais le relâchement & la pauvreté firent abandonner, au commencement du XIVe ſiecle, ces deux couvens, dont les biens ont paſſé ſucceſſivement en différentes mains. DIOCESE DE GRASSE.

On a découvert depuis vingt ans, ſur la montagne qui eſt au nord de *Graſſe*, des carrieres de marbre blanc, de jaſpe varié de différentes couleurs, & un filon d'albâtre oriental, précieux pour la fineſſe du grain, la beauté des couleurs, la tranſparence des tranches, & le beau poli qu'il prend; quoiqu'auſſi dur que le marbre, il eſt plus doux ſous le ciſeau. On en trouve de grands blocs de quatre, cinq & ſix pieds de long, ſur un pied ou environ d'épaiſſeur, & aſſez large pour en faire de grandes tables & des cheminées. Les blocs moyens ou petits ſont recherchés pour en ſculpter des urnes, des vaſes, & des ſceaux qui ont beaucoup d'éclat & ſont d'une grande beauté. On trouve aux environs de *Graſſe* des pierres arboriſées, des litophites, des cornes d'ammon, & d'autres coquillages foſſiles; dans le terroir de *Biot*, une pierre crétacée grisâtre, & toute compoſée de coquilles ou de détrimens de coquilles. On y voit auſſi des glands de mer, des peignes, des cames, des vis, des pinnes, des huîtres, des ourſins, des boucardes & des tuyaux marins. Enfin on trouve au ſommet d'une colline voiſine du village, une grande quantité de manganaiſe, dont les génois ſe ſervent pour donner à la poterie, cette couleur de fer qui la diſtingue. HISTOIRE NATURELLE. Graſſe. Biot.

Le granit qui ſe voit aux environs de *Cannes*, reſſemble à celui d'Egypte, avec cette différence qu'il eſt plus abondant en quartz & en mica; on y trouve auſſi une pierre grisâtre appellée *petroſilex*, qui eſt la mere des porphyres & des jaſpes. Le porphyre commence d'une maniere bien ſenſible à la Napoule, & ſe durcit à meſure qu'on approche de l'Eſterel. Alors on y découvre des taches d'un petit feld-ſpath, ſemblables à celles qu'on Cannes.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

apperçoit dans les porphyres d'Egypte ; il y en a auſſi de couleur de plomb. Lorſqu'on eſt près de la montagne, le porphyre ne diſparoît pas entiérement ; mais la pierre rougeâtre que nous avons dit en être la mere, devient d'une fineſſe de grain & d'une dureté qui la font placer parmi les jaſpes.

On trouve une pierre grisâtre & groſſiere, en allant de Cannes à Antibes, entremêlée de mica, de quartz & de feld-ſpath. Ce ſont les mêmes eſpeces qui entrent dans la compoſition des granits, avec cette différence pourtant qu'elles ſont plus mûres & plus

Antibes. compactes dans ceux-ci que dans l'autre. Le terroir d'Antibes eſt abondant en foſſiles ; on y rencontre des cœurs canelés qui ne ſont point pétrifiés. On m'a aſſuré qu'à *Saint-Céſaire*, paroiſſe du dioceſe de Graſſe, il y a une grotte qui offre les mêmes beautés que la grotte d'Arcis. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un ſe chargeât d'en faire une deſcription exacte. Je dois obſerver en finiſ-

Valauri. ſant cet article, que le terroir de Valauri offre une manganaiſe ſemblable à celle de *Biot*.

REMARQUES HISTORIQUES.

L'inſcription trouvée dans le village du Bar, dont la ſeigneurie

Bar. appartient depuis pluſieurs ſiecles à la maiſon de Graſſe, étoit ſur le tombeau de deux dames romaines, dont elle nous apprend ſeulement les noms. Elle ne renferme donc rien d'intéreſſant pour

Eſterel. mériter d'être rapportée. Il eſt fâcheux que nous n'ayons pas en entier celle qu'on découvrit dans la forêt de l'Eſterel, près de la Verne, & dont nous avons oublié de parler à l'article de Fréjus. On n'a pu lire que ces deux mots :

Bouch. t. 1. p. 18.

. . . . . DEA
. . . . SYLVARVM

Ils nous apprennent que du tems des romains, cette forêt étoit conſacrée à une déeſſe, qui en portoit vraiſemblablement le nom. Comme il n'y a rien qui ſe perpétue davantage que la ſuperſtition,

Digitized by Google

Diocese de Grasse. Remarques historiques.

celle-ci changea de forme & d'objet après l'établiſſement du chriſtianiſme. La déeſſe, ſuivant notre religion, étoit l'eſprit immonde, qui uſurpoit des hommages dus à la divinité. On ne lui rendit plus de culte à la vérité, mais on crut qu'elle réſidoit toujours dans un lieu dont elle avoit été ſi long-tems en poſſeſſion. La frayeur que le ſilence & la ſombre obſcurité des bois inſpire, jointe aux crimes que des brigands y commettoient, entretenoit cette idée. On crut donc voir dans cette forêt la puiſſance d'un malin eſprit, qu'on appella *Fée Eſterelle*, quand on commença de parler des fées ſur la fin du XIIe ſiecle ; car les contes de fées n'ont pas une origine plus ancienne.

Ile de Sainte-Marguerite.

Dans le même dioceſe eſt l'île de Sainte-Marguerite, où l'on transféra à la fin du dernier ſiecle, le fameux priſonnier au maſque de fer, dont on ne ſaura peut-être jamais le nom. Il n'y avoit que peu de perſonnes attachées à ſon ſervice qui euſſent la liberté de lui parler. Un jour que M. de Saint-Marc s'entretenoit avec lui, en ſe tenant hors de la chambre dans une eſpece de corridor, pour voir de loin ceux qui viendroient; le fils d'un de ſes amis arrive, & s'avance vers l'endroit où il entend du bruit. Le gouverneur qui l'apperçoit ferme auſſi-tôt la porte de la chambre, court précipitamment au-devant du jeune homme, & d'un air troublé, il lui demande s'il a vu, s'il a entendu quelque choſe. Dès qu'il ſe fut aſſuré du contraire, il le fit repartir le jour même, & il écrivit à ſon ami, *que peu s'en étoit fallu que cette avanture n'eût coûté cher à ſon fils; qu'il le lui renvoyoit de peur de quelqu'autre imprudence.* Cette anecdote rappelle celle du pêcheur, qui avoit trouvé l'aſſiette d'argent, & à qui M. de Saint-Marc dit: *tu es bienheureux de ne ſavoir pas lire.*

Dioceſe de Vence.

Dioceſe de Vence.

La ville de Vence étoit la capitale des *Neruſi*, & ſubſiſtoit vraiſemblablement avant que les romains s'emparaſſent de la Pro-

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

vence ; car ſon nom eſt celtique, & ſignifie belle habitation, de *vin*, belle, & de *ʒy*, habitation. Cette petite ville eſt en effet agréablement ſituée ſous un très-beau climat. Auſſi du tems des romains étoit-elle beaucoup plus conſidérable qu'elle n'eſt de nos jours. Le grand nombre d'inſcriptions qu'on y a trouvées en eſt la preuve. On en connoît une qui nous apprend que, ſous les premiers empereurs, Vence dépendoit du préſident des Alpes maritimes. Du tems d'Honorius elle fut compriſe dans la province eccléſiaſtique d'Embrun. Antibes au contraire, qui avoit toujours été annexée à la Narbonnoiſe, fut ſoumiſe à la métropole d'Aix (1).

Bouch. t. 1. p. 112.

Nous avons dit qu'Armentaire, qui ſiégeoit en 451, n'étoit ſûrement pas le premier évêque d'Antibes. Cette conjecture devient très-probable, s'il eſt vrai que Vence ait eu le ſien en 374. Il n'eſt pas vraiſemblable en effet, qu'Antibes plus grande, plus à portée de recevoir des chrétiens à cauſe du commerce, n'ait été décorée d'un ſiege épiſcopal que ſoixante-dix-ſept ans après ; ou bien il faudroit dire que celui de Vence eſt de la même date. Au reſte il eſt bon d'obſerver que tous nos évêchés remontent à peu-près à la même époque, qui eſt le IVe ſiecle. C'eſt une preuve que la religion n'eſt pas auſſi ancienne en Provence qu'on ſe l'imagine. Il ſeroit difficile d'expliquer comment elle auroit fait ſi peu de progrès pendant près de trois cens ans, ſi ſaint Lazare & ſaint Maximin avoient été, l'un évêque de Marſeille, & l'autre d'Aix, vers l'an 60 de J. C.

Les papes ont tenté de réunir le ſiege de Vence à quelqu'autre ; Eugene IV à celui de Senez en 1432, & Clément VIII à celui

(1) Raymond Bérenger, dernier comte de Provence, de la maiſon de Barcelone, donna le 7 février 1230, tous les droits qu'il avoit ſur la ville de Vence, à Romée de Villeneuve, ſon connétable & miniſtre d'état, ſurintendant de ſes finances, & grand ſénéchal de Provence, en récompenſe des ſervices que ce ſeigneur lui avoit rendus.

de

de Graſſe en 1592. On avoit déjà tenté la même réunion en 1562 ; mais elle ne fut véritablement effectuée qu'en 1644, ſous M. Godeau. Ce prélat ayant reconnu qu'elle avoit été faite ſur un faux expoſé, ſe démit volontairement de l'évêché de Graſſe, & les choſes reſterent dans leur premier état. DIOCESE DE VENCE.

Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un ſacriſtain, d'un archidiacre, & de cinq autres chanoines, car le capiſcol ne l'eſt pas. Dix bénéficiers, dont deux ſont les fonctions de curés, un bénéficier diacre, un ſous-diacre, & deux ſerviteurs compoſent le bas chœur.

EVÊQUES. EVÊQUES.

Saint Euſebe étoit évêque de Vence en 374, mais le commencement de ſon épiſcopat, ſes actions, & le tems de ſa mort nous ſont inconnus. 374.

Saint Juvin ſiégeoit, à ce que l'on croit, en 410. Il eſt ſurprenant qu'avant l'an 430, on ne trouve des députés de cette égliſe dans aucun des conciles, auxquels aſſiſterent les autres évêques de Provence, & ſur-tout à celui de Turin de l'an 401, qui roula ſur les affaires des Gaules, & particuliérement ſur la primatie d'Arles. Ce ſilence, de tous les anciens monumens les plus authentiques, eſt un préjugé bien peu favorable à l'ancienneté du ſiege de Vence. 410.

Arcade, dont l'épiſcopat eſt rapporté à l'année 430, eſt vraiſemblablement le même qui ſouſcrivit au concile de Riez en 439, & dont le nom ſe trouve dans une lettre du pape ſaint Céleſtin, quoique ſon ſiege ne ſoit nommé ni dans l'un ni dans l'autre. 430.

Saint Veran, fils de ſaint Eucher, qui fut évêque de Lyon, embraſſa la profeſſion monaſtique à Lerins avec ſon frere Salone, & s'y adonna tout entier à l'étude de la religion ſous la conduite de ſaint Honoré, de Salvien, & de Vincent. Les ouvrages qu'il compoſa ſont une preuve des progrès qu'il fit. Le pape ſaint Hilaire le choiſit pour examiner avec Léonce & Victurus, les plaintes 451.

qu'Ingenuus, évêque d'Embrun, lui avoit portées contre Auxane, qui ſur un faux expoſé avoit obtenu de ce pontife la permiſſion de ſacrer un évêque de Nice, quoique le pape ſaint Léon eut réuni le ſiege de cette ville à celui de Cimiez. Saint Hilaire lui donna en d'autres occaſions, des marques de ſon eſtime. Ce prélat aſſiſta au concile d'Arles en 475. Quoiqu'on ne puiſſe pas prouver, par toutes ces autorités, qu'il étoit évêque de Vence, parce qu'il n'y eſt pas mention de ſon ſiege, la choſe paroît démontrée par l'intérêt qu'il prit aux affaires des Alpes maritimes, par un ancien martyrologe, & par la tradition de l'abbaye de Lerins, où l'on conſerve encore de ſes reliques.

525. *Proſper* eſt mis dans le catalogue des évêques de Vence, ſur la foi de quelques auteurs modernes; car du reſte, il n'y a aucune preuve certaine de ſon épiſcopat, que l'on rapporte à l'année 525. Nous diſons la même choſe du ſuivant.

535. *Firmin*, 535.

541. *Deuther* aſſiſta à pluſieurs conciles, ou en perſonne ou par députés. Le premier qui fait mention de lui, eſt le quatrieme d'Orléans, tenu en 541, & le dernier celui d'Embrun de l'année 588, qui eſt celle de ſa mort, ſuivant Grégoire de Tours.

588. *Fronime* lui ſuccéda la même année, ſuivant le même auteur, qui n'eſt pas clair dans l'endroit où il en parle.

644. *Aurélien* eſt nommé parmi les peres du concile de Châlons tenu ſous Clovis II en 644. Nous ne prétendons pas qu'il ait ſuccédé immédiatement à Fronime; il y a dans la ſucceſſion des évêques de Vence, des lacunes qu'il eſt impoſſible de remplir faute d'anciens documens. Après Aurélien, il s'eſt écoulé environ deux ſiecles, pendant leſquels l'hiſtoire garde un profond ſilence. Le premier évêque qu'on trouve après ce long intervalle de tems, eſt

835. *Lieutaud* (*Lieutadus*) qui vivoit en 835, ſelon quelques auteurs, & gouvernoit encore le dioceſe en 868.

Valdene eſt mis au nombre des évêques par quelques auteurs, ſans qu'il y ait aucune preuve bien certaine de ſon épiſcopat. On voit par une lettre de Jean VIII, écrite ſur la fin de l'année 877, que Valdene n'étant encore que diacre, fut élu par le peuple & le clergé ; mais que l'archevêque d'Embrun en ſacra un autre. Ce conflit excita des plaintes qui furent portées en cour de Rome ; mais nous ignorons quel en fût le ſuccès, & quel étoit le nom du concurrent de Valdene. Il eſt donc impoſſible de dire par qui le ſiege fut occupé. Ainſi nous paſſerons au ſuivant ſans décider s'il fût le concurrent ou le ſucceſſeur de Valdene.

Wiffred étoit évêque au mois de mai de l'année 878. On trouve ſon nom dans une lettre du même pape, qui lui défendit de dire la meſſe, juſqu'à ce qu'il fût allé ſe juſtifier à Rome, parce qu'il avoit communiqué avec des excommuniés. La ſuite des évêques eſt encore interrompue juſqu'en 1020, qui eſt le tems où vivoit 878.

Arnoul. Ce prélat promit à l'archevêque d'Arles de ſe mettre ſous ſa juriſdiction. On doit regarder cette démarche comme une preuve du crédit que ce métropolitain avoit alors dans la province. Les privileges que les derniers empereurs lui avoient accordés, & le pouvoir qu'il avoit dans la ville d'Arles, dont il étoit pour ainſi dire, le premier magiſtrat, le mettoient à même de faire valoir ſes anciennes prétentions ſur la primatie. 1020.

Durand ou *Durant*, qui fonda près de Cagne l'abbaye de Saint-Veran, dont nous parlerons ci-après, commença ſon épiſcopat vers l'an 1025, & vivoit encore, à ce qu'on prétend en 1060, qui eſt vraiſemblablement l'année de ſa mort ; car il n'y a pas d'apparence qu'il ait occupé le ſiege juſqu'en 1093, tems auquel ſiégeoit Pierre I. Il faut donc que le nom de ſon ſucceſſeur immédiat ne ſoit pas venu juſqu'à nous. 1025.

Pierre I, élu en 1093, mourut vers la fin de l'année 1113. Il avoit été religieux de Lerins. 1093.

Saint Lambert, né à Baudun, dans le dioceſe de Riez, embraſſa la profeſſion monaſtique dans la même abbaye, & devint un modele de toutes les vertus chrétiennes. Il fut nommé à
1114. l'évêché de Vence par le peuple, & le clergé de cette ville en 1114, & mourut plein de bonnes œuvres le 26 mai 1154, particuliérement regretté du peuple & du clergé qu'il n'avoit ceſſé d'édifier par ſon humilité, ſes mortifications, ſon aſſiduité à la priere, & ſon exactitude à ſes devoirs.

1155. *Raynaud* I ſiégeoit en 1155. Il eſt à craindre qu'on ne l'ait confondu avec

1159. *Raymond* qui fut préſent à un accommodement fait entre l'évêque & le chapitre de Nice en 1159.

1179. *Guillaume Giraldi* gouvernoit le dioceſe en 1179; il aſſiſta cette année-là au troiſieme concile de Latran.

1193. *Pierre* II *Grimaldi*, ſigna le 22 août 1193, le teſtament de Romée de Villeneuve, miniſtre d'état, & connétable du comte de Provence. Il vivoit encore en 1202. Le nom de l'évêque qui lui ſuccéda, n'eſt déſigné que par la lettre initiale

1214. *L.* qui eſt peut-être celle de *Ludovicus*. Cet évêque ſiégeoit en 1214.

1222. *Guillaume Riboti*, élevé à l'épiſcopat vers l'an 1222, donna ſa démiſſion en 1243 ou environ, pour ſe retirer à l'abbaye de ſaint Victor, s'étant ſeulement réſervé une penſion ſur l'évêché.

1263. *Pierre* III, qu'on dit avoir été aumônier de Charles I, roi de Sicile, tranſigea en 1263, avec les ſeigneurs de Villeneuve, au ſujet de la juriſdiction de Conſegoules.

1270. *Guillaume de Siſteron* eſt connu depuis l'an 1270, juſqu'en 1290, qu'il aſſiſta au concile provincial d'Embrun.

1298. *Pierre* IV *Malirat*, natif d'Avignon, religieux dominicain, ſuccéda ſûrement à Guillaume de Siſteron, ſans qu'on puiſſe dire en quelle année. Il ſiégeoit en 1298.

1308. *Foulques* lui avoit déjà ſuccédé en 1308; il ſuit de-là que

Pierre IV ne fut pas évêque pendant vingt ans comme on l'a prétendu.

Diocese de Vence. Evêques.

Pierre V fut sacré en 1312. Le chapitre lui céda la juriſdiction qu'il avoit à Vence, à Tourrêtes, à Mauvans & à la Baſtide, à condition que l'évêque & ſes ſucceſſeurs ne pourroient l'aliéner en tout ou en partie, ſans le conſentement des habitans de ces lieux. Mais Louis de Grimaldi ayant vendu en 1572, les droits ſeigneuriaux qu'il avoit à Vence, malgré l'oppoſition des citoyens, à Claude de Villeneuve, baron & co-ſeigneur de cette ville, l'affaire fut portée au grand-conſeil, & la moitié de la juriſdiction qui appartenoit à l'évêque, réunie à la manſe épiſcopale, ſous Pierre du Vair ſucceſſeur de Guillaume le Blanc. 1312.

Raymond II fut élu, à ce qu'on croit, au mois d'octobre 1319, & mourut quelques mois après ſon élection. 1319.

Pierre VI, aumônier de Robert, roi de Sicile & comte de Provence, fut mis à ſa place la même année, & mourut en 1325 ou 1326. 1319.

Fouques, qui lui ſuccéda, étoit de l'ordre de ſaint Dominique. Il aſſiſta au concile de Saint-Ruf, près d'Avignon, le 18 juin 1326, & fut transféré à Toulon deux ans après. 1326.

Raymond III, de l'ordre des freres mineurs, étoit pénitencier de Jean XXII, qui le nomma à l'évêché de Vintimille en 1320, en donnant de grands éloges à ſa ſcience & à ſa conduite. Raymond fut enſuite pourvu du ſiege de Vence, au mois de novembre 1328, & le garda juſqu'en 1333, qu'il paſſa à celui de Nice. 1328.

Arnaud Barcilot ou *d'Antifico*, né en Catalogne, & religieux du même ordre que le précédent, lui ſuccéda au mois de février 1333, par la protection de Jean XXII, dont il étoit grand pénitencier. 1333.

Jean ſiégeoit en 1348. 1348.

Guillaume Digne acheta de Foulques d'Agout, grand ſénéchal de Provence, en 1358, la partie de la juriſdiction que ce ſeigneur 1358.

avoit à Vence, pour le prix de 1200 florins d'or. Il eſt encore mention de ce prélat dans un acte de l'an 1360, qui eſt vraiſemblablement l'année de ſa mort.

1361. *Etienne Digne*, frere du précédent, & ſon ſucceſſeur en 1361, aſſiſta au concile d'Apt en 1365.

1375. *Boniface Dupuy* fit des ſtatuts en 1375, & fut déclaré ſchiſmatique en 1378, par Clément VII, parce qu'il étoit de la communion d'Urbain VI, que la reine Jeanne, comteſſe de Provence, ne reconnoiſſoit point. Boniface donna ſa démiſſion ; & pour avoir de quoi vivre, il engagea le château de Gatieres aux conſuls de Nice, & en vendit tous les meubles ; cette vente paroîtra moins étrange, peut-être, que la ſimplicité des conſuls, qui achetoient un bien dont ce prélat ne pouvoit pas diſpoſer.

1379. *Jean Abrahardi*, élu, ſelon toutes les apparences, en 1379, aſſiſta aux états de Provence en 1390, & racheta le château de Gatieres, où il mourut en 1395.

1404. *Raphel* eſt mis au nombre des évêques, on ne ſait pas ſur quel fondement, en 1404.

1409. *Jean* III envoya des députés au concile de Piſe en 1409.

1415. *Paul de Carro*, qui ſiégeoit en 1415, permuta pour l'évêché de Glandeves en 1420, avec

1420. *Louis de Glandevès*, qui gouverna le dioceſe de Vence juſqu'en 1441. Ce fut lui qui fonda l'archidiaconé de cette égliſe, & qui obtint d'Eugene IV, le 16 juillet 1432, une bulle pour unir l'évêché de Vence à celui de Senez. Mais l'union n'eut pas lieu, quoique les deux prélats & les chapitres des deux égliſes y euſſent conſenti. N'eſt-ce point à cauſe des difficultés qu'on dut trouver à mettre, ſous une même juriſdiction, deux dioceſes qui ne ſont point limitrophes ? Louis fut transféré à Marſeille en 1441.

1441. *Antoine Salvanhi* lui ſuccéda la même année, & mourut en 1463. Il avoit tenté de faire ſupprimer la dignité d'archidiacre, fondée par ſon prédéceſſeur.

Raphel Monſo, né en Catalogne, religieux de l'ordre de ſaint Auguſtin, & confeſſeur du roi René, fut ſacré en 1463. Il fit beaucoup de bien à ſon égliſe, dont il augmenta les revenus & les ornemens. C'étoit un prélat fort zélé pour le bien public. Il céda les maiſons qu'il avoit à Saint-Laurent en 1485, à trente perſonnes, à condition qu'eux & leurs ſucceſſeurs entretiendroient une barque pour le paſſage du Var, ſans rien exiger des voyageurs. Il mourut au mois d'octobre 1491. 1463.

Jean de Wec ou *de Weſt*, étoit fils d'Etienne, que Charles VIII, dont il étoit valet-de-chambre, fit ſénéchal de Beaucaire, ſa patrie, & de Nîmes, enſuite préſident de la chambre des comptes. Jean, qui avoit été chanoine de la ſainte Chapelle en 1485, puis chantre de la même égliſe, fut nommé à l'évêché de Vence en 1491. 1491.

Aimar de Weſt, ſon frere, lui avoit déjà ſuccédé en 1497. 1497.

Alexandre Farneſe, cardinal du titre de ſaint Euſtache, évêque d'Oſtie, & enfin créé ſouverain pontife le 12 octobre 1534, ſe diſoit évêque commendataire de Vence en 1508. Ugel, dans le premier tome de l'*Italia ſacra*, parle d'un Lambert Arbaud, natif d'Antibes, qui, après avoir été évêque de Vence, fut placé ſur le ſiege de Venoſa, dans le royaume de Naples, au mois de juillet 1510, & mourut le 15 novembre 1527. Cependant il n'eſt mention de lui dans aucun hiſtorien de Provence; nous ne voyons pas même en quel tems il auroit pu ſiéger, puiſqu'Alexandre Farneſe étoit encore évêque de Vence le 10 mai 1509, & qu'il ſe démit en faveur de *Bonjean* en 1511. Il y a toute apparence qu'Arbaud gouverna le dioceſe de Vence en qualité de grand vicaire ou de coadjuteur, durant l'épiſcopat de Farneſe, & que c'eſt ce qui a induit Ugel en erreur. 1508.

Jean-Baptiſte Bonjean, natif de Rome, fut ſacré, ſur la démiſſion de Farneſe, en 1511. Il demeura peu de tems dans ſon dioceſe, & eut un procès avec ſon chapitre, au ſujet de la nomination aux bénéfices. On convint, en 1517, qu'il nommeroit à tous 1511.

ceux du dioceſe, & que les dignitaires, les chanoines, les bénéficiers & les vicaires ſeroient nommés par le chapitre. Cet évêque mourut en 1523, & fut enterré à Cagne.

1523. *Robert Cenal*, pariſien, fut pourvu de l'évêché de Vence par François I en 1533, & transféré à Riez en 1520. C'eſt-là, qu'ayant ennuyé les chanoines à force de les prêcher, il en eut tant de déſagrément, qu'il fut contraint de donner ſa démiſſion. Ils exigerent de ſon ſucceſſeur, qu'il ne leur prêchât point l'évangile, prétendant que cet uſage n'étoit bon que pour des moines.

1531. *Balthazar de Jarente*, fils de Thomas, baron de Senas, & de Louiſe de Glandevès, étoit premier préſident de la chambre des comptes d'Aix, quand il fut nommé à l'évêché de Vence en 1531. Il réuniſſoit encore les deux dignités en 1536, & fut enſuite transféré a Saint-Flour, d'où il paſſa à l'archevêché d'Embrun.

1541. *Nicolas de Jarente*, ſon frere, ou peut-être ſon couſin & ſon coadjuteur, lui ſuccéda en 1541, & mourut en 1555.

1555. *Jean-Baptiſte Rambaud de Simiane*, fils de Bertrand Rambaud, baron de Gordes & de Cazéneuve, & de Perrette de Pontevès, ne gouverna le dioceſe que depuis l'an 1555 juſqu'en 1560, qu'il fut transféré à Apt.

1560. *Louis de Grimaldi*, fils de René, baron de Beuil, & de Thomaſſine Laſcaris, abbé de Saint-Pons-lès-Nice, aumônier du duc de Savoie, & ſon envoyé en France, chancelier de l'ordre de l'Annonciade, &c. reçut l'onction épiſcopale en 1560, aſſiſta au colloque de Poiſſy & au concile de Trente, donna ſa démiſſion en 1576, & mourut à Nice dans un âge fort avancé, le 3 février 1608.

1576. *Audin Garidelli*, ſon grand vicaire, lui ſuccéda, & prit poſſeſſion le 8 décembre 1576. Il mourut à Saint-Paul le 23 avril 1588.

1588. *Guillaume le Blanc*, natif d'Albi, camérier de Sixte V, bon poëte, & homme aſſez ſavant pour le tems où il vivoit, fut ſacré à la fin de l'année 1588. Il obtint, au mois de février 1592, une bulle

bulle de Clément VIII, qui réuniſſoit l'évêché de Vence à celui de Graſſe; mais les deux ſieges furent encore ſéparés par arrêt du conſeil en 1601. Ce prélat mourut le 29 novembre de la même année.

Pierre du Vair, pariſien, frere de Guillaume, vice-chancelier de France, lui ſuccéda au mois de décembre. Son exactitude à ſes devoirs, l'augmentation qu'il fit des revenus de ſon égliſe, lui méritent un rang parmi les bons évêques. Quoiqu'on lui offrit des évêchés plus conſidérables, il eut le mérite rare de les refuſer, en diſant que ſa premiere femme lui ſuffiſoit, quelque pauvre qu'elle fût. Il mourut le 28 juin 1638. 1601.

Antoine Godeau ſiégea après lui. Nous en avons parlé à l'article des évêques de Graſſe. C'eſt un prélat dont la mémoire eſt précieuſe à l'égliſe & aux ſavans, par le grand nombre d'ouvrages qu'il a compoſés, quoique pour le ſtyle, la méthode, & même pour le fond des choſes, ils aient beaucoup perdu de leur mérite, depuis que le goût & la critique ſe ſont perfectionnés. Nous avons dit qu'il avoit été nommé à l'évêché de Graſſe en 1636, & que l'ayant enſuite fait réunir à celui de Vence, il ne garda que celui-ci, ſoit par ſcrupule, parce que la requête au ſaint-Siege étoit obreptice, ſoit pour appaiſer les murmures du clergé ſéculier de Vence, qui déſapprouvoit la réunion. Il mourut dans cette ville le 17 avril 1672, d'une attaque d'apoplexie. 1638.

Louis de Thomaſſin, fils de Louis, conſeiller au parlement d'Aix, & de Jeanne du Chaine, ayant été nommé coadjuteur de M. Godeau, au mois d'avril 1671, fut ſacré le 21 février 1672, & transféré à Siſteron, ainſi que nous l'avons dit ailleurs, le 2 février 1680. 1672.

Théodore Allart, récollet, vicaire général de ſon ordre, en France, fut nommé au mois de juin 1681; & finit ſa carriere le 14 décembre 1685. 1681.

Jean-Balthazar de Cabannes de Viens, fils de Balthazar, préſi- 1686.

dent à la chambre des comptes d'Aix, & de Nicole de Valavoir, ayant été nommé au mois d'avril 1686, ne fut ſacré qu'au mois de novembre 1693. Il mourut à Tournai le 9 mai 1697, & eut pour ſucceſſeur, le 26 du même mois,

1697. *François de Balbs de Berthon de Crillon*, fils de Louis & de Marquiſe d'Albertas, prévôt de Cavaillon, abbé de ſaint Liguaire & de ſaint Florent, qui fut transféré à Vienne en 1714. Il aſſiſta à l'aſſemblée générale du clergé en 1711.

1711. *Flodoart Morel de Bourchenu*, natif de Grenoble, lui ſuccéda, & donna ſa démiſſion en 1727. Le roi nomma à ſa place un homme qui ne dut qu'à lui-même la réputation & les honneurs dont il jouit. Je parle de

1727. *Jean-Baptiſte Surian*, prêtre de l'oratoire, qui, après avoir prêché durant pluſieurs années à la cour & à Paris, avec un applaudiſſement général, mérita, par ſes talens & ſon éloquence, l'épiſcopat & une place à l'académie françoiſe en 1727. Arrivé dans ſon dioceſe, il ne s'occupa que du ſoin de le gouverner; & pendant plus de vingt ans qu'il fut évêque, il n'en ſortit que quand il fut appellé, par ſon devoir, à l'aſſemblée du clergé. Il vécut ſans diſputes de religion, ſans faſte, ſans hauteur, & avec une économie qu'on auroit déſapprouvée, ſi l'hôpital ſeul n'en eût recueilli tout le fruit après ſa mort, arrivée en 1754. Il étoit né à Saint-Chamas, dans le dioceſe d'Arles.

1754. *Jacques de Graſſe du Bar*, chanoine de Beauvais, ſon ſucceſſeur, fut transféré à Angers au mois de novembre 1758. Dans le même tems le roi nomma à l'évêché de Vence

1758. *Gabriel-François Moreau*, chanoine de Notre-Dame, conſeiller-clerc au parlement de Paris, aujourd'hui évêque de Mâcon, depuis l'an 1763.

1763. *Michel-François Couel du Vivier de Lorri*, né à Metz, vicaire

général du dioceſe de Rouen, lui ſuccéda, & fut transféré à Tarbes en 1769.

DIOCESE DE VENCE. EVÊQUES.

Jean de Cairol de Madaillan, né à Limoux, vicaire général du dioceſe de Reims, évêque *in partibus* de Sarepte, nommé à l'évêché de Vence la même année, fut pourvu de celui de Grenoble en 1771, ayant eu, pour ſucceſſeur, dans le premier, 1769.

Antoine-René de Bardonnenche, vicaire général & chanoine de Grenoble, ſa patrie. 1771.

ANCIENS MONASTERES.

Il y a eu autrefois, dans le territoire de Cagne, près de la riviere du Loup, à l'endroit même où étoit l'égliſe de Notre-Dame la Dorée, le monaſtere de ſaint Veran, fondé vers l'an 1026, par Durand, qui paſſa de celui de ſaint Euſebe, près d'Apt, à l'évêché de Vence, vers l'an 1025. Ce monaſtere fut réuni à l'abbaye de Lerins en 1056 ou environ.

Celui d'*Aigremont*, ſur le Var, n'étoit, à proprement parler, qu'un hôpital qui ſubſiſtoit en 1248, & dont la fondation ne remontoit vraiſemblablement pas au-delà de 1100. C'eſt le tems, à-peu-près, où les pélerinages de Rome & de la Terre-Sainte étoient le plus en vogue. Comme le Var ſe trouvoit ſur la route des pélerins qui alloient en Italie par terre, ou qui venoient d'Italie à Marſeille, on crut faire un devoir de charité, que de fonder un hôpital en cet endroit. Mais l'abord des pélerins, de tout ſexe, de tout âge & de toute condition, ayant introduit le relâchement parmi les moines, on fut obligé de les ſupprimer, & l'on unit leurs biens à la manſe épiſcopale de Vence, par une bulle datée d'Avignon en 1327. Il n'y a plus de monaſtere aujourd'hui dans ce dioceſe, qui ne contient que vingt-trois paroiſſes, dont trois dans le comté de Nice.

HISTOIRE NATURELLE.

La ville de Vence eſt bâtie ſur une roche coquilliere, dont le filon s'étend peut-être juſqu'à Antibes. Il contient, auprès d'une chapelle en allant à Graſſe, une quantité prodigieuſe de peignes

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

amoncelés les uns ſur les autres. Les pierres à chaux ſont arborisées.

La petite ville de Saint-Paul, remarquable par la beauté de ſa ſituation & de ſon climat, a un chapitre compoſé de ſept chanoines, dont le doyen eſt curé. Elle eſt bâtie ſur une colline, dont la partie moyenne, juſqu'au bas, renferme une pierre crétacée, tendre, entremêlée de coquilles. Les montagnes voiſines ſont couvertes de pierres roulées, ſemblables à celles que la mer dépoſe ſur ſes bords. On trouve beaucoup de buccardites & des pectinites, dans le monceau de coquillages foſſiles qu'il y a près de Tourretes, & une mine de charbon de terre, qu'on a ceſſé d'exploiter, à cauſe de l'odeur forte qu'elle exhale, dans le terroir de Conſegoules, petit endroit qui a le titre de ville royale, parce que les habitans s'étant rendus adjudicataires en 1620, de la place, ſeigneurie & juriſdiction, haute, moyenne & baſſe, vendues à la pourſuite des créanciers du ſeigneur, les donnerent au roi, à condition qu'ils auroient la nomination des officiers; ſavoir, du juge qui ſeroit annuel ou triennal, du lieutenant de juge, dont la charge ſeroit annuelle, & donnée au premier conſul de l'année précédente, & du procureur de la juriſdiction, qui prend le titre de procureur du roi, & aſſiſte, comme ſubſtitut du procureur général, aux actes & procédures où ſa préſence eſt néceſſaire. Les conſuls ont le droit de porter le chaperon mi-parti de rouge & de noir.

REMARQUES HISTORIQUES.

DIOCESE DE GLANDEVES.

DIOCESE DE GLANDEVES.

La ville de Glandeves, qui ne ſubſiſte plus, n'eſt connue que depuis le commencement du cinquieme ſiecle; & même elle devoit être bien peu de choſe alors, car les habitans de la contrée, moins policés que ceux de la baſſe Provence, parce qu'ils n'avoient ni commerce, ni aucuns des autres avantages qui donnent des richeſſes & des mœurs, vivoient encore plus de la chaſſe & de l'a-

griculture, que du produit de l'induſtrie. Leurs villes n'étoient que des bourgs ou des hameaux; & ſi Glandeves prit quelque forme, ce dut être après l'établiſſement de l'évêché. Encore voyons-nous que la préſence d'un évêque & d'un chapitre ne ſuffiſent pas pour tirer une ville de ſon extrême médiocrité.

Le nom celtique de celle-ci, ſignifie *habitation* ſur *le rivage*. Elle étoit bâtie ſur un terrein que le Var a dégradé, mais qui ne pouvoit pas fournir une grande enceinte. Auſſi y trouve-t-on peu de veſtiges d'habitations, excepté les débris de l'ancienne égliſe, nommée Notre-Dame de la Sedz, à côté deſquels on a bâti, depuis environ cent ans, le palais de l'évêque. Il eſt ſeul dans une campagne, reſſerrée d'un côté par le Var, & de l'autre par un roc, ſur lequel on voit les ruines d'un ancien château.

La ville de Glandeves n'a été entiérement détruite que ſur la fin du quatorzieme ſiecle, pendant les guerres civiles qui déſolerent la Provence. Cependant elle devoit avoir beaucoup ſouffert de la fureur des lombards dans le huitieme, & des ravages des ſarrazins dans le dixieme. C'eſt peut-être du tems de ces derniers, que quelques habitans, pour éviter les périls dont ils étoient menacés, ſe retirerent à l'endroit où ils bâtirent Entrevaux, qui, par ſa ſituation, au pied d'une montagne, étoit moins expoſé aux attaques des ennemis & aux débordemens de la riviere. Cette ville a long-tems appartenu à la maiſon de Glandevès, qui partageoit la ſeigneurie avec l'évêque. Le prévôt y avoit auſſi quelques droits.

Un détachement de l'armée de Charles-Quint s'étant rendu maître d'Entrevaux en 1536, y mit le feu, & paſſa le plus grand nombre des habitans au fil de l'épée. Jacques de Glandevès, qui en étoit ſeigneur, ſe retira dans le château, avec quelques payſans, & fit une réſiſtance de pluſieurs jours, après laquelle il fut obligé de céder au nombre. Il avoit, avec lui, deux de ſes fils, dont l'un fut tué dans une action, & l'autre tomba entre les mains des ennemis, qui le garderent priſonnier durant pluſieurs années. Ceux

des habitans qui avoient échappé au carnage, ayant pris les armes en 1542, chaſſerent les impériaux, & ſe mirent ſous la juriſdiction immédiate du roi, qui, pour récompenſer leur zele, leur accorda pluſieurs exemptions & priviléges. C'eſt preſque la ſeule choſe qui diſtingue cette ville de beaucoup de bourgs, qui ſont plus conſidérables. Le chapitre eſt compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain, d'un capiſcol, de cinq chanoines, & de quelques bénéficiers. On bâtit, en 1760, ſur les débris de l'ancienne cathédrale de la Sedz, à côté du palais épiſcopal, un ſéminaire qui a été changé, dix ans après, en un couvent de bernardines.

La religion, qui dut ſes progrès, dans les Alpes, au zele de ſaint Marcellin & de ſes diſciples, vers l'an 363, ne tarda pas, ſelon toutes les apparences, d'être connue dans le dioceſe de Glandeves. Les habitans de la partie méridionale étoient d'ailleurs à portée de la recevoir des dioceſes de Vence, de Graſſe & de Nice, qui ſont voiſins. Cependant on n'a aucune preuve de l'exiſtence de ce ſiege avant l'an 451.

ÉVÊQUES.

ÉVÊQUES.

451. *Fraternus* l'occupoit cette année-là, autant qu'on en peut juger par des indices que fournit l'hiſtoire de cette égliſe. On trouve ſon nom dans la lettre ſynodique des évêques des Gaules, au pape ſaint Léon, en 451; mais on n'y dit pas quel étoit ſon ſiege. Ses ſucceſſeurs nous ſont inconnus juſqu'à

541. *Claude*, qui aſſiſta, par député, au quatrieme concile d'Orléans, en 541.

549. *Baſile* fut préſent au cinquieme, tenu dans la même ville en 549, & au deuxieme de Clermont en Auvergne. Enfin il députa à celui d'Arles, de l'an 554.

573. *Promotus* ſouſcrivit au quatrieme de Paris, en 573.

585. *Agrece*, à celui de Mâcon, en 585, & à celui d'Embrun, tenu

ſous Emerite, évêque de cette ville, par ſes ſuffragans, en 588. Après Agrece, la ſucceſſion des évêques eſt encore interrompue juſqu'à

Gui, abbé de ſaint Chaffre, dans le dioceſe du Puy, enſuite évêque de Glandeves en 975. On croit qu'il ſiégea juſqu'en 1012; mais on ne ſait aucunes particularités de ſa vie. Il faut avouer que nous avons quelques doutes ſur le long épiſcopat de cet évêque. Il eſt bien difficile qu'un religieux, qui avoit été à la tête d'une abbaye, fut encore aſſez jeune, quand il reçut le bâton paſtoral, pour l'avoir gardé trente-ſept ans, & même nous ſommes obligés de prolonger ſon épiſcopat, juſques vers l'an 1020, pour ne pas en attribuer un trop long à ſon ſucceſſeur. Ainſi nous ſerions portés à croire, avec dom Mabillon, qu'il y eut deux évêques du même nom qui ſe ſuccéderent ſur le ſiege de Glandeves. 975.

Pons I, qui commença vraiſemblablement à l'occuper en 1020, nous eſt connu par un acte de l'an 1029. On a des preuves qu'il gouvernoit encore le dioceſe en 1057. 1020.

Pons II lui ſuccéda en 1058. Nous le diſtinguons de l'autre, parce qu'il vivoit encore en 1095, ce qui ſeroit impoſſible, s'il eût été évêque en 1020 ou 1029. Ce prélat quitta l'évêché pour prendre l'habit de religieux à ſaint Victor. Il donna à cette abbaye des biens que ſon pere lui avoit laiſſés à Caſtellane, Alons & Thorame; ce qui me fait croire qu'il étoit né dans ce pays-là. 1058.

Pierre I accompagna le comte Raymond de Saint-Gilles dans ſon expédition de la Terre-Sainte. On ſait que ce prince partit à la fin d'octobre 1096. 1076.

Humbert lui avoit déja ſuccédé en 1108. Il eſt nommé dans pluſieurs chartes juſqu'en 1146; mais elles ne nous apprennent rien d'intéreſſant ſur ſon compte. 1108.

Yſuard, qui eſt auſſi nommé *Iſnard*, ſigna, comme témoin, un acte daté du cinq des ides de février 1164. Il gouvernoit déja le dioceſe en 1139. Mais l'année de ſa mort ne nous eſt pas 1139.

plus connue que celle qui termina la vie de ſes prédéceſſeurs.

Raymond aſſiſta au troiſieme concile de Latran en 1179.

1179. *Iſnard de Grimaldi*, ſuivant la généalogie de cette maiſon, ſié-
1190. geoit en 1190.

1213. *Pierre* II, c'eſt ainſi que je le nomme, quoiqu'on ne trouve que la premiere lettre de ſon nom, ſiégeoit en 1213. Il fut aſſaſſiné, en faiſant la viſite de ſon dioceſe, par un nommé Salvagni qu'il avoit admis à ſa table, ſans que ſa conduite eût donné lieu à un pareil aſſaſſinat. Tous les évêques ſuffragans d'Embrun excommunierent le meurtrier, & mirent ſes terres en interdit. Le pape Honorius III défendit de faire aucunes fonctions eccléſiaſtiques, & d'adminiſtrer les ſacremens, excepté le baptême, la pénitence & le viatique aux moribonds, dans les paroiſſes où le meurtrier iroit ſe réfugier, à compter du moment de ſon arrivée. De *Haitze* croit que cet évêque étoit de la maiſon de Glandevès. Il eut pour ſucceſſeur,

1238. *P.* que les uns nomment *Pons*, & les autres *Pierre*. Il prêta ſerment de fidélité au comte de Provence le 25 avril 1238, & vivoit encore en 1245.

1290. *B.* peut-être *Bertrand*, aſſiſta au concile provincial d'Embrun en 1290.

1316. *Anſelme de Glandevès*, fils de Guillaume Feraud de Glandevès, ſeigneur dudit lieu de Thorame, de Châteauneuf, le Charbonier, &c. & de Béatrix des vicomtes de Marſeille, dame de Cuers, ſiégeoit déja en 1316. Il envoya un député au concile de Saint-Ruf, le 18 juin 1326.

1328. *Jacques* paſſa du cloître à l'évêché de Glandeves le 23 février 1328, & aſſiſta au concile d'Avignon en 1337.

1345. *Hugues* ſiégeoit en 1345.

1353. *Bernard* en 1353, & mourut dans le courant de l'année 1365.

1365. *Alziax*, d'abord moine de Mont-Major, enſuite abbé de Lerins en 1361, fut élu évêque de Glandeves ſur la fin de l'année 1365.

Bertrand

DIOCESE DE GLANDAVES. EVÊQUES.

Bertrand Lagier, religieux cordelier, natif d'Auvergne, après avoir été ſucceſſivement évêque d'Ajacio & d'Aſſiſe, fut transféré à l'évêché de Glandeves le 25 janvier 1368, & créé cardinal par Grégoire XI en 1372. Il accompagna ce pape, quand il partit d'Avignon pour s'en retourner à Rome, au mois de ſeptembre 1376, & contribua à l'élection de ſon ſucceſſeur l'archevêque de Barri, qui prit le nom d'Urbain VI. Mais il ſe joignit enſuite aux cardinaux du parti contraire aſſemblés à Anagni, pour élever ſur la chaire de ſaint Pierre, Robert, de Geneve, connu ſous le nom de Clément VII. Il ſacra dans l'égliſe cathédrale d'Avignon, Louis I, duc d'Anjou, roi de Sicile & comte de Provence, & mourut dans cette ville le 18 novembre 1392. 1368.

Jean, religieux du même ordre, lui ſuccéda en 1372; car nous avons remarqué ailleurs que c'étoit alors l'uſage qu'un évêque donnoit ſa démiſſion, quand il étoit fait cardinal. Jean aſſiſta aux états de la province, aſſemblés à Aix en 1390, & fut commis la même année, avec l'évêque d'Apt, pour procéder à la canoniſation du cardinal de Luxembourg. Il mourut peu de tems après cette commiſſion, & eut pour ſucceſſeur, au mois de février 1391, 1372.

Herminc de Vicaruſtede, religieux franciſcain. 1391.

Jean II ſiégeoit le 13 avril 1405, & députa au concile de Piſe, en 1409. Il eut en 1406 quelques conteſtations avec Iſnard de Glandevès, au ſujet de la juriſdiction d'Entrevaux, que celui-ci poſſédoit toute entiere. 1405.

Louis de Glandevès, des ſeigneurs de Faucon, fut élu, on ne ſait pas en quelle année. Il permuta avec Paul de Cario, évêque de Vence en 1420. 1420.

Jean Bonifaci, prévôt de Marſeille, ſa patrie, fut nommé au commencement de l'année 1425. Ruffi, dans l'hiſtoire manuſcrite des évêques de Marſeille, parle avec éloge de ſon ſavoir & de ſa piété. 1425.

Pierre Marini, religieux auguſtin, fameux dans ſon tems par ſa 1447.

ſcience & ſon talent pour la chaire, confeſſeur du roi René, commença ſon épiſcopat en 1447, & aſſiſta au concile d'Avignon en 1457. Il laiſſa pluſieurs manuſcrits, dont la plupart rouloient ſur des ſujets de piété. Mais les progrès que les ſciences ont fait depuis ſa mort, n'ont pas fait juger que l'impreſſion de ces ouvrages pût être utile. Il eſt enterré dans le couvent des auguſtins d'Aix, auquel il étoit affilié. Sa mort dût arriver ſur la fin de l'année 1457, puiſque

1457. *Marin*, religieux cordelier, gouvernoit alors le dioceſe de Glandeves, ſuivant l'hiſtorien de ſon ordre. C'eſt la ſeule autorité que nous ayons pour le mettre au nombre des évêques.

1468. *Jean de Montanhim* fut élu le 13 avril 1468.

1490. *Marien de Latuo* ſiégeoit en 1470, & mourut à Rome en 1490.

1494. *Chriſtophe de Latuo* gouvernoit le dioceſe en 1494.

1509. *Symphorien de Boullioud*, de Lyon, aumônier du roi, chanoine de ſaint Juſt, & conſeiller-clerc au parlement de Paris, fut promu à l'épiſcopat en 1509. Ayant été envoyé à Milan cette année-là par Louis XII, il y fit les fonctions de ſénateur. Il étoit ambaſſadeur de France auprès de Jules II en 1512, quand on fit l'ouverture du concile de Latran auquel il aſſiſta, & qui fut continué ſous Léon X.

1525. *Philippe de Terrail*, dauphinois, frere du fameux chevalier Bayard, & neveu de Louis Alleman, évêque de Grenoble, fut élevé au ſiege de Glandeves, on ne ſait pas en quelle année. Il mourut en 1532, & eut pour ſucceſſeur, ſon frere

1532. *Jacques de Terrail*, doyen du chapitre de Grenoble, & abbé de Joſaphat, près de Chartres, où il mourut le 15 mai 1535.

1535. *Imbert Iſerand*, moine de Mont-Major, lui ſuccéda, & mourut évêque de Glandeves vers l'an 1546, quoiqu'en diſe un moderne, qui differe ſa mort juſqu'en 1548; car Aymar de Maugiron ſiégeoit à la fin de 1547, puiſque le 25 novembre de cette année-là, il paſſa une tranſaction avec Gaſpar de Glandevès. Il faut

donc tranſpoſer Martin Bachet, que l'auteur du *Gallia Chriſtiana* met au nombre des évêques de Glandeves, depuis l'an 1548 juſqu'en 1555 ou environ.

DIOCESE DE GLANDEVES. EVÊQUES.

Aymar de Maugiron, fils du gouverneur du Dauphiné, abbé de Mont-Major, prévôt du chapitre de Vienne, remplit le ſiege depuis la fin de l'année 1547, juſqu'au 28 avril 1564. 1547.

Martin Bachet, s'il eſt vrai qu'il ait eu l'évêché de Glandeves, car on n'en apporte aucune preuve, doit avoir gouverné le dioceſe depuis le mois de mai 1564, juſqu'au mois de juin 1572: on ne trouve point d'autre évêque juſqu'à cette époque. 1564.

Hugolin Martelli fut nommé le 18 juillet de cette année-là, par la protection de Catherine de Médicis, qu'il avoit accompagnée en France; il étoit florentin. C'étoit un homme inſtruit, qui compoſa quelques ouvrages ſur la chronologie & le calendrier. 1572.

Clément Iſnard, de Nice, fut ſacré le 19 décembre 1593, & gouverna le dioceſe avec beaucoup de ſageſſe pendant dix-neuf ans. On dit qu'il unit, le 7 février 1609, à la menſe capitulaire, tous les prieurés ruraux ſimples qui viendroient à vaquer, pour dédommager les chanoines des pertes qu'ils avoient faites durant les guerres civiles, & pour les aider à bâtir la cathédrale. 1593.

Octave Iſnard, ſon ſucceſſeur en 1615, & peut-être ſon parent, aſſiſta à l'aſſemblée générale du clergé en 1621. 1615.

René le Clerc, de Beauvais, religieux minime, fut ſacré le 14 février 1627, aſſiſta à l'aſſemblée du clergé en 1625, & mourut en 1651. 1627.

François Faure, de l'ordre des freres mineurs, docteur en théologie de la faculté de Paris, prédicateur du roi, fut nommé le 6 mars 1651, & transféré à Amiens peu de tems après. 1651.

Jean-Dominique Ithier, religieux franciſcain, gardien du couvent de ſon ordre à Bordeaux, avoit beaucoup de crédit dans cette ville, qui s'étoit ſouſtraite à l'obéiſſance du roi. Le miniſtere le char- 1653.

gea de traiter avec les séditieux, & lui envoya des lettres de grace pour tous les coupables. Mais les ennemis de la paix, s'étant apperçus de ſes négociations, le mirent en priſon au pain & à l'eau, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ſa négociation. Il fit tant, par ſes lettres & par le ſecours de ſes émiſſaires, qu'une grande partie des habitans, ayant déclaré qu'ils vouloient rentrer ſous l'obéiſſance du ſouverain, briſerent les priſons, & envoyerent Ithier pour traiter avec le commandant des troupes qui inveſtiſſoient la ville. Il termina cette grande affaire, à la ſatisfaction de la cour & des habitans. Le roi voulant récompenſer ſon zele, le nomma à l'évêché de Glandeves en 1653. Ce prélat mourut en 1672.

1672. *Léon Bacoue*, religieux obſervantin, lui ſuccéda la même année, & donna dix mille livres pour fonder un ſéminaire, qui ne ſubſiſta que peu de tems. Il ſe démit en 1685, ſous la réſerve d'une penſion annuelle de quatre mille livres.

1685. *François Verjus*, prêtre de l'oratoire, dont nous avons parlé à l'article des évêques de Graſſe, ne prit point poſſeſſion de l'évêché, quoiqu'il fût nommé en 1685.

1686. *Charles de Villeneuve de Vence*, docteur de Sorbonne, fut mis à ſa place au mois d'avril 1686, & ſacré le 18 du même mois 1694. Il mourut en 1702.

1702. *Céſar de Sabran* lui ſuccéda le 3 juin de la même année, & gouverna le dioceſe juſqu'à la fin de l'année 1720, que la mort le ſurprit.

1721. *Dominique-Laurent de Berthon de Crillon*, nommé le 8 janvier 1721, aſſiſta à pluſieurs aſſemblées du clergé, & mourut à la Sedz le 28 octobre 1747.

1747. *André-Jean-Baptiſte de Caſtellane*, mort au même endroit le 8 ſeptembre 1751, étoit docteur de Sorbonne, prévôt d'Auch, & vicaire général du même dioceſe, quand il fut élevé à l'épiſcopat en 1747. Il aſſiſta à l'aſſemblée du clergé de 1750.

DIOCESE DE GLANDEVES. ÉVÊQUES.

Jean-Baptiſte de Belloi, abbé de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, grand archidiacre de Beauvais, & vicaire-général du même dioceſe, fut nommé à l'évêché de Glandeves en 1751, aſſiſta à l'aſſemblée générale du clergé de 1755, & fut transféré la même année au ſiege de Marſeille qu'il remplit encore. 1751.

Gaſpar de Treſſemanes de Brunet, chanoine de l'égliſe de ſaint Sauveur d'Aix, lui ſuccéda la même année, & donna ſa démiſſion le 23 juin 1771. Le roi nomma le lendemain 1755.

Henri Hachette des Portes, évêque de Sidon, grand archidiacre de l'égliſe de Reims, abbé de Vermand, viſiteur général des carmélites de France, vicaire-général de Paris & de Reims, & docteur de Navarre. 1771.

HISTOIRE NATURELLE.

Les cantons de *Guillaumes*, *Dalluis*, *Auvare*, *Saint-Leger*, *le Puget de Roſtan*, donnent des indices de mines de cuivre. Celle de Dalluis eſt la plus riche. Les terres toutes rouges, ſont mêlées de bandes vertes : il y en a même qui contiennent du vitriol bleu, & quelques parties de cuivre. On voit dans les marbres de *Dalluis* & de *Guillaumes*, des veines de ce métal qui ne doit pas être le ſeul dans ces montagnes. Au Mas on découvre un beau filon de charbon de terre, qui n'eſt point exploité, des morceaux de criſtal aſſez beaux ſur les bords du lac de Ligny, & des pyrites luiſantes au village de Briançon. Leur éclat avoit trompé quelques perſonnes qui les exploiterent, comme une bonne mine. Oryctol. de Provence.

REMARQUES HISTORIQUES.

L'abbaye de Lerins a eu dès le XIe ſiecle, des biens en pluſieurs endroits de ce dioceſe ; mais on n'y a jamais fondé de monaſtere. Le terrein eſt trop ingrat, trop difficile à cultiver, pour que des moines aient jamais eu envie de s'y établir pour le défricher ; & les habitans en général n'ont jamais été aſſez riches pour avoir pu fournir, par leurs pieuſes libéralités, à l'entretien de ces ſortes d'établiſſemens. Il n'y a que le Puget de Théniers qui ait eu des templiers, & enſuite des religieux mendians ; car Joffredi rapporte dans ſon hiſtoire manuſcrite des Alpes maritimes, que les jacobins Puget de Théniers.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

& les cordeliers y avoient autrefois un couvent. On n'y voit aujourd'hui que celui des auguſtins réformés ; c'eſt le ſeul monaſtere d'hommes qu'il y ait dans ce dioceſe.

Le Puget appartenoit dès l'an 1070, à des ſeigneurs qui en prirent le nom. Ils étoient de la maiſon de Balbs, qui occupoit au commencement du XIe ſiecle, la baronie de Beuil, une grande partie du dioceſe de Glandeves, des comtés de Tende & de Vintimille. C'eſt un fait qui réſulte de l'hiſtoire manuſcrite que nous venons de citer, & dont l'unique exemplaire eſt à la bibliotheque de l'univerſité de Turin. Il eſt vraiſemblable que ces Balbs avoient la même origine que ceux de Quiers en Piémont, qui dès le XIIe ſiecle tenoient un rang diſtingué dans cette république, & dont une branche s'eſt établie en France.

Le Puget n'appartenoit pas tout entier aux ſeigneurs de ce nom. Les comtes de Provence en avoient une partie. Ils y établirent une viguerie & une cour royale, dont le reſſort s'étendoit dans preſque tout le dioceſe de Glandeves, & dans la partie occidentale de celui de Nice, juſqu'à Saint-Dalmas-le-Sauvage, ainſi qu'il conſte par pluſieurs chartes de la chambre des comptes d'Aix. Quand le comté de Nice fut ſéparé de la Provence, le Puget de Théniers ayant été compris dans le démembrement, la viguerie fut ſupprimée, & l'on établit un bailliage à Guillaumes, qui, malgré cette prérogative, n'a jamais ceſſé d'être un village, comme ſont tous les endroits de ce dioceſe, dont le plus conſidérable n'eſt qu'un gros bourg.

Briançon. On a trouvé au village de Briançon, pluſieurs inſcriptions romaines que nous ayons rapportées dans la premiere partie de la chorographie : elles prouvent, ainſi que nous l'avons remarqué, que *Briançon* étoit anciennement plus conſidérable qu'aujourd'hui, quoique la ſtérilité du ſol, & ſa ſituation qui l'éloigne de toutes les reſſources de l'induſtrie, mettent un obſtacle invincible à la population. Il eſt vrai qu'elle a dû diminuer depuis qu'on a défri-

ché les montagnes. Les terres végétales & les ſels qui ne ſont plus retenus par les racines des arbres, ſont entraînés par les eaux pluviales qui forment des torrens & dégradent entiérement le terrein. Le pays étant donc plus fertile anciennement, & les montagnes couvertes d'arbres & de pâturages, on y trouvoit un plus grand nombre d'hommes & de beſtiaux, avant que les barbares euſſent commencé d'envahir les Gaules.

DIOCESE DE GLANDEVES. REMARQUES HISTORIQUES.

Peyreſc.

On voit dans le terroir de *Peyreſc*, dont le nom eſt devenu ſi célebre, une caverne d'où ſort tous les ſoirs un petit vent, qui augmente ſenſiblement juſqu'à minuit. Alors il commence à diminuer juſqu'au lever du ſoleil qu'il tombe entiérement. Gaſſendi & Bouche en font mention. Ce vent eſt l'effet des vapeurs qui ſe forment dans la caverne pendant la chaleur du jour, & qui ſur le ſoir, lorſque l'air extérieur ſe rafraîchit, ſortent avec précipitation, juſqu'à ce qu'elles ſoient épuiſées, ou que la fraîcheur de la nuit les ait condenſées. Mais pour pouvoir donner une explication ſatisfaiſante de ce phénomene, qui d'ailleurs n'eſt pas rare, il faudroit en connoître toutes les circonſtances, ſavoir le mois où ce vent commence, & quel eſt le degré de température qui lui eſt le plus favorable : car il doit être plus ou moins fort ſelon les différentes variations de l'atmoſphere.

Val de Chanan.

Nous avons parlé à l'article des *Beritini*, de la *vallée de Chanan*, compoſée autrefois des ſeuls villages de la *Rochette*, du *Puget-Figette*, de *Chandoul*, de *Sainte-Marguerite* & de *Collongue*. C'étoit une capitainerie ou châtellenie que le comte de Provence acheta dans le XIIIe ſiecle, de Jean de Glaneres, pour la donner à George de Vintimille, en échange de la portion du comté de Vintimille que George poſſédoit. Depuis cette époque on a réuni à cette vallée, dont la Rochette a toujours été le chef-lieu, les villages de *Saint-Antonin*, de *Cuebris*, & de *Saumelongue*. Le ſeigneur porte le nom de baron de Laval.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.* DIOCESE DE SENEZ.

Diocese de Senez.

Il n'y a que le zele de la religion qui ait pu faire établir une évêché à Senez. Le desir des richesses & des distinctions n'auroit jamais conduit les premiers apôtres de la Provence dans un lieu où un évêque, obligé de vivre loin du monde & des grandeurs, n'a que des occasions d'exercer son zele & sa charité. La crainte des ennemis peut aussi avoir été cause que le siege fut établi à Senez plutôt qu'à Castellane; les habitans abandonnoient la plaine pour se retirer sur les hauteurs, & le pasteur charitable qui prêchoit l'évangile, alloit par-tout où il croyoit pouvoir gagner des ames à Dieu. Comme la ville de Senez est fort petite & mal située, on a souvent parlé de transférer le siege à Castellane, ou de le réunir avec quelque autre; sa réunion avec celui de Digne paroît fort avancée.

Le chapitre est composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain & de cinq autres chanoines. Il y a outre le curé, trois autres prêtres amovibles, un maître de musique & quatre enfans de chœur. Les prêtres de la doctrine chrétienne ont l'administration du séminaire depuis l'an 1766.

EVÎQUES.

Evêques.

451. *Ursus* est le premier évêque connu. Il gouvernoit le dioceſe en 451, puisque cette année-là il signa la lettre, que les dix-neuf évêques des Gaules écrivirent à saint Léon, touchant les prérogatives de l'église d'Arles. Quoique son siege ne soit pas nommé dans cette lettre, les meilleurs critiques conviennent qu'il rempliſſoit celui de Senez.

506. *Marcellus* souscrivit comme évêque de la même église, au concile d'Agde en 506. Si c'est le même qui est nommé dans la profession de foi que le prêtre Lucide adressa aux évêques en 475, il faut que

Simplicius

DIOCESE DE SENEZ. EVÊQUES.

Simplicius qui aſſiſta au quatrieme concile d'Orléans en 541, & au cinquieme d'Arles en 554, n'ait pas été ſon ſucceſſeur immédiat. Nous avons bien de la peine à croire que dans un tems où l'on étoit fait évêque fort tard, il n'y ait eu que deux évêques dans l'eſpace de ſoixante-dix-neuf ans, & que Simplicius ait ſiégé depuis l'an 507 ou environ, juſqu'après l'année 554. 541.

Vigile, qu'on croit être ſon ſucceſſeur immédiat, ne commence à nous être connu que par le député qu'il envoya au ſecond concile de Mâcon en 585. Après lui la ſucceſſion des évêques eſt interrompue juſqu'en 993. Comment ne le ſeroit-elle pas? C'étoit le tems où les lombards déſolerent la Provence, & où les ſarrazins répandus dans les montagnes brûloient les égliſes, ravageoient les villes, & diſperſoient les habitans. 585.

Pierre I eſt nommé dans une charte ſans date; mais que les ſavans croient être de l'année 993. Il eſt certain du moins qu'il vivoit en l'an 1000, & qu'en 1027 il fit une donation au monaſtere de Stoublon. 993.

Amélius, qui eſt quelquefois appellé Amélinus, ſiégeoit en 1028. Il aſſiſta en 1040, à la conſécration de l'égliſe de ſaint Victor, & donna ſa démiſſion quelque tems après; car il étoit préſent à l'acte par lequel 1028.

Hugues, ſon ſucceſſeur, confirma la reſtitution faite à la même abbaye en 1043, par Heldebert & ſa femme Ermengarde. Hugues vivoit encore en 1056. 1043.

Etienne fut préſent à un concile d'Avignon tenu en 1060, dont les actes ſont perdus. 1060.

Pierre II confirma en 1089, les donations que ſes prédéceſſeurs, & pluſieurs particuliers avoient faites à l'abbaye de ſaint Victor. C'étoit le tems où la piété de nos peres conſiſtoit en partie dans ces ſortes de libéralités. Ce prélat eſt encore nommé dans un acte de 1108. 1089.

Aldebert ſiégeoit en 1123 & en 1146. 1123.

Erard ou *Enard* paroît lui avoir ſuccédé immédiatement ; car on trouve ſon nom dans une charte de l'an 1155. Il aſſiſta à la dédicace de l'égliſe de Lerins en 1159.

1155.

1170. *Pons*, qui commence à être connu en l'année 1170, termina quatre ans après un différend que l'abbaye de ſaint Victor avoit avec Guillaume Féraud, ſeigneur de Torame, au ſujet de certains droits que celui-ci vouloit exiger de ſes vaſſaux, tels que de faire la garde devant ſon château durant la nuit, &c.

1189. *Maurel*, d'abord prévôt & enſuite évêque de Senez, ſigna comme témoin avec l'archevêque d'Embrun, le traité de paix conclu entre Alphonſe I, roi d'Arragon, comte de Provence, & Boniface de Caſtellane en 1189.

1213. *Guillaume* I aſſiſta comme témoin à l'accord que l'évêque & le chapitre de Glandeves firent avec le prieur de la Penne le 15 ſeptembre 1213.

1217. *Jean* eſt connu depuis l'an 1217, juſqu'en 1238. Il y a des chartes où il eſt appellé Iſnard ; mais cette différence de noms n'empêche pas de croire que c'eſt le même évêque.

1238. *Pierre* III ſiégeoit en 1238.

1242. *Guillaume* II ſigna comme témoin l'acte par lequel l'évêque & le chapitre d'Antibes firent le partage de leurs biens le 3 ſeptembre 1242. Il eut en 1243 un démêlé avec les templiers, qui lui diſputoient le droit de viſite dans leurs égliſes.

1245. *Sigiſmond* donna aux religieux de Vergons en 1245, les biens qu'il poſſédoit dans le territoire de ce village.

1246. *Guillaume* III fit le 22 octobre 1246, la dédicace de la nouvelle égliſe de Senez, dont on avoit jetté les premiers fondemens en 1176 ; l'ancienne ayant été vraiſemblablement détruite ou brûlée par les ſarrazins.

1255. *Raymond* eſt nommé dans des chartes de l'an 1255 & 1260.

1290. *Bertrand* I aſſiſta au concile d'Embrun en 1290, & fit en 1309

& 1312, quelques ſtatuts ſynodaux pour ſon chapitre & les autres prêtres du dioceſe. DIOCESE DE SENEZ. EVÊQUES.

Albert rempliſſoit le ſiege en 1319. 1319.

Bertrand II envoya un député au concile de Saint-Ruf en 1326, & aſſiſta à celui qui ſe tint au même endroit en 1337. Il vivoit encore en 1358. 1326.

Pierre IV fut un des peres du concile d'Apt en 1365, tenu par les archevêques d'Aix, d'Arles & d'Embrun, accompagnés de leurs ſuffragans. 1365.

Robert Gervais, natif d'Anduſe dans le Languedoc, religieux dominicain, fut nommé à l'évêché de Senez par Urbain V, au mois d'octobre 1369, & l'emporta ſur Jean Biret, qui avoit été élu par le chapitre. Robert étoit un zélé partiſan de Clément VII, en faveur duquel il fit un ouvrage contre Urbain VI, qui n'étoit pas reconnu en deçà des Alpes, & qu'il traitoit de ſchiſmatique. C'en étoit aſſez pour le faire regarder comme tel, dans un tems où l'on étoit fort ignorant ſur la diſcipline comme ſur tout le reſte. Robert Gervais paſſoit pour ſavant, & fit un traité ſur le gouvernement, dédié à Charles VI. Ces deux ouvrages, euſſent-ils été exécutés avec beaucoup d'intelligence, devoient par leur objet ne pas ſurvivre long-tems à l'auteur, qui paroît être mort en 1390. 1369.

Aimon Nicolaï, religieux du même ordre, étoit fort aimé de Benoît XIII, (Pierre de Lune) qui lui donna l'évêché de Senez après la mort de Robert, & enſuite celui d'Hueſca en Arragon en 1397. C'eſt le même prélat qui fut évêque de Saint-Pons de Tomieres, & archevêque d'Aix, où il mourut le 15 juin 1443. Il eut pour ſucceſſeur à Senez, en 1397, 1390.

Iſnard de Julien, ſon confrere, & provincial de ſon ordre. On dit que c'étoit un homme recommandable par ſa ſcience, ſes mœurs, & ſa piété; mais fort entêté pour le parti de Clément VII & de Benoît XIII. Alexandre V, qui fut élu par le concile de Piſe, ne le traita pourtant pas d'une maniere bien honorable, dans 1397.

une bulle qu'il donna contre lui au mois d'août 1409 ; il le déclara déchu de l'évêché d'Avignon, dont Benoît XIII l'avoit pourvu. Dans les tems de schisme, les papes étoient comme le reste des hommes, prodigues de louanges & de blâme, suivant qu'on épousoit ou que l'on combattoit leurs intérêts. Isnard fut la victime de ces divisions, comme on devoit s'y attendre, & se trouva sans évêché; parce que les avignonois refuserent de le recevoir, & qu'Alexandre V mit à sa place sur le siege de Senez,

1409. *Jean de Seillons*, chanoine d'Angers, sous l'épiscopat duquel Eugene IV réunit, en 1432, le siege de Senez à celui de Vence. Celui-ci étant devenu vacant, par la translation de Louis de Glandevès à l'évêché de Marseille, Jean de Seillons voulut en prendre possession, en vertu de la bulle, ainsi que nous l'avons dit à l'article de Vence, mais l'union n'eut pas lieu. On croit que ce prélat vécut jusqu'en 1442.

1442. *George Clariani*, né à Colmars en Provence, est nommé dans plusieurs chartes, & souscrivit les premiers actes du concile d'Avignon, assemblé par le cardinal de Foix, le 7 septembre 1457; les derniers sont signés par *Eugene, évêque de Senez*. Ce concile ayant été interrompu pendant six mois, on ignore si George mourut dans l'intervalle, ou s'il donna sa démission ; mais on sait qu'il conféra un bénéfice en 1459, & de-là on peut conclure que c'est par erreur qu'on a mis *Eugene* au lieu de *George*, dans les derniers actes du concile d'Avignon.

1459. *Elzéar de Villeneuve*, des seigneurs de Vauclause & de Bargemont, lui succéda en 1459, & siégea jusqu'en 1490. On croit qu'Alexandre VI lui donna un successeur qui ne fut point reconnu, & qu'après une vacance de deux ans, le chapitre élut

1507. *Nicolas de Villeneuve*, neveu du précédent, qui gouverna le diocese jusqu'en 1507. Après lui Nicolas de Fiesque fut administrateur de l'évêché pendant cinq ans.

1512. *Jean-Baptiste d'Oraison* lui succéda. Il étoit fils de Philibert de

Laigue, natif de Bourges, chambellan du roi René, ſénéchal du duché de Barri, & de Louiſe, héritiere de la maiſon d'Oraiſon, dont Philibert prit le nom & les armes. Jean-Baptiſte ſiégea depuis l'an 1512 juſqu'en 1546. Il étoit abbé de ſaint Euſebe, près d'Apt.

Pierre de Quiqueran de Beaujeu, natif d'Arles, fameux de ſon tems par ſa littérature, étudia le grec & le latin ſous les plus célébres profeſſeurs de l'univerſité de Paris, & fit enſuite le voyage d'Italie pour acquérir de nouvelles connoiſſances; car il étoit verſé dans plus d'un genre, & ſur-tout dans les mathématiques, l'hiſtoire, l'éloquence & la poéſie. Au retour de ſon voyage, François I le nomma à l'évêché de Senez; mais il mourut d'une attaque d'apoplexie le 16 août 1550, à l'âge de vingt-quatre ans, avant d'avoir été ſacré. Nous aurons occaſion de parler de lui dans un autre endroit. 1546.

Balthazar de Jarente ou *de Gérente* lui ſuccéda, ſuivant Columbi & Fournier; mais comme il n'eſt point mention de lui dans le catalogue des évêques de Senez, ſon épiſcopat eſt très-incertain.

Théodore-Jean de Clermont, fils de Bernard, vicomte de Talard, & d'Anne d'Huſſon-Tonnerre, étoit déjà évêque de Senez en 1551, comme il conſte par les actes de la viſite paſtorale qu'il fit cette année-là. Il n'y a donc pas d'apparence que Balthazar de Jarente ait ſiégé, puiſque le ſiege ne fut vacant que le 16 août 1550. Théodore fut nommé vice-légat d'Avignon en 1553, & vivoit encore en 1560. 1551.

Jean Clauſſe, pariſien, abbé du Toronet, fils d'Angelbert, ſeigneur de Monchy, conſeiller au parlement de Paris, reçut l'onction épiſcopale en 1561, & ſe rendit particuliérement recommandable par le zele avec lequel il combattit l'héréſie des prétendus réformés; car il étoit ſavant & fort éloquent: auſſi faiſoit-il ſouvent des miſſions dans ſon dioceſe. Il aſſiſta au concile de Trente en 1562; & de retour dans ſon dioceſe il n'en ſortit plus, 1561.

n'étant occupé qu'à le gouverner, & à réunir les biens que la négligence de ſes prédéceſſeurs avoit laiſſé diſtraire de la manſe épiſcopale. Il mourut le 6 novembre 1587, & le ſiege demeura vacant juſqu'en 1601; le fameux Crillon eut l'adminiſtration du temporel pendant tout ce tems-là. Cependant après la mort de Jean, le roi avoit nommé, pour remplir le ſiege, Hugues de Pons, archidiacre de Senez; mais le pape refuſa les bulles. Ce ne fut donc qu'au mois d'octobre 1601, que

1601. *Jacques Martin*, de Marſeille, religieux de ſaint Victor, ayant été nommé par le roi, Hugues de Pons étant peut-être mort, fut proclamé à Rome. Il eut un procès avec ſon chapitre, parce qu'il prétendoit à la dépouille des chanoines, par la raiſon que, vivant ſous la regle de ſaint Auguſtin, ils ne pouvoient point avoir de pécule, ni diſpoſer de leurs biens par teſtament. Cette demande devoit paroître bien ſinguliere dans la bouche d'un évêque, qui étant lui-même religieux, avoit fait vœu de pauvreté. Il mourut le 21 février 1623, âgé de quatre-vingts ans. Il s'étoit fait donner pour coadjuteur,

1623. *Louis*, fils de Louis Duchene, préſident au parlement de Provence, & d'Anne de Bauſſet, de Marſeille, chanoine de ſaint Sauveur d'Aix, bon juriſconſulte, prêchant bien, cultivant les mathématiques & la muſique, & jouant, dit-on, de toutes ſortes d'inſtrumens. Voilà plus de talens qu'il n'en faut, pour être homme de mérite dans le monde; mais il ſentit que ce n'en étoit pas aſſez pour un évêque. Il y joignit la régularité & la charité, dont il fit la baſe de ſon miniſtere. Son égliſe, les pauvres & les hôpitaux eurent part à ſes libéralités durant ſa vie & après ſa mort; il leur légua tout ſon bien, excepté les meubles qu'il avoit à Caſtellane, & trois mille livres une fois payées, dont les religieuſes de cette ville profiterent. C'eſt lui qui les avoit fondées, ainſi que le ſéminaire, dont il donna la direction aux prêtres de la doctrine chrétienne. Sa mort, arrivée le premier mars 1671, priva le dioceſe

d'un paſteur éclairé & charitable, & l'égliſe de France du doyen des évêques. Il avoit fait ſéculariſer le chapitre en 1650. On liſoit ſur le couvent des minimes d'Aix, dont il étoit le reſtaurateur, *dulcis umbra quercus.*

Louis-Anne-Aubert de Villeſerin, pariſien, nommé au mois d'avril 1671, mourut le 7 février 1695. Il joignoit, à beaucoup d'eſprit, des qualités du cœur qui le rendoient recommandable. 1671.

Jean Soanen, prêtre de l'oratoire, natif de Riom en Auvergne, lui ſuccéda le 8 ſeptembre de la même année. Louis XIV, en l'élevant à l'épiſcopat, voulut récompenſer ſes talens pour la chaire; car il étoit un des plus célebres prédicateurs du dernier ſiecle. M. Soanen juſtifia le choix du prince, par les vertus qu'il pratiqua. C'étoit un évêque dévoué tout entier aux fonctions de ſon miniſtere, & au ſoulagement des pauvres. On lui rend encore cette juſtice dans ſon dioceſe, où l'on ſe ſouvient, avec reconnoiſſance, des bonnes œuvres qu'il y fit. Les troubles dont l'égliſe de France fut agitée, au commencement de ce ſiecle, exciterent un orage contre lui. On aſſembla un concile à Embrun, où il fut déclaré ſuſpens des fonctions épiſcopales & ſacerdotales le 21 ſeptembre 1727, & relégué à la Chaiſe-Dieu, dioceſe de Clermont, où il mourut le 25 décembre 1740, âgé de 93 ans. On nomma M. Jean d'Iſe de Saléon, grand vicaire & official du dioceſe de Senez. 1695.

Louis-Jacques-François de Vocance, fils de Juſte, ſeigneur de Beaulieu, & de Marthe-Candide de Truchet, conſeiller-clerc au parlement de Grenoble, vicaire général du même dioceſe, & enſuite de celui de Senez en 1734, fut nommé pour remplir le ſiege de cette derniere ville au mois de janvier 1741, & mourut le 14 mai 1756. Il étoit né dans le Vivarais, & avoit toujours montré beaucoup de modeſtie & de régularité dans ſa conduite. 1741.

Antoine-Joſeph d'Amat de Volx, archidiacre & vicaire général du dioceſe d'Arles, lui ſuccéda au mois d'avril 1757, & mourut le 18 mars 1771. 1757.

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Etienne-François-Xavier des Michels de Champorcin, natif de Digne, vicaire général & sacriſtain du dioceſe d'Arles, prit poſſeſſion de l'évêché de Senez le 14 octobre 1771, & fut transféré à celui de Toul au mois de décembre 1773. Le roi nomma pour lui ſuccéder, le 31 du même mois,

1771.

1773. *Jean-Baptiſte-Charles-Marie de Beauvais*, natif de Cherbourg en Normandie, vicaire général du dioceſe de Noyon, prédicateur du roi. Il a fait l'oraiſon funebre de Louis XV, qui eſt imprimée; le diſcours à l'ouverture de l'aſſemblée générale du clergé en 1775, & l'oraiſon funebre de M. le maréchal comte du Muy.

ANCIENNES ABBAYES.

Les religieux de ſaint Victor poſſédoient autrefois beaucoup de biens dans le dioceſe de Senez, & avoient, près de Caſtellane, un monaſtere qui fut détruit par les ſarrazins. Celui de Vergons, dépendant de l'abbaye de Lerins, & dont on voit encore les veſtiges, n'étoit peut-être que du onzieme ſiecle, ainſi que celui de Stoublon, occupé par des moines de Mont-Major vers l'an 1020. Les auteurs du *Gallia Chriſtiana* ne parlent point de ces petits monaſteres, qui n'étoient vraiſemblablement que des hoſpices pour un petit nombre de religieux, prépoſés à la garde des biens, que les trois grandes abbayes poſſédoient dans le dioceſe.

HISTOIRE NATURELLE.

L'hiſtoire naturelle de ce canton de la Provence fourniroit un article intéreſſant à un homme qui voudroit décrire les oiſeaux, les quadrupedes, & traiter, comme il faut, la partie de la botanique. Il le rendroit plus piquant encore, s'il y ajoutoit l'élévation des montagnes, leur ſite, leur organiſation, & les volcans éteints; nous ſavons qu'il y en a, quoique nous n'ayons pas été les reconnoître. Le cours des rivieres, les cauſes de leur accroiſſement & de leur décroiſſement, pourroient être auſſi le ſujet de quelques obſervations curieuſes. Dans ces montagnes l'eau découvre quelquefois, comme il arrive dans la vallée de Barcelonette, des méleſes fort gros & fort longs, qu'on retire avec la plus grande peine

peine de l'intérieur des terres où ils étoient enfouis. Ces arbres ſe fendent alors avec la plus grande facilité, ſelon le fil du bois, & lorſqu'on les brûle, ils répandent une odeur très-déſagréable. Ils ſont une preuve certaine que les eaux ont entraîné les terres, & bouleverſé ce pays-là. Parmi ces terres on trouve la calcaire, la marne, & quelquefois le grès, où naiſſent de très-beaux châtaigniers, qui ſont d'une grande reſſource pour les habitans, quoiqu'en général le fruit en ſoit petit. Quant aux minéraux, on en trouve beaucoup dans la viguerie de Seyne. Il y a, par exemple, des mines d'argent à Mariaud & à Torame haute ; d'argent & de cuivre à la Bréoule ; d'or à Ubaye. Les fontaines ſalées ne ſont point rares dans ce dioceſe. Il y en a près de *Senez*, à *Gevaudan*, à *Tartone*, & deux à *Caſtellane ;* les eaux de l'une ſont ſalées & ameres, à-peu-près comme celles de la mer. Cette ſalure peut bien avoir une autre cauſe que les plâtrieres ; elle vient peut-être d'un ſel foſſile répandu dans la terre, ſemblable à celui qu'on trouve en Catalogne & en Pologne. Quant à l'amertume, il faut l'attribuer à quelque bitume, dont le filon n'eſt point viſible. Le puits ſalé de *Moriez* donne une livre de ſel très-blanc & très-bon, ſur trois livres d'eau. Gaſſendi remarque qu'à quantités égales, il eſt plus difficile à diſſoudre dans l'eau commune, que celui de la mer.

Cette fontaine avoit été ſûrement connue des romains. Le nom de *Muria* qu'ils donnerent à l'endroit où elle coule, & dont *Moriez* eſt dérivé, nous en fournit la preuve. Les révolutions arrivées en Provence, & les bouleverſemens occaſionnés par les pluies & les inondations, avoient fait diſparoître cette ſource, qui ne fut découverte pour la ſeconde fois qu'en 1636, lorſqu'on augmenta le prix du ſel. Les habitans s'étant apperçus que les pigeons alloient ſouvent boire dans un vallon, voiſin du village, s'imaginerent que l'eau pourroit bien être un peu ſalée, & ſe mirent à creuſer pour découvrir la véritable ſource. Ils la trouverent en

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

effet; car à peine furent-ils à cinq pieds de profondeur, qu'ils découvrirent quelques poutres rangées en parallélogrammes, & au-deſſous une cuve de chêne quarrée, qui avoit douze pieds de profondeur; le tout enſemble avoit l'air d'un puits, dont les quatre poutres formoient l'ouverture. Chaque côté de la cuve avoit environ trois pieds & demi de large. On trouva au même endroit quelques inſtrumens de bois pour puiſer de l'eau. Mais tout cela nous fait juger que les habitans étoient pauvres; des gens aiſés y auroient fait bâtir un puits convenable à l'utilité qu'ils en retiroient. Je remarque en ſecond lieu, qu'il faut que cette cuve eût été miſe dans le treizieme ou quatorzieme ſiecle; car les hiſtoriens diſent qu'elle étoit en aſſez bon état quand on la découvrit.

On trouve quelquefois ſur le chemin de *Comps* à *Caſtellane*, des bancs immenſes de roubine, pénétrés de gryphites, ordinairement mêlés avec d'autres coquillages. Il y a peu d'endroits qui offrent autant de cornes d'ammon, que le ravin formé à la montagne de *Chamatte*, près de *Vergons*. On y trouve auſſi de la marne, qu'on pourroit employer pour fertiliſer les terres. Le même coquillage foſſile n'eſt point rare aux extrêmités du terroir de *Norante*, vers celui de *Pel*, non plus qu'au terroir de *Soleillas*, du côté de *Demandols*. On voit à *Brenon* du charbon de terre & une pyrite blanche qui indique ce minéral. Il y a des amas de ſouffre aſſez pur à *Gevaudan*; à *Barrême* il eſt répandu ſur des pyrites.

REMARQUES HISTORIQUES. Caſtellane.

On voit peu de monumens d'antiquité dans ce dioceſe; excepté ceux qui ont été trouvés dans le terroir de Caſtellane. Nous les avons fait connoître dans la premiere partie de la chorographie, à l'article *Salinæ*, qui eſt le nom que portoit l'ancienne ville, bâtie au quartier de Notre-Dame du Plan; on y a trouvé des médailles d'or & d'argent, & beaucoup de veſtiges d'anciens édifices. Cette ville fut vraiſemblablement détruite par les ſaxons & les lombards à la fin du ſixieme ſiecle. Ceux des habitans qui ne tomberent pas entre leurs mains, voulant ſe mettre à l'abri de pareilles in-

curſions, ſe retirerent ſur un rocher voiſin, où ils bâtirent des maiſons qu'ils entourerent de murailles; c'eſt de-là que vint le nom de *Petra Caſtellana*, qui ſignifie la *roche du Château*. Ce nom étoit connu en 960, ſous l'épiſcopat d'Honoré II, évêque de Marſeille. La ſeigneurie du village & des environs appartenoit déjà à la maiſon de Caſtellane, vers l'an 1050; mais elle fut réunie au domaine comtal en 1257. Environ quatre ans après, une partie des habitans abandonna le rocher, & vint ſe loger dans le bourg qu'on avoit commencé de bâtir, il y avoit près de deux cens ans, à l'endroit où eſt actuellement la ville, ſur les bords du Verdon. La communauté obtint de Louis, prince de Tarente, & de la reine Jeanne, la grace ſinguliere de ne pouvoir être ſéparée du domaine comtal, & de ſe maintenir ſous la juriſdiction immédiate du ſouverain, par la force des armes, dans le cas, où par ſurpriſe, il céderoit à quelqu'un la ſeigneurie de la ville. La reine Marie, & Louis II ſon fils, confirmerent ce privilege, par lettres-patentes du 23 mai 1386.

DIOCESE DE SENEZ. REMARQUES HISTORIQUES.

Bouch. t. 1. p. 920 & 921.

Nous avons dit que l'ancienne ville appellée *Salinæ*, étoit à Notre-Dame du Plan; il eſt aiſé de le démontrer par les monumens de toute eſpece qu'on y a trouvés, & par une pierre milliaire, que Bouche dit avoir vue à *Taulane*. On y avoit gravé le nombre II, pour marquer que de ce lieu à *Salinæ*, il y avoit deux mille. En effet, cette diſtance conduit juſtement à l'égliſe du Plan; au lieu que de Taulane à Caſtellane il y a trois milles. Ce milliaire fut placé ſous l'empire de Probus, qui régna depuis le mois d'août 276, juſqu'au même mois 282. Voici l'inſcription:

p. 92.

T. 1. p. 130.

IMP. CAES
M. AVR
PROB. P. F
INV. AVG
III. COS. P. P
I I

Il y a dans la ville de Caſtellane des auguſtins, fondés en 1281, & des religeuſes de la viſitation en 1644.

Bagarris, près du Bourguet.

L'inſcription grecque, découverte à Bagarris, petit village qui ne ſubſiſte plus, & qui étoit voiſin du Bourguet, fut ſans doute miſe ſur le tombeau de deux amis, de deux jeunes époux, ou de deux amans; car ce n'eſt que de ces ſortes de perſonnes qu'on peut dire, que la même ame anime les deux corps.

D. M.
ΣΩΜΑΤΑ ΜΕΝ ΔΥΟ
ΨΥΧΗ ΔΕ ΜΙΑ

Il eſt plus que vraiſemblable, que le marbre ſur lequel on a trouvé cette inſcription, avoit été apporté d'ailleurs.

Barrême.

Parmi les médailles qu'on a trouvées au terroir de Barrême; on en cite une de Marſeille, & l'autre de l'empereur Geta. Nous regrettons qu'on n'ait pas conſervé les inſcriptions; elles nous apprendroient peut-être quelque particularité intéreſſante; car du reſte nous n'avons pas beſoin de tous ces monumens, pour croire que dans le territoire de Barrême, il y avoit une ville du tems des romains. La province étoit alors habitée à-peu-près comme elle l'eſt aujourd'hui, ou du moins nous ne voyons pas d'où pourroit venir la grande différence qu'on voudroit ſuppoſer dans la population.

Bouch. t. 1. p. 277.

La prévôté de Saint-Jacques ou de Saint-Jaume, dans le même territoire, eſt fort ancienne. C'étoit une dignité de l'égliſe collégiale des chanoines réguliers de ſaint Auguſtin. On en ignore la fondation, parce que les titres furent diſperſés, lorſque le comte de Carces fit détruire le cloître & l'égliſe, vers l'an 1570. On ſait ſeulement que le chapitre exiſtoit déjà en 1200, & qu'en 1287 il y avoit deux chanoines.

Colmars.

Quoiqu'on ne trouve aucun ancien monument à Colmars, je préſume que du tems des romains il y avoit un bourg où l'on

adoroit le dieu Mars, & que de-là eſt venue la dénomination de *collis Martius*. On voit tout auprès de cette petite ville une fontaine intermittente, remarquable par la fréquence de ſes retours. Gaſſendi, qui l'avoit examinée, aſſure qu'elle coule quatre fois dans une heure, & pendant ſept minutes à chaque fois, après leſquelles il y a une ceſſation abſolue, tantôt de huit, tantôt de ſept, & tantôt de ſix minutes. Le méchaniſme de ces fontaines eſt connu; c'eſt le même que celui du ſiphon. On eſt perſuadé aujourd'hui qu'il y a dans la montagne, où ces fontaines prennent leur ſource, deux réſervoirs, l'un ſupérieur, & l'autre inférieur, qui communiquent enſemble par un conduit recourbé en ſiphon, de maniere que la branche la plus courte a ſa baſe dans le réſervoir ſupérieur, & l'autre vient aboutir au réſervoir inférieur. Lorſque le premier eſt rempli, & que l'eau eſt parvenue au-deſſus de la courbure du conduit ou ſiphon, elle s'écoule dans l'autre, & met le réſervoir ſupérieur à ſec. Celui-ci ſe rempliſſant de nouveau, le même effet recommence, ainſi de ſuite, tant qu'il n'y a point d'obſtacle qui détruiſe ce jeu de la nature. La ſeule choſe qui puiſſe embarraſſer, c'eſt de ſavoir pourquoi le tems de l'intermittence ou de la ceſſation, eſt tantôt de huit, tantôt de ſept & tantôt de ſix minutes. Mais la ſurpriſe ceſſe, quand on fait attention qu'elle dépend du plus ou du moins d'eau qui arrive à la ſource.

DIOCESE DE SENEZ. REMARQUES HISTORIQUES. Fontaine intermittente.

DIOCESE DE NICE.

DIOCESE DE NICE.

La ville de Nice a eu ſes révolutions, comme preſque toutes les villes bâties ſur la Méditerranée. Mais ſa ſituation qui l'expoſoit aux incurſions des pyrates, quand les différens états de l'Europe étoient encore dans l'anarchie, fait toute ſa richeſſe, depuis que les gouvernemens devenus plus fixes & plus éclairés, peuvent s'occuper du bonheur des peuples. Cette ville eſt d'ailleurs la ſeule qui puiſſe échanger les productions du Piémont contre celles des

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

pays maritimes. Elle devient donc intéreſſante dans les états du ſouverain dont elle dépend; & pour peu que le gouvernement continue de s'en occuper comme il fait, elle répandra le commerce dans l'intérieur des terres, y animera l'agriculture, l'induſtrie & la population, ſur-tout ſi la communication d'un endroit à l'autre, & l'exportation des denrées deviennent faciles par la commodité des chemins, ſans leſquels le commerce ne fait que languir. On trouve à Nice tout ce qui peut en rendre le ſéjour agréable. L'air y eſt fort ſain, le ciel toujours beau, la campagne admirable, quoique peu étendue. Tous les arbres & les arbuſtes, originairement apportés de la Grece, tels que l'oranger, l'olivier, le coignaſſier, le citronnier, le pêcher, le figuier, le grenadier, &c. y viennent avec une facilité merveilleuſe. La vigne & l'oranger exhalent au commencement du printems, quand ils ſont en fleurs, une odeur qui, ſe mêlant à celle de l'œillet, de la roſe & du jaſmin, parfume l'air d'alentour. C'eſt alors qu'on peut dire de ce terroir, avec bien plus de fondement que de celui d'Hyeres:

Vertumne, Pomone & Zéphyre
Avec Flore y regnent toujours:
C'eſt l'aſyle de leurs amours,
Et le trône de leur empire.

Voyages de Langued. & de Prov.

La ville de Nice eſt capitale du comté de ce nom, & appartient à la maiſon de Savoie depuis l'an 1388. Il y a un ſénat, un commandant, un intendant, une chambre de commerce, un préfet, dont les fonctions ſont à-peu-près les mêmes que celles de nos bailliages, & trois paroiſſes. La premiere dépend du chapitre, compoſé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un ſacriſtain, & de ſept chanoines, dont l'un fait les fonctions de curé. Les deux autres ſont deſſervies par les grands carmes & les grands auguſtins, fondés les uns & les autres en 1405. Outre ces religieux, on y voit

encore des dominicains établis en 1243, des obſervantins en 1250, des minimes en 1632, & des théatins en 1693. Les religieuſes ſont celles de ſaint Bernard, fondées en 1405; de ſainte Claire en 1603; & deux couvens de la viſitation, dont l'un eſt de l'an 1635, & l'autre de l'an 1669. Il y a auſſi dans le fauxbourg, depuis l'an 1632, des auguſtins réformés, & dans le territoire, des récollets établis en 1543; des capucins en 1552, & des carmes déchauſſés en 1652. Rien ne prouve mieux, que ces pieux établiſſemens, le zele des habitans pour la religion.

Elle auroit été connue à Nice & à Cimiez, preſque dès ſa naiſſance, s'il étoit vrai que ſaint Nazaire y fût venu prêcher l'évangile ſous l'empire de Néron, & que Celſe, ſon diſciple & le compagnon de ſes ſouffrances, fût né à Cimiez, comme les grecs le prétendent. On ne ſait rien de poſitif avant ſaint Pons, qui ſouffrit le martyre dans cette ville vers l'an 258. C'eſt le plus ancien martyr dont l'hiſtoire de Provence faſſe mention: car il n'eſt pas vraiſemblable que ſaint Baſſus ait été mis à mort à Cimiez dix ans auparavant. Les actes de ſon martyre, abrégés par Pierre des Noëls, renferment des circonſtances qui n'ont pu être écrites par des auteurs contemporains. En les liſant, on eſt perſuadé, avec M. de Tillemont, que ce ſaint étoit un évêque d'Orient, dont il eſt parlé dans ſaint Jean-Chryſoſtôme.

Till. hiſt. eccleſ. t. 3. p. 706 & 707.

Saint Pons ne rempliſſoit pas le ſiege de Cimiez, comme quelques auteurs modernes l'aſſurent. Il n'en eſt parlé dans aucun monument authentique. Il n'y a pas même de preuve que cette égliſe & celle de Nice aient eu leur évêque avant le quatrieme ſiecle. Ils auroient aſſiſté en perſonne, ou par députés, au premier concile d'Arles tenu en 314; car l'empereur y avoit invité tous les évêques d'Occident. Cependant on ne lit parmi les ſouſcriptions, que le nom d'un diacre & d'un ſimple clerc de Nice. Il eſt inutile de vouloir donner à cet évêché & à celui de Cimiez, une antiquité que les anciens monumens lui refuſent. Preſque tous les ſieges de

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Provence ſont du IVe ſiecle, parce que la religion ne commença d'y faire des progrès ſenſibles que ſous le regne de Conſtantin.

On eſt ſurpris que deux villes qui ne ſont diſtantes l'une de l'autre que d'environ un quart de lieue, aient eu chacune leur évêque pendant quelque tems. Il devoit ſouvent naître des diſputes au ſujet de la juriſdiction; c'eſt peut-être ce qui obligea ſaint Léon à réunir les deux ſieges ſous l'épiſcopat de ſaint Valérien, vers l'an 450. Mais ſaint Hilaire, ſon ſucceſſeur, les ſépara de nouveau ſur un faux expoſé que lui fit l'évêque Auxanius. Les auteurs du *Gallia Chriſtiana* prétendent que ce prélat gouvernoit l'égliſe d'Apt. Il eſt bien vrai qu'il y avoit un évêque de ce nom à la tête du dioceſe en 436; mais il mourut pour le plus tard en 439, & par conſéquent il ne peut point avoir fait agir ſaint Hilaire, dont le pontificat commença au mois de novembre 461. Quel ſiege important rempliſſoit donc Auxanius, puiſqu'il prétendoit avoir une ſorte de juriſdiction ſur les égliſes de Nice & de Cimiez, au préjudice du métropolitain, qui étoit l'évêque d'Embrun? Seroit-ce celui d'Aix ou celui d'Arles? Nous croirions plutôt que c'étoit le premier, parce que nous trouvons un vuide dans la ſucceſſion des évêques de cette ville, vers le milieu du Ve ſiecle. Peut-être auſſi que ce prélat ne s'appelloit point *Auxanius*, & que ſon véritable nom a été défiguré par la faute des copiſtes. Mais pour revenir à notre ſujet, ſaint Hilaire ayant reconnu qu'on avoit ſurpris ſa religion, réunit de nouveau les deux ſieges en 465, & ordonna qu'il n'y auroit déſormais qu'un ſeul évêque pour les villes de Nice & de Cimiez. Comme il eſt impoſſible de ſavoir quels ſont ceux qui ont gouverné ſéparément ces deux égliſes, nous les confondrons à l'exemple de l'auteur du *Gall. Chriſt.*

ÉVÊQUES.

ÉVÊQUES.

381. *Saint Amant* eſt le premier évêque qui nous ſoit sûrement connu; il aſſiſta au concile d'Aquilée en 381.

Saint

DIOCESE DE NICE. ÉVÊQUES.

Saint Valerien fut préſent à celui de Riez en 439. Il avoit été moine de Lerins. C'eſt-là ſans doute qu'il avoit puiſé cette modeſtie, cette pureté de mœurs, & cet amour pour les pauvres, qui le rendirent ſi cher & ſi utile à ſon égliſe. Mais c'eſt-là auſſi qu'il prit des opinions, qui l'ont fait regarder comme ſuſpect de ſémi-pélagianiſme. C'étoit l'erreur de ces moines, & de ceux de ſaint Victor, qui vraiſemblablement l'apporterent de l'orient. Mais la conduite de ſaint Valerien, dont on célebre la fête à Nice, nous prouve, qu'attaché de cœur à la ſaine doctrine, il auroit abandonné ſes ſentimens, s'il les eût cru contraires aux déciſions de l'égliſe. Il vivoit encore en 455, & peut bien avoir été le ſucceſſeur immédiat d'Amant. 439.

Deuthere eſt mis au nombre des évêques de Nice. Mais les monumens ſur leſquels on ſe fonde, paroiſſent fort ſuſpects; & nous l'inférons dans notre catalogue, ſans prétendre garantir la certitude de ſon épiſcopat. Antelmi croit que Deuthere ſouffrit le martyre, ſous le regne d'Euric, roi des viſigots, & par conſéquent après l'année 480. 480.

Magnus députa au Ve concile d'Orléans en 549, & fut préſent à celui d'Arles en 554. Il y prit ſimplement le titre d'évêque de Cimiez, peut-être parce que cette ville étoit plus conſidérable que Nice, & qu'il y faiſoit ſa réſidence ordinaire. 549.

Auſtade vivoit en 581, lorſque les lombards vinrent ravager la Provence. Ils firent mourir ſaint Hoſpice qui vivoit, comme les anachoretes d'Egypte, dans un endroit appellé aujourd'hui *San-Souſpir*, près de Villefranche. Sa pénitence & ſes miracles le rendirent célebre dans toutes les Gaules. 581.

Catulin députa au II concile de Mâcon en 585. Après cette époque, il n'eſt plus mention des évêques de Nice juſqu'en 777. 585.

Syagrius ſiégeoit cette année-là. Quelques auteurs prétendent qu'il étoit neveu de Charlemagne. On verra bientôt ce qu'il en faut penſer, quand nous parlerons de l'abbaye de Saint-Pons. 777.

Jean I lui ſuccéda en 787, ſuivant le P. le Cointe, & ſouſcrivit au concile de Narbonne en 791. A cette époque on trouve encore une lacune de plus de deux ſiecles, ſoit que le ſiege de Nice ait été vacant pendant tout ce tems-là, ce que nous avons de la peine à croire; ſoit que les regiſtres de l'égliſe aient été perdus, ce qui paroît plus vraiſemblable. Après ce long intervalle, nous trouvons

787.

999. *Frodon* à la tête du dioceſe, en 999. Il eſt mention de lui dans une donation faite cette année-là au monaſtere de Saint-Pons, par Miron & Odile, deux nobles citoyens de Nice, dont on croit que le quartier de Mirindol, où ils poſſédoient beaucoup de biens, a tiré ſon nom.

1004. *Bernard*, ſucceſſeur de Frodon, confirma l'élection du moine Jean à l'abbaye de Saint-Pons en 1004, en préſence du comte Roubaud, de Guillaume de Nice, d'Autric, de Bonfils, & de leurs épouſes.

1018. *Pons*, fils de Miron & d'Odile, ſiégeoit en 1018. On a cru que Gaufredi lui avoit ſuccédé en 1027. Mais les monumens ſur leſquels on ſe fonde, ſont trop ſuſpects pour ne pas douter de ſon épiſcopat; d'ailleurs, Joffredi rapporte une charte par laquelle Pons, évêque de Nice, donne en 1030 aux religieux de Saint-Pons, un bien qui lui venoit de l'héritage de ſes peres, & qui étoit ſitué dans le terroir de cette ville, preuve qu'il y étoit né. Toutes ces circonſtances réunies nous font croire que c'eſt le même évêque qui ſiégea depuis l'an 1018, juſqu'après l'an 1030, & qu'il faut rejetter l'épiſcopat de Gaufredi.

Nic. monum. illuſt. p. 160.

1032. *André* I fut préſent à une donation que Laugier & ſa femme Odile, firent au monaſtere de ſaint Veran & à l'égliſe de Notre-Dame la Dorée, près de la riviere du Loup, dioceſe de Vence, en 1032. Odile eſt la même dont nous avons parlé ci-deſſus. Il paroît qu'elle avoit épouſé Laugier en ſecondes nôces, & qu'elle avoit eu de ſon premier mariage, outre Pons, évêque de Nice, Bernard & Miron, qui ſont nommés dans une charte que Joffredi

Ibid. p. 158.

rapporte. On voit dans une autre, qu'elle eut de ſon ſecond mariage, Raimbaud, Pierre, évêque de Siſteron, & Roſtan. On a cru qu'elle étoit fille de Guillaume I, comte de Provence. Mais nous avons fait voir ailleurs que c'eſt une erreur. Guillaume & ſa femme Adélaïde, lui donnerent pluſieurs terres en Provence; Raimbaud & Roſtan devinrent même ſeigneurs de Siſteron, dans le tems que leur frere en étoit évêque, car ce ſont eux qui exciterent les troubles dont nous avons déjà parlé; mais tout cela prouve ſeulement que les comtes de Provence cherchoient à ſe faire des partiſans par leurs libéralités. *Ibid.*

Diocese de Nice. Evêques.

Nitard, natif de Nice, confirma une donation faite à l'abbaye de Saint-Pons en 1037. On croit qu'il aſſiſta en 1040 à la dédicace de l'égliſe de Saint-Victor-lès-Marſeille. 1037.

André II lui avoit déjà ſuccédé en 1050. 1050.

Raymond eſt nommé dans pluſieurs chartes depuis l'an 1064, juſqu'au mois d'avril 1073. C'eſt à lui que Pierre, évêque de Vaiſon, natif de Nice, fit préſent du village de Drap, qui a le titre de comté. 1064.

Bernus ſiégeoit vers l'an 1075. 1075.

Archinbaud en 1078. Il fut nommé par Ermengaud, comte d'Urgel, pour être un de ſes exécuteurs teſtamentaires, en 1090. 1078.

Iſnard, qu'on a auſſi quelquefois appellé Iſoard, gouvernoit le dioceſe en 1108, puiſque cette année-là il diviſa les revenus du chapitre en prébendes. Il vouloit ſoumettre auſſi les chanoines à la regle de ſaint Auguſtin, mais la mort qui le ſurprit, on ne ſçait pas préciſément en quelle année, l'empêcha d'exécuter ſon projet. Nous ſçavons ſeulement qu'il vivoit encore en 1110. Jouſredi diſtingue Iſnard d'Iſoard, mais les raiſons qu'il en apporte, ne nous ont pas paru ſuffiſantes pour adopter ſon opinion. 1108.

Pierre I, dont l'épiſcopat commence à nous être connu en 1115, adoptant l'idée de ſon prédéceſſeur, introduiſit la réforme parmi ſes chanoines, & leur donna tout autour de l'égliſe un ter- 1115.

rein pour y bâtir un cloître, où ils puſſent établir des études, & vivre en commun ſous la regle de ſaint Auguſtin. Cette réforme étoit néceſſaire dans un tems où il y avoit auſſi peu de lumieres que de mœurs. Parmi pluſieurs traits d'ignorance que nous pourrions citer, il y en a un qui eſt aſſez remarquable, quoiqu'il fût commun alors. Un particulier de Nice voulant faire le voyage de Jéruſalem, avoit un fils en bas âge, qu'il ne voulut point laiſſer à la diſcrétion de ſes parens. Il offrit au chapitre la moitié de ſes biens, ſi l'on vouloit recevoir ſon fils chanoine, la propoſition fut acceptée avec joie; on ne ſe doutoit pas alors qu'il y eût la moindre ſimonie dans cet arrangement. Cependant Pierre étoit un évêque pieux & zélé, qui aimoit le bien, & le faiſoit autant que l'eſprit de ſon ſiécle pouvoit le permettre. Il ſoumit à ſa juriſdiction les religieux de Saint-Pons, qui refuſoient de la reconnoître, & fut un des principaux bienfaiteurs de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem & des templiers, établis à Nice vers l'an 1127. Il mourut, à ce qu'il paroît, en 1151.

1151. *Arnaud* lui ſuccéda la même année. Il étoit chanoine régulier & ſacriſtain de l'égliſe d'Orange; car lorſque le pape confirma la réforme établie dans le chapitre de Nice, il mit pour condition que l'évêque ſeroit pris parmi des chanoines réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin. Ce prélat étoit fort jaloux d'étendre ſes droits; il eut à ce ſujet des conteſtations avec les conſuls de Nice, & fut obligé de ſe mettre en 1153, ſous la protection ſpéciale de Raymond-Bérenger IV, qui étoit à Nice au mois d'avril de cette année-là. Ce prince l'établit juge en dernier reſſort des affaires des eccléſiaſtiques, & des perſonnes qui occupoient des maiſons ou des biens dépendans de l'égliſe; au lieu qu'auparavant ces affaires étoient portées à la juriſdiction conſulaire, où réſidoit la juſtice civile & criminelle. Il n'en fallut pas davantage pour mettre la diviſion entre l'évêque & les conſuls. Ceux-ci ne tinrent aucun compte de ces privileges, & ſévirent, dans toutes les occaſions, contre l'évêque

& les eccléſiaſtiques. L'archevêque d'Embrun, à qui ce prélat porta ſes plaintes, leur écrivit, & menaça de les excommunier s'ils ne faiſoient pas ſatisfaction à leur évêque (1). C'eſt ce qu'ils firent par délibération publique au mois d'août 1159. Le dernier acte où il eſt mention de cet évêque, eſt une tranſaction paſſée au mois de juin 1164 entre lui & Gui, comte de Vintimille, ſurnommé *la Guerre*, peut-être à cauſe de ſa bravoure & de ſon humeur inquiete.

Diocese de Nice. Evêques.

Raymond Laugier, de Nice, ſacriſtain du chapitre, rempliſſoit le ſiege en 1166; mais nous ignorons l'année de ſa mort. 1166.

Pierre II lui avoit déjà ſuccédé en 1184, car le pape Lucius III le chargea, cette année-là, de mettre la réforme dans l'abbaye de Saint-Pons, où il n'y avoit preſque plus, ni revenus, ni diſcipline; car ces deux choſes dépériſſent en même-tems. Peut-être auſſi que l'évêque, qui étoit en diſpute avec eux au ſujet de ſa juriſdiction qu'ils ne vouloient point reconnoître, & des droits paroiſſiens qu'ils s'étoient arrogés, chargeoit le portrait, quand il écrivoit au ſaint-Pere. Ils ſe ſoumirent enſuite, d'une maniere ſatisfaiſante pour le prélat. 1184.

Jean II ſiégeoit en 1197. Il eut des conteſtations avec les mêmes religieux, contre leſquels il préſenta des lettres qu'il diſoit avoir obtenues du ſaint-Pere, & qui furent reconnues fauſſes. Il prétendit avoir été trompé par un eccléſiaſtique qui avoit toute ſa confiance; mais il n'en fut pas moins ſoumis à une peine canonique. 1197.

Henri étoit à la tête du dioceſe en 1210. Il eut pour ſucceſſeur immédiat en 1215, 1210.

(1) Voici les noms des citoyens de Nice qui ſont nommés dans cette charte. *Conſulum civitatis, Fulconis Badati, Petri Ricardi, Petri Aldebrandi, Guillelmi Ruffi, & conſulum de Graſſa qui ibi erant cum epiſcopo ſuo, Malivicini, & Raimundi Riperti. Raimbaldi judicis de Niciâ, & Guillelmi Ricardi, Falconis, Hugoleni, Guillelmi de Eſa, Bertrandi & Atbaldi, Guigonis Mainerii, Roſtagni Badati, Petri Lamberti, Guillelmi Martini, Petri Cais, Bertrandi Auundi, Trencherii Amaluine, Pontii ſubdiaconi, qui fuit filius Milonis de porta.* Les conſuls de l'année précédente étoient, *Raimbaldus judex, P. Raimbaldi, Franco Raimbaldi, Pontius Gisberni.*

CHOROGRAPHIE. *II. Partie.*

Henri II, car l'épiſcopat de Sanche, qu'on met après celui d'Henri I, n'eſt fondé ſur aucune preuve. Ce qu'on dit d'*Antepelicanus*, qu'il ſiégeoit à Nice en 1215, eſt démontré faux par Joffredi, qui croit avec beaucoup de fondement que le complot par lequel la ville & le château de Nice furent mis ſous la domination des génois, fut tramé par Miron Badat & l'évêque d'Antibes; & que les hiſtoriens de cette république, trompés par la reſſemblance des noms, ont mis *Antepelicanus* pour *Antipolitanus*. Car du reſte il prouve par des monumens inconteſtables, qu'Henri fut évêque de Nice depuis l'an 1215 juſqu'en 1228. Ce qui rend la conjecture de Joffredi fort probable, c'eſt que le complot fut tramé, lorſque Henri étoit au concile de Latran. Dira-t-on, pour concilier les différens témoignages, que cet évêque avoit un coadjuteur nommé *Antepelicanus*, qui conduiſit toute cette affaire? C'eſt encore un ſentiment qu'on peut ſoutenir, & il eſt plus conforme à la déférence qu'on doit avoir pour les hiſtoriens de Gênes, qui ont tiré ce trait d'hiſtoire d'un acte écrit de la propre main de Marchiſi & d'Obert Spinola, les mêmes qui reçurent le ſerment de fidélité des habitans de Nice. Henri vécut juſqu'en 1238.

1215.

1238. *Mainfroid* acheta cette année-là tous les droits que le comte de Provence avoit ſur la terre de Drap. Ce fut Romée de Villeneuve, connétable de ce prince, qui les lui vendit. On a des preuves de l'épiſcopat de Mainfroid juſqu'en 1251.

1255. *Pierre le Bon*, ainſi nommé à cauſe de la douceur de ſes mœurs, eſt connu depuis l'an 1255 juſqu'en 1262, qui eſt l'année de ſa mort.

1270. *Jean* III ſiégeoit en 1270, lorſque le chapitre de Nice & celui de Maguelone, renouvellerent & confirmerent l'aſſociation qu'il y avoit entre-eux. Car dans ce tems-là il ſe formoit une eſpece de confraternité entre les chapitres qui ſuivoient la même regle; & les chanoines de l'un étoient reçus dans l'autre, comme s'ils en étoient membres.

DIOCESE DE NICE. EVÊQUES.

Hugues aſſiſta au concile d'Embrun, aſſemblé en 1290. 1290.

Bernard Chabaud, des ſeigneurs de Tourretes, mourut au mois d'avril 1300. 1300.

Nitard II lui ſuccéda, mais on ne connoît que ſon nom. 1301.

Raymond III, & non pas Roſtang, comme l'a cru Joffredi, rempliſſoit le ſiege en 1316. 1316.

Guillaume I, religieux de l'ordre des freres mineurs, pénitencier de Jean XXII, qui en fait un grand éloge dans ſes bulles, fut nommé en 1317. 1317.

Roſtang l'avoit déjà remplacé le 21 mai 1322. Il députa quatre ans après au concile de Saint-Ruf. 1322.

Raymond IV fut transféré du ſiege de Vence à celui de Nice en 1333, par Jean XXII. Ce qu'on dit de l'épiſcopat de Jean, que quelques auteurs donnent pour ſucceſſeur à Roſtang, n'eſt point fondé ſur d'aſſez bonnes preuves pour pouvoir être admis. 1333.

Guillaume II fut élu le 7 juin 1335. 1335.

Philippe Gaſton paſſa du ſiege de Sion, en Vallais, à celui de Nice en 1342. 1342.

Guillaume Ameſini, de Nice, prévôt de la cathédrale, fut ſacré vers l'an 1345, & mourut le 6 ſeptembre 1348. 1345.

Pierre Sardine, chanoine de Nice ſa patrie, & prieur de Villevieille, fut placé ſur le ſiege de cette ville le 6 novembre 1348. On doit le regarder comme un des principaux bienfaiteurs de ſon égliſe. On ignore l'année de ſa mort, on ſçait ſeulement qu'il vivoit encore en 1355. 1348.

Laurent Pictoris, ſon compatriote & ſon ſucceſſeur en 1360, avoit été prévôt du chapitre, & ſe rendit recommandable par ſa piété. Il aſſiſta au concile d'Apt en 1365. 1360.

Roccaſalva eſt mis au nombre des évêques, ſans qu'on ait des preuves bien claires de ſon épiſcopat. Joffredi prétend qu'il vécut juſqu'en 1388, qui eſt l'année où la ville & le comté de Nice paſſerent ſous la domination de la maiſon de Savoie.

Jean de Tournefort, natif de Lantouſque dans le comté de Nice, moine de Saint-Pons, enſuite abbé de Lerins pendant trente-quatre ans, & enfin évêque de Nice, montra un mérite qui lui attira l'eſtime des papes & du ſouverain. Il ſiégea depuis l'an 1392 juſqu'en 1401.

1392.

1401. *François* I, référendaire de Benoît XIII, établit les auguſtins, les carmes, les bernardines, dans la ville, en 1405, le couvent qu'ils avoient hors des portes ayant été détruit durant les guerres civiles.

1408. *Louis* I ne ſiégea que peu de tems; il vivoit en 1408.

1409. *Jean du Bourg*, né en Savoie, lui ſuccéda; M. Baluze croit qu'il fut transféré à Saint-Papoul en 1418.

1418. *Antoine Clementis* ou *de Regiac*, comme on l'appelle dans le *Gall. Chriſt.* fut élevé ſur le ſiege de Nice en 1418, & transféré à celui de Bellei, ſa patrie, en 1422. Il eut pour ſucceſſeur

1422. *Aimon*, nommé par Martin V, le 18 avril de la même année.

1428. *Louis Badat*, de Nice, abbé de Saint-Pons, ſiégea depuis l'an 1428 juſqu'en 1445.

1446. *Aymon Provana*, d'une famille noble de Piémont, religieux de l'ordre de ſaint Benoît, nous eſt connu depuis l'an 1446, juſqu'en 1459.

1460. *Henri* III, ſon ſucceſſeur, ne ſiégea pas long-tems, puiſqu'il mourut en 1461.

1462. *Barthelemi Chuetti* prit poſſeſſion de l'évêché le 15 avril 1462, à la nomination de Pie II, & ſe rendit recommandable par ſes bonnes œuvres juſqu'à ſa mort, arrivée le 12 juin 1501. Il étoit né en Savoie, ou peut-être dans le Dauphiné, & avoit obtenu en commande l'abbaye de Saint-Pons.

1503. *Jean Uriol* ou *Orcoli*, natif de Vienne en Dauphiné, ſucceſſeur de Barthelemi à l'évêché & à l'abbaye, avoit été chanoine de pluſieurs égliſes, & vivoit en 1503. C'eſt tout ce qu'on ſçait de lui.

Boniface Ferrier, (*Ferrerius*) frere du cardinal de ce nom, fut adminiſtrateur

adminiſtrateur de l'évêché de Nice après la mort de Jean, pendant peu de tems, puiſque

Auguſtin Ferrier, ſon couſin germain, en fut pourvu le 29 novembre 1506; mais il fut transféré à Verceil avant d'en avoir pris poſſeſſion, au mois de ſeptembre 1511. Il eut pour ſucceſſeur à Nice, le 18 octobre ſuivant, 1506.

Jérôme d'Arſagis, milanois, religieux bénédictin, ſous l'épiſcopat duquel le chapitre fut transféré à l'égliſe de ſainte Réparate. Il mourut en 1542. 1511.

Jérôme Tête-de-Fer, (*de capite ferreo*) natif de Rome, s'éleva par ſes talens, & après avoir rempli différens emplois en cour de Rome, il fut nommé légat en France & en Portugal. Pourvu de l'évêché de Nice, le 6 février 1542, & décoré de la pourpre deux ans après, il mourut à Rome après s'être démis de l'évêché en faveur de 1542.

Jean-Baptiſte Provana, vers l'an 1545; ce prélat étoit tréſorier de l'égliſe métropolitaine de Turin, ſa patrie, & aumônier du duc de Savoie. Il mourut le 21 ſeptembre 1548. 1545.

François Lambert, de Chambery, frere de l'évêque de Maurienne en Savoie, & de celui de Caſerte dans le royaume de Naples, fut élevé ſur le ſiege de Nice par Paul III, le 18 janvier 1549, & mourut au mois d'août 1583. 1549.

Jean-Louis Palavicini, né en Piémont des marquis de Céve, avoit été nommé à l'évêché de Saluces, quand il fut pourvu de celui de Nice, avant d'être ſacré, le 7 novembre 1583. Il fit des ſtatuts ſynodaux, & mourut en faiſant la viſite de ſon dioceſe, le 5 novembre 1598. 1583.

François Roſini, né en Piémont, étoit religieux obſervantin, confeſſeur de Charles-Emmanuel duc de Savoie, & connu par ſes talens pour la chaire, & par les différens emplois qu'il avoit remplis avec diſtinction dans ſon ordre, quand il fut nommé à l'archevêché de Turin. Mais cette nomination ayant été révoquée 1600.

avant qu'il fût ſacré, on lui donna l'évêché de Nice, le 23 octobre 1600. Ce fut un avantage pour cette ville que d'avoir ce prélat, qui ſe rendit auſſi recommandable par ſa charité pour les pauvres, que par ſon zele pour la religion & le maintien des bonnes mœurs. Il mourut le 22 août 1620.

1622. *Pierre-François Mallet*, chanoine régulier de Saint-Jean de Latran, abbé de ſaint André de Verceil, ſa patrie, & enfin général de ſon ordre en 1615, fut nommé à l'évêché de Nice en 1622, & le gouverna avec beaucoup d'édification juſqu'au 4 décembre 1631, qui eſt le jour de ſa mort. Il a écrit la vie du bienheureux Amédée duc de Savoie. Le ſiege demeura vacant pendant quatre ans.

1635. *Jacques Marengo*, natif de Mont-Réal, en Piémont, ayant été pourvu de l'évêché de Saluces en 1627, donna ſa démiſſion en 1635, & le duc de Savoie le fit nommer à celui de Nice le 18 décembre de la même année. Il mourut le 2 janvier 1644, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Eſpagne.

1644. *Deſiré de Palletis*, de Verceil, chanoine régulier de Saint-Jean de Latran, abbé de ſaint André de la même ville, fut ſacré évêque de Nice, à Rome, le 11 décembre 1644. Il augmenta les revenus de l'évêché, fit réparer pluſieurs égliſes & le palais épiſcopal, & mourut d'une chûte le 15 ſeptembre 1659.

N. de Moret fut nommé en 1661, & eut pour ſucceſſeur

1672. *Henri de Provana*, de l'ordre des carmes déchauſſés, pourvu de l'évêché de Nice en 1672. Il mourut le 29 novembre 1706, ayant nommé le ſéminaire ſon héritier. Le ſiege demeura vacant juſqu'en 1727, à cauſe des démêlés de la cour de Turin avec celle de Rome.

1727. *Raymond Recroſio*, religieux barnabite, natif de Verceil en Piémont, connu dans ſon ordre par ſon talent pour la chaire, & par la ſcience de la religion, lui ſuccéda au mois d'avril de cette année-là. C'étoit un prélat reſpectable par la ſainteté de ſa vie & par

Diocese de Nice. Evêques.

ſon déſintéreſſement. Ses bulles ne lui ayant rien coûté en cour de Rome, il crut devoir expédier *gratis* les lettres des ordinans & les proviſions des bénéfices, ayant pour maxime qu'il devoit traiter les autres comme il avoit été traité lui-même. *Gratis accepiſtis*, diſoit-il, *gratis date*. Il mourut âgé de ſoixante-quatorze ans, ſix mois & deux jours, en faiſant la viſite de ſon dioceſe, le 22 mai 1732.

Charles-François Canton, de Ronco, dans la province de Bielle, vicaire général du dioceſe de Verceil, fut ſacré le 23 avril 1741, & mourut le 24 août 1763, regretté de ſes diocéſains, pour ſa charité envers les pauvres. Il donna des marques de ſa généroſité à ſon égliſe cathédrale, & aux curés du dioceſe, en faveur deſquels il plaça un capital d'environ quinze mille livres, pour contribuer à leur entretien pendant le tems que dure la retraite qu'ils vont faire tous les ans à Nice. Il eut pour ſucceſſeur 1741.

Jacques-François-Thomas Aſteſan, religieux dominicain, natif de Chambery, ſacré le 15 juillet 1764. Il remplit encore le ſiege. 1764.

Anciennes abbayes.

L'abbaye de Saint-Pons eſt la ſeule du dioceſe : elle fut fondée à l'endroit où étoit la chapelle de ce ſaint martyr, à un quart de lieue de Nice, vers l'an 775 pour le plus tard. Les hiſtoriens diſent que Syagrius, fils de Carloman & neveu de Charlemagne, en jetta les fondemens. C'eſt une erreur qu'il eſt aiſé de détruire ; car le ſaint fondateur de ce monaſtere, fut fait évêque de Nice en 777, & par conſéquent, il ne peut pas avoir été fils de Carloman, qui étant né en 751, ne ſe maria point, ſelon toutes les apparences, avant l'an 768. Syagrius, ſon cadet, ne vint donc au monde qu'en 770 pour le plutôt. Je demande ſi en 777, c'eſt-à-dire, ſi à l'âge de ſept ans, il pouvoit être déjà fondateur d'une abbaye, & capable de remplir un ſiege épiſcopal ? Avouons donc que le Syagrius, qui la fonda, n'étoit point le même que le fils de Carloman. C'étoit un ſaint perſonnage qui obtint, des libéralités de Charlemagne,

de quoi faire ce pieux établiſſement; mais ce monarque n'étoit point alors en Provence, comme on le prétend; il eſt certain qu'il n'y vint jamais, ou du mòins n'en a-t-on aucune preuve.

Nous terminerons ici ce que nous avons à dire du dioceſe de Nice, qui étant hors de la Provence, n'entre point dans notre plan quant à la partie de l'hiſtoire naturelle.

Fin de la Chorographie.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PROVENCE.

INTRODUCTION.

§. I. Religion des Celtes.

Comme notre deſſein eſt de faire connoître les variations que la religion, les loix & le caractere du peuple ont éprouvées en Provence, depuis la fondation de Marſeille juſqu'à nos jours, il eſt néceſſaire de jetter un coup d'œil ſur les anciens habitans de la province, & de voir ce qu'ils étoient avant que les romains ne fiſſent la conquête. Ce que nous dirons des provençaux ne leur ſera pas tellement propre, qu'il ne convienne à bien des égards à tous les gaulois. Mais nous en ſentirons mieux quelle fut l'influence des connoiſſances & des mœurs que Marſeille tranſmit à la Provence, & qui de-là ſe répandirent enſuite dans les provinces voiſines.

INTRODUCTION.

Il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de remonter à ces tems éloignés; il ne nous reſte preſque aucuns monumens qui puiſſent nous en retracer l'hiſtoire. La Provence étant ſéparée de l'Italie, par des montagnes inacceſſibles; de la Grece, par une mer orageuſe, a dû être néceſſairement inconnue aux écrivains qui précéderent la conquête des Gaules. Il eſt vrai que la découverte des côtes eſt très-ancienne; mais elle fut faite par des pyrates, qui n'y trouverent que des pyrates comme eux, & qui n'avoient ni le courage pour pénétrer dans l'intérieur des terres, ni les lumieres pour obſerver, ni la confiance de leur patrie pour témoigner la vérité. Les marſeillois même, établis dans les terres des gaulois, ne pouvoient pas les connoître. La différence des mœurs, des uſages & du langage, mit pendant long-tems, entr'eux & ces barbares, un mur de ſéparation. Ils ne voyoient donc que leurs voiſins, & ſur-tout les habitans des côtes. Avec des liaiſons ſi foibles & ſi bornées, ils ne pouvoient pas juger de la religion, du caractere & des mœurs de la nation. De-là vient que les anciens écrivains de la Grece, qui, vraiſemblablement, ne ſavoient des Gaules que ce qu'ils en apprenoient des marſeillois, en ont parlé ſi ſuperficiellement. La ville de Marſeille ne paroît avoir communiqué librement avec les naturels du pays, qu'environ deux cens ans après ſa fondation, & quand elle commença d'établir des colonies. C'eſt alors qu'elle tranſmit aux gaulois, quelques opinions de ſes philoſophes, quelques-uns de ſes uſages, les caracteres grecs, & pluſieurs cérémonies religieuſes.

Les romains étant enſuite venus dans les Gaules, plus de deux ſiecles après, y trouverent ces nouveautés établies, & les décrivirent, ſans les diſtinguer des anciens uſages de la nation. Les auteurs modernes, ſouvent copiſtes ſerviles des anciens, ont fait comme eux; ils ont attribué aux celtes, de tous les tems & de toutes les provinces, la même religion, les mêmes loix & les mêmes mœurs; ſans égard aux variations que les révolutions des

ſiecles, le commerce avec les étrangers, la différence des climats & des pays y avoient apportées. Je ſens combien il eſt difficile de ſaiſir les progrès & les changemens d'un peuple, dont l'hiſtoire nous manque. Auſſi attribuerons-nous aux provençaux, contemporains des phocéens, fondateurs de Marſeille, tout ce que Céſar & d'autres auteurs nous diſent des gaulois, qui vivoient cinq cens ans après. Mais nos vues n'en ſeront pas moins remplies : en faiſant obſerver tout ce qui porte l'empreinte d'une origine grecque, nous rendrons hommage à la gloire des anciens marſeillois, & à l'aſcendant qu'ils eurent dans les Gaules. Nous allons commencer par examiner ce qui regarde la religion.

RELIGION DES CELTES.

(1) Un écrivain moderne penſe que les anciens gaulois étoient monothéiſtes; mais il n'en donne aucune preuve, & l'on ne ſe perſuadera pas que pluſieurs ſiecles après le déluge, les gaulois euſſent encore des idées ſaines ſur la divinité. Il eſt dans le caractere du peuple toujours foible & timide, de la voir dans tous les objets ſenſibles de ſes affections; & par-là même, de les reſpecter ou de les craindre, & de finir par les adorer. Les aſtres, qui pendant la nuit le dirigent dans ſes courſes, la terre qui le nourrit, le ſoleil qui embellit tous les êtres, l'eau qui les vivifie, le feu qui les anime, lui paroiſſent inſéparables de la divinité; il croit qu'elle eſt généralement répandue dans toute la matiere ſenſible, qu'elle ne fait qu'un corps avec elle, & ne peut pas en être eſſentiellement diſtinguée. Voilà les égaremens où la raiſon conduiſit les anciens peuples, quand ils eurent oublié les dogmes de leurs premiers aïeuls. Si c'eſt-là être monothéiſtes, nous avouons que les gaulois l'étoient ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt. Mais n'eſt-ce pas abuſer

(1) M. Duclos eſt l'écrivain dont je parle. Il croit qu'on peut douter, & même qu'on peut nier que les gaulois aient été polythéiſtes, du moins avant l'invaſion des romains. Je pourrois citer une foule d'autorités qui prouvent le contraire. Je me contente de renvoyer aux commentaires de Céſar, & à l'ouvrage de M. le Pelloutier ſur les celtes. Acad. des inſcrip. t. 19. in-p. 492.

INTRODUCTION.

des termes, que d'appeller *monothéïſme* le dogme abſurde d'une ſubſtance unique, qui tend à diviſer la divinité en autant de parties que la matiere?

Il faut donc ſe borner à dire, qu'avant la fondation de Marſeille, les gaulois n'étoient point idolâtres, c'eſt-à-dire qu'ils ne rendoient point de culte aux idoles, ni aux mânes des héros. On peut le prouver, par un paſſage de Tacite, ſur les mœurs des germains. Ces peuples avoient, non-ſeulement la même origine, mais encore les mêmes uſages & la même religion que les gaulois; & comme ils avoient moins de commerce avec les étrangers, ils conſerverent plus long-tems leurs anciennes cérémonies, & la tradition de leurs ancêtres. Tacite nous aſſure qu'ils auroient cru faire outrage à la divinité, s'ils avoient oſé la circonſcrire dans les bornes d'un temple, ou la repréſenter ſous des formes humaines; cette opinion exclut néceſſairement toute idée d'idolâtrie, & ſuppoſe le dogme du naturaliſme dont nous avons parlé ci-deſſus.

Il eſt vrai que Tacite, & d'autres hiſtoriens, aſſurent que les germains adoroient des divinités, telles que Mercure, Mars, Iſis; mais perſonne n'ignore que ces auteurs écrivoient ſur la religion des nations étrangeres, avec tous les préjugés de leur religion. Partout ils aimoient à retrouver leurs ſuperſtitions & leurs idées. On ſait avec quelle inexactitude, Tacite lui-même a parlé des juifs; qu'il accuſe d'adorer la tête d'un âne; cependant que de moyens n'avoit-il pas de s'en inſtruire? La Judée étoit depuis long-tems connue & fréquentée; à Rome il y avoit beaucoup de juifs, & l'on trouvoit dans les ouvrages de Philon & de Joſeph, tous les éclairciſſemens qu'on pouvoit deſirer. Si Tacite s'eſt trompé ſur un point qu'il étoit ſi facile d'éclaircir, que n'avons-nous pas à craindre, quand il parle de faits beaucoup plus difficiles à diſcuter? Son témoignage peut donc nous paroître ſuſpect ſur la religion des germains, comme ſur celle des juifs.

En effet, comment concilier le culte qu'on rendoit à Iſis, à Mercure

Mercure & à Mars, avec ce que dit le même auteur, qu'on ne trouvoit chez les germains aucune trace des religions étrangeres. Le culte d'Iſis leur étoit cependant venu d'Egypte, il en convient lui-même: pour Mercure, eſt-il bien certain que dans tous les tems ils l'euſſent adoré? Ils le regardoient comme l'inventeur des lettres & le protecteur des marchands. Mais avant l'établiſſement des grecs en Provence, les gaulois, non plus que les germains, n'avoient ni lettres ni commerce. Quant au culte de Mars, il pourroit bien avoir auſſi une origine récente & étrangere. Mais d'ailleurs, il n'eſt pas prouvé que Mars fût regardé comme un Dieu chez les germains. Il ne falloit ſouvent aux hiſtoriens latins, & ſur-tout à Tacite, qui paroît avoir négligé de ſe mettre au fait des religions étrangeres, que des apparences d'un culte religieux, pour décider qu'il y en avoit un, & pour donner le nom d'un Dieu, à un homme dont la mémoire étoit depuis pluſieurs ſiecles en vénération dans un pays.

RELIGION DES CELTES.

Nulla ſimulacra, nullum peregrinæ ſuperſtitionis veſtigium.

Chez différentes nations, les mêmes cérémonies ont eu ſouvent un objet & des motifs différens. Nous courons riſque de nous tromper, en attachant nos idées à des termes & à des uſages, qui ailleurs étoient pris dans un ſens tout oppoſé; on faiſoit aux héros des ſacrifices ſemblables, pour l'extérieur des cérémonies, à ceux que l'on faiſoit aux dieux; mais les anciens ne laiſſoient pas de regarder ces deux cultes comme différens.

Il ne faut donc pas ſe borner aux apparences, quand on veut décider en pareille matiere, ſur-tout lorſque le dogme & les loix connues, tels que le naturaliſme & la défenſe d'avoir des temples & des ſimulacres, ſuppoſent qu'il n'y avoit point d'idolâtrie. Car la premiere idée d'un peuple idolâtre, c'eſt d'avoir des temples & des ſtatues. Croit-on d'ailleurs que des barbares, tels qu'étoient les gaulois avant la fondation de Marſeille, c'eſt-à-dire ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt, connuſſent les vertus & les vices dont les divinités du paganiſme n'étoient que des emblêmes? Car on pour-

INTRODUCTION.

roit juger des mœurs d'un ancien peuple par le nombre & les attributs des dieux qu'il adoroit. J'avoue pourtant qu'il fut un tems où l'idolâtrie régna dans les Gaules. Mais il ne s'enfuit pas qu'elle y eût toujours été connue. Il eſt plus vraiſemblable qu'elle fut apportée de la Grece, quatre à cinq cens ans avant que Céſar & Tacite écriviſſent. Il n'y a perſonne qui ne reconnoiſſe Jupiter dans *Tharamis*, que les gaulois regardoient comme le pere des dieux, le maître du tonnerre, & le modérateur des ſaiſons; Mercure dans *Teutates*, le dieu de l'éloquence, l'inventeur des lettres, le patron des voyageurs & des marchands; Mars dans *Heſus*, le dieu de la guerre; Appollon dans *Belinus*, qu'on repréſentoit tantôt comme le ſoleil, & tantôt comme le dieu de la médecine. Nous trouverions à peu de choſe près la même reſſemblance dans tout leur ſyſtême religieux, ſi nous voulions l'examiner en détail; il n'y avoit ſouvent de changé que les noms.

§. II.
LE POLITHÉISME APPORTÉ PAR LES MARSEILLOIS.

L'IDOLATRIE fut connue ſur les côtes de Provence avant de l'être dans l'intérieur des Gaules, parce que c'eſt le premier endroit où les vaiſſeaux des grecs aborderent, quand ils commencerent à s'éloigner de l'Italie; mais des pyrates ou des marchands qui ne font que paſſer, ne font pas capables de faire le moindre changement dans une religion (1). Sur cette matiere, il faut du tems pour changer l'opinion des hommes, il faut que les yeux s'accoutument peu-à-peu au nouveau culte, & ſur-tout qu'on le voie ſuivi par des hommes dont le mérite impoſe; une colonie puiſſante ſera donc ſeule capable d'opérer cette révolution.

(1) La maniere dont les fauſſes religions s'établirent eſt une preuve de la divinité de la nôtre, qui ſe répandit en peu de tems chez toutes les nations par des voies toutes oppoſées; elle fut annoncée par des hommes ignorans & groſſiers, combattue par les ſavans, perſécutée par les grands, ſouvent déchirée par ſes propres miniſtres; & malgré tous ces obſtacles qui auroient étouffé dans ſa naiſſance une religion humaine, elle fit plier en peu de tems ſous ſon joug, la raiſon des philoſophes, l'orgueil des grands & les paſſions du peuple.

Comme celle de Marſeille eſt la plus ancienne que nous connoiſſions dans les Gaules, & la plus fameuſe par la ſageſſe de ſes loix, l'étendue de ſon commerce, & la célébrité de ſon académie, je croirois volontiers qu'elle y apporta l'idolâtrie. Il n'y a pas de preuve qu'elle y fût établie avant cette époque, & même il eſt très-vraiſemblable qu'on ne l'y connoiſſoit pas. Cette opinion, me dira-t-on, eſt une conjecture, mais l'opinion contraire en eſt une auſſi; & dans la néceſſité d'admettre l'une des deux, on doit préférer la plus probable. Or, la difficulté, pour ne pas dire l'impoſſibilité d'expliquer par un autre ſyſtême, comment l'idolâtrie grecque s'eſt gliſſée dans la Gaule celtique, donne à mon ſentiment un degré de probabilité que l'autre n'a pas.

LE POLYTHÉISME APPORTÉ PAR LES MARSEILLOIS.

Voilà donc la premiere révolution conſidérable que Marſeille cauſa dans la province. C'eſt de ſon ſein que ſortit cette foule de divinités, dont le culte faiſoit d'autant plus d'impreſſion ſur les ſens, qu'il étoit revêtu de la pompe la plus propre à ſubjuguer l'eſprit: elles furent bientôt accréditées, ſelon que leurs attributs les rendoient plus ou moins conformes au caractere & au goût des peuples; elles ſe répandirent de proche en proche, & pénétrerent enfin dans les provinces les plus éloignées.

§. III.
DES SACRIFICES HUMAINS.

C'EST auſſi des marſeillois qu'on reçut la connoiſſance de la langue grecque; peut-être faut-il encore leur attribuer l'origine des ſacrifices humains, qui firent couler tant de ſang dans les Gaules. L'hiſtoire nous laiſſe ignorer ſi cette ſuperſtition régna parmi eux, à moins qu'on ne diſe d'après Lucain, qu'elle régnoit du tems de Céſar; nous ſçavons ſeulement qu'elle étoit aſſez générale dans le pays d'où ils venoient, & qu'ils ſacrifioient un homme quand quelque maladie cruelle ravageoit la ville; cet exemple ſeul pouvoit être dangereux pour les gaulois; un peuple féroce & guerrier adopte, & porte aiſément à l'excès des uſages ſanguinaires.

INTRODUCTION.

Quoi qu'il en ſoit, cette coutume barbare d'immoler des hommes, après avoir pris naiſſance dans la Phénicie, alla ſouiller toutes les nations. Elle eſt atteſtée par trop de monumens, pour que nous puiſſions révoquer en doute qu'elle ait exiſté chez nos ancêtres. Non-ſeulement ils immoloient des victimes humaines dans des ſacrifices publics, mais encore dans ceux qu'on offroit pour la guériſon des particuliers; fondés ſur ce principe, que dans les grands périls, comme dans les grandes maladies, on ne pouvoit ſatisfaire aux dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le ſeul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les ſacrifices publics, au défaut de malfaiteurs on immoloit des innocens; dans les ſacrifices particuliers, on égorgeoit ſouvent des hommes qui s'étoient volontairement dévoués à ce genre de mort.

§. IV.
DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME CHEZ LES GAULOIS

LES gaulois, ou du moins les druides, reconnoiſſoient l'immortalité de l'ame, s'il faut s'en rapporter au témoignage du plus grand nombre des auteurs. Céſar aſſure le même fait, & il nous apprend auſſi qu'ils croyoient la métempſycoſe, vraiſemblablement apportée dans les Gaules par les marſeillois, qui infecterent le pays de tous les délires de l'imagination des grecs.

§. V.
DES PRÊTRES.

LES prêtres, connus ſous le nom de druides, bardes, & eubages, & plus généralement ſous celui de druides, étoient en très-grand nombre, & fort puiſſans. On les diſtinguoit en trois claſſes; les premiers étoient chargés des ſacrifices, des prieres, & d'interpréter les dogmes de la religion. On leur avoit auſſi confié la légiſlation, l'adminiſtration de la juſtice, & l'éducation de la jeuneſſe, qu'ils inſtruiſoient dans la théologie, la morale, la phyſique & l'aſtrologie, qui, chez toutes les nations, a eu ſes partiſans & ſes dupes. Les *bardes* célébroient en vers les louanges de la divinité & des hommes illuſtres; ils jouoient des inſtrumens, & chantoient à la tête des armées, avant & après le combat, pour exci-

ter la valeur des combattans, louer ceux qui s'étoient diſtingués, & flétrir les lâches ; uſage digne d'éloge, & auquel on a dû ſouvent tout le ſuccès d'une bataille.

Les *eubages* ou *vates* conſultoient les entrailles des victimes.

Tous ces prêtres dépendoient d'un ſouverain pontife, qui avoit une autorité ſans bornes. Après ſa mort, le plus diſtingué d'entr'eux lui ſuccédoit ; & s'il ſe trouvoit pluſieurs concurrens, le choix étoit décidé à la pluralité des ſuffrages, ou par le ſort des armes.

Les druides s'étoient emparés de preſque toute l'autorité ; maîtres des peines & des récompenſes, ils jugeoient les criminels, & connoiſſoient des différends qui ſurvenoient pour cauſe de ſucceſſion & d'intérêt. Si quelqu'un n'acquieſçoit pas à leur ſentence, on l'excommunioit ; & quiconque étoit frappé d'anathême, étoit retranché de la ſociété ; il paſſoit pour un ſcélérat & pour un impie, avec lequel il étoit défendu d'avoir aucune communication. S'il avoit quelque procès, on refuſoit de lui rendre juſtice ; exclus pour toujours des charges & des dignités, il portoit juſqu'au tombeau le mépris & l'exécration publique. Il étoit extrêmement rare qu'on appellât du jugement des druides à l'aſſemblée générale de la nation. On croyoit que le bonheur & la puiſſance de l'état, dépendoient du reſpect qu'on avoit pour eux. Ce préjugé, joint aux plus grands priviléges, tel que celui d'être exempt des charges militaires & civiles, attiroit beaucoup de gens dans le ſacerdoce ; mais il falloit en être digne par ſa vertu. Il y en avoit même qui travailloient à s'en rendre capables, par un cours de vingt années d'étude, pendant lequel il n'étoit pas permis d'écrire la moindre choſe des leçons qu'on recevoit. Il falloit tout apprendre par cœur ; uſage qui paroît être venu de l'école de Pythagore, & qui pourroit bien avoir été tranſmis par les marſeillois. Après cette longue épreuve, on ſubiſſoit un examen où l'on étoit

INTRODUCTION.

obligé de réciter pluſieurs milliers de vers, qui renfermoient ou des principes, ou des réponſes à des queſtions. Je crois que ces vers étoient rimés, & que c'eſt de-là que nous eſt venu par tradition, l'uſage de la rime, qui étoit connu des anciens peuples, comme nous le prouverons, en parlant de la naiſſance & des progrès de la poéſie provençale.

A tous ces moyens que les druides avoient de ſubjuguer les eſprits, ils joignirent l'exercice d'un art, qui fut long-tems en poſſeſſion de ſe jouer de la crédulité humaine; je parle de la médecine, où l'on ſe doute bien qu'il entroit plus de pratiques ſuperſtitieuſes, que de connoiſſances phyſiques; ils avoient donc en main tout ce qui peut donner la puiſſance & l'affermir. Auſſi étoit-elle ſans bornes; elle ſubſiſta juſqu'à la conquête des Gaules par les romains. A cette époque elle perdit preſque toute ſa vigueur; enfin elle fut entiérement détruite en Provence, ſous le regne de Tibere. Ce prince craignant que le culte des gaulois ne fût une occaſion de révolte, défendit, ſans reſtriction, les victimes humaines, abolit les écoles des druides, ne permit plus que la jeuneſſe s'initiât dans leur doctrine, fit maſſacrer un grand nombre d'entr'eux, & raſer les bois où ils ſe retiroient, pour ſe livrer à la priere & à la contemplation. Le reſte ſe diſperſa, ou périt enſuite par les ordres de l'empereur Claude, ſous qui les provençaux adopterent en tous points le culte des romains, comme ils en avoient déjà pris les mœurs.

§. VI.
DES LOIX ET DU GOUVERNEMENT.

ON voit, par tout ce que nous venons de dire, que les druides avoient la principale part dans le gouvernement; ils eurent l'adreſſe de mêler le ſyſtême religieux au ſyſtême politique, de maniere qu'ils concilierent l'utilité publique avec leur intérêt perſonnel. On en peut juger par les loix, ſuivant leſquelles ils ſe gouvernoient, & dont les principaux objets étoient l'honneur qu'on doit au ſouverain Etre, la diſtinction de la fonction des prêtres,

l'obligation d'assister à leurs instructions & aux sacrifices solemnels. Il étoit expressément défendu de commercer avec les étrangers sans permission, de leur révéler les dogmes ou les loix. Les mêmes choses se pratiquoient en Egypte. Il étoit aussi défendu de discuter les matieres de religion & de politique, excepté à ceux qui avoient l'administration de l'une ou de l'autre, au nom de la république. Lorsqu'un simple particulier apprenoit quelque chose qui intéressoit l'état, il n'en pouvoit parler qu'aux magistrats eux-mêmes, & ceux-ci en faisoient part à l'assemblée, s'ils le jugeoient à propos, & s'ils ne croyoient pas que l'affaire fût capable de causer quelque fermentation parmi le peuple; car il s'allarmoit aisément, & souvent, sur des bruits publics, il se portoit aux résolutions les plus hardies.

Après avoir réglé ce qui avoit rapport à l'état & à la religion; les légiſlateurs tournerent leurs vues sur des objets moins relevés, mais très-importans. Ils décernerent des peines contre l'oisiveté, le larcin, le meurtre & les violences; ils établirent des hôpitaux, ordonnerent entre le mari & la femme, la communauté des biens, telle, à-peu-près, qu'elle est encore établie dans les pays coutumiers, firent des réglemens touchant l'éducation des enfans qui étoient élevés en commun, hors de la présence de leurs peres, & permirent aux femmes de juger des affaires des particuliers pour faits d'injures, sans qu'on pût appeller de leur jugement; quelquefois même on les consultoit sur les affaires de l'état; car on les croyoit plus susceptibles que les hommes d'avoir commerce avec la divinité, d'en être inspirées, & de rendre des oracles. Cependant il ne faut pas conclure de-là qu'elles eussent une grande influence dans le gouvernement, ou dans l'intérieur du domestique. Si le caractere de la nation leur accordoit ces petites prérogatives, dont l'amour-propre se nourrit, la loi, plus sévere, les renfermoit dans des bornes assez étroites. Leurs maris avoient puissance de vie & de mort sur elles, aussi-bien que sur leurs enfans. Lorsqu'un

INTRODUCTION.

noble mouroit, les parens s'aſſembloient, & ſur le moindre ſoupçon que ſa femme eût contribué à ſa mort, on la mettoit à la queſtion comme une eſclave. Etoit-elle coupable, on la brûloit, après lui avoir fait ſouffrir les plus cruels tourmens.

La loi n'avoit point négligé les devoirs qu'on devoit rendre aux morts; c'étoit honorer leur mémoire, que de conſerver leur crâne, de le faire border d'or ou d'argent, & de s'en ſervir pour boire. On alloit même juſqu'à faire brûler, avec leurs corps, tout ce qu'ils avoient de plus cher, eſclaves, perſonnes de leur ſuite, animaux; on croyoit qu'il en étoit de l'autre vie comme de celle-ci, qu'on avoit les mêmes affections & les mêmes beſoins. De-là vient, ſelon Valere-Maxime, que les peuples voiſins de Marſeille, prêtoient quelquefois de l'argent dans ce monde, pour en tirer le paiement dans l'autre; ſuperſtition groſſiere, dont les ſimples étoient les dupes, au profit des gens ruſés. Afin que les droits du mort fuſſent bien conſtatés, on enterroit, avec ſes cendres, dans le même tombeau, les comptes arrêtés & les obligations. C'étoit un nouveau ſervice qu'on rendoit au débiteur. Les mêmes pratiques ſe trouvoient en égypte.

Parmi ces loix il y en avoit de fort ſages, qui feroient honneur aux plus grands légiſlateurs, & on les obſervoit exactement. Il ſe tenoit tous les ans des aſſemblées générales, où tous les cantons du même peuple envoyoient leurs députés. Non-ſeulement on y délibéroit & prononçoit ſur les affaires d'importance qui concernoient la république & la religion; mais encore on y recherchoit les malverſations & tous les crimes qui étoient échappés aux tribunaux particuliers, ou qui étoient reſtés impunis. Les juges, revêtus d'une robe magnifique, portoient un collier, des braſſelets & des anneaux d'or, & paroiſſoient avec cette magnificence majeſtueuſe, qui contribue tant à augmenter le reſpect des peuples.

Les cantons dont je viens de parler, avoient à-peu-près la même étendue que nos dioceſes. Ils avoient leurs officiers municipaux & leur

leur ſénat, qui faiſoient leur réſidence ordinaire dans la ville capitale. Nous avons lieu de croire qu'ils remettoient la puiſſance militaire entre les mains d'un chef, qui ſe chargeoit de les défendre contre l'injuſtice & l'oppreſſion. Ce n'eſt qu'à ce prix qu'il conſervoit une autorité qu'on lui déféroit librement. Les hiſtoriens lui donnent ſouvent le nom de roi, parce qu'en tems de guerre il avoit toutes les apparences de la royauté.

DES LOIX ET DU GOUVERNEMENT.

Outre l'ordre des prêtres, qui étoit le premier, il y avoit encore celui des nobles qui ne s'occupoient pour ainſi dire que de la chaſſe & de la guerre; & celui du peuple dont le ſort fut toujours de ramper & de ſervir l'ambition des grands. Il étoit exclu des aſſemblées publiques, & n'avoit aucune ſorte d'autorité; la plupart même accablés de dettes & d'impôts, ou opprimés par la violence, ſe mettoient au ſervice de quelque perſonne conſidérable, qui avoit ſur eux le même pouvoir que les maîtres ſur les eſclaves. Ce fait a quelque choſe de ſurprenant. On conçoit bien comment la ſervitude s'introduiſoit autrefois dans un pays conquis, où le vainqueur devenu maître, impoſoit les loix qu'il lui plaiſoit. Mais on ne conçoit pas comment il pouvoit y avoir une différence ſi grande entre les nobles & le peuple, chez une nation guerriere qui n'avoit jamais été ſubjuguée, & où, dès l'âge de quinze ans, chacun pouvoit faire valoir ſes raiſons à la pointe de l'épée. Ceci ſeroit une énigme pour nous, ſi nous ne ſavions pas que dans tous les tems, l'oiſiveté ou des malheurs imprévus ont forcé les uns à acheter des autres leur ſubſiſtance au prix de la liberté.

§. VII. DES MŒURS.

LA morale des gaulois étoit renfermée en trois points. Honorer les dieux, ne faire aucun mal, s'exercer à acquérir la bravoure & toutes les vertus d'un homme de cœur. Quant aux mœurs, il n'eſt pas difficile d'en donner une idée, d'après ce que nous en diſent les hiſtoriens, & d'après le tableau que nous venons de faire des loix, de la religion & du gouvernement. Les gaulois, du tems

de Céſar, joignoient à un talent décidé pour les ſciences & les arts, l'amour de la gloire, des diſtinctions, du faſte & des honneurs; ſinceres, généreux & bienfaiſans, ils exerçoient l'hoſpitalité avec un zele qui mériteroit d'avoir des imitateurs. Leur bravoure les rendit la terreur de toutes les nations. Ils en auroient été conſtamment les vainqueurs, s'ils avoient ſu l'allier avec les détours de la politique. Terribles dans le premier choc, mais moins redoutables quand ils avoient jetté leur premier feu, on les rallioit difficilement, quand ils étoient une fois en déroute. Le mépris pour les lâches, l'attachement à la religion, la déférence pour le ſexe, étoient chez eux le fruit de l'éducation. Céſar ajoute qu'ils étoient amateurs de la nouveauté, légers, inconſtans, indiſcrets, & toujours prêts à changer de ſentiment; avides de nouvelles, arrêtant dans les places publiques les marchands & les voyageurs, pour en apprendre, délibérant légérement ſur les affaires de la plus grande importance, ſe décidant de même, & ſe repentant un inſtant après du parti qu'ils avoient pris. A ces traits il eſt aiſé de reconnoître leurs deſcendans: le fond du génie national eſt ineffaçable; il peut être altéré, perdre de ſa force & de ſon énergie par certaines cauſes, mais il eſt toujours le même à peu de choſe près, lorſqu'il n'eſt pas contrarié par le gouvernement.

Quoique ſupérieurs à nos ancêtres, à bien des égards, nous avons pourtant plus de vices qu'eux, ou pour mieux dire, nous en avons qui leur étoient inconnus; parce que les ſciences, les arts, le commerce, & cette circulation d'hommes qui voyagent les uns chez les autres, ont dû nous donner d'autres beſoins & d'autres vues: mais on ne change point de caracteres pour changer de principes & de deſirs; c'eſt un arbre qu'on a beau plier & cultiver de différentes manieres, il porte toujours des fruits de la même qualité.

Ces mœurs, telles que je viens de les peindre, n'eurent pas les mêmes nuances, & ne furent pas exactement les mêmes dans tou-

tes les provinces des Gaules, ni dans tous les tems. Le climat & même la ſituation des lieux y mettent beaucoup de différence. Les anciens provençaux qui habitoient les côtes, lorſque les phocéens y aborderent, étoient groſſiers & barbares. C'eſt le défaut de preſque tous les peuples qui, vivant ſur les bords de la mer, ne connoiſſent point d'autre profeſſion que la pêche & la pyraterie. Tels ſont encore les habitans de Salé, de Tunis & d'Alger dans un ſiecle où les arts & les ſciences ont policé preſque toutes les nations.

Les peuples, du côté des Alpes, avoient à-peu-près les mêmes défauts. L'habitude de vivre de la chaſſe, & d'être dans une eſpece de guerre continuelle avec les animaux les plus féroces, les rendoit ſauvages; d'ailleurs les habitans des montagnes ſont ordinairement plus inquiets, plus vifs, plus ruſés que ceux de la plaine; Annibal & les romains en firent une triſte expérience.

Leurs uſages répondoient à leurs mœurs; ces peuples qui étoient d'abord preſque nuds, prirent enſuite une tunique peinte de différentes couleurs; & enfin, ils y ajouterent un hoqueton à manches qui leur deſcendoit juſqu'aux cuiſſes. Ils avoient outre cela une eſpece de grand haut-de-chauſſe, qu'on appelloit *bracas*, d'où leur vint le nom de *Galli-Bracati*. Leurs cabanes groſſiérement conſtruites, & couvertes de terre graſſe & de roſeaux, étoient éparſes dans les campagnes; ils couchoient ſur des feuilles, ou ſur des peaux de chiens & de loups, mangeoient beaucoup d'ail, beaucoup de viande, & peu de pain; mais une viande à demi-cuite & ſans apprêt. Le plus brave ſe ſervoit le premier. Cette prérogative, une des plus grandes qu'il pût y avoir parmi des hommes de cette eſpece, parce qu'elle ſuppoſoit une ſupériorité de courage que chacun avoit de la peine à reconnoître dans ſon rival, occaſionnoit ſouvent des diſputes; alors il en coûtoit la vie à quelqu'un des convives. Si le rang du plus brave étoit adjugé ſans conteſtation, la joie & la liberté de la table produiſoient quelquefois

INTRODUCTION.

les mêmes effets que la rivalité; la converſation s'échauffoit, & il n'étoit pas rare de voir du ſang répandu. Car telle étoit l'humeur de ce peuple; il paſſoit de la danſe au combat avec une facilité ſurprenante.

Ces défauts tiennent beaucoup au local, & changent dans des circonſtances plus heureuſes. Le même endroit qui étoit un repaire de pyrates, devint dans la ſuite des tems, quand les phocéens s'y furent établis, l'école des ſciences, des beaux arts & de la politeſſe : mais, je le répéte, on ne change point de génie, pour changer de ſyſtême, de manieres & d'uſages; le peuple aura d'autres vices & d'autres vertus, mais ces vertus & ces vices porteront l'empreinte de ſon caractere; la nature ne perd jamais ſes droits; j'en appelle à l'expérience de tous les ſiecles.

§. VIII. DU LANGAGE.

Ce ſeroit ici le lieu de donner une idée du langage, ſi, ſur cette matiere, nous avions autre choſe que des conjectures : pour parler d'une langue, & juger de ſon caractere, il faut avoir des ouvrages entiers, tant en proſe qu'en vers, dont l'intelligence nous ait été conſervée par une tradition non interrompue; autrement tout ce qu'on peut dire n'eſt fondé que ſur des analogies & des étymologies forcées, qui ſuppoſent que les mots dont on les tire, ſont encore les mêmes que du tems des celtes, & que nous en ſavons la véritable ſignification; erreur qui a produit bien des efforts inutiles.

Si nous connoiſſions toutes les langues anciennes, nous jugerions par la différence ou par la conformité de celles qui étoient en uſage chez pluſieurs peuples, s'ils avoient une origine commune; il eſt hors de doute qu'on parloit la même au fond, dans toute l'étendue de la Gaule celtique : mais comme il eſt preſque impoſſible qu'une langue généralement répandue dans un vaſte pays, n'eſſuie des altérations, celle-ci étoit diviſée en pluſieurs dialectes particuliers, dont chacun avoit ſes mots propres &

différens, du moins dans les inflexions. C'eſt dans ce ſens qu'il faut prendre ce que dit Céſar, de la différence du langage qu'il y avoit parmi les gaulois; c'eſt du moins la penſée de Strabon.

Lorſque les provençaux, plus éclairés ſur leurs propres intérêts, eurent commencé de fréquenter Marſeille, & ſur-tout quand ils eurent pris du goût pour les ſciences & les arts, alors la langue grecque devint générale parmi eux. C'étoit celle que les honnêtes gens parloient; mais l'orgueil des romains leur impoſa bientôt la néceſſité d'apprendre le latin. La langue latine, appuyée de toute la puiſſance des vainqueurs, fit des progrès rapides en peu de tems, ſans pouvoir cependant détruire l'autre: elles ſubſiſterent donc toutes les deux avec la celtique qu'on avoit reléguée parmi le peuple, juſqu'à ce que s'étant enfin mêlées enſemble, elles s'altérerent de nouveau par l'arrivée des barbares qui inonderent le pays. On prit d'eux, plutôt par habitude que par beſoin, des mots & des façons de parler particulieres. Mais quand des tems plus heureux ſuccéderent à ces ſiecles groſſiers, on vit ſortir des débris de tant de langues, un idiôme où l'on reconnoît le génie de la langue latine à travers beaucoup de mots barbares, & quantité de phraſes & d'expreſſions grecques; c'eſt celui qu'on parle encore aujourd'hui. Il joint à la force & à l'énergie, la richeſſe & la naïveté. Il eſt ſur-tout rempli de tours vifs & d'expreſſions figurées, qui ſont une ſuite néceſſaire de l'imagination des habitans. La France en fit durant quelque tems ſes délices.

Je parlerai ailleurs de l'avantage qu'il a eu de donner naiſſance à la poéſie. Je remarquerai ici qu'il s'altere tous les jours par les conſtructions & les inflexions françoiſes auxquelles on l'aſſujettit. Son ton naïf, ſon caractere de force & d'énergie ne ſe trouvent plus que dans les lieux éloignés des grandes villes, où le peuple conſerve encore ſon ancien langage & ſes anciennes mœurs; car ces deux choſes ne s'altérent jamais l'une ſans l'autre. Mais il aura le ſort de tous les idiômes anciennement uſités dans les autres pro-

INTRODUCTION.

vinces, & dont la langue françoiſe a effacé juſqu'aux moindres traces. Les livres & les actes publics ſont les dépoſitaires des langues; ſi la langue vulgaire en eſt bannie, elle touche à ſa décadence, & n'a plus de vigueur que dans les campagnes où le commerce, les colleges voiſins, les voyages, la fréquentation des grandes villes, les chanſons mêmes, & le paſſage ou le ſéjour des troupes achevent de la détruire.

Voilà ce que nous avions à dire ſur l'ancien état de la Provence, avant la conquête des romains. Ce tableau nous a paru néceſſaire, pour rendre le lecteur plus attentif à toutes les variations dont nous parlerons dans cette hiſtoire. Nous tâcherons d'en aſſigner les cauſes, mais nous n'oſons nous flatter d'y réuſſir toujours. Les hiſtoriens grecs & latins, qui parlent de la Provence, ne l'ayant connue, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'après la conquête, nous la repréſentent telle qu'elle étoit alors, ſans ſe donner la peine de remonter à des tems plus reculés; c'eſt une erreur qu'il eſt plus aiſé de ſentir que de corriger, ſur-tout dans ce qui regarde l'hiſtoire ancienne de Marſeille (1), par laquelle nous allons commencer.

(1) Il en eſt des noms de villes comme des noms d'hommes; ils doivent preſque tous leur origine à quelque défaut, qualité, ou circonſtance qui nous ſont inconnus, & deviennent la proie de toutes les ſubtilités des étymologiſtes. S'il m'étoit permis de faire une conjecture ſur le mot de Marſeille ou Μασσαλία, comme l'appellent les Grecs, je dirois qu'il eſt compoſé de deux mots, dont l'un vient du grec Μασσαν, qui ſignifie *prendre, toucher, être près*; & l'autre, qui eſt Σαλιαι, eſt le nom des Salyes, dont le roi ſe tenoit près de l'endroit où eſt la ville d'Aix. Ainſi Marſeille, ſuivant cette étymologie, ſignifie, qui eſt voiſin des Salyes, qui touche aux Salyes.

Digitized by Google

LIVRE PREMIER.

§. I. Fondation de Marseille.

La fondation de Marſeille eſt un des événemens les plus mémorables de notre hiſtoire. Cependant nous n'avons que très-peu de détails ſur les premiers ſiecles de cette ville, & ils roulent preſque tous ſur les arts & les mœurs. Comme on n'écrit l'hiſtoire d'un peuple que fort tard, & lorſqu'il eſt devenu aſſez puiſſant pour intéreſſer par l'éclat de ſes actions, ſes commencemens reſtent cachés dans la nuit des tems, juſqu'à ce qu'un auteur enthouſiaſte ou crédule les en retire, pour les rendre dignes des événemens poſtérieurs, par un merveilleux que l'ignorance accrédite. Les hiſtoriens qui parlent de Marſeille, n'étant venus que cinq à ſix cens ans après ſa fondation, ont recueilli, avec beaucoup de faits qu'on ne peut révoquer en doute, quelques traditions populaires qu'il faut mettre à l'écart, ou du moins ne doit-on conſerver que les plus vraiſemblables, celles qui font connoître les mœurs & les uſages des premiers tems.

Les phocéens, qui fonderent Marſeille, deſcendoient des anciens habitans de l'Attique ou de l'Ionie proprement dite, qui paſſerent dans l'Aſie mineure, où ils bâtirent pluſieurs villes. Phocée fut une des plus célebres : ſa ſituation ſur les bords de la Méditerranée, le peu d'étendue & de fertilité de ſon territoire, ayant forcé les habitans à ſe livrer à la navigation, ils s'enrichirent par le commerce, ſans négliger la pêche & la pyraterie, qui n'avoient rien de déshonorant dans ce tems-là.

Plus de ſix cens ans avant l'ere vulgaire, ils fréquentoient les côtes d'Italie, où les vaiſſeaux de Tyr & de Carthage abordoient auſſi. Dès ce tems-là même, les villes maritimes, qui ne ſubſiſtoient que par le commerce, établiſſoient des comptoirs dans les pays

Herod. l. 1.

lointains, où leurs navigateurs relâchoient. Les phocéens en avoient en Italie; ils voulurent en avoir sur les côtes méridionales de la Gaule. La nature du climat, & la barbarie des gaulois, leur rendoient cet établissement nécessaire. Les vaisseaux, battus par les vents qui regnent dans ces mers, y auroient souvent péri faute de secours, & même ils y auroient fait des courses inutiles, parce que les habitans de cette contrée, alors sauvage, ne savoient ni cultiver la terre, ni tirer parti des richesses qu'elle renfermoit dans son sein.

Just. l. 43. Après avoir consulté les dieux sur leur expédition, Simos & Protis, chargés de la conduire, s'embarquent avec les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui veulent partager leur sort, & portent avec eux les instrumens des arts méchaniques alors connus, ceux de l'agriculture, & les loix suivant lesquelles la colonie devoit se gouverner. Ils abordent à Ephese, où l'oracle leur avoit enjoint de relâcher, pour se mettre sous la conduite de la personne que Diane leur nommeroit. A peine ils sont arrivés, que la déesse apparoît en songe à une des femmes les plus respectables de la ville, nommée Aristarque (1), & lui ordonne de prendre une de ses statues & de suivre ces étrangers. Outre la statue, Aristarque prend encore dans le temple une portion du feu sacré, pour le perpétuer dans le nouveau temple qu'on devoit bâtir à Marseille en l'hon-

Strab. l. 4.

Spanh. *de præst. num.* t. 1. p. 580.

(1) Les mœurs antiques, si différentes des nôtres, donnent un air de merveilleux à ces circonstances du départ des phocéens; & si elles n'étoient rapportées que par les historiens, nous en mettrions peut-être quelques-unes au rang des fables. Mais elles sont consignées par les monumens les plus authentiques, qui déposent en faveur de la vénération que les marseillois conserverent toujours pour Aristarque, citoyenne d'Ephese, & premiere prêtresse de Diane à Marseille. Son existence & son rang paroissent encore prouvés par l'usage où l'on fut d'avoir toujours une éphésienne pour prêtresse de Diane, usage attesté par une inscription rapportée dans Spon. Le culte de Diane est aussi attesté par les médailles de Marseille, sur lesquels on falsoit souvent graver sa tête. Suivant les loix des colonies, le temple que les marseillois éleverent à cette déesse, devoit être de la même forme que celui qu'elle avoit à Ephese.

Spon. Miscel. p. 349.

Spanh. *ibid.* p. 574.

neur

neur de la déeſſe ; car le feu ſacré étoit une cérémonie eſſentielle de la religion païenne.

FONDATION DE MARSEILLE. Av. J. C. 599 ans.

Ce fut ſous les auſpices de cette déeſſe, que les phocéens entrerent dans le golfe, où ils bâtirent enſuite Marſeille. Leur premier ſoin en arrivant fut de gagner les bonnes graces du prince qui regnoit dans cette contrée. Protis fut chargé de le voir & de faire alliance avec lui. Il arrive à la cour avec quelques perſonnes de ſa ſuite, le jour que le prince devoit marier ſa fille Gyptis. C'étoit l'uſage (1) que les parens aſſemblaſſent pour cette cérémonie, les jeunes gens d'une condition égale à la leur, & qu'ils acceptaſſent pour gendre celui à qui leur fille préſentoit une coupe remplie d'eau. Tous les ſeigneurs du pays s'étoient rendus à la cour, où ils attendoient que la princeſſe déclarât ſon choix, quand Protis arriva. Sa bonne mine, ſon habillement, ſes manieres, lui attirerent tous les regards : Gyptis elle-même en fut frappée, & ſans faire attention aux inconvéniens qu'il pouvoit y avoir à ſe décider pour un étranger, elle lui préſente la coupe. Son pere ravi du choix en témoigne ſon contentement, par l'abandon qu'il fait

Juſtin, *ibid.* Athenée, l. 13.

(1) L'anecdote de ce mariage, rapportée par Juſtin & par Athénée, qui l'avoit priſe dans Ariſtote, nous fait connoître un uſage des anciens gaulois, & n'a rien qui péche contre la vraiſemblance, quelqu'extraordinaire qu'elle paroiſſe d'abord. Il eſt aſſez naturel que le roi d'un peuple ſauvage ne dédaigne pas d'avoir pour gendre le chef d'une colonie ; & dans le cas dont il s'agit, s'il y avoit quelque différenee, elle étoit toute à l'avantage des phocéens.

Les hiſtoriens modernes, d'après Juſtin, appellent ce prince, roi des *Ségobrigiens*. Comme on ne connoît aucun peuple de ce nom, ils ſont fort embarraſſés pour fixer la poſition de ſes états. L'un la met à Riez, un autre à Aix, un troiſiéme à Arles, ſans avoir d'autre titre que l'amour de la patrie. Je crois qu'il y a une faute dans Juſtin, le ſeul auteur de l'antiquité qui parle des *Ségobrigiens*. Scylax, qui vivoit ſous le regne de Philippe, pere d'Alexandre, & qui nous a laiſſé une deſcription des bords de la Méditerranée, diſtingue trois ſortes de Liguriens ; les *Ibéroligiens*, depuis les Pyrénées juſqu'au Rhône ; les *Celtoligiens*, depuis le Rhône juſqu'aux Alpes ; & les *Ligiens* ou *Liguriens* proprement dits, depuis les Alpes juſqu'à l'Arno. Je crois qu'au lieu de *Ségobrigiens*, il faut lire *Celtoligiens*, dont le roi ſe tenoit vraiſemblablement dans quelque lieu ſitué entre Aix & Marſeille.

aux phocéens d'un terrein, où ils s'établiſſent la premiere année de la quarante-cinquiéme olympiade, c'eſt-à-dire, 599 ans avant J. C.

Les gaulois, ſuivant Juſtin, n'habitoient encore que des chaumieres éparſes & iſolées. Mais les phocéens, plus verſés dans la connoiſſance des beſoins qu'ont les hommes réunis en ſociété, entourent leur ville de murailles, bâtiſſent une citadelle pour contenir les peuples voiſins, établiſſent la baſe de leur gouvernement ſur les loix qu'ils avoient apportées, & décernent à Diane d'Epheſe, qui devint la divinité tutélaire de Marſeille, un culte particulier dans un temple qu'ils lui élevent, & dont Ariſtarque fut la premiere prêtreſſe. Tournant enſuite leur attention vers l'agriculture, qui eſt avec la pêche, l'unique reſſource qu'ils aient pour ſubſiſter, ils cultivent la vigne & l'olivier. Ce ſont les ſeules productions étrangeres dont parle Juſtin, parce qu'elles furent vraiſemblablement les premieres qu'ils tranſplanterent dans les Gaules. Mais pourquoi ne reconnoîtrions-nous pas avoir reçu de cette premiere peuplade de phocéens, ou de celle qui vint peu de tems après, le figuier, l'amandier, le prunier, qui ont tant d'analogie avec le climat de Provence, & qui pouvoient fournir aux phocéens une nourriture ſaine, en même-tems qu'ils leur ouvroient une branche de commerce? Nous pouvons encore leur attribuer beaucoup de graines & d'herbes potageres, auparavant inconnues dans les Gaules. Le beſoin & l'habitude que les phocéens avoient de ſe nourrir de ces légumes, dans la Grece, leur en rendoient l'uſage indiſpenſable dans leur nouvel établiſſement; auſſi les auteurs nous apprennent-ils que les colonies grecques, qui alloient s'établir dans des pays barbares ou abandonnés, portoient non-ſeulement avec elles des proviſions pour le voyage; mais encore tout ce qui pouvoit leur procurer dans leurs nouvelles habitations, les agrémens & les avantages qu'ils avoient dans leur patrie (1).

(1) Le climat & le ſol de Marſeille reſſemblent, à certains égards, au ſol & au climat de la Grece. Ainſi tout invitoit la nouvelle colonie, dépourvue des choſes

Ce fut au milieu de ces occupations, & peu d'années après ſon établiſſement, que la colonie fut attaquée par les peuples voiſins. Leur roi Nanus étoit mort, & ſon fils, Coman, moins favorable aux marſeillois, prend la réſolution de les chaſſer, ſur les conſeils d'un ligurien, qui lui repréſente que ces étrangers, après s'être établis ſur les côtes à titre de ſupplians, pourroient bien finir par s'en rendre entiérement les maîtres. Il appuie ſes raiſons de l'apologue de la chienne, qui ayant demandé un petit coin dans la cabane d'un berger pour y mettre bas ſes petits, en chaſſa le propriétaire, quand ils furent aſſez forts pour ſe défendre. Le roi choiſit pour l'exécution de ſon projet, le jour où l'on devoit célébrer la fête de Flore. Il y envoie quelques jeunes gens d'élite, comme s'ils étoient uniquement attirés par la pompe de la cérémonie, en fait entrer d'autres cachés ſur des chariots couverts de brouſſailles, & va lui-même ſe mettre en embuſcade dans les bois voiſins, après avoir donné ordre à ces jeunes gens d'ouvrir les portes de la ville pendant la nuit; ſon deſſein étoit de s'y introduire avec le reſte des troupes, & de maſſacrer les habitans lorſqu'ils ſeroient plongés dans le vin & le ſommeil. Mais l'amour divulgua le ſecret de la conſpiration, & ſauva Marſeille. Une femme, proche parente du roi, aimoit un jeune marſeillois d'une beauté peu commune; ayant eu occaſion de le voir, elle ne put ſupporter l'idée qu'il ſeroit bientôt égorgé comme les autres. Dans l'excès de ſon trouble, elle lui révele le complot, & le conjure de ne pas s'expoſer au danger. Le jeune homme effrayé, vole chez les magiſtrats, & leur dit ce qu'il vient d'apprendre. Auſſi-tôt on s'em-

FONDATION DE MARSEILLE.
Tit. Liv. l. 5. ch. 34.
Diſſert. de Carli, ſur la fond. de Marſeille, p. 33.

néceſſaires à la vie, à y reproduire ce qui faiſoit la richeſſe & l'ornement des campagnes riantes de l'Aſie mineure. Mais nous croyons que l'oranger, le grenadier & les autres arbres de cette eſpece, plus propres à ſatisfaire des goûts de fantaiſie, qu'à procurer une utilité réelle, ne furent tranſplantés en Provence, qu'à meſure que le commerce & le luxe s'étendirent. La ville de Nice, colonie marſeilloiſe, fut la premiere ſans doute qui cultiva l'oranger; car à Marſeille le climat & la nature du terrein s'oppoſent à la culture de cet arbre.

Livre I.

pare de toutes les avenues, les gaulois qui étoient dans la ville ſont arrêtés, & l'on prend de ſi juſtes meſures, que le roi lui-même eſt attaqué au moment qu'il s'y attend le moins, & perd la vie dans le combat avec ſept mille hommes des ſiens. Depuis cet événement, dit Juſtin, les marſeillois fermerent les portes de la ville les jours de fêtes, mirent des ſentinelles ſur les remparts, veillerent avec attention ſur les étrangers, & prirent en tems de paix les mêmes précautions qu'en tems de guerre.

Tit. Liv. l. 5. ch. 34.

Tite-Live fait mention de cet événement, ſans entter dans les mêmes détails que Juſtin. Il ajoute ſeulement que la ville de Marſeille dût ſon ſalut au ſecours du fameux Belloveſe, qui paſſoit par la Provence, lorſqu'à la tête d'une armée formidable de gaulois, il alloit fondre ſur l'Italie, & menaçoit de détruire l'empire romain dans ſa naiſſance.

V. chorogr. p. 120.

Cette armée de Belloveſe étoit compoſée de près de deux cens mille hommes. Il s'en détacha un grand nombre qui s'établirent dans cette partie de la côte, qui eſt entre Marſeille & Fréjus. Ces gaulois & les phocéens furent peut-être les premiers qui ſe mêlerent aux provençaux. Ils leur donnerent des aïeux, les uns dans l'extrêmité des Gaules, & les autres dans l'Aſie mineure, en attendant que les viſigots, les francs & les bourguignons vinſſent les attacher par les liens du ſang aux peuples du nord, & les ſarrazins aux arabes (1).

(1) Le roi Ambigat, qui faiſoit ſa demeure dans ce que nous appellons le Berri, mais dont la domination s'étendoit ſur pluſieurs autres provinces, envoya ſes deux neveux, Belloveſe & Sigoveſe, chercher des établiſſemens dans les pays étrangers, avec tous ceux de ſes ſujets qui voudroient les ſuivre. Il s'en trouva, dit-on, trois cens mille, en y comprenant ſans doute les femmes & les enfans. Belloveſe prit la route de l'Italie, en paſſant par la Provence; & Sigoveſe, celle de la forêt Hercynie, au-delà du Rhin.

Ces migrations ſont moins la preuve de la population des Gaules, que de la ſtérilité du pays. La population tient plus à la ſociété qu'à la nature; & ſi les hommes ſe multiplient, c'eſt lorſque le commerce, les arts & l'agriculture les mettent

§. II.
Mœurs et loix de Marseille.

Athen. l. 10. c. 9.
Strab. l. 4.
Valer. Max. l. 2.
Et alii.

La ville de Marſeille ſubſiſtoit depuis environ cinquante-ſept ans, lorſque Phocée tomba ſous le joug des perſes. La plupart des habitans s'embarquerent avec leurs effets, leurs femmes & leurs enfans, pour ſe ſouſtraire à la tyrannie d'Harpagus, lieutenant de Cyrus. Ce ſont eux qui jetterent dans la mer une barre de fer ardente, & qui s'engagerent, par ſerment à ne revenir dans leur patrie, que quand cette barre ſurnageroit. Quelques-uns de leurs

---

en état de ſe défendre & de ſe ſecourir mutuellement. Or, il eſt certain que ces cauſes de population n'exiſtoient pas encore dans les Gaules, ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt. Les habitans dans ces tems reculés, paſſoient ſix mois de l'année dans une profonde oiſiveté, conſumant le peu de proviſions qu'ils avoient recueillies ſur la fin de l'été, & qui conſiſtoient en bled & en légumes; & encore ces derniers n'étoient ils pas auſſi multipliés qu'ils le ſont aujourd'hui; car nous en connoiſſons un grand nombre de variétés, qui n'éxiſtoient pas dans les Gaules ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt. Ainſi retranchons des productions de la terre alors connues, tous les arbres étrangers dont nous avons donné une notice, le vin, & les trois quarts des légumes; retranchons encore les productions que le commerce de l'étranger nous procure, & nous verrons que les gaulois, du tems de Belloveſe, étoient à-peu-près dans le même état où ſont aujourd'hui quelques peuples de l'Amérique. Il arrivoit donc ſouvent que la population étoit trop grande, relativement au produit de la terre, & alors une partie des habitans abandonnoit le pays pour aller chercher ſa ſubſiſtance dans un autre. Ces peuplades alloient toujours en avant juſqu'à ce qu'elles trouvaſſent des contrées meilleures que les leurs, & dont il leur fût permis de s'emparer. La réputation qu'avoit l'Italie d'être fertile & ſituée dans un climat fort doux, fut une des principales cauſes qui y attirerent pluſieurs fois les gaulois. Je ſuis perſuadé que les auteurs romains ont beaucoup exagéré, quand ils ont parlé des armées gauloiſes, que Domitius-Ænobarbus, Marius, Céſar, &c. eurent à combattre en-deçà des Alpes. Les Gaules étoient encore couvertes de bois quand ils en entreprirent la conquête, cent cinquante-trois ans avant Jeſus-Chriſt. Ils n'y trouverent aucun monument de la prétendue grandeur des habitans, & n'employerent pas cent mille hommes à faire toute la conquête, quoiqu'ils fuſſent inférieurs aux gaulois par la vigueur & l'agilité du corps, qui faiſoient alors la principale force des armées; & quoique la ſupériorité qu'ils avoient du côté des armes & de la diſcipline, n'équivalût point, à ce qu'on nous dit, du nombre des armées gauloiſes, qui du côté du courage le diſputoient aux romains. Concluons encore de ces obſervations que, vu l'état où étoient les Gaules, ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt, il y a tout lieu de croire qu'elles n'étoient pas peuplées depuis un grand nombre de ſiecles.

vaiſſeaux aborderent en Corſe, d'autres en Italie ; il y en eut pluſieurs qui vinrent relâcher ſur les côtes de Provence, où ils trouverent les marſeillois occupés à ſe maintenir au milieu des barbares, & à établir dans leur république naiſſante, cet ordre & cette police qui l'éléverent à l'état floriſſant où nous la verrons dans la ſuite. Le gouvernement ariſtocratique ſous lequel ils vivoient dans l'Aſie mineure, eſt celui qu'ils choiſirent par préférence, comme étant le plus conforme à leur génie & à leurs intérêts. Ils mirent l'autorité entre les mains de quelques citoyens vertueux, dont un petit nombre ſuffiſoit alors pour gouverner une colonie naiſſante.

Il y avoit à Marſeille ſix cens ſénateurs, dont chacun devoit être fils & petit-fils des marſeillois, & avoir des enfans. On en choiſiſſoit quinze pour rendre la juſtice, dont trois préſidoient aux aſſemblées. Ces quinze magiſtrats formoient le ſénat, à proprement parler, ſi, par ce mot, on entend l'aſſemblée ordinaire des juges, & les ſix cens formoient le conſeil public, en qui réſidoit l'autorité ſouveraine. Il étoit maître de conclure la paix ou la guerre ; de nommer des députés & des ambaſſadeurs, de ratifier les traités & les alliances, & d'examiner tout ce qui avoit rapport à la religion & à l'état, laiſſant aux quinze ſénateurs tirés de ſon corps, l'exercice de la police, & le ſoin de juger des affaires des particuliers. Mais ce ne fut qu'environ trois ſiecles après ſa fondation, que Marſeille eut ce grand nombre de magiſtrats. Une aſſemblée auſſi auguſte annonce une ville très-conſidérable, & dejà ancienne. Si les hiſtoriens avoient fait cette réflexion, ils n'auroient pas continuellement rapporté à ſon origine des établiſſemens, qui ſont le fruit d'une longue expérience & d'un grand commerce. En liſant leurs ouvrages, on ſeroit tenté de croire que la ville fût apportée toute formée de la Grece.

Strab. *ibid.*

Les loix étoient gravées ſur des tables, & affichées dans les places publiques. Jamais on ne les viola impunément, de quelqu'état & de quelque condition qu'on fût. Les magiſtrats, chargés

de les faire exécuter, étoient les premiers à les obſerver, & leur exemple les affermiſſoit encore plus que la crainte des châtimens. Les peines étoient plus ſéveres contre les juges que contre les ſimples particuliers. Lucien rapporte à ce ſujet, une anecdote qui peint aſſez bien les mœurs des anciens marſeillois, quand même elle ſeroit imaginée. Un de ces magiſtrats, nommé Ménécrate, ayant eu la foibleſſe de ſe laiſſer corrompre par des préſens, fut condamné à perdre ſa charge & ſes biens. Il lui reſtoit une fille qu'il aimoit beaucoup, mais qui n'avoit aucun de ces agrémens, ſoit de l'eſprit, ſoit de la figure, qui réparent quelquefois avantageuſement les caprices de la fortune. Dans cet état accablant, Zénothême, ami de Ménécrate, vient le voir, & l'emmene dans ſa maiſon avec ſa fille. Il lui donne un repas où ſe trouvoient pluſieurs convives; & lorſque le moment des libations fut arrivé, Zénothême prend une coupe remplie de vin, & la préſente à Ménécrate, en lui diſant: reçois, ô mon pere, cette coupe de la main de ton gendre: ces convives me ſont témoins que je prends ta fille pour mon épouſe, & que je partage mes biens avec toi. Lucien ajoute qu'il vint de ce mariage un enfant d'une beauté ſurprenante. Un jour il ſe préſenta en habit de deuil devant les ſénateurs aſſemblés. Sa figure intéreſſante, ſon air triſte & ſuppliant les attendrit, & ils le rétablirent dans les biens & la charge de Ménécrate; circonſtance intéreſſante, quand même elle ſeroit controuvée, puiſqu'elle nous montre dans le fils, la récompenſe due aux vertus du pere.

Mœurs et loix de Marseille.

Lucian. in Toxar.

Les mœurs ſe conſervèrent, à Marſeille, dans leur premiere ſimplicité, durant pluſieurs ſiecles, parce qu'on eut ſoin d'éloigner & les arts qui les énervent, & les gens oiſifs qui les corrompent. La comédie (1) n'y avoit point de théâtre, ou bien elle y étoit

Tac. *in vit. Agric.*

(1) Il n'eſt pas certain qu'à Marſeille il n'y eût anciennement point de théâtre; & le paſſage de Valere-Maxime, qui ſemble le prouver, n'eſt peut-être pas déciſif. *Eadem civitas*, dit cet auteur, *ſeveritatis cuſtos acerrima eſt. Nullum aditum in ſcenam*

chaſte ; l'économie & la vertu des anciens marſeillois les rendoient ennemis de tout ce qui pouvoit introduire le luxe ou allarmer la pudeur. Leur frugalité fut long-tems célebre. Les femmes y ajoutoient une modeſtie rare. Sobres dans leur repas, décentes dans toute leur conduite, elles ne connoiſſoient ni le vin, ni les ajuſtemens frivoles. La loi, pour couper racine aux abus que la vanité enfante, avoit fixé la dépenſe qu'il étoit permis de faire en habits & en bijoux ; & cette dépenſe étoit modique. On avoit auſſi fixé la dot des filles ; la plus forte n'excédoit pas cent pieces d'or. L'article des funérailles n'avoit point échappé à la ſageſſe

mimis dando, quorum argumenta majore ex parte ſtuprorum continent actus, ne talia ſpectandi conſuetudo, etiam imitandi licentiam ſumat. Le mot *mime*, dont il ſe ſert, & toute la phraſe, pourroient faire croire qu'on n'exclut du théâtre que cette ſorte de comédiens, dont les geſtes & les diſcours ne peuvent être goûtés que d'une populace corrompue. Un auteur moderne, mais très-verſé dans l'antiquité, prétend qu'à Marſeille le ſpectacle n'étoit interdit qu'à la jeuneſſe. Quelle apparence en effet, qu'une ville qui cultivoit les lettres avec tant de ſuccès & de goût, ne fit jamais repréſenter les belles tragédies de Sophocles & d'Euripide ? Strabon ne dit pas un mot de cette louable ſévérité ; cependant elle étoit pour le moins auſſi remarquable dans le tems où il vivoit, que tout ce qu'il nous dit de la ſobriété des dames marſeilloiſes.

Alex. ab Alex. l. 5.

D'un autre côté, comment concilier les dépenſes qu'entraînoit chez les grecs le ſpectacle des jeux ſcéniques, avec l'idée que les hiſtoriens nous donnent de la parſimonie des marſeillois ? De leur circonſpection ſur tout ce qui pouvoit introduire le luxe, ou donner la moindre atteinte à la pureté des mœurs. On ne voit d'ailleurs aucuns veſtiges de théâtre, & il ne paroît pas qu'il en ait jamais exiſté. Cette derniere raiſon paroît frappante, mais elle s'évanouit quand on conſidere qu'il ne reſte aucun édifice ancien dans les villes qui ſe ſont conſidérablement agrandies, parce que le terrein & les matériaux étant devenus précieux, on ne ſe fit point une peine de détruire les théâtres, les amphithéâtres ; & les temples mêmes, dans les tems d'ignorance, où l'on n'en connoiſſoit point le prix, & où l'on ne conſultoit que le beſoin de ſe loger commodément, & avec le moins de frais poſſibles. Ces ſortes d'édifices, au contraire, ne ſont point rares dans les villes, qui ſont aujourd'hui moins peuplées qu'anciennement ; comme Rome, en Italie ; Arles & Orange, en Provence ; & tant d'autres, que nous pourrions citer. On peut ſe figurer avec quelle fureur on devoit démolir les monumens à Marſeille, où le commerce attiroit des gens de toutes les nations. Si l'on avoit dû reſpecter quelque

des

Mœurs et loix de Marseille.

des légiſlateurs; ils en avoient banni les pleurs & les lamentations qui les accompagnent.

Ils avoient ordonné que la cérémonie ſe terminât le jour même, par un ſacrifice domeſtique, entre les parens & les amis. C'étoit l'uſage à Marſeille, comme dans la plupart des villes de l'Aſie, de ſe donner la mort, quand on étoit las de vivre. Mais un homme capable de prendre cette réſolution inſenſée, n'étoit pas le maître de l'exécuter ſans le conſentement de la république, puiſque tous les citoyens lui appartenoient. Il expoſoit aux magiſtrats les raiſons qu'il avoit de ne pas vivre plus long-tems; & ſi elles étoient approuvées, on lui donnoit du ſuc de ciguë, que l'on gardoit tout préparé dans l'endroit où ſe tenoient les aſſemblées publiques. Cette loi fut peut-être établie pour rendre le ſuicide moins commun; car le ſyſtême de la métempſycoſe, adopté à Marſeille, devoit faire regarder la mort comme un remede en certains cas. Ainſi les magiſtrats ſauvoient la vie à bien des malheureux, en exigeant qu'on leur rendît compte des raiſons qu'on avoit de l'abréger. Quant aux criminels, on leur tranchoit la tête, & l'on tenoit, pour cet effet, une épée ſuſpendue au lieu du ſupplice. Il y avoit à la porte de la ville, deux bieres pour tranſporter les morts au lieu de leur ſépulture. L'une étoit pour les eſclaves, & l'autre pour les perſonnes libres, comme s'il falloit encore obſerver les diſtinc-

---

choſe, c'eût été ſans doute l'arcenal, qui a été conſtamment néceſſaire dans cette ville; cependant il n'en reſte aucunes traces. Or, ſi un monument d'une utilité ſi reconnue, n'a pu échapper à l'injure des tems, & à la groſſiereté des habitans qui cherchoient à ſe loger, comment auroient-ils épargné les théâtres & les temples que la religion & l'empire proſcrivoient, comme des reſtes impurs de l'idolâtrie? Ainſi, de ce qu'on n'en trouve aucuns veſtiges, on n'en peut pas conclure qu'il n'y en eût point anciennement; ajoutons à cela que Salvien, qui vivoit à Marſeille vers le milieu du Ve ſiecle, déclamoit beaucoup contre les ſpectacles, ce qui ſemble prouver qu'ils s'étoient du moins introduits dans cette ville ſous le regne des empereurs. Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, il eſt certain que les anciens marſeillois étoient fort délicats ſur cette matiere.

L. 16. t. 10. cod. Theod. v. not. God. ibid.

tions de la vanité dans une cérémonie où la mort confond tous les rangs, & anéantit l'orgueil de l'homme.

Un affranchi qui manquoit à ſon ancien maître, étoit remis en ſervitude juſqu'à trois fois; à la quatrieme il étoit abſous; on croyoit alors qu'il y avoit de la faute de l'offenſé.

Les Marſeillois exerçoient l'hoſpitalité par principe de religion & d'humanité (1). La pratique de cette vertu devoit être eſſen-

Parth. Erot. c. 8.

(1) Cet amour des gaulois pour l'hoſpitalité, me rappelle un fait que Parthenius rapporte, & qui eſt remarquable par ſes circonſtances.

Lorſque les gaulois ravageoient l'Ionie, ils entrerent dans un temple voiſin de Milet, au moment qu'on faiſoit un ſacrifice. Les femmes les plus notables de Milet s'y étoient rendues, & tomberent entre les mains de ces gaulois, qui reçurent la rançon de la plupart d'entre-elles, & emmenerent les autres priſonnieres. Parmi ces dernieres, il y en avoit une d'une rare beauté, dont le mari tenoit le premier rang à Milet. Elle s'appelloit Erippe, & vint dans la Gaule celtique avec le gaulois à qui elle étoit tombée en partage, laiſſant dans ſa patrie un enfant de deux ans.

Son époux, nommé Xanthus, l'aimoit éperduement. Il vendit une partie de ſes biens pour la racheter, & arriva chez le gaulois un jour que celui-ci étoit abſent; mais il n'en fut pas moins reçu avec joie par toutes les perſonnes de la maiſon, & par ſa femme, qui le reconnut & l'embraſſa. Elle n'eut rien de plus preſſé, quand le gaulois arriva, que de lui préſenter ſon époux, & de lui dire le ſujet de ſon voyage. Le gaulois parut charmé de la tendreſſe & de la généroſité de Xanthus; & pour lui montrer ſon contentement, il lui donna un repas auquel furent invités ſes parens & ſes amis. Ayant enſuite pris Erippe par la main, il l'a préſente à Xanthus, & lui demande s'il apportoit une forte rançon: mille pieces d'or, répondit Xanthus: eh bien, répartit le gaulois, faiſons-en quatre parts, dont trois ſeront pour votre femme & votre fils, la quatriéme pour moi. Après quelques propos, où l'on témoigna beaucoup de joie de part & d'autre, Xanthus & ſa femme ſe retirerent dans l'endroit qu'on leur avoit préparé; Erippe lui demande d'un air inquiet, s'il eſt bien vrai qu'il ait toute la ſomme dont il avoit parlé: j'en ai le double, dit Xanthus, car je craignois que les mille pieces d'or ne fuſſent pas ſuffiſantes pour ta rançon. Erippe qui n'avoit point un cœur digne de la tendreſſe que lui témoignoit ſon époux, alla dire au gaulois que Xanthus n'avoit déclaré que la moitié de la ſomme, qu'il falloit ſe défaire de lui pour l'avoir toute entiere; car je hais cet homme, dit-elle, au-lieu que je vous aime plus que ma patrie & mon fils, & c'eſt avec vous que je veux paſſer ma vie. Le gaulois frémit d'horreur en entendant ces mots; mais il réprima ſa colere, & quand Xanthus & ſa femme partirent, il voulut les accompagner juſqu'aux pieds des Alpes. Là, il leur dit qu'avant de ſe ſéparer, il vouloit offrir un ſacrifice. Quand la victime fut

tielle & recommandable, dans un tems où les routes étoient peu frayées, les terres en friche, les forêts immenſes, les habitations iſolées, la communication d'une contrée à l'autre, difficile & ſouvent impraticable. Pour maintenir la ſûreté de l'aſyle qu'on donnoit aux étrangers, peut-être auſſi pour empêcher que les diſputes entre les citoyens ne fuſſent enſanglantées, il étoit défendu d'entrer armé dans la ville; on quittoit les armes à la porte, & on les reprenoit en ſortant; coutume ſage, mais qui devoit paroître fort étrange dans les Gaules, où l'on étoit toujours armé : car c'eſt des gaulois ou des germains, ſi l'on veut, que nous avons reçu l'uſage aſſez barbare de porter l'épée en pleine paix & dans les villes.

Mœurs et loix de Marseille.

Quand il regnoit à Marſeille quelque maladie contagieuſe, on nourriſſoit fort délicatement, aux dépens du public, un pauvre qui ſe dévouoit volontairement à la mort, pour appaiſer la colere des dieux. Enſuite on le conduiſoit dans les rues, orné de feſtons & de bandelettes, comme une victime; & chacun le chargeoit de malédictions en paſſant, pour faire tomber ſur lui ſeul la vengeance céleſte : c'eſt au milieu de ces cris effrayans qu'il alloit à la mort. Je croirois volontiers qu'il faut rapporter à ce fait l'uſage où l'on eſt depuis très-long-tems, d'engraiſſer un bœuf & de le faire promener dans la ville quelques jours avant la Fête-Dieu, & le jour même de la Fête, au ſon des fifres & des tambours, couronné de fleurs, couvert d'un tapis, & portant ſur le dos un enfant de ſept à huit ans. J'aurai occaſion d'en parler ailleurs. Il eſt rare que les coutumes qui ont quelque choſe de frappant, ſe per-

Petron. Satyr. p. 299.

prête, il pria Erippe de la tenir, enſuite tirant ſon épée, il la plonge dans le ſein de cette femme; puis il ſe tourne vers Xanthus, il tâche de le conſoler de la mort de cette perfide, & lui révele le projet qu'elle avoit formé de le faire mourir.

C'eſt ainſi que dans l'hiſtoire ancienne on trouve ſouvent le merveilleux des romans, avec la barbarie des ſauvages; parce que les paſſions chez des ſauvages ne ſont point réprimées par des loix ſages, qui en les contenant dans de juſtes bornes, les forcent de prendre un caractere uniforme. Ce fait a dû arriver après l'invaſion des Tectoſages dans l'Aſie; c'eſt-à-dire, vers l'an 273 avant Jeſus-Chriſt.

dent tout-à-fait dans une ville, lors même qu'on ne les ſuit plus, la tradition les conſerve en les altérant, & donne naiſſance à d'autres uſages où l'on reconnoît aiſément les anciens. Il n'y a de différent que les objets & les motifs qui les conſacrent.

Les marſeillois avoient auſſi des loix pour régler les affaires de commerce, qui introduiſant dans un même pays différentes ſortes de peuples, un grand nombre de conventions, beaucoup d'eſpeces de biens & de manieres d'acquérir, demande néceſſairement une juriſprudence particuliere. Il faut que les déciſions en ſoient claires & préciſes, pour abréger les difficultés de la procédure. Telle étoit ſans doute la juriſprudence des marſeillois, qui l'avoient peut-être reçue de leurs ancêtres, ou même des rhodiens.

Mais ces loix ne ſont point venues juſqu'à nous. Les phocéens faiſoient un grand commerce; ils furent les premiers de la nation grecque qui riſquerent des voyages de long cours, & dont les vaiſſeaux apprirent à ceux des autres grecs la route du golfe Adriatique; ils avoient même pénétré en Eſpagne au-delà du détroit. Leurs deſcendans ſuivirent leur exemple avec d'autant plus d'ardeur, que la ſituation de Marſeille les invitoit, les forçoit même à le faire. Un port avantageux ſur la Méditerranée, un terrein aride, des voiſins qu'ils mépriſoient comme barbares, & qu'ils craignoient pourtant; tout contribuoit à fortifier leur goût naturel, en leur faiſant enviſager le commerce maritime, comme l'unique moyen qu'ils euſſent de s'enrichir. Ils en firent donc l'objet eſſentiel de leur politique, la ſource de leur puiſſance, le mobile & la fin de leurs entrepriſes; mais il falloit perfectionner la navigation, & découvrir des pays d'où l'on pût tirer des marchandiſes.

§. III. Voyages de Pytheas et d'Euthimene. An. av. J. C. 320.

Un citoyen zélé, nommé Pythéas, le plus habile aſtronome & le plus ſçavant géographe qu'il y eût alors en Occident, ſe chargea de cette entrepriſe, environ 320 ans avant Jeſus-Chriſt. Il paſſa le détroit, & remontant vers le nord, le long des côtes du Portugal,

pour me ſervir des noms modernes, il continua de faire le tour de l'Eſpagne, & cingla vers la Gaſcogne & la Bretagne, qu'il doubla, pour entrer dans la Manche.

VOYAGES DE PYTHEAS ET D'EUTHIMENE.

Sorti de ce canal, il côtoya l'île Britannique, & lorſqu'il fut à la partie la plus ſeptentrionale, pouſſant toujours vers le nord, il arriva ſur les côtes d'un pays dont les habitans lui montrerent dans l'horiſon les différens points du lever & du coucher du ſoleil, ſelon la différente poſition des lieux. C'eſt là que les marſeillois virent un phénomene bien étonnant dans ces tems reculés, pour des hommes nés ſous le quarante-cinquieme degré de latitude : des nuits de trois heures dans certains endroits, & de deux dans d'autres. On peut en conclure que Pythéas ſe trouvoit alors aux îles de Schetland. Il comprit que les jours devoient toujours augmenter, par une proportion marquée, à meſure qu'on approchoit du pôle ; ce qui eſt une preuve évidente, & de l'étendue de ſes connoiſſances aſtronomiques, & de la ſagacité de ſon eſprit.

Strab. l. 1. 2 & 3. Gemin. Iſagog. ch. 5. Pline, l. 2. c. 5. L. 4. c. 16. Cleomede, *de Sphæra.* Gaſſendi, t. 4. p. 532. & ſuiv.

Enfin, toujours entraîné par le deſir de s'inſtruire, il pouſſa juſqu'à *Thulé*, où il reconnut que la durée du jour ſolſtitial étoit en effet de vingt-quatre heures ; ce qui ſuppoſe une latitude ſeptentrionale de ſoixante-ſix degrés trente-deux minutes ; les ſavans ont cru que ce pays étoit l'Iſlande, qui s'étend depuis le ſoixante-troiſieme degré & demi juſqu'au ſoixante-ſixieme (1). En revenant ſur ſes

V. la note qui eſt après les hommes illuſtres.

(1) Une des grandes raiſons dont on s'eſt ſervi pour décréditer la relation de Pythéas, c'eſt ce que Strabon lui fait dire, que dans ces régions glacées, il n'y avoit ni air, ni terre, ni mer ; mais un compoſé des trois, ſemblable au poulmon marin. Ἐν οἷς ἐστι γῆ, καθ' αὑτὴν, ὑπάρχειν ἔτι, ὡσπερ θαλάττης, ἔτι ἀέρα, ἀλλὰ συγκριμά τι ἐκ τούτων πλευμονι θαλαττίῳ ὅμοιον : que la terre & la mer étoient ſuſpendues ſur cette matiere, qui ſervoit comme de lien aux différentes parties de l'univers, & qu'on ne pouvoit pénétrer au-delà, ni par mer, ni par terre. Ἐν ᾧ, φησι, τὴν γῆν καὶ τὴν θάλατταν αἰωρεῖσθαι, καὶ τὰ σύμπαντα, καὶ τοῦτον εἶναι τὸν δεσμὸν τοῦ ὅλου, μήτε πορευτόν, μήτε πλωτὸν ὑπάρχοντα. Il faut avouer que ce récit n'annonce pas dans Pythéas une grande connoiſſance de la phyſique : mais eſt-il bien certain qu'il ſoit de lui ? Eſt-il vraiſemblable que le plus habile aſtronome de l'Occident, qui donna une deſcription des étoiles voiſi-

Strab. l. 2.

pas, il cingla vers le nord-eſt de l'Europe, & entra par le détroit du Sond, dans la mer Baltique. Son but étoit ſans doute de reconnoître ſi l'on ne pourroit pas communiquer avec les peuples du Nord, ſoit par la mer, ſoit par les fleuves, que la nature ſemble avoir répandus ſur la terre pour rapprocher les nations. Que ſçait-on même ſi Pythéas ne ſoupçonnoit pas, que l'on pourroit ſe frayer quelque paſſage dans le Nord, pour pénétrer dans les mers

---

nes du pôle, & qui attribuoit à la lune la cauſe du flux & du reflux de la mer, ait dit qu'au-delà de l'Iſlande il n'y avoit qu'une matiere ſemblable au poulmon marin, compoſée d'air, de terre & de mer, au-deſſus de laquelle la terre & la mer étoient ſuſpendues? Ce galimatias inintelligible pourroit bien être une de ces imputations ordinaires aux cenſeurs, qui, comme Strabon, ſe livrent trop à la ſatyre & à la prévention. Adam de Bremens, qui écrivoit ſur la fin du onzieme ſiecle, appelle la mer d'Iſlande, *mare pulmoneum & jecoreum.* Les norvégiens l'appellent encore aujourd'hui *leberzée* ou *mer du poulmon*, pour dire qu'elle eſt engourdie, & qu'elle n'a pas plus de mouvement qu'un pulmonique; c'eſt dans le même ſens que Plaute a dit d'un mauvais piéton, qu'il avoit des pieds pulmoniques.

Ad. Brem. deſcr. Dan. p. 747. Olaus Rudbeks. Atlant. v. 1. p. 509.

Pedibus pulmoneis mihi adveniſti.

Il paroît que cette dénomination, *de mer du poulmon*, donnée à la mer Glaciale, eſt ancienne. Peut-être Pythéas s'en ſervit-il; & des hiſtoriens ſur la foi deſquels Strabon aura écrit, ou des cenſeurs amers, n'entendant point le ſens de ces expreſſions, parce qu'ils n'avoient aucune idée de la mer du Nord, auront fait dire à notre philoſophe, qu'elle reſſembloit *au poulmon marin.*

Peut-être auſſi que les montagnes de glace qu'on voit flotter dans la mer ſur les côtes d'Iſlande, étant couvertes d'une brume épaiſſe, quand Pythéas y arriva, il ne put s'en former que des idées confuſes, parce que c'étoient des objets tout-à-fait nouveaux pour lui. Il dit donc qu'au-delà de l'Iſlande, c'étoit le bout de la terre, & qu'il n'y avoit qu'une matiere, qui ne reſſembloit, ni à la terre, ni à l'eau, ni à l'air qu'on reſpire dans un climat plus tempéré. Ce récit prouve du moins que notre voyageur ne prétendoit pas en impoſer, & qu'il rapportoit naïvement ce qu'il avoit apperçu d'une maniere confuſe à travers les brouillards qui s'élevent dans ces mers pendant le ſolſtice d'été. Ce n'eſt pas la premiere fois qu'on apperçoit de loin un objet inconnu, qu'on peut s'en former une idée juſte. Au reſte, ce qu'ajoutoit Pythéas, qu'on ne pouvoit pénétrer au-delà de l'Iſlande, ni par mer, ni par terre, ſemble prouver ce que j'ai dit ci-deſſus, qu'il ſoupçonnoit un paſſage dans le Nord pour aller dans les mers du Sud, & que l'eſpérance de le découvrir, étoit un des principaux motifs de l'expédition dont les marſeillois

d'Aſie ? Les perſes ; & d'autres peuples aſiatiques, commerçoient avec le nord de l'Europe, ſuivant M. Huet ; & les relations que la ville de Marſeille pouvoit s'être procurées, par ſes rapports avec la Grece & Carthage, ſur le commerce des nations, étoient bien capables de donner des vues à un homme tel que Pythéas, fait pour les ſaiſir & les étendre. Il eſt du moins certain que l'expédition du Nord ſuppoſe, dans ce philoſophe & dans la république de Marſeille, des projets fondés ſur des faits connus & avérés.

Voyages de Pytheas et d'Euthimene. Hiſt. du com. p. 54.

Pythéas parcourut les côtes de l'Europe ſeptentrionale en voyageur éclairé, faiſant des obſervations ſur les qualités des terres & les mœurs des habitans, & déterminant la poſition des lieux par la différence des climats. Ses découvertes ouvrirent au commerce de nouvelles routes, enrichirent l'hiſtoire naturelle, débrouillerent la géographie, & rendirent la navigation beaucoup plus sûre. Ses connoiſſances aſtronomiques lui acquirent une réputation que le tems a reſpectée. La plus célebre de ſes obſervations eſt celle par laquelle il détermina la latitude de Marſeille, en comparant l'ombre du gnomon à ſa hauteur au tems du ſolſtice. Il en réſulta que la diſtance de cette ville à l'équateur étoit de quarante-trois degrés dix-ſept minutes. Il réſulte des obſervations de M. de Caſſini, faites en 1692, qu'elle eſt de quarante-trois degrés dix-ſept minutes trente-ſept ſecondes. Depuis qu'on a perfectionné les

Strab. *paſſim.*

Acad. des ſcienc. t. x. hiſt. p. 65.

le chargerent. Cette idée a été renouvellée de nos jours, & a déjà fait faire des tentatives, qui ameneront tôt ou tard quelque découverte utile ſur ce paſſage.

Si nous avions la relation de Pythéas, nous ſçaurions ſi le mont Hécla brûloit déjà, & ſi ce volcan eſt auſſi ancien que celui du mont Etna, qui cependant n'exiſtoit vraiſemblablement pas du tems d'Homere, puiſque ce poëte n'en parle pas dans l'Odyſſée, quoiqu'il parle de quelques autres objets de la Sicile moins intéreſſans. L'Hécla lance ſes feux à travers les glaces & les neiges. Ses éruptions ſont cependant auſſi violentes que celles de l'Etna, & des autres volcans des pays méridionaux. Il jette beaucoup de cendres, des pierres ponces, & quelquefois, dit-on, de l'eau bouillante. On ne peut pas habiter à ſix lieues de diſtance de ce volcan.

inſtrumens, on a reconnu qu'elle étoit de quarante-trois degrés dix-ſept minutes quarante-ſept ſecondes ou environ.

Senec. *nat. quæſt.* l. 5. c. 2. Plut. *de plac. philoſ.* l. 4. c. 1.

A peu près dans le même tems, Euthymene, marſeillois & aſtronome comme Pythéas, dirigeoit les vaiſſeaux de ſes compatriotes vers le Sud, & parcouroit les côtes occidentales de l'Afrique. Ces deux voyages ne furent point exécutés aux dépens des deux citoyens qui les firent. Les lumieres que le ſénat de Marſeille avoit tirées des navigations particulieres, ou des découvertes des carthaginois, peut-être auſſi quelque projet ſoumis à ſes vues par d'habiles navigateurs, l'engagerent à tenter en même tems ces deux grandes entrepriſes, dont l'effet étoit d'enrichir la république & ſes colonies. Nous ſçavons qu'Euthymene reconnut l'embouchure du Sénégal, qui a les mêmes eſpeces d'animaux que le Nil, & les mêmes débordemens (1). Mais la relation de ſon voyage eſt perdue. Si le tems l'eût épargnée, nous verrions ſans doute que le Sénégal ne fut point le terme de ſa navigation, &

(1) Nous ne devons pas être ſurpris qu'Euthimene entreprît ce voyage; car plus de ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt, les phéniciens, partis du golfe arabique par les ordres de Néchao, roi d'Egypte, côtoyerent l'Afrique, ſelon Hérodote, doublerent le cap de Bonne-Eſpérance, & entrerent la troiſiéme année de leur voyage dans le détroit de Gibraltar. Cependant ils ne connoiſſoient pas la propriété qu'a l'aimant de ſe diriger vers le Nord, quoiqu'ils connuſſent celle qu'il a d'attirer le fer; ils ignoroient la cauſe du flux & reflux de la mer, & n'étoient pas aſſurés que l'Océan environnât le globe ſans interruption. Enfin, les vents généraux & réglés, & l'uſage qu'on en peut faire pour les voyages de longs cours, leur étoient peut-être abſolument inconnus. Quel courage ne falloit-il pas avoir pour exécuter une pareille entrepriſe? Il ſemble, en comparant l'hiſtoire ancienne avec la moderne, que la hardieſſe & l'intrépidité de l'homme augmentent à proportion qu'on a moins de reſſources du côté de l'art, & que ces qualités ſont toujours en raiſon inverſe de l'induſtrie. Nous apprenons auſſi de Pline, que dès le tems d'Alexandre, on avoit fait le tour de l'Afrique, qu'on avoit reconnu dans la mer d'Arabie, des débris de vaiſſeaux eſpagnols, & que l'on commerçoit d'Eſpagne en Ethiopie par la mer. Que ſçavons-nous ſi les marſeillois qui avoient porté le commerce & la navigation auſſi loin qu'il étoit poſſible alors, n'avoient pas doublé le cap de Bonne-Eſpérance? Nous trouverions des choſes bien ſurprenantes, ſi nous avions

qu'il

qu'il aſpiroit peut-être à s'ouvrir un paſſage dans la mer du Sud, par la pointe la plus méridionale de l'Afrique, tandis que Pythéas le cherchoit par le nord-eſt de l'Europe. Le nombre prodigieux d'eſclaves que les carthaginois employoient à leurs fabriques, ou qu'ils faiſoient ſervir à leur vanité, nous donneroit preſque lieu de croire que ces mêmes africains, qui en Amérique ſervent d'inſtrument à la cupidité des européens & de décoration à leur luxe dans toute l'Europe, avoient la même deſtinée à Carthage. Il eſt certain que les carthaginois commerçoient avec les négres. Lorſqu'ils arrivoient en Afrique, ils étaloient ſur le rivage les effets qu'ils vouloient échanger, enſuite ils remontoient ſur leurs vaiſſeaux, d'où ils faiſoient des ſignaux pour avertir les habitans de leur arrivée. Ceux-ci apportoient leur or & leur argent auprès des marchandiſes, & s'éloignoient à quelque diſtance, ſans pourtant les perdre de vue. Alors les carthaginois deſcendoient à terre, conſidéroient le prix qu'on leur offroit, & s'ils en étoient contens ils l'emportoient, ſinon ils s'en retournoient, juſqu'à ce que les naturels du pays euſſent mis à côté des marchandiſes une quantité d'or ſuffiſante. Hérodote aſſure que les derniers mettoient dans ce trafic une bonne foi digne d'être citée pour modele.

Voyages de Pytheas et d'Euthimene.

Scylax & Herod. l. 4. c. 196.

La ville de Marſeille ne ceſſoit d'épier les démarches des carthaginois pour profiter de leurs découvertes, & quelquefois de leurs déſaſtres. Le moment étoit alors favorable. Tyr venoit de tomber ſous les efforts d'Alexandre. Carthage avoit reçu en Sicile des échecs dont elle ne pouvoit plus ſe relever. Ainſi la deſtruction de l'une de ces puiſſances maritimes, & l'affoibliſſement de l'autre laiſſoient une libre carriere à l'ambition des marſeillois.

des mémoires exacts de ce tems-là. Ce qui l'eſt beaucoup, c'eſt qu'on ceſsât de faire le voyage des Indes, & que cette route n'ait été découverte pour la ſeconde fois, qu'en 1487, par Barthelemi Diaz, portugais. Le pays que les anciens appelloient l'Eſpagne, a donc eu deux fois la gloire d'ouvrir à l'Europe le commerce des Indes par l'Océan.

LIVRE I.
Acad. des inſc. t. 26. p. 24.

Des comptoirs ſur les côtes occidentales de l'Afrique, leur devenoient néceſſaires pour leurs projets de commerce. On tiroit de cette riche contrée des peaux de cerfs, de lions & de pantheres; des cuirs & des dents d'éléphans. Les cuirs étoient d'un grand uſage pour les cuiraſſes & les boucliers. On donnoit en échange des vaſes de terre, des parfums d'Egypte, & quelques bijoux de peu de conſéquence pour le ſexe. Mais la véritable ſource de l'opulence étoit la poudre d'or.

Cependant le commerce de Marſeille, quel qu'il fut trois cens vingt ans avant Jeſus-Chriſt, rencontroit bien des obſtacles, à cauſe de la barbarie des nations d'où l'on tiroit des marchandiſes; ce fut pour le rendre plus floriſſant & moins diſpendieux, qu'on envoya des colonies en Catalogne, comme celle d'Empurias; & dans pluſieurs endroits des Gaules, où elles bâtirent d'abord Tauroentum à l'orient de la Ciotat à l'entrée de la baie; enſuite Nice, Antibes, Agde, &c. (1). C'étoient, à proprement

Scyl. Caryand. Peripl. *in princip.*

(1) Pluſieurs de ces colonies ſont fort anciennes. Scylax, qui écrivoit environ trois cens trente ans avant Jeſus-Chriſt, parle d'Empurias. L'endroit où il nommoit les autres eſt perdu: il n'en reſte que ces mots, *telles ſont les colonies de Marſeille.* Nous préſumons que ces colonies étoient *Tauroentum*, *Antibes* & *Nice*. Tauroentum, étoit peut-être la plus ancienne, à cauſe du voiſinage de Marſeille. Antibes & Nice ſubſiſtoient déjà cent cinquante huit ans avant Jeſus-Chriſt. C'eſt le tems où les Oxybiens & les Décéates les attaquerent. On peut les mettre au nombre de celles dont Scylax parloit. *Olbie* & *Athenopolis* ne furent fondées, qu'après que C. Sextius eut chaſſé les barbares du voiſinage de la mer, depuis Marſeille juſqu'au Var, cent vingt-trois ans avant Jeſus-Chriſt. Avant cette époque, ils n'avoient point d'autre établiſſement dans cette partie de la Provence, qu'Antibes, Nice & Tauroentum. *Agde* peut encore être miſe parmi les colonies les plus anciennes. Un établiſſement ſur les côtes du Languedoc étoit néceſſaire aux marſeillois quand ils eurent entrepris le commerce de l'Eſpagne, & bâti Empurias, en Catalogne. Ils avoient auſſi *Rhodanuſia* dans le Languedoc, aux environs du Rhône. On croit pouvoir conjecturer par les médailles, que cette ville avoit été bâtie par les rhodiens, & qu'elle fut enſuite donnée aux marſeillois, c'eſt le ſentiment de Pline. Mais Marcien d'Héraclée ou plutôt Scymnus de Chio, fait entendre qu'elle fut bâtie, ainſi qu'Agde, par les phocéens, fondateurs de Marſeille.

V. ces villes dans la premiere part. de la chorog.

parler, des compagnies commerçantes telles qu'on en voit aujourd'hui en Afrique & aux Indes. Elles avoient les mêmes loix, les mêmes uſages, la même religion, les mêmes fêtes que la métropole. C'étoit elle qui envoyoit le premier magiſtrat, & le commandant des troupes en tems de guerre. En un mot, ces colonies, gouvernées ſuivant les principes de la métropole, étoient animées d'un même eſprit, & avoient, pour ainſi dire, un air de famille, auquel on les reconnoiſſoit aiſément parmi les nations barbares dont elles étoient environnées.

Voyages de Pytheas et d'Euthimene.

Spanh. *Ibid.* p. 574.

§. IV. Des colonies de Marseille, et des guerres des provençaux en Italie.

Les hiſtoriens * attribuent à Marſeille pluſieurs colonies, qui ne lui doivent point leur origine. Il eſt en effet difficile de croire qu'une république aſſez peu conſidérable dans les premiers ſiecles, environnée d'ennemis inquiets & jaloux, & qui fut ſouvent obligée d'implorer le ſecours des romains, ait affoibli ſes forces par l'envoi de tant des colonies.

* Heindrech, Ruffi, *& alii.*

La plupart de ces villes, dont on attribue la fondation aux marſeillois, la doivent à d'autres peuplades de phocéens & d'ioniens, qui abandonnerent leur patrie, ou pour éviter la domination tyrannique d'Harpagus, lieutenant de Cyrus, ou dans l'eſpérance de faire dans les Gaules une fortune auſſi brillante que les mar-

---

Οἱ Μασσαλίαν κτίσαντες ἐχθρὸν Φωκαεῖς,
Ἀγάθην, Ῥοδανουσίαν τε, Ῥοδανὸν τ' μέγας
Ποταμὸς ὀχετεύει. Marcian. in perieg. v. 207.

Luc. Holſt. not. in Steph. Byzant. p. 269 & 274.

C'eſt la même que Strabon appelle Rhoen. Le paſſage où ce Géographe en parle, eſt corrompu, & n'a pas été entendu par Xilander. On y lit τὴν δὲ Ῥοὴν Ἀγάθην, au lieu de τὴν δὲ Ῥόην καὶ Ἀγάθην. La premiere leçon ne préſente aucun ſens; & l'autre en renferme un tout naturel. Il ne faut point confondre Rhoen ou Rhodanuſia, avec Rhodes ou Roſes en Catalogne. Celle-ci fut bâtie par les rhodiens, ainſi que le dit Marcien.

Strab. l. 4.

Πρώτη μὲν ἱστορεῖται, μετὰ δὲ δευτέρα.
Ταύτην μὲν οὖν οἱ πρὸ κρατοῦντες ἔκτισαν
Ῥόδιοι. Marcian. in perieg. v. 208.

ſeillois ; il ne faut point d'autre raiſon à un peuple libre & commerçant pour quitter ſon pays, que l'eſpérance de ſe ſouſtraire à de fortes impoſitions & à un gouvernement tyrannique.

La conformité des mœurs & du langage, l'alliance que ces nouvelles colonies firent avec les marſeillois, l'union étroite qu'il y eut toujours entr'eux, les liens du ſang même, ont fait croire à des hiſtoriens, qui ſont venus cinq ou ſix ſiecles après, qu'elles étoient ſorties de Marſeille, & non pas de l'Ionie. Elles avoient bien une origine commune ; mais il falloit la faire remonter plus haut. Quant à ce qu'on dit que Turin étoit une colonie de Marſeille, je n'y vois aucune apparence. Des peuples nés ſur le bord de la mer, accoutumés au commerce maritime, ne vont point traverſer des montagnes inacceſſibles pour ſe fixer dans un pays, où il faut ſe livrer entiérement à l'agriculture. Les peuplades d'au-delà des Alpes, ſe ſont faites, de proche en proche, & en partie par les liguriens tranſalpins, que leur nombreuſe population & l'amour de la chaſſe forcerent peu-à-peu de s'éloigner des bords de la mer Méditerranée.

Av. J.C. an. 125. Polyb. l. 2. p. 3. *& ſeq.*

Ces peuples, comme les habitans du reſte des Alpes, étoient, en ces tems malheureux, dans une agitation continuelle, toujours en guerre les uns avec les autres, ou prêts à marcher quand on vouloit acheter leurs ſervices. Les inſubriens & les boïens, qui habitoient de l'autre côté des Alpes, les uns à la droite, les autres à la gauche du Pô, les ayant invités à ſe joindre à eux, pour aller faire la guerre aux romains, deux de leurs rois, Concolitan & Anéroeſte, paſſerent les montagnes à la tête d'une puiſſante armée.

Ils s'engagerent à cette expédition, avec les ſeules reſſources que peuvent donner l'amour du pillage, le mépris de la mort & le deſir de la victoire. Les romains au contraire, qui depuis longtems faiſoient la guerre par principe de gouvernement, avoient, outre ces mêmes avantages, l'amour de la gloire, l'expérience

dans l'art militaire, & des armes beaucoup meilleures pour l'attaque & la défenſe. Ces conſidérations ne ſe préſenterent ſans doute pas à l'eſprit de nos gaulois, qui n'avoient devant les yeux que les exploits de leurs ancêtres & les richeſſes que la victoire leur promettoit. Ils allerent joindre leurs nouveaux alliés, & ſe répandirent avec eux dans toute l'Italie, où ils firent un butin immenſe. Ayant rencontré, près de Cluſium en Toſcane, des troupes romaines, commandées par un prêteur, ils les battirent, & reprirent enſuite le chemin des Gaules, pour ne pas avoir ſur les bras toutes les forces de la république.

Le conſul Æmilius, qui commandoit une armée conſidérable vers la mer Adriatique, ayant appris leur invaſion dans l'Etrurie, s'avança en toute diligence pour les arrêter dans leur courſe; mais il n'arriva qu'après la défaite du prêteur, qui s'étoit retiré ſur une hauteur avec le reſte des troupes échappé au carnage. Le prêteur ſe joignit au conſul, & ils ſuivirent enſemble les ennemis, pour les incommoder dans leur marche, ou pour les attaquer, s'ils en trouvoient l'occaſion. Dans le même tems, l'autre conſul C. Attilius, qu'on avoit envoyé en Sardaigne, débarqua à Piſe avec ſes légions, & pris, ſans le ſavoir, pour retourner à Rome, la route par laquelle les gaulois venoient. Il fut fort ſurpris de les rencontrer & d'apprendre qu'ils avoient en queue l'armée de ſon collegue; auſſi-tôt il fait ranger la ſienne en bataille, & ſe diſpoſe à l'attaque. Les gaulois, dans cet embarras, ne perdirent point courage; ils ſe mirent dos à dos les uns contre les autres, pour faire face aux deux armées. Les provençaux ſurtout, que l'hiſtorien appelle gezates, à cauſe d'une ſorte d'armes dont ils ſe ſervoient, firent des prodiges de valeur; ils quitterent leurs habits, pour être plus leſtes & porter des coups plus ſûrs; mais ils furent ſi incommodés par les traits des ennemis, qu'ils ſe jetterent de déſeſpoir au milieu de la mêlée, & contribuerent par cette imprudence à la perte de la bataille; ils perdirent

LIVRE I.

cinquante mille hommes, dont quarante mille reſterent ſur la place. Concolitan fut du nombre des priſonniers; Anéroeſte ſe ſauva, avec ſes proches & quelques amis, dans un bois écarté, où ils ſe tuerent de leurs propres mains.

Cette expédition nous fait aſſez connoître l'humeur inquiete des provençaux & leur amour pour la guerre; ils n'avoient rien qui les occupât chez eux, ni arts ni commerce, aucune autorité réprimante qui pût les contenir; ils choiſiſſoient eux-mêmes leurs chefs, & les tenoient, à certains égards, dans une eſpece de dépendance. Quant à la culture des terres, le beſoin ſeul les y attachoit. La guerre & la chaſſe étoient leurs principaux exercices, & ils couroient aux armes toutes les fois qu'une nation étrangere menaçoit d'entrer dans leur pays.

§. V. GUERRES EN PROVENCE. An. 218. av. J. C. Tit. Liv. l. 21. ch. 27. Polyb. l. 3.

LE tems étoit arrivé où leur ſituation, entre l'Italie & le reſte des Gaules, devoit néceſſairement les faire envelopper dans tous les projets de conquête, que les peuples, ſitués en-deçà & au-delà des Alpes, formoient réciproquement les uns ſur les autres. Ils ſe trouverent entre les romains & les carthaginois, avant d'avoir entendu parler de leurs diviſions. Annibal, qui avoit traverſé l'Eſpagne, & le pays que nous appellons aujourd'hui le Rouſſillon & le Languedoc, avec une rapidité incroyable, étoit arrivé ſur les bords du Rhône, à quatre journées environ de ſon embouchure, un peu au-deſſous du pont Saint-Eſprit. Au bruit de ſon arrivée, les peuples ſitués ſur la rive gauche du fleuve, s'attrouperent pour lui en diſputer le paſſage. Annibal eſſaya de les gagner par des promeſſes; mais n'ayant pas réuſſi, il envoya, ſous la conduite d'Hannon, fils de Bomilcar, une partie de ſon armée, pour remonter le fleuve & chercher un endroit où elle pût le paſſer ſecrétement & ſans riſques. Ces troupes avoient ordre de faire enſuite un long circuit, & de venir attaquer les ennemis en queue, lorſqu'il en ſeroit tems. Ses ordres furent exé-

GUERRES EN PROVENCE.

cutés avec tant de myſtere & de diligence, que les gaulois ſe virent aſſaillis par ce détachement, tandis que le gros de l'armée paſſoit ſur des radeaux & des barques faites de peaux & de troncs d'arbres. Accablés par le nombre, ils furent obligés de plier & de ſe diſperſer dans les forêts.

Dans le tems qu'Annibal travailloit à paſſer le fleuve, Publius-Scipion, que le ſénat envoyoit en-deçà des Alpes, débarquoit ſes troupes dans la plaine de Foz; il fut étonné de voir les carthaginois ſi près de l'Italie: mais comme ſon armée n'étoit pas encore remiſe des fatigues de la navigation, il lui accorda quelques jours de repos, & ſe contenta d'envoyer à la découverte trois cens cavaliers avec quelques ſoldats gaulois, que la ville de Marſeille tenoit à ſa ſolde, pour obſerver la marche, la contenance & le nombre des ennemis. Annibal, qui venoit auſſi d'apprendre l'arrivée de la flotte romaine à l'embouchure du Rhône, détacha cinq cens numides pour l'aller reconnoître. Les deux partis ſe rencontrerent & ſe livrerent un combat ſi opiniâtre, que les numides perdirent plus de deux cens hommes, & les romains environ cent ſoixante. Tout le reſte, de part & d'autre, fut bleſſé dans cette action.

Si Publius-Scipion, au lieu de s'arrêter, eût continué ſa marche, & ſe fût joint aux gaulois, qui diſputoient le paſſage du fleuve aux carthaginois, il les forçoit de retourner ſur leurs pas, ou les arrêtoit dans les défilés des montagnes, dont les habitans avoient déjà pris les armes pour les repouſſer. Il fut donc obligé de ſe rembarquer & de les aller attendre à la deſcente des Alpes. C'eſt ainſi qu'un délai de trois jours mit l'empire romain ſur le penchant de ſa ruine; mais enfin la vertu, la conſtance, la force & la pauvreté même de Rome triomphèrent de l'orgueil & de l'opulence de Carthage.

LIVRE I.
§. VI.
CONQUÊTE DE LA PROVENCE PAR LES ROMAINS.

APRÈS la destruction de cette république, on vit un nouvel ordre de choses; les romains, que leurs succès ni leurs revers n'avoient encore pu détacher de leurs principes, se répandirent dans toute la terre, pour tout envahir. Jusqu'à ce moment ils avoient eu à se défendre, dans leur propre pays, contre des essains de gaulois; mais à cette époque, ils porterent eux-mêmes la terreur dans les Gaules, qu'ils entreprirent de subjuguer. Ils étoient déjà maîtres de l'Italie, & avoient dompté les liguriens depuis Milan jusqu'à Gênes. Il fallut soumettre ceux qui habitoient le long de la mer, entre cette ville & le Var; ces peuples, maîtres de tous les passages, pouvoient arrêter une armée dans les montagnes, tandis qu'avec leurs barques ils infestoient les mers & troubloient la navigation. Quoiqu'ils ne manquassent ni de résolution ni de courage, ils n'attaquoient jamais en bataille rangée, une action générale leur eût été trop désavantageuse; ils se tenoient dans les defilés, dans les bois, derriere les rochers, & tomboient sur les ennemis brusquement & avec beaucoup d'impétuosité. Leurs femmes les suivoient dans ces brigandages; car chez eux, dit un ancien, les hommes ont la force des animaux, & les femmes celle des hommes, dont elles partagent les fatigues & les travaux. Il fallut donc les aller chercher dans des cavernes, dans les bois, sur des rochers, pour les combattre; & cette poursuite avoit plutôt l'air d'une chasse que d'une guerre. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les romains vinrent à bout de les réduire & de se frayer un chemin à travers leur pays, pour venir dans les Gaules.

Strab. l. 4.
Tit. Liv. l. 40. ch. 25.
An. 166. av. J. C.
Diod. Sic. l. 6. c. 9.

Peu de tems après, les oxybiens, qui habitoient ce qui forme aujourd'hui la partie méridionale des dioceses de Grasse & de Vence, assiégerent les villes de Nice & d'Antibes. Marseille les avoit fondées, mais elle n'étoit pas en état de les défendre: elle demanda du secours à Rome, son alliée, & lui fournit par-là une occasion favorable d'étendre ses conquêtes en-deçà des Alpes.

An. 155 av. J. C.
Polyb. *Excer. leg.* cxxxj & cxxxiv.

Le

Le ſénat, avant de faire aucun acte d'hoſtilité, employa la voie des négociations pour faire lever le ſiege. Il fit embarquer, avec les députés de Marſeille, trois ambaſſadeurs qui aborderent à *Ægytne*, ville dépendante des oxybiens; ceux-ci les voyant arriver, s'oppoſerent à leur débarquement, & enjoignirent à Flaminius, qui étoit deſcendu à terre avec les perſonnes de ſa ſuite, de remonter ſur ſon vaiſſeau, & de s'en retourner. Comme il refuſa d'obéir, on en vint aux mains; deux de ſes gens reſterent ſur la place, & lui-même ayant été dangereuſement bleſſé, eut beaucoup de peine à regagner les vaiſſeaux & la pleine mer.

CONQUÊTE DE LA PROVENCE PAR LES ROMAINS.

Le ſénat, juſtement irrité, dépêcha Q. Opimius, avec une armée, pour venger l'inſulte faite à ſes ambaſſadeurs. Ce général vint mettre le ſiege devant la ville d'*Ægytne*, qu'il prit de force, réduiſit les habitans en eſclavage, & envoya liés & garrottés à Rome les plus coupables d'entr'eux; enſuite il s'avança vers les oxybiens, qui étoient aſſemblés pour l'attaquer, les mit en fuite, quoiqu'ils fondiſſent ſur lui avec une ſorte de fureur, les battit encore quand ils revinrent à la charge, ſoutenus de quatre mille décéates, & ſe rendit maître de leur pays, dont il donna une grande partie aux marſeillois. Enfin, pour tenir ces barbares dans une plus grande dépendance, il leur ordonna d'envoyer à Marſeille des ôtages qu'ils changeroient de tems en tems.

An. 154. av. J. C.

Cette punition les intimida & les contint durant quelques années; mais l'avidité du pillage, plus forte que la crainte des châtimens, leur mit de nouveau les armes à la main, & fut cauſe que A. Poſthumius vint en Provence avec une armée nombreuſe. Il mit le feu à leurs vignes & à leurs moiſſons, & les déſarma au point, dit Florus, qu'à peine leur laiſſa-t-il du fer pour cultiver la terre. Il ſemble qu'après cette précaution, on n'avoit plus rien à craindre de leur part; mais des hommes pleins de courage, & amis de la liberté, ne manquent point de reſſources, quand il faut, ou ſecouer le joug de la ſervitude, ou éviter de le ſubir. Ces peuples,

151. av. J. C.

Flor. l. 2. c. 3.

s'étant joints aux ſalyes, eurent encore l'audace de braver la puiſſance romaine, & d'attaquer Marſeille & ſes colonies : il ne fallut rien moins que l'expérience & la bravoure de C. Sextius, pour les ſoumettre entiérement ; il remporta ſur eux une victoire complette, & il auroit fait priſonnier leur roi Teutomal, ſi ce prince n'eût eu l'adreſſe de ſe ſauver, & de ſe réfugier chez les allobroges. Il eut aſſez de crédit pour les mettre dans ſes intérêts, & pour ſuſciter aux romains une guerre dont nous verrons bientôt les ſuites.

Liv. epit. 61. Strab. l. 4.

C. Sextius voulant mettre les peuples qui habitoient les côtes, hors d'état d'exercer la pyraterie, les chaſſa à mille pas de la mer, aux environs des ports, à huit cens pas aux autres endroits, depuis Marſeille juſqu'à Gênes, & donna aux marſeillois toute cette étendue de pays. C'eſt alors qu'ils bâtirent *Olbie* & *Athenopolis*, pour tenir les ennemis en reſpect, & protéger le commerce. Les habitans des villes qui avoient fait le plus de réſiſtance, furent vendus, l'un d'eux, nommé Crato, qu'on menoit chargé de fers avec tous les autres, paſſant devant Sextius, lui dit qu'il avoit toujours été ami des romains, & que ſon attachement à la république lui avoit attiré beaucoup d'ennemis. Le proconſul, qui n'attendoit peut-être qu'une occaſion de tempérer, par un trait de bienfaiſance, la ſévérité dont il uſoit, fit mettre en liberté cet homme & ſes parens, & lui permit de délivrer neuf cens priſonniers à ſon choix.

Diod. *apud Valeſ.* p. 377.

Le ſénat de Rome n'imita pas la modération de C. Sextius. Il impoſa à cette malheureuſe province les conditions les plus dures ; non content d'en exiger des tributs en argent, de groſſes contributions de vivres pour l'entretien des armées, il priva les habitans d'une partie de leurs terres & de leurs villes, pour les donner aux colonies romaines qu'il y envoya (1). Ces colonies avoient leurs

Cicer. *pro Font.*

(1) On compte neuf colonies en Provence ; ſçavoir, Aix, Orange, Arles, Fréjus, Apt, Riez, *Maritima*, Avignon & Cavaillon ; elles ne furent établies que par ſucceſſion des tems, & ſous les empereurs, excepté celle d'Aix, ainſi qu'on a pu le voir dans la premiere partie de la chorographie.

loix, leurs magiſtrats particuliers, & une juriſdiction entiere ſur les anciens habitans. Ces rigueurs exciterent l'indignation dans toutes les Gaules. « Les romains, diſoit un brave capitaine auvergnat, ne » nous font la guerre que pour nous enlever nos terres & nous im- » poſer une ſervitude éternelle. Si vous ignorez la dureté avec la- » quelle ils ont traité les nations éloignées, jettez les yeux ſur » la Gaule qui a été réduite en province. Dépouillée de ſes loix » & de ſa liberté, aſſujettie à un magiſtrat étranger, elle gémit » ſous le joug du plus dur eſclavage, ſans eſpérance d'en être jamais » délivrée ». Si les autres provinces des Gaules furent traitées avec moins de rigueur, c'eſt que Céſar y régloit tout, & qu'il ménageoit les gaulois, pour les faire ſervir un jour à ſes deſſeins ambitieux.

CONQUÊTE DE LA PROVENCE PAR LES ROMAINS.

Cæſ. de Bell. Gall. l. 7.

C. Sextius, après la victoire, prit ſes quartiers dans l'endroit même où il l'avoit remportée. L'abondance des eaux, dont quelqu'unes étoient chaudes, & la beauté du terroir le déterminerent à y bâtir une ville qu'il appella *Aquæ Sextiæ*. Elle a tenu dans tous les tems un rang conſidérable dans la province, dont elle devint la métropole vers la fin du quatrieme ſiecle, quand on fit la diviſion des deux narbonnoiſes.

123. av. J. C. Tit. Liv. *Epit.* 61. Vell. Paterc. l. 2. Strab. l. 4.

La perte que nous avons faite d'une partie de l'hiſtoire de Tite-Live, nous prive de tous les détails dans leſquels l'auteur entroit au ſujet de cette ville. Nous ſavons ſeulement qu'on y conduiſit une colonie, & nous pouvons conclure de-là qu'elle avoit, comme les autres, ſes magiſtrats, ſes pontifes, ſes édifices publics. La politique des romains fut toujours de retracer en petit, dans les colonies, le culte religieux, le gouvernement & les jeux de la capitale, pour faire illuſion aux ſoldats, & adoucir, autant qu'il étoit poſſible, le déſagrément de vivre loin de leur patrie. Ils y trouvoient encore l'avantage de retenir & d'affermir les nouveaux ſujets dans l'obéiſſance, de les accoutumer inſenſiblement à la religion & à la domination romaine, & de leur en faire goûter à la longue les loix & les coutumes.

Aulug. l. 2. c. 13, Sigon. *de antiq. jur. Ital.* l. 2. c. 4. Guid. Pancirol. *de magiſt. mun.*

LIVRE I.

Les romains, contens d'avoir ſoûmis le plat pays, ne jugerent pas à propos d'aller porter la guerre dans les Alpes; la ſituation des lieux, & la bravoure des habitans, auroient pu les arrêter dans leurs conquêtes, & leur faire perdre beaucoup de monde. Ils laiſſerent donc ce peuple en liberté, moyennant un tribut qu'il paya, juſqu'au tems où Auguſte le réunit à l'empire; ils aimerent mieux porter les armes dans les pays voiſins du Rhône; & quand ils eurent conquis la partie de la Gaule, compriſe aujourd'hui ſous le nom de Languedoc, Vivarais, Savoie & Dauphiné, ils la réunirent à celle-ci pour n'en faire qu'une ſeule province qu'ils nommerent d'abord *province romaine*, enſuite *province narbonnoiſe* du tems d'Auguſte; & enfin le mot de province, d'où eſt venu celui de PROVENCE, fut ſeul employé au commencement du ſixieme ſiecle, pour déſigner le pays, qui eſt borné au midi par la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône juſqu'à celle du Var; au levant par les Alpes maritimes, au nord par les montagnes du Dauphiné, & au couchant par le Rhône. Je comprends dans la Provence, le comté Venaiſſin, la principauté d'Orange & le comté de Nice.

Av. J. C. 121. Tandis que le ſénat s'occupoit des moyens de contenir les ſalyes dans l'obéiſſance, leur roi Teutomal, qu'on avoit chaſſé de ſes états, avoit déjà trouvé des vengeurs chez les allobroges & les

Pays des Helviens. auvergnats, dont la domination s'étendoit juſqu'au Vivarais. Ces peuples, animés contre les romains de la même haine que ce prince fugitif, prennent les armes pour le remettre ſur le trône,

Vindalium. s'avancent juſqu'à Vedene, près du confluent de la Sorgue, ſous les ordres de Bituit, roi des auvergnats, y trouvent l'armée romaine com-

Flor. l. 3. c. 2. mandée par Cn. Domitius-Ænobarbus, & lui livrent bataille avec

Oroſ. l. 5. c. 13. une valeur qui tient de la rage: mais ils ſont battus & obligés de

Tit. Liv. epit. 61. Eutr. l. 4. fuir, après avoir laiſſé près de vingt mille hommes ſur la place. On dit que Cn. Domitius, jaloux de perpétuer le ſouvenir d'une journée ſi glorieuſe, fit élever ſur les lieux un monument de pierre,

orné des armes des gaulois. On a prétendu que c'étoit l'arc de triomphe d'Orange, que le tems n'a point encore détruit. On peut voir dans l'explication que nous en donnons, combien cette opinion eſt dénuée de fondement. La colonie à laquelle cette ville doit ſon origine, fut envoyée quarante-ſix ans avant Jeſus-Chriſt, en même tems que celle d'Arles.

CONQUÊTE DE LA PROVENCE PAR LES ROMAINS. V. la diſſert. 1.

Cette bataille fut ſuivie d'une autre bien plus meurtriere pour les gaulois. Mais comme elle ſe paſſa hors de la Provence, vers le confluent de l'Iſere avec le Rhône, elle eſt étrangere à notre ſujet. Nous n'en rapporterons qu'un trait de perfidie, qui devroit ſe trouver dans toutes les hiſtoires, pour exciter l'indignation de tous les peuples. Le malheureux Bituit, roi des auvergnats, voulut traiter avec les romains, & s'adreſſa à Fabius. Domitius, ſon collegue, jaloux de cette préférence, fit dire à ce prince qu'il vouloit conférer avec lui au ſujet de la paix. Bituit alla le voir, avec cette franchiſe & cette bonne-foi qui caractériſoient les gaulois. Il en fut d'abord reçu avec des marques de diſtinction; mais bientôt après, Domitius le fit arrêter, & l'envoya à Rome pour y rendre compte de ſa conduite. Le ſénat, au-lieu de réparer la perfidie du proconſul, en rendant la liberté à Bituit, exila ce prince dans la ville d'Albe, & fit enſuite venir à Rome ſon fils Congentiac, ſous prétexte de lui donner une éducation digne de ſon rang. Ainſi le crime de Domitius, qui n'eût été que le crime d'un particulier, ſi le ſénat l'eût puni, couvrit d'opprobre les romains, dont le nom ſeroit bien moins impoſant, ſi nous examinions en détail les actions auxquelles ils dûrent leur célébrité.

Valer. Max. l. 9. c. 3. n. 3.

§. VII. ARRIVÉE DES AMBRONS ET DES TEUTONS; LEUR DÉFAITE.

Ils commençoient à peine d'élever en-deçà des Alpes, l'édifice de leur puiſſance, qu'ils furent ſur le point de le voir renverſer par l'effort des cimbres, des teutons & des ambrons. Ces barbares, ſortis du nord de la Germanie & des environs de la mer Baltique, ſe répandirent comme un torrent dans les Gaules, portant par-tout

la déſolation & la terreur; leur nombre, déjà prodigieux, groſſit encore dans la route; car alors tous les peuples étoient brigands, & après avoir taillé en pieces trois armées romaines, qui ſe trouvoient ſur leur paſſage, ils vinrent remporter deux victoires dans le pays des allobroges, ſur les troupes du conſul L. Caſſius, qui périt lui-même dans le combat, avec L. Piſon, perſonnage conſulaire.

Av. J. C. 107. Liv. ep. 65. Oroſ. l. 5. c. 15.

C. Popilius, qui commandoit en ſecond, ne put ſauver les malheureux débris de cette armée, qu'en paſſant ſous le joug, & en laiſſant le bagage au pouvoir des ennemis. Cette humiliation eut des ſuites plus fâcheuſes, que la perte de la bataille; elle abattit le courage des romains, releva celui des barbares, leur donna plus de confiance dans leurs propres forces, & un mépris pour les ennemis qui leur auroit peut-être aſſuré une ſuite de victoires, s'il n'avoit pas été accompagné de trop de préſomption: le peu de troupes romaines qui reſtoit, ſe trouvant hors d'état de tenir la campagne après cette défaite, ſe renferma dans les villes les mieux fortifiées, & abandonna la province à la diſcrétion des vainqueurs.

Le ſénat y envoya l'année d'après le conſul P. Servilius-Cépion, qui avoit l'avidité d'un cimbre, ſans en avoir les qualités. Ce général travailla plus pour ſa fortune que pour la gloire de ſa patrie. Cependant il fut continué, l'année ſuivante, dans le gouvernement de la province, avec la qualité de proconſul, & eut pour collegue, dans cet emploi, le conſul C. Mallius.

Av. J. C. 106.

Av. J. C. 105.

Dion. *apud Valeſ.* p. 618 & 630. T. L. ep. 67. Oroſ. l. 5. c. 16.

On diroit que le ſort étoit d'intelligence avec les cimbres, pour humilier les romains. Mallius n'avoit aucune ſorte de mérite; il étoit de baſſe extraction, & ſes ſentimens n'étoient point au-deſſus de ſa naiſſance. Il n'en falloit pas tant pour lui attirer le mépris de Cépion, dont l'arrogance & la fierté n'avoient point de bornes; leur méſintelligence éclata, & ils conduiſirent chacun leur armée dans des lieux ſéparés. Mallius vint attendre l'ennemi ſur la rive gauche du Rhône, & Cépion campa ſur l'autre bord. Celui-ci

ayant reçu bientôt après la nouvelle qu'un détachement de l'armée de ſon collegue venoit d'être défait, paſſe le fleuve, non pour lui porter du ſecours, mais pour engager ſeul une action, afin de ne partager avec perſonne l'honneur de la victoire qu'il regardoit comme aſſurée. Dans cette vue il place ſon camp entre celui de Mallius & celui des cimbres; ce qui fit croire à ceux-ci que les deux généraux s'étoient réunis pour agir de concert.

ARRIVÉE DES AMBRONS ET DES TEUTONS; LEUR DÉFAITE.

Cette perſuaſion fut cauſe qu'ils demanderent la paix, & des terres pour s'y établir. Mais la maniere hautaine avec laquelle on reçut leurs députés, les menaces qu'on leur fit, la nouvelle qu'ils eurent que la méſintelligence des chefs étoit plus forte que jamais, tout réveilla le courage de ces hommes impatients de combattre, & la bataille fut livrée auprès d'Orange : les hiſtoriens en ont parlé ſans aucun détail. Tout ce qu'ils nous apprennent, c'eſt qu'il y eut beaucoup de ſang répandu. Ils font monter le nombre des morts à plus de quatre-vingt mille, tant romains qu'alliés, ſans compter quarante mille valets ou gens ſuivant l'armée. Il n'échappa que dix hommes pour porter la nouvelle de la défaite; Cépion & le célebre Sertorius furent du nombre.

Les barbares avoient fait vœu, avant la bataille, d'offrir aux dieux toutes les dépouilles des ennemis, & ils l'accomplirent fidellement. Les priſonniers furent pendus à des arbres, & tout le reſte fut jetté dans le Rhône, boucliers, armes, habits, or, argent, chevaux; étrange effet de la ſuperſtition de ces peuples, qui prouve qu'il y avoit des occaſions où ils combattoient moins pour le butin que pour la gloire. Après une action auſſi déciſive, au-lieu de paſſer en Italie, ils prirent la route d'Eſpagne, & perdirent, par cette faute, le fruit de leurs victoires; c'eſt ainſi que la république romaine fut ſouvent plus redevable de ſon ſalut à l'inexpérience de ſes ennemis, qu'à la bravoure de ſes troupes, & à la ſageſſe de ſes généraux.

Dans la conſternation où l'on fut à Rome, en apprenant cette

LIVRE I.

défaite, on envoya Marius dans les Gaules pour s'oppoſer à l'invaſion des ennemis. La fortune de ce fameux romain eſt preſque auſſi étonnante que celle de la république. Comme elle il eut des commencemens obſcurs, & comme elle il s'éleva à travers mille obſtacles, au plus haut degré de puiſſance, où un homme puiſſe parvenir. Il avoit cette ambition opiniâtre qui pourſuit toujours ſon objet; cette ame fiere qui ne ſe laiſſe ni abattre ni fléchir; ce courage tranquille, qui, au milieu du danger, multiplie ſes reſſources; enfin cette auſtérité de mœurs qui augmente la vigueur naturelle du génie.

En 104 av. J. C. Il arriva en Provence, dans le tems que les barbares étoient encore en Eſpagne, & profita de ſon loiſir pour exercer les ſoldats & les endurcir au travail. Le lieu où il aſſit ſon camp auprès d'Arles, devint fameux par le canal qu'il fit creuſer, & qui fut appellé de ſon nom, *foſſæ Marianæ;* il étoit à vingt milles au-deſſous de la ville, & à dix au-deſſus de l'*Oſtium Maſſalioticum* ou *gras du midi*; dans un eſpace d'environ douze milles, depuis le Rhône juſqu'à l'étang de Calejon, par lequel il communiquoit à la plage, qu'on appelle plage de Foz, du nom de *foſſæ* (1). La difficulté

Strab. l. 4.

(1) Le nouveau traducteur de Pline, t. 2, p. 66, prétend que les commentateurs n'ont pas entendu le ſens du paſſage où il eſt parlé du foſſé de Marius, auquel il fait faire un détour qu'on a de la peine à concevoir. Il croit qu'il n'avoit aucune communication avec le Rhône, & qu'il fut creuſé à trois mille pas environ du bord oriental du fleuve, depuis la mer juſqu'à la Durance, qui n'a jamais reçu de vaiſſeaux dans ſon lit, quoiqu'en diſe cet auteur.

Son ſentiment ſur la queſtion dont il s'agit, eſt contraire au témoignage de Plutarque & de Strabon, qui aſſurent que Marius fit ouvrir une large & profonde tranchée, dans laquelle il détourna une grande partie de l'eau du Rhône, & la conduiſit à un endroit de la côte, où elle s'écouloit dans la mer par une embouchure capable de porter les plus grands navires. Cela eſt précis, & il me ſemble que la meilleure maniere d'entendre un auteur, eſt de ſçavoir ce que ſes contemporains, ou ceux qui ſont venus immédiatement après lui, ont dit ſur le même ſujet.

D'ailleurs, les expreſſions de Pline ne me paroiſſent pas ſuſceptibles d'un autre

de

de remonter le fleuve, dont les embouchures étoient remplies de vaſe & de ſable, rendit cet ouvrage néceſſaire à Marius, pour avoir plus facilement les proviſions qu'il tiroit de Marſeille par mer. Cette ville reſta enſuite en poſſeſſion du canal, en récompenſe de ſes bons offices, & s'en ſervit utilement pour faire le commerce des Gaules; elle mettoit même un droit ſur les marchandiſes qu'on y embarquoit, & en retiroit tous les ans un revenu conſidérable.

ARRIVÉE DES AMBRONS ET DES TEUTONS; LEUR DÉFAITE.

Elle fit élever ſur la côte un phare pour guider les vaiſſeaux pendant la nuit, & des édifices qui, ſelon les apparences, ſervoient de logement aux receveurs, & d'entrepôt aux marchandiſes. On voit encore dans la plaine, qui eſt entre Foz & le port de Bouc, des reſtes de grands aqueducs. Si la ville de Rhodanuſia n'appartenoit point encore aux marſeillois, ce fut vraiſemblablement alors qu'elle paſſa ſous leur domination. On prétend qu'ils firent mettre ſur les monnoies que l'on continua d'y frapper, les lettres caractériſtiques qu'on voit ſur celles de Marſeille.

V. ci-deſſus, p. 516, la note.

Les barbares, forcés d'abandonner l'Eſpagne, revinrent ſur leurs pas, & s'étant ſéparés, les cimbres prirent le chemin des Alpes noriques; les ambrons & les teutons, celui de la province romaine. Ceux-ci en paſſant devant les romains, n'oublierent rien pour les attirer au combat; ils les attaquerent même dans leurs retranchemens. Marius, content de les repouſſer, retint ſon armée dans le camp pour l'accoutumer inſenſiblement à ſupporter leur vue effrayante & leurs cris tumultueux, & pour la faire revenir peu-à-peu de la frayeur que la réputation de leur courage, leur taille giganteſque & leur air martial avoient jetté dans tous les

Av. J. C. 102.

La Baviere & le Tirol.

Tit. Liv. ep. 68. Plutarq. *in Mario.* Flor. l. 3. c. 4. Front. Stratag. l. 2. c. 9.

ſens, *ultrà*, dit-il, *foſſa ex Rhodano.* Au-delà eſt le canal qui reçoit les eaux du Rhône. Je pourrois m'étendre davantage ſur ce point, & juſtifier mon ſentiment par le témoignage de Pomponius-Mela, ſi je ne croyois pas qu'il fût inutile de rien ajouter à cette note, qui doit ſuffire pour détruire une erreur que l'autorité du traducteur de Pline auroit été capable d'accréditer.

cœurs. Cependant quand ces barbares ſe furent retirés, il les ſuivit en queue, ayant ſoin de ſe poſter dans les lieux les plus avantageux.

Après quelques jours de marche les deux armées arriverent à la riviere d'Arc, dans une plaine ſituée entre Tretz & Pourieres, au-delà d'Aix (1) en tirant vers les Alpes. Les teutons s'arrêterent dans la plaine, ſur la rive gauche de la riviere, & Marius établit ſon camp de l'autre côté, ſur une hauteur où il n'y avoit point d'eau. Bientôt les ſoldats en ſentirent le beſoin; & comme ils s'en plaignoient, *en voilà*, leur dit-il, en leur montrant la riviere, *mais les barbares en ſont les maîtres, il faut l'acheter au prix de votre ſang.*

(1) Nous plaçons cette bataille dans la plaine de Tretz, ſuivant l'opinion commune. Il faut pourtant convenir que le récit de Plutarque n'eſt guere propre à nous faire connoître en quel lieu elle fut donnée. Cet auteur ſemble inſinuer que ce fut aux portes de la ville d'Aix, près de l'endroit où ſont les eaux thermales. Il dit enſuite que les corps morts engraiſſerent les terres des marſeillois, quoique Marſeille ſoit à cinq lieues de la ville d'Aix, où les romains avoient alors une colonie. Ce défaut d'exactitude prouve que Plutarque ne connoiſſoit point le pays, & qu'il faut plutôt déterminer la poſition du champ de bataille par la connoiſſance que nous avons du local, que par le récit de cet hiſtorien. Or, tout concourt à prouver que cet événement ſe paſſa dans la plaine de Tretz, quoique les deux armées, qui étoient fort nombreuſes, celle des barbares ſur-tout, duſſent remplir pendant l'action un eſpace de pluſieurs lieues, depuis Aix juſques vers la plaine de Saint-Maximin. On croit que c'eſt de cette victoire mémorable remportée par Marius, que la montagne de Sainte-Victoire tire ſon nom.

Plutarque obſerve que les ambrons & les liguriens, parloient la même langue. Les liguriens habitoient les Alpes maritimes, & ſervoient dans l'armée romaine. Je croirois volontiers que les ambrons étoient des montagnes de la Savoie, du Vivarais & du Dauphiné, qui s'étoient joints aux teutons.

Le même auteur rapporte que les cimbres s'aſſéyoient ſur leurs boucliers & gliſſoient ſur des montagnes de glace. Cette circonſtance prouve que les cimbres étoient auſſi des montagnards. J'ai vu faire la même choſe ſur le col de Tende, qui eſt une des plus hautes montagnes des Alpes maritimes. Les payſans s'aſſeient ſur leur hoyau, qui eſt fort large, tenant le manche des deux mains preſſé contre la poitrine; & dans cette attitude, ils ſe laiſſent aller ſur la neige, quand elle eſt endurcie par le froid.

Arrivée des Ambrons et des Teutons; leur défaite.

Aiguillonnés par cette réponſe, ils demandent à combattre. Marius, qui tiroit parti de tout, leur répondit qu'avant de livrer bataille, il falloit ſe retrancher, pour avoir un aſyle en cas de défaite. On obéit, & l'on travailla aux retranchemens. Cependant les valets qui n'étoient point employés à ces ouvrages, ayant pris les armes, allerent faire leur proviſion d'eau. C'en fut aſſez pour engager un des plus ſanglans combats qu'il y ait jamais eu. Les teutons, d'abord en petit nombre, tombent ſur eux; enſuite les ambrons, attirés par les cris des combattans, volent aux armes, & s'avancent dans une contenance capable d'effrayer l'armée la plus aguerrie. Comme ils avoient la riviere à paſſer, leur ordonnance fut rompue, l'armée romaine qui étoit deſcendue pour les attaquer, ayant fondu ſur eux dans ce moment de déſordre, les chargea avec tant de furie, que dans un inſtant la riviere fut remplie de morts.

La nouvelle s'en étant répandue dans le camp, les femmes qui y étoient reſtées, prennent les premieres armes qui leur tombent ſous la main, haches, épées, couteaux, & tout écumantes de rage & de douleur, elles frappent ſans diſtinction leurs ennemis & leurs époux, les uns pour les repouſſer, les autres pour les faire retourner au combat; elles ſe précipitent même dans la mêlée, ſaiſiſſent avec leurs mains les épées nues de l'ennemi, portent & reçoivent des coups avec une intrépidité ſans égale. Les romains étonnés de tant d'audace, épuiſés de fatigue, couverts de ſang & de bleſſures, ſe retirent dans le camp où la frayeur les ſuit. Comme ils n'avoient pas eu le tems de ſe retrancher, & que le plus grand nombre des ennemis n'avoit pas combattu, ils paſſerent la nuit dans les plus cruelles alarmes, au milieu des cris affreux, ou pour mieux dire, des hurlemens & des mugiſſemens, dont ces barbares faiſoient retentir l'air. Cependant ni cette nuit ni le lendemain, on n'oſa rien entreprendre de part ni d'autre.

Marius, qui profitoit de toutes les occaſions de s'aſſurer d'une

victoire complette, détacha Marcellus avec trois mille hommes d'infanterie, pour aller ſe mettre en embuſcade derriere le camp des ennemis, dans un bois ſitué près de l'endroit où eſt Pourcioux, avec ordre de les attaquer quand le combat ſeroit engagé. Lorſque tout fut prêt, il ſortit lui-même du camp, fit deſcendre la cavalerie dans la plaine, & rangea l'armée en bataille ſur la hauteur. Les barbares ne l'eurent pas plutôt apperçu, qu'animés du deſir de la vengeance, ils s'avancerent précipitamment pour combattre ; ce qui fut en partie cauſe de leur défaite. Comme ils montoient la coline, & que la pente en étoit conſidérable, ils ne purent pas également s'appuyer des deux pieds, ni donner à leurs corps une aſſiette aſſez ferme pour porter des coups sûrs. Marius, qui le prévit, ordonna à ſon armée de s'arrêter, juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivés à la portée du trait, de mettre alors l'épée à la main & de les charger. L'ordre fut exécuté ; les premiers rangs des ennemis furent rompus, & mirent la confuſion & le déſordre dans les derniers : alors Marcellus, ſortant de ſon embuſcade, tomba ſur ceux-ci avec tant de valeur & des cris ſi épouvantables, que les derniers rangs porterent à leur tour le déſordre dans les premiers ; tout plia, & le carnage fut terrible.

On fait monter le nombre des morts & des priſonniers à près de deux cens mille hommes. Teutobolus, roi des teutons, & pluſieurs autres princes y perdirent la vie. Dans le nombre des priſonniers, il ſe trouva trois cens femmes, qui ne pouvant ſe réſoudre à vivre avec d'autres hommes qu'avec leurs époux, ſupplierent Marius de les donner à Cerès ou à Vénus, pour ſervir dans leurs temples en qualité d'eſclaves. Marius le refuſa, ſoit par dureté, ſoit parce qu'il n'étoit point maître du butin ; & ces femmes, pouſſées par le déſeſpoir, maſſacrerent leurs enfans & s'étranglerent de leurs propres mains dans une nuit, préférant une mort violente à la honte de ſervir les caprices d'un maître, & de relever le triomphe des meurtriers de leurs époux. Les provençaux, qui ſervoient dans

S. Hieron. ep. 91.

l'armée romaine, eurent beaucoup de part à cette journée. Le ſuccès en eût été bien différent, ſi les ambrons & les teutons avoient eu autant d'expérience dans l'art militaire que de bravoure; mais le courage & le nombre ne peuvent rien contre l'habileté des chefs & la diſcipline des troupes (1).

Arrivée des Ambrons et des Teutons; leur défaite.

Les ſalyes & les liguriens, naturellement inquiets & remuans, ſentirent leur courage ſe réveiller au milieu du bruit des armes, & tenterent de ſecouer le joug.

§. VIII. Troubles en Provence.

(1) Plutarque aſſure qu'il fallut ſix jours à l'armée des teutons & des ambrons pour défiler devant le camp des romains. Je ne voudrois pas conclure de là qu'elle étoit prodigieuſement nombreuſe. Les anciens peuples des Gaules n'ayant ni ordre, ni diſcipline dans leur marche, n'alloient ſouvent que par bandes, & ces bandes mettoient, de l'une à l'autre, un intervalle de deux ou trois lieues, & quelquefois davantage. Mais nous ſçavons d'ailleurs que ces barbares, quand ils traverſerent le Languedoc, étoient au nombre de quatre cens mille hommes; le calcul en eſt facile à faire. Les ambrons & les teutons, perdirent ſuivant Tite-Live, dans les deux batailles qu'ils ſoutinrent contre les romains, deux cens quatre-vingt-ſix mille hommes, dont deux cens mille reſterent ſur le champ de bataille, & les autres furent faits priſonniers. Vell. Paterculus ne fait monter le nombre des morts qu'à cent cinquante mille: mais il s'enſuivra toujours que l'armée qui fut battue en Provence, dans le dioceſe d'Aix, étoit forte de plus de deux cens mille hommes.

Vita Marii.

Epitom. 68.

L. 2. ch. 12.

D'un autre côté, nous ſçavons que les cimbres qui étoient venus d'Eſpagne avec les ambrons & les teutons juſqu'aux bords du Rhône, & qui les quitterent enſuite pour prendre le chemin des Alpes noriques, perdirent à la journée de Verceil, en Piémont, deux cens mille hommes, tant tués que priſonniers. Voilà donc quatre cens mille barbares, qui dans l'eſpace de dix jours tout au plus, traverſerent le Languedoc. Quels magaſins immenſes ne faudroit-il pas aujourd'hui pour nourrir une armée ſi nombreuſe? Cependant on n'en faiſoit point alors, & la campagne étoit beaucoup moins cultivée qu'elle ne l'eſt à préſent. Comment ces barbares faiſoient-ils donc pour vivre? Ils enlevoient aux habitans leurs proviſions, & maſſacroient les beſtiaux. D'ailleurs, comme ils faiſoient leurs émigrations en été, ils vivoient de la chaſſe, de légumes, de racines & de fruits, quoiqu'il y eût alors très-peu d'arbres fruitiers. On peut juger par là des ravages affreux qu'une armée de quatre cens mille hommes faiſoit dans le pays qu'elle traverſoit; mais il paroît plus naturel de croire qu'elle n'étoit pas auſſi nombreuſe que les auteurs romains le prétendent. On peut voir ce que j'ai dit ci-deſſus de la population des Gaules, pag. 502 & 503.

LIVRE I.
Cicer. *pro Font.*

Leurs mécontentemens venoient de ce qu'ils étoient foulés par le paſſage continuel des troupes qui alloient en Eſpagne ou ailleurs ; il falloit fournir des hommes, de l'argent, des vivres, des voitures, & ces impôts étoient exigés avec une dureté plus inſupportable encore que les charges. A cette rigueur, les commandans joignoient une avarice inſatiable ; rien de ce qui pouvoit la ſatisfaire ne leur paroiſſoit illicite ; ils vendoient l'exemption des contributions, les privileges, les emplois ; violoient ſouvent les immunités accordées par le ſénat, mettoient, ſans ſon aveu, de nouveaux impôts, & livroient les peuples aux vexations des partiſans. C'eſt en vain que les villes portoient leurs plaintes à Rome ; elles ne changeoient que de tyrans en changeant de gouverneurs, & retrouvoient dans tous les mêmes paſſions & la même dureté.

Habitans du Vivarais & du dioceſe de Vaiſon.
Av. J. C. 74.
Cicer. *pro Font.*

D'un autre côté, l'eſprit de faction, qui s'étoit répandu dans Rome, avoit auſſi gagné la province ; chacun épouſoit un parti ſelon ſes intérêts & ſes caprices. Les helviens, les voconces & les volces arécomiques, qui s'étendoient ſur les deux bords du Rhône, ſe déclarerent pour Sertorius ; Pompée les fit rentrer dans l'obéiſſance, & les ayant dépouillés d'une partie des terres qu'ils poſſédoient le long du fleuve, il en fit don à Marſeille. Il étoit de l'intérêt des romains d'étendre le commerce de cette ville, & d'augmenter ſes poſſeſſions ; ils en tiroient un profit réel, ſans avoir la charge d'y entretenir des troupes pour les faire garder & cultiver. Ils lui abandonnerent donc ces terres, ſituées ſur l'un & l'autre bord du Rhône, afin qu'elle en maintînt la navigation libre ; elle y fit en effet des établiſſemens, pour favoriſer le tranſport des marchandiſes qu'elle envoyoit dans les Gaules. Avignon fut preſque entiérement peuplé de marſeillois, & Taraſcon fut une des villes qu'ils bâtirent.

Nous découvririons bien d'autres détails intéreſſans ſur l'étendue de leur domination, ſi les hiſtoriens en avoient parlé moins

ſuccinctement ; nous ſçaurions, par exemple, en quoi conſiſtoient les terres que Marſeille poſſédoit chez les ſalyes, & nous connoîtrions ſes différens alliés, dont les plus affidés furent les albiciens, les ſeuls de toute la Provence qui lui donnerent du ſecours pendant le ſiege qu'elle ſoutint contre Céſar.

TROUBLES EN PROVENCE.

Sans les reſſources qu'elle trouva dans leur courage & dans celui des ſoldats romains & des eſclaves de Domitius, elle ſeroit tombée entre les mains des aſſiégeans à la premiere attaque. Ses armées navales n'étoient pas plus conſidérables que ſes troupes de terre ; douze galeres de Céſar, conſtruites à la hâte, détruiſirent ſa marine : on peut juger par-là de la critique des hiſtoriens anciens & modernes, qui veulent que Marſeille ait été la reine des mers, qu'elle ait enrichi ſes temples de la dépouille de pluſieurs peuples, & donné des loix à Carthage, qui mettoit ſur pied des armées de trois cens mille hommes, & couvroit la Méditerranée de flottes de plus de mille voiles. Tout cela, réduit à ſa juſte valeur, ſignifie ſeulement que les galeres de Marſeille avoient défait quelques pyrates & enlevé quelques vaiſſeaux, ſoit aux peuples voiſins, ſoit aux carthaginois, dans des rencontres particulieres (1).

Juſtin. l. 43. Ruffi, Heindrech, &c.

Diod. l. 14. c. 15.

(1) Comme l'idée que je donne de la grandeur & de la puiſſance de Marſeille eſt contraire à celle que nos hiſtoriens modernes s'en ſont formée, je vais tâcher de la juſtifier par des réflexions appuyées du témoignage des anciens.

Quand je dis que Marſeille n'étoit pas grande, relativement à ce qu'elle eſt de nos jours, je me fonde ſur les limites que Céſar lui donne, & que j'ai déterminées dans la chorographie.

Secondement, ſur ce qu'il dit qu'avec trois légions il s'empara de cette ville, c'eſt-à-dire, avec quinze mille hommes ; car la légion en avoit tout au plus cinq mille du tems des guerres civiles. Cependant Marſeille étoit ſecourue par les albiciens, les eſclaves & les fermiers de Domitius, & peut-être par des ſoldats du parti de Pompée. Je demande ſi une ville ſi peu conſidérable, relativement à ſes forces, & dont la marine militaire ne montoit en tout qu'à dix-ſept galeres, pouvoit avoir vaincu les flottes de Carthage ? Les hiſtoriens l'ont beaucoup vantée du côté de ſa puiſſance maritime, parce qu'elle l'emportoit ſur toutes les villes des

LIVRE I.
§. IX.
COMMERCE DE MARSEILLE.
Strab. l. 4.
Juſt. *ibid.*
C'eſt-à dire 404 ans av. J. C. & 195 après la fondation de Marſeille.

CEPENDANT, il faut l'avouer, il n'y avoit point de ville dans les Gaules qui pût égaler ſa puiſſance maritime; auſſi fut-elle admiſe à l'alliance des romains, dont la politique étoit d'avoir partout des alliés, en attendant l'occaſion d'en faire des ſujets. On pourroit fixer l'époque de cette alliance à l'an 340 de Rome ou environ, lorſque les carthaginois, maîtres de la Sardaigne & de la plus grande partie de l'Afrique, de l'Eſpagne & de la Sicile, menaçoient toutes les puiſſances maritimes de l'Europe. Leur commerce étoit immenſe, il n'y avoit aucune partie du monde connu, d'où ils ne tiraſſent des marchandiſes.

Gaules, & peut-être ſur celles d'Italie, ſi on en exeepte Rome; mais ils n'ont pas dit, il s'en faut bien, tout ee que nos auteurs modernes leur font dire; je n'en excepte que Juſtin, qui admet quelquefois ſans diſcernement des traditions populaires; qui parle des marſeillois & des gaulois en homme qui ne les connoiſſoit pas aſſez, & qui ne ſentoit pas que c'eſt par degrés, avec le tems, & par le concours de pluſieurs circonſtances heureuſes, que les hommes ſe civiliſent.

Juſt. l. 44. c. 4.

Par exemple, à peine Marſeille eſt-elle fondée, qu'il nous la repréſente comme une ville des plus policées, qui dans peu de tems transforma les gaulois en véritables grecs, *adeoque magnus*, dit-il, *& hominibus & rebus impoſitus eſt nitor, ut non gracia in galliam, ſed gallia in graciam tranſlata videretur.* Il eſt bon de remarquer que cette grande révolution arriva, ſelon Juſtin, avant que Nanus, qui avoit reçu chez lui les premiers fondateurs de Marſeille, fût mort. Avec un peu de critique, il nous auroit épargné tout ce merveilleux.

On ſçait que quand les gaulois aſſiégeoient le capitole, ils demanderent de l'argent pour ſe retirer; il n'y eut pas entre cette demande & leur fuite, un intervalle de deux jours. Cependant Juſtin ſuppoſe que des députés marſeillois, en ayant entendu parler en revenant de Delphes, eurent le tems d'engager leurs compatriotes à ramaſſer tout l'or qu'il y avoit à Marſeille, ſoit au tréſor public, ſoit chez les particuliers, & de l'envoyer aux romains pour completter la ſomme que les gaulois demandoient; s'il peut y avoir quelque choſe de vrai dans ce récit fabuleux, c'eſt une circonſtance que l'auteur omet, qui eſt que les députés n'étoient pas arrivés à Marſeille, que Camille avoit déjà chaſſé les gaulois de devant Rome.

Ces faits ſuffiſent pour nous faire comprendre dans quelles diſpoſitions nous devons lire Juſtin. Nous ne ſçaurions trop nous tenir en garde contre l'illuſion. Nous ſommes naturellement portés à rehauſſer la gloire de nos ancêtres; & lorſque ce penchant ſe trouve favoriſé par des traditions populaires, ou par les erreurs des hiſtoriens, & ſur-tout des hiſtoriens modernes, nous donnons dans un merveilleux qui déshonore l'hiſtoire, ſans rien ajouter à la gloire de la patrie.

Celui

Commerce de Marseille.

Celui de Marſeille ne pouvoit donc pas encore avoir ce degré de ſplendeur, où il parvint après la deſtruction de Carthage, 146 ans avant J. C.; alors il fit des progrès rapides. Les romains le favoriſerent dans tous les pays de leur domination, perſuadés, comme l'événement le prouva, qu'il leur faciliteroit bientôt la conquête des Gaules; en effet, Marſeille les y attira vingt-ans après l'entiere abolition de la puiſſance carthaginoiſe.

Depuis cette époque, elle envoya des vaiſſeaux en Eſpagne (1) chercher l'or, l'argent, le cuivre, le plomb & le fer de ſes mines; ſouvent ils en revenoient chargés de miel, de poiſſons ſalés, d'excellentes ſaumures, de laines, d'étoffes de lin, de toiles & de joncs propres à faire des cordages. Marſeille faiſoit ce commerce avec

---

Au reſte, ce que nous venons de dire, n'empêche pas que Marſeille ne fût du tems de Céſar une ville très-conſidérable, relativement à celles des Gaules, dont aucune peut-être n'avoit alors trente-mille habitans; il eſt certain d'ailleurs qu'elle l'emportoit ſur toutes, & ſur Rome même, par l'étendue de ſon commerce, par la ſageſſe de ſon gouvernement, par la politeſſe, par les vertus de ſes citoyens, & par les progrès qu'elle avoit fait dans les ſciences, les lettres & les arts. Si à cet égard il n'eſt pas certain qu'elle l'emportât ſur Rome, elle l'emportoit du moins ſur Carthage; & ſa marine militaire ne cédoit qu'à celle de ces deux grandes républiques. Le fini qui regne dans la gravure & le deſſin de quelques-unes de ſes médailles, les voyages de Pythéas & d'Euthymene, les grands hommes que cette ville avoit déjà produits avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; enfin le témoignage de Cicéron & de Céſar lui-même, juſtifient ces éloges, & ceux que les anciens hiſtoriens les plus éclairés lui ont donnés.

(1) Les premieres mines d'argent qu'on trouva dans les Pyrenées, étoient fort riches, & d'un revenu prodigieux. Diodore de Sicile nous apprend comment on en fit originairement la découverte. Il dit que des pâtres ayant mis le feu aux forêts épaiſſes qui couvroient ces montagnes, la violence de l'incendie fut ſi grande, que la chaleur des flammes pénétra le ſol, & que du ſein de cette terre brûlante, on vit couler des ruiſſeaux d'un argent pur, & dégagé de toute matiere étrangere. Les phéniciens, ajoute cet auteur, profitant de l'ignorance des naturels du pays, leur donnerent quelques marchandiſes de peu de valeur en échange de cet argent, dont ils chargerent leurs vaiſſeaux; & pour en perdre le moins qu'ils pouvoient, ils firent entrer ce métal au lieu de plomb dans la fabrique de leurs ancres. Les veines en étoient viſibles dans la ſuperficie du terrein, & s'entre- Diod. l. 5. c. 2.

Livre I.
Diod. Sic. l. 5. Strab. l. 4. &c. Plin. hiſt. nat. l. 14. 25. 28. &c. Galen. *de art. cur.* Huet, traité du com. p. 206. &c. Juſtin, &c.

le même avantage qu'on fait aujourd'hui celui de l'Afrique. Les eſpagnols de ce tems-là, n'ayant ni arts ni induſtrie, attachoient peu de prix aux richeſſes qu'ils tenoient immédiatement de la nature; ils eſtimoient au contraire beaucoup les choſes de nulle valeur, que les marſeillois, plus habiles, avoient ſoin de leur faire regarder comme très-précieuſes. C'eſt ainſi que ces derniers s'enrichiſſoient ſans appauvrir les autres. Ils avoient tous les avantages que les nations éclairées & policées ont ſur les peuples ignorans & groſſiers. Ils tiroient encore de l'Eſpagne, ainſi que de l'Italie, du vin & de très-bons fruits.

Plin. l. 37. c. 2. Acad. des inſcr. t. 19. p. 160. Diod. Sic. l. 6. c. 8.

Enfin, on trouvoit à Marſeille, dans les tems dont nous parlons, tout ce qui étoit devenu un objet de commerce, comme le ſuccin ou l'ambre jaune qu'on alloit chercher juſques ſur les côtes de la mer Baltique, & dont on faiſoit des bijoux; l'étain d'Angleterre, & les chiens dont la nobleſſe gauloiſe faiſoit grand cas; la cire, le borax, le vermillon, les peaux, & l'écarlate; ajoutons les productions de l'Arabie, & les marchandiſes précieuſes

laçoient les unes aux autres dans la longueur de pluſieurs ſtades. Le but des marſeillois, quand ils établirent des colonies en Catalogne, étoit principalement de profiter des mines que les Pyrenées renfermoient.

Les phéniciens furent donc les premiers qui firent le commerce de l'Eſpagne. Ils y portoient du fer & du cuivre travaillés, & en ramenoient leurs vaiſſeaux chargés d'or & d'argent. Ils commerçoient avec les eſpagnols, comme ceux-ci commercerent enſuite avec les américains du Pérou, du Chili, & du Potoſi, qui leur donnoient de gros morceaux d'or & d'argent, pour des aiguilles, des couteaux, des ciſeaux, des haches, des ſerpes ou des marteaux; avec cette ſingularité remarquable, que ces hommes ſimples s'applaudiſſoient de leurs échanges, & ſe mocquoient des étrangers, qui leur abandonnoient des inſtruments utiles, & de la derniere importance, pour des matieres frivoles qui ne leur ſervoient qu'à compoſer de purs bagatelles. Les eſpagnols, au contraire, triomphoient de voir qu'ils amaſſoient des tréſors immenſes avec des quinquailleries qui ne leur coûtoient preſque rien. Ils ne ſçavoient pas qu'ils renouvelloient en Amérique la ſcene qui s'étoit paſſée chez eux il y avoit plus de deux mille ans, avec cette différence pourtant, que les phéniciens, moins barbares, n'avoient point égorgé les anciens eſpagnols pour de vils métaux, comme ils égorgeoient eux-mêmes les infortunés américains.

des Indes, qu'on tiroit d'Alexandrie, quand les ſucceſſeurs d'Alexandre en eurent fait le centre du commerce de l'Europe & de l'Aſie (1).

COMMERCE DE MARSEILLE.

La Provence fourniſſoit auſſi beaucoup de choſes eſtimables, telles que des plantes ſalutaires, dont on faiſoit uſage en médecine; du corail, qu'on pêchoit ſur les côtes de la Méditerranée; pluſieurs eſpéces de ſalaiſons, des laines, des draps, de l'huile & du vin très-eſtimé d'abord, & décrié dans la ſuite quand il fut altéré. Ce ſont les phocéens qui apporterent dans les Gaules, la vigne & l'olivier; mais ſelon les apparences, il ſe paſſa pluſieurs ſiecles avant que les gaulois penſaſſent à les cultiver; car le vin qu'on buvoit dans les autres provinces du tems de Poſſidonius, contemporain de Pompée, étoit apporté d'Italie ou du voiſinage de Marſeille. On doit encore aux anciens provençaux l'uſage du ſavon qu'on employoit utilement en pluſieurs des maladies.

Strab. l. 4. Martial. l. 3. epig. 8 Plin. hiſt. l. 14. c. 6.

Strab. l. 11. Athen. l. 4. c. 12.

Ce commerce d'économie, dont les marſeillois n'étoient à proprement parler que les commiſſionnaires, eſt encore le ſeul qu'ils ſoient en état de faire. Le peu de fertilité du pays, ne leur permet pas de fournir beaucoup de productions de leur cru. Leurs peres, contens de raſſembler les richeſſes de l'Orient, de l'Afrique & de l'Europe, répandoient dans une contrée le ſuperflu qu'ils tiroient de l'autre, & tout le profit leur reſtoit; leur fortune fut éclatante & rapide; elle engendra les commodités de la vie, c'eſt-à-dire la choſe du monde qui a le plus d'attraits pour l'homme, lorſqu'il eſt ſorti de l'état ſauvage, où par amour de l'indépendance & de la liberté, il ſe bornoit aux ſeuls beſoins phyſiques.

(1) Il y a toute apparence que les marſeillois tiroient auſſi de l'Egypte du lin, qui etoit une des principales richeſſes du pays. Les égyptiens faiſoient des toiles de lin d'une ſi grande fineſſe, qu'on voyoit à travers la peau de ceux qui en étoient couverts. On l'employoit auſſi à faire des cuiraſſes, d'excellens filets pour la chaſſe des ſangliers & des bêtes fauves, & des voiles de navires d'une bonté ſans égale. Les vaiſſeaux qui en portoient, paſſoient pour être meilleurs voiliers que les autres.

Commerce des Egyptiens, p. 228 & ſuiv.

Quand les provençaux eurent été domptés par les romains, quand leurs cités isolées furent réunies sous un même gouvernement, pour ne former qu'une même nation avec les vainqueurs; en un mot, quand ils furent forcés d'être soumis & tranquilles, ils eurent d'autres vues, & sentirent de nouveaux besoins. Les richesses de Marseille les frapperent vivement, & cette république vit arriver en foule dans ses murs, tous les étrangers auxquels son commerce pût donner du travail & un salaire. Ce surcroit d'habitans la mit en état de se priver d'une partie de ses citoyens, pour former des établissemens sur les côtes de la Méditerranée; établissemens nécessaires à une ville dont la puissance étoit fondée sur le commerce maritime.

Strab. & Just. *loco cit.*

Les gaulois & les espagnols avec lesquels Marseille trafiquoit, ne se rassembloient point encore dans les villes. Uniquement occupés de leurs besoins, ils ne mettoient aucune valeur au superflu; il étoit donc indispensable d'établir des colonies, qui fissent le commerce intérieur, & où les vaisseaux marseillois pussent faire leurs échanges en arrivant. Elles furent, pour ainsi dire, le germe de tous les avantages dont jouit ensuite le pays où on les avoit fondées. Elles exciterent insensiblement l'industrie des peuples, & animerent l'agriculture; de-là, les manufactures célebres qui s'éleverent en Provence, la perfection des arts méchaniques & libéraux, la richesse de la province, la politesse des habitans, la culture des terres, & la magnificence des villes, objets aussi nouveaux pour les gaulois que pour les romains, qui ne purent refuser des éloges à l'industrie des provençaux, comme Pline nous le témoigne. De-là enfin cette quantité innombrable de monnoies, qui sont tout à la fois la preuve de la politesse d'un peuple, & de l'étendue de son commerce.

Cic. pro Flacco.

Hist. nat. l. 3. c. 4.

Les marseillois introduisirent dans les Gaules l'usage de porter des brasselets, des colliers d'or & d'argent (1), & les autres orne-

Diod. Sic. l. 6. ch. 9.

(1) A Arles les femmes du peuple portent encore autour du bras de ces anneaux d'or qui ressemblent aux anciens brasselets. C'est une des villes où l'on découvre

mens dont les perſonnes de conſidération ſe paroient même avant la conquête. Il n'y avoit qu'une ville comme Marſeille, où fleuriſſoient les arts de la Grece, qui ſçût travailler ces ſortes de bijoux avec délicateſſe. Sous les empereurs, Arles devint célebre par ſon commerce, ſes manufactures, ſes broderies, & ſes ouvrages d'or & d'argent; mais nous en parlerons ailleurs.

COMMERCE DE MARSEILLE.

Ces deux villes envoyoient dans les Gaules, les marchandiſes qu'elles tiroient de l'étranger, par la Méditerranée, & leur faiſoient ordinairement remonter le Rhône juſqu'au-deſſus de Vienne, d'où on les portoit dans le Vélay (1) & le Forez, pour les faire deſcendre, par la Loire, dans les différentes provinces qu'elle arroſe, ou bien les bateaux remontoient juſqu'au Doux par la Saône; ſouvent même, ſans ſortir de cette riviere, ils alloient à une diſtance convenable, pour que les marchandiſes fuſſent tranſportées par des voitures, ou à la Seine, qui les communiquoit aux peuples ſitués ſur ſes bords, ou à la Moſelle, d'où elles deſcendoient à Treves; ce qui donna lieu à la remarque d'un ancien géographe, ſur la correſpondance & le commerce qu'il y avoit entre Arles & cette ville. Du tems de Strabon, le pays des ſéquanois * & celui que la Seine arroſe tiroient déjà des marchandiſes de Marſeille, par la route que je viens de décrire.

Veter. orb. deſc.

* Franche Comté.

plus de traces des anciennes mœurs. On y voit entre autres le combat des taureaux, la courſe d'hommes & celle de chevaux, &c. Je ſuis perſuadé que ſi l'on vouloit raſſembler les uſages ſinguliers qui ſe pratiquent dans les différens endroits de la province, on retrouveroit preſque tous ceux des romains, ou du moins on en trouveroit une grande partie. Une collection de cette eſpece vaudroit bien un recueil d'antiquités.

(1) C'eſt ainſi qu'il faut expliquer, je penſe, ce que dit Strabon, l. 5, où il aſſure qu'on portoit les marchandiſes par terre, depuis le Rhône juſqu'à la Loire, chez les auvergnats, c'eſt-à-dire, dans le Forêt & le Vélay, qui, du tems de Ceſar, faiſoient partie des *Arverni*, ſous la dépendance deſquels ils vivoient. Car ſi on entendoit par *Auvergnats*, l'Auvergne proprement dite, le paſſage de Strabon ſeroit inintelligible, puiſque la Loire n'y paſſe pas.

LIVRE I.

Strab. l. 4.

« On peut, dit-il, remonter le Rhône fort loin, & tranſporter, par ſon moyen, les marchandiſes en différens endroits; car » la Saône & le Doux, qui ſont des rivieres navigables & propres » à porter de groſſes charges, ſe jettent dans le Rhône; de la » Saône les voitures ſe font par terre juſqu'à la Seine, qui porte » enſuite les marchandiſes dans le pays des lexoviens * & des cale- » tes, d'où elles paſſent dans la Grande-Bretagne en moins d'une » journée de navigation ».

* Dioceſe de Liſieux, & pays de Caux.

Le commerce de Marſeille ne fut pas d'abord tel que nous venons de le repréſenter; il ne parvint à cet état que par dégrés. Mais il eſt certain, qu'avant le ſiege de cette ville par Céſar, dont nous allons bientôt parler, elle envoyoit déjà ſes vaiſſeaux au Levant, en Afrique, en Eſpagne, en Angleterre, & tenoit un rang diſtingué parmi les républiques. Il faut auſſi convenir que, dans les commencemens, elle uſa d'une politique admirable; menacée d'un côté par les carthaginois, & de l'autre par les ſalyes, jaloux de ſa puiſſance, elle s'attacha les romains par une fidélité inviolable; elle leur donnoit des avis ſecrets ſur tout ce qui ſe paſſoit dans les Gaules, avant qu'ils en entrepriſſent la conquête. Quand ils l'eurent commencée, elle leur fournit des vivres, des voitures, de l'argent; en un mot, elle payoit, & les romains, intéreſſés à la ſoutenir, combattoient pour elle. Voilà comment cette ville parvint à ſe rendre ſi floriſſante dans les Gaules. Elle fit ce que font les républiques foibles & commerçantes, elle s'éleva & ſe ſoutint par ſon or & ſes intrigues.

Cic. pro Font. & de Off. l. 2. *Flor.* l. 3. c. 2.

Il ſeroit à deſirer qu'en certaines occaſions les marſeillois euſſent mis plus de nobleſſe & de déſintéreſſement dans leurs procédés. Ils envoyerent des députés à Rome, pour juſtifier la conduite de Fontéius accuſé, ou plutôt convaincu d'avoir écraſé la province romaine par des vexations inouies, pendant qu'il en étoit préteur. Une démarche, faite pour excuſer une oppreſſion, dont ils ne s'étoient pas reſſentis, (car Marſeille

n'étoit point de la province) eſt ſuſpecte d'ambition & de flatterie. On diroit qu'ils prenoient plaiſir à voir fouler ce malheureux peuple, ou par un ſecret reſſentiment de leurs anciennes guerres, ou peut-être encore dans l'eſpérance de profiter de ſes dépouilles, en ſe ménageant la protection de ceux qui avoient à Rome plus de crédit & de pouvoir. Mais, durant les démêlés de Pompée & de Céſar, ils eurent occaſion d'éprouver à quels excès pouvoit ſe porter l'ambition des romains.

COMMERCE DE MARSEILLE.

§. X.

SIEGE DE MARSEILLE. An. 49. av. J C. *Caſar. de bello civ. lib. 1. & 2.*

IL étoit naturel, dans une circonſtance auſſi difficile, de ne ſe déclarer ni pour l'un ni pour l'autre; mais, ſoit que les marſeillois cruſſent les droits du premier plus fondés, ſoit qu'ils lui fuſſent plus attachés par les liens de la reconnoiſſance, ils reçurent Domitius Ænobardus, ſon lieutenant, qui entra dans le port avec ſes eſclaves, ſes affranchis, ſes fermiers, ſept vaiſſeaux de tranſport, & refuſerent d'ouvrir les portes de la ville à Céſar, quand il ſe préſenta à la tête de trois légions. Céſar diſſimula ſon reſſentiment & tâcha de ramener les eſprits par la douceur. Il voulut parler aux chefs du conſeil public, & leur repréſenta tout ce qui étoit capable de leur faire impreſſion; l'exemple de l'Italie, qui s'étoit rangée de ſon parti, les avantages qu'ils retireroient de ſon alliance, & la foibleſſe de ſon ennemi. Les députés rentrerent dans la ville, & après avoir conféré avec le ſénat, ils répondirent que le peuple romain étant diviſé en deux partis, il ne leur appartenoit pas de décider un différend de cette importance; qu'ils vouloient demeurer neutres, pour ne déſobliger aucun des deux chefs, également protecteurs & bienfaiteurs de Marſeille. Cependant ils avoient déjà donné le commandement de la ville à Domitius, & fait tous les préparatifs néceſſaires pour ſoutenir un ſiege. Déjà tout le bled des villages voiſins avoit été tranſporté dans les magaſins publics; ils avoient établi des atteliers d'armes en pluſieurs endroits, & réparé les murailles & les portes de

Livre I.

la ville. Leur marine avoit été remiſe en état par un moyen fort extraordinaire ; ils avoient envoyé une flotte de tous côtés, pour s'emparer des vaiſſeaux marchands qu'elle trouveroit quelque part qu'ils fuſſent, & avec les clous, le bois & les agrêts qu'ils en tirerent, ils radouberent & armerent leurs galeres. De tous les ſecours qu'ils purent ſe procurer, le plus grand, ſans contredit, fut celui qu'ils retirerent des albiciens, hommes barbares, mais courageux, qui depuis long-tems étoient attachés à la république de Marſeille. Céſar, qui n'ignoroit pas ce qui ſe paſſoit dans la ville, réſolut de l'aſſiéger.

Lucan. l. 3. (1) Il y avoit dans le voiſinage un bois, que la ſuperſtition des peuples avoit conſacré ; on n'en approchoit qu'avec une religieuſe frayeur, & comme d'un lieu où la divinité réſide. Céſar ordonna de l'abattre pour conſtruire des machines de guerre ; mais aucun ſoldat n'oſa l'entreprendre, de peur d'être frappé de mort par une main inviſible. Surpris de leur timidité, il prend lui-même une hache, & abat un arbre ; les ſoldats, animés par ſon exemple, en font autant ; le bois eſt coupé, & de tous côtés s'élevent des tours, des galeries & tous les ouvrages néceſſaires pour un ſiege.

Dans le même tems on conſtruiſoit à Arles douze galeres, qui, dans l'eſpace de trente jours, furent lancées à l'eau ; il les fit équiper avec la même diligence, & partit enſuite pour l'Eſpagne, laiſſant la conduite du ſiege à Trébonius, & le commandement de la petite flotte à Brutus, qui mit à la voile, & vint mouiller devant celle des Stœcades mineures, qu'on appelle Ratonneau.

Les marſeillois ſortirent, pour l'aller combattre, avec dix-ſept

(1) Je rapporte cette circonſtance pour ne pas m'écarter du récit des hiſtoriens ; car du reſte je la crois fauſſe. Il eſt certain que Céſar abattit du bois dans la forêt voiſine de Marſeille, pour conſtruire les machines de guerre ; mais la frayeur des ſoldats romains eſt une imagination de Lucain, qui a voulu mettre du merveilleux dans une action fort ordinaire.

galeres

galeres & pluſieurs barques remplies d'archers & d'albiciens *. Domitius fit auſſi embarquer ſes eſclaves, & leur promit la liberté, s'ils s'en montroient dignes par leur courage. Les marſeillois, habiles dans la manœuvre, éviterent d'abord de ſe commettre de trop près avec les ennemis; ils ne s'en approchoient que pour briſer les rames & le gouvernail, afin de mettre leurs galeres hors de ſervice. Les romains au contraire, qui n'avoient ni pilotes ni matelots expérimentés, dont les galeres, faites à la hâte & de bois verd, étoient extrémement peſantes & difficiles à gouverner, vouloient en venir à l'abordage; ils s'étoient pourvus de dards, de javelots & de tous les inſtrumens propres au combat. Un de leurs vaiſſeaux ne craignoit point d'en attaquer deux des ennemis; il les accrochoit, l'un d'un côté, l'autre d'un autre: on s'élançoit dans les deux, & l'on ſe battoit avec fureur. Un combat de cette nature eût été trop inégal pour les marſeillois; ils ſe bornerent pendant long-tems à tourner autour des romains, à leur lancer des traits & des pierres, & à voguer rapidement près d'eux pour briſer leurs rames. Mais enfin le moment de l'abordage arriva, & le ſang ruiſſela de tous côtés. Les marſeillois, animés par l'amour de la patrie & par la confiance que donne le nombre, firent des prodiges de valeur, ainſi que les albiciens & les eſclaves de Domitius; mais il fallut céder au courage indomptable des romains.

SIEGE DE MARSEILLE.

* Peuple du dioceſe de Riez.

C'eſt dans la chaleur de ce combat qu'un ſoldat de Brutus, nommé Accilius, ſaiſit de la main droite la poupe d'un vaiſſeau marſeillois: on la lui coupe d'un coup de hache; il s'appuie du bras, s'élance au milieu des ennemis, ſe bat avec ſon bouclier, qu'il tient de la main gauche, & contribue, par ce trait de bravoure, à la priſe du vaiſſeau. Les romains prirent ou coulerent à fond neuf galeres, & chaſſerent les autres dans le port.

Plut. & Suet. *vit. Caſ.* Valer. Max. l. 3. *de fort.* c. 22.

Les ſoldats de Trébonius, encouragés par le ſuccès de l'armée

LIVRE I.

navale (1), formerent deux attaques, l'une au nord-oueſt, près de la mer, & l'autre au levant, près de l'endroit où eſt la vieille poiſſonnerie. Ils s'étoient approchés des murailles à la faveur des par apets & des mantelets, & déjà ils travailloient à une platte-forme d'environ quatre-vingt pieds de haut, pour y dreſſer les batteries. La province leur avoit fourni des ouvriers, des chevaux & une grande quantité d'ozier pour la conſtruction des ouvrages; de leur côté les marſeillois avoient tout ce qui étoit néceſſaire pour la défenſe: rien n'étoit à l'épreuve de leurs machines, dit Céſar, elles lançoient avec tant de force des pieces de bois de douze pieds de long, armées d'une pointe de fer, qu'elles perçoient quatre rangs de claies & s'enfonçoient encore dans la terre.

Cæſ. bell. civ. l. 2. Les aſſiégeans, pour ſe garantir des traits, firent une galerie couverte de pluſieurs pieces de bois jointes enſemble, d'un pied d'épaiſſeur. A l'abri de cette machine, ils ſe donnoient de main en main les matériaux néceſſaires pour la conſtruction d'une terraſſe, & faiſoient marcher devant eux une tortue de ſoixante pieds de long, pour applanir le terrein; elle pouvoit réſiſter aux pierres & au feu: mais la difficulté du travail, jointe à la hauteur des tours & des murailles qu'il falloit attaquer, les ſorties fréquentes

(1) Céſar dit que l'armée qu'il avoit laiſſée devant Marſeille forma deux attaques, l'une dans le voiſinage du port & de l'arſenal, & l'autre près de l'endroit où l'on arrive en venant de la Gaule & de l'Eſpagne, près de cette partie de la mer qui eſt du côté du Rhône, c'eſt-à-dire au couchant: car Marſeille, ajoute-t-il, eſt baignée par la mer, preſque de trois côtés, & ce n'eſt que par le quatriéme qu'on peut y entrer par terre. *Una erat proxima portui navalibuſque; altera ad partem quâ eſt aditus ex Galliâ atque Hiſpaniâ, ad id mare quod adigit ad oſtium Rhodani. Maſſilia enim fere ex tribus oppidi partibus mari alluitur; reliqua quarta eſt, qua aditum habet à terrâ.*

Pour reconnoître ſur notre local les deux endroits où ſe firent les attaques, il faut ſe rapeller ce que nous avons dit dans la premiere partie de la chorographie, pag. 23. à l'article *Maſſilia.*

des aſſiégés, qui venoient mettre le feu aux machines, retarderent les ouvrages.

SIEGE DE MARSEILLE.

Sur ces entrefaites, Naſidius, envoyé par Pompée au ſecours de la place, arrive avec ſeize galeres, dont quelques-unes avoient la proue armée d'airain. Les marſeillois, encouragés par ce renfort, ſe remettent en mer avec une flotte plus nombreuſe que la précédente, & le vont joindre à Tauroentum, pour tenter le ſort d'un nouveau combat. Tout ce qu'il y avoit d'hommes diſtingués dans Marſeille, les guerriers connus, les chefs de la république, les jeunes gens en état de porter les armes, tout étoit ſur cette flotte. Les vieillards, les femmes, les enfans ſortirent de leurs maiſons & ſe répandirent, les uns dans les temples, pour demander l'aſſiſtance des dieux, les autres, ſur le rivage, levant les mains au ciel & pouſſant de grands cris, pour animer leurs concitoyens à la défenſe de la patrie.

Brutus de ſon côté mit à la voile avec dix-huit vaiſſeaux, en comptant les ſix galeres priſes ſur les marſeillois; ceux-ci l'attaquent bruſquement & font pleuvoir ſur ſa flotte une grêle de pierres & de dards; rien n'égale l'activité de leur courage & l'habileté de leur manœuvre. Si les romains attaquent un de leurs vaiſſeaux, d'autres volent à ſon ſecours & les forcent de lâcher priſe; s'il faut combattre main à main, ils ſont des prodiges de valeur: albiciens, marſeillois, tous ſe battent en héros (1). Dans le fort du

(1) Lucain parle de Tagus, qui vouloit arracher l'apluſtre d'un vaiſſeau marſeillois, c'eſt-à-dire, le forcer de ſe rendre. Car ôter l'apluſtre, c'étoit donner une marque de ſoumiſſion, & faire ſigne qu'on ſe rendoit à diſcrétion; c'eſt comme aujourd'hui quand on baiſſe le pavillon. L'apluſtre, *apluſtrum*, étoit une eſpéce de plancher attaché ſur le ſommet de la poupe, qui lui ſervoit d'ornement. Il avoit la forme d'un bouclier ſoit long, ſoit ovale; (V. Feſtus, au mot *epluſtria.*) on plantoit au milieu un bâton droit, auquel on attachoit des plumes, des aigrettes, des panaches, & quelquefois des banderolles, comme on le voit ſur les médailles de quelques empereurs. *Lucan.* l. 3. v. 586.

On ne ſe contentoit pas d'ôter l'*apluſtrum*, pour marquer qu'on ſe ſoumettoit,

combat, deux de leurs galeres s'avancent avec rapidité pour fondre ſur celle de Brutus; celle-ci les évite adroitement, les deux s'entreheurtent, s'entr'ouvrent, & les romains les coulent à fond. Malgré cette perte, le courage des marſeillois redouble, & peut-être auroient-ils remporté la victoire, ſi Naſidius les eut ſecondés; mais ce lâche général, effrayé ſans doute de voir les ſoldats de Brutus s'élancer comme des lions dans les vaiſſeaux ennemis, & les remplir de ſang & de carnage, prit la fuite, ſuivi d'une galere de Marſeille, & gagna la côte d'Eſpagne, ſans avoir ſeulement combattu. Les romains, vainqueurs pour la ſeconde fois, coulerent à fond cinq galeres, & en prirent quatre; une de celles qui reſtoient fut dépêchée pour porter à la ville cette triſte nouvelle. Les habitans qui étoient ſortis en foule ſur le rivage, pour apprendre l'iſſue du combat, en furent conſternés. On n'entendoit de tous côtés que des cris de douleur & des hurlemens, comme ſi l'ennemi étoit déjà maître des portes de la ville.

Cependant la réflexion & le danger ranimerent le courage; tous les hommes en état de porter les armes, réſolus de périr plutôt que de ſe rendre, ſoutinrent le ſiége avec la même ardeur qu'auparavant. Leurs ſorties fréquentes engagerent Trébonius à faire conſtruire du côté du couchant une tour de brique, aſſez près des murailles de la ville, pour ſervir de retraite aux ſoldats; les ouvriers y travailloient à l'abri des mantelets qu'ils avoient devant eux, & d'un toit mobile qu'ils élevoient avec des poulies, à meſure que l'ouvrage avançoit; il étoit à l'épreuve des pierres & du feu. Quand ils furent à une hauteur où les mantelets ne pouvoient atteindre, ils firent déborder les ſolives du toit mobile, & y ſuſpendirent en dehors de grandes nattes, faites avec des cables, derriere leſquelles ils travailloient aux murailles ſans

Près de la Joliete.

ou qu'on ſe rendoit à diſcrétion; on l'attachoit encore au côté gauche du vaiſſeau vainqueur, ou de celui qui portoit une perſonne à qui l'on devoit rendre hommage: car les anciens avoient comme nous leur maniere de rendre le ſalut.

courir aucuns riſques ; car rien ne réſiſtoit mieux aux traits & aux pierres. Par ce moyen, ils vinrent à bout d'élever sûrement, ſans bleſſure & ſans danger, cette tour, juſqu'à la hauteur de ſix étages, à chacun deſquels ils ménagerent des fenêtres pour le ſervice des machines. SIEGE DE MARSEILLE.

Quand ils furent aſſurés que de-là ils pouvoient défendre leurs autres ouvrages, ils conſtruiſirent une galerie couverte, de ſoixante pieds de long, & la firent rouler ſur des pieces de bois rondes, dont on ſe ſervoit pour mettre les navires à l'eau ; elle avoit quatre pieds de large & un toit de brique & de mortier fort épais, couvert de feutre & de matelas, pour réſiſter à l'eau, aux pierres & au feu ; elle tenoit tout l'eſpace compris entre la tour & la ville, de maniere que les romains pouvoient en ſapper les murailles à l'abri de cette machine.

Les marſeillois firent d'abord rouler du haut des remparts de groſſes pierres, ſans pouvoir l'ébranler, enſuite des tonneaux remplis de poix & de réſine, auxquels ils avoient mis le feu, pour le communiquer à la galerie ; mais toutes ces tentatives furent inutiles. Le ſiege avançoit, & tandis qu'une partie des romains, du haut de la tour qu'ils venoient de conſtruire, écarte, à coups de traits & de pierres, les aſſiégés qui ſe montrent ſur les remparts ; d'autres, à l'abri de la galerie, ſappent les fondemens d'une tour, & l'ébranlent au point, qu'il en tombe une partie, & l'autre menace ruine. Alors les habitans allarmés, craignant le pillage de la ville & la fureur du ſoldat, ſortent en habits de ſupplians, & ſe jettent aux pieds de Trébonius ; ils le conjurent, les larmes aux yeux, de ne pas pouſſer le ſiege plus avant, juſqu'à l'arrivée de Céſar, de peur que les troupes, excitées par l'amour du pillage & l'ardeur de la vengeance, ne ſe livrent à toutes ſortes d'excès, dans une ville qu'ils le ſupplient d'épargner. Ces repréſentations furent faites avec une éloquence que le ſentiment des maux préſens rendoit encore plus touchante. Trébonius ſe

laiſſa fléchir, & conſentit à une treve, au grand mécontentement des ſoldats, qui ſe plaignoient qu'on leur enlevât une victoire certaine. Cependant ils demeurerent auſſi tranquilles, dit l'hiſtorien, que s'ils avoient été dans la paix la plus profonde. Les marſeillois, au contraire, profiterent de cette ſécurité pour rétablir leurs affaires.

Un jour qu'une partie des ennemis s'étoit répandue négligemment dans la campagne, & que l'autre dormoit dans la tranchée, (c'étoit environ l'heure de midi) ils firent une ſortie, & mirent le feu aux ouvrages. Un vent violent favoriſoit l'entrepriſe. Dans un inſtant la tour, les mantelets, la tortue, la batterie, & les autres machines furent conſumées, ſans qu'on pût y apporter de remede. La colere des ſoldats romains fut extrême à la vue de ce ſpectacle, ils courent aux armes pleins de fureur, pour punir les perfides. Mais ceux-ci rentrent dans la ville, & les repouſſent à coup de traits.

Cette perfidie ne procura aux marſeillois qu'une courte joie. Les romains, animés par la colere, reconſtruiſirent les ouvrages avec tant d'ardeur, qu'en peu de jours les choſes furent rétablies dans le même état. Alors la frayeur s'empare de nouveau des aſſiégés, qui ont recours aux mêmes ſupplications qu'auparavant, & obtiennent une nouvelle ſuſpenſion d'armes.

Ce fait n'a pas beſoin de réfutation. On ne ſe perſuadera pas que, malgré le murmure des troupes, Trébonius ait accordé un ſecond armiſtice à des hommes, qui par leur noire perfidie méritoient une punition exemplaire. Cet endroit des commentaires de Céſar eſt manifeſtement corrompu. Le récit de Dion eſt plus vraiſemblable. Il nous apprend que les romains, durant la treve, car il n'y en eut qu'une, ayant voulu ſurprendre une fois la ville pendant la nuit, furent repouſſés avec tant de valeur, qu'ils n'oſerent plus revenir à la charge.

Hiſt. rom. l. 41.

§. XI. PRISE DE MARSEILLE, ET AUTRES ÉVENEMENS EN PROVENCE.

Les marſeillois fatigués de la longueur du ſiége, affoiblis par pluſieurs défaites, & par la perte de deux batailles navales, en proie aux rigueurs de la faim & d'une maladie épidémique, abandonnés des provinces voiſines ſans aucune eſpérance de ſecours, réſolurent enfin de ſe rendre à diſcrétion, après un ſiege de pluſieurs mois. Céſar qui étoit revenu d'Eſpagne les reçut avec bonté. L'ancienneté de la ville, & la célébrité qu'elle s'étoit acquiſe par ſa politeſſe & par ſon goût pour les ſciences & les arts, furent cauſe qu'il lui épargna les horreurs du pillage. Mais il lui enleva les villes de ſa dépendance & ſes colonies, dont elle ne conſerva que Nice. Il détruiſit les machines de guerre & les fortifications, ſe fit livrer les armes & les vaiſſeaux avec tout l'argent de l'épargne, & mit deux légions en garniſon dans la ville. Quant aux habitans, contents de les avoir déſarmés, il leur laiſſa la liberté de vivre encore ſous leurs loix, & de jouir en paix des avantages du commerce & des douceurs de la littérature.

Strab. l. 4. Val. Max. l. 2. c. 7.

Céſar ne détruiſit point l'arſenal, puiſqu'il y mit une compagnie de gens prépoſés à l'entretien des machines néceſſaires pour la conſtruction des vaiſſeaux. Ils étoient ſous les ordres d'un directeur, appellé dans la notice de l'empire, *præfectus muſculariorum* (1).

Guid. Pancir. not. imp. occid. p. 149.

Depuis la priſe de cette ville juſqu'au tems où Auguſte, vainqueur de ſes rivaux, demeura ſeul maître de Rome, il ne ſe paſſa rien de mémorable dans la province. Les ſecouſſes violentes qui ébranlerent l'empire ne s'y firent preſque pas ſentir. Elle vit ſeulement les armées de Lépidus & d'Antoine ſe réunir à Fréjus; mais l'orage alla fondre au-delà des Alpes, & tout fut tranquille dans la province. Lépidus en étoit alors gouverneur. Ce n'étoit pas un de

(1) M. du Cange prétend que le mot *muſculus*, ſignifie une eſpéce de navire. Dans ce cas, les *muſculatii* ſeroient un corps de matelots, ou peut-être de conſtructeurs de vaiſſeaux. Quelque parti qu'on prenne, il en réſultera toujours que Marſeille conſerva ſon arſenal, moins pour ſon uſage particulier, ſans doute, que pour celui des romains.

LIVRE I.

ces hommes faits pour gagner l'amour des peuples ; mais il étoit attaché au parti de Céſar, dont il affectoit de vouloir venger la mort : c'en étoit aſſez pour être chéri des colonies que Céſar avoit fondées. Celle de Cavaillon fit mettre le nom de Lépidus ſur ſes monnoies. Bientôt après on y vit celui des deux autres triumvirs, Céſar-Octavien & Marc-Antoine ; & ſi le tems avoit épargné ces ſortes de monumens, nous verrions peut-être que les autres colonies imiterent celle de Cavaillon. Antibes même, colonie marſeilloiſe, mais qui n'étoit déja plus ſous la dépendance de Marſeille, fit auſſi graver le nom de Lépidus ſur ſes monnoies (1) ; ainſi l'empreſſement étoit général pour décerner à ce triumvir des honneurs qu'il ne devoit qu'aux circonſtances.

Diod. l. 54.

Lorſqu'Auguſte fut maître de l'empire, il céda la province au peuple romain, qui la fit gouverner par des proconſuls. Il y vint faire un voyage, puiſqu'il y fit élever un temple au *vent*, que les latins appelloient *circius*, du mot celtique *cyrch*, qui ſignifie *violence, impetuoſité* ; c'eſt le vent d'oueſt-nord-oueſt. Il ôte la reſpiration quand on parle, dit un ancien ; il ébranle un homme armé & un chariot chargé : mais, ajoute-t-il, les gens du pays, loin de s'en plaindre, ſont perſuadés qu'ils lui doivent la ſalubrité de l'air.

Senec. nat. queſt. l. 5. c. 17. *Aulug. noct. Attic.* l. 2. c. 22.

Pline en a parlé plus au long ; & comme il obſervoit la nature dans la vue de ſe rendre utile, il avertit que c'eſt être bien malaviſé que de planter les arbres dans la Gaule Narbonnoiſe contre la direction de ce vent. La prudence, dit-il, exige qu'on les mette

Hiſt. nat. l. 17. ch. 2.

(1) M. Pellerin a fait graver quatre médailles d'Antibes, dont le revers eſt une victoire qui couronne un trophée ; de l'autre côté, ce ſont différentes têtes avec des lettres différentes ſur chacune. On croit que ces lettres ſont les initiales des noms des magiſtrats. Nous ne chercherons point à deviner les motifs qui engagerent ces villes à faire mettre ſur leurs monnoies les noms des triumvirs ; ce fut vraiſemblablement pour leur donner une preuve de leur zele & de leur attachement, & pour témoigner qu'elles ne reconnoiſſoient point l'autorité du ſénat de Rome, ennemi de Céſar.

à l'abri, parce que ſi ce vent tempere la chaleur du climat, il eſt en même tems ſi violent qu'il enleve le toit des maiſons.

EVENEMENS EN PROVENCE.

Ce que Strabon nous apprend de la biſe ou du nord, qui ſe fait particuliérement ſentir depuis Avignon juſqu'à l'embouchure du Rhône, eſt remarquable. Ce vent ſouffle ſur-tout dans l'étendue de la Crau (1), dit cet auteur, & l'on aſſure qu'il ébranle & qu'il entraîne les pierres ; qu'il enleve les voyageurs de deſſus leurs voitures, & qu'il leur arrache les armes & les habits.

Strab. l. 4.

Diodore de Sicile en parle dans les mêmes termes ; & tous ces différens témoignages prouvent que ſi le défrichement des terres & le deſſéchement des marais ont produit quelque différence dans notre climat, elle n'a point influé ſur les vents dont la violence & la direction dépendent de bien d'autres cauſes.

Mém. pour l'hiſt. nat. de Lang. p. 342.

Au tableau de ces ravages, nous pouvons oppoſer la fraîcheur des vents étéſiens durant les chaleurs exceſſives de l'été ; ils ſouffient depuis les neuf heures du matin juſques ſur les ſix heures du ſoir, & font régner, dans les jardins de la Provence, une température qui en augmente les agrémens. Nous ſommes redevables de ces effets à l'ardeur & à la ſéchereſſe même du ſol : comme l'air qui le preſſe ſe trouve infiniment plus raréfié que l'air frais de la mer, celui-ci ſe précipite à une certaine diſtance dans les terres, & entretient, dans l'atmoſphere, cette agitation ſenſible qui tempere la trop grande chaleur du jour. Mais quand cette chaleur eſt ſi forte, que les deux atmoſpheres ſont également raréfiés & en équilibre, il n'y a plus de zéphir ; alors la matiere électrique de la mer, qui pendant le jour a été miſe en mouvement par l'action du ſoleil & l'effort des rames, ſur-tout dans les endroits voiſins du port, s'éleve

(1) Voyez ce que nous avons dit ci-deſſus de l'origine des cailloux de la Crau. On pourroit croire peut-être qu'ils ont été roulés par le Rhône ; mais, outre que le lit de ce fleuve, depuis Taraſcon juſqu'à la mer, eſt beaucoup plus bas que la Crau, les monticules qui la ſéparent du Rhône du côté de l'eſt-nord-eſt, rendent le fait impoſſible.

Chorog part 2. p. 316.

LIVRE I.

au-deſſus des flots ; & n'étant point diſſipée par le vent, offre aux yeux du ſpectateur, après le coucher du ſoleil, l'image d'une aurore boréale. A Marſeille on eſt quelquefois témoin de ce ſpectacle durant les belles ſoirées d'été.

Quelques auteurs ont prétendu que le temple élevé par Auguſte au vent *circius*, fut conſtruit à Marſeille ; parce que le miſtral y regne quelquefois avec une violence extrême. Si le fait eſt vrai, c'eſt le ſeul monument que les romains y aient fait bâtir. Cette ville ayant continué, pendant près d'un ſiecle après, à ſe gouverner en forme de république, ſous la protection, ou pour mieux dire, ſous l'autorité de l'empire ; ils la regarderent comme une ville étrangere, & n'y firent aucune dépenſe pour l'embellir ; d'ailleurs la plupart des empereurs n'eurent point un regne aſſez tranquille pour s'occuper de ces objets. Les grands officiers de l'empire auroient été ſeuls en état de l'entreprendre ; mais ils ne travaillerent que pour le lieu de leur réſidence ordinaire : & l'on ſait qu'après la priſe de Trèves, en l'année 392 ou environ, ils fixerent leur ſéjour à Arles, où leurs lieutenans demeuroient déja.

Auguſte ayant traverſé les Alpes du côté de Nice, conſacra ſes victoires par un ſuperbe monument, & fit graver ſur un trophée le
Sept ans av. J. C. nom de tous les peuples qu'il avoit ſoumis à l'obéiſſance romaine, depuis le golfe Adriatique juſques près d'Embrun, en ſuivant toujours la chaîne des montagnes. Le lieu où ce monument fut élevé, conſerve encore le nom de *Tropæa*, dans celui de *Turbia* ou *Torbia*.

Cet empereur fit achever à Fréjus le port commencé ſous la dictature de Céſar. L'entrée, reſſerrée entre deux moles, dont il reſte encore des veſtiges, ſe trouve actuellement écartée de la mer
V. chorogr. p. 15. & ſuiv. de 500 toiſes, par des attériſſemens, que les ſables de la riviere d'Argens ont formés ; il pouvoit avoir, à en juger par la diſpoſition du local, environ 250 toiſes de largeur & 280 de longueur, à commencer depuis l'entrée entre les deux moles juſqu'au quai. En jet-

Evenemens en Provence.

tant un coup d'œil sur les vestiges des anciens remparts, on voit que l'enceinte de Fréjus, s'étendoit à 600 toises environ, au lieu qu'elle est aujourd'hui réduite, dans son plus grand espace, à 280. Cette ville étoit autrefois une place très-importante; aussi les romains n'oublierent-ils rien pour la fortifier & l'embellir. L'aqueduc, l'arsenal, l'amphithéâtre, & les différens édifices publics, étoient dignes de la magnificence de ce peuple.

Polyb. l. 3. c. 9. *Cic. pro Font.* *Berg.* hist. des gr. ch. t. 1. p. 25. & 110.

Nous pouvons mettre encore parmi les monumens de sa grandeur, ces chemins qui ont fait l'étonnement de tous les siecles. Le premier & le plus ancien est celui qui, commençant à Rome venoit jusqu'à Nice, suivoit les côtes de Provence, & alloit aboutir à Empurias en Catalogne. C'est la voie aurélienne, dont il nous reste encore un beau monument dans le pont Surian, bâti sur la Touloubre, près de Saint-Chamas.

L'autre chemin, connu sous le nom de *via domitia*, conduisoit dans le Dauphiné. Agrippa, ministre & favori d'Auguste, ordonna qu'on les réparât tous les deux, & fit continuer le dernier jusqu'à Lyon. Ces bienfaits & plusieurs autres, joints à la douceur de son gouvernement, attirerent à cet empereur, l'amour & la vénération des provençaux. On lui décerna des honneurs, que la reconnoissance seule pouvoit excuser; mais qu'on avilit ensuite, quand on en décerna de semblables à Tibere & à Néron. Peut-être aussi que les monumens érigés en l'honneur de ces derniers, étoient l'ouvrage de leurs officiers; car telle fut la politique des romains, ils donnerent aux provinces conquises des exemples de la plus honteuse adulation, quand ils ne furent plus en état de leur en donner de grandeur d'ame, ou qu'ils ne l'oserent pas sous un gouvernement tyrannique.

Auguste, ayant envahi tous les pouvoirs, détruisit les fondemens de la monarchie, & l'ambition n'eut plus de frein. Après lui, tous ceux qui avoient quelque crédit dans l'empire, s'occuperent plus des moyens de l'envahir, que de la maniere de le bien gouverner;

LIVRE I.

auſſi l'autorité fut-elle ſouvent le prix du crime & de l'audace. La Provence ſe reſſentit peu de toutes ces révolutions, pendant leſquelles le peuple romain & les empereurs, furent tour à tour le jouet de l'ambition & de la cruauté. Eloignée des frontieres, où les ſéditions & les allarmes étoient continuelles; de la capitale, où la fortune ſignaloit ſes caprices, cette province ſupportoit patiemment l'humeur & l'avarice d'un proconſul, tâchant de réparer, par le commerce & les arts, les maux inévitables qu'elle éprouvoit de la part du gouvernement.

§. XII.

BATAILLE ENTRE LES TROUPES DE VITELLIUS ET D'OTHON.

Tacit. hiſt l. 2. c. 12. 13. &c.

IL n'y eut que les Alpes du côté de la mer, qui furent enveloppées dans la guerre de Vitellius & d'Othon. Othon envoya une armée & une flotte pour s'en emparer. L'armée y commit toutes ſortes d'hoſtilités. Les ſoldats, accoutumés depuis long-tems à la licence des armes, mettoient le feu aux villages après les avoir pillés, & ravageoient la campagne au grand étonnement des habitans, qui n'ayant que des ſentimens de paix, éprouvoient avec douleur toutes les horreurs d'une véritable guerre.

Ann. 69. de J.C.

Marius-Maturus, qui commandoit à Cimiez, en qualité d'intendant des Alpes maritimes, tenoit le parti de Vitellius. Ce brave romain, ayant aſſemblé précipitamment la jeuneſſe du pays & le peu de troupes qu'il lui reſtoit, voulut tenter le ſort d'un combat: le ſuccès fut tel qu'on devoit l'attendre. Ces montagnards, levés ſans choix, ne connoiſſoient ni camps ni chefs; ils n'attachoient point d'honneur à la victoire, point de honte à la fuite: ils furent battus ſans avoir fait preſque aucune réſiſtance. Les romains, irrités de leur audace, & ſur-tout de ce qu'ils n'avoient pu faire ſur eux aucun butin, tournerent leur fureur contre Vintimille.

Une femme y donna un exemple remarquable de tendreſſe & de fermeté. Elle avoit un fils, qu'elle cacha, pour le dérober à leur vengeance. Ils la tourmenterent pour ſavoir en quel endroit, parce qu'ils eſpéroient y trouver ſon argent. Leurs emportemens furent

inutiles. Elle ne répondit d'abord que par ſon ſilence ; enſuite pouſſée à bout par leurs mauvais traitemens, & ſaiſie d'une juſte colere : *Il eſt-la*, s'écria-t-elle, en leur montrant ſon ſein : il n'y eut point de tourment qui put ébranler ſa conſtance, ni lui arracher ſon ſecret.

Bataille entre les troupes de Vitellius et d'Othon.

Cependant la flotte d'Othon paroiſſoit déja ſur les côtes, & jettoit l'allarme dans les villes. Les colonies envoyerent des députés à Fabius-Valens, pour lui en donner la nouvelle & lui demander un prompt ſecours. Ce général, qui étoit à la tête de plus de quarante mille hommes, ſoutenoit les intérêts de Vitellius, & avoit répandu ſes troupes dans le pays des allobroges, pour garder les paſſages des Alpes du côté des Gaules. Il envoya au ſecours de la province deux cohortes tungres, quatre eſcadrons de cavalerie, & l'aile entiere des trévirs, ſous la conduite du préfet Julius-Claſſicus. On en retint une partie à Fréjus, de peur que ſi toutes les troupes s'avançoient dans les terres, la flotte ennemie ne fit une deſcente de ce côté-là pour les couper & les ſurprendre. Elle vint mouiller vers l'endroit où eſt la Napoule, & y mit les ſoldats à terre. Auſſi-tôt douze eſcadrons de cavalerie, & l'élite des cohortes vitellienes, s'avancent pour les attaquer. On leur joignit une cohorte de liguriens, depuis long-tems en garniſon à Fréjus, & cinq cens pannoniens, qui ne marchoient point encore ſous le drapeau. Les deux armées ne tarderent pas d'en venir aux mains, & voici quel fut l'ordre de la bataille.

Ann. 69. de J.C.

Le Dauphiné & la Savoie.

Il y avoit, à l'endroit où les othoniens débarquerent, une petite plaine, bornée d'un côté par des côteaux, & de l'autre par la mer. Les prétoriens s'y rangerent en bataille, ayant à leur droite, ſur les côteaux, des ſoldats mêlés avec les frondeurs du pays ; & à la gauche, la flotte, rangée ſi près du rivage, qu'elle ſembloit ne former qu'un même corps avec eux.

Les généraux de Vitellius, plus foibles en infanterie, placerent auſſi ſur les hauteurs, dont leur gauche étoit appuyée, les montagnards, qu'ils avoient à leur ſolde, & mirent les cohortes dans la

LIVRE I.
Ann. 69. de J. C.

plaine, derriere la cavalerie. Ce fut la cavalerie qui commença le combat. Elle fut reçue par les othoniens avec beaucoup de valeur; tandis que les payſans, frondeurs habiles, mêlés parmi les fantaſſins, la prennent en flanc & l'accablent d'une grêle de pierres. Dans le même inſtant, la flotte l'ayant attaquée de ſon côté, cette cavalerie & les cohortes qui la ſoutenoient, ſe trouverent preſqu'enveloppées de toutes parts, & auroient été taillées en pieces, ſi la nuit qui favoriſoit la fuite, n'eut empêché de les pourſuivre.

Les vitelliens ne demeurerent pas oiſifs malgré cette défaite; ils raſſemblent des troupes & tombent ſur l'ennemi, que le ſuccès rend négligent. Les ſentinelles ſont égorgés, le camp eſt forcé, tout eſt en tumulte au tour des vaiſſeaux. Mais la frayeur ſe calme inſenſiblement, d'abord on ſe défend à la faveur d'une colline dont on s'empare; enſuite on attaque, & le combat eſt des plus ſanglans. La victoire ſe déclara encore pour les othoniens, qui n'étant pas en état d'en profiter, ſe retirerent du côté d'Albenga dans la Ligurie, tandis que les vitelliens ſe refugierent vers Antibes. Ainſi ces deux actions n'apporterent aucun changement aux affaires de la province, qui demeura dans le parti de Vitellius; mais elle ne tarda pas d'avoir un autre maître.

Tacit. hiſt. l. 3. c. 22 & 23.

C'étoit le tems où les révolutions portoient ſucceſſivement ſur le trône cette foule d'empereurs, qui ne faiſoient que paſſer. A peine Othon fut-il mort, que Veſpaſien ſe mit ſur les rangs pour diſputer l'empire. Valérius-Paulinus, guerrier habile, & ſon ami, avant ſa fortune, fit entrer dans ſes intérêts les cités de la Narbonnoiſe, dont il étoit intendant. Il y réuſſit d'autant plus facilement que, citoyen de Fréjus, aimé de ſes compatriotes & chéri des prétoriens, il avoit beaucoup de pouvoir dans le pays.

Sur ces entrefaites, Fabius-Valens, forcé de quitter l'Italie, s'embarque au golfe de Piſe, pour venir ſoulever les peuples & les troupes des Gaules en faveur de Vitellius. Il relâche à Monaco, & paſſe à Cimiez, où Marius-Maturus, qui reconnoiſſoit encore cet

empereur, lui apprend la défection de la province. Cette révolution affligea d'autant plus Valens, qu'elle renverſoit tous ſes projets. Enfin ſe voyant entouré d'ennemis, & ne ſachant quel parti prendre, il s'abandonne encore une fois aux périls de la navigation, en attendant que le ſort lui préſente quelqu'occaſion favorable de rétablir ſes affaires; mais ſes eſpérances s'évanouirent bientôt. Une tempête le jetta ſur les îles Stœcades, dépendantes de Marſeille, où il fut pris par les bâtimens que Paulin dépêcha. Depuis ce moment les Alpes maritimes & le reſte de l'empire ſe ſoumirent à Veſpaſien.

Bataille entre les troupes de Vitellius et d'Othon. Ann. 69. de J. C.

La ville de Cimiez dont je viens de parler, & qui ne ſubſiſte plus, étoit auſſi ancienne & beaucoup plus conſidérable que celle de Nice. Celle-ci ne fut recommandable que par ſes richeſſes, ſon commerce & ſon arſenal, où les marſeillois alloient quelquefois armer leurs galeres. Cimiez au contraire eut toutes les marques d'une métropole civile, de fortes tours, de bonnes murailles, une milice & trois colleges, dont chacun avoit ſes fonctions ſéparées pour l'adminiſtration de la juſtice, pour la police & la religion. Enfin il y avoit à Cimiez des thermes, des temples, un magnifique aqueduc & un fort bel amphithéâtre; ce qu'on ne trouvoit que dans les principales colonies. Cette ville étoit le ſéjour ordinaire d'un commandant ou d'un préſident, dont l'autorité s'étendoit d'un côté depuis Gênes juſqu'à Digne, & de l'autre depuis Vence juſqu'au ſommet des Alpes. Les peuples de ces montagnes, connus ſous le nom de *liguriens chevelus*, avoient obtenu des romains la liberté de ſe gouverner en forme de république, moyennant un tribut qu'ils payoient. Auguſte les ſoumit, & fit de leur pays une province qu'on appelloit, du tems de Tacite, *province des Alpes maritimes:* elle étoit compriſe dans l'Italie, & la ville de Cimiez en étoit la capitale (1).

Nicaa mon. illuſt. V. chorog. p. 31 & 32.

Ligures capillati. Plin. l. 3 c 5. Strab. l 4.

(1) Au nord-oueſt des Alpes maritimes, il y avoit les Alpes cottiennes, qui formoient un petit état compoſé de douze cantons ſous la dépendance de Cottius. Elles commençoient à l'extrêmité ſeptentrionale du dioceſe d'Embrun, & s'éten-

LIVRE I.

§. XIII.

NAISSANCE ET PROGRÈS DES MŒURS ET DES ARTS.

APRÈS la bataille des troupes de Vitellius & d'Othon, on ne trouve aucun événement mémorable dans l'hiſtoire de Provence, juſqu'à la fin du IIIe ſiecle. Quelques traits épars dans les anciens auteurs peignent le caractere du peuple, ſon goût pour les arts, ſes talens, ſon commerce, & l'on eſt étonné de voir les mœurs d'une nation éclairée & policée dans un pays, où ſix cens ans auparavant regnoient l'ignorance & la barbarie.

Les provençaux n'avoient, dans ces tems reculés, ni villes, ni arts, ni police; ils ne connoiſſoient gueres d'autre loi que la force, d'autres regles que les beſoins. Ceux qui demeuroient le long des côtes, & qu'on appelloit *liguriens* ou hommes de mer, vivoient de la pêche & de la pyraterie, deux profeſſions, dont l'une excluoit l'amour du travail, & l'autre la bonne foi & l'humanité. Les habitans des montagnes, errans & chaſſeurs, toujours en guerre avec les bêtes fauves, diſputoient avec elles de courage & de férocité. Dans la moyenne région de la Provence, on étoit moins groſſier; le ſol & le beſoin invitant à la culture des plantes annuelles, on devoit avoir quelqu'idée des loix de la propriété; & cette idée, quelque confuſe qu'elle fut encore, en ſuppoſe beaucoup d'autres. Voilà ce qu'étoient les habitans de notre province dans ces tems reculés.

Juſt. l. 43. c. 4. V. la chorogr. p. 358, & ſuiv.

Ils apprirent des phocéens à ſe raſſembler dans des villes, à planter la vigne & l'olivier; & à cultiver une infinité d'arbres fruitiers & beaucoup d'eſpeces de légumes, auparavant inconnus dans les Gaules. La culture du bled n'a rien que de ſimple: on diroit que l'auteur de la nature l'a miſe à la portée de tous les hommes. Celle de la vigne & de l'olivier eſt plus compliquée, & demande

doient de l'autre côté des montagnes juſqu'à Suze, où Cottius faiſoit ſa réſidence. Ce prince ayant recherché l'amitié d'Auguſte, prit le nom de Julius pour lui faire ſa cour. L'empereur en le recevant pour allié du peuple romain, lui laiſſa gouverner ſes états ſous le nom de préfet ou d'adminiſtrateur, n'ayant pas ſouffert qu'il prît celui de roi.

plus

plus d'art, ſi l'on y comprend tout ce qu'il faut pour extraire la liqueur du fruit. Elle augmente le bien-être des particuliers, les attache à leurs poſſeſſions, les réunit en ſociété, & les hommes commencent à ſe civiliſer. Mais cette époque eſt en même tems celle d'une infinité de beſoins, d'intérêts & de vices inconnus auparavant. Il faut avoir des arts méchaniques, pour cultiver tout à la fois la vigne & l'olivier; des loix, pour régler le partage des terres & les différentes manieres de poſſéder & d'acquérir; une police, pour contenir des hommes libres réunis dans la même enceinte. Marſeille éclaira les provençaux ſur tous ces objets, & fut une preuve remarquable de la promptitude avec laquelle les eſprits agiſſent les uns ſur les autres, & ſe perfectionnent par leur action mutuelle.

Naissance et progrès des mœurs et des arts.

Les villes eurent alors un plan d'adminiſtration, quelques arts & un commerce d'échange, & l'on vit enfin tout ce qui peut réſulter du choc des paſſions dans une ſociété naiſſante, de l'oppoſition des intérêts & de la communication des idées. La cupidité fermenta, l'induſtrie fut plus active; & tous les talens prirent leur eſſor, lorſque la Provence paſſa ſous la domination des romains, dont la politique fut toujours d'altérer le caractere d'un peuple conquis, & de lui faire adopter leurs loix & leurs maximes, pour le contenir plus aiſément dans l'obéiſſance.

Les provençaux, devenus ſujets d'un grand empire, connurent les diſtinctions & la gloire que le mérite donne, & ſentirent la néceſſité d'ajouter aux talens naturels des lumieres acquiſes. Marſeille, fondée par des hommes nés dans un pays, qui fut le berceau des connoiſſances humaines, offroit des ſecours dans tous les genres. La géographie, la médecine & les mathématiques y étoient cultivées avec ſuccès. Quelques particuliers s'étoient même rendus célebres par leurs connoiſſances aſtronomiques & leurs voyages ſur mer, long-tems avant que les romains euſſent une marine & des aſtronomes. On ne connoiſſoit gueres dans tout

Strab. l. 4.

LIVRE I.

l'Occident que quelques conſtellations, le mouvement diurne & annuel du ſoleil, & les phaſes de la lune à peu près, quand Pythéas écrivoit ſur la différence des climats, la meſure de la terre, le mouvement des étoiles fixes, voiſines du pôle, dont il donna une deſcription; & enfin ſur l'obliquité de l'écliptique & les révolutions des corps céleſtes. Le commerce de Marſeille, en rapprochant les ſçavans de cette ville de ceux de la Grece, tranſmettoit aux uns les découvertes des autres; & ce n'eſt pas avancer un paradoxe, que de dire que Pythéas & Euthymene ſçavoient tout ce que les pythagoriciens enſeignoient ſur les cauſes des éclipſes, & ſur le ſyſtême planetaire, au centre duquel ils plaçoient le ſoleil. La terre & les autres planetes tournoient, ſuivant eux, autour de cet aſtre par un mouvement diurne, & par un mouvement circulaire. Chaque étoile étoit un monde, & ces mondes étoient diſperſés dans un eſpace éthéré d'une étendue infinie. Ainſi Pythéas, qui, de l'aveu d'Hyparque, avoit plus de connoiſſances aſtronomiques qu'Eudoxe, un des plus ſçavans philoſophes de la Grece, enſeignoit à Marſeille le vrai ſyſtême du monde, tel qu'il eſt vérifié par une philoſophie plus éclairée, & des obſervations plus exactes.

Cic. acad. quæſt. l. 14. c. 39. *Acad. des inſc.* t. 19. p. 149. & ſ. Laland. aſtr. t. 1. p. 89. Strab. l. 1 & 2. Gaſſendi, t. 4. p. 530. &c.

Les beaux arts y avoient acquis leur perfection. Nous avons des médailles de Marſeille, qui peuvent le diſputer à tout ce que la Grece a de plus fini dans ce genre: ce ſont des chef-d'œuvres de gravure & de deſſin, & ces arts ne ſont perfectionnés, qu'après que les autres ont fait des progrès ſenſibles. Je ne parle pas de l'éloquence; il eſt certain qu'elle fleuriſſoit dans cette ville, plus que dans aucune autre ville de l'Occident. Trois illuſtres citoyens de Marſeille, Plotius, Gniphon, & Valerius-Cato, porterent à Rome le véritable goût des lettres. Ciceron & Jules-Céſar furent diſciples de Gniphon.

Suet. de ill. gram. c. 7 & 11 de clar. Rhet. c. 2. Senec. controv. p. 146. *Cic. ad Titin. Hieron. chron.*

L'influence que tant de connoiſſances réunies donnerent à la ville de Marſeille ſur les provençaux, étoit heureuſement ſecon-

dée par les colonies qu'elle avoit fondées, & qui étoient peuplées d'hommes policés. On voyoit déjà quelques rayons de lumiere percer à travers les nuages de la barbarie, quand les romains entrerent en Provence. L'adminiſtration qu'ils établirent dans leurs colonies, cette politique conſtante d'introduire par-tout leurs dieux, leurs mœurs & leurs uſages, changerent en peu de tems la face de la province; & transformerent les habitans en des hommes nouveaux, quand ils leur permirent l'entrée aux différentes places du ſacerdoce & de la magiſtrature. Les provençaux, animés du deſir de la gloire, cultiverent l'éloquence, comme un des plus ſûrs moyens de ſe diſtinguer. Les ſuccès firent honneur à leurs talens; ils donnerent à Rome des orateurs célebres & des magiſtrats diſtingués. Ces orateurs, après s'être formés aux belles-lettres à Marſeille, paſſoient les Alpes pour aller ſe perfectionner dans la juriſprudence romaine. On adopta d'abord la langue latine, ſans renoncer au grec ni au celtique. On aimoit l'une de ces deux langues pour ſa beauté, l'autre parce qu'on l'avoit reçue de ſes ancêtres. Mais il fallut auſſi parler celle des vainqueurs; c'eſt un joug qu'ils impoſerent par politique, & l'on s'y ſoumit par intérêt. On prit même juſqu'à leurs manieres & leurs uſages; ce qui fit dire aux romains, que tandis que Céſar menoit les gaulois en triomphe, ils changeoient leur habit contre la robe de ſénateur.

NAISSANCE ET PROGRÈS DES MŒURS ET DES ARTS.

Auguſt. de civ. Dei. l. 19 c 7. *Suet. vit. Juſ. Caſ.* c. 80.

Les provençaux trouverent, dans tous ces changemens, le double avantage de travailler pour leur gloire & de perfectionner leurs mœurs. Du tems de Céſar ils étoient déjà fameux dans les Gaules par leur politeſſe & leur urbanité; ſous l'empire de Claude, on auroit dit qu'ils étoient nés à l'ombre du capitole. Pline aſſure que, de ſon tems, la province Narbonnoiſe étoit ſi bien cultivée, ſes campagnes ſi agréablement ornées, ſes habitans ſi polis, qu'on l'auroit priſe pour une portion de l'Italie; il eſt du moins certain qu'on ne la regardoit pas comme une province étrangere; les ſénateurs romains, qui en étoient originaires, pouvoient y venir ſans

Caſ. de bell. Gall. l. 1. Tacit. ann. l. 11. c. 24. An. de J. C. 50. Hiſt. nat. l. 3. c. 4.

congé, quoiqu'il leur fût expreſſement défendu de quitter l'Italie ſans la permiſſion de l'empereur.

C'eſt le propre des talens & de l'induſtrie ſur-tout, d'aimer à ſe répandre. Les provençaux, nation vive, ingénieuſe, active, furent à peine ſortis de la barbarie, qu'ils contribuerent à civiliſer le reſte des Gaules; ils y porterent le commerce, & avec lui, des mœurs & les arts. Ces premiers traits de lumiere frapperent les gaulois, juſqu'alors aſſervis aux opinions des druides; ils oſerent penſer d'eux-mêmes, & ſentirent toute la ſupériorité que la raiſon, cultivée par les ſciences, donne à l'homme ſur l'homme même. Les plus riches envoyerent leurs enfans à Marſeille pour étudier
Strab. l. 4. dans ces mêmes écoles, où, ſuivant un ancien, la jeuneſſe romaine venoit ſe former; d'autres attiroient auprès d'eux quelques ſçavans de Marſeille, & les villes s'empreſſoient de leur confier l'inſtruction publique. L'uſage de la langue grecque pénétra juſques chez les
Les Suiſſes. helvétiens; & des académies ſe formerent en différens endroits des Gaules. Les plus célebres furent celles d'Arles, de Narbonne, de Toulouſe, de Bordeaux, de Vienne, de Lyon, d'Autun, de Treves, de Poitiers & de Corbillon-ſur-Loire; monumens précieux de l'amour des gaulois pour les lettres, & de l'influence que les provençaux avoient eue ſur les mœurs générales.

Avec les diſpoſitions qu'ils avoient reçues de la nature, un eſprit vif & pénétrant, une imagination riche & une ardeur infatigable pour le travail, ils ne pouvoient qu'exceller dans les arts. Ils parloient deux langues, dont les principes étoient fixes & le caractere décidé, & vivoient dans les tems les plus favorables au développement du génie. Ces tems ſont ceux où un peuple commence à ſe civiliſer. Comme il conſerve encore toute ſa vigueur naturelle, il porte dans l'étude des ſciences cette ardeur qui triomphe des obſtacles; cet eſprit de liberté & cette élévation de ſentimens, qui ennoblit tous les objets. Ses progrès ſont rapides; ſes ouvrages pleins de chaleur & de force; & s'ils ne ſont pas toujours

Naissance et progrès des Mœurs et des arts.

conformes aux regles de l'art, ils ont l'empreinte du génie. La nature n'ayant pas eu le tems de s'affoiblir par le luxe, un auteur qui ſçait obſerver, en ſaiſit mieux les vraies beautés & les différentes nuances; il en fait des peintures plus touchantes, plus nobles, plus variées; s'il décrit les paſſions, il en fait connoître tous les reſſorts, parce que dans l'état d'efferveſcence, où elles ſont encore, elles éclatent avec plus d'énergie & ſe montrent ſous toutes les faces. Ainſi le poëte met plus de ſituation, plus d'action dans ſon poëme; l'orateur, plus de véhémence, plus de feu dans ſes diſcours; l'hiſtorien, plus de nobleſſe, de grandeur & d'intérêt dans ſon hiſtoire.

Comme la bonne conſtitution du corps influe ſur les qualités de l'ame, & en rend les opérations plus faciles, il doit y avoir plus d'imagination & de génie dans le tems où les nations ne ſont point encore énervées par le luxe. Les hommes ont alors pour l'ordinaire, avec un tempérament vigoureux, une fermeté d'ame, & un certain enthouſiaſme qui les rendent capables de grandes choſes; mais l'inſtant de la perfection dans les ouvrages de l'art, c'eſt lorſque les mœurs s'adouciſſent, ſans que l'ame ait encore perdu toute ſon élévation & ſon énergie. L'éloquence & la poéſie prennent alors des couleurs plus douces, plus riantes & plus variées; elles ſont plus riches dans leurs expreſſions, plus nobles & plus ſoutenues dans leur ſtyle; en un mot c'eſt le tems où les arts, ſous un air de fraîcheur & de jeuneſſe, ont une beauté qui ſent déja l'antique. Tel fut en Grece le ſiecle de Philippe & d'Alexandre; à Rome & en Provence, celui d'Auguſte; en France, celui de Louis XIV. Ce tems dont nous parlons, eſt encore celui où il ſe forme dans tous les genres des grands hommes, qui s'animent & s'excitent réciproquement à la gloire; ainſi l'émulation donne à l'ame un nouveau reſſort. Ces hommes nés avec du génie, aiment & favoriſent tout ce qui en porte l'empreinte. C'eſt une des principales raiſons pour leſquelles Philippe, Alexandre, Scipion, Céſar, Colbert, Condé, &c. protégerent les ſciences & les arts.

LIVRE I.

Telles ſont les cauſes qui, après avoir renouvellé la face de l'Italie, concoururent à tirer les anciens provençaux de l'ignorance & de la barbarie; tandis que le peuple romain, en les ſoumettant à ſon empire, ſembla, pour ainſi dire, les animer de ſon propre génie. De-là le bel éloge que Pline fit d'eux, comme nous l'avons déjà remarqué; de-là tant de grands hommes qui méritèrent d'être admis dans le ſénat, & dont l'hiſtoire qui nous l'apprend n'a pas conſervé les noms. Elle parle auſſi des architectes provençaux, qui tranſporterent dans leur pays les beautés & la magnificence de la capitale de l'empire, par les cirques, les thermes, les palais, les temples, dont ils décorerent leurs villes, & dont il ſubſiſte encore des veſtiges à Orange, à Arles & ailleurs. Pline ne connoiſſoit point, de ſon tems, d'artiſtes ſupérieurs à ceux des gaulois pour la ſculpture. Les romains les employerent pour la fabrication du célebre coloſſe qui, deſtiné à repréſenter d'abord Néron, fut conſacré depuis au ſoleil. Parmi tant de perſonnages illuſtres, dont la Provence pourroit ſe glorifier, il ne nous reſte que les noms de ceux qui ſe rendirent célebres dans les ſciences ou dans les arts, & dont nous donnerons ailleurs une idée.

Plin. hiſt. nat. l. 11. c. 24.

Plin. hiſt. nat. l. 34. c. 7.

§. XIV. CAUSES DE LA CORRUPTION DES MŒURS, ET DE LA DÉCADENCE DES ARTS.

LES lettres perdirent enſuite cet éclat dont elles brilloient. L'eſprit humain n'eſt pas long-tems capable des mêmes efforts. A peine eſt-il parvenu à ſon dernier période, qu'il commence à déchoir; & dans ſon plus haut degré de perfection, il touche à l'inſtant de ſa décadence. C'eſt ce qu'on vit arriver en Italie, quand Tibere fut monté ſur le trône; le mal commença ſous Auguſte, quand il ſe fut arrogé toute l'autorité. Les citoyens, exclus des affaires publiques, ne s'occuperent que de leur intérêt perſonnel, & l'amour des richeſſes s'empara de la nation.

Il eſt vrai que les mœurs s'adoucirent; mais le cœur s'ouvrit à la voix de la volupté & s'amollit. Depuis ce moment on ſe précipita de plus en plus dans la corruption: on craignit la fatigue,

le travail, l'application & la contrainte ; on s'accoutuma aux douceurs du repos ; le tempérament s'affoiblit, & les grandes paſſions, telles que l'orgueil, l'émulation, & cette noble ambition, qui fait faire de grandes choſes, s'éteignirent. On leur ſubſtitua la vanité, l'intérêt, la jalouſie, le goût des plaiſirs ; & tous ces petits tyrans, qui abâtardiſſent l'âme, dégradent l'eſprit, énervent le cœur. On ne vit preſque plus de grands hommes dans aucun genre, parce que le génie tient plus aux bonnes mœurs qu'on ne penſe ; & ſi de loin en loin quelqu'un s'éleva au-deſſus de ſon ſiecle, il le dut à des circonſtances heureuſes qui le préſerverent de la contagion.

CAUSES DE LA CORRUPTION DES MŒURS, ET DE LA DÉCADENCE DES ARTS.

Les beaux arts ſe reſſentirent les premiers de la corruption du cœur, & n'eurent plus ni force ni élévation. Cultivés dans le ſein des plaiſirs & de la molleſſe, ils en porterent l'empreinte ; car dans une nation énervée par le luxe, il eſt comme impoſſible qu'un écrivain, quels que ſoient ſes talens, retrace aux yeux du lecteur, les beautés ſimples & naturelles des anciens ; ſubjugué par l'amour des plaiſirs & par le goût dominant de ſon ſiecle, il eſt forcé d'écrire d'une maniere analogue au caractere de ſa nation. Il s'attache à ſéduire par des traits brillans & des beautés ſans conſiſtance. Ses ouvrages deſtinés à flatter des cœurs corrompus, & à réveiller des imaginations pareſſeuſes & preſque éteintes, ont beſoin d'attirer l'attention par des images & des penſées qui reſpirent la molleſſe, & par des ſaillies dont la nouveauté fait ſouvent tout le mérite.

Les auteurs latins qui vécurent après Tibere, ajouterent à ces défauts, tous ceux qui naiſſent de la ſervitude. Quand le deſpotiſme fut établi dans l'empire, la délation & la flatterie acheverent de détruire le bon goût, en étouffant les talens ; d'un côté, la vérité timide ſe cacha ſous le voile de l'allégorie, de la métaphore & ſous l'emblême de l'alluſion ; de l'autre, on prit le ton emphatique de l'adulation, & l'amour de la nouveauté gâta tout. On ne voulut plus penſer ni s'exprimer comme les autres ; on prit un langage plein d'affectation, d'enflure, d'obſcurité.

Tel fut l'état des lettres & des mœurs dans la plus grande partie de l'empire, ſous le regne de Néron & de ſes ſucceſſeurs. La liaiſon intime que la Provence avoit avec l'Italie, dont elle étoit pour ainſi dire une portion; le commerce qu'elle faiſoit avec les grecs & les africains, furent cauſe que la contagion y pénétra plutôt. Les mœurs y étoient déjà fort corrompues dans le deuxieme ſiecle; & c'eſt aux provençaux & aux languedociens, qu'il faut particuliérement appliquer ce que Tacite dit des gaulois : que ces peuples, autrefois ſi braves, étoient efféminés & lâches; car de ſon tems ce reproche ne pouvoit convenir aux provinces ſeptentrionales des Gaules. Il ne s'agit plus que d'examiner comment une révolution ſi étonnante a pu ſe faire; & nous verrons que c'eſt préciſément, par les mêmes cauſes & par les mêmes degrés par leſquels on étoit ſorti de la barbarie.

Le commerce, premiere cauſe de la corruption.

Les lettres & les arts avoient été un des moyens dont on s'étoit utilement ſervi pour civiliſer les provençaux. Le commerce ſeconda les progrès de la politeſſe & corrompit les mœurs : rien n'adoucit plus la férocité du caractere, & ne reſſerre davantage les liens qui uniſſent les hommes. L'eſprit ſe développe par la communication des idées; & la dépendance des intérêts réciproques, donne un exercice continuel à toutes les facultés de l'ame. La raiſon s'éclaire, les arts naiſſent & la ſociété ſe perfectionne; parce que la ſupériorité qu'on peut avoir ſur les autres, n'eſt plus fondée ſur la force & le courage, mais ſur les talens & les vertus. Voulez-vous civiliſer des ſauvages, donnez-leur de nouveaux beſoins, un commerce & des arts, & vous les aurez bientôt rendus humains.

Lorſque les beſoins ſe multiplient à l'infini; lorſque le deſir de les ſatisfaire n'a plus ni regle ni frein, les liens de la ſociété ſe relâchent; il ne regne plus, entre les différens ordres, cette harmonie d'où réſultoit le bien général & l'intérêt des particuliers. Les hommes redeviennent ce qu'ils étoient auparavant; c'étoient des êtres iſolés avec des mœurs ſauvages; ce ſont des tyrans avec des mœurs policées :

policées : voilà ce qu'on vit arriver anciennement en Italie & en Provence, ſous le gouvernement des empereurs. Les marſeillois avoient donné aux provençaux, avec l'art de s'enrichir, tout ce qui devoit irriter les paſſions. De-là naquit à Marſeille, & dans le reſte de la Provence, un luxe qui détruiſit tous les anciens principes, ſuivant la remarque de Salvien. On n'eſtima que les richeſſes, parce qu'elles donnoient la conſidération, que l'on attendoit autrefois de la vertu. Marſeille ſur-tout, oublia ſes premieres maximes ; ſage & laborieuſe par néceſſité dans les commencemens, elle s'étoit enrichie par le travail & la frugalité ; elle ſe corrompit par l'abondance : c'eſt le ſort de preſque toutes les républiques. Ses vices & ceux des romains ſe répandirent dans toute la Provence, où la trop grande inégalité dans les fortunes engendra l'aviliſſement d'une part, la tyrannie de l'autre, & la mauvaiſe foi dans toutes les conditions.

CAUSES DE LA CORRUPTION DES MŒURS, ET DE LA DÉCADENCE DES ARTS.

Act. mart. p. 292. *S. Cæſ. hom.* 16. *Salv. de gubern. Dei. l.* 5. 6. *& ſeq.*

S. Valer. Hom. 10 & 20. Salv. *ibid.*

Ce luxe fut encore animé par la pompe des ſpectacles, qui deviennent vicieux & frivoles, à meſure que les mœurs perdent de leur dignité & de leur ſévérité. Perſonne n'ignore combien ils étoient dangereux ſous Tibere & ſes ſucceſſeurs. Il ſuffit d'avoir une teinture légere des progrès de l'ancienne comédie, pour ſçavoir qu'on n'aimoit preſque plus que les repréſentations groſſieres & licentieuſes. Le goût pour ces ſortes de ſpectacles paſſa dans les provinces ; les troupes qui les inonderent, y firent repréſenter ceux qui les charmoient davantage. Ce n'étoient que de mépriſables mimes, parce que la délicateſſe eſt rarement le partage du peuple & du ſoldat, & parce qu'on n'étoit peut-être plus capable d'en ſupporter d'autres.

Les ſpectacles, ſeconde cauſe.

S. Valer. homil. 6.

Cette licence étoit extrême, à en juger par la peinture que Salvien, prêtre de Marſeille, nous a laiſſé des imitations honteuſes des diſcours & des poſtures indécentes qu'on ſouffroit ſur le théâtre. On y couroit avec une ardeur qu'on ne trouveroit pas chez un peuple qui conſerve ſes anciennes mœurs. Il ne faut donc pas être ſurpris du portrait peu flatteur qu'Athenée, qui vivoit ſous l'em-

De gubern. Dei. l. 2. c. 3.

pire de Commode, a fait du caractere efféminé des marſeillois.

Il y a toute apparence que ce fut au commencement du ſecond ſiecle de l'égliſe, que leur conduite donna lieu au proverbe *Maſſiliam naviges ;* allez vivre dans la débauche à Marſeille. La véhémence avec laquelle Salvien déclamoit contre les égaremens dont il étoit témoin, ne juſtifie que trop la vérité de ce proverbe.

Athen. l. 2.

La tyrannie du gouvernement, troiſieme cauſe.

Cette corruption étoit inévitable dans les pays ſoumis à l'empire. L'influence d'un gouvernement deſpotique ſur les peuples conquis eſt extrême ; ils ſont accablés ſous le poids des vices & de l'autorité. Quand même le gouvernement romain auroit agi avec moins de force & d'une maniere moins directe par ſa nature, les ſujets auroient rendu ſon influence plus prompte & plus efficace par leur propre conduite. Les perſonnes en place, opprimant les particuliers ſous prétexte du bien public, chacun aſpiroit à la même prérogative. On aimoit mieux s'enrichir avec ces tyrans ſubalternes, que d'être la victime de leur inſatiable cupidité ; comme il arrive toutes les fois qu'on érige en art le talent funeſte de ruiner le peuple ſans enrichir le ſouverain. Les emplois n'étant que le prix de la flatterie & de l'intrigue, & quelquefois même du crime & de l'audace, on voulut penſer comme ceux qui les donnoient ; on en prit les défauts & les paſſions ; les mœurs de la capitale devinrent celles de tout l'empire. Dès-lors ſa chûte fut inévitable ; car la corruption des mœurs ne ceſſe jamais que par les révolutions qu'elle prépare, ſemblable aux vapeurs exaltées dans les entrailles de la terre, qui ne ſe diſſipent qu'en la déchirant.

Les bains chauds, quatrieme cauſe.

A ces différentes cauſes de la décadence des mœurs, ajoutons-en une autre, qui pour être moins prompte, n'en eſt pas moins efficace. Je parle des bains chauds, dont les romains introduiſirent l'uſage dans les Gaules, & ſur-tout en Provence. Les habitans ſe baignoient auparavant dans l'eau froide, ſoit en été, ſoit en hiver, pour endurcir le corps & ſe maintenir dans une propreté dont ils étoient exceſſivement jaloux ; car Ammien-Marcellin aſſure qu'on

Caſ. de bell. gall. l. 5. c. 1. l. 6. c. 21.

ne trouvoit dans les Gaules ni hommes ni femmes, fuſſent-ils des plus pauvres, qui euſſent des habits déchirés. C'eſt à ces bains ſalutaires qu'on ſubſtitua les thermes (1), qui contribuerent beaucoup à énerver le corps, & livrerent l'ame à l'empire des ſens. Si l'on rapproche à préſent les deux extrêmes, la barbarie où les provençaux étoient ſix cens ans avant Jeſus-Chriſt, & leur dépravation dans le IVe ſiecle de l'ere vulgaire; ſi l'on ſuit les progrès de leur grandeur & de leur décadence; cet enchaînement de cauſes qui font parcourir à l'eſprit humain un cercle perpétuel de connoiſſances & d'erreurs, de vertus & de vices, on ne ſera plus étonné des révolutions des empires, dont la deſtinée eſt attachée à celle des mœurs.

CAUSES DE LA CORRUPTION DES MŒURS, ET DE LA DÉCADENCE DES ARTS.
Amm. Marc. l. 15. c. 12.

Ce fut au milieu de ces déſordres qu'on reçut la lumiere de l'évangile. Saint Trophime fut le premier qui la fit briller dans Arles vers l'an 150 de Jeſus-Chriſt *. La ſituation de cette ville, ſon commerce, la langue grecque qu'on y parloit auſſi facilement peut-être que la langue latine, le ſéjour qu'y faiſoit le vicaire général des Gaules & les autres officiers de l'empire, tout contribuoit à y attirer beaucoup de grecs. La plupart venoient de Smyrne & des autres ports de l'Orient où la religion chrétienne étoit déjà connue. Dans ces tems de ferveur, ils ne s'expoſoient point à vivre au milieu des païens ſans avoir un évêque qui leur diſtribuât le pain de la parole, & qui leur conférât la grace des

§. XV.
NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.
* V. la ſeconde note à la fin du vol.

(1) Tout le monde ſçait que les romains, dans les derniers ſiecles de la république, commencerent à ſe baigner fréquemment dans l'eau chaude, & que cet uſage, qu'ils apporterent de la Grece, contribua beaucoup à les amollir. Ils profitoient avec grand ſoin de toutes les eaux thermales qu'ils trouvoient dans les provinces conquiſes: celles d'Aix, de Gréouls & de Digne, étoient précieuſes pour eux; & dans les lieux où la nature leur en refuſoit, ils y ſuppléoient par des thermes artificiels. On ſçait quelle étoit à Rome la magnificence des bains ſous Auguſte. Ils en établirent auſſi dans les principales villes de Provence, où l'on retrouvoit tous ces uſages de l'Italie.

ſacremens. Ceux qui s'arrêterent à Arles avoient Trophime, d'autres étant allés s'établir à Lyon, perſiſterent dans la foi ſous la conduite de Pothin, & enſuite d'Irénée.

En donnant au ſiege d'Arles l'antériorité ſur tous les autres, nous ſuivons la tradition généralement reçue dans nos provinces au cinquieme ſiecle. Dix-neuf évêques atteſtoient au pape ſaint Leon, en 450, comme un fait généralement reçu, que ſaint Trophime y avoit apporté la religion, & qu'il l'avoit prêchée dans la ville d'Arles avant qu'elle fût connue dans aucune autre ville en deçà des Alpes. « On ſçait dans toutes les Gaules, diſoient-» ils, & la ſainte égliſe romaine ne l'ignore pas; que la ville » d'Arles eſt la premiere qui ait reçu pour évêque ſaint Trophi-» me, envoyé par ſaint Pierre; de ce ruiſſeau de la foi, dérivé » de la ſource apoſtolique, la religion s'eſt répandue peu à peu » dans les Gaules; auſſi nos prédéceſſeurs ont-ils honoré l'égliſe » d'Arles comme leur mere, & ſuivant la tradition, ils ſe ſont » toujours adreſſés à ce ſiege quand ils ont demandé des évêques » pour leurs égliſes ».

Conc. t. 3. p. 440 & 441.

Parmi les prélats qui rendoient ce glorieux témoignage à celle d'Arles, on comptoit Venerius de Marſeille, & Armantaire d'Aix; ils citoient la tradition, & détruiſoient ainſi d'avance celle qu'une pieuſe crédulité s'eſt efforcée d'établir dans ces derniers ſiecles.

Les perſécutions des empereurs ſuſpendirent en Provence les progrès de la religion dans les deux premiers ſiecles de l'égliſe. On trouve peu de chrétiens de ces tems-là; on n'a même aucune preuve qu'il y eût d'autre ſiege que celui d'Arles. Marcien, qui l'occupoit en 250, avoit embraſſé le parti de Novatien, prêtre de l'égliſe de Rome. Novatien, après avoir été promu aux ordres ſacrés contre toutes les regles, s'étoit fait nommer au ſouverain pontificat par trois évêques, dont il avoit trompé la crédulité. Saint Corneille rempliſſoit alors la chaire de ſaint Pierre à la

NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.

Till. hiſt. eccl. t. 3. p. 476. &c.

ſatisfaction de toute l'égliſe. Mais les calomnies de Novatien & les intrigues de ſes émiſſaires détacherent du ſaint-Siege un grand nombre de fideles. Le ſchiſme fut d'autant plus dangereux, que les novatiens répandoient les erreurs les plus propres à calomnier la religion ; ils enſeignoient que l'égliſe n'avoit pas le droit de remettre les péchés commis après le baptême ; que l'apoſtaſie ne pouvoit être effacée par aucune pénitence ; qu'on devoit refuſer la communion aux gens mariés en ſecondes nôces, & regarder comme adulteres les veuves qui ſe remarioient ; qu'on participoit aux crimes des perſonnes avec qui l'on communiquoit ; qu'on ne devoit point honorer les reliques des martyrs, & qu'il falloit renouveller le baptême aux partiſans du pape Corneille. Ces erreurs, ſi l'on en excepte les deux premieres qu'on attribue à Novatien, paroiſſent avoir été enſeignées par ſes diſciples. Elles firent quelques progrès dans l'égliſe d'Arles, autant qu'on en peut juger par le témoignage de ſaint Cyprien, qui tâcha d'arrêter le mal dans ſa naiſſance, en ſollicitant vivement, auprès du pape ſaint Etienne la dépoſition de Marcien, vers l'an 254 (1). Les liaiſons que les africains avoient avec les provençaux par le commerce, rendoient dangereuſes pour les uns les erreurs où tomboient les

Cypr. ep. 68.

(1) Cette lettre de ſaint Cyprien a paru ſuſpecte à quelques critiques ; 1°. parce qu'elle eſt très-honorable pour le pape ſaint Etienne, & que ces éloges ne peuvent point ſe concilier avec les reproches amers que ſaint Cyprien fit ſi ſouvent à ce pontife durant la diſpute qu'ils eurent ſur la validité du baptême des hérétiques. 2°. Parce qu'aucun monument littéraire du milieu du IIIe ſiecle, ne parle de Marcien, évêque d'Arles. La premiere raiſon n'eſt d'aucun poids : elle prouve ſeulement que la lettre de ſaint Cyprien fut écrite avant ſa diſpute avec ſaint Etienne, & au commencement du pontificat de ce pape. La ſeconde paroît auſſi peu fondée ; elle ſuppoſe que nous avons toutes les lettres des évêques de ce tems-là, & même qu'ils devoient parler du ſchiſme de Marcien. Mais combien n'y a-t-il pas de faits inconteſtables, qui ne ſont pas atteſtés par tous les auteurs contemporains, parce qu'ils ne les intéreſſent pas également tous ? Ainſi nous croyons, avec pluſieurs ſçavans critiques, que la lettre de ſaint Cyprien n'eſt pas ſuppoſée.

aurres. Il étoit de la plus grande importance que dans la ville d'Arles, où abordoient la plupart des chrétiens qui venoient d'Afrique, on profeſsât la religion chrétienne dans toute ſa pureté. On ne ſait pas ſi Marcien fût dépoſé. L'hiſtoire ni les lettres du ſaint évêque de Carthage n'en fourniſſent aucune preuve.

Saint Pons.

C'étoit à peu-près le tems où ſaint Pons, noble romain, iſſu d'une famille de ſénateurs, rendit un glorieux témoignage à la foi de Jeſus-Chriſt dans la ville de Cimiez, près de Nice. Il ſouffrit ſous l'empire de Valerien en 258. Nous ne dirons rien des circonſtances de ſon martyre. Les actes qu'on a publiés ſont viſiblement défigurés (1), quoiqu'on les ait donnés ſous le nom de Valere ſon ami, qui ſe dit témoin oculaire de ce qu'il raconte. Ce qui regarde le culte du ſaint martyr eſt plus authentique. Ce culte ſe trouve établi dans l'égliſe de Cimiez avant le VIIIe ſiecle; on en trouveroit même des traces dans le Ve, ſi l'on pouvoit appliquer à ſaint Pons ce que ſaint Valerien, évêque de cette ville, rapporte d'un martyr du lieu dans les XVe, XVIe & XVIIe homélies. Mais il fait entendre que le martyr dont il parle étoit citoyen de Cimiez, & nous venons de voir que ſaint Pons avoit pris naiſſance à Rome.

Ugel. Ital. ſacr. epiſc. Niciens. chr. Lerin. p. 437. Bolland. 14. mai. p. 274 &c.

Saint Victor.

Nous ſommes plus inſtruits ſur le martyre de ſaint Victor en 292. Les hiſtoriens, peu occupés de ce qui regarde ſes parens &

(1) Quoique ces actes ſoient remplis de fauſſetés, comme les ſçavans en conviennent, on ne peut point révoquer en doute le martyre de ſaint Pons. La tradition, & ſon culte établi à Cimiez, dans les premiers ſiecles de l'égliſe, en ſont des preuves inconteſtables. Mais nous avons à prévenir un reproche qu'on pourroit nous faire, ſur ce que nous diſons que ſaint Pons eſt le premier martyr de cette ville, tandis que la tradition du pays porte que ſaint Baſſus y ſouffrit environ dix ans auparavant. On a tout lieu de croire que ce martyr étoit grec, & qu'il ſouffrit à Nicée en Bithynie, ainſi que nous l'avons remarqué dans la ſeconde partie de la chorographie à l'article *Nice*. M. de Tillemont croit qu'il étoit évêque dans l'Orient; nous penſons comme lui. On peut voir dans le troiſieme tome de ſon hiſtoire eccléſiaſtique, les raiſons qu'il en apporte.

Till. hiſt. eccleſ. t. 4. p. 588.

p. 707.

Naissance et progres de la religion. *Acta mart.* p. 292.

les premieres années de ſa vie, nous laiſſent ignorer le lieu de ſa naiſſance. Ils nous font entendre qu'il étoit officier dans les troupes, & qu'il paſſoit toutes les nuits à viſiter les fideles pour les affermir dans la foi. Ayant été ſurpris dans ce pieux exercice, il fut conduit devant les préſets Aſtere & Eutyque, devant leſquels il confeſſa qu'il préféroit le ſervice d'un homme mort, mais reſſuſcité & fils de Dieu, à tout ce que la faveur des empereurs pourroit lui procurer de biens. Tous les aſſiſtans, irrités de ſa fermeté, demanderent ſa mort. Mais comme Victor étoit un homme diſtingué dans ſon état, les préſets renvoyerent le jugement à Maximien-Hercule, qui étoit alors à Marſeille.

Maximien étoit un prince ſanguinaire. La haine qu'il avoit pour la religion chrétienne le rendoit cruel envers tous ceux qui la profeſſoient. N'ayant pu vaincre le ſaint martyr par ſes promeſſes ni par ſes menaces, il ordonna qu'on le traînât lié par les pieds dans toute la ville : ſpectacle touchant, qui fut encore augmenté par les inſultes de la populace, & par les coups dont on chargeoit le généreux défenſeur de la religion. Après cette premiere épreuve, il fut ramené tout déchiré & couvert de ſang devant les préſets, qui le preſſerent vivement de ne pas s'expoſer à perdre ſa fortune, à devenir la honte de ſa famille, & à périr enfin par les plus cruels ſupplices, pour un homme mort en croix, diſoient-ils, & pour une gloire & des biens imaginaires, que ni lui ni aucun autre n'avoient jamais vus. « La faveur du prince, répondit Victor, les plaiſirs du » monde, la gloire, la ſanté, ne ſont rien en comparaiſon des » biens ineffables que Dieu réſerve à ſes ſerviteurs. Cependant » vous voulez que je les ſacrifie, ces biens, pour un culte qui » eſt l'opprobre du genre humain. Voyez ce que ſont les dieux » que vous adorez. Vous louez en eux, dans vos hymnes & vos » cantiques, des actions que les peuples policés puniſſent ſévé- » rement dans un ſimple particulier. Dans Jupiter, je ne vois » qu'un brigand, un adultere, un parricide; dans Junon, une

» femme inceſtueuſe & cruelle ; dans Mars, un ſoldat féroce ;
» dans Priape & Venus, des ſujets de ſcandale & des objets d'in-
» famie. Je ne parle pas de cette troupe ridicule de dieux & de
» déeſſes, auſſi multipliés que vos craintes & vos deſirs. Ces êtres
» imaginaires n'ont de réel que le délire qui les enfanta & les
» crimes qu'ils autoriſent. Combien eſt différent le Dieu que
» j'adore ! Dieu de miſéricorde & de bonté, il s'eſt fait homme
» pour vivre parmi nous & nous inſtruire. Sa vie eſt un modele
» de vertu, ſes diſcours ſont une ſource de lumiere. Auſſi le pro-
» phete a-t-il dit, notre Dieu eſt au-deſſus de tous les dieux ;
» il eſt tout puiſſant dans le ciel, ſur la terre & dans la mer.
» Heureux ceux qui le craignent & qui pratiquent ſes comman-
» demens ».

Les juges irrités de la hardieſſe de Victor le mirent à la queſtion. On répéta le même ſupplice trois jours après ; enfin l'empereur, voyant que rien ne pouvoit ébranler ſa conſtance, le fit mettre ſous une meule de moulin, qui tournoit rapidement ſur lui. Mais la machine s'étant briſée, le martyr eut la tête tranchée. Trois ſoldats, Alexandre, Longin & Felicien, qui s'étoient convertis lorſqu'ils le gardoient la premiere fois qu'il fut mis en priſon ; avoient déjà ſubi la mort. Leurs corps & celui de ſaint Victor furent jettés dans la mer, & repouſſés par les flots ſur le rivage ; d'où les chrétiens, qui avoient échappé à la perſécution, les retirerent pour les enfermer dans une chapelle taillée dans le roc. C'eſt la chapelle de la confeſſion. On la voit encore dans l'égliſe ſouterraine de ſaint Victor.

Saint Genez.

La mort de ſaint Genez (1), citoyen d'Arles, fut un autre

Acta mart. p. 538.

(1) On ne fixe point le tems du martyre de ſaint Genez. L'éditeur des actes des martyrs, remarque qu'on doit les attribuer à un auteur, contemporain de ſaint Paulin de Nole. Or, ce ſaint évêque vivoit en 410 ; & depuis le partage de l'empire fait entre Dioclétien & ſes colégues, il n'y eut plus de perſécution en Pro-

triomphe

triomphe pour la religion. Genez étoit ſecrétaire du magiſtrat de cette ville. Il n'avoit point encore reçu le baptême, quand il refuſa de ſigner l'ordre que cet officier donna de la part de l'empereur, de punir de mort tous ceux qui profeſſoient le chriſtianiſme. Mais il étoit déjà chrétien par les ſentimens, & fut la premiere victime de la perſécution. Il perdit la vie ſur les bords du Rhône, qu'il avoit traverſé à la nage pour ſe dérober à la fureur de ſes bourreaux. Son martyre fit autant d'honneur à l'humanité qu'à la religion, qui en eſt le ſoutien.

NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.

Les maximes de cette religion contraſtoient trop avec les actions infames qu'on attribuoit aux dieux du paganiſme, pour ne pas faire impreſſion ſur les perſonnes capables de réfléchir & de s'inſtruire. Ainſi la morale de l'évangile, qu'une main inviſible ſoutenoit, devoit faire des progrès, quoique lents; & comme elle eſt d'une ſublimité dont celle des philoſophes n'approchoit pas; comme elle étoit ſoutenue par les lumieres & les exemples des paſteurs, les empereurs eux-mêmes furent contraints de lui rendre hommage. En réglant leur conduite ſur des principes plus conformes à la juſtice & à l'humanité, ils devinrent plus doux & plus équitables. En général, les empereurs chrétiens, qui étoient nés avec quelques inclinations heureuſes, firent honneur au trône, tant qu'ils ne ſe laiſſerent pas entraîner par l'eſprit de parti. Les mœurs des particuliers s'adoucirent auſſi. Il y eut parmi les chrétiens plus de décence dans la conduite, plus de ſûreté dans le commerce de la vie, rien n'eût été plus édifiant que leur union, s'il ne ſe fût pas élevé de tems en tems parmi eux de ces eſprits orgueilleux, qui, par haine ou

vence. Conſtance Chlore, pere du grand Conſtantin, qui commandoit dans les Gaules, empêcha que la perſécution ordonnée par Dioclétien en 303, n'y fût exécutée. Nous croyons qu'on doit placer le martyre de ſaint Genez, en même-tems que celui de ſaint Victor. Quelques auteurs ont confondu ce ſaint, avec Genez le comédien, qui fut martyriſé à Rome, ſous Dioclétien, en 285. Ils n'ont rien de commun que le nom.

par envie de ſe ſingulariſer, excitoient des diviſions ſcandaleuſes.

Le ſchiſme des donatiſtes devint fameux dans le IVe ſiecle. Ces ſchiſmatiques s'étoient ſéparés de la communion de Cécilien, évêque de Carthage, ſous prétexte qu'il avoit été ordonné par des évêques qui, dans le tems de la perſécution de Dioclétien, avoient livré aux païens les ſaintes écritures pour les brûler; ils l'accuſoient auſſi de pluſieurs fautes. Cette accuſation ne put jamais être prouvée; & ſous un prince moins foible que Conſtantin, elle n'auroit point eu de ſuite; mais cet empereur, au lieu d'arrêter ces plaintes ou de les faire examiner ſur les lieux par des commiſſaires, en fit la matiere d'un concile: & dès ce moment, les prétendues fautes de Cécilien ſervirent de prétexte aux eſprits inquiets pour troubler l'égliſe. Déjà pluſieurs conciles avoient décidé en faveur de cet évêque. Conſtantin en fit aſſembler un autre, le premier août 314, dans la ville d'Arles, où ſe rendirent des évêques de tout l'Occident. La déciſion fut la même, & ne ſervit qu'à faire éclater l'opiniâtreté des donatiſtes. Le concile fit vingt-deux canons ſur différens points de diſcipline. Le premier portoit que la fête de Pâques ſeroit célébrée en même tems & le même jour dans tout le monde chrétien; car il y avoit encore des égliſes où l'on croyoit devoir la célebrer le quatorzieme jour de la lune. Dans les quatrieme & cinquieme canons, on excommunioit les comédiens & ceux qui conduiſoient les chars dans le cirque. Dans le ſeptieme, il étoit enjoint aux gouverneurs des provinces de prendre des lettres de communion de leur évêque, pour montrer, quand ils paſſoient dans un autre gouvernement, qu'ils étoient dans la communion de l'égliſe. Les maris qui ſurprenoient leurs femmes en adultere, étoient exhortés, par le dixieme, à ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs, quoiqu'adulteres. On ne trouve ici qu'une ſimple exhortation, parce que les loix civiles permettant de ſe marier après le divorce, l'égliſe ſe voyoit forcée d'uſer de condeſcendance, quoique dans le fond elle condamnât ces mariages. Le onzieme ordonne de ſépa-

Concil. t. 1. p. 1423.

rer pour quelque tems, de la communion, les filles qui épouſent des payens. Les évêques d'Arles, de Marſeille & de Vaiſon, ſont les ſeuls de Provence qui aſſiſterent à ce concile, le premier qui ait été aſſemblé dans les Gaules, & le premier par conſéquent qui ait offert, aux yeux des gaulois, le ſpectacle frappant de l'aſſemblée la plus auguſte qu'ils euſſent jamais vu, puiſqu'elle étoit compoſée des premiers miniſtres de la religion, venus, non-ſeulement des Gaules, mais encore d'Afrique, de Sardaigne, d'Italie, de Sicile, d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne.

NAISSANCE ET PROGRÈS DE LA RELIGION.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur l'état de la religion en Provence dans les cinq premiers ſiecles ; ce que je viens de dire ſuffit pour en donner une juſte idée, ſans entrer dans des diſcuſſions qui appartiennent à l'hiſtoire eccléſiaſtique. Je dois ſeulement obſerver qu'au milieu de toutes ces perſécutions, l'égliſe toujours inébranlable, eut la conſolation de recevoir dans ſon ſein des fideles diſtingués par leur naiſſance comme par leurs richeſſes. Ils ornerent le ſanctuaire de leurs pieuſes aumônes : & Conſtantin commença de l'enrichir par ſes libéralités ; on peut dire même que ſes édits contribuerent autant que les vertus des premiers évêques à leur donner une autorité, qu'Honorius & quelques autres empereurs augmenterent enſuite.

§. XVI. DU GOUVERNEMENT.

Le dernier article qui nous reſte à traiter, & qui eſt bien digne de l'attention du lecteur, eſt celui du gouvernement que les romains introduiſirent en Provence. Ils ſentirent qu'il étoit néceſſaire de faire adopter au peuple leurs loix & leurs maximes, pour le contenir plus aiſément dans le devoir. Une choſe s'y oppoſoit ; c'étoit la juriſdiction des druides, qui avoient en main l'adminiſtration de la juſtice, & qui étoient regardés par le peuple comme les interpretes de la volonté des dieux. Une autorité, fondée ſur cette opinion, ne pouvoit être aſſujettie aux regles & aux principes du nouveau gouvernement ; il falloit donc la détruire, la maniere dont on s'y prit eſt aſſez remarquable.

LIVRE I.

Les romains firent d'abord regarder les ſacrifices humains comme une abomination entiérement contraire aux droits de l'humanité; & l'abolition de cet uſage, comme le plus grand bienfait que les gaulois puſſent recevoir des vainqueurs. C'étoit tout-à-la-fois perdre les prêtres dans l'eſprit du peuple, & leur ôter le plus grand reſſort de leur puiſſance. Après cette atteinte portée à leur autorité, il ne fut pas difficile de les réduire aux ſimples fonctions ſacerdotales.

La réforme faite dans l'ordre des prêtres, ouvrit une libre carriere à tous les nouveaux principes que les vainqueurs avoient intérêt de répandre. Voyant d'ailleurs que la forme du gouvernement gaulois n'étoit point incompatible avec leurs deſſeins, ils la laiſſerent ſubſiſter en partie, & s'en ſervirent même comme d'un véhicule pour faire adopter leurs mœurs & leur juriſprudence.

§. XVII. DES DÉCURIONS OU SÉNATEURS.

(1) ILS mirent, dans quelques cités, une colonie & un ſénat,

(1) L'article des ſénats, & de la municipalité des villes ſous le gouvernement des romains, étant un ſujet tout neuf qui n'a point encore été traité dans notre hiſtoire, je crois devoir entrer dans quelques détails pour éclaircir cette matiere. Il eſt conſtant qu'il y eut des ſénats dans les Gaules après qu'elles eurent été ſoumiſes aux romains; trop d'auteurs en parlent, pour que je ne me croie pas diſpenſé de les citer; je viens de dire qu'il y en avoit un dans chaque colonie, & l'on en trouve la preuve dans le code, où nous liſons que les anciens romains établirent dans chaque cité un corps de magiſtrats, pour en former un ſénat à qui l'on confioit l'adminiſtration des affaires.

Roſin. antiq. romanar. p. 764. *Novell. lib.* 4. *t.* 1. *Marc. Hiſpan.* l. 2. p. 157. *Cod. Theod. l.* 12. *& alibi.*

Voyez encore ſur le même ſujet, les auteurs que je cite à la marge. On employoit indifféremment pour déſigner le ſénat, les mots ſuivans, *ſenatus minor*, par comparaiſon avec le ſénat de Rome, qui étoit le ſénat par excellence; *decuriones, patria patres, ſenatores, nobilis ordo, curia, curiales*, &c. parce que les *curiales* compoſoient en effet la cour de la cité. Au reſte, ce ne fut même qu'après le ſecond ſiecle de l'ere vulgaire, qu'on commença de lui donner le titre de ſénat inférieur; & aux membres, celui de *ſénateurs*, par la raiſon que dans les beaux jours de la république, & ſous les premiers empereurs, les romains ne vouloient point que les colonies affectaſſent des titres, & de certaines marques de dignité, qu'ils réſervoient aux ſeuls magiſtrats de Rome. Cicéron ſe plaignit avec force, dans une

Sigon. de antiq. jur. Ital. l. 2. c. 4. *Guid. Panc. de magiſt. munic. Aulug.* l. 6. c. 13. Ducange, aux mots *curia & ſenator.* D. Bouquet, rec. des hiſt. de Franc. t. 1. p. 765. à la n.

qu'ils compoſerent, ſuivant quelques auteurs, de la dixieme partie des colons, d'où vint le nom de *décurions*, pour déſigner les ſénateurs; c'étoit, à proprement parler, le corps de ville. Il avoit, à bien des égards, les mêmes fonctions & les mêmes prérogatives que le ſénat de Rome. Tout ce qui avoit rapport au bien public, dépendoit de ſon adminiſtration; la nomination & le ſalaire des profeſſeurs, l'entretien des bains, des édifices publics & des murailles de la ville, la direction des jeux ſcéniques & des jeux du cirque, le recouvrement & l'emploi des revenus publics, la répartition des impôts établis par le prince & la garde des regiſtres publics, où les biens de chaque particulier étoient inſcrits. Les décu-

DES DÉCURIONS OU SÉNATEURS.
Cic. orat. de leg. agrar. 2. n°. 34.

harangue prononcée devant le peuple, de ce que les duumvirs de la colonie de Capoue, avoient oſé ſe décorer du nom de préteur, affectant d'imiter la grandeur romaine, ſe faiſant appeller peres conſcripts, & précéder par des licteurs, qui portoient, au lieu de baguettes, de véritables faiſceaux.

On voit clairement la preuve de l'exiſtence de nos *ſénats*, dans l'inſcription que nous avons citée à l'article de *Cimiez*.

On peut encore ſe rappeller que dans celle qui contient le vœu fait par les peuples de la province Narbonnoiſe, d'offrir tous les ans, à certains jours marqués, des ſacrifices à Auguſte, il eſt parlé des *décurions*, à qui ce prince avoit confié le ſoin des affaires publiques; or, les *décurions* étoient la même choſe que les ſénateurs, ſelon le ſentiment le plus commun.

Nous avons dit qu'on déſignoit quelquefois le corps de ces magiſtrats, par le mot *ordo*, ou *nobilis ordo*; l'on peut en voir des exemples dans la premiere partie de la chorographie.

Au reſte, il ne faut pas être étonné que nous ne trouvions rien de plus précis ſur les ſénats, que ce que je viens de rapporter; les monumens qui nous reſtent en Provence, ne ſont preſque tous que des cénotaphes. Il n'y a point, ou du moins il y a peu de ces monumens conſacrés par la reconnoiſſance publique, comme celui de Cimiez, que nous avons rapporté page 32. Ce ſont pourtant les ſeuls auxquels un ſénat peut prendre part; ou bien, s'il en reſte quelqu'un, il a été érigé dans un tems où il eût été dangereux de prendre le titre de *ſénat*, par la raiſon que nous en avons déjà donnée. On ſe contentoit de mettre le nom de la colonie ou celui de *civitas*, avec l'épithete qui la diſtinguoit. *Civitas foro Julienſium patrono*, eſt-il dit dans une inſcription qu'on a trouvée à Aix. Quelquefois on mettoit *decreto decurionum*. Voyez-en des exemples dans la premiere partie de la chorographie.

Livre I.

rions, obligés de rendre compte aux officiers de l'empereur du montant des contributions, ſe ruinerent quand il ſe trouva pluſieurs citoyens inſolvables; de-là, les vexations qu'ils exercerent ſur les contribuables pour ſe faire payer; de-là auſſi, quand ils ne pouvoient pas l'être, ces emprunts uſuraires auxquels ils avoient recours, & qui abſorboient leur fortune.

On voit dans l'hiſtoire, dans le code & dans les lettres des Caſſiodore, des peintures touchantes de ces malheurs. Les décurions prenoient connoiſſance des affaires qui n'étoient point réſervées aux officiers de l'empereur; en un mot, ils étoient en petit dans leur colonie, ce que le ſénat étoit à Rome (1).

Ils nommoient à une place vacante de décurion dans une aſſemblée générale avec l'agrément du gouverneur de la province, & pouvoient faire des réglemens de police; mais quant aux loix eſſentielles, ils n'y pouvoient rien changer, parce qu'elles leur avoient été données, ou par le ſénat de Rome, du tems de la république, ou par les empereurs. Il étoit de l'intérêt de l'état, que le gouvernement fût uniforme dans toutes les provinces de l'empire. L'élection des magiſtrats, & les réglemens faits dans ces aſſemblées, n'avoient de force qu'autant qu'ils étoient confirmés par le proconſul ou par le préteur de la province, dont le pouvoir, preſque ſans bornes, embraſſoit le civil & le militaire. Les décurions n'avoient voix délibérative qu'à vingt-cinq ans révolus. En entrant dans le corps, ils faiſoient un préſent à tous leurs collegues.

§. XVIII. Des duumvirs.

On tiroit de l'ordre des ſénateurs ou des décurions, les *duumvirs*, qui avoient, dans le reſſort de la colonie, le même rang & la même autorité que les conſuls de Rome avoient dans l'empire;

(1) Il fut un tems où les vexations du gouvernement rendoient la charge de décurion accablante. Il y avoit même des particuliers, qui pour éviter d'en être revêtus alloient s'établir dans une autre ville. Le prince voulant prévenir cet abus, ordonna que ce particulier ſeroit décurion dans les deux villes. *Cod. Theod.* l. 12. t. 13.

ils pouvoient juger des procès jusqu'à une certaine somme, & condamner à des peines afflictives, excepté à la mort. Les marques de leur dignité (1) approchoient beaucoup de celles qui distinguoient les consuls romains. Ils prirent même, dans certains endroits, le titre de *consuls* à la fin du premier siecle. Il y avoit des occasions où l'on créoit jusqu'à six magistrats pour les mettre à la tête de l'administration. On les appelloit *triumvir*, *quartumvir*, *quintumvir* & *sextumvir*, selon le nombre qu'ils étoient.

Des duumvirs.

Sigon. ibid. Noris. cenotaph. Pisan. diss. 1. c. 3. Casaub. castigat. in apolog. Apul. p. 34.

Comme le sénat ne pouvoit pas se charger de tous les détails, il les confioit à des officiers d'un rang inférieur. Ceux qui étoient préposés pour recouvrer les impôts, & les porter dans la caisse générale de la province, se nommoient *susceptores* ou *exactores*. On les prenoit parmi les décurions, qui répondoient toujours des impôts, comme nous l'avons dit ci-dessus.

(1) Plusieurs monumens attestent l'existence de ces différens magistrats. On peut en voir des exemples dans la premiere partie de la chorographie. Il nous suffira de remarquer ici que les romains introduisirent cette forme d'administration municipale dans Marseille même, & dans les villes de Nice & d'Antibes. On peut voir dans la chorographie, l'article de Nice & de Marseille. Quant à Antibes, l'inscription suivante prouve qu'il y avoit des duumvirs.

P. 9 & 24.

M. MOLTELLIO. C. F. VOLT
SECVNDINO. FLAMINI. II. VIRO. ANTIPOLI
HÆREDES. EX. TESTAMENTO

Bouch. t. 1. p. 290.

Il peut bien se faire, comme le prétendent quelques auteurs, que dans les bourgs, le conseil public ne fût composé que de peu de personnes, depuis deux jusqu'à six, & qu'on les appellât *duumvir* ou *sextumvir*, suivant le nombre. Sous les empereurs, cet arrangement étoit plus favorable aux vues despotiques du gouvernement; mais j'ai de la peine à croire que dans les municipes considérables, dans les principales colonies, telles qu'Arles & Fréjus, six magistrats composassent tout le conseil public. Je suis persuadé que ces *sextumvir*, *quartumvir*, &c. étoient alors choisis dans le corps de ville, pour être à la tête de l'administration, comme le sont aujourd'hui les échevins ou consuls. Les inscriptions & le code autorisent ce sentiment. *Cod. Theod. l.* XII. *tit.* 16.

Nous avons distingué les *sextumvirs* magistrats, des *sextumvirs* augustaux, quoi-

LIVRE I.
§. XIX.
DE L'EDILE OU CURATEUR DE LA COLONIE.

Les autres, je parle des procureurs de la colonie, *curatores vel procuratores rei publicæ*, percevoient les revenus de la cité, qui conſiſtoient dans le produit des biens appartenans à la commune, & dans les droits qu'elle mettoit ſur les denrées & les marchandiſes. Les mêmes officiers veilloient à l'entretien des fonds & des édifices publics, au maintien des maiſons & à la propreté des rues; enfin c'étoit à eux à mettre le prix aux denrées, à procurer des vivres aux troupes, à faire des proviſions de bled pour les citoyens, en tems de diſette; à mettre en ferme les biens de la cité, & à révendiquer ceux que les particuliers avoient uſurpés. Chaque cité avoit ſon procureur, qu'on appelloit ſouvent *ædile*. On lit ce nom & celui de curateur ſur quelques inſcriptions trouvées en Provence.

§. XX.
DU DÉFENSEUR.
Boc. hiſt. de Suiſſe, t. 2. p. 55.
Cod. Theod. l. 1. *paſſim.*

Le défenſeur, eſpéce de tribun dont il eſt ſi ſouvent parlé dans le code, & qui étoit connu long-tems avant le regne de Dioclétien, défendoit les droits & les priviléges de la cité contre les entrepriſes des autres communes, ou des officiers du prince. On le choiſiſſoit toujours parmi les perſonnes les plus notables; mais la décadence de l'empire fut enſuite cauſe qu'on le prit indifféremment dans tous les états. Comme une charge de cette im-

---

que des auteurs de réputation les confondent : il ſeroit aiſé d'apporter des preuves de notre ſentiment. L'inſcription ſuivante, où ces deux *ſextumvirs* ſont réellement diſtingués, nous ſuffira.

Murat. theſ. p. 194. 2.

T. ARTIVS. T. L.
APIOLVS. IIIII-VIR
IDEM. AVGVSTALIS. &c.

On a dû remarquer auſſi dans la chorographie, que le même homme pouvoit être magiſtrat & prêtre. L'union de ces deux dignités, faiſoit l'ambition des particuliers dans les municipes. Les prêtres auguſtaux n'avoient que le premier rang après les décurions; & dans les villes où il y avoit des chevaliers, on croit qu'ils venoient après ceux-ci.

portance

portance intéreſſoit le public, on éliſoit le défenſeur dans une aſſemblée générale de citoyens de tous les ordres. Cet officier jugeoit juſqu'à la concurrence d'une certaine ſomme ; & à cet égard il rempliſſoit à-peu-près les mêmes fonctions que nos juges ſubalternes.

Du défenseur.

Il ne faut pas confondre le défenſeur avec le ſyndic, dont la charge & le nom paroiſſent s'être conſervés dans l'office de procureur-ſyndic, tels que quelques villes ſont encore en uſage d'en avoir.

§. XXI. Du syndic.

Des cités ainſi policées, tenoient la main à ce que les poids & les meſures ne fuſſent point altérés par des marchands avides, & ſur-tout à ce qu'on n'expoſât rien en vente qui pût occaſionner des maladies. Le maintien du bon ordre étoit auſſi un des objets principaux de la vigilance publique. On appelloit inſpecteurs *epiſcopi*, les magiſtrats chargés de cette partie de la police. Il en eſt parlé dans une inſcription que nous avons rapportée à l'article de *Nice*, p. 10.

§. XXII. Des officiers de la police.

Tels étoient les principaux magiſtrats de nos colonies. Comme elles furent les premieres qu'on envoya dans les Gaules, & les plus voiſines de l'Italie, il eſt hors de doute qu'on doit leur attribuer tout ce que les auteurs diſent de celles qui étoient au-delà des Alpes, & l'on en trouveroit ſûrement des preuves dans les inſcriptions gravées ſur les anciens monumens, ſi le tems les eût toutes épargnées.

Ces juges étoient diſtribués en différentes *décuries*, dont trois ſubſiſtoient du tems de la république romaine. Auguſte en ajouta une quatrieme, & Caligula une cinquieme. Nous ne ſçavions point encore s'il y en avoit le même nombre dans les Gaules ; mais quant à la Provence, le fait eſt démontré par deux inſcriptions que nous avons rapportées à l'article des *Vordenſes* & de *Fréjus*. Elles nous apprennent les noms de deux juges agrégés à l'une des cinq

Décuries des juges.

p. 15. 127.

LIVRE I.

décuries établies dans cette ville & dans celle d'Apt. Ce fait eſt une nouvelle preuve de la parfaite conformité qu'il y avoit entre notre adminiſtration municipale, & celle des villes d'Italie; & l'on peut dire que l'épithete de *romaine*, donnée à notre province, lui convenoit à tous égards.

(1) Les villes qui jouiſſoient du droit latin, n'avoient pas tout-à-fait la même adminiſtration. La principale différence entr'elles & les colonies, conſiſtoit en certains priviléges accordés aux colons qui étoient cenſés citoyens romains, au lieu que les autres ne l'étoient pas.

§. XXIII. DE LA NOBLESSE. V. l. 3. art. *nobleſſe & cod. Theod.* l. XII. tit. 6. 13. 14. &c.

LES ſénats des colonies donnerent naiſſance aux familles ſénatoriales qui tinrent dans leur patrie le même rang que celles de Rome tenoient en Italie. Elles formerent l'ordre de la nobleſſe avec d'autant plus de raiſon, que parmi les romains envoyés pour fonder les colonies, tous n'étoient pas ſoldats. Il s'en trouvoit parmi eux d'une naiſſance à mériter qu'on leur confiât les premiers emplois dans la robe & dans l'épée.

(1) Voici à-peu-près la différence qu'il y avoit entre le droit italique & le droit latin; le premier donnoit les mêmes franchiſes qu'avoient les habitans d'Italie, l'exemption des tributs qu'on impoſoit ſur les provinces, & qui ſe levoient par tête & ſur les biens; il attachoit à quelque tribu romaine, introduiſoit dans l'ordre des chevaliers, & de-là aux premieres dignités de l'empire, quand on avoit quatre cent mille ſexterces de bien.

Ceux au contraire qui ne jouiſſoient que du droit latin, n'étoient pas réputés citoyens romains; mais ils pouvoient le devenir, après avoir paſſé dans leur patrie, par les premieres charges. Ils ne payoient pas les tributs qui s'impoſoient ſur les autres villes de la province pour le paiement des troupes, mais ils payoient les autres. Ils n'étoient point admis à porter les armes dans les légions, mais ils fourniſſoient un certain nombre de ſoldats commandés par des officiers de leur pays, ſous les ordres des généraux romains; enfin, il ſemble que leurs villes n'étoient pas immédiatement ſoumiſes à la juriſdiction des magiſtrats qu'on envoyoit de Rome pour gouverner les provinces.

Digitized by Google

§. XXIV. DES POSSESSEURS.

Il eſt ſouvent parlé des poſſeſſeurs dans les monumens du moyen âge, & dans le code. C'eſt le nom qu'on donnoit aux *décurions* ou *ſénateurs*, moins à cauſe de leurs richeſſes, que parce qu'ils étoient les dépoſitaires des fonds de la colonie. C'eſt du moins ainſi que Théodoric, roi des oſtrogots, appella les magiſtrats d'Arles, quand il leur envoya de l'argent pour réparer les murailles de la ville, & du bled pour les habitans qui en manquoient. Un auteur moderne a cru que le mot *poſſeſſores* ne convenoit qu'aux perſonnes du ſecond ordre, à celles qui poſſédoient des fonds en toute propriété; mais il n'apporte aucune preuve de ſon ſentiment. Au ſurplus il ne ſeroit pas ſurprenant qu'on eût ainſi appellé les hommes libres, ceux qui, n'étant point dans la claſſe des magiſtrats, étoient au-deſſus des artiſans & des affranchis.

Guid. panc. de mag. munic. c. 1. Caſſiod. Var. l. 3. ep. 54.

Etabl. de la mon. franç. l. 1. p. 28.

§. XXV. DES ARTISANS.

La claſſe des artiſans, *artifices*, étoit fort nombreuſe. On y comprenoit les artiſtes, tels que les architectes, les peintres, les ſtatuaires, &c. car chaque art, chaque métier faiſoit corps, & avoit droit de ſe choiſir un chef, de ſe donner des réglemens, & d'impoſer ſur les membres une taxe légere pour fournir aux frais de la confrérie, qui s'appelloit communément *collegium*, & qui tenoit ſes aſſemblées en certains tems de l'année. Nous avons fait connoître, dans la chorographie, pluſieurs de ces corps de métiers.

§. XXVI. DES AFFRANCHIS.

Les affranchis, dont il eſt ſouvent parlé dans nos inſcriptions, étoient dans l'ordre des plébéïens, & ne pouvoient remplir aucune charge de magiſtrature dans les deux ou trois premiers ſiecles de l'ere chrétienne. Mais ils pouvoient être faits prêtres de la famille impériale. Attachés par la loi, plutôt que par reconnoiſſance, au maître qui leur avoit donné la liberté, ils portoient ſon nom, ce qui étoit, en quelque maniere, imprimer ſur ces hommes

LIVRE I.

le caractere ineffaçable de la ſervitude, au moment qu'on les en retiroit. Ils jouiſſoient, quant au civil, des mêmes droits que les perſonnes libres. S'ils mouroient *ab inteſtat*, & ſans enfans, ils n'avoient point d'autres héritiers que leurs patrons. Nous ne finirions pas, ſi nous voulions entrer dans tous les détails de cette derniere claſſe de citoyens.

§. XXVII. DES ESCLAVES.

IL y avoit deux ſortes d'eſclaves; les uns attachés aux fonds, ne payoient à leur maître qu'une certaine quantité de bétail & de bled, & même une certaine ſomme d'argent; l'objet de leur eſclavage n'alloit pas plus loin; mais ils ne pouvoient pas quitter ſans la permiſſion du maître, le champ auquel ils étoient attachés; c'étoit la ſervitude réelle: elle étoit aſſez répandue en Provence, où les romains la trouverent établie, & dura long-tems; car on en trouve encore des traces au XIV ſiecle (1).

(1) Je dis que la ſervitude de la glebe étoit connue en Provence, quoiqu'elle ne le fût pas en Italie du tems des anciens romains. On a toujours cru qu'elle n'étoit en uſage que chez les nations germaniques; mais les gaulois étoient originairement un même peuple avec les germains; la religion, les mœurs, & les coutumes, étoient les mêmes chez les uns & chez les autres: pourquoi voudrions-nous qu'il n'y eût de la différence que dans la condition des eſclaves? On peut ſoutenir comme une choſe certaine, que les romains trouverent la ſervitude de la glebe, établie dans les Gaules, & il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils l'aient abolie. Les auteurs qui nous parlent de la ſuppreſſion des druides, & des ſacrifices humains, n'auroient pas manqué de dire que les vainqueurs avoient également aboli l'eſclavage germanique. Il eſt donc à préſumer qu'ils le laiſſerent ſubſiſter, parce qu'il n'avoit rien de contraire au gouvernement. Ils ſe contenterent d'établir dans les fonds dont ils s'emparerent, la ſervitude perſonnelle, qui étoit la ſeule reçue en Italie; voilà pourquoi l'on trouve dans le code, des loix qui regardent les ſerfs de la glebe. Or, ces loix ne furent faites que pour le pays des anciens celtes, dans lequel la Provence étoit compriſe. Enfin, ce qui prouve qu'il y avoit de ces ſortes d'eſclaves dans cette province, c'eſt que Salvien, prêtre de Marſeille, en parle. Voyez *hiſt. crit. de l'étab. de la mon. franç.* t. 1. p. 12 & 13. *in*-4°. Jo. Gottl. Heinecci. *antiq. rom. juriſprud.* p. 98. Salvien, *de gub. Dei.* l. 5. & *le cod. Théod.* paſſim. Voyez auſſi *la diſſ. ſur l'état des perſonnes en France*, p. 64 & ſuiv.

Des eſclaves.

Quant à l'autre ſervitude, qui eſt tout à la fois réelle & perſonnelle, & qui reſſemble à celle des ilotes, ou ſi l'on veut à celle des négres de l'Amérique, elle étoit plus rare. Cependant on la connoiſſoit dans les colonies romaines, parce qu'elle étoit introduite de tout tems à Rome & en Italie.

Murat. ant. med. ævi. t. 1. p. 769. & ſeq.

Ces eſclaves n'étoient pas bornés à un ſeul genre d'occupations; on les appliquoit les uns à l'agriculture, les autres aux arts libéraux ou méchaniques, & à tout ce qui pouvoit donner quelques profits. Le fruit de leur travail appartenoit tout entier au maître, qui leur en abandonnoit ordinairement une petite partie, afin d'exciter leur émulation; mais il en héritoit enſuite, parce qu'il ne leur étoit pas permis de teſter. L'eſclavage à Marſeille étoit de cette ſeconde eſpece; cependant il dût être d'abord fort doux, parce que les anciens marſeillois avoient des mœurs ſimples & des lumieres. La ſimplicité des mœurs porte les hommes à la douceur, & la raiſon à l'humanité. Les eſclaves ne ſentent tout le poids de leur état que chez un peuple corrompu, quand ils ſont forcés d'être les inſtrumens du luxe & de l'orgueil du maître.

§. XXVIII. Des assemblées particulieres.

La république romaine, intéreſſée à maintenir le bon ordre dans la province, y envoyoit des commandans pour avoir l'œil ouvert ſur l'adminiſtration de la juſtice & ſur les finances; ils tenoient, ou par eux-mêmes, ou par leurs députés, des aſſemblées dans les différens diſtricts, pour écouter les plaintes des particuliers, rappeller à leurs devoirs les magiſtrats qui s'en écartoient, terminer les différends qui s'y élevoient au ſujet de la répartition des impôts, & publier des ordonnances relatives aux inſtructions qu'ils recevoient du ſénat ou des empereurs. Ils jugeoient les affaires avec les magiſtrats choiſis dans les cantons où ſe tenoient les aſſemblées. Nous préſumons que ces magiſtrats étoient les mêmes qui compoſoient les décuries dont nous avons parlé ci-deſſus. Une de leurs principales fonctions étoit de ſervir de conſeillers au commandant, d'examiner les procès & d'en faire leur rapport;

c'eſt du moins ce qui réſulte de pluſieurs paſſages d'anciens auteurs, tant hiſtoriens que juriſconſultes.

Le préteur ou proconſul préſidoit à ces aſſemblées pour répondre aux requêtes, juger les procès des particuliers, & publier les ordonnances faites pour le bien général de la province. On y régloit auſſi la levée des troupes qu'on étoit obligé de fournir au prince, ou d'entretenir ſur les lieux. Enfin on faiſoit, dans ces aſſemblées, la répartition des contributions extraordinaires que le gouvernement exigeoit, ſoit en grains, ſoit en fourages, ſoit en voitures.

Etabl. de la mon. l. 1. c. 12. l. 6. c. 15.

(1) Les impôts commencerent d'être exorbitans vers la fin du ſecond ſiecle de l'ere chrétienne. Il falloit payer, outre ce que nous venons de dire, la capitation, qu'on appelloit *cotte-part d'une tête de citoyen*. La cottiſation par arpent, ce qui revient à la taille, les droits de gabelle déjà connus, quoique ſous un autre nom, ceux de péage & de douane, ſans compter que le fiſc & les commandans achevoient ſouvent de dévorer, ſous mille prétextes, ce qui reſtoit au propriétaire.

Cod. Theod. paſſ.

(1) Les impôts que Céſar avoit mis ſur les Gaules, ne montoient, ſelon Eutrope, *l.* 6. qu'à quatre cent mille ſexterces, évaluées à environ dix millions de livres de notre monnoie. On ne tarda pas de les augmenter, puiſque Velleïus-Paterculus, *l.* 2. aſſure que, par la conquête de l'Egypte, Auguſte augmenta les revenus du fiſc, d'une ſomme égale à celle qu'on retiroit des impôts mis ſur les Gaules. Or, comme nous ſçavons, d'après le témoignage de Diodore de Sicile, que l'Egypte, quand elle fut conquiſe, payoit tous les ans au ſouverain dix-huit millions (ſix mille talens;) il s'enſuit que les Gaules, compriſes dans l'étendue immenſe qu'on leur donnoit alors, rendoient tout autant à la république ſous Auguſte. Mais comme les impôts ſe multiplient à meſure qu'un empire approche de ſa décadence, nous ſuppoſerons qu'ils furent dix fois plus forts à la fin du IVe ſiecle, & avant que les barbares euſſent paſſé le Rhin. Ils montoient donc à cent quatre-vingt millions de livres de notre monnoie. Nous avons d'abord de la peine à concevoir comment un pays auſſi vaſte que les Gaules, ne pouvoit pas ſupporter cette charge; car un auteur moderne prétend qu'il y avoit trente-neuf millions de perſonnes, la taxe n'auroit pas été de cent ſols par tête. Mais pour ſentir que les auteurs ont eu raiſon de dire que les impôts étoient accablans; il faut conſidérer, 1°. Qu'ils ne tom-

Diod. Sicil. l. 17. Edwech. p. 529.

« Qu'eſt-ce qui a fait révolter tant de provinces, diſoit Salvien? » Ne ſont-ce pas nos injuſtices? ne ſont-ce pas les proſcriptions & » les vexations exercées par des magiſtrats avides qui s'enrichiſſent » des contributions, & ſont les véritables propriétaires des reve- » nus du prince? Hommes cruels! ils dévorent les peuples dont » ils devroient être les peres! Les pauvres ſont dépouillés de leurs » biens, les veuves gémiſſent, les orphelins ſont, pour ainſi dire, » foulés aux pieds, & pluſieurs perſonnes des meilleures familles » paſſent tous les jours chez l'ennemi, pour ne pas être plus long- » tems expoſés aux injuſtices de leurs concitoyens; ils vont cher- » cher des ſentimens d'humanité chez les barbares, parce qu'ils ne » trouvent que de la barbarie chez les romains. »

DES ASSEMBLÉES. *Salv. de pub. Dei.* c. 5 & 6

Ces vexations étoient une ſuite néceſſaire du mauvais gouvernement; l'eſprit d'injuſtice & de rapine, qui avoit gagné tous les états, ne put jamais être détruit par les bons empereurs, qui ne parurent que de loin en loin. Il minoit ſourdement l'empire, quand il étoit obligé de ſe cacher; & comme il eſt deſtructeur par ſa nature, il dépouilla en Provence un grand nombre de citoyens de leurs biens, & de leur liberté.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

UN autre uſage encore plus remarquable, étoit celui de convoquer tous les ans des aſſemblées générales, où l'on traitoit des affaires de la plus grande importance. Nous ne liſons pas ſans étonnement, que l'aſſemblée générale de Reims délibéra, ſous

boient que ſur les perſonnes libres, dont le nombre étoit bien moindre que celui des eſclaves. 2°. Que le pays étoit pauvre, & que la plupart des provinces, qui ſont aujourd'hui bien cultivées, étoient couvertes de bois & de marais. Il eſt donc conſtant qu'un impôt de cent quatre-vingt millions de livres, devoit paroître inſupportable. Nous pouvons auſſi conclure de-là qu'il n'y avoit pas dans les Gaules trente-neuf millions d'habitans; elles auroient été mieux cultivées, peuplées de plus grandes villes, & les contributions auroient été plus aiſées à payer.

l'empire de Veſpaſien, ſi l'on devoit ſecouer le joug des romains, ou demeurer dans l'obéiſſance. Une queſtion de cette nature ne s'agite gueres que dans une aſſemblée repréſentative de la nation, & dont les membres ſe croient dépoſitaires de toute l'autorité. Mais cette propoſition ayant été faite dans un tems où les guerres civiles déchiroient l'Italie, dans des circonſtances où l'on conſulte plus ſes deſirs que ſes droits, on n'en peut tirer aucune induction. Une lueur d'eſpérance & la foibleſſe du gouvernement, inſpirent bien de la hardieſſe à des hommes opprimés. Quoi qu'il en ſoit des privileges que ces aſſemblées avoient anciennement, il eſt certain qu'elles furent réduites par les ſucceſſeurs d'Auguſte à la ſimple voix conſultative, & qu'elles n'eurent plus aucune part au pouvoir légiſlatif; on en jugera, par l'extrait ſuivant, de l'édit qu'Honorius donna en 418, lorſqu'il régla que tous les ans, au mois d'août, on convoqueroit à Arles l'aſſemblée générale des provinces des Gaules qui étoient ſous ſa domination.

Trad. de l'abbé du Boſ. l. 2. c. 5. de la mon. franç.

« Nous avons réſolu, dit-il au préfet du prétoire des Gaules » qui réſidoit à Arles, nous avons réſolu, en conſéquence de vos » ſages repréſentations, d'obliger, par un édit perpétuel & irré- » vocable, nos ſujets des ſept provinces à pratiquer un uſage » capable de les faire parvenir enfin à l'heureux état où ils ſou- » haiteroient d'être. Rien n'eſt plus avantageux au public & aux » particuliers de votre dioceſe, que la convocation d'une aſſem- » blée qui ſe tiendra tous les ans ſous la direction du préfet du » prétoire des Gaules, & qui ſera compoſée non-ſeulement des » perſonnes revêtues des dignités qui donnent part au gouverne- » ment général des provinces, mais encore de celles qui exer- » cent les emplois qui donnent part au gouvernement particulier » de chaque cité. Une telle aſſemblée pourra délibérer avec fruit » ſur les moyens qui ſeront les plus propres à pourvoir aux be- » ſoins de l'état, & qui ſeront en même tems les moins préjudi- » ciables aux intérêts des propriétaires des fonds. Notre intention » eſt

» eſt donc que dorénavant les ſept provinces s'aſſemblent chaque » année, au jour marqué, dans la ville métropolitaine, c'eſt-à-dire » dans Arles. En premier lieu, il ne ſçauroit être pris que des réſo- » lutions ſalutaires pour tout le monde, dans une aſſemblée des » plus notables perſonnages de chaque province, & qui ſera tenue » ordinairement ſous la direction de notre préfet du prétoire des » Gaules. En ſecond lieu, nos provinces les plus dignes de notre » attention ne pourront plus ignorer les raiſons qui auront engagé » à prendre le parti auquel on ſe ſera déterminé, & comme le » demandent la juſtice & l'équité. On aura ſoin d'inſtruire auſſi » de ces raiſons celles des provinces qui n'auront point eu de » repréſentans dans cette aſſemblée. Notre volonté eſt, qu'en » exécution du préſent édit, & conformément aux anciens uſages, » vous & vos ſucceſſeurs ayez à faire tenir, chaque année dans la » ville d'Arles, une aſſemblée compoſée des officiers municipaux » des ſept provinces. Elle commencera ſes ſéances le 13 du mois » d'août, & les continuera avec le moins d'interruption qu'il ſera » poſſible juſqu'au 13 ſeptembre, &c. (1) ».

Il n'y a perſonne qui ne retrouve ici l'image des états, qu'on a été long-tems en uſage d'aſſembler en Provence.

(1) Il y a deux remarques à faire ſur cet édit; 1°. Il nous apprend qu'avant Honorius on étoit dans l'uſage de tenir à Arles des aſſemblées générales, que l'on continua ſans doute autant de tems que la tranquillité de l'empire le permit.

Je remarque en ſecond lieu que par les mots de *judices poſſeſſores*, dont Honorius ſe ſert, on ne peut entendre que les décurions, ou ſenateurs des villes, qui étant chargés de l'adminiſtration des affaires, & connoiſſant mieux que perſonne les beſoins de la cité, devoient naturellement aſſiſter à ces aſſemblées générales. Il les appelle *judices poſſeſſores*, pour les diſtinguer des poſſeſſeurs du ſecond ordre, qui n'étant pas ſenateurs, n'etoient pas juges de la colonie. Dans un autre endroit il les nomme *curiales*, parce qu'ils compoſoient ce que nous appellons la cour, ou comme dit M. Ducange, le ſenat de la cité. Peut-être auſſi faut-il ſeparer le mot *judices* de *poſſeſſores*; dans ce cas, ceux-ci auroient formé dans l'aſſemblée, la claſſe des députés du tiers-état, c'eſt à dire, des propriétaires des terres, différens des magiſtrats. C'eſt le ſentiment de Bochat, *hiſt. de Suiſſe*. t. 2. p. 102.

LIVRE I. §. XXX. DE L'AUTONOMIE DE MARSEILLE.

La ville de Marſeille dût envoyer ſes députés à l'aſſemblée d'Arles. Depuis long-tems cette république ne ſe gouvernoit plus par ſes propres loix. Deux auteurs, dont l'un vivoit à la fin du IIe ſiecle & l'autre à la fin du IIIe, prétendent que Céſar ne lui laiſſa de la liberté que le nom. Strabon & Valere-Maxime aſſurent le contraire, & l'on doit s'en rapporter à eux, puiſque Marſeille étoit encore autonome quand ils écrivoient. Mais le témoignage des deux premiers prouve que de leur tems l'ancienne adminiſtration de cette ville étoit abolie, & les inſcriptions que nous avons rapportées en ſont une nouvelle preuve. Nous ſçavons d'ailleurs que les empereurs avoient établi à Marſeille un droit d'entrée & de ſortie ſur toutes les marchandiſes (1). Auſſi les hiſtoriens ne parlent-ils de cette ville que pour montrer le pouvoir abſolu que ces princes y exerçoient. Si elle hérite des biens de Vulcatius-Moſchus, à qui elle avoit donné le droit de bourgeoiſie, Tibere veut l'en punir, & la force de venir ſe juſtifier à Rome, avec toute la ſoumiſſion qu'un ſouverain impoſe à des ſujets. Le crime de cette ville étoit ſans doute d'avoir recueilli

Dion. Caſſ. l. 4. *de Gall.*
Æli Spart. *de bell. Caſ. & Pomp. c.* 2.
Strab. l. 4.
Val. Max. l. 2. c. 7.
Chorogr. p. 9. 10 & 24.
Tacit. l. 4. c. 43.

Les ſept provinces dont il eſt parlé dans l'édit, ſont la Lyonnoiſe, la province des Alpes maritimes, les deux Narbonnoiſes, la Novempopulanie, & les deux Aquitaines; M. l'abbé Dubos prétend, avec aſſez de fondement, qu'au lieu de la premiere Aquitaine, on convoqua la premiere Lyonnoiſe.

(1) Ce fait eſt prouvé par une inſcription qu'on voit encore ſur un plédeſtal de pierre froide, dans les caves de l'abbaye de ſaint Sauveur. Elle eſt en l'honneur de T. Porcius, fils de Proculus, directeur des droits établis ſur les marchandiſes qui paſſoient par les voies *Flaminia* & *Æmilia*, & par celle qui traverſoit la Ligurie; il étoit auſſi directeur des droits d'entrée & de ſortie établis ſur les vaiſſeaux. C'eſt ce que nous apprennent les trois dernieres lignes de l'inſcription, telles que les voici:

ΕΠΙΤΡΟΠΩ. ΠΡΗΧΘΑΤΗΣ. ΔΙΑ
ΦΛΑΜΙΝΙΑΣ. ΑΙΜΙΑ. ΛΙΓΥΡΙΑΣ. ΕΠΙΤΡΟΠΩ
ΚΑΙ ΗΓΕΜ. ΤΩΝ. ΠΑΡΑ. ΘΑΛΑΣΣΗΝ

Ruffi, & ceux qui l'ont ſuivi, n'ont point entendu le ſens de cette inſcription. Nous la croyons du premier ſiecle de l'ere chrétienne.

De l'autonomie de Marseille. Hiſt. de la juriſp. rom. p. 122.

la ſucceſſion de ce Vulcatius, parce que, ſuivant les loix, il n'y avoit que les villes indépendantes qui puſſent hériter d'un citoyen romain. Si Néron veut ſe défaire de Cornelius-Sylla, il le relegue à Marſeille & l'y fait maſſacrer. Si Victor & quelques autres chrétiens ſont accuſés de profeſſer une religion étrangere, & d'être ennemis des dieux & de l'état, la procédure eſt inſtruite par deux préfets (1); c'eſt-à-dire par deux officiers qui avoient toute l'autorité en main, & dont l'un étoit vraiſemblablement préfet des troupes, & l'autre de la ville. Nous croyons que la création de celui-ci remontoit à la fin du premier ſiecle.

D'un autre côté, l'on ne trouve aucun acte de ſouveraineté de la part de Marſeille, aucun traité paſſé en ſon nom, aucune monnoie frappée à ſon coin. Je dis aucune monnoie, parce qu'il y a toute apparence qu'elle y auroit fait mettre le titre d'autonome,

(1) Il eſt parlé de ce préfet civil ou préfet de la ville, dans deux inſcriptions que nous avons rapportées dans la premiere partie de la chorographie, à l'article *Marſeille*. Les préfectures tenoient le dernier rang. Les villes qui furent réduites à cette forme de gouvernement, éprouverent le ſort le plus onéreux; lorſqu'après avoir violé la fidélité qu'elles devoient au peuple romain, elles retomboient de nouveau ſous ſa puiſſance; il ne leur accordoit alors en punition de leur ingratitude, aucune autre condition que celle de préfecture. Elles furent ainſi nommées, parce que chaque année les romains y envoyoient un préfet, pour les gouverner à l'imitation des préteurs qu'ils étoient en uſage de commettre auſſi tous les ans dans les provinces. Les habitans des préfectures ne conſervoient point leurs propres loix, comme ceux des villes municipales; ils ne pouvoient pas même élire leurs magiſtrats, ainſi que faiſoient les colonies. Rome leur envoyoit des maîtres abſolus, aux ordres deſquels ils étoient obligés de ſe ſoumettre. Nous ignorons comment la ville de Marſeille mérita d'être réduite en préfecture; mais il paroît certain, que telle fut ſa condition.

Je crois devoir avertir que quand même quelqu'auteur du IIIe ou du IVe ſiecle donneroit à cette ville le titre de république, on n'en doit pas conclure qu'elle fût alors autonome, puiſqu'on appelloit quelquefois *républiques* des villes, qui après l'avoir été ſe trouvoient réduites en préfectures: c'eſt ce que nous apprenons de Feſtus, qui dit en propres termes, *quadam earum reipublicæ, neque tamen magiſtratus ſuos habebant.* Voilà pourquoi Sénéque appelle Capoue république, bien qu'elle fût gouvernée par un préfet.

comme faiſoient la plupart des villes grecques qui jouiſſoient des mêmes prérogatives. Si elle ne l'a pas fait, eſt-il vraiſemblable qu'elle ait conſervé ſon autonomie? Si elle l'avoit perdue, il n'y a pas d'apparence qu'on lui eût laiſſé le droit de faire battre monnoie. Nous ſçavons auſſi qu'elle n'eût pas celui de ſe garder, puiſque Céſar y mit une forte garniſon, & que ſes ſucceſſeurs ſuivirent ſon exemple.

Agath. l. 1. c. 2. Cependant Agathias ſemble dire que les marſeillois ne quitterent les loix de leurs ancêtres que pour prendre celle des francs. Mais le témoignage d'un auteur grec, qui ne connoiſſoit point les Gaules, & qui ignoroit que les francs, au lieu d'impoſer leurs loix aux vaincus, laiſſerent à chaque nation, du moins en Provence, la liberté de ſe gouverner par les ſiennes, ne peut être d'aucun poids. Tout ce qu'Agathias a voulu dire, & ſes expreſſions nous le font aſſez comprendre, c'eſt que les marſeillois paſſerent de la domination romaine ſous celle des francs, dont les mœurs, les uſages & l'habillement devinrent inſenſiblement ceux de toutes les Gaules. De grecque qu'elle étoit, dit cet auteur en parlant de Marſeille, elle eſt devenue barbare, ayant quitté la police & les mœurs de ſes fondateurs, pour ſuivre celles de ſes conquérans.

Si Marſeille avoit été autonome juſqu'à l'an 536, qui eſt l'époque où les françois s'emparerent de la Provence, on n'en auroit pas confié le gouvernement, vers la fin du IVe ſiecle, à un comte qui réuniſſoit en ſa perſonne le pouvoir civil & militaire, rendoit la juſtice, & réformoit les ſentences des juges ſubalternes. Comment les auroit-il réformées ſi l'on n'avoit pas jugé ſuivant les loix romaines, les ſeules qu'on ſuivit en matiere civile & criminelle? Si Marſeille avoit adopté les loix romaines, elle avoit perdu les ſiennes.

Il eſt donc conſtant que cette ville n'étoit pas autonome dans le tems qu'elle étoit gouvernée par un comte. Il eſt certain

encore qu'elle ne l'étoit pas en 290, lorſque ſaint Victor & ſes compagnons ſouffrirent le martyre. Quand ceſſa-t-elle de l'être, puiſque Strabon & Valere-Maxime, qui vivoient ſur la fin de l'empire d'Auguſte & au commencement de celui de Tibere, parlent de cette autonomie comme ſubſiſtant encore? Nous l'avons déjà dit, nous croyons que ſous le regne même de Tibere, & encore plus ſous celui de ſes ſucceſſeurs, les loix de cette ville furent reſtreintes à de ſimples franchiſes, juſqu'à ce qu'enfin elles furent entiérement détruites à la fin du premier ſiecle de l'ere chrétienne. Ce fut alors qu'il y eut des *duumvirs* comme dans les colonies romaines. Caracalla d'ailleurs n'auroit pas laiſſé ſubſiſter l'autonomie de Marſeille, lorſqu'il donna le droit de bourgeoiſie romaine à toutes les villes des Gaules, comme au reſte de l'empire, vers l'an 212.

De l'autonomie de Marseille.

Chor. 1. part. p. 24.

Son motif, ſuivant la remarque des hiſtoriens, étoit d'augmenter le nombre des contribuables en augmentant celui des citoyens romains, qui portoient preſque ſeuls le fardeau des impoſitions. De-là vient qu'on regarde ſon édit plutôt comme un édit burſal, que comme une marque de ſa munificence. Les villes autonomes devinrent alors romaines, & Marſeille, à cauſe de ſes richeſſes & de ſon commerce, n'auroit pas été la derniere à ſubir le joug que l'avarice de l'empereur impoſoit aux villes, ſi elle ne l'eût pas reçu auparavant.

Fin du premier Livre.

HOMMES ILLUSTRES DE PROVENCE

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

Hommes illustres. An. av. J. C. Pythéas. 350.

Pythéas naquit à Marſeille environ 350 ans avant l'ere chrétienne. C'étoit le plus ſçavant géographe & le plus habile aſtronome de l'Occident. Nous ne repétérons pas ce que nous avons dit ailleurs de ſes voyages ſur mer au nord-eſt de l'Europe ; il nous ſuffira d'obſerver que c'eſt à ſes découvertes que la géographie, le commerce & l'aſtronomie furent redevables de leurs premiers progrès dans les Gaules.

Pythéas avoit fait un traité ſur les cauſes du flux & reflux de la mer, qu'il attribuoit à la lune ; mais nous ignorons de quelle maniere il expliquoit ce phénomene, ſi c'étoit par la preſſion, comme il y a toute apparence ; peut-être auſſi l'expliquoit-il par le mouvement du fluide ambiant, qui, ſuivant quelques philoſophes, s'étoit communiqué à la terre, & la faiſoit tourner ſur elle-même, quoi qu'avec une moindre viteſſe : c'étoit par la même raiſon qu'ils expliquoient la cauſe des vents réglés de l'Océan. On avoit encore de Pythéas une deſcription des étoiles qui, de ſon tems, étoient voiſines du pôle boréal. Si le tems avoit épargné ces différens ouvrages, nous pourrions, en les rapprochant des opinions des anciens philoſophes grecs, juger des liaiſons qu'il y avoit entre la Grece & Marſeille, & nous connoîtrions plus à fond l'hiſtoire de l'eſprit humain ; hiſtoire la plus inſtructive, & en même tems la plus agréable pour des philoſophes. Au reſte, il eſt indubitable, par le peu qui nous reſte des ouvrages de Pythéas, & par le témoignage des anciens auteurs, qu'il étoit ſçavant mathématicien, & qu'il joignoit, à un génie heureux, pénétrant, élevé, une avidité de ſçavoir pour laquelle les obſtacles ſont des motifs.

Euthymène. 350.

Euthymène, ſon contemporain & ſon compatriote, conſacra

comme lui ſes talens à la gloire & au ſervice de ſa patrie. Tandis que ſon émule frayoit aux commerçans de nouvelles routes dans le Nord, il parcouroit lui-même au Midi les côtes occidentales de l'Afrique, d'où l'on tiroit la poudre d'or. Il alla, dit un ancien, juſqu'aux environs d'un grand golfe, où tomboit un fleuve conſidérable qui couloit vers l'Occident, & dont les bords étoient peuplés de crocodiles : on reconnoît à ces indices le Sénégal. Euthymène avoit entrepris d'expliquer ſon origine & les cauſes de ſon accroiſſement ; mais cet ouvrage eſt perdu, ainſi qu'un traité qu'il avoit fait ſur la géographie ; car on cultivoit généralement cette ſcience à Marſeille, comme étant d'une néceſſité abſolue pour le commerce.

• HOMMES ILLUSTRES. An. av. J. C. *Senec.*

Eratoſthène étoit de Provence ; & ſelon quelques auteurs, de Marſeille même. cette opinion eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'il écrivit en grec. Il étudia avec beaucoup de ſuccès les mathématiques & l'aſtronomie, qui étoient, de toutes les connoiſſances, celles dont les marſeillois tiroient de plus grands ſecours pour la navigation & l'architecture navale. Eratoſthène avoit compoſé, environ 130 ans avant Jeſus-Chriſt, une hiſtoire des Gaules en trente-trois livres au moins, citée par Etienne de Byſance ; ouvrage dont nous ne ſçaurions trop regretter la perte, à cauſe des lumieres qu'il répandroit ſur ces tems reculés. Eratoſthène. 130.

Il eſt difficile de déterminer la patrie de quelques-uns des écrivains ſuivans. Nous ſçavons ſeulement qu'ils étoient de la Gaule narbonnoiſe. Je les crois provençaux, & d'autres l'ont ſoutenu avant moi, par la raiſon que ces auteurs écrivoient & parloient purement latin ; ce qu'ils n'auroient peut-être pas fait, s'ils fuſſent nés ailleurs : car la langue latine commença d'être connue en Provence 123 ans avant Jeſus-Chriſt, & même plutôt, à cauſe de l'alliance que les romains avoient faite avec les marſeillois, & à cauſe du commerce qu'il y avoit entr'eux.

Lucius-Plotius, natif de Provence, ouvrit à Rome la premiere Lucius-Plot. 115.

Hommes illustres. An. av. J. C.

école de rhétorique, vers l'an 90 avant Jeſus-Chriſt, & apprit aux romains à parler éloquemment leur propre langue. Il faut donc qu'il eut puiſé dans les écoles de Marſeille les principes de cet art, dont il fit enſuite l'application à la langue latine avec tant de ſuccès que Ciceron, qui étoit encore enfant, regrettoit dans la ſuite de n'avoir pas été ſon diſciple. Quintilien en parle auſſi comme d'un grand maître. Après le témoignage de ces deux hommes célebres, on ne peut rien ajouter à ſon éloge. Il ne reſte de lui aucun ouvrage.

Marc. Anton. Gnipho. 108.

Marcus-Antonius-Gnipho naquit en Provence, de parens ſi pauvres, qu'ils ſe crurent obligés de l'expoſer. Un citoyen, homme de bien, l'ayant trouvé dans cet abandon, prit ſoin de ſon éducation, & lui rendit enſuite la liberté, ou, pour mieux dire, il le rendit à la patrie; puiſque ſes vrais enfans, ceux qui lui appartiennent d'une maniere ſpéciale, ſont les hommes deſtinés à la ſervir par leurs talens. Gniphon, ayant appris parfaitement les langues grecque & latine, alla donner dans Rome des préceptes d'éloquence. C'étoit un art important dans une république, où le talent de la parole décidoit quelquefois du ſort du monde entier. Il ne nous appartient donc point à nous, qui n'avons plus de ces grands objets à traiter, de connoître toute l'importance qu'on attachoit à la profeſſion de rhéteur. Gniphon s'en acquita d'une maniere ſi brillante, que les perſonnes les plus diſtinguées, & Ciceron même, qui étoit alors préteur, ſe faiſoient un plaiſir de l'aller entendre. Jules-Céſar, dans la maiſon duquel il donna d'abord des leçons, fut un de ſes diſciples les plus aſſidus.

Valerius-Cato. 105.

Valerius-Cato étoit poëte & grammairien. Les anciens n'attachoient pas, à ce dernier mot, le ſens que nous lui donnons; ils entendoient par grammairien, un homme diſert & très-verſé dans la littérature: tel étoit Valerius-Cato. Forcé de quitter la Provence, où il étoit né vers l'an 105 avant Jeſus-Chriſt, il alla ouvrir à Rome une école publique, où l'on venoit en foule pour l'entendre.

dre. On prétend qu'il étoit encore meilleur poëte qu'habile grammairien. De-là, ces deux vers qu'on fit à ſa louange : HOMMES ILLUSTRES. An. av. J. C.

Cato grammaticus, latina ſiren.
Qui ſolus legit, ac facit poetas.

Il eut vraiſemblablement plus de conduite que la plupart des gens de lettres : il acquit aſſez de biens pour vivre honorablement à la campagne ſur la fin de ſes jours. Mais ſon bonheur ne fut que paſſager ; ſes affaires s'étant dérangées, il retomba dans l'indigence, & montra, dans cet état, ce que la fortune n'avoit pu lui ravir, beaucoup de conſtance & de fermeté : ſentimens qui ne ſe démentirent jamais dans le cours d'une longue vieilleſſe. Nous n'avons aucune connoiſſance des ouvrages qu'il laiſſa, tant en proſe qu'en vers.

Quintus-Roſcius étoit de Provence. Son nom réveille l'idée de l'acteur le plus accompli qui fût jamais. Rien n'égaloit la fineſſe & la vivacité de ſon jeu. On dit qu'il avoit les yeux de travers & la vue difforme. Cependant on ne parloit que de ſa bonne grace. Il embelliſſoit la nature en la copiant. C'étoit un prodige, de l'aveu de Ciceron, ſon admirateur & ſon ami ; ils ſe diſputoient quelquefois enſemble à qui rendroit mieux, & en plus de manieres, la même penſée, l'un par le geſte, & l'autre par l'expreſſion. Il arrivoit ſouvent que le génie du comédien l'emportoit ſur l'heureuſe facilité de l'orateur. Si Roſcius étoit le plus grand acteur de ſon ſiecle, il étoit peut-être auſſi un des plus honnêtes hommes, des plus tempérans, des plus humains. Les romains furent aſſez généreux pour lui faire une penſion d'environ ſoixante mille livres ; & lui, aſſez déſintéreſſé, pour ne pas l'exiger pendant dix années de ſuite. Auſſi diſoit-on, que s'il étoit le ſeul digne, par ſes talens, de monter ſur le théâtre, il étoit peut-être le ſeul qui ne dût jamais y paroître à cauſe de la pureté de ſes mœurs & de ſes rares vertus. La profeſſion de comédien n'étoit donc pas alors auſſi honorable Q. Roſcius. 100.

Hommes illustres.

que quelques auteurs l'ont prétendu. Roſcius mourut environ 55 ans avant Jeſus-Chriſt.

An. av. J. C.

Telon & Gyarée. 75.

Telon & *Gyarée* naquirent à Marſeille, environ 75 ans avant notre ere. Ils étoient jumeaux, & avoient entr'eux une reſſemblance ſi parfaite, que leurs parens les prenoient ſouvent l'un pour l'autre. Lucain nous les repréſente comme deux habiles aſtronomes & mathématiciens : c'eſt peut-être une exagération du poëte pour nous donner une idée de leur ſcience dans l'art de la navigation. Ces deux freres, ayant eu le commandement des galeres pendant le ſiege de Marſeille, ils ſe diſtinguerent contre l'armée navale des romains par leur courage & l'habileté de leur manœuvre, & mériterent que Céſar & Lucain, tranſmiſſent leurs noms à la poſtérité.

Cornelius-Gallus. 66.

Cornelius-Gallus, fameux poëte, naquit à Fréjus, 66 ans avant l'ere chrétienne. Il eut beaucoup de valeur & un talent décidé pour la guerre. Auguſte lui donna, dans quelques occaſions, le commandement d'un corps de troupes, à la tête duquel il ſe ſignala, & le fit enſuite préfet ou commandant général de l'Egypte. Mais une ambition déméſurée & une vanité ridicule, lui firent rechercher des richeſſes & des honneurs qu'une grande ame ſçait dédaigner. Il vexa les peuples, ſe fit dreſſer des ſtatues dans toute l'Egypte, & ordonna qu'on gravât ſes actions ſur des pyramides; c'eſt preſqu'une preuve qu'elles ne méritoient pas que l'hiſtoire en fît mention. A ces défauts il joignit le plus noir de tous les vices, qui eſt l'ingratitude; il conſpira contre la vie d'Auguſte, ſon bienfaiteur. Cet empereur, content de lui retirer ſes bonnes graces & de le priver de ſes emplois, le livra à la honte & au mépris; mais le ſénat, plus ſévere, prononça contre Gallus la peine de mort,

16. av. J. C.

qu'il n'évita qu'en ſe la donnant lui-même : triſte deſtinée, qui prouve que les plus beaux talens ne ſont pas toujours accompagnés des qualités du cœur, ſans leſquelles il n'y a point de vrai mérite. Elles manquoient à Gallus, qui d'ailleurs étoit bon poëte;

l'éloge qu'Ovide & Virgile ſont de ſes vers, en eſt la preuve. Il ne reſte plus rien des quatre livres d'Elégies qu'il avoit faits ſur ſes amours avec Cythéris, qu'il nommoit *Lycoris*, pour cacher ſon nom au public. C'eſt à ces poéſies qu'Ovide faiſoit alluſion dans ce vers : Hommes illustres. An. av. J.C.

Et ſua cum Gallo nota Lycoris erit.

C'eſt à ce même Gallus que Parthénius dédia ſes érotiques.

Trogue-Pompée prit naiſſance dans le pays des voconces, dont *Vaſio*, aujourd'hui Vaiſon, dans le comté Venaiſſin, étoit la capitale. Son pere & ſon grand-pere s'étoient fait un nom par les ſervices qu'ils avoient rendus aux romains ; l'un en divers emplois militaires & civils ; & l'autre dans les guerres contre Sertorius. Trogue-Pompée avoit l'eſprit étendu & juſte, & des connoiſſances qui lui mériterent un rang parmi les ſçavans les plus diſtingués. Il compoſa, en quarante-quatre livres, une hiſtoire univerſelle de tout ce qui s'étoit paſſé dans le monde, depuis les ſiecles les plus réculés juſqu'à ſon tems. Trogue-Pompée. 40.

A juger du mérite de l'ouvrage, par ce qu'en ont dit les anciens, il étoit digne des plus grands éloges. Le ſtyle & le plan répondoient à la grandeur de l'entrepriſe. Il faut donc regarder l'abrégé de Juſtin comme une copie infidele d'un bon tableau ; & l'on ne doit pas mettre ſur le compte de Trogue-Pompée, les bévues & le manque de critique de ſon abréviateur. La poſtérité ſe ſeroit bien paſſée du travail de celui-ci, s'il devoit faire oublier l'original.

Oſcus ou *Oſcius* naquit à Marſeille, & ſe diſtingua à Rome parmi les orateurs qui brilloient ſur la fin de l'empire d'Auguſte. Ce trait pourroit nous faire croire que c'étoit un homme fort éloquent ; cependant Sénéque le pere, lui reprochoit d'avoir un mauvais ſtyle, dénué de figures, & de remplir ſes diſcours de pointes & d'alluſions malignes ; deux défauts qui faiſoient autant de tort à ſon goût qu'à ſon caractere ; car cette malignité indécente dont Oſcus. 20.

Hommes illustres. An. av. J. C.

on l'accuſoit, peut fort bien s'allier avec de l'eſprit, mais elle ne ſuppoſe jamais une ame honnête. Paccatus, dont nous allons bientôt parler, l'ayant un jour rencontré, lui dit fort plaiſamment, en faiſant alluſion à ſon peu de retenue : *ave oſce*, bon-jour *oſque ;* c'eſt le nom d'un ancien peuple, habitué à ſe ſervir de paroles obſcènes. Malgré ces défauts, le même Sénéque ne laiſſe pas de le mettre au-deſſus de beaucoup d'autres auteurs de ſon tems.

Agrotas. 18.

Agrotas, compatriote d'Oſcus, courut la même carriere à Rome, & ne plaidoit qu'en grec, d'où l'on peut conclure que cette langue étoit très-familiere dans la capitale de l'empire, & qu'elle dominoit toujours à Marſeille ; cependant les gens de lettres parloient le latin avec la même facilité, puiſque la plupart d'entr'eux alloient en donner des leçons en Italie.

Paccatus. 16.

Paccatus, ſon contemporain, après avoir profeſſé l'éloquence dans l'académie de Marſeille, alla faire briller ſes talens à Rome, où il tint un rang parmi les plus habiles profeſſeurs. Il étoit né en Provence, & je préſume qu'il donnoit ſes leçons en latin ; ce qui me fait croire que l'académie de Marſeille avoit des profeſſeurs dans cette langue, auſſi utile que le grec pour les habitans, à cauſe de leurs rapports avec les romains.

Julius-Græcinus. 12.

Julius-Græcinus naquit à Fréjus de parens nobles, qui avoient occupé les premieres charges de la province. Il reçut une éducation excellente, & fit ſes études à Marſeille, avec tant de ſuccès, qu'il devint un des écrivains les plus polis de ſon ſiecle : il étoit fort verſé dans la philoſophie. Elu ſénateur de Rome, il eut toutes les qualités d'un grand magiſtrat ; une ſcience conſommée, une probité rare, & un déſintéreſſement pouſſé juſqu'à la délicateſſe. Fabius-Perſicus, perſonnage conſulaire, mais perdu de réputation, lui ayant envoyé une ſomme d'argent conſidérable pour fournir à la dépenſe des jeux que Græcinus devoit donner au peuple, celui-ci la refuſa. Comme ſes amis le blâmoient de ſon refus : *voudriez-vous*, leur dit-il, *que je reçuſſe un ſervice d'un homme avec qui je*

rougirois de me trouver à table. Sénéque, un de ſes admirateurs, ne l'appelloit jamais que *vir egregius*, l'excellent homme. Græcinus ſe montra digne de cet éloge, par l'indignation qu'il fit paroître quand l'empereur Caligula lui commanda de ſe porter pour accuſateur contre M. Silanus, dont l'innocence étoit reconnue. Cette généroſité lui coûta la vie. Le tyran ne pouvant ſe réſoudre à lui pardonner tant de vertu, ordonna qu'on le fît mourir, vers l'an 40 de l'ere vulgaire. Græcinus avoit compoſé, ſur l'agriculture, pluſieurs ouvrages, dont Columelle loue l'érudition & le ſtyle. Pline, le naturaliſte, a fait quelquefois uſage de ſes obſervations.

Hommes illustres. An. av. J. C.

Hommes illuſtres nés en Provence après Jeſus-Chriſt. An. ap. J. C.

Claudius-Quirinalis, fameux rhéteur, natif d'Arles, profeſſa la rhétorique à Marſeille, & enſuite à Rome avec beaucoup de ſuccès. La réputation de ſes talens lui mérita une place diſtinguée parmi les officiers des galeres que l'empereur entretenoit à Ravenne. Mais il ternit ſa gloire par des exactions inouies & par des vices qui le précipiterent dans les plus grands déſordres, & le mirent dans la cruelle néceſſité de ſe donner la mort, l'an 56 avant notre ere.

Claudius-Quirinalis. Environ l'an 3. de J. C.

Pétrone, poëte, courtiſan, homme d'état, eut tous les talens néceſſaires pour plaire à ſon prince & le ſervir utilement. Dans les premieres charges de l'état, il ſe montra digne de les remplir. A la cour, c'étoit l'homme le plus aimable; parmi les beaux eſprits, le plus délicat; parmi les débauchés, le plus recherché dans les plaiſirs. Il étoit né aux environs de Marſeille, & compoſa quelques ouvrages, où l'on découvre une fineſſe d'eſprit & un art qui lui ſont propres dans la maniere de peindre les caracteres. Mais ſon ſtyle trop affecté, trop étudié, trop fleuri en certains endroits, eſt bien éloigné de la ſimplicité de la belle nature. Si ces défauts font tort à ſon goût, les peintures indécentes dont il a rempli ſes ouvra-

Tite-Pétrone. 10.

Hommes illustres. An. ap. J. C.

ges, en font bien davantage à ſon cœur. Il mourut tranquillement au milieu de ſes amis, après s'être fait ouvrir les veines pour prévenir le jugement de Néron, dont on lui avoit fait perdre les bonnes graces, l'an 66 de Jeſus-Chriſt. Le plus conſidérable de ſes ouvrages, eſt le *Satyricon*, qui n'eſt pas même parvenu tout entier juſqu'à nous.

Démoſthène. 12.

Démoſthène, marſeillois, étoit un des plus célebres médecins de ſon tems. On aſſure qu'il alla ſe former en Aſie à l'école d'Alexandre-Philaléte. Il ſe rendit ſur-tout fameux par des remedes ſpécifiques qu'il inventa, contre les maladies des yeux & contre le charbon, qui faiſoit alors beaucoup de ravages en Provence ; mais dont on n'entend preſque plus parler depuis que les terres ſont entiérement défrichées, & que le goût de la propreté eſt devenu général. Démoſthène fit, ſur les maladies des yeux, trois livres, écrits en grec, & fort eſtimés, dont il ne reſte que quelques fragmens. Gallien parle de lui avec éloge en pluſieurs endroits de ſes ouvrages.

Crinas. 12.

Crinas devoit être encore plus habile, ſi l'on peut juger de ſa ſcience par les richeſſes qu'il amaſſa ; mais s'il ne fut pas le plus ſçavant, il fut du moins le plus heureux de tous les médecins de Rome, & dans cette profeſſion, le bonheur fait ſouvent plus que le mérite. Il gagna des ſommes immenſes : l'uſage qu'il en fit doit juſtifier les moyens dont il uſa pour les acquérir ; il employa, dit-on, dix millions de ſexterces, qui font environ douze-cens mille livres de notre monnoie, pour réparer les murailles de Marſeille ſa patrie. On aſſure qu'il étoit mathématicien & aſtrologue. Si l'on entend par-là qu'il avoit étudié la phyſique & l'influence des météores ſur le corps humain, ce devoit être un fort habile homme, & l'on ne doit pas être ſurpris de la grande réputation dont il jouit ; mais comme l'aſtrologie n'étoit alors qu'une ſcience frivole, faite pour en impoſer à la multitude, il y a toute apparence que Crinas s'en ſervit pour donner plus d'importance à ſes remedes. Il

étoit donc impoſſible qu'il mourût pauvre, en exerçant deux arts qui ont eu ſouvent entr'eux des rapports intimes. Nous n'avons aucun ouvrage de ce médecin, qui mourut ſous le regne de Veſpaſien, vers l'an 74 de Jeſus-Chriſt. HOMMES ILLUSTRES. An. ap. J. C.

Charmis, ſon compatriote, ſon contemporain & ſon rival, avec autant de mérite peut-être, eut moins de ſuccès. Il ne paroît pas qu'il ait acquis des fonds auſſi conſidérables, quoique les auteurs du tems nous apprennent qu'il ſe faiſoit très-bien payer. L'inconſtance de la mode regnoit alors dans la médecine, comme dans preſque tous les arts. On voyoit différentes ſectes de médecins, occupées à ſe déchirer & à ſe combattre, partager les eſprits ſur l'utilité des remedes. Charmis parut ſur la ſcène avec de nouvelles connoiſſances & une imagination vive; il déclama ſi fort contre l'uſage des bains chauds, qui étoit généralement établi, qu'il fit changer l'opinion publique ſur un ſujet auſſi intéreſſant; car on vit depuis des hommes, & Sénéque lui-même, ſe baigner dans l'eau froide au fort de l'hiver. Charmis n'eſt connu par aucun ouvrage, mais ſeulement par le témoignage de Pline & de quelques autres auteurs. Ces trois médecins vivoient dans le même tems. Charmis. 15.

Valerius-Paulinus, natif de Fréjus, eſt une preuve de l'émulation que Marſeille excitoit dans les colonies romaines établies en Provence. Il eut le bonheur d'allier le goût des lettres avec les talens militaires, & de corriger, par l'aménité qu'elles donnent, la férocité que l'on contractoit ſouvent au milieu des armes. Nommé tribun des cohortes prétoriennes, enſuite intendant général de Provence, enfin ſénateur; il porta, dans ces différentes places, tous les talens qu'elles demandent. Jamais on n'apperçut en lui ni humeur, ni hauteur, ni avarice. Il étoit intendant de Provence, quand il apprit que Veſpaſien aſpiroit à l'empire. Comme ils étoient liés d'amitié, il le ſervit avec le zèle éclairé d'un homme qui ne craint pas de ſe donner un maître dans la perſonne de ſon ami. Valerius Paulinus. 35. *Procurator prov. Narbonn.* L'an 69. de J.C.

Hommes illustres. An. ap. J. C. Julius-Agricola. 35.

Julius-Agricola, l'un des plus fameux conquérans de la Grande-Bretagne, naquit auſſi à Fréjus, de parens illuſtres, vers l'an 35 de J. C. Il montra, dans tous les emplois qu'on lui confia, des talens ſupérieurs & une probité rare. Sa mere Julia-Porcilla, femme d'une conduite reſpectable, dit Tacite, eut ſoin de ſon éducation. Sous les yeux de cette mere tendre, il acquit toutes les connoiſſances qui forment l'eſprit & le cœur. Né vertueux, il fut préſervé de la ſéduction du mauvais exemple par ſon propre caractere & par l'avantage qu'il eut dès ſon enfance d'étudier dans la ville de Marſeille, école des ſciences & des mœurs, où regnoit la politeſſe des grecs, avec cet eſprit d'économie qui ne ſe trouvoit plus que dans la province. Agricola, deſtiné de bonne heure à la profeſſion des armes, s'appliquoit à ſe faire connoître de l'armée, dit encore Tacite, à profiter des lumieres des uns & de l'exemple des autres. Brave ſans oſtentation, il ne briguoit point les commiſſions haſardeuſes, les acceptoit avec défiance, & s'en acquittoit avec honneur. Une conduite ſi ſage lui attira l'eſtime de ſes ſupérieurs, l'amitié de ſes égaux & la confiance des ſoldats. Quand il fut chargé de réduire les rebelles de la Grande-Bretagne, il s'en acquitta avec une ſageſſe & un courage dignes des anciens romains. Ces ſuccès lui attirerent la jalouſie de quelques courtiſans, & ſur-tout de l'empereur Domitien, qui le rappella, & qui, pour tout accueil, l'embraſſa froidement, ſans lui dire un ſeul mot. Agricola ſentit combien il étoit néceſſaire de tempérer l'éclat de ſa réputation par des vertus obſcures. Il prit le parti de ſe retirer à la campagne, où il vécut tranquille & maître de ſes paſſions, tâchant d'oublier, dans le ſein de la philoſophie qu'il avoit toujours aimée, l'ingratitude du ſouverain & la méchanceté des courtiſans. Il étoit beau-pere de Tacite, qui a écrit ſa vie.

L'an 75.

Favorin. 80.

Favorin vint au monde vers l'an 80 de J. C. Après avoir paſſé les premieres années de ſa jeuneſſe à Arles ſa patrie, il alla profeſſer

HOMMES ILLUSTRES. An. av. J. C.

feſſer les belles lettres à Marſeille, & enſuite à Rome, où la tyrannie n'avoit point encore étouffé les talens. Son caractere étoit doux & liant, ſon érudition agréable & variée, ayant ſçu joindre à la littérature grecque & latine une connoiſſance profonde de la philoſophie. Auſſi eut-il des amis illuſtres & des diſciples fameux. L'empereur Adrien, qui ſe piquoit de littérature, aimoit à s'entretenir avec lui. Un jour il releva comme impropre un mot dont Favorin s'étoit ſervi. Il eût été facile à celui-ci de le juſtifier par des exemples, mais il n'oſa pas; & quand ſes amis lui reprocherent ſa timidité : *je ne veux pas*, leur dit-il, *me brouiller avec un homme qui commande à trente légions.* Il avoit raiſon; car Adrien étoit jaloux à l'excès de ceux qui ſavoient plus que lui. Mais la jalouſie ne demeure pas long-tems cachée, quand elle peut ſe ſatisfaire; celle d'Adrien éclata par la diſgrace de Favorin. Les athéniens qui avoient élevé une ſtatue en l'honneur de notre ſçavant, l'abattirent pour faire leur cour à l'empereur. Ce trait de baſſeſſe ne fit qu'exciter la raillerie du philoſophe, qui, étant naturellement facétieux, dit en riant : *je ſuis plus heureux que Socrate, je n'ai perdu dans cette affaire que ma ſtatue.* Il parloit beaucoup & avec la plus heureuſe facilité. Comme il étoit ſans barbe & d'une voix aiguë, ſes envieux diſoient de lui, *c'eſt une vieille femme.* Il avoit compoſé beaucoup de bons ouvrages ſur diverſes matieres, & preſque tous en grec; mais il n'en reſte aujourd'hui que le titre & quelques morceaux rapportés par les auteurs qui vinrent après lui.

Note sur Pythéas.

Note sur Pythéas.

Nous avons deux choſes à examiner touchant ce philoſophe. 1°. En quel tems il vivoit ; 2°. quel eſt le nom moderne de l'île où il aborda. Les ſçavans ne ſont pas d'accord ſur le premier point. Les uns croient qu'il vivoit vers l'an 218, & les autres vers l'an 290 avant J. C. Bayle le place d'une maniere vague dans le ſiecle d'Alexandre. Il eſt inutile d'examiner chacune de ces opinions en particulier pour les combattre ; elles s'évanouiront d'elles-mêmes, ſi nous découvrons la vérité.

Strab. l. 2. Il eſt certain, par le récit de Strabon, que Dicéarque compoſa ſes ouvrages après le voyage de Pythéas, puiſqu'il cite ſes obſervations ; d'où il s'enſuit que ce célébre marſeillois avoit déjà parcouru les mers du Nord vers l'an 305 avant J. C., qui eſt le tems où Dicéarque écrivoit. Peut-être même écrivit-il quelques années auparavant ; car il avoit été diſciple d'Ariſtote, qui ceſſa d'enſeigner, à ce qu'on croit, l'an 322 avant l'ere chrétienne. C'eſt à-peu-près l'époque à laquelle on doit fixer le voyage de Pythéas.

Dict. crit. de Bayle.

Il eſt plus difficile de ſçavoir ce que c'eſt que cette *Thulé* où il aborda. Pluſieurs ſçavans ont cru que c'étoit l'Iſlande, ſituée, ſuivant les obſervations modernes, entre le $63\frac{1}{2}$ de latitude nord & le 66 & quelques minutes. Pythéas étant parti de l'île britannique, y arriva en ſix jours de navigation. Ces deux îles, ſi nous avons égard à l'obliquité de leur poſition & ſi nous les conſidérons relativement aux deux points par leſquels elles ſe rapprochent davantage, ſont éloignées au moins de cent trente lieues marines. Il faudroit donc que Pythéas eût fait environ vingt-deux lieues par jour ; qu'il ne ſe fût point écarté de la droite ligne ; qu'il fût parti de la pointe la plus ſeptentrionale de l'Ecoſſe, & qu'il eût abordé à l'aterrage de l'Iſlande le moins éloigné. Or, dans un tems où la navigation, l'aſtronomie & la géographie avoient fait ſi peu de progrès ; dans un pays trop ſouvent couvert de brouillards, & où l'on apperçoit rarement l'étoile polaire ; dans des

mers où les dangers ſont beaucoup plus grands & plus fréquens que dans la Méditerranée, un ſavant moderne, à qui la géographie doit de nouvelles découvertes, ne croit pas qu'il fût poſſible à un navigateur de faire environ cent trente lieues en ſix jours; puiſque nous liſons dans Strabon qu'il en fallut cinq au même Pythéas pour aller de Gadès ou Cadix au Promontoire ſacré, aujourd'hui Saint-Vincent, quoiqu'il n'y ait que quarante-deux lieues en droite ligne, & quarante-ſept en circulant, ce qui ne revient pas tout-à-fait à neuf lieues & demi par jour. En gardant la même proportion, il s'enſuivra que Pythéas, qui partit de l'île britannique, n'alla dans ſix jours qu'aux îles de Schetland, appellées *Thulé*; c'eſt le nom, ajoute-t-on, qu'on donnoit aux îles de ces régions ſeptentrionales, comme il paroît par un paſſage de Tacite & de Procope.

Note sur Pythéas. Acad. des inſcr. t. 25. m. p. 436.

Ces raiſons ſont très-plauſibles; mais elles ne ſuffiſent pas pour détruire un fait que les anciens atteſtent. D'ailleurs elles ſont fondées ſur une ſuppoſition que nous croyons contraire au témoignage de l'hiſtoire; car on ſuppoſe que la navigation & la conſtruction des vaiſſeaux étoient encore ſi imparfaites, qu'on ne faiſoit qu'environ dix lieues par jour.

Cependant eſt-il vraiſemblable que des vaiſſeaux deſtinés à des voyages de long cours, débarraſſés d'un chargement ſuperflu & de tout l'attirail qui auroit pu ralentir leur courſe; des vaiſſeaux, qui alloient à la rame & à la voile, n'ayent pas fait plus de vingt lieues par jour en pleine mer? Si la navigation avoit été ſi imparfaite qu'on le dit, jamais le commerce des carthaginois & des phéniciens, ſans parler des autres peuples, n'auroit été ſi floriſſant ni ſi étendu qu'il l'étoit en effet. Il réſulte au contraire de leur hiſtoire, qu'ils avoient porté à un aſſez haut dégré de perfection les arts utiles & les arts agréables; & il n'eſt pas à préſumer qu'ils euſſent négligé celui de la navigation, ſur lequel leur puiſſance étoit fondée. Le voyage d'Imilcon dans les mers du Nord, & celui d'Hannon, ſur les côtes d'Afrique, en ſont la preuve. Han-

Acad. des inſcr. t. 25. mém. p. 20.

Note sur Pythéas.

non faiſoit vingt lieues marines par jour, ſuivant le calcul d'un moderne; croira-t-on que Marſeille, qui, à l'exemple de Tyr & de Carthage, ne ſubſiſtoit que par le commerce, qui en faiſoit toute ſon occupation, & qui avoit pouſſé plus loin que ces villes les ſciences relatives à la navigation, telles que l'aſtronomie & les méchaniques, n'eut pas fait les mêmes progrès dans cet art, qui étoit la baſe de ſa grandeur & de ſa richeſſe? Se perſuadera-t-on que Pythéas plus habile navigateur que le général cathaginois, parce qu'il étoit plus ſavant mathématicien & plus grand aſtronome, avec un vaiſſeau plus propre à la courſe, parce qu'il n'étoit pas chargé pour aller fonder une colonie; enfin, avec le ſecours des découvertes que deux ſiecles d'expérience avoient ajoutées à la navigation depuis Hannon, n'ait pas été plus vîte que lui dans des mers où l'on n'avoit à craindre ni bancs de ſable ni rochers? Voudra-t-on nous perſuader que ſon vaiſſeau, qui alloit à la rame & à la voile, qui étoit uniquement deſtiné à ſeconder ſes vues, fît moins de chemin que nos tartanes, qui, n'étant qu'à une & quelquefois à deux voiles, font deux & même trois lieues par heure? On aura d'autant plus de peine à le croire, que

p. 67. nous ſçavons, par le témoignage de Martian d'Héraclée, que la journée commune d'un vaiſſeau, chez les anciens, étoit de ſept cens ſtades. On en comptoit ſix cens dans un dégré, & le dégré eſt de vingt lieues marines; par conſéquent ſept cens ſtades, qui étoient la journée d'un vaiſſeau, valent vingt-quatre lieues & demie.

Strab. l. 3. Ce que Strabon nous apprend du voyage de Pythéas, depuis Cadix juſqu'au cap de Saint-Vincent, n'eſt pas aſſez clair pour en conclure que notre voyageur y mît cinq jours de navigation. Strabon le rapporte d'après Artemidore, qui ne le diſoit lui-même que ſur la foi d'Eratoſtène. Or, il eſt difficile de juger, ſur de pareils témoignages, du véritable ſens d'un auteur, dont les écrits ſont perdus. Tout le monde d'ailleurs connoît les préjugés de Strabon contre Pythéas. Il eſt vraiſemblable que celui-ci, qui ne voyageoit que pour s'inſtruire, s'arrêtoit de tems en tems quand

Note sur Pythéas.

il rangeoit la côte d'Eſpagne, pour prendre des informations relatives au commerce & à la géographie. Il peut donc ſe faire qu'il ne ſoit arrivé au cap de Saint-Vincent que cinq jours après ſon départ de Cadix, ſans qu'on puiſſe aſſurer qu'il navigua pendant tout ce tems-là. Rien de plus ordinaire dans les relations des voyageurs, que de voir un homme arriver, quatre jours après ſon départ d'une ville, à un autre qui n'en eſt éloignée que de quinze à vingt lieues. Doit-on en conclure qu'il ait mis tout ce tems à faire le trajet? Ce que nous diſons de ces voyageurs qui s'arrêtent ſouvent pour faire des obſervations, nous pouvons le dire de Pythéas, qui avoit le même but en ſuivant la côte d'Eſpagne. Il n'en fut pas de même quand il eut quitté l'île britannique & gagné la pleine mer; il fallut néceſſairement naviguer & faire tous ſes efforts pour aborder à quelque île. Ainſi, rien ne l'arrêtant dans ſa courſe, elle dût être très-rapide.

Cette île, où il alla mouiller, ſuivant les hiſtoriens, tant anciens que modernes, s'appelloit *Thulé*. Ce qui prouve ſon identité avec l'Iſlande, c'eſt que Strabon & Pline diſent qu'au ſolſtice d'été il n'y avoit point de nuit. C'eſt-là, ſuivant eux, que Pythéas aborda, après ſix jours de navigation, en partant de l'île britannique. Ils ne connoiſſoient point d'autre *Thulé*, ou du moins ils ne parlent que de celle-là; & bien loin de vouloir combattre leur témoignage, en ſuppoſant ſans aucun fondement que la navigation des anciens étoit trop imparfaite, pour que Pythéas ait pu faire le trajet en queſtion, dans le tems marqué par les hiſtoriens, on doit au contraire conclure d'un fait, que tant d'auteurs graves atteſtent, qu'ils avoient fait dans cet art plus de progrès qu'on ne penſe communément. Je crois qu'il eſt inutile d'avertir qu'avant ce voyage les marſeillois faiſoient le commerce de la Grece. C'eſt un fait qui n'a pas beſoin de preuve. On ſçait d'ailleurs que vers l'an 340 avant J. C. Démoſthènes plaida contre un capitaine marſeillois, qui avoit chargé du bled à Syracuſe pour Athenes.

Strab. l. 2. Plin. l. 2. c. 75. L. 4. c. 16. Cleomed. *de ſphæra.*

Demoſt. *excerpt. adv.* Zenothem.

NOTE SUR L'ÉPISCOPAT DE S. TROPHIME.

NOTE SUR L'ÉPISCOPAT DE SAINT TROPHIME.

La difficulté eſt de ſçavoir quel eſt ce Trophime? Quelques auteurs prétendent qu'il eſt le même que le diſciple de ſaint Paul, dont il eſt parlé dans la ſeconde épître à Timothée, & que ſaint Paul le laiſſa dans la ville d'Arles, quand il alloit en Eſpagne. Mais rien n'eſt plus incertain que ce voyage de ſaint Paul. 1°. Ceux des peres, qu'on cite pour le prouver, ſe ſont ſervis d'expreſſions auxquelles on peut donner un autre ſens. 2°. Nous avons beaucoup d'auteurs graves qui le nient, ou qui le révoquent en doute; tel eſt, par exemple, Innocent I. 3°. Le pape Gelaſe dit formellement que ſaint Paul n'a jamais été en Eſpagne. 4°. On ne trouve en Eſpagne aucun veſtige un peu fondé de la prédication de ſaint Paul, excepté le témoignage des eſpagnols modernes, qui ne doit être d'aucun poids en cette matiere. 5°. Si ſaint Paul avoit fait ce voyage, il l'auroit fait vers l'an 63 de Jeſus-Chriſt, & par conſéquent il auroit laiſſé Trophime à Arles cette année-là. Cependant Trophime étoit malade à Milet en 64.

Till. hiſt. eccl. t. 1. p. 609.

Concil. Labb. t. 2. p. 1243. ep. 1. conc. t. 4 p. 1253. *tract.* Gelaſ.

On dira peut-être qu'il vint à Arles après la mort de ſaint Paul, arrivée le 29 juin 66. Mais les grecs, qui célebrent ſa fête, aſſurent qu'il eut la tête tranchée en Aſie, ſous le regne de Néron, mort le 9 juin 68, & aucun auteur n'a jamais ſoutenu que ſaint Trophime d'Arles ait ſouffert le martyre; Grégoire de Tours, & la tradition même de cette égliſe y ſont contraires. Il s'enſuit de toutes ces raiſons, que le Trophime dont nous parlons, eſt différent du diſciple de ſaint Paul. Du Boſquet, le P. Sirmond, & M. de Tillemont, prétendent qu'il eſt le même que celui dont Grégoire de Tours met l'épiſcopat en 250. Mais avant cette année-là, le ſiege d'Arles étoit occupé par un évêque nommé Marcien; avant lui, il l'avoit été par Regulus. Il faut donc faire remonter plus haut la miſſion de ſaint Trophime. Dix-neuf évêques ayant aſſuré en 450, que ce ſaint prélat avoit été le premier évêque des Gaules, il faut qu'il ait ſiégé vers l'an 150 de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire avant ſaint Pothin, qui ſouffrit le martyre à Lyon l'an 170. Ce

Timot. 2. c. 4. v. 10.

Greg. Tur. l. 1. c. 30.

Greg Tur. l. 1. c. 29.

témoignage des dix-neuf évêques eſt d'autant plus déciſif, qu'il ne fut contredit, ni par l'évêque de Vienne, à qui ils diſputoient la primatie, ni par ſaint Léon, qui devoit juger cette grande affaire. L'un & l'autre n'auroient pas manqué de détruire cette allégation, ſi la tradition, & des monumens qui ne ſont pas venus juſqu'à nous, n'avoient dépoſé en faveur des dix-neuf prélats.

NOTE SUR L'ÉPISCOPAT DE S. TROPHIME.

Leur témoignage eſt encore une preuve que la miſſion de ſaint Trophime eſt antérieure à l'an 250. Car depuis cette époque, juſqu'au tems où ils écrivirent à ſaint Léon, il s'étoit paſſé deux cens ans. Cet eſpace de tems n'étoit pas aſſez conſidérable pour avoir fait oublier un événement auſſi remarquable, que l'arrivée du premier apôtre des Gaules. Les évêques de Provence qui aſſiſterent ac concile d'Arles en 314, avoient ſans doute vu, & voyoient peut-être encore tous les jours des fideles nés avant l'an 240, & qui par conſéquent auroient connu ſaint Trophime, s'il étoit vrai qu'il fût venu en 250; car il faut lui accorder pluſieurs années d'épiſcopat. Or ces évêques n'auroient pas laiſſé tomber dans l'oubli un événement auſſi intéreſſant; & l'on ne conçoit pas comment leurs ſucceſſeurs, le pape ſaint Léon, & l'évêque de Vienne, l'auroient ignoré cent ans après.

En fixant au contraire la miſſion de ſaint Trophime à l'an 150 ou environ, nous voyons comment on avoit pu en oublier l'époque préciſe. Il n'y avoit alors qu'un petit nombre de chrétiens, qui ſe tenoient cachés ſous le voile du myſtere, & qui diminuoit tous les jours par les perſécutions. On ſe rappelloit le fait, on ſe tranſmettoit de pere en fils le nom de Trophime, & à meſure qu'on s'éloignoit de l'époque, on la diſoit toujours plus ancienne. On ſçavoit en général qu'elle étoit du commencement du chriſtianiſme, & enfin on la rapprocha du tems des apôtres, parce que les hommes ſe plaiſent à donner à tous les établiſſemens qui les flatent un air d'antiquité. Tantôt on diſoit qu'il avoit été envoyé par ſaint Pierre, & tantôt par le ſaint-Siege. Mais ces deux façons de parler ſont ſynonimes, comme il ſeroit aiſé de le prouver par divers exemples.

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

EXPLICATION DES ANCIENS MONUMENS.

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

IL y a peu d'arcs de triomphe qui aient autant exercé les antiquaires, & avec auſſi peu de ſuccès que celui d'Orange. Le défaut d'inſcription, la diverſité des figures, dont il eſt orné, la dégradation qu'il a ſoufferte par le laps des tems, en rendent l'explication très-difficile. Cependant je ne crois pas qu'il ſoit impoſſible d'en donner une qui ſatisfaſſe les lecteurs, ſi l'on veut ſe donner la peine de comparer les figures dont il eſt chargé, avec les victoires que les romains remporterent en Provence. C'eſt pour n'avoir pas ſaiſi cette idée, que ceux qui ont entrepris d'expliquer ce monument, ont haſardé des opinions qui ſe détruiſent d'elles-mêmes. Nous allons les examiner ſéparément, avant que d'établir la nôtre.

Les uns, c'eſt le plus grand nombre, ont cru que cet arc de triomphe avoit été érigé en l'honneur de C. Marius, pour conſacrer à la poſtérité le ſouvenir de la victoire qu'il remporta près d'Orange, ſur les cimbres & les teutons. Mais il faut remarquer, 1°. que la bataille ſe donna dans le dioceſe d'Aix, ſur la riviere d'Arc, entre Tretz & Pourrieres; 2°. qu'au-deſſus des friſes, à côté des corniches de la façade méridionale & de la ſeptentrionale, on a mis des navires, des ancres, des proues & des mâts, &c. qui ne peuvent convenir à cette bataille. Ce n'eſt donc point en cette occaſion que l'arc de triomphe fut érigé.

D'autres le rapportent à Cn. Domitius, Ænobarbus & à Q. Fabius Maximus, qui triompherent, l'un des allobroges, près de Vedéne, au confluent de la Sorgue & du Rhône, & l'autre des allobroges & des auvergnats réunis, au-deſſus de Valence, au confluent de l'Iſere & du même fleuve. Mais cette opinion n'eſt pas mieux fondée que la précédente; 1°. parce que l'hiſtoire nous apprend que ces deux généraux firent élever à l'endroit même où ils

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

ils avoient vaincu les ennemis, & non pas à Orange, des tours de pierres, & non pas des arcs de triomphe; 2°. parce que les inſtrumens maritimes qu'on a gravés ſur la façade méridionale & ſeptentrionale, ne conviennent pas plus à ces deux batailles qu'à celle de Marius.

Selon le troiſieme ſyſtême, qui eſt celui de M. le baron de la Baſtie, ce monument repréſente les victoires que l'empereur Auguſte remporta ſur terre & ſur mer. Il faut avouer que les emblêmes de ſacrifices, de batailles & de combats de mer, peuvent convenir à cet empereur, mais ils conviennent également à pluſieurs généraux romains, & de-là cette explication eſt fauſſe, pour être trop vague & trop générale; ajoutons à cela qu'il y a beaucoup de figures qui ne peuvent lui être rapportées. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi on auroit érigé ce monument en l'honneur d'Auguſte, plutôt dans la ſeconde narbonnoiſe que dans la premiere; pourquoi on n'y trouveroit pas ſon nom, pourquoi enfin on n'y auroit pas mis quelque trait caractériſtique qui le déſignât d'une maniere particuliere, & qui fît connoître qu'il gouvernoit ſeul l'univers après lui avoir donné la paix.

Je ne m'arrête point au ſentiment de M. le marquis Maffei, qui prétend que l'arc & les antiquités d'Orange ſont du tems de l'empereur Adrien. Comme il n'en apporte aucune preuve, c'eſt une raiſon de plus pour ne pas nous attacher à le réfuter. Son opinion ajoute de nouvelles difficultés à celles que nous venons d'expoſer.

Il reſte à examiner le ſentiment de M. Ménard, qui, après s'être élevé avec raiſon contre ces différentes explications, en donne une qui ne me paroît pas plus ſolide, & qui eſt la même à peu de choſe près, que celle de M. le baron de la Baſtie. Toute la différence conſiſte en ce qu'il attribue à Céſar, ce que celui-ci rapporte à Auguſte. Les raiſons que nous avons données pour détruire l'opinion de l'un, ſervent également contre celle de l'autre.

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

Nous avons même quelques objections plus fortes à faire contre l'explication de M. Ménard. Il prétend que Céfar envoya Tibere-Néron fonder la colonie d'Orange, l'an 708 de Rome. Mais comment n'a-t-il pas vu qu'il eſt impoſſible qu'elle ait rien exécuté en l'honneur de ce fameux conquérant, par la raiſon qu'il fut aſſaſſiné au commencement de cette année-là? Il eſt vrai que la colonie dont il s'agit ici, fut vraiſemblablement établie l'an 707, lorſque Céſar, maître de l'empire, par la défaite des enfans de Pompée, n'eut plus de concurrens à craindre. C'eſt alors, ſans doute, que pour récompenſer les ſoldats vétérans, il leur donna des terres dans les provinces, & particuliérement dans la narbonnoiſe. Mais depuis cette époque, juſqu'à celle de ſa mort, il ne s'eſt écoulé qu'environ un an. Je demande ſi, dans un eſpace de tems auſſi court, une colonie compoſée de ſoldats pauvres, peut devenir aſſez floriſſante pour faire conſtruire des ouvrages auſſi conſidérables que l'étoient le théâtre & l'arc de triomphe d'Orange, qui furent ſans doute bâtis dans le même tems? Ces raiſons ſont plus que ſuffiſantes pour détruire le ſyſtême de M. Ménard, ſans entrer dans l'examen de l'application forcée qu'il fait des figures repréſentées ſur l'arc à la famille, aux actions & aux dignités de Céſar.

Suet. *in vitâ Tib.* c. 4.

Il faut donc chercher une explication plus ſatisfaiſante que celles que nous venons de rapporter, puiſqu'il n'y en a aucune qui ne ſoit deſtituée de fondement. Je ne crois pas qu'il ſoit difficile d'approcher de la vérité, quand on connoît le but que les chefs de la république ſe propoſoient, en faiſant ériger des arcs de triomphe. Car il ne faut pas s'imaginer qu'ils le fiſſent uniquement par oſtentation. Un ſentiment ſi vain pouvoit entrer dans l'ame d'un particulier, qui étant plus attaché à ſon nom qu'à ſes tréſors, faiſoit quelquefois conſtruire à ſes dépens un édifice public, pour apprendre à la poſtérité qu'il avoit vécu. Mais ceux qui étoient à la tête du gouvernement, ſe conduiſoient par des vues plus dignes

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

d'eux. Ils ſçavoient que l'autorité dépend plus de l'opinion que de la force des armes. Que pour l'affermir il faut ſubjuguer les eſprits par des ſentimens d'admiration & de reſpect mêlés de crainte. Ce principe de politique fut toujours la regle de la conduite qu'ils tinrent envers les provinces nouvellement conquiſes. En effet, ils ne les forçoient d'adopter les loix & la religion romaines, que parce qu'ils étoient perſuadés de l'influence que ces deux choſes ont ſur l'eſprit des peuples : c'eſt dans les mêmes vues qu'ils firent conſtruire, dans les Gaules, des amphithéâtres & des arcs de triomphe ; car on ne ſe perſuadera pas, à moins qu'on n'ait aucune idée de la magnificence de ces ſortes d'ouvrages, qu'ils aient été tous conſtruits aux dépens des colonies, qui, dans les commencemens, n'étoient ni riches ni fort peuplées. Les romains faiſoient élever ces monumens autant pour accoutumer les nouveaux habitans à vivre hors de Rome & de l'Italie, dont on leur retraçoit en petit les merveilles dans les lieux de leur demeure, que pour adoucir l'humeur féroce des gaulois, & ſe les attacher par des jeux & des ſpectacles qui ne pouvoient manquer de leur plaire. Les arcs de triomphe avoient un autre but; ils étoient pour les troupes un ſujet d'émulation, en leur rappellant les exploits de leurs aïeux, & pour les peuples ſoumis, un exemple de ce qu'ils avoient à craindre, s'ils ne demeuroient pas dans l'obéiſſance. Des monumens qui leur mettoient devant les yeux la défaite de leurs ancêtres, & la ſupériorité des armes romaines, étoient bien faits pour les intimider.

Ce motif une fois connu, on comprend aiſément que ces arcs de triomphe devoient repréſenter les victoires qu'on avoit remportées dans la province où ils étoient érigés. Nous devons donc nous attendre à trouver ſur celui d'Orange, les belles actions que les généraux de la république firent en Provence. On avoit d'autant plus de raiſon d'en conſerver le ſouvenir, que ce ſont les premieres qu'ils firent dans les Gaules, celles qui leur en facilite-

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE. T. 26. p. 335. & ſ.

rent la conquête. Du reſte il ſera aiſé de juſtifier notre opinion par les détails dans leſquels nous allons entrer. Nous ſuivrons la deſcription qu'on a inſérée de ce monument dans les mémoires de l'académie des belles-lettres, & nous ſuppléerons d'après l'hiſtorien d'Orange, quelques particularités qu'on y a omiſes.

On voit d'abord ſur la façade orientale, des captifs, les mains attachées derriere le dos, placés deux à deux entre les colones, & ſurmontés de trophées, au-deſſus deſquels eſt la figure d'un pourceau ou d'un ſanglier, avec le *labarum* des romains élevé ſur une haſte, & garni de franges autour.

Sur la friſe ſont ſculptés divers gladiateurs qui combattent. Au-deſſus de cette friſe eſt un buſte dont la tête eſt rayonnante, & accompagnée d'une corne d'abondance de chaque côté. Les deux extrêmités du tympan, ſous lequel eſt ce buſte, ſoutiennent chacun une ſirene.

On reconnoît ici la victoire que C. Sextius remporta ſur les ſalyes, à l'endroit même où il fit bâtir la ville d'Aix; victoire mémorable, qui ſoumit pour toujours à la république les côtes maritimes de la Provence, & délivra les marſeillois de l'attaque de leurs voiſins. Les captifs, qui ont les mains attachées derriere le dos, ſont l'image de ceux que C. Sextius fit conduire chargés de chaînes, pour les aller vendre, comme nous l'avons remarqué dans l'hiſtoire.

Les gladiateurs, les deux cornes d'abondance, les deux ſirenes & la figure d'Apollon, repréſenté ſous la forme d'une divinité, dont la tête eſt couronnée de rayons, ſont les emblêmes des avantages que la victoire de C. Sextius apporta à la province & à Marſeille en particulier. Ces avantages ſont la paix & la tranquillité dans le pays, l'état floriſſant des arts & du commerce, & l'abondance qui en eſt la ſuite.

La face occidentale n'eſt chargée que de trophées & de figures de captifs. L'hiſtorien d'Orange rapporte que, quarante ans avant

qu'il écrivît ſon hiſtoire, il s'étoit détaché de cette partie de l'arc, une pierre ſur laquelle on liſoit *Teutobochus*. C'eſt le nom du roi Teuton, que Marius fit priſonnier après avoir défait ſon armée en Provence. On ſçait que ce général romain livra, dans l'eſpace de deux jours, deux batailles meurtrieres aux ambrons & aux teutons, & qu'il les défit à chaque fois. On a voulu conſerver le ſouvenir de ces deux actions mémorables, en les faiſant graver ſéparément ſur l'arc de triomphe. On vient d'en voir une. Nous trouvons l'autre ſur la façade méridionale qui eſt chargée de beaucoup de figures & d'ornemens; car on voit au-deſſus des deux petits arcs, des monceaux d'armes des anciens, telles que des épées & des boucliers, ſur pluſieurs deſquels étoient gravés en lettres capitales des noms romains. On liſoit encore ſur un d'entr'eux le nom de Marius, du tems de l'hiſtorien d'Orange. Sur la friſe ſont gravés des gladiateurs qui combattent, comme ſur la façade orientale. Sur les extrêmités du tympan ſont repréſentés des navires, des rames, un trident, des ancres, des cordages, des mâts; au-deſſus on voit le buſte d'une femme qui porte la main gauche appuyée ſur ſon viſage, & étend le bras droit avancé au-devant de la poitrine, elle eſt couverte d'une draperie légere, qui part du côté gauche, & qui flotte par-deſſus ſa tête en forme de banderolle. *A côté d'icelle & dans une fenêtre joignant*, dit la Piſe, *ſe voit un homme relevé à cheval, armé de toutes piéces à l'ancienne.* Enfin au milieu de la façade au-deſſus du tympan, ſont repréſentés des combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée, & les autres avec la lance. On y voit auſſi des ſoldats morts ou mourans étendus ſur le champ de bataille, & des chevaux échappés ou abattus.

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

Il n'eſt perſonne qui ne reconnoiſſe à cette deſcription la ſeconde bataille de Marius. Son nom gravé ſur un bouclier, ne nous permet pas d'en douter. Cette bataille, où la cavalerie, commandée par Marcellus, décida de la victoire, nous eſt repréſentée au naturel par les figures des combattans à cheval. Marius y eſt peint

ARC DE TRIOMPHE D'ORANGE.

ſéparément ſous la figure d'un cavalier armé de toutes pieces, & la fameuſe prophéteſſe qu'il menoit avec lui ſous les traits d'une femme qui, par ſon geſte, ſemble animer les combattans. Le trophée d'armes nous rappelle celui qu'il fit ériger ſur la riviere d'Arc, après la bataille, ou ſi l'on veut, nous le regarderons comme l'emblême de la ſeconde victoire.

Il ne ſeroit pas hors de vraiſemblance que les mâts, les navires; le trident & les ancres, &c, que l'on voit à côté du tympan, fuſſent l'emblême du canal de communication que Marius fit creuſer entre le Rhône & la mer, pour rendre ce fleuve navigable. Ce qui me le feroit croire, c'eſt que ſous ces inſtrumens maritimes, on découvre la figure d'un homme portant une longue barbe. Ce pourroit bien être la figure du Rhône qui, par les ſoins de Marius, reçut des vaiſſeaux dans ſon lit. Si cette explication, qui n'eſt peut-être pas ſans fondement, ne ſatisfait pas le lecteur, nous dirons que ces navires, ces ancres, ces mâts, ces cordages & autres pieces de cette nature, étant ſculptées ſur un monument érigé pour y conſacrer des victoires, & devant par conſéquent repréſenter quelque combat naval, ſont l'emblême de la premiere victoire, que la flote de Céſar, commandée par Brutus, remporta ſur les vaiſſeaux de Marſeille durant le ſiege de cette ville. Nous trouverons la ſeconde victoire ſur la façade ſeptentrionale qu'il nous reſte à expliquer.

Cette façade eſt à-peu-près chargée des mêmes figures & des mêmes ornemens que la précédente, & placés dans les mêmes endroits. La ſeule différence qu'on y remarque, c'eſt 1°. que ſur celle-ci il n'y a point de gladiateurs le long de la friſe; 2°. ſur le haut des petits arcs, on ne voit aucun buſte ni d'homme ni de femme; aucune figure humaine ſous les inſtrumens marins, comme dans l'autre. Du reſte, ce ſont toujours des trophées d'armes, des débris de vaiſſeaux, de rames, d'ancres, de mâts, de cordages & d'autres pieces qui annoncent un combat naval. On voit

Arc de triomphe d'Orange.

distinctement au-dessus du tympan, le tableau d'un combat à pied & à cheval, & à côté un aspergile, un préféricule, une patere & un bâton augural, ce qui n'est point à l'autre façade. Ce sont les marques des sacrifices que l'on offroit après le combat; elles sont mises ici fort naturellement après les deux batailles qu'on a voulu désigner; sçavoir, celle où Domitius-Ænobarbus vainquit le roi Teutomal & ses alliés auprès de Védene, à quatre ou cinq lieues d'Orange. L'autre est celle où les galeres de César défirent les deux flottes combinées des marseillois & de Pompée.

Voilà donc les six victoires mémorables que les romains remporterent en Provence. Il étoit tout simple de les y consacrer sur un monument durable, puisqu'elles avoient jetté dans les Gaules les premiers fondemens de la puissance romaine; & que celles de Marius sauverent la république du plus grand danger dont elle ait été menacée.

D'un autre côté rappellons-nous que les romains affectionnoient beaucoup la Provence, qu'ils la regardoient comme une portion de l'Italie; qu'un assez grand nombre de sénateurs y avoient pris naissance, ou y avoient des biens considérables, & nous verrons qu'on ne devoit rien oublier pour y faire des embellissemens dans les villes principales. En effet, Arles, Orange, Fréjus, Aix, Cimiez, &c, reçurent les plus grandes preuves de la munificence des romains. Nous pouvons assurer qu'il n'y a point de province dans le royaume où ils aient fait ériger autant de monumens. On les doit presque tous à la libéralité d'Auguste, qui crut devoir étonner les esprits par le faste imposant de la puissance souveraine, afin de les accoutumer à sa domination. Une longue paix lui donna le loisir d'encourager les talens, de faire oublier, à force de bienfaits, les crimes des guerres civiles, & de faire chérir son nom dans les provinces par les marques de bienfaisance qu'il affectoit de leur donner. Nous croyons sur-tout que l'arc de triomphe d'Orange fut érigé par ses ordres. Il y regne un goût qui nous oblige de le rapporter à cette

époque, qui eſt celle de la perfection de l'architecture & des beaux arts.

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

Nous avons encore d'autres reſtes de la magnificence romaine; dont il eſt néceſſaire de donner une idée; mais comme les victoires que les romains remporterent en Provence précéderent, de pluſieurs années, l'uſage qui s'établit enſuite d'élever de ces ſortes de monumens, il eſt difficile de ſçavoir en quelles occaſions ils furent érigés; l'obſcurité de l'hiſtoire laiſſera toujours là-deſſus un champ libre aux conjectures; & tous les efforts que nous ferons pour découvrir la vérité, ne ſeront que des preuves de notre ignorance. Cependant nous ne pouvons nous diſpenſer de parler de ces monumens dans un ouvrage conſacré à faire connoître tout ce qui s'eſt paſſé d'intéreſſant en Provence. M. Ménard en a déjà donné une explication dans le trente-deuxieme volume de l'*Académie des Inſcriptions*. Nous profiterons de ſes recherches, ſans adopter ſes conjectures; parce qu'en pareille matiere, il ne faut s'attacher aux opinions des autres, qu'autant qu'elles nous paroiſſent approcher de la vérité.

P. 739.

Le monument de Carpentras, qui fait l'objet de cette diſſertation, ſe trouve aujourd'hui enchâſſé dans la partie du bâtiment de l'évêché, où ſont la cuiſine & les offices. Le cardinal Bichi, évêque de cette ville, plus occupé de négociations que de l'étude des antiquités & de leur conſervation, laiſſa perdre & envelopper celui-ci dans la maçonnerie du palais épiſcopal, qu'il fit conſtruire vers l'an 1650; cependant voici ce que M. Ménard en a découvert. Le corps entier du monument, ſelon cet auteur, formoit un carré long de vingt-cinq pieds, ſur quatre pieds trois pouces de largeur, & d'environ ſix toiſes deux pieds de hauteur; il étoit bâti de gros quartiers de pierres de taille du pays.

Il y a, dans chacun de ſes angles, une grande colonne canelée & rudentée, élevée ſur un piedeſtal, dont il ne paroît que la partie ſupérieure,

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

ſupérieure; le reſte ſe trouve enterré ſous le pavé moderne, les cimaiſes en ſont preſque mutilées. Le piédeſtal de ces colonnes, ainſi que leur entablement, ſont en *reſſaut*, (terme dont on ſe ſert en architecture, pour déſigner un corps qui avance plus qu'un autre, ou qui n'eſt pas d'alignement). Les quatre faces de l'édifice étoient percées par des arcades, dont les jambages ſont cannelés & rudentés comme les colonnes, avec des baſes ſemblables. De ces quatre faces, il y en a trois qui ſont embarraſſées dans la conſtruction du bâtiment moderne; ſçavoir, celles du nord, du midi & du levant; on n'y voit de bien entier & dégagé de la maçonnerie, que la ſeule face occidentale. Celle-ci eſt ornée, entre les colonnes, d'un grand trophée en bas-relief, élevé & attaché ſur le haut d'un tronc d'arbre, d'où pendent de chaque côté, dans la partie ſupérieure, deux boucliers chargés de quelques ornemens; l'un exagone, qui eſt le plus apparent; & l'autre ovale, qui ne paroît qu'à demi hors de celui-là. De plus, il ſort de chaque côté, dans la partie inférieure, un faiſceau de javelots ou de dards, qui ſont liés avec une attache, dont les bouts ſortent de-deſſous les boucliers de forme ronde. On voit outre cela, au milieu, une cotte d'armes, dans laquelle paſſe le haut du tronc d'arbre, liée d'une ceinture à plaques; une eſpece de manteau, retrouſſé de part & d'autre, vient ſe nouer ſur le devant de cette cotte d'armes. Le tout eſt terminé dans le faîte de l'arbre par une ſorte de caſque rond, d'où ſortent de longs cheveux.

Au-deſſous des trouſſeaux de javelots, & de chaque côté du tronc d'arbre, eſt auſſi ſculptée en bas-relief une figure d'homme debout, qui paroît avoir les mains liées derriere le dos, dont le corps eſt couvert d'une draperie en forme de manteau, qui deſcend plus bas que le genou, & qui eſt attaché & noué ſur les épaules. Ces deux figures ſont placées en regard; au ſurplus, quelque fruſtes & dégradées qu'elles ſoient l'une & l'autre, on y entrevoit qu'elles ont la barbe courte, & que celle de la droite a des cheveux longs qui

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

voltigent de part & d'autre, avec une eſpece de bandeau autour de la tête ; celle de la gauche ne paroît avoir que le bandeau, dont les bouts ſont pendans ſur le nœud derriere la tête.

On ne peut dire de quelle ſorte de chauſſure étoient couvertes les jambes de ces deux figures, parce que le tems a preſqu'effacé cette partie ; on apperçoit ſeulement à côté & aux pieds de la figure qui eſt à droite, une eſpece de queue d'animal, qui ne ſe diſtingue pourtant qu'avec quelque peine, parce qu'on a plus particuliérement mutilé cette partie inférieure du trophée par l'ouverture d'une porte qui donne dans la cuiſine de l'évêché.

Telle eſt la deſcription qu'on fait de ce monument dans les mémoires de l'académie des inſcriptions. M. Ménard, de qui nous l'avons empruntée, croit que c'eſt un arc triomphal, érigé pour conſacrer le ſouvenir de la victoire que Septime-Sévère remporta ſur l'armée d'Albinus, le 19 février de l'année 197, dans cette plaine de trois à quatre lieues, qui s'étend depuis Trévoux juſqu'à Lyon.

Il paroîtra bien ſurprenant de voir un trophée élevé à plus de quarante lieues de l'endroit où la bataille ſe donna. Mais il le paroîtra bien davantage, ſi l'on fait attention qu'on attribue cet ouvrage au zele d'une ville moins riche que la plupart des villes de la Narbonnoiſe, & qui n'avoit aucune raiſon de prendre plus d'intérêt qu'elles à cet événement.

Lorſqu'on fait une ſuppoſition de cette eſpece, il faut développer les motifs par leſquels une ville s'eſt déterminée à donner au ſouverain des marques de reconnoiſſance de la nature de celle-ci. Dès qu'un auteur ne nous fait point voir les raiſons de cette diſtinction, il ne nous perſuade point ; ce n'eſt point ſur ſes aſſertions qu'on le croit, mais ſur ſes preuves. Or quelle preuve donne-t-on qu'on ait érigé dans les Gaules un monument en l'honneur de Sévère, après la victoire qu'il remporta ſur Albinus ? Aucune. Et quand même il ſeroit certain qu'on lui donna cette marque d'atta-

chement en-deçà des Alpes, il faudroit encore prouver que ce fût à Carpentras plutôt que dans les villes principales de la Narbonnoiſe, telles que Vienne, Arles, Avignon, Narbonne, &c. Or M. Ménard n'inſiſte ſur rien de tout cela dans ſon mémoire; & par conſéquent ſon opinion ne doit paroître rien moins que probable.

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

Au lieu de cette preuve il en allégue une autre, qui a un rapport moins direct avec le ſujet; c'eſt celle qu'il tire de l'ordre d'architecture, dans lequel il croit que ce monument fut exécuté, qui eſt le compoſite. Il prétend démontrer par-là que le trophée de Carpentras ne fut élevé qu'après le regne de Trajan, qui finit en 117, parce que l'ordre compoſite étoit alors parvenu à ſa perfection; & comme de tous les événemens qui ſe paſſerent dans les Gaules après cette époque, il n'y en a point auquel il convienne plus naturellement qu'à la victoire de Septime-Sévère, il s'enſuit, ſelon cet auteur, qu'il fut élevé à cette occaſion.

Nous répondrons que l'ordre compoſite eſt au moins auſſi ancien que le regne de Jules-Céſar. M. Ménard convient qu'il étoit déjà connu du tems de ce dictateur; « mais ce ne fut que ſous ſon » regne, ajoute-t-il, & ſous celui d'Auguſte, que l'uſage com- » mença de s'en étendre dans l'empire. Cet ordre ne prit une forme » réguliere parmi les architectes que foiblement & peu-à-peu; de » ſorte que le premier bâtiment public où nous le trouvons em- » ployé, avec tous les ornemens ſpécifiques de cet ordre, & dans » toutes les regles qui lui ſont devenues propres & particulieres, » eſt le fameux arc de Titus, dont la conſtruction eſt poſtérieure » de pluſieurs années. » P. 751 & 752.

Le lecteur ſent que ces aſſertions avoient beſoin de quelques preuves. Nous ferions voir combien quelques-unes ſur-tout ſont hazardées, ſi nous avions beſoin de ce moyen pour achever de détruire le ſyſtême de M. Ménard. Il convient que l'uſage du compoſite commença de s'étendre dans l'empire ſous le regne d'Au-

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

guſte ; pourquoi donc notre monument n'auroit-il pas été fait du tems de cet empereur ? Eſt-ce, comme il le dit page 747, parce que *la ſculpture eſt bien différente & beaucoup moins bien traitée, qu'elle ne l'étoit ſous l'empire de ce prince ?* Si c'eſt pour cette raiſon, il eſt encore moins vrai de dire que ce monument n'a été fait, comme il l'aſſure, qu'après le regne de Trajan, quand l'ordre compoſite eut acquis toute ſa perfection. Ce ſeroit bien plutôt quand il n'avoit point encore pris ſa forme réguliere ; c'eſt-à-dire, ſous Auguſte. Ainſi la preuve que M. Ménard prétend tirer de l'ordre compoſite, en faveur de ſon ſyſtême, n'eſt rien moins que ſolide.

Mais au reſte, eſt-il bien certain que l'ordre d'architecture, ſuivant lequel l'arc de triomphe de Carpentras fut exécuté, ſoit le compoſite ? M. de la Monche, architecte de Lyon, ne ſçut pas le décider, bien qu'il fit graver deux deſſeins de ce monument. M. Ménard lui-même paroît indécis, malgré les efforts qu'il fait pour prouver que c'eſt l'ordre compoſite ; & le délabrement où ſont les reſtes de cet édifice, empêchera toujours de rien dire de bien poſitif ſur ce ſujet. On ne peut donc fonder aucun raiſonnement ſur une choſe qui eſt au moins équivoque.

De tout ce que nous venons de dire, il s'enſuit que ce n'eſt point à l'occaſion de la victoire de Septime-Sévère que l'arc de triomphe de Carpentras fut érigé ; nous croyons au contraire que c'eſt en mémoire de celle que Cn. Domitius-Ænobarbus remporta ſur les allobroges & les auvergnats réunis, près du confluent de la Sorgue & du Rhône, à deux lieues & demie environ de la ville de Carpentras. Nous en avons parlé dans l'hiſtoire.

Ma conjecture eſt fondée, 1°. ſur la poſition du lieu où eſt cet arc de triomphe ; 2°. ſur les figures qu'on y a gravées.

Cette victoire eſt une des plus mémorables que les romains aient remportée dans les Gaules ; moins par le nombre des ennemis qui reſterent ſur le champ de bataille, quoiqu'il y en eut beaucoup de tués, que par la réputation de bravoure qu'elle leur acquit parmi

les gaulois. Celles qu'ils avoient remportées ſur les ſalyes & les liguriens leur avoient ſans doute fait beaucoup d'honneur ; mais ils ne parurent jamais plus redoutables que quand ils eurent vaincu les allobroges & les auvergnats réunis, parce que ces peuples, du moins les auvergnats, paſſoient pour être les plus puiſſans des Gaules ; ainſi tout demandoit qu'on perpétuât le ſouvenir d'une journée ſi mémorable. Auſſi Florus remarque-t-il que les romains en eurent une joie très-vive ; & que Cn. Domitius-Ænobarbus, & Q. Fabius-Maximus, pour éterniſer le ſouvenir de la victoire qu'ils avoient remportée l'un & l'autre ſur ces deux peuples dans deux lieux différens, firent élever, ſur le champ de bataille, des tours de pierre ſurmontées de trophées d'armes ; ce qui parut nouveau, parce que le peuple romain n'étoit pas dans l'uſage d'inſulter aux vaincus, en conſacrant leur défaite ſur des monumens de cette eſpece.

ARC DE TRIOMPHE DE CARPENTRAS.

Flor. l. 3 & 2.

Cette pratique parut ſi propre à favoriſer l'orgueil ambitieux des romains, qu'ils l'adopterent enſuite, & firent bâtir des arcs de triomphe dans l'endroit même, ou tout auprès des lieux où les ennemis avoient été mis en fuite : or comme il n'y a point eu d'autre bataille auprès de Carpentras que celle de Cn. Domitius-Ænobarbus, il faut néceſſairement dire que c'eſt à ce ſujet qu'on érigea le trophée à la place des tours de pierre.

M. Ménard prétend que non, parce que ce monument, dit-il, eſt trop éloigné du champ de bataille. Mais Carpentras n'en eſt qu'à deux lieues & demie ou environ, & fut vraiſemblablement compris dans l'eſpace de terrein où les deux armées ſe battirent ; car dans leurs différentes évolutions, elles durent embraſſer un eſpace aſſez étendu. Au reſte on ſera fort ſurpris de voir faire cette difficulté par un homme qui veut que ce monument ait été conſtruit à l'occaſion d'une victoire remportée près de Trévoux. Une contradiction ſi palpable ne devroit pas ſe trouver dans un auteur.

Outre les preuves que la poſition du local nous fournit en

Arc de triomphe de Carpentras.

faveur de notre ſentiment, nous en trouvons de plus convaincantes encore dans les figures gravées ſur le monument. Ce grand trophée en bas-relief, élevé & attaché ſur un tronc d'arbre, d'où pendent de chaque côté, dans la partie ſupérieure, deux boucliers chargés de quelques ornemens, eſt la repréſentation de celui que Cn. Domitius-Ænobarbus mit ſur la tour de pierre; & nous voyons clairement, qu'on a voulu repréſenter une défaite des gaulois, par le caſque rond qui termine le faîte de l'arbre, & duquel ſortent de longs cheveux.

Pour entendre ce que ſignifient les deux captifs qui ſont auprès du trophée, il faut ſe rappeller qu'après que Cn. Domitius-Ænobarbus eut défait les gaulois auprès de la Sorgue, comme ils remuoient encore, le ſénat envoya Q. Fabius-Maximus à la tête de trente mille hommes. Ce général les attaqua au confluent de l'Iſere & du Rhône, & les battit avec tant de ſuccès, qu'il en tua plus de ſix vingts mille.

Strab. l. 4. Oroſ. l. 5. c. 11. Val. Max. IX. 6.

Cette défaite conſterna tellement les gaulois, qu'ils ſe déterminerent à demander la paix. Il ne s'agiſſoit que de ſçavoir auquel des deux généraux romains ils s'adreſſeroient (car Domitius étoit encore dans la province); il étoit tout naturel qu'ils préféraſſent Fabius, & ils le firent. Domitius, jaloux de cette préférence, s'en vengea ſur Bituit par une noire perfidie. Bituit étoit roi des auvergnats; il avoit combattu à la tête de ſes troupes contre les généraux romains. Domitius engagea ce prince à venir dans ſon camp ſous prétexte d'une entrevue, & lorſqu'il l'eut en ſon pouvoir, il le fit charger de chaînes & l'envoya à Rome. Son fils Cogentiac eut le même ſort; il fut pris & envoyé en Italie.

Ce trait d'hiſtoire nous donne l'explication des deux captifs vêtus de l'habit de guerre, nommé *ſagum*, en uſage chez les gaulois, & ayant tous deux les cheveux flottans, comme on les portoit dans la plus grande partie de leurs états. Le bandeau dont leur tête eſt ceinte eſt l'emblême de la royauté, & il convient

très-bien à ces deux perſonnages, ainſi que cette draperie en forme de manteau, qui deſcend plus bas que le genou, & qui eſt noué ſur les épaules; il ſemble qu'on ait voulu diſtinguer Bituit de ſon fils par des marques qui déſignoient plus particuliérement la royauté, comme ces longs cheveux qui voltigent de part & d'autre, avec un bandeau autour de la tête; au lieu que le jeune prince a les deux bouts de ſon bandeau pendus par derriere; enfin Bituit eſt placé à droite, & à ſes pieds il avoit quelqu'autre emblême de la royauté qu'on ne diſtingue plus, & que M. Ménard prend pour la queue d'un animal; ce qui n'eſt pas hors de vraiſemblance; car on ſçait que les grands ſeigneurs gaulois aimoient beaucoup certains animaux, tels que les chiens, par exemple; auſſi l'hiſtoire nous apprend-elle que l'ambaſſadeur que Bituit envoya à Domitius avant la premiere bataille, emmena avec lui une grande meute. Il n'eſt donc pas poſſible de méconnoître à ces traits une victoire remportée ſur des gaulois : or comme celle de Domitius eſt la ſeule qui puiſſe convenir à l'arc de triomphe de Carpentras, nous ne ferons aucune difficulté de dire, que c'eſt à cette occaſion qu'il fut érigé. Les ſoldats de chaque colonie furent flattés d'avoir des monumens qui embelliſſent leur ville, & qui retraçaſſent à tous les yeux les explois de leurs concitoyens. L'amour qu'ils avoient pour la gloire leur eût fait adopter cet uſage, quand même la politique ne les y auroit pas engagés; car dès qu'Auguſte eut commencé de faire conſtruire des arcs de triomphe dans les provinces, dès qu'il eut exhorté les principaux citoyens d'imiter ſon exemple pour l'embelliſſement de leur patrie, on vit les pronconſuls en faire bâtir dans les villes de leur département, & les colonies en élever chez elles, afin de ſe mieux conformer au goût de l'empereur & de gagner ſa bienveillance. La colonie de Carpentras, qui voyoit peut-être d'un œil jaloux les ſuperbes monumens d'Orange, ſe piqua ſans doute d'émulation, & obtint du gouvernement, qu'à la place de la tour.

Arc de triomphe de Carpentras.

Arc de triomphe de Carpentras.

de pierre élevée par Cn. Domitius-Ænobarbus, on conſtruiſît un édifice qui tranſmettroit à la poſtérité le ſouvenir d'une action ſi glorieuſe pour les romains. Cette victoire méritoit en effet d'être diſtinguée par un arc de triomphe particulier, ſur lequel elle fut ſans doute gravée avec celle de Q. Fabius, qui n'étoit qu'une ſuite de l'autre, & qui n'auroit pas manqué d'être gravée ſur un édifice public fait exprès, ſi celui de Carpentras n'eût fourni naturellement une occaſion d'en conſerver le ſouvenir, ſans faire une double dépenſe.

Arc de Triomphe de Cavaillon.

Arc de triomphe de Cavaillon.

De tous les moyens que la flatterie inventa pour gagner les bonnes graces des empereurs, il n'y en eut peut-être pas de moins blâmable, que celui d'ériger des arcs de triomphe en leur honneur, parce que les villes y trouvoient l'avantage de s'embellir, & les arts des occaſions de ſe perfectionner.

Cependant je ne crois pas que le goût de ces ſortes de monumens ait jamais fait oublier, du moins en Provence, qu'il falloit avoir un prétexte pour en conſtruire; car bien qu'Avignon, Arles & Fréjus fuſſent des villes très-conſidérables, comme il ne s'y étoit jamais livré de bataille, on n'y en érigea aucun. Il faut donc, ou qu'il y ait eu quelque action mémorable près de Cavaillon, ou que le monument, dont on voit encore les reſtes, ne ſoit pas un arc triomphal. C'eſt ce que nous examinerons après en avoir donné la deſcription telle que nous la trouvons dans les mémoires de l'académie des belles-lettres. T. 31. p. 256.

Ce monument eſt une grande & ſeule arcade, avec un pilaſtre de chaque côté, qui eſt chargé de feuilles en deſſin courant, & dont le chapiteau eſt orné de feuilles d'acanthe affectées, comme on le fait, à l'ordre corinthien; mais qui ſe trouve plus court d'un module que les chapiteaux de cet ordre, & qui doit faire juger que

ARC DE TRIOMPHE DE CAVAILLON.

que c'eſt ici un pilaſtre attique ; on voit au-deſſus des archivoltes, ou cintres de l'arc, *une victoire aîlée* dans chaque angle, tenant une palme à la main droite & une couronne à la gauche. Les fragmens de ce monument, dont on trouve le deſſin dans les antiquités de Monfaucon, ſont dans le jardin du prévôt de la cathédrale de Cavaillon.

M. Ménard, de qui nous avons tiré cette deſcription, prétend que c'eſt un arc de triomphe érigé en l'honneur de Conſtantin, au ſujet des trois batailles qu'il gagna ſucceſſivement à Turin, à Vérone & auprès de Rome, ſur les troupes du tyran Maxence, qui, après ſa premiere défaite, ſe noya dans le Tibre en voulant paſſer ſur un pont de bateaux près de Pontemole.

On voudroit ſçavoir pour quelle raiſon la ville de Cavaillon ſe ſignala par ce monument, tandis que la ville d'Arles à laquelle Conſtantin avoit donné des preuves ſingulieres de prédilection, & où il ſe plaiſoit à demeurer quand il étoit dans les Gaules, ne paroît avoir rien fait dans cette occaſion pour lui témoigner ſon zele ; cependant elle portoit ſon nom, & ſi elle étoit devenue une des plus grandes & des plus belles villes des Gaules, elle le devoit à ſa munificence. Pourquoi donc auroit-elle cédé à la petite ville de Cavaillon, qui n'avoit reçu de cet empereur aucune marque particuliere de bonté, pourquoi, dis-je, lui auroit-elle cédé l'honneur d'élever au milieu de ſes murs un pareil édifice ? Tout cela méritoit d'être développé & appuyé de quelques faits ; car de dire, d'une maniere générale & ſans preuve, que la ville de Cavaillon s'empreſſa de fixer, par un monument durable, la mémoire de la défaite du tyran Maxence, pour gagner la bienveillance de Conſtantin, & lui témoigner ſa reconnoiſſance des marques de protection qu'elle en avoit reçues quand il étoit à Arles ; c'eſt avouer qu'on adopte un ſyſtême dont on ne peut déguiſer la foibleſſe.

Pour moi, j'avoue ingénuement que je ne trouve dans l'hiſtoire

ARC DE TRIOMPHE DE CAVAILLON.

aucun fait qui puiſſe nous conduire à une explication ſatisfaiſante. Il n'y a que les exploits de Pompée qui pourroient avoir quelque rapport au monument dont il eſt ici queſtion; car on ſçait que ce romain battit les habitans du Vivarais, du dioceſe de Vaiſon, & les autres peuples qui habitoient le long du Rhône juſqu'auprès d'Arles. Les hiſtoriens ajoutent, qu'il donna les deux bords du fleuve aux marſeillois. Nous ſçavons, en effet, que ceux-ci avoient fait quelques établiſſemens dans ces nouvelles poſſeſſions, & que la ville de Cavaillon, ſituée ſur la Durance, pas bien loin du Rhône, leur appartenoit. Seroit-ce ce peuple qui fit ériger ce monument, pour y conſacrer les exploits de Pompée & la gloire des armes romaines? Je conviens que cette maniere de flatter les romains n'avoit rien de bas, & qu'elle étoit au contraire très-ingénieuſe & digne de la politeſſe des marſeillois; mais je n'oſe leur attribuer cette marque de reconnoiſſance, parce qu'elle eſt contraire aux uſages des grecs. Dirons-nous que la colonie romaine, qui fut enſuite établie à Cavaillon, voyant les habitans d'Orange & de Carpentras embellir leur ville de ces ſortes de monumens, voulut auſſi avoir le ſien, & qu'elle prit pour ſujet les exploits de Pompée ſur les bords du Rhône & de la Durance? Deux modernes, car dans le champ des conjectures chacun veut placer la ſienne, ont cru que l'envie de voir par-tout des monumens romains, avoit fait transformer en arc de triomphe le portail d'une égliſe, & qu'on prenoit pour une victoire un ange qui tient d'une main la palme, & de l'autre la couronne du martyre. Ces deux ſçavans n'ont pas fait attention que l'égliſe dont ils parlent fut brûlée en 551, & qu'avant cette époque, les chrétiens ne mettoient aucune repréſentation de ſaints ni d'anges ſur la façade de leurs temples.

Voyage littéraire de la France.

Il faut avouer que ſi l'étude des monumens anciens a quelque choſe de ſatisfaiſant & d'utile, c'eſt plutôt par les modeles qu'ils offrent, que par le jour qu'ils répandent ſur l'hiſtoire. Nous avons

beau nous épuiſer en conjectures, nous ſentons que la vérité ſe refuſe preſque toujours à nos recherches, & que quand elle ſe montre, elle ne perce que foiblement à travers les ténebres de l'antiquité. Nous avons beau faire, il y a des cas où nous tenterions envain de la connoître. Tous les efforts que nous ferions pour y parvenir, n'aboutiroient tout au plus qu'à marquer notre ignorance. Nous n'eſſaierons donc pas de donner une explication des monumens qui ſe voient à une demi-lieue de Saint-Remi. Nous aimons mieux adopter les conjectures de M. Ménard, que d'en haſarder qui ſeroient moins plauſibles.

ARC DE TRIOMPHE DE CAVAILLON.

Acad. des inſcr. t. 32. p. 652.

DES MONUMENS DE SAINT-REMI : L'ARC TRIOMPHAL.

M. Ménard prouve qu'il y avoit anciennement, à une demi-lieue de Saint-Remi, en tirant vers le ſud-ſud-eſt, une ville nommée *Glanum Livii*, dont les auteurs parlent; mais dont on n'avoit point encore fixé la véritable poſition. Elle fut bâtie par les romains, partie ſur le penchant d'un côteau, & partie dans la plaine qui eſt au bas. C'eſt un fait démontré par des veſtiges d'antiquités, tels que des murs & des débris de bâtimens romains, des médailles, des urnes, des inſtrumens de ſacrifice, & autres antiques de tout genre qu'on a découverts en fouillant ſous terre dans toute l'étendue de cet emplacement. Ces preuves ſont encore fortifiées par la conformité de poſition qui ſe trouve entre cet emplacement & celui de *Glanum*, marqué ſur la table théodoſienne ou de Peutinger.

ARC TRIOMPHAL DE SAINT-REMI.

Pline l'appelle *Glanum Livii*, & la met parmi les villes de la Gaule narbonnoiſe, qui jouiſſoient du droit latin. Cette dénomination nous fait comprendre, qu'il faut en rapporter l'origine à un *Livius*, qui ne peut être que *M. Livius, L. F. Druſus-Libo*, qui fut conſul avec *L. Calpurnius-Piſo-Ceſonius*, l'an de Rome 739. Le ſurnom de *Livius* lui venoit par adoption, & celui de *Libo*, attaché à la famille *Scribonia*, marquoit qu'il étoit de cette famille par ſa naiſſance.

ARC TRIOMPHAL DE SAINT-REMI.

C'eſt peu de tems après ſon conſulat, dit M. Ménard, & pendant qu'il aura vraiſemblablement gouverné la province romaine en qualité de proconſul, qu'il a dû fonder cette ville & lui impoſer ſon nom. Il regne ici un concours de circonſtances ſi conformes à l'hiſtoire du tems, qu'après les avoir déduites, on ſera peut-être diſpoſé à convenir de l'apparence de vérité, qui regne dans l'opinion que je propoſe.

On ſçait qu'Auguſte fonda diverſes colonies dans la province narbonnoiſe, où il demeura quelque tems, & qu'il renouvella celles que Jules-Céſar y avoit déjà fondées après le retour d'Auguſte à Rome, *M. Livius-Druſus* étant entré dans les fonctions de proconſul. On peut croire qu'il ne manqua pas de ſuivre les vues de l'empereur, & qu'il continua dans les Gaules la fondation ou le renouvellement de diverſes colonies ; ce fut donc alors qu'il dût jetter les fondemens de la ville de *Glanum*, à laquelle il donna ſon nom, en y établiſſant une (1) colonie. Mais nous ne pouvons pas lui rapporter les monumens dont cette ville eſt embellie, parce qu'il n'eſt dit nulle part qu'il ſe ſoit ſignalé dans quelque bataille à la tête des armées. Il faut donc les rapporter à quelqu'un de ſes parens ou alliés. Or, nous ne trouvons que *Nero-Claudius-Druſus* à qui cet arc de triomphe puiſſe convenir ; c'eſt un des plus vaillans capitaines que Rome ait produit ſous le regne d'Auguſte. Il étoit fils de Tibere-Néron, & frere de l'empereur Tibere. Sa mere Livie fut cédée par ſon pere à Auguſte, qui la lui demanda pour l'épouſer, quoique groſſe, & elle accoucha de *Druſus* trois mois après être entrée dans la maiſon d'Auguſte, l'an de Rome 716.

(1) Aucun auteur ne parle de la colonie de *Glanum Livii*, & il n'y a point d'apparence qu'il y en eût une ; il n'eſt pas certain non plus que M. Livius-Druſus ait été gouverneur de la province. Quant à la fondation de la ville, on ne peut pas lui en faire honneur ; car le mot celtique *Glanum*, prouve qu'elle exiſtoit auparavant. Il faut convenir qu'un ſyſtême eſt bien foible quand toute ſa force dépend de pluſieurs ſuppoſitions. Malgré tout cela, nous convenons encore que nous n'avons rien de mieux à propoſer, que la conjecture de M. Ménard.

En 742, Nero-Claudius-Druſus ſe ſignala contre les germains, qui étoient venus en-deçà du Rhin, & les obligea de repaſſer le fleuve. L'année d'après il le paſſa lui-même, & remporta ſur ces peuples de nouvelles victoires, qui lui valurent, à ſon retour à Rome, l'ovation & les ornemens du grand triomphe. En 745 il fut fait conſul avec T. Quintius-Criſpinus. Son conſulat n'étoit pas encore fini qu'il fut rappellé dans la Germanie par les troubles qui s'y éleverent, & il y eut les mêmes ſuccès : de ſorte qu'après avoir érigé un trophée ſur le bord de l'Elbe, il ſe mit en état de retourner à Rome; mais il étoit à peine arrivé près du Rhin, que ſon cheval s'étant renverſé il ſe caſſa une jambe, & mourut de cette fracture ſur les bords de la Lippe, le 11 de juillet de la même année 745, n'étant encore que dans la trentieme année de ſon âge.

ARC TRIOMPHAL DE SAINT-REMI.

Suet. *in* Claud. c. 1.
Dion. Caſſ. hiſt. l. 55.
Sigon. *in faſt.* p. 333.
L. ep. 150.

Les regrets de l'armée ne peuvent s'exprimer. Elle lui rendit des honneurs particuliers, ſelon le témoignage de Suétone, & lui érigea un cénotaphe, autour duquel les ſoldats devoient faire des courſes tous les ans à certains jours; & les villes des Gaules, des prieres publiques en ſon honneur par des députés. Le corps de Druſus ayant été porté à Rome; les urnes où l'on recueillit ſes cendres furent placées dans le tombeau des Céſars, & Auguſte prononça lui-même ſon oraiſon funebre dans le cirque; enfin le ſénat lui fit ériger un arc de triomphe de marbre, & de ſuperbes trophées, dans la grande voie-Appienne, & décerna à toute ſa poſtérité le ſurnom de *Germanicus*.

Druſus avoit été l'amour & les délices des provinces. A ces motifs d'une vénération générale pour ſa mémoire, il s'en joignit de plus particuliers & de plus propres aux habitans de *Glanum Livii*, par l'alliance que cet homme célebre avoit avec *M. Livius-Libo*, fondateur de leur ville; car on a vu d'un côté que *Druſus* étoit fils de *Livie*; & de l'autre, que *M. Livius-Libo* étoit entré dans la famille *Livia* par adoption. Une ſi forte raiſon rendoit chere, aux habitans de *Glanum*, la gloire de cet illuſtre allié de leur fondateur;

ARC TRIOMPHAL DE SAINT-REMI.

les ſentimens de leur reconnoiſſance ſe trouvoient auſſi juſtement ſatisfaits en la faiſant éclater envers le vainqueur des germains, que s'ils l'euſſent toute rapportée au fondateur de leur ville.

Ce fut donc en l'honneur de Claudius-Druſus qu'ils érigerent l'arc de triomphe dont il s'agit, & qui ne conſiſte plus qu'en une grande arcade, dans les vouſſoirs de laquelle il y a de chaque côté une victoire aîlée, ſculptée en bas-relief, qui tient une palme à la main. L'archivolte ou bandeau de l'arc, eſt chargé de fleurs, de bouquets & de guirlandes en deſſin courant; de chaque côté de cette arcade ſont placées deux colonnes cannelées, dont le chapiteau manque, parce que toute la partie ſupérieure eſt tombée; on peut cependant juger à leur diametre & par leurs baſes, qu'elles étoient d'ordre corinthien.

Dans l'entre-deux de ces colonnes, on voit des deux côtés des figures d'hommes de plein-relief, placées, non point dans des niches, mais à fleur de mur, & poſées ſur des pierres ſaillantes en forme de conſoles & ſans ornemens. Des deux ſtatues du côté droit, la premiere dont il manque la tête eſt vêtue d'une ſorte de robe ou tunique qui lui couvre les pieds; & la ſeconde qui touche l'arcade, n'a qu'un *ſagum* ou ſurtout, qui lui vient aux genoux.

Des ſtatues du côté gauche, celle qui eſt la plus éloignée de l'arcade, n'a point de tête; l'autre en a une, couverte d'une eſpece de bonnet rond, d'où il ſort quelque peu de cheveux; celles-ci ſont toutes deux vêtues d'une longue robe, comme l'eſt celle du côté oppoſé. Ce bonnet eſt aſſez ſemblable à celui des parthes, répréſentés ſur l'arc de Septime-Sévère à Rome, qui ont une barbe, des cheveux, & une longue robe avec un manteau par-deſſus. Au reſte on ne peut pas trop juger de l'attitude & de la poſition des bras de toutes ces figures, parce qu'elles ſont extrêmement fruſtes & dégradées dans cette partie ſupérieure.

Tel eſt l'arc de triomphe qui fut érigé en l'honneur de Claudius-Druſus, à l'occaſion de toutes les victoires qu'il avoit remportées

ARC TRIOMPHAL DE SAINT-REMI.

en diverſes campagnes ſur les différens peuples qui habitoient la Germanie. Les habitans de Glanum étoient autoriſés à lui rendre ces honneurs ſolemnels par l'exemple de Rome, qui lui en avoit rendu de pareils avec la plus grande magnificence : & ceci s'accorde parfaitement avec ce que dit Suétone, que les villes des Gaules furent compriſes dans l'obligation que l'armée s'impoſa, de lui rendre des honneurs publics après ſa mort ; ils faiſoient en même-tems leur cour, non-ſeulement à toute la famille de Livia & à celle de Druſus, les plus diſtinguées peut-être qui fuſſent alors dans l'empire, mais à Auguſte même, qui avoit toujours eu pour Druſus une amitié & une eſtime particuliere.

Au ſurplus, le goût & l'ordonnance qui regnent dans toute l'architecture du monument triomphal, conviennent exactement au tems où nous fixons ſa conſécration ; tout y reſſent l'élégance du ſiecle d'Auguſte ; l'ordre corinthien qu'on y voit employé eſt traité avec une extrême délicateſſe. Il ne faut, pour s'en convaincre, que conſidérer la beauté des pilaſtres qui décorent ce monument : ils ſont chargés de feuillages admirablement bien travaillés ; & nous ne croyons pas qu'il ſoit permis de les attribuer à un autre tems qu'à celui d'Auguſte. Ce n'eſt pas tout, les ſtatues dont cet arc eſt enrichi, confirment l'époque de ſa dédicace, & caractériſent le genre de victoire qui l'a occaſionnée. Les quatre figures d'hommes qu'elles repréſentent, ſont vêtues du *ſagum*, qui étoit l'habillement ordinaire des germains, habillement qu'ils attachoient avec une agraffe, ſelon Tacite. Le même auteur nous apprend qu'ils portoient, du moins les plus riches, une longue robe, & qu'ils ſe couvroient auſſi de peaux. Quelques-unes des figures de l'arc ſont également vêtues d'une longue robe, & par-deſſus, elles ont une eſpece de manteau qui pourroit bien être une peau de bête. Nous pouvons donc regarder ces ſtatues comme repréſentant les Germains vaincus & captifs, & comme étant les ſymboles des fréquentes victoires que Druſus avoit remportées ſur eux.

De mor. Germ. 9.

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

Du Mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

Il nous reſte encore à parler du tombeau qu'on voit au même endroit, & qui ne le céde point à l'arc de triomphe, ſoit pour la beauté de l'architecture, ſoit pour l'élégance de ſes ornemens. M. Ménard prétend que tous les deſſins qui nous en reſtent ſont imparfaits & fautifs.

Cet édifice, entiérement bâti de groſſes pierres de taille, a huit toiſes trois pieds de hauteur. Il porte ſur une baſe quarrée. La face occidentale de cette baſe eſt chargée d'un bas-relief, dont les figures ſont aſſez dégradées; mais où l'on entrevoit encore l'image d'une bataille. Bouche ſuppoſe, & dans le deſſin & dans ſon récit, que c'eſt l'action d'un cheval effarouché, duquel on voit tomber une femme, que quelques perſonnes relevent de terre. Il y a tout auprès, ajoute-t-il, d'autres figures qui levent les mains en haut, comme en ſigne d'étonnement & de douleur; mais c'eſt-là plutôt une idée & une imagination de l'écrivain qu'une deſcription exacte, parce que le mauvais état où ſe trouve maintenant toute cette ſculpture, empêche d'en découvrir le détail. Diſons plutôt qu'on n'y entrevoit que des grouppes vagues & peu diſtincts de figures relatives à quelque combat. Les trois autres faces ſont de même chargées de batailles; mais tout auſſi dégradées que les précédentes.

Bouch. chorogr. de Prov. l. 3. c. 3. p. 136.

Au-deſſus de la baſe, ou piédeſtal quarré, eſt une eſpece de portique ouvert de quatre côtés par un pareil nombre d'arcades, dont les angles ſont ornés de pilaſtres cannelés, d'ordre corinthien, où regnent divers ornemens courans. Sur l'architrave de l'arcade occidentale de ce portique, qui eſt celle qui répond à-plomb au tableau de la baſe chargé du bas-relief que nous venons de décrire, eſt une inſcription en très-beaux caracteres gravés dans la pierre, qui ne tient qu'une ligne; elle eſt ainſi conçue conformément à l'exacte leçon qu'en a donné M. l'abbé Barthelemi.

SEX.

SEX. L. M. IVLIEI. C. F. PARENTIBVS. SVEIS

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

La friſe qui ſuit eſt ornée de figures en bas-relief, qui repréſentent des tritons & des chevaux marins.

Enfin cette partie, qui forme le portique, eſt terminée par un dôme dont le deſſus, fait en coupe renverſée, couvre tout l'édifice. Cette eſpece de coupole eſt ſupportée par des colonnes iſolées, toutes cannelées & d'ordre corinthien. Au milieu de ce dôme, & en dedans, ſont deux grandes ſtatues debout, vêtues à la romaine.

Tous ceux qui ont eu occaſion de parler de ce monument, ou de l'expliquer, le qualifient de mauſolée; c'eſt un ſentiment général & unanime; mais on n'eſt pas également d'accord ſur les perſonnes pour leſquelles il fut érigé. Cette diverſité de ſentimens vient de la différente maniere de lire l'inſcription. Cependant, quoique le vrai ſens paroiſſe être fixé aujourd'hui, nous n'en ſommes pas plus éclairés ſur la deſtination de ce tombeau. On convient, ſuivant l'explication de M. l'abbé Barthelemi, qu'il faut lire *Sextus, Lucius, Marcus Juliei, Caii filii, parentibus ſuis. Sextus, Lucius, Marcus, tous trois fils de Caïus-Julius, à leurs parens.* On a mis *Juliei* pour *Julii.* C'eſt un nom de famille mis au pluriel, qui ſe rapporte à trois prénoms. Mais quel eſt ce *Caïus-Julius?* C'eſt ce qui nous reſte à ſçavoir, & qu'il eſt impoſſible de découvrir.

M. Ménard croit que cet édifice ayant été conſtruit preſqu'en même tems que l'arc triomphal, & étant placé tout auprès, il doit avoir auſſi quelque connexion avec lui: d'où il conclut qu'il a été conſacré en l'honneur de quelque capitaine romain, de la famille *Julia*, nommé C. Julius, qui s'étoit ſignalé dans les expéditions de Druſus. Ses trois fils voulurent auſſi que le même cénotaphe ſervît à repréſenter les obſéques de leur mere; c'eſt pour cela qu'on y mit deux ſtatues, qui ſont l'image & la figure des deux époux.

DU MAUSOLÉE QUI EST AUPRÈS DE SAINT-REMI.

Mais après cette explication vague, nous ne ſçavons pas mieux ce que c'eſt que ces trois fils qui éleverent ce monument, ni ce que leur pere avoit fait, & le rang qu'il tenoit. Nous ignorons également s'ils étoient nés à Rome ou à *Glanum Livii*, s'ils étoient attachés à la Provence par leur naiſſance ou par quelque charge; en un mot, nous ne ſçavons rien de ce qui pourroit ſatisfaire notre curioſité, & répandre quelque jour ſur notre hiſtoire. Au reſte, il peut très-bien ſe faire que ce ne ſoit qu'un ſimple monument érigé par trois freres en l'honneur de leurs pere & mere, uniquement pour donner une marque de leur piété. N'en voyons-nous pas des exemples dans l'hiſtoire moderne? Je crois donc que nous avons tort de chercher ailleurs, que dans la tendreſſe filiale ou dans l'amour du faſte, les cauſes de la conſtruction de cet édifice. Ces deux motifs réunis ſont plus que ſuffiſans pour faire élever de pareils ouvrages, que le tems reſpecte, tandis qu'il enſevelit dans l'oubli les actions de ceux qui les ont fait conſtruire.

On a trouvé au même endroit une très-belle ſtatue de pierre, dont M. Spon a donné un deſſin dans ſes recherches d'antiquités; elle repréſente une femme debout, vêtue d'une tunique ou vêtement de deſſous, qui paroît retenu par une eſpece de ceinture; par-deſſus eſt une longue robe qui lui vient juſqu'aux talons, & qui eſt ſculptée avec la plus grande délicateſſe; elle a le bras droit tout nu; le gauche eſt enveloppé dans la draperie; de chaque main elle tient un corps qu'il n'eſt pas aiſé de diſtinguer; mais on croit que celui de la main droite eſt deux épis de bled avec une fleur de pavot, & celui de la gauche une patere ou un panier avec des fruits. Les draperies de cette figure ſont admirablement bien traitées, & préſentent une élégante ſimplicité; elle n'a aucune ſorte de pendant aux oreilles; ſa coëffure, qui paroît bien conſervée, a quelque rapport avec celle de diverſes figures étruſques très-anciennes, dont M. le comte de Caylus nous a donné les deſſins; c'eſt-à-dire, qu'il paroît une partie des cheveux

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

au-deſſus & dans la circonférence du front, & l'autre partie eſt liée par derriere, & comme enveloppée dans une eſpece de coëffe ou de turban; elle a les pieds nus, & l'on entrevoit, aux mouvemens de la draperie, que les jambes l'étoient auſſi. La ſtatue paroît ſur un beau piédeſtal, & dans l'action d'une perſonne qui veut marcher.

On croit que cette ſtatue eſt l'image de la divinité, connue ſous le nom de foi publique, *fides publica*.

Comme je me doutois que l'inſcription rapportée dans la premiere partie de la chorographie, page 47, étoit altérée, je m'en ſuis procuré une copie exacte, & voici comment il faut la lire :

MEMORIAE. AETERNAE
AEBVTI. AGATHON...
IIIIII. VIRO. AVG. CORP. COL. IVL.
PATER. AREL. CVRAT. EIVS
DEM. CORP. BIS. ITEM. IIIIII
VIRO. COL. IVL. APTAE. NAV
TAE. ARARICO. CVRATORI
PECVLI. R. P. GLANICO. QVI
VIXIT. ANNOS. LXX
AEBVTIA. EVTYCHIA. PATRO
NO. ERGA. SE. PIENTISSIMO

Ce qui me la rendoit ſuſpecte, c'eſt la ſyllabe TER, qui, placée comme elle l'étoit, ne ſignifioit rien. Au lieu qu'on voit à préſent qu'elle fait partie du mot PATERNAE, épithete donnée à la colonie d'Arles, fondée par Jules-Céſar. Cette inſcription nous apprend donc qu'*Æbutius* étoit un des prêtres *auguſtaux* de cette ville. Il a l'épithete de CORPORATVS, parce que ces prêtres

Du mausolée qui est auprès de Saint-Remi.

étoient réunis en corps. Cette épithete dans les Gaules paroît n'avoir été en uſage que dans la province narbonnoiſe ; cependant tous les prêtres auguſtaux ne la prenoient point. Auroit-elle également ſervi à diſtinguer les anciens ou les vétérans, qui, ne faiſant plus leurs fonctions, pouvoient remplir d'autres places ailleurs ; comme nous voyons en effet qu'*Æbutius* étoit adminiſtrateur des deniers publics à *Glanum* ? C'eſt une conjecture que je ſoumets aux lumieres des ſçavans.

MÉMOIRE SUR LES MÉDAILLES DE MARSEILLE.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

LA république de Marſeille a fait frapper des médailles d'argent & de bronze : on en trouve quelquefois d'argent doré, dont la dorure paroît antique; c'eſt vraiſemblablement ce qui a induit en erreur les auteurs qui ont dit que les anciens marſeillois avoient des monnoies d'or. Quelque recherche que j'aie fait, je n'en ai trouvé aucune, & je ne connois point d'antiquaire qui en ait vu. D'ailleurs, les auteurs qui ont parlé des monnoies d'or de Marſeille, traitent ce ſujet ſi ſuperficiellement, qu'ils méritent peu de croyance (1).

Goltzius, *Sicil. & Magn. Græc.* p. 315.

Hiſt. de Prov. par Bouche, t. 1. p. 77.

Antiq. de Marſeil. par Raymond de Soliers, p. 243.

Il nous reſte une quantité incroyable de médailles d'argent de cette ancienne république. Les plus communes ont la tête de Diane d'un côté, & un lion au revers. Celles qui ont la tête d'Apollon & les deux lettres M A, ne ſont gueres plus rares. On en trouve tous les jours des unes & des autres, ſoit dans la terre, ſoit dans des ruines; & comme elles n'ont que la valeur de leur poids, les orfévres fondent toutes celles qui tombent dans

Hiſt. de Marſ. par Ruffi, t. 2. p. 323.

Annales Maſſil. par Gueſnai, p. 80.

(1) L'auteur le plus inſtruit qui ait écrit ſur les médailles de Marſeille, eſt Goltzius. Ce célebre antiquaire ne dit rien ſur ce ſujet qui ſoit digne de ſa réputation. Il donne ſeulement la figure de neuf de ces médailles, qu'il ne rapporte pas même bien fidelement, & il mêle quelques fables dans l'explication qu'il en donne. Il ne dit pas préciſément que les marſeillois aient eu des médailles d'or; mais ce qui eſt équivalent, il met la double lettre *AI* à côté d'une médaille de Marſeille, que nous ne connoiſſons qu'en argent, & qui eſt fort commune. Il eſt poſſible que ce ſoit une faute du graveur, qui ait mis *AI* pour *AR*. Bouche dans ſon hiſtoire de Provence, ajoute peu à ce que Goltzius avoit dit ſur les médailles de Marſeille; il parle en paſſant des monnoies d'or de cette ville. Raymond de Soliers dans ſes antiquités de Marſeille, Ruſi dans ſon hiſtoire, & Gueſnay dans ſes annales, diſent ſeulement que les marſeillois avoient de la monnoie d'or, d'argent, & de cuivre, ſans citer, ni entrer dans de plus grands détails.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

leurs mains. On en a découvert plus d'une fois des dépôts conſidérables. On en trouva un près de Tourves dans le XIVe ſiecle, & cet événement, quoique fort naturel, fut embelli de circonſtances merveilleuſes, qui, dans ce ſiecle crédule, furent reçues avidement; de ſorte que les officiers de la chambre des comptes crurent devoir en faire mention dans leurs regiſtres (1).

Au mois de juin 1771, on a trouvé dans le terroir de Roquefeuil, à quatre lieues d'Aix, environ quarante marcs de médailles de Marſeille; elles étoient de l'argent le plus pur, & avoient toutes la tête de Diane avec le lion au revers, tel qu'il eſt aux nombres 1 & 11 de la premiere planche; elles étoient auſſi bien conſervées que ſi elles ſortoient des mains de l'ouvrier; & ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt que ſur une ſi grande quantité, il n'y en avoit pas une ſeule qui fût fourrée, quoique les faux monnoyeurs fuſſent en ſi grand nombre à Marſeille, que la plus

(1) Voici ce qu'on trouve dans les archives de la chambre des comptes d'Aix, regiſtre dit *Viridis*, fol. 10. *Anno Domini* 1366, *die* 12 *menſis junii*, *accidit apud caſtrum de Tourreves*, *Bojuliæ ſancti Maximini & archiepiſcopatûs Aquenſis*, *in quâdam carreriâ publicâ*, *quæ eſt inter ipſum caſtrum de Tourreves*, *& caſtrum de Saillouio ipſi contiguum*, *circò horam nonam illius diei*, *quæ erat dies Veneris*, *dùm tres pueruli ibidem veniſſent*, *& ad excitandum quemdam juvenem ibidem dormientem paſtorem*, *habentem ibi gregem ſuum*, *acceſſiſſent*, *quaſi poſt ſe dicti pueruli viderunt terram evomentem pecuniam argenteam per ſubtile foramen in dictâ correriâ*, *quaſi de magnitudine introitûs digiti*, *& dicentes eſſe pecuniam ipſum*, *Pelhoucus*, *ſcilicèt plumbeam de quâ luditur*, *impleverunt de illâ ſua marſupio & deindè gremium : & cum adhuc flueret pecunia ipſa ad modum fontis*, *ipſi infantes cum manu claudebant foramen ipſum*, *& tunc ſimile foramen erumpebat in aliâ parte dictæ carreriæ*, *ibi propè à quo progrediebatur pecunia ipſa*, *in tantum quod ſecundùm æſtimationem communem jam apparebat ibi eſſe in ſuperficie terræ à dicto egreſſu foramine pecunio ipſa*, *in quantitate velut onus viginti mulorum ; & ſupervéniens quædam mulier videns pecuniam ipſam*, *clamavit* ma part, ma part, *& inclinans ſe ad capiendum de illâ*, *ſubitò pecunio ipſa diſparuit*, *& undè egreſſa fuerit ſubintravit*, *remanentibus plenis gremiis & marſupiis puerulorum ipſorum. Et erat ipſa pecunia forma talis habens ab unâ parte formam eopitis Sarraceni*, *& ab aliâ parte erat forma talis habens crueem cum litteris ſicuti patet*, M A, *& erat puri argenti fini*, *quod dicebatur valere denarios quinque*, *vel circà*, *nunc uſualis monetæ : de quo eventu multi præfagiati ſunt potiùs malum quàm bonum ; quid autem per hoc futurum ſit*, *Deus novit.* Tout ce qu'il y a de vrai dans

grande partie des médailles de cette ville, qui ſe ſont conſervées juſqu'à nous, porte cette marque de fauſſeté qui n'eſt pas équivoque. Cette circonſtance, jointe à la parfaite conſervation de ces médailles, nous fait penſer qu'il eſt vraiſemblable que ce petit tréſor appartenoit à la république, & étoit compoſé de monnoies, qui, en ſortant de deſſous le marteau, avoient été miſes dans le tréſor public, & enſuite cachées en cet endroit ſans avoir jamais été dans le commerce.

Médailles de Marseille.

Il n'eſt pas aiſé de deviner l'uſage auquel ce dépôt devoit être employé, ni l'événement qui l'a fait cacher dans la terre : on peut ſeulement conjecturer que c'étoit un vol fait au tréſor public, ou une caiſſe militaire cachée & abandonnée en cet endroit. Une expédition à huit ou dix lieues dans l'intérieur du pays, à travers des montagnes couvertes alors de forêts impénétrables, étoit pour ces républicains une entrepriſe hardie & haſardeuſe. On ſçait que leurs poſſeſſions ne s'étendoient pas dans les terres, & qu'ayant imploré le ſecours des romains contre les ſalyes, le fruit des avantages que Caius-Sextius remporta ſur ceux-ci, fut pour les marſeillois de reculer leurs limites à un mille & demi de la mer aux environs des ports, & à un mille ſeulement aux autres en-

Strab. l. 4.

cet événement merveilleux, c'eſt que ces enfans ayant gratté le terrein qui bordoit un chemin creux, il s'eboula, & il en ſortit des piéces d'argent, dont ils remplirent leurs poches & leurs ſeins. Toutes les autres circonſtances ont été ajoutées, en paſſant de bouche en bouche, avant que cet événement ſoit parvenu aux officiers de la chambre des comptes. S'ils l'avoient dépouillé de tous les menſonges dont on l'ornoit, ils n'auroient pas trouvé qu'il méritât d'être inſerit ſur leurs regiſtres. Rien n'eſt plus naturel que de voir ſortir d'une rive qui s'éboule, des pieces de monnoie qui y étoient cachées. La même choſe eſt arrivée dans le terroir d'Aix au mois de mars 1763 : un payſan qui gardoit des chévres, s'étant retiré dans une caverne, pour ſe mettre à l'abri du mauvais tems; une de ſes chévres en grattant le terrein fit un trou, d'où il ſortit, au grand étonnement de ce payſan, une quantité conſidérable de médailles d'argent & de bronze. Ce dépôt contenoit les médailles des empereurs qui ont regné depuis Antonin juſqu'à Héliogabale.

droits : telle étoit la ſituation de Marſeille environ 480 ans après ſa fondation.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

On ne ſera pas étonné de la quantité de médailles de Marſeille qui nous reſtent, ſi on fait attention à l'étendue du commerce des anciens marſeillois, qui leur procuroit tout autant de matiere qu'ils pouvoient en deſirer pour battre monnoie. On connoît le nombre de leurs colonies & l'étendue de pays qui leur étoit ſoumis : d'ailleurs, ils ont conſervé le droit de ſe gouverner par leurs propres loix pendant plus de ſept ſiecles, & l'on ſçait que le droit de battre monnoie étoit une ſuite de l'autonomie. (1) Strabon nous apprend que Céſar permit à la ville de Marſeille de continuer de vivre dans ſa premiere liberté, & voulut que ſes citoyens & ſes ſujets ne puſſent être contraints d'obéir aux magiſtrats romains. Les empereurs la maintinrent dans tous ſes privileges. Pomponius-Mela, qui, ſelon l'opinion commune, a écrit ſous le regne de Claude, parle de Marſeille comme d'une ville grecque qui avoit conſervé ſes mœurs & ſes uſages, *mirum quàm adhuc morem ſuum teneat.*

Rer. Geogr. lib. 4.

De ſitu orbis, l. 2. c. 5.

Hiſt. nat. l. 3. c. 4.

(1) Il eſt extraordinaire que la ville de Marſeille, qui a joui ſous les premiers empereurs romains de tous les privileges des villes autonomes, n'ait jamais pris ce titre ſur ſes médailles, ce qui étoit contraire à l'uſage des villes grecques, qui étaloient avec complaiſance ſur tous leurs monumens les privileges dont leurs vainqueurs vouloient les laiſſer jouir. Rien n'eſt plus commun que de trouver ſur les médailles des villes grecques les titres de ΕΛΕΥΘΕΡΟΙ, ΑΥΤΟΝΟΜΟΙ, ΑΣΥΛΟΙ. M. le comte de Caylus nous a conſervé, dans le ſixieme volume de ſes antiquités, un monument fort ſingulier, où l'on donne à Marſeille le titre de ville autonome, & qui jouit du droit d'aſyle : c'eſt un caillou ſur lequel on lit cette inſcription, ΜΑΣΣΙ. ΦΩ, ΑΣΥΛ, ΑΥΤ. Marſeille, colonie des phocéens, jouiſſant du droit d'aſyle, & autonome. Il y a quelques lettres effacées qui exprimoient peut-être le mot ΙΕΡΑ, ville ſacrée. Il y a apparence que cette inſcription eſt poſtérieure à la priſe de Marſeille par Jules-Céſar : car lorſqu'elle étoit une république indépendante, il ne ſeroit venu dans l'eſprit de perſonne de mettre dans une inſcription faite pour flatter ſes citoyens, qu'elle avoit le droit de ſe gouverner par ſes propres loix. Les vénitiens n'ont jamais écrit ſur leurs monumens que leur état étoit libre & indépendant.

Pline

Médailles de Marseille.

Pline le naturaliſte, qui écrivoit à la fin du premier ſiecle de notre ere, en parle comme d'une ville alliée de l'empire, & l'on peut induire de la façon dont il s'énonce en parlant d'Athénopolis, colonie de Marſeille, que de ſon tems cette ville conſervoit ſon autorité ſur pluſieurs de ſes colonies. Strabon obſerve qu'elle l'avoit perdue ſur Antibes, mais qu'elle la conſervoit toute entiere ſur Nice.

Il eſt difficile de croire que les marſeillois aient fait battre monnoie d'abord après la fondation de leur ville. Quoique l'hiſtoire nous apprenne que les grecs avoient des monnoies plus de deux ſiecles avant la fondation de Marſeille, il eſt vraiſemblable qu'elles étoient rares, & que l'art de les fabriquer étoit peu répandu, puiſque les plus anciennes médailles des rois de la Grece, qui ſe ſoient conſervées juſqu'à nous, ne ſont que du Ve ſiecle avant notre ere, c'eſt-à-dire, de plus d'un ſiecle après la fondation de Marſeille.

Il ſeroit démontré que les marſeillois ont été aſſez long-tems ſans avoir de monnoies, ſi on pouvoit ajouter foi aux auteurs qui ont avancé que les voyelles longues η & ω ſont de l'invention de Simonides, qui n'eſt né qu'environ cinquante ans après la fondation de Marſeille. Ces deux voyelles ſont employées ſur le plus grand nombre des médailles de cette ville ; mais on n'a pas beſoin de recourir à cette preuve, qui paroîtra équivoque, depuis que M. l'abbé Fourmont a publié des inſcriptions de la plus haute antiquité, & beaucoup antérieures à la naiſſance de Simonides, où ces deux voyelles ſont employées.

Mém. de l'acad. des inſcr. t. 15. p. 395. Nouv. trait. de diplomatique, t. 1. p. 681.

On ſe convaincra aiſément que les médailles de Marſeille ne ſont pas d'un tems qui touche de ſi près à la naiſſance de l'art de battre monnoie, ſi on fait attention que le plus grand nombre de ces médailles eſt très bien frappé, & que les lettres qu'on y voit ſont arrondies & bien formées. Celles ſur leſquelles il y a la tête d'Apollon, qui, ſuivant l'opinion commune, paſſent pour être des premieres qu'on ait frappées à Marſeille, peuvent être regardées

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

comme des chefs-d'œuvre, & le diſputent à tout ce que la Grece a fait de plus parfait en ce genre.

On obſervera encore que les médailles de Marſeille n'ont aucune des marques qui caractériſent celles qui ſont de la plus haute antiquité, comme d'être groſſiérement frappées, de n'avoir point de légendes, & de n'être frappées que d'un ſeul côté. Au commencement, les médailles grecques n'avoient point de revers; on y ménageoit un creux pour les fixer ſous le coin & les empêcher de gliſſer. L'uſage de graver des types des deux côtés ne s'eſt introduit que quand les ouvriers ont trouvé l'art de les aſſujettir ſans ce moyen.

Les médailles d'argent ſur leſquelles on voit la tête de Diane avec un lion au revers, ſont, comme nous l'avons dit, fort communes, & quoiqu'elles aient toutes la même tête & le même revers, il y a parmi elles beaucoup de différence, ſoit dans la coëffure & l'habillement de Diane, ſoit dans l'attitude du lion. Ces médailles contiennent le nom des habitans de Marſeille quelquefois écrit tout au long, ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, & plus ſouvent en abrégé, ΜΑΣΣΑ, ou ΜΑ. Outre la légende, il y a des lettres dans le corps de la médaille & dans l'exergue, dont il eſt impoſſible de donner l'explication : celles qui ſont dans l'exergue ne ſont pas des lettres numérales, parce que, par leur arrangement, elles ne peuvent le plus ſouvent exprimer aucun nombre, ni ſe rapporter à aucune époque. D'ailleurs, quand on trouveroit ſur quelques médailles des lettres qui puſſent marquer un nombre, il eſt démontré qu'il ne peut pas ſe rapporter à la fondation de cette ville, & l'hiſtoire de cette ancienne république eſt trop peu connue pour pouvoir faire un ſyſtême ſur ces lettres numérales, & les rapporter à quelque événement qui la concerne. On peut donc conjecturer que ces lettres ſont les initiales des noms des magiſtrats ou des monétaires, ou qu'elles indiquent quelque détail de fabrication qui nous eſt inconnu.

Il y a encore une ſingularité qu'on peut obſerver ſur ces médailles ; c'eſt que dans le grand nombre qui eſt parvenu juſqu'à nous, il y en a très-peu qui ſe reſſemblent parfaitement, & ſur leſquelles on voie les mêmes lettres. Sur plus de cinq cens médailles d'argent que j'ai vu avec la tête de Diane, à peine en ai-je trouvé ſix où l'on n'apperçoive quelque différence, ſoit dans la ſituation du lion, ſoit dans l'arrangement des lettres. On peut conclure de-là, que les marſeillois frappoient un très-petit nombre de monnoies de chaque coin, ce qui devoit entraîner des frais de fabrication fort conſidérables.

Médailles de Marſeille.

Ils employoient pour la fabrication de leurs monnoies le marteau. Il eſt vraiſemblable qu'ils ſe ſont ſervis auſſi quelquefois de moulés, mais ils n'en ont fait uſage que rarement. Il eſt évident que le plus grand nombre de leurs médailles a été fabriqué avec le marteau ; on voit ſur le bord de pluſieurs, des félures qui ont été occaſionnées par la violence du coup : d'ailleurs, il eſt ordinaire de trouver des médailles de Marſeille incuſes, & l'on ſçait que cet accident ne peut arriver avec l'uſage du moule, & qu'il ſuppoſe néceſſairement un coup de marteau ou d'une machine équivalente.

Il n'eſt pas ſans vraiſemblance, comme nous l'avons dit, que les marſeillois ont moulé quelquefois leurs monnoies. On a trouvé plus d'une fois des moules qui avoient ſervi à la fabrication des monnoies de Marſeille. M. le comte de Caylus donne la figure d'un de ces moules, qui ne peut avoir ſervi à des faux-monnoyeurs, parce qu'il porte l'empreinte d'une monnoie de cuivre fort petite & fort vile, & que des faux-monnoyeurs n'auroient pas gagné leur vie à fabriquer de pareilles eſpeces, n'étant pas vraiſemblable que, pour un ſi petit profit, ils euſſent couru le riſque d'une peine capitale : car on ſçait combien les loix des anciens étoient ſéveres contre ce genre de délit. D'ailleurs, chez les anciens, comme chez nous, les faux-monnoyeurs n'ont jamais contrefait

Recueil d'antiquit. t. 5. p. 159.

Leg. 1 & 2, cod. de falſa moneta.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

que les eſpeces d'or & d'argent. Tous les moules antiques qu'on a trouvés en divers tems avoient ſervi à faire des monnoies d'argent, & c'étoit une des raiſons qui avoient déterminé le plus grand nombre des ſçavans à penſer qu'ils n'avoient été employés que par des faux-monnoyeurs (1).

On peut ajouter que ceux qui fabriquoient de la fauſſe-monnoie à Marſeille, connoiſſoient l'art de fourrer les monnoies, c'eſt-à-dire, de revêtir d'une feuille d'argent fort légere des monnoies de cuivre : art dont ils faiſoient un grand uſage, puiſque le plus grand nombre des médailles de Marſeille, qui ſont parvenues juſqu'à nous, ſont fourrées.

La méthode de fourrer les monnoies aſſuroit aux faux-monnoyeurs un profit ſi conſidérable, qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils ſe ſoient occupés à fabriquer des médailles de cuivre, ſur leſquelles il n'y a de profit à faire qu'autant qu'on ſe ſert d'un inſtrument comme le marteau ou le balancier, qui diminue les frais de la fabrication que le moule augmente beaucoup.

Recueil d'antiq. t. 6. p. 331.

S'il étoit beſoin de nouvelles preuves pour ſe convaincre que les marſeillois ont fait uſage de moules, on diroit que les gaulois, qui ont vraiſemblablement appris d'eux l'art de faire de la monnoie, ſe ſervoient de moules pour la fabrication de leurs eſpeces. Toutes les médailles gauloiſes qui nous ſont reſtées en ſont une preuve ; & ceux qui ont pris la peine de fondre ces monnoies

(1) Le plus grand nombre des ſçavans penſe que les anciens ne ſe ſervoient que du marteau pour fabriquer leurs monnoies, qu'il n'y avoit que les faux-monnoyeurs qui employaſſent les moules, & que tous ceux qu'on a trouvés étoient à leur uſage. Mémoire de l'académie des inſcriptions, tom. 5, p. 200. Cette opinion n'eſt pas unanime, quoiqu'elle ſoit la plus ſuivie. Pluſieurs auteurs croient, au contraire, que les anciens commençoient par mouler leurs monnoies, & les réparoient enſuite avec le marteau. Savot, diſcours ſur les médailles, pag. 31. Lepoix, fol. 10. M. le comte de Caylus a ouvert un troiſiéme avis dans ſon recueil d'antiquités, tom. 1. p. 286. Il y ſoutient que les romains avoient des monnoies frappées au marteau & d'autres ſimplement jettées au moule.

pour en analyſer la matiere, ont trouvé que la maniere dont les gaulois mêloient le plomb & l'étain avec le cuivre, en détruiſoit la ductibilité, & faiſoit qu'il falloit néceſſairement le couler dans des moules.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Planche I.

On voit ſur cette médaille la tête de Diane, qu'on reconnoît à l'arc & au carquois qui ſont derriere ſes épaules. Sa coëffure eſt recherchée; il y a des boucles & une treſſe pendante qui font un bel effet. On voit au revers un lion qui marche; ſa queue entoure ſa cuiſſe droite. On lit au-deſſus du lion, ΜΑΣΣΑ, & dans l'exergue, ΑΙΗΤΩΝ. Il y a deux lettres placées l'une ſur l'autre devant la tête de Diane, & deux autres, dans le même ordre, devant la tête du lion : ces lettres ſont différentes ſur preſque toutes les médailles. Il faut obſerver que de toutes les médailles d'argent de ce module, celles ſur leſquelles on lit le mot ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, ſont les mieux frappées, & ont le plus de relief. On ſçait que Diane d'Epheſe avoit un temple à Marſeille, où l'on conſervoit une de ſes ſtatues qui y avoit été apportée d'Epheſe. On obſervoit, ſuivant Strabon, dans les honneurs qu'on lui rendoit, & dans toutes les cérémonies du temple, de ſe conformer à ce qui ſe pratiquoit à Epheſe. Il eſt étonnant, après cela, que la figure qui eſt ſur ces médailles, ne ſoit pas celle de Diane d'Epheſe. La figure ſous laquelle cette déeſſe étoit adorée à Epheſe, eſt très-connue : on la voit ſur un grand nombre de monumens; elle eſt fort différente de celle qui eſt ſur ces médailles. M. de Peireſc nous a conſervé dans ſes manuſcrits une figure de Diane, qui, pour la coëffure & l'habillement, reſſemble beaucoup à celle qui eſt ſur les médailles de Marſeille. Il eſt vraiſemblable que ce ſçavant l'avoit fait copier d'après quelque monument des anciens marſeillois, qui nous eſt inconnu. N° 1.

Quant au lion qui eſt au revers des médailles de ce module, il

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

faut avouer de bonne foi, que nous ignorons ce qui avoit donné lieu aux anciens marſeillois, de mettre la figure du lion ſur leurs monnoies. Goltzius prétend que c'étoit parce que les éléens, qui devoient comme eux leur origine aux phocéens, avoient offert à Apollon un lion d'airain, pour le remercier de ce que Caſſandre avoit été obligé de lever le ſiege de leur ville. Il eſt bien difficile de ſe contenter d'une explication auſſi tirée par les cheveux.

Nos 2 & 3. La tête de Diane eſt couronnée de branches d'olivier ou de laurier ſur les médailles 2 & 3.

N° 4. Diane a les cheveux attachés derriere la tête; le lion eſt tourné à gauche; il a une jambe levée, ſous laquelle il y a la lettre Φ. On voit d'autres lettres entre ſes jambes.

N° 5. La coëffure eſt différente : les cheveux ſont relevés autour de la tête. Il y a ſous le menton la double lettre Tk. On lit au-deſſus du lion ΜΑΣΣΑ. & dans l'exergue trois lettres qui ſont différentes ſur preſque toutes les médailles, ΧΗΗ. ΧΣΑ. ΣΘΕ. ΦΑΟ. ΠΑΡ. ΠΑΔ. ΠΑΑ. ΑΗΧ. Il y a auſſi différentes lettres, ſoit devant le lion, ſoit entre ſes jambes.

N° 6. On voit derriere la tête de Diane une treſſe de cheveux pendans, & les bouts de trois bandelettes qui ſervent à attacher ſes cheveux. Il y a des différences dans la criniere du lion.

N° 7. Les cheveux de Diane ne ſont pas relevés par derriere. Elle eſt vêtue d'une eſpece de chlamide qui lui laiſſe l'épaule droite découverte. Il y a une double lettre devant la tête. Le lion a la queue relevée. Il y a trois lettres dans l'exergue, & une lettre devant le lion.

N° 8. La tête de Diane eſt tournée à gauche, de même que le lion, qui a une jambe levée, ſous laquelle il y a une lettre.

N° 9. C'eſt la ſeule médaille de Marſeille où j'aie vu Diane ſans pendans d'oreilles. Il ſemble qu'elle a derriere les épaules un dard, au lieu d'un carquois.

N° 10. Diane a les cheveux noués derriere la tête; elle a, au lieu de carquois, des armes inconnues, ſuſpendues derriere ſes épaules.

Il eſt fâcheux que la petiteſſe de leur volume empêche de les diſtinguer ; elles nous feroient connoître les armes dont les marſeillois ſe ſervoient. On y voit une eſpece de javelot armé de crochets, qui reſſemble à une hallebarde.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

La tête de Diane ſans buſte, & couronnée de branches d'olivier ; elle eſt ſans arc & ſans carquois. Goltzius dit qu'il a vu cette médaille en or. Nous aurions pu citer une autre médaille où l'on voit une tête tout-à-fait ſemblable, avec un petit arc & un petit carquois. N° 11.

Cette médaille eſt conſervée dans le cabinet de M. Pelerin ; voici l'explication qu'il en donne. La médaille d'argent, dit-il, ſur laquelle on voit d'un côté une roſe comme ſur les médailles de l'île de Rhodes, avec les lettres MA dans le champ, mérite d'être obſervée. Elle eſt d'une fabrique un peu plus groſſiere & différente de celle des médailles qui ont été frappées à Rhodes : les lettres MA ſemblent déſigner que ce ſont les marſeillois qui l'ont fait frapper ; & comme d'ailleurs elle a été trouvée en Provence, il y a lieu de penſer qu'elle eſt de la ville appellée Rhoda par les uns, & Rhodanuſia par les autres, qui avoit été bâtie par les rhodiens à l'embouchure du Rhône, & qui fut enſuite occupée par les marſeillois. Pendant que ceux-ci la poſſédoient, ils ont pu laiſſer ſubſiſter, ſur les monnoies de cette ville, la tête du ſoleil & la roſe, qui en marquoient l'origine ; & pour faire connoître qu'ils en étoient poſſeſſeurs, ils auront ſubſtitué les lettres MA aux lettres PO, qui ſe trouvent communément ſur les médailles de Rhodes. Ils ont auſſi ajouté, à la tête du ſoleil, l'aigle qui étoit un des ſymboles particuliers qu'ils avoient adoptés, comme on le voit par les médailles de Marſeille. N° 12. Pelerin, recueil. t. 1. p. 25.

On voit ſur cette médaille la tête de Minerve avec un caſque. On connoît une médaille de Phocée avec la tête de Minerve ſemblable à celle-ci. Les marſeillois avoient apporté de leur ancienne patrie le culte de cette déeſſe, & ils lui avoient bâti un temple dont Juſtin parle. Il y a au revers de cette médaille un aigle avec N° 13.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

le mot, ΜΑΣΣΑ. J'ai cette médaille en argent doré, d'une dorure qui eſt inconteſtablement antique. On voit derriere la tête de Minerve la lettre B. Mr Pelerin rapporte une médaille pareille où il y a la lettre A.

N° 14. Tous les auteurs qui ont rapporté cette médaille, ont reconnu que la tête qui y étoit repréſentée, étoit celle d'Apollon Delphien, que les phocéens avoient en grande vénération, & à qui les marſeillois avoient bâti un temple, comme à leur gardien & à leur conſervateur. Cette petite médaille eſt un chef-d'œuvre de gravure & de deſſin; car on n'a pu rendre la fineſſe de cette figure où l'on reconnoît la touche grecque. Elle prouve combien les arts utiles étoient cultivés par ces ſages républicains. On y voit au revers une croix avec les deux lettres MA, qui ſe trouvent ſur le plus grand nombre des médailles de Marſeille. Le dépôt qu'on trouva près de Tourves en 1366, étoit compoſé de ces médailles. Les yeux groſſiers de nos peres voyoient la figure d'un ſarrazin dans les traits délicats d'Apollon.

Paciaudi, *anim. philologica.* Pelerin, *ib.* p. 24.

N° 15. Cette médaille eſt rapportée par M. Pelerin, dans ſon recueil de médailles des villes, tom. 3, pag. 126. Il l'attribue à Marſeille à cauſe de ſa forme & de ſa fabrique.

N° 16. Cette médaille eſt encore rapportée par M. Pelerin : elle eſt unique, & digne du riche cabinet où elle eſt conſervée, & de l'homme de lettres qui le poſſede. Elle nous conſerve l'ancien nom du port de Marſeille : *Lacydon*, dit Pomponius-Mela, *Maſſilienſium portus, & in eo ipſa Maſſilia.* Cet auteur, & après lui Euſtathe dans ſon commentaire ſur Denis le géographe, ſont les ſeuls qui nous aient conſervé le nom que les marſeillois donnoient à leur port. Ils nous ont mis par-là à portée d'entendre la légende de cette médaille, qui ſans eux ſeroit une énigme pour nous.

De ſitu orbis, l. 2. c. 5.

N° 17. Cette médaille, qui eſt dans mon cabinet, ainſi que la ſuivante, eſt très-rare : on y voit la tête d'une femme, dont la coëffure eſt extraordinaire; elle a pour légende les deux lettres, TO, dont il eſt difficile de donner l'explication; elle a le revers ordinaire, MA.

Cette

Cette médaille d'argent, du plus petit module, a la tête de Diane, & au revers un taureau qui tombe ſur ſes jambes de devant, ſemblable à celui qui eſt ſur les médailles de bronze. Elle n'eſt pas aſſez bien conſervée, pour qu'on puiſſe diſtinguer s'il y a la légende ordinaire, ΜΑΣΣΑ.

MÉDAILLES DE MARSEILLE. N° 18.

MÉDAILLES DE BRONZE.

Planches II et III.

Les médailles d'argent de Marſeille, qui ſe ſont conſervées juſqu'à nous, ſont en beaucoup plus grand nombre que celles de bronze; il y a cependant plus de variété dans les revers des médailles de bronze, que dans ceux des médailles d'argent.

Les ſept premieres médailles de la ſeconde planche ſe reſſemblent, à peu de différence près. La tête qu'on y voit eſt vraiſemblablement celle d'Apollon; il eſt couronné de laurier. Sur la premiere & la ſeptieme médailles, il paroît d'un âge plus avancé, & l'on a de la peine à y retrouver les traits d'Apollon. Il y a derriere la tête, qui eſt ſur la ſeconde médaille, un raiſin; ſur la troiſieme, une corne d'abondance; ſur la quatrieme, un gouvernail. Les revers de ces ſept médailles ſont les mêmes; c'eſt un taureau à qui les jambes de devant manquent & qui tombe. Etienne de Bizance (1), qui a écrit ſur la géographie à la fin du cinquieme ſiecle, cite un ancien géographe, nommé Apollodore, qui avoit dit que le vaiſſeau, qui porta la colonie des marſeillois qui bâtit la ville de Tauroentum, avoit pour enſeigne un taureau, & que c'étoit à cauſe de cela qu'on avoit nommé cette ville Tauroentum. Là-deſſus pluſieurs auteurs ont penſé que le taureau étoit l'enſeigne de tous les vaiſſeaux marſeillois & le ſymbole de cette ville, & que c'étoit par cette raiſon que les marſeillois l'avoient mis ſur leurs monnoies. On voit juſqu'où ces conjectures peuvent être

(1) *Stephanus Byſantinus*, ΠΕΡΙ ΠΟΛΕΩΝ, *in v°* ΤΑΥΡΟΕΙΣ.

MÉDAILLES DE MARSEILLE.

fondées. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que le taureau ſe retrouve auſſi ſouvent ſur les médailles de bronze de Marſeille, que le lion ſur celles d'argent; ſon attitude n'eſt jamais variée, il tombe ſur les jambes de devant; au lieu que le lion, qui eſt ſur les médailles d'argent, y eſt repréſenté dans pluſieurs attitudes différentes. On trouve un taureau dans la même attitude ſur une médaille de Perdiccas troiſieme, roi de Macédoine. Il y a au-deſſus du taureau, qui eſt ſur la ſeconde médaille, un croiſſant; ſur la troiſieme, un épi de bled; ſur la quatrieme, un poiſſon; ce qui donne lieu à Goltzius de dire que ce poiſſon, au-deſſus d'un taureau, ſignifie qu'on trouvoit à Marſeille des poiſſons en labourant la terre. Il cite à ce ſujet Pomponius-Mela, qui dit, à la vérité, que quelques auteurs ont avancé ce fait, & ont dit qu'il étoit ordinaire dans le voiſinage de Leucate & de Salſes; mais il ajoute qu'ils ne méritent aucune croyance, *veri ne ignorantiâ, an mendacii libidine traditum poſteris.* On lit, dans l'exergue de ces ſept médailles, le mot ΜΑΣΣΑΛΗΤΩΝ. Nous aurions pu en rapporter une autre ſemblable à celles-là, avec cette différence qu'on y voit un gouvernail au-deſſus du taureau.

La huitieme médaille a la tête d'un jeune homme ſans couronne, qui paroît être celle d'Apollon, quoiqu'elle ſoit différente de celles qu'on voit ſur les ſept précédentes médailles: il y a au revers un cheval paiſſant, avec le mot ΜΑΣΣΑ.

La neuvieme & la onzieme médailles ont d'un côté la tête de Minerve, & au revers un trépied. On ſçait que les anciens offroient à Apollon des trépieds votifs qu'ils ſuſpendoient dans les temples. Ceux qui ſont repréſentés ſur ces médailles ſont vraiſemblablement de ce nombre. On trouva à Fréjus, au commencement du ſiecle paſſé, un de ces trépieds votifs, qui reſſembloit à celui qui eſt repréſenté ſur la onzieme médaille. On en voit la figure dans l'antiquité expliquée du P. de Montfaucon. Le célebre Peireſc, à qui ce trépied fut porté, fit une diſſertation pour en expli-

quer l'uſage. Elle s'eſt conſervée juſqu'à nous, & c'eſt le ſeul ouvrage de ce ſçavant illuſtre qui ait été imprimé. Il y parle des trépieds votifs que les marſeillois conſacroient à Apollon. Ces médailles ſont un nouveau témoignage du culte que les marſeillois rendoient à Minerve & à Apollon.

Médailles de Marseille.

On voit ſur la dixieme & la douzieme médailles la forme des boucliers dont les marſeillois ſe ſervoient. Il ne reſte rien à dire ſur les autres médailles de cette planche & ſur celles de la planche ſuivante, quoiqu'elles n'aient jamais été publiées, excepté la neuvieme de la troiſieme planche, où l'on voit la tête de Jupiter : il y a au revers une aîle. Cette médaille eſt rapportée par Goltzius, qui peut-être en a augmenté le module ; car je n'ai jamais vu de médaille de Marſeille auſſi grande que celle-là.

J'aurois pu augmenter conſidérablement ce recueil, ſi j'avois voulu rapporter toutes les médailles qui n'ont point encore été publiées ; mais comme les variétés qu'elles offrent ne nous apprennent rien d'intéreſſant ſur les uſages des anciens marſeillois, & ſur les progrès des arts, j'ai cru devoir me borner à celles dont je viens de donner une notice.

J'obſerverai en finiſſant, que les marſeillois mettoient ſouvent ſur leurs lampes ſépulcrales les figures qui étoient ſur leurs monnoies, ſoit que les ouvriers les copiaſſent d'après les monnoies, ſoit que ce fût d'après les objets mêmes qui leur étoient familiers, & qu'ils avoient journellement ſous les yeux, tels que des bateaux, des dauphins & des caducées : je pourrois en citer pluſieurs exemples, ſi je ne croyois ces détails inutiles.

Explication des Figures.

Les figures que nous avons fait repréſenter ſur une même planche, nous donnent une idée des habillemens & des armes des marſeillois ; la premiere eſt une Minerve qu'on trouva à Marſeille vers le milieu du ſiecle paſſé ; elle eſt vêtue d'une tunique qui deſcend juſqu'aux pieds ; elle a ſur la poitrine un ornement que je n'ai vu

EXPLICATION DES FIGURES.

ſur aucune figure antique. La ſeconde eſt une figure de bronze, trouvée à Marſeille il y a cinq ou ſix ans ; c'eſt un homme enveloppé dans un manteau, qui lui laiſſe la poitrine, l'épaule & le bras droit découvert ; ce manteau reſſemble beaucoup au *tribonion* dont ſe ſervoient les philoſophes grecs. La troiſieme eſt une figure de femme fort élégante, qui porte ſur la tête un panier rempli de fleurs : il y a apparence que c'eſt une canephore employée aux ſacrifices ; elle eſt vêtue d'une tunique longue qui lui couvre les pieds, & d'une plus courte qui ne va que juſqu'à la ceinture : cet habillement étoit commun à Marſeille, & preſque toutes les ſtatues de femme qu'on y a trouvées, ſont vêtues de cette maniere. J'ai copié cette figure d'après un bas-relief antique qui eſt dans l'égliſe de ſaint Sauveur d'Aix ; il eſt à préſent très-mutilé, & cette figure y eſt preſque effacée ; mais je l'ai priſe d'après un deſſin qui a été fait dans le XVIe ſiecle, tems où ce bas-relief étoit encore très-bien conſervé.

Au-deſſous de ces trois figures on en voit une autre, qui fut trouvée au commencement du ſiecle paſſé dans le port de Marſeille, & qui eſt maintenant dans le cabinet du duc de Wirtemberg : c'eſt le dieu Dolichenus, ainſi qu'il paroît par une inſcription qui y eſt jointe. On donnoit quelquefois ce nom à Jupiter, mais cette figure reſſemble plutôt au dieu Mars ; il a un caſque, une cuiraſſe & une épée ; ces armes ſont ſemblables en tout à celles des romains. Il y a encore ſur cette planche quatre médailles. Sur la premiere, on voit la tête de Minerve avec un caſque différent de celui de Dolichenus. Sur la ſeconde, il y a deux boucliers. Sur la troiſieme, c'eſt Diane qui a derriere le dos des armes inconnues, qui reſſemblent beaucoup à des hallebardes. Sur la quatrieme, on voit un homme dont le corps eſt couvert d'un bouclier, & qui tient un arc à la main.

Fin du Tome premier.

Blois

Cette Tête eſt celle de Diane de Marſeille : on la reconnoît à l'arc, au carquois, à la coëffure, & elle reſſemble entierement à la Diane de cette Ville, telle qu'elle eſt repréſentée ſur les Médailles que nous avons fait graver. On l'a tirée des Manuſcrits de M. de Peiresk, qui recherchoit avec le plus grand ſoin tout ce qui avoit rapport à l'Hiſtoire des anciens Marſeillois. Il y a apparence que ce Sçavant l'avoit copiée d'après quelque monument qui n'exiſte plus.

BIBLIOTECA NAZIONALE "V. E. III" NAPOLI

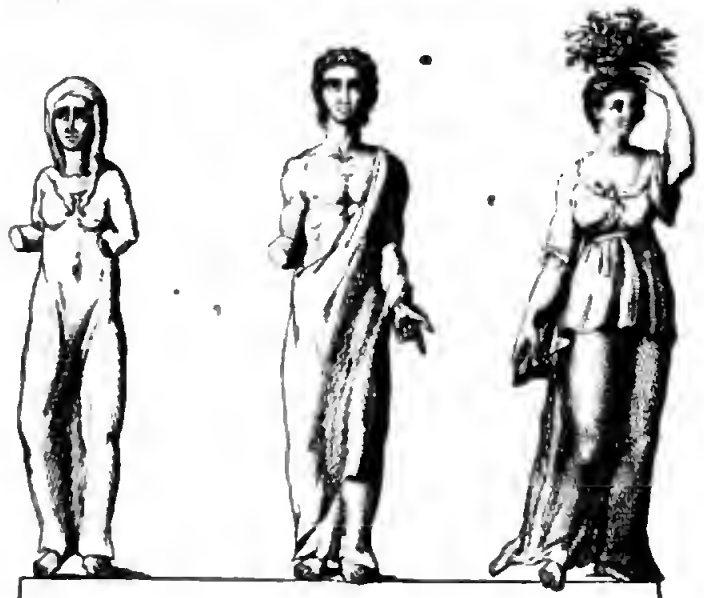

HABILLEMENS DES MARSEILLOIS

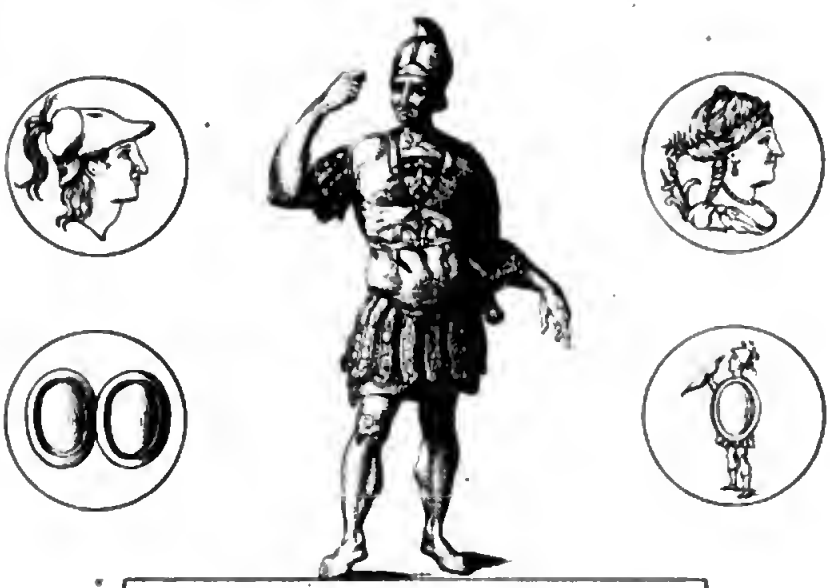

ARMES DES MARSEILLOIS .

BIBLIOTECA NACIONAL

MEDAILLES DE MARSEILLE.

BIBLIOTECA NAZIONALE VENEZIA

MEDAILLES DE MARSEILLE.

1 Æ.

2 Æ.

3 Æ.

4 Æ.

5 Æ.

6 Æ.

7 Æ.

8 Æ.

9 Æ.

10 Æ.

11 Æ.

12 Æ.

13 Æ.

14 Æ.

15 Æ.

16 Æ.

Pl. 2

Digitized by Google

MEDAILLES DE MARSEILLE.

1 Æ.

2 Æ.

3 Æ.

4 Æ.

5 Æ.

6 Æ.

7 Æ.

8 Æ.

9 Æ.

10 Æ. 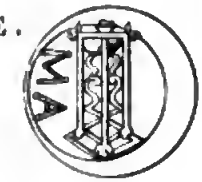

11 Æ.

Pl. 3.

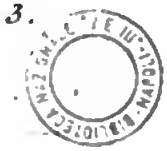

TABLE DES MATIERES

contenues dans ce volume.

A

Abbayes du diocèse d'Aix, pages 203, 204.
— d'Apt, 231, 232, 233.
— de Fréjus, 261.
— de Sisteron, 285, 286.
— d'Arles, 322, 323, 324.
— de Marseille, 360, 362, 363.
— de Toulon, 381.
— de Digne, 402.
— de Grasse, 421, 422.
— de Sénez, 438.
Abrahardi, (Jean) 432.
Abricotier, 163. Origine de son nom & de son existence, 164.
Absynte, 149.
Absalon, 236.
Acacia, (le faux) son origine. Date de sa découverte. Forme & odeur de ses fleurs, &c. 170.
Académie de Marseille. Son fondateur; son protecteur, &c. 341.
— des Gaules, 566.
Achante, 150.
Acceptus refuse l'épiscopat, 249.
Acciajoli, ou Alberti, (Bertrand) 227.
Accilius, trait de sa bravoure, 547.
Aconit, 152, 153.
Adalong, 344.
Adhemar de Monteil, (François) 321. (Jean-Baptiste) *ibid.* (Gerard) 348. (Amelin) 350.
Ad Horrea, ancien lieu de Provence. Sa situation. Etoit magasin de bled. Examen du doute sur sa position, 35, 77, 117, 118.
Ad Turrim. Sa position, 38. Découverte d'une pierre milliaire, avec son inscription, dans le territoire de ce lieu, 212. Remarques critiques sur cette inscription, 212, 213. La terre de Tourves érigée en Marquisat, *ibid.*
Adunicates, leur position difficile à fixer, 118 & 119.
Ægytna, sa situation, 77.
Æmines Portus, sa situation, 20.
Æon, (saint) évènemens de son épiscopat, 302.
Aëria, sa position difficile à marquer. Sentimens divers là-dessus, 76. Examen de ces sentimens, 77. Aëria n'étoit point de la Provence, *ibid.*
Affranchis, prenoient le nom de leur Maître, 98. Loix à leur égard, 508. Leurs classes. Leurs droits, &c. 589, 590.
Agaï, *voyez* Athenopolis.
Agapius déposé avec Bobon, 391.
Agathes du Revest, 262.
Agathon, (Ebutius) Prêtre augustal. Ses différentes charges & dignités, 46.
Agathon, port de l'ancienne Athenopolis, 79.
Agnus-castus, 154.
Agonothète, président des jeux publics, 10. Titre donné à Macrinus, préfet de Marseille, *ibid.*
Agoult, (Pierre d') 196. Jean, *ibid.* Raymond, 215. Laugier, 226 & 228.

Digitized by Google

Agricola, (Julius) homme illuſtre, 610.
Agriculture, ſon époque chez les Gaulois, 159.
Agroëce, 407, 440, 441.
Agrotas, homme illuſtre, 606.
Aigalieres, village. Ses carrieres de marbre, 327.
Aigremont, (monaſtere d') ſa ſituation, ſa fondation, ſa ſuppreſſion, &c. 437.
Aiguieres, (Imbert d') 309.
Aigues, (la Tour d') terre, baronie. Ses différens ſeigneurs, 215, 216. Magnificence de ſon château, 216. Viſite de Catherine de Médicis au ſeigneur de ce château. Inſcription flatteuſe pour la reine, 217. Situation du château, *ibid.*
Aiguine & la Sueille, hoſpices du diocéſe de Riez, 244.
Airelle, 154.
Aiſſadelle, oiſeau aquatique, 180.
Aix, *voyez* Aquis-Sextiis.
Alabonte, ou Alamonte, ancienne ville du diocéſe de Gap, 64.
Alamanon, (Pierre d') 279.
Allardeau, (Jean) 354.
Allart, (Théodore) 435.
Alaterne 156.
Alaunio, (Alaunium) ſa diſtance de Siſteron. Diſcuſſion ſur ſa poſition, 65, 66.
Albéce, capitale du canton des Reii, 60, 126. Dépeuplée & anéantie par l'agrandiſſement de Riez, 60, 61. Il n'en reſte plus de trace. Conjecture ſur ſon ancienne poſition, 61.
Albicœi, ou Albici, leur poſition, 122, 123. Diſcuſſion hiſtorique & critique ſur ce ſujet, 123, 124, 125, 126.
Albioſc, petit village; ſa poſition, 61. Chef-lieu des Albici, 126.
Albon, (Antoine d') 318.
Alconis; ſa ſituation, 19.
Aldebran, (Etienne) 313.
Alexandre, martyr, 578.
Alleman, (Pierre) 256. (Louis) 315, 316.
Alleaume, (Guillaume) 242.
Alignano, (Benoît d') 348.
Aligouſier, 156.
Allius, (Caïus) d'Apt. Citoyen romain. Augure, 127.
Aloès, de Provence, ſa maniere de fleurir admirable. Son prompt développement, 161. Explication de ce développement, 162.
Amalric, 85 & 190.
Amaudier, 165, 166.
Amat de Volx, (Antoine-Joſeph d') 457.
Amaury, (Bertrand) 311.
Amblar, 393, 394.
Amédée VIII, fortifie Nice, 11.
Amédée, évêque de Graſſe, 413.
Amelanchier, ſes eſpéces, 156.
Ameſini, (Guillaume) 473.
Amianthe des îles d'Hyeres, 384.
Amici, (Guillaume) 227, 228, 256.
Ampus, *voyez* Antea.
Anao, (la Tonnarre) 8.
Anarilia. Conjecture ſur ſa ſituation. Etoit du pays des Anatilii, 77.
Anatilii. Leur poſition. Etendue de leur domaine. Signification de leur nom, 121.
Ancezune, (Raymond d') 208. (Roſtan) 258.
Anchois, 275.
Ancholie, 153.
Anduſe, (Bermond d') 277.

Anglure de Bourlemont, (Louis d') 260. (Ogier) 354.
Animaux remarquables de Provence, 182.
Annibal traverſe la Provence, 520, 521.
Antea, ou Anteis. Sa poſition. Etymologie de ſon nom, 58, 59.
Antelmi, (Charles-Léonce-Octavien d') 421.
Antibes, *voyez* Antipolis.
Antipolis. Raiſon de ſon nom, & ſa ſituation; fondée par les marſeillois, & en quel tems; paſſe au pouvoir des Romains; déchue de ſa grandeur; perdit ſon ſiége épiſcopal; ſa diſtance de Nice, 11 & *ſuiv.* Sa deſcription; cauſes de ſa médiocrité; époque de ſa converſion à la foi; de la tranſlation de ſon ſiége à Graſſe; ſes révolutions ou changemens de ſeigneurs; acquis à la couronne par Henri IV, 403 & *ſuiv.* Ses carrieres de pierres curieuſes; ſes foſſiles, &c. 424. Ses médailles, 554.
Apt, *voyez* Apta Julia Vulgientium.
Apta Julia Vulgientium, colonie romaine, 67. De quel peuple elle étoit capitale, 219. Ses révolutions. Son état moderne, &c. 220.
Aqueduc de Fréjus, ſa deſcription, 16.
Aquin, (Luc & Louis d') 260.
Aquis-Sextiis, (Aix) capitale de la Provence, 38. Son origine, *ibid.* Eſt colonie romaine, *ibid.* & 391. Elle avoit un ſénat, ou corps de décurions, 41. De quelle tribu étoient ſes citoyens. Elle a toujours eu un rang diſtingué, 42. Deſcription de l'ancienne ville. Sa ſituation. Ses différentes parties, &c. 43. Eſt la premiere ville des romains dans les Gaules; pourquoi ils s'y établirent; ſa ſituation; idée abrégée de cette ville, 183. Ses cours & tribunaux de juſtice, 103, 184. Date de ſon ſiége épiſcopal, 184. Métropole conteſtée au Ve ſiécle; jouit de ce droit depuis le onziéme, 185.
Aralucus, (Arluc) ne ſubſiſte plus, 78.
Arauſione civitas, (Orange) 75. Idée de ſon ancien luſtre. Reſtes de ſes monumens. Colonie romaine. Cauſes de ſa grandeur, *ibid.*
Avenione civitas, (Avignon) ſes titres, 73. Ses richeſſes. Sa poſition, *ibid.* Etoit un comptoir de Marſeille, *ibid.* & 74. Signification du mot *Avignon*, 74. Comment elle s'aggrandit, *ibid.*
Arbouſier, 155.
Arc triomphal de Saint-Remi, 637. En l'honneur de qui il fut élevé, 638, 639. Deſcription de ſes reſtes, 640, 641.
Arc de triomphe d'Orange. Explication de ce monument. Deſcription & application de ſes ſymboles, &c. 618 à 626.
Arc de triomphe de Carpentras, 626. Deſcription de ce monument. Explication de ſes ſymboles, &c. 627 à 634.
Arc de triomphe de Cavaillon. Sa deſcription, &c. 634 à 637.
Arcs, (les) ſeigneurie. Son monaſtere, &c. 268.
Arelate, 48. *ibid.* Titres donnés par les anciens à la ville d'Arles. Elle cultivoit les arts, 50. Vers d'Auſone ſur cette ville, 51. Fertilité de ſon terroir, 52. Colonne milliaire

Digitized by Google

d'Auxiliaris dans cette ville, 52. Réſidence du préfet du prétoire des Gaules, 53. Nommée métropole des Gaules, *ibid.* Conſtantin l'embellit, & lui donna ſon nom, *ibid.* Elle avoit des colleges d'utriculaires, de centonaires, de tignarii, 94. Combats de l'amphithéâtre dans cette ville, 55. Etymologie de ſon nom; époque de ſon exiſtence; qualité de l'air, de ſon terroir, 291. Son commerce, 543. Antériorité de ſon ſiege. Preuve authentique de ce fait, 574, 616, 617.
Arles, *voyez* Arelate.
Ariſtoloche, 148.
Arluc, *voyez* Aralucus.
Arluc, (monaſtere d') ſa ſituation. Date de ſa fondation. Sa deſtruction, 422. *voyez* l'errata.
Armentaire, (ſaint) 187, 188 & 406.
Arpajon, (Hugues d') 351,
Arpaeille, (Jean d') 256.
Arrête-bœuf, plante; ſa nature, &c. 170.
Arrivée des ambrons & des teutons en Provence; leurs combats, leur défaite, 527 à 536.
Arſagis, (Jerôme d') 475.
Arraudi, (Jean) 350.
Aſperge, 148.
Aſſemblées particulieres par diſtricts ou cantons, 591, 592.
— générales d'une ou de pluſieurs provinces, 593.
Aſteſan, (Jacques-François-Thomas) 477.
Aſtier, (Guillaume) 227.
Aſtra, (Guillaume) 226.
Aſtromela, ou Maſtromela, pris pour une ville par les géographes modernes, 78. Critique de ce ſentiment. Récit des révolutions de ce lieu, 79. Ses coquillages, 324.
Athénopolis. Sa poſition, 79. Son port. D'où lui vient ſon nom moderne, *ibid.*
Attichy, (Louis Doni d') 242, 243.
Avantici, 65. Leur ſituation. Leur domaine, 108.
Avarici, 86, 87. Poſition de leur ville, 121.
Aubagne, 89. 90. Etymologie probable de ſon nom, 94. Son commerce. Ses communautés, 366. Son ancienneté, &c. 367.
Aubenas. Mines de ce terroir, 287.
Aubuſſac, (Guillaume d') 255, 256.
Audaon, du domaine des *Adunicates*, 118.
Audeberr, (Guillaume) 227.
Audiberti, (Raimond) 193.
Avenionis caſtrum, ou Aventonetum, 79.
Augures, prêtres du paganiſme. Leurs fonctions, leur autorité, leur habillement, 127.
Auguſtal. (prêtre) Acception de ce titre, 46.
Auguſtal d'Arles, ſon épiſcopat douteux, 301.
Auguſte, (l'empereur) paroît avoir fondé Fréjus, 16. Avoit une flotte dans ſon port, *ibid.* Refuſa des temples, 39, 40, 64. Conſacre ſes victoires par un trophée. Acheve le port de Fréjus, 556, 557. Fait faire de grands chemins, 557. Envahit le pouvoir abſolu, *ibid.* Faits & anecdotes de ſon regne, 638, 639.
Avignon, *voyez* Avenione civitas.
Aulun, *voyez* Alaunio.

Avogrado, (Pierre VI) 279.
Aups. Sa collégiale. Ses monaſteres, 265.
Aurelianus, (Lucius-Valerius-Domitius) l'empereur Aurélien. Inſcription en ſon honneur, 81.
Aurélien, (ſaint) 303.
Auréoli, (Pierre VII) 194, 195.
Auriol, bourg. Sa fertilité, 368.
Auſile, (ſaint) 251.
Auſpice, (ſaint) 220, 221.
Auſſonville, (Claude II d') 283.
Auſſonvilliers, (Philippe-Hébert d') 197, 198.
Auvaye, lieu de Provence, 118.
Azaléa, 150.
Azédarach, 168.

B

Babiloni, (le) 180.
Bacher, (Martin) 445.
Bacoue, (Léon) 446.
Badar, (Foulques) 471. A la note Miton, 472. Louis, 474.
Bagarris, ancien hameau, 462.
Baguenaudier (le) 157.
Bajazet. Anecdote de ce Sultan, 317.
Bailla, (Hugues II la) 375.
Bains de Fréjus, 16. De Pagus Lucretus, 90 & 91.
Balbs, de Berthon, de Crillon, (François de) 436. Dominique-Laurent, 446. Les Balbs, 448.
Bar, village, 424.
Barba Jovis (le) 157.
Barbantane, *voyez* Bellinto.
Barcès, (Armand de) 195.
Barcilor, (Arnaud) 431.
Bardonnenche, (Antoine-René de) 437.
Bargéme, village du domaine des quariates, 118.
Barjemon. Ses reſtes d'antiquités, 269.
Barjols, (Bertrand II de) 237. Barjols, ville. Sa collégiale. Ses monaſteres. Son ſiege de juſtice. Sa ſituation. Curioſités du couvent des carmes, 266.
Barraulr de Blaignac, (Jean-Jaubert de) 320.
Barrême. Médailles découvertes en cet endroit, 462.
Barthelemi, (Henri de) 278.
Bataille de marius contre les cimbres & les teutons, 38, 532, 533, 534. Des troupes de Vittellius & d'Orhon, 558 à 561.
Baume. (la ſainte) Deſcription de ſa grotte, 211.
Beauſſan, (Jean III) 310, 374.
Bauſſer, (Emmanuel-François de) 261. Geoffroi, 350.
Beauvais, (Jean-Baptiſte-Charles-Marie de) 458.
Baux. (les) Bourg fameux dans l'hiſtoire, 335.
Bayle, (Pierre IV) 227.
Bazile, (ſaint) 188.
Beaudun, village; ſes veſtiges d'antiquité, 246.
Beauveſer, (Notre-Dame de) 244. Sa ſituation. Trait hiſtorique remarquable ſur ce lieu, 245.
Bellanger, (Géraud) 259.
Bellay, (Jean III du) 257.
Bellay, (René du) 416.
Bellei, (Martin de) 261.
Bellinio, ſa diſtance d'Ernaginum & d'Avignon, 73.
Belloveſe, général gaulois, 502.
Belloy, (Jean-Baptiſte de) 360, 447.
Belzunce (Henri-François-Xavier de) 360.

Bénévent, (Guillaume de) 392, 393.
Bentivoglio de Ferrare, (Gui) 242.
Berenti (Pierre II de) 413.
Beritini, leur poſition & leur domaine, 108. Signification & étymologie de leur nom, 108 à la note. Remarque détaillée ſur leur inſcription, 109.
Bernage, (Louis I de) 419, 420.
Bernardi du Piret, (Arnaud II) 195.
Bernis, (le cardinal de) 341.
Beroardi (Hugues II) 310.
Berre, étang de Provence. *Voy.* Aſtromele, 78. Signification du mot *Berre*, 79.
Bezaudun, 118.
Billard, (Jean II de) 257.
Biot, ſes foſſiles, 423.
Biſcarras, (Jean-Armand-Rotundi de) 400, 401.
Biſe d'Avignon & de la Crau, 555.
Blanc, (Guillaume le) 418 & 434.
Blédric, 391, 392.
Bocon de la Merliere, (Félicien) 231.
Bodiontici, leur poſition & leur domaine, 108.
Boiſgelin de Cucé, (Jean-de-Dieu-Raymond de) 203.
Bois-puant, (le) 156.
Bolene, (Raymond II de) 309.
Bolhiac, (Louis de) 256.
Bon, (Pierre III le) 472.
Bonifaci, (Jean III) 443.
Bonjean, (Jean-Baptiſte) 433, 434.
Bonnet, (Pierre III) 414.
Borma, ou Bormes, 120.
Bormanni, 120. Leur poſition, *ibid.*
Bormas, (Charles II de) 281.
Bor, ou Botti, (Raymond) 227. Hugues, *ibid.* & 228.
Botaric, (André de) 352, 353.
Bouillon blanc, (le) 150.
Bouin de Chalucet, (Armand-Louis) 380.
Bouleau, (le) 157.
Bouliers, (Antoine de) 216. Michel, 239. Jean-Louis, 240, & 241.
Boullioud, (Symphorien de) 444.
Boulogne, (Louis I de) 399, 400. Raphael, *ibid.*
Bourbon, (Claude II de) 401.
Bourchenu, (Flodoart Morel de) 436.
Bourg, (Jean V du) 474.
Bouſſerole, (la) 155.
Bouſqualle, (la) oiſeau, 179.
Brancas, (Jean-Baptiſte Antoine de) 203. Nicolas, 354.
Brêche, (marbre) des environs d'Aix. Ses différentes ſortes, 205, 206 & 207.
Bretel, (Louis de) 201.
Briançon. *Voyez* Brigantium.
Briçonnet, (Robert de) 258. Guillaume, 376. Denis, 376 & 377.
Brigantium. (Briançon) Sa grandeur & ſon luſtre du tems des romains, 80. N'eſt plus qu'un village. Cauſes de ſa dégradation, 448 & 449.
Brignoles. Origine prétendue de ſon nom. Son ancienneté vraiſemblable, 213, 214. Ses monaſteres, *ibid.*
Brillac, (Chriſtophe de) 198. François, 198.
Brogni, (Jean VI de) 314 & 315.
Brourlat, (Jacques I de) 318.
Bruniquel, (Arton de) 308.
Brutus, commande la flotte de Céſar au ſiége de Marſeille, 546, 547, 549 & 550.
Bugloſſe, (la) 150.
Buiſſon ardent, (le) 156.
Bureau, (Laurent) 282.

Digitized by Google

C

Cabannes de Viens, (Jean-Baltaſar de) 420, 435.
Cabaſſe. Voyez *Matavonium.*
Cabaſſoles, 228. Philippe, 351.
Cabellio, Cavarum, colonie romaine. Epoque de ſon exiſtence, 72. Sa ſituation, *ibid.*
Cabre, (Roſtang II de) 311.
Cade, (le) 258.
Cailla, (Foulques II de) 238.
Calcaria, ſa diſtance de Marſeille & des foſſes de Marius, 43. Sa ſituation difficile à fixer, 44. Signification de ſon nom, *ibid.*
Caliſſance. Voyez *Calcaria.*
Camaret, (Pierre III de) 255.
Camargue, (la) île du Rhône. De quel domaine elle étoit, 121. Bonté de ſes pâturages, 292. A été couverte des eaux de la mer. Cauſes de ſon émerſion, 325 & 326.
Camatullici, leur poſition, 119. Déterminée par l'analogie de leur nom, 120.
Camelin, (Barthelemi de) 259. Pierre, *ibid.*
Campanus, 273 & 274.
Camphrée, (la) 150.
Canards, 181.
Caner, (le) Voyez *Forum Voconii.*
Canigiani, (Alexandre) 200.
Cannes. Ses carrieres de Granit, & autres curioſités naturelles, 423 & 424. Voy. *ad Horrea.*
Canton, (Charles-François) 477.
Cantons, diſtricts d'une cité. Avoient un bourg & des hameaux, 2.
Cap d'œil. Voyez *Maritima Avaticorum.*
Cap de Théoule. Voy. *Thele.*
Capitales, (les villes capitales des gaulois) leurs avantages. Peuplées de colonies romaines, 81.
Capizzuco, (Antoine IV) 399.
Caprerius, (Géraud II) 276.
Caprier. (le) Son origine, ſa nature, ſes fruits, 174.
Cap-roux. Sa ſituation, 96.
Caracalla, (l'empereur) 599.
Carſicis portus, 21. Caſſis. Epoque de ſon exiſtence, 365.
Cardonne, (Jean IV de) 312 & 313.
Cario, (Paul de) 432.
Carluec, étymologie de ſon nom, 66. Voyez *Catuiaca*, & l'*errata.*
Carpentoracte Meminorum, 81. Colonie romaine. Etymologie de ſon nom. Date de ſon évêché, 83.
Carpentras. Voyez *Carpentoracte.*
Carreto, (Charles de) 283.
Carri. Voyez *Incarus.*
Cartes (géographiques) connues des romains, 3. Etoient diſtribuées aux généraux, aux magiſtrats. Cartes itinéraires d'Antonin & de Peutinger, 4. Raiſon de leur dénomination.
Caſſier, (le) lieux qui lui ſont propres. Son odeur. Ses uſages, &c. 170.
Caſſis. Voyez *Carſicis portus.*
Caſtellane, (Joſeph Pierre & Jean-Baptiſte) 261, 446.
Caſtellane, (maiſon) 234, 240, 253, 461.
Caſtellane. (bourg) Epoque de ſa fondation. Ses couvens, 461 & 462. Voy. *Salina.*
Caſtillon de Poudenx, (Bernard-François de) 359.
Caſtor, (ſaint) 221.
Catuiaca. Sa poſition, 66.
Caudellenſes. Leur poſition, 128.

Cavaillon. Voyez *Cabellio.*
Cavalaire. Voyez *Alconis.*
Cavares ; leur poſition ; étendue de leur domaine ; leur puiſſance, 130 & 131.
Caylar, (Pierre-Paul du) 401.
Ceireſte. Voyez *Citharista.*
Celle, (abbaye de la) Son ancienneté. Ses fondateurs, &c. 203.
Celtes, (Chunradus) 4.
Cemenellum ou Cemenelium. Son ancienne grandeur, &c. 31. Sa deſtruction. Ses veſtiges, &c. 561.
Cenalis, (Robert) 240, 241, 434.
Centonarii. Leurs fonctions. Loi à leur égard, 54.
Centulio, (Raymond) 227.
Cerbaris, (Nicolas de) 369.
Céſaire. (ſaint) Ses vertus. Ses perſécutions. Ses ouvrages. Décoré du pallium, 302.
Céſaire, (ſaint) bourg. Sa grotte curieuſe, 424.
Céſar, (Jules) fondateur de pluſieurs colonies. Ses vues politiques, 81 & 82.
Chabaud, (Bernard) 473.
Chabroles, (Jean de) 230.
Chaleur de la Provence. Ses degrés, 138, 139.
Chamas. (ſaint) Sa ſituation. Conchyliologie de ſon terroir, 324.
Champorcin, (Étienne-François-Xavier des Michels de) 458.
Charbon de terre. Nature de ce foſſile. Son utilité, 207. Lieux où il ſe trouve, 208.
Charmis, homme illuſtre, 609.
Chartreuſe de Laverne, 261. Ses carrieres de pierres, 262 & 263. De Montrieux, *ibid.*
Chouin, (Louis-Albert-Joly de) 380.
Chuetti, (Barthelemi) 474.
Cibo, (Nicolas) 317. Inocent, 355. Jean-Baptiſte, 355 & 356.
Cimiez. Voyez *Cemenellum.*
Ciotat. (la) Son origine. Ses couvens & monaſtéres, &c. 365 & 366.
Cité, ce que les gaulois entendoient par ce mot, 2.
Citharista, ſa ſituation, 20.
Clapiers, (Pierre V de) p. 376.
Clariani, (George) 454.
Clauſſe, (Jean) 455 & 456.
Clémence de Céſar. Temple bâti par le ſénat romain, à cette vertu & à ſon héros, 36.
Clementis, (Antoine) 474.
Clerc, (René le) 445.
Clermont-Tonnerre-Cruſy, (Antoine-Benoit de) 259.
Clermont, (Théodore-Jean de) 455.
Climat de la Provence. Ses variétés. Sa température. Ses phénoménes, 137 & *ſuiv. juſqu'à* 147.
Cluny, (François de) 243.
Coëffeteau, (Nicolas) 357.
Cogolin. Ses curioſités naturelles, 263.
Coignaſſier. (le) Son origine. Lieux il croît, &c. 162.
Colmars, petite ville. Étymologie de ſon nom. Sa fontaine remarquable par ſon intermittence, 462 & 463.
Colonies de Marſeille, 517 à 520.
Comacini ou Commoni. Leur domaine, 120 & 121.
Coman, roi des gaulois, attaque les marſeillois, 501 & 502.
Concile d'Arles, contre les donatiſtes. Ses canons, 580.
Concoliran & Anéroeſte, rois gaulois, 518 & 520.
Comédie, ou inconnue ou honnête, à Marſeille, 505 & 506.
Commerce des carthaginois avec les

négres, 515. Commerce de Marſeille, 538 à 545.
Comps, ſes coquillages, 264.
Comte, (Comes) ce que les romains entendoient par ce titre. 49.
Conte, (Antoine le) 420.
Concorde, (ſaint) 296.
Concoz, (Jacques de) 195.
Conrad de la Croix, 297.
Conſegoules. (bourg) Ses droits, 438.
Conſtance, (ſaint) 296 & 299.
Conſtantina, Conſtantine. Prétendue ville. Erreur ſur ce fait 83 & 84.
Conzié, (François de) 314.
Coquelet, (Claude de) 399.
Corail, dans la mer de Provence. Obſervation ſur ce corps marin. Deſcription abrégée de ſon méchaniſme, p. 364 & 365.
Corbeau, (Jean de) p. 375.
Corbieres, (Gerard ou Geraud de) 227.
Cornuti, (Bernard) 192 & 254.
Coſnac, (Daniel de) 202.
Coſſa. (Jean de) Ses titres, ſes dignités, 18.
Cotignac, bourg, baronie. Égliſe de ce lieu, 267.
Cottius, gouverneur des Alpes de ſon nom, note des pages 561 & 562.
Counioux, bois. D'où il a pris ſon nom, 121.
Crau. (la) Sa fertilité, ſes pâturages, 262. Origine des cailloux qui la couvrent, 326, 327, 555, à la note.
Crinas, médecin, 608, 609.
Crocus, chef des vandales, 221 & 295.
Croix, (Proſper & Sylvius de ſainte) 319 & 320.
Cros, (Pierre de) 313.
Cruys, village. Sa caverne, 289 & 290. Abbaye, 286.
Cuers, petite ville. Fertilité de ſon terroir. Ses ſeigneurs. Son chapitre. Ses couvens, 386.
Cuppis, (Antoine de) p. 284.
Curban. Ses mines, 286.
Cyprès. (le) Son origine. Son uſage chez les anciens, 170.
Cyprien, mis au rang des évêques d'Arles, 304 S. Cyprien, 371.

D

Dail ou Pholade, coquillage. Sa forme; ſe loge dans la glaiſe. Bonté de ſa chair, &c. 383 & 384.
Damiani, (Robert) 197.
Danès (Jacques,) 379.
Dardane, préfet du prétoire des Gaules. Seigneur de Théopolis. Ses dignités. Ses charges & fonctions, 95 & 96.
Daron, (Raymond) 256. Raymond III, 375.
Dauphin, (le) poiſſon. Sa vivacité. Faux contes des anciens ſur ce poiſſon, 177.
Déciates. Leur poſition incertaine, 117.
Décurie, claſſe de magiſtrats, 15, 587 & 588.
Décurions honoraires, 60. Fonctions & prérogatives des décurions, 582 à 584.
Déeſſes, meres, adorées à Vaiſon. Idée des gaulois & des germains ſur les femmes, 100.
Défenſeur ou tribun, 586, 587.
Démoſthène, marſeillois illuſtre, 608.
Dendrophores, à Marſeille, 28. Leur emploi & leurs fonctions, 29, 54.

Deodet, (Étienne I) 417.
Dépopulation de la Provence. Quelle en fut la cauſe, 132, 133.
Desmaretz, (Jacques) 243.
Deſprés, (Pierre), 194, 239.
Déſuviates. Leur poſition. Étendue de leur domaine, 122.
Dexiva ou Dexia. Inſcription en ſon honneur, 128.
Digne, (Guillaume,) 431. Étienne, 432.
Digne. Voyez *Dinia*.
Dilis poſitio. Port de Provence, 30.
Dinia, capitale des *Bodiontici*. Etymologie de ſon nom. Son évêque, premier ſuffragant d'Embrun, 389.
Dinteville, (François de) 240.
Diptyques, leur invention. Leur uſage dans l'égliſe, 294, 295.
Divinités attribuées aux germains, 482. Examen critique du culte de ces peuples, 483, 484.
Domitius, commandant à Marſeille pour Pompée, 545, 547.
Domnin, (ſaint) 390.
Donatiſtes. Leur ſchiſme. Sous quel prétexte, &c. 580.
Draguignan, ville, 119. Sa ſituation avantageuſe. Sa collégiale. Ses monaſteres. Ses curioſités naturelles, 266, 267.
Droillas, (Pierre de) 392.
Droit latin dans certaines villes, 588. Différence du droit italique & du droit latin. Note de ladite page.
Dromon, quel eſt ce lieu. Étymologie de ſon nom, &c. 290. Voyez *Théopolis*.
Dudiſtius, (Lucius) 40.
Dufour, (Robert) 280. (Antoine) 354, 355.
Dulaurens, (Gaſpar) 320.
Dulovius, Dieu inconnu, adoré à Vaiſon, 99.
Dupont, (Guillaume) 254 (Jacques) 281, 282.
Dupuy, (Boniface) 432.
Durance, riviere. Ce qu'elle eſt aujourd'hui. Ce qu'elle étoit autrefois, &c. 72.
Durand, évêque de Siſteron, incertain, 275. De Marſeille, 349. De Vence, 429.
Duumvirs dans les colonies. Leur rang, 41, 584. Leurs titres. Leurs fonctions, &c. Triumvirs. Quattumvirs, &c. 585.

E

Eaux minérales d'Aix. Leur ancienne vertu, 205. De Digne. Leur nature; leurs effets; leur réſultat par les opérations chymiques. Fait ſingulier touchant ces eaux, 402 & 403.
Ectini, étendue de leur territoire, 112.
Edénates. Leur domaine, 110.
Ediles ou curateurs des colonies, 586.
Eguituri. Leur poſition. Etendue de leur territoire, 112.
Eoube, port. Sa ſituation. V. *Olbia*, 88, 89.
Épiphane, 251. Accuſé de conſpiration. Mort en priſon, 252.
Epiſcopus, titre donné à Macrinus, 10. Etoit chez les anciens un emploi civil, *ibid.*
Equus publicus, ou Equo publico honoratus. Titre d'honneur donné à certains citoyens, 13.
Eratoſthène, homme illuſtre, 601.
Ernagina ou Ernaginum, ancienne ville, 47.

Eſclaves africains, leur deſtinée du tems de Carthage, 515.
Eſclaves de deux eſpéces. Condition ou ſort de chacune, 590, 591.
Eſculape, offrandes faites à ce Dieu par deux citoyens de Riez, 62.
Eſmivy, (Pierre I) 392.
Eſparron, village, 246.
Eſpinai de S. Luc. (Artus d') 357.
Eſquenart, (Jean d') 282.
Eſt, (Hippolyte d') 318, 319.
Eſtampe, (Jean-Baptiſte d') 359.
Eſterel. (l') Idée ſuperſtitieuſe touchant cette forêt, 425.
Eſteron, (l') riviere, 116, 118.
Eſtouteville (Guillaume d') 397.
Eſubiani. Leur poſition, 110.
Etang de Berre. Voyez *Aſtromela.*
Étéſiens, (vents) leurs effets, 555, 556.
Étienne, évêque de Toulon. Sa piété. Sa retraite, 373, 374.
Euſe, (Jacques d') 255.
Euſébe, (ſaint) premier évêque de Vence, 427.
Euthimène, citoyen de Marſeille, 510. Géographe, aſtronôme, 514. Ses voyages, 600.

F

Fabius-Valens, 559, 561.
Fabre, (Guillaume & Pierre de) 239.
Fabri, (Pierre) 239, 351.
Facci, (Jean) 240.
Favorin, homme illuſtre, 610, 611.
Fare-Lopis, (François de la) 242.
Farnéſe, (Alexandre) 433.
Faure, François) 445.
Femmes des cimbres & des teutons. Leur fin tragique, 534.
Ferrieres, (Pierre) 311, 312.
Feydeau, (Antoine-Joſeph) 401.
Fiéſque, 257, 358, 377.
Figuier, (le) ſon origine. Sa fructification, 164.
Fillaſtre, (Guillaume) 196.
Filleri, (Jean) 229.
Filleul, (Pierre) 198, 282.
Fines. Sa poſition, 71, 72.
Flamant ou Phœmicoptere, 180. Langues de cet oiſeau eſtimées des romains, 180 & 281.
Flamines, prêtres du paganiſme, 29.
Fleury, (André-Hercule de) 260, 261.
Flux & reflux dans le port de Marſeille, 364.
Foix, (Pierre de) 316, 317.
Font, (Guillaume de la) 256.
Fontaines ſalées, 403, 459.
Forbin, (Jacques de) 321, 359, 378.
Forcalquier, 271, 288. Voyez *Forum Neronis.*
Forcalquier, (Gaucher de) 281.
Foreſta, (Joſeph-Ignace de) 231.
Forli, (Pierre de) 230.
Forum Julii, 14, 15. Ses anciens monumens, 16. Son état actuel, 248.
Forum Neronis, 84, 288.
Forum Voconii, 35, 36.
Foſſes de Marius. Voyez *Foſſis Marianis.*
Foſſis Marianis. Deſcription de ces foſſés. Recouverts par les ſables du Rhône, 30.
Foz, (Gui & Roſtan de) 191, 192.
Fraxinetum. (la Garde.) Sa ſituation, 85. Origine de ſon nom, 86.
Fréjus. Voyez *Forum Julii.*
Frerra. Sa poſition, 85.
Froid de Provence; ſes variétés & ſes degrés, 139.
Fronton, (Marcus) prêtre d'Auguſte à Aix, 39.

Digitized by Google

G

Gabriel, (ſaint) ville du Lang. Voyez *Ernaginum.*
Gaillard, (Jean de) 231.
Gallitæ, peuples des Alpes, 111.
Gallus, (Cornelius) homme illuſtre, 604, 605.
Gantelmi, (Pierre & Jacques) 238, 279.
Gap. Voyez *Vapincum.*
Garcin ou Garcini, (Bertrand) 237.
Garde, (Étienne & Guillaume de la) 313.
Garde-Frainet. (la) Voy. *Fraxinetum.*
Gargarius Locus, 89.
Garidelli, (Audin) 434.
Gaſqui, (Jean) 350.
Gaſton, (Philippe) 473.
Gaubert, (Adelbert de) 237.
Gaufredi, 374, 408, 409, 413.
Gaules, leur diviſion & leur état avant les romains, 2, 480. Leur population, 503, à la note.
Gault, (Euſtache & Jean-Baptiſte) 358.
Génébrard, (Gilbert) 200.
Genez, (ſaint) 578, 579.
Génie, (le) tems de ſon développement & de ſes progrès, 566, 567.
Gérente, (Thomas de) 413, 455.
Gervais, (Robert) 453.
Gigault de Bellefond, 322.
Gilles le jeune, 256, 257.
Giraldi, (Guillaume I) 430.
Giraud, (Pierre I) 237. De Puymichel, 278.
Girbioto (Jean Sylveſtre de) 376.
Glandéves, ville de Provence. Étymologie de ſon nom. Sa deſtruction, 438, 440.
Glandevès, 284, 353, 375, 393, 415, 432, 439, 442, 443.
Glanum, ville du pays des ſalyes, 45-47, 637, 638.
Godeau, (Antoine) 419, 435.
Goffredi, (Pierre) 191.
Gorbini, (Pierre) 415.
Gotdes, lieu de Provence. Origine de ſon nom, 128.
Gorze, (Renoul) 280.
Goulfe-Jean ou Gour-Jean, lieu de Provence, 77, 118.
Gouvernement établi en Provence par les romains, 581-595.
Grades (militaires), donnoient beaucoup de conſidération, 49.
Grœcinus, (Julius) homme illuſtre, 606, 607.
Grailleri, (Jacques) 414.
Grandoule, (la) oiſeau de Provence, 178.
Granit,) minéralogie le) lieux où on le trouve, ſa nature, ſes variétés, 207, 264.
Graſſe, ville épiſcopale; étymologie de ſon nom; ſon état actuel, 411, 412.
Graſſe, (maiſon de) 409, 410, 415-418, 436.
Graſſi, (Barthelemi de) 255.
Gratien, (ſaint) martyr, 371.
Grenadier, (le) 166.
Grenon, (Jean) 417.
Gréoulx. Voyez *Gryzelium.*
Grimaldi, 202, 405, 410, 415, 416, 430, 434, 442.
Grimaud, golfe de Provence, 120.
Gryzelium; ſes eaux minérales; étymologie de ſon nom, 86.
Guerres des provençaux en Italie, 517-520. En Provence, 521.
Guérin, 308, 418.
Guérinet, (Léon) 257.
Guillaume I, comte de Provence, chaſſa les ſarrazins du Fraxinet, 85.

Guillelmi, (Pierre) 375.
Guiramand, (Antoine & François) 398.
Gumbaud, (Jean de) 376.
Gyens. Voyez *Pomponianis.*
Gymnaſtique de l'ancienne Marſeille; l'ordre, la diſcipline, les claſſes du gymnaſe, & es ſurveillans, 26.

H

Hachette des Portes, (Henri) 447.
Hannon, ſes voyages, 614.
Hellebore, (l'), 152.
Helvius-Profuturus & ſa femme; trait de leur reconnoiſſance, 93.
Heraclea Caccabaria; ſon origine; ſa deſtruction; abandonnée par les naturels; repeuplée par des étrangers, 18 & 19.
Héros, (ſaint) 299.
Hérouët, (Antoine) 398.
Heſpérides, (jardins des) ſentimens divers ſur leur ſituation, 160.
Hilaire, (ſaint) 300, 301.
Hiſtoire naturelle du diocèſe d'Aix, 205 — 211.
— d'Apt, 233.
— de Fréjus, 265 — 266.
— de Siſteron, 286 — 288.
— d'Arles, 324 — 327.
— de Marſeille, 363 — 365.
— de Toulon, 381 — 385.
— de Digne, 402 — 403.
— de Graſſe, 423 — 424.
— de Vence, 437 — 438.
— de Glandeves, 447.
— de Senez, 458 — 460.
Hiſtoire des premiers tems de la Provence difficile à retracer, 480, 481.
Honoré ou Honorat, (ſaint) 300, 342, 343, 345, 371.
Hôpital, (Paul & Gui Hurault de l') 201.
Hoſpitalité en recommandation à Marſeille; trait remarquable à ce ſujet, 508, 509.
Hôtes, idée que les gaulois en avoient; traitement des hôtes, 56, 57.
Hyeres, (abbaye d') ſon origine, ſes révolutions, &c. 381.
Hyeres, ville; fertilité de ſon terroir; beauté de ſon climat; ſes productions; ſa collégiale; ſes communautés, 386, 387, 388.

I

Jacomel, (Thomas) 378.
Jais, (le) foſſile, lieux où on le trouve, 208.
Jal, (Raymond de ſaint) 374.
Jandad ou Jaudad, évêque de Toulon, 372.
Jarente de la Bruyere, (Louis-Sextius de) 401. Balthazar, 434, 455. Nicolas, 434. Voyez *Gerente.*
Jaſmin, (le) & ſes variétés, 150, 173.
Jaſpe ſanguin, 262. Brun, 264.
Idoles, leur culte inconnu chez les anciens gaulois. Preuve de ce fait. 482.
Idolâtrie, ſa naiſſance dans les Gaules; ſes progrès, 484; quels en furent les promoteurs, 485.
Joffevry, (Jean) 239.
Iles d'Hyeres; leur érection en marquiſat. Deſtruction de leurs monaſteres, 388.
Imberti, (Antoine) 198.
Immadras poſitio; ſa poſition, 20.
Immortalité de l'ame: dogme des anciens gaulois, 486.

Impôts ; leurs eſpéces ; leur excès ; vexations pour les impôts ; cauſes de ces vexations, 592, 593.
Incarus, (Carrt) ſa poſition, 29, 30.
Inſcription de Macrinus, de Quadratus & d'Evariſte, 10 ; d'un danſeur & des utriculaires, 12 ; de Secundinus, 13 ; de Salonius, 15 ; de l'hôtel-de-ville de Marſeille, 22, 23 ; de Nymphidius, 25 ; de Leudemos, 27 ; d'Euphemius, 28 ; d'un deudrophore, 28, 29 ; d'un receveur des finances, 31, 31 ; d'Aurelius-Maſculus, *ibid.* Inſcription votive, 33 ; de deux ſoldats liguriens, 34 ; en l'honneur de Céſar, 36.
— de l'empereur Caligula, 37 ; de la femme de Florus, 39 ; de M. Fronton, *ibid.* De L. Dudiſtius, 40, 41 ; de Samicius, 41 ; de L. Antou. Epityuchanus, 48 ; d'Eutius Agathon, 47, 645 ; de la colonie de Jules-Céſar, 48 ; ſur le tombeau de Fl. Memorius, 49 ; à Cominius, 50 ; en l'honneur d'une jeune femme, 51 ; ſur une colonne milliaire, 52 ; en l'honneur d'un affranchi, 55 ; dans l'archevêché d'Arles, *ibid.* à Julius Olympus, 56 ; à Julius Secundinus, *ibid.* Pour l'hoſpitalité, 57.
— à Q. J. Terrinemos, 58 ; du temple de Cybele, 60 ; à Verius Victor, *ibid.* Sur un autel de Cybele, 61. à Eſculape, 63. Du temple de Rome & d'Auguſte, 64. à T. Camullius, 67. à une prêtreſſe, 68. à L. Allius Severus, 69. Au cheval d'Adrien, 70, 71. Sur une médaille, 73. Au Dieu Olloudius, 78. Au fils de l'empereur Gallien, 80. à Maternus, 81. à l'empereur Aurelien, *ibid.* Sur la ville de Carpentras, 82. aux nymphes de Gryſelium, 86. à Zozime, 90. Peyruis, 91, 92. Sur le tombeau de Catullinus, 93. à Matuconius, 93, 94. à Dardane, 95, 96. Inſcription votive, 96. à un génie, 98. à Saluſtius, *ibid.* à Paſſerius, *ibid.* Aux nymphes Percernes, 99. Aux dieux *Proxumi*, *ibid.* Au dieu *Dullovius*, 99, 100. Aux déeſſes meres, *ibid.* Aux nymphes Auguſtes, *ibid.* Au dieu Mars, *ibid.* A Cybéle, 101. Au fils de l'empereur Gallien, 102. A l'empereur Déce, 103. à C. Allius, 127. à la déeſſe Dexiva, 128. à deux ſextumvirs, 218. à un quattumvir, 246. à un citoyen d'Arles, 247. Formule de congé militaire, 329, 330. Inſcription ſur l'arc d'un pont, 331. Aux mauvaiſes déeſſes, 367. à Cybéle, 369. à la déeſſe des bois, 424. Sur une pierre milliaire, 461. Sur un tombeau, en grec, 462. à M. Moltellius, 585. à T. Arrius, 586. à T. Porcius, en grec, 596.
Inſectes de Provence, 181, 182.
Inſtitutions grecques & romaines à Marſeille. Pourquoi elles ſubſiſtoient enſemble, 27.
Intendance des jeux ; emplois de la cour des empereurs romains, 56.
Interprétation de la table de Peutinger, 45 *& ſuivantes.*
Inieville, (François d') 283.
Introduction à l'hiſtoire générale de Provence, 479, 496.
Iſerand, (Imbert) 444.
Iſlande, la *Thulé* des anciens, 511. Preuve que *Thulé* eſt l'Iſlande d'aujourd'hui, 612-615.
Iſle de Maire. Voyez *Immadras poſitio.*

Digitized by Google

Iſmido, évêque, 393.
Iſnard, (Pierre) 309, 373.
Iſnard, (Clément & Octave) 445.
Iſnard ou Iſoard, 469.
Iſoard, évêque, 225.
Iſtres, bourg; ſa ſituation, ſa naiſſance, &c. 79. Ses coquillages, 324.
Ithier, (Jean Dominique) 445, 446.
Itinéraires, (les) d'Antonin, qui regardent la Provence, 4 & *ſuiv.*
Jujubier, (le) ſon origine; croît & ſe multiplie ſans culture, 165.
Julien, (l'empereur) comment il entreprit d'effacer en lui le caractère de chrétien, 62.
Julien, (Iſnard de) 453, 454.
Julius-Glaſſicus, 559.
Jumilhac, (Jean-Joſeph de S. Jean de) 322.
Juvin, (ſaint) 427.

K

Kermès du terroir de Toulon; les différens âges ou états de cet inſecte; ſa fécondité; tems de ſa récolte; quel eſt le meilleur kermès, 382, 383.

L

Lacydon ou Halycidon, ancien port de Marſeille, 22.
Lafiteau, (Pierre-François) 285.
Lagier, (Bertrand) 443.
Lagnetes, lieu du diocèſe de Riez; ſes productions, 247.
Lambeſc; ſon ancienneté douteuſe, 214. Sa principauté. Son monaſtère, 214, 215.
Lambert, lieu près de Digne. Sa fontaine, 403.
Lambert, (ſaint) nommé par le peuple, &c. 430 (Franc.) 475.
Lancelot de Carle, 241.
Langue des anciens gaulois; ſes variations; ſes altérations, 494, 495. Marſeille introduit le grec en Provence; les romains le latin; idiôme qui en eſt réſulté, 495, 496.
Languiſſel, (Bernard de) 311.
Lanſon, bourg; ſes coquillages, 324.
Lantelmi, évêque, 393.
Lantelmi ou Gantelmi, 412, 413.
Lapidarii; ce qu'il faut entendre par ce mot, 98.
Laſcaris (Marc de) 240, 241, 381.
Latuo, (Marien & Chriſtophe de) 444.
Lau, Jean-Louis de la Coſte d'Allemans du) 401. Jean-Marie, 322.
Laudun, (Hugues de) 393.
Laugier, évêque, 225, 392, 471.
Laurent, (Bertrand de) 254.
Lanrier; ſes variétés, 154, 167.
Lauron. Voyez *Dilis poſitio.*
Laval; (Gasbert de) 312, 350.
Lazare (ſaint) 341. Lazare, 187.
Legoux de la Berchere, (Charles) 202.
Lenoncour, (Robert de) 318.
Léonce, (ſaint) 250.
Léonce II, (ſaint) 250.
Leonius, (ſaint) cru évêque d'Apt, 221.
Lépidus, gouverneur de la Provence, 553, 554.
Lerina, (Lérins) 14.
Léro, (île ſainte Marguerite) *ibid.*
Lérins, (abbaye de) ſon ancienneté; époque de ſa fondation; ſa célébrité, 424 & 422.
Lévis, (Euſtache de) 317.
Levis de Quelus, (Phillippe de) 317.

Libo, (M. Livius-Druſus) 637, 638.
Ligauni; leur territoire, 118.
Lignarii, ce qu'ils étoient, 55.
Ligurie, ce qu'étoit ce pays; ſignification de ce mot, 3.
Liguriens chevelus; leur domaine; conduite de Rome à leur égard; révolution dans leur état; caractere de ces peuples, & leurs mœurs, 104 & 105.
Lilas, (le) ſon origine; ſes eſpéces, &c. 173.
Loi *Viſellia*, portée par Tibere; ſon objet, 54. Abrogée par Juſtinien, *ibid.*
Loix des druides pour le gouvernement des gaulois; leurs objets; peines décernées contre les vices; eſtime que la loi faiſoit des femmes; puiſſance qu'elle donnoit aux maris & aux peres; devoirs qu'elle ordonnoit de rendre aux morts; aſſemblée qu'elles ordonnoient; officiers & ſénat des cantons; chef de toute la nation dépoſitaire du pouvoir, 488-491.
Loménie, (François de) 357.
Longin, martyr, 578.
Lorgues, ville; ſon marbre; ſa collégiale; ſes monaſteres, 265.
Lorri, (Michel-François Couet du Vivier de) 436.
Louvains, (Claude) 283.
Lubieres, (Pons de) 192.
Lucius-Plotius, homme illuſtre, 601, 602.
Lune, ſes différentes phaſes & ſes différens points cauſes de pluſieurs phénoménes dans l'atmoſphère, 143, 144.
Luperque, prêtre de Pan à Fréjus, 15.
Lurs, village; funeſte accident d'un orage arrivé dans ce lieu, 289.

M

Machovilla, obſcurité ſur ſon exiſtence, ſur ſa ſituation & ſur ſon nom, 88.
Madaillan, (Jean de Cairol de) 437.
Maillat, (Jean de) 239.
Mailli, (François de) 321.
Maingre, (le) de Boucicault, (Étienne) 418.
Maladie contagieuſe; moyen ſuperſtitieux pour la faire ceſſer, 509.
Malferrat, (Bertrand de) 310, 311.
Malirat, (Pierre) 430.
Mallet, (Pierre-François) 476.
Manaſsès, pluralité de ſes évêchés; plaiſanterie qu'il en faiſoit, 306, 307.
Maudagot, (Guillaume & Robert de) 194, 350, 351.
Mandeluec. Voyez *Mantolvocus.*
Manne, village, 289.
Manoſque, ville; ſes paroiſſes; ſes couvens, 288, 289.
Mantolvocus, territoire d'Arluc, 78.
M. Aurelius Maſculus, préſident des Alpes maritimes, 32.
Marcellinum, ancien château de Cannes, 35.
Marcien, fauteur de Novatien, 295, 574, 576.
Marcus-Antonius-Gnipho, homme illuſtre, 602.
Marengo, (Jacques) 476.
Marguerite, (île de ſainte) lieu de l'exil de l'homme au maſque de fer; anecdotes à ſon ſujet, 425.
Mariguane, (Pons de) 307.
Marin, juge des donatiſtes, &c. 269.
Marini, (Pierre) 443, 444.
MaritimaAvaticorum, ancienne ville;

ſa ſituation, 86. Médailles qu'on y a trouvées, 88.
Marius défait les cimbres & les teutons, 532, 534.
Marius-Maturus, 558.
Maronnier d'Inde, (le) ſon origine, 167.
Marſeille. Voyez *Maſſilia, portus Græcorum.*
Martelli, (Hugolin) 445.
Martigues, (le) ville; ſes ſalaiſons; ſes mines; ſes coquillages, &c. 325. Son origine, 332. Sa peuplade ancienne & moderne. Ses paroiſſes, ſes couvens. Ses différens ſeigneurs, 333, 334.
Martin, (Bertrand de ſaint) 311.
Martin, (Jacques) 456.
Marville, (Pierre de) 376.
Maſſilia, portus Græcorum; ſes titres; idée de ſa grandeur; ſon gouvernement; ſon gymnaſe, 22-27. Deſcription de la nouvelle Marſeille; ſon commerce; qualité de ſon territoire; culture de ſes terres, 336, 337. Elle érend ſon commerce, 515, 516. Son auronomie, 596, 599.
Maravonium; ſa ſituation, 36, 37.
Maternus, duumvir & flamine à Briançon, 80, 81.
Matheron, (Antoine d'Arbaud de) 284.
Maugiron (Aymar de) 445.
Mauront, (ſaint) 344.
Mauſolée près de ſaint Remi. Sa deſcription, 642 à 645.
Mauvoiſin, (Robert de) 194.
Maxime, (ſaint) 234, 235.
Maximin, (monaſtere de ſaint) examen critique de l'époque de ſa fondation, &c. 204. (ville) 211, 212.
Mayrargues, village. Ses différens ſeigneurs, 218, 219.
Mazarin, (Michel) 201.
Médailles des gaulois, leur empreinte, 74.
— d'Avignon, leur coin; leur emblême, 74.
— de Briançon, 80.
— de Marſeille, 564. Mémoire ſur ces médailles, 647-662.
Médicis, (Julien de) 199, 200.
Méhelle, (Artaud de) 413.
Meignem, (Henri le) 398, 399.
Memini. Leur domaine, 129, 130.
Memorius, (Flavius) illuſtre citoyen d'Arles, 49.
Ménerbe. Voyez *Machovilla.*
Mercure; ſes variations à Marſeille dans chaque mois de l'année, 139, 140, 145, 146.
Meſgrigny, (Joſeph-Ignace de) 421.
Meſſenier, (Bertrand de) 228.
Mevoillon, (Jeanne de) 286.
Mézellan, (Artaud de) 280, 314.
Mines en différens lieux du diocèſe de Fréjus, 262, 264.
— de Toulon, 384.
— de Digne, 403.
— de Glandeves, 447.
— des Pyrénées, 539, 540.
Miſtral, vent de Provence; ſes effets, 134, 141, 142.
Mixon, (Jean de) 376.
Moa, (le) oiſeau remarquable, 180.
Mœurs & morale des gaulois, 491, 493.
— des marſeillois, 505, 506.
— des anciens provençaux; leurs progrès & leur décadence, 562-573.
Monge, (Guillaume) 308.
Monlaur, (Hugues de) 192, 237, (Pierre) 348.
Monnoie des gaulois, 74.

Monothéiſme prétendu des gaulois ; ce qu'il en faut penſer, 481, 482.
Monredon, (Raymond de) 308, 309.
Mons, Martii & Mercurii, 78.
Mons & Eſcraguole, villages ; langage de leurs habitans ; chanſon en ce patois, 269, 270.
Monſo, (Raphel) 433.
Montagnes de Provence : leur direction eſt cauſe de la variété du climat, 137. effets qu'elles produiſent à l'égard des météores, 146.
Montaigu, (Jean de) 230.
Montane, (Horace) 320.
Montanhim, (Jean de) 444.
Montdragon, village, 335, 336.
Monte ou Monti, (Chriſtophe de) 356.
Mont-Olive. Voyez *Olivula*.
Montpezat, village ; inſcription qu'on y a trouvée, 246.
Morale de l'évangile ; ſa ſublimité ; ſon triomphe ; ſes effets dans la ſociété, 579.
Moreau, (Gabriel-François) 436.
Moret, (N. de) 476.
Moreze, (Michel de) 309, 310.
Moriez, village ; ſa fontaine ſalée, 459, 460.
Moustiers, bourg, 244 & l'*errata*.
Mulet, (le) poiſſon ; ſes différentes eſpéces, &c. 175.
Murex, coquillage ; découverte qu'en fit un ſavant 383.
Murier, (le) ſes eſpéces ; ſon origine ; ſon utilité pour le ver à ſoie, &c. Eſt dommageable aux terres enſemencées, 172.
Mutatio Cypreſſeta ; ſa poſition, 74, 75.

N

Nanus, roi des gaulois, 501.
Napoule. (la) *V. Avenionis caſtrum.*
Narbonne, (Antoine de) 283.
Naviculaire marin. (Naviculario marino) Signification de ces mots, 40.
Nazidius vient au ſecours de Marſeille ; s'enfuit dans le combat, 549 & 550.
Nazondi, (Pierre) 229.
Negrel, (Pierre) 238.
Nementuri. Leur poſition. Etymologie de leur nom, 113.
Nero. (Claudius Druſus) Son arc de triomphe, 638. Regrets de ſa perte ; honneur à ſa mémoire, 639 & 640.
Neron (l'empereur) 597.
Neruſii. Leur poſition & leur domaine, 114.
Nicæa. (Nice) Colonie marſeilloiſe. Détail de ſon ancien état. Ses révolutions, 8 — 11. Etat actuel de Nice. Séjour agréable. Terroir fertile. Son gouvernement. Son chapitre. Ses égliſes & couvens, 463 — 465.
Nicod de Menton, 11.
Nicolai, (Aimon de) 197, 453. Guillaume, 376. Jean, 230.
Nobleſſe. Naiſſance de cette diſtinction, 588.
Noms. (romains) Comment s'introduiſirent dans la Provence, 98, & 99.
Notre-Dame des Anges. Grotte. Sa ſituation ; ſon élévation ; ſes ſolitaires, 219.
Novatien, ſchiſmatique, héréſiarque. Ses erreurs ; leur progrès, 574 & 575.
Noves, (Roſtan de) 193 & 194.

Digitized by Google

Noyer. (le) Son origine ; ſes propriétés ; ſes différentes eſpeces ; qualité de ſon bois, 168.
Nymphe Trittia. Vœu d'un gaulois à cette Nymphe, 96.
Nymphes auguſtes adorées à Vaiſon, 100.

O

Obélisque de Conſtantin ou de Conſtance à Arles, 53.
Obſervations phyſiques ſur les météores. De quelle utilité pour l'agriculture, 146.
Officiers de la police des colonies, 587.
Oiſeaux de Provence, 178 — 181.
Olbia, ancienne ville bâtie par les marſeillois. Sa ſituation, 88 & 89.
Olivier. (l') Son origine ; renouvellement des plants ; ſa durée ; maniere de le cultiver, 161.
Olivier, (Antoine) 398.
Olivula. (mont Olive) Sa ſituation, &c. 8.
Ollioules, ville. Ses traces de volcan ; marbre de ſes carrieres ; origine de ſon nom ; ſes couvens & communautés, 384 & 385.
Ongles. Mine qu'on y trouve, 286 & 287.
Onocrotale. (l') Oiſeau aquatique, 181.
Oppéde. Voy. *Fines*.
Oppéde, (Raymond d') 279.
Option. Titre de diſtinction donné aux ſoldats. Pourquoi, 33.
Oraiſon, (André d') 241. Jean-Baptiſte, 454 & 455.
Orange. (ville d') *V.* Civitas Arauſione.
Oranger, (l') le citronier, le limonier. Leur origine. Comment tranſplantés en Provence. Variétés de ces arbres ; d'où elles proviennent, 160.
Oratelli. Leur poſition. Etymologie & ſignification du nom de ces peuples, 113.
Orcynus, (l') poiſſon ; prétendue eſpece de thon, 176.
Ordo. Corps le plus honorable des colonies, 67 & 68. D'où l'on tiroit les magiſtrats, *ibid.* Compoſoient le conſeil ou *curie*, 80. On en tiroit les duumvirs, *ibid.*
Ordre monaſtique floriſſant à Arles. La pépiniere de ſes évêques. Multiplité des maiſons religieuſes, &c. 322.
Ordres de l'état des anciens gaulois. Leur ſubdiviſion. Sort de la derniere claſſe, 491.
Orſiere, (Chérubin d') 398.
Ortigue, (Jean) 229.
Oſcus, ou Oſcius, homme illuſtre, 605 & 606.
Ouragan furieux en Provence, en 1761, 143.
Oxybii, peuple. Sa puiſſance ; ſa réſiſtance aux romains ; ſa ſituation ; ſa ligue avec les décéates, 117.
Oxybius, port des oxybiens, 118.

P

Paccatus, homme illuſtre, 606.
Pagus Lucretus, &c. Gargarius Locus. Acception du mot *pagus*. Situation de Lucretum. Par corruption, la *Crau*, &c. 89 — 91.
Paillon, ou Paulou. Torrent. Note des pages 8 & 9.
Palavicini, (Jean-Louis) 475.

Digitized by Google

Palletis, (Deſiré de) 476.
Palmier. (le) Lieux de Provence où il croît. Ses ſexes, &c. 174.
Paniſſe, (Agricole de) 229.
Panthéon, palais antique. Sa ſituation ; ſa deſcription, 16.
Paternus. (M. Atticus) Ses titres ; ſes dignités, 60.
Patrocle. Ses talens ; ſes vices ; ſes intrigues, &c. ſa fin tragique, 299 & 300.
Patrones, ou Protectrices, femmes dont les provinces & les villes briguoient la protection, 15 & 16.
Paul, (Pierre de ſaint) 226.
Paul ; (ville de S.) Sa ſituation ; ſon chapitre ; coquillages & autres foſſiles de ſon terroir, &c. 438.
Paule, (Bernard de) 414.
Pêcher ; (le) Son origine ; ſes variétés, &c. 164.
Peigiere. (grande) Voy. *Tegulata.*
Pelamide, (la) poiſſon, 176.
Peliſſanes. Voy. *Piſavis.*
Peliſſier, (Jean) 231.
Pennart, (Olivier de) 197.
Pennes, (les) village. Sa poſition, 368. Monument d'antiquité qu'on y trouve ; inſcription ; ſes différens ſeigneurs ; ſa carriere de marbre, 369. Sa fontaine, 370.
Percernes. Nymphes adorées à Vaiſon, 99.
Perdrix rouge. (la) Son origine, 179.
Pérille, (Pompée de) 230 & 231.
Perſécutions des chrétiens par les empereurs, 574.
Pertuis, petite ville. Droit ſingulier du ſeigneur régulier. Ses monaſteres, 215.
Pétrone, homme illuſtre, 607 & 608.
Peuples des Alpes maritimes, 104. Dénombrement des cités de ces peuples, 105 & *ſuiv.* Etendue de pays qu'ils occupoient ; erreur des géographes ſur ce point ; réflexions critiques à ce ſujet, 114. Faiſoient chacun un corps politique, 116. Peuples des côtes ; liſte de leurs noms, 117. Détail hiſtorique de ces peuples, depuis la page 117 juſqu'à 121.
Peuples de l'intérieur de la Provence ; liſte de leurs noms, 121 & 122. Détail hiſtorique & chorographie de ces peuples, 122—131.
Peyreſc, bourg. Sa caverne remarquable, 449.
Peyrollieres ; (Jean de) 413.
Peyruis. *Voy.* Vicus C. Petronii ad ripam Druentiæ.
Phelippeaux d'Herbault (Louis-Balthazar) 243.
Phéniciens commercent les premiers en Eſpagne. Note de la page 540.
Phocéens, fondateurs de Marſeille. Leur arrivée en Provence ; députation d'un de leur chef vers le roi de la contrée. Alliance du député avec la fille du roi, 540. Conſtruction de la ville & d'une citadelle. Etabliſſement & ſuccès des travaux de la colonie. Premiere attaque qu'elle eſſuie de ſes voiſins. Succès de la colonie contre ſes aggreſſeurs. Nouvelle colonie de phocéens à Marſeille ; ſon époque. Phocéens commerçans ; leurs voyages ; leur exemple ſuivi des marſeillois, depuis 497 juſqu'à 510.
Pictoris, (Laurent) 473.
Pierre II. Sa fin tragique ; ſuite de cet attentat, 442.

Pignans, ville. Sa collégiale; ſes monaſteres, 265 & 266.
Pingré, (Pierre) 379.
Piſavis. Sa diſtance d'Aix. Sa ſituation, 45.
Piſcis, ou Peiſſoni, (Jean) 195 & 396.
Piſtachier. (le) Son origine; ſes greffes; ſes ſexes; ſa fécondation, 165.
Place, (André de) 282.
Platane, ou Plâne. Ses eſpeces, 167. Son origine, 168.
Plantes indigenes en Provence, 147—158. Exotiques, 158—174.
Plomb à deſſiner, 262.
Pluies. Quantité de ce qu'il en tombe en Provence, 144 & 145.
Pointe des Beguines, (la) ou mont Saint-Caſſien. Deſcription de ſa grotte; ſon élévation, 210 & 211.
Poiſſieux, (George de) 417.
Poiſſons de la mer de Provence, 175, 176 & 177. Du Rhône, 178.
Polycarpe, (ſaint) 305.
Pommier. (le) Son origine; ſes variétés, 163.
Pomponianis. Sa ſituation; ſon ancien nom, 19 & 20.
Poncet, (Michel) 259, 284.
Pons II, de maiſon illuſtre, 190. Faits de ſon épiſcopat, 191.
Pons. (ſaint) Martyr à Cimiez. Prétendu évêque de cette ville, 465, 576.
Pontevès, (Elzéar & Foulques de) 228, 237.
Pontife tréſorier, (*ab ærario pontifex*) à Fréjus, 15.
Porcellet, (Guillaume & Raymond de) 394.
Porphyre, 261, 262, 264, &c.
Poſillac, (Gerard de) 195 & 196.
Poſſeſſeurs. Leur emploi, &c. 589.
Potier de Novion, (Jacques) 260, 284.
Poutargue. (la) Mets provençal. Sa compoſition, 175.
Prééminence des cités du dioceſe d'Embrun; comment elle a été réglée, 106 & 107.
Préfet. Magiſtrat romain à Marſeille, 9, 24, 25.
Prétextat. Deux évêques de ce nom. Examen du véritable, 222 & 223.
Prêtres des gaulois. Leurs noms; leurs claſſes; leurs fonctions; leur chef; autorité & puiſſance des druides; reſpect qu'on leur portoit; leur théologie en vers rimés. Exerçoient la médecine. Epoque de leur anéantiſſement, 486-488.
Prêtreſſe de Diane à Marſeille, 27.
Prêtreſſes d'Auguſte à Apt. Leurs fonctions; leurs diſtinctions; pouvoient être mariées, &c. 68.
Prévôté de Saint-Jacques ou de Saint-Jaume, 462.
Pricaudi, (Pierre) 229.
Prince de la jeuneſſe. Quel étoit ce titre. Ses fonctions. Etoit attaché aux fils aînés des empereurs romains, 102.
Priſe de Marſeille. Traitement de Céſar à l'égard de cette ville, 553.
Privat. (ſaint) Prétendu martyr ſous Crocus. Critique de ce fait, 221, 295.
Proculus, prélat illuſtre, 341.
Produumvir. Quelle étoit cette charge, 25.
Protais. Son zèle pour la religion & le ſaint-Siége, 189.
Provana, (Aymond) 474. Jean-Baptiſte, 475. Henri, 476.
Provence. (la) Paroît n'avoir point

eu de nom avant la conquête des romains, 1. Formoit du tems des gaulois pluſieurs cités, 2. Révolution que les romains y firent, *ibid.* Ils la comprenoient dans la Ligurie, 3. Noms qu'ils lui donnerent. Son étendue alors, *ibid.* A donné des magiſtrats & des officiers à Rome, 50. Sa population du tems des romains, 110. Variée dans ſes productions, 147.
Provençaux. (les) Se policent, cultivent l'éloquence, &c. 565. Civiliſent les Gaules. Leur génie; leur naturel, &c. 566. Cultivent l'architecture, la ſculpture, 568.
Province des Alpes maritimes, faiſoit partie de l'Italie. Son étendue. Etat de ſes peuples. Nom diſtinctif de quelques-uns. Vue politique de Rome à leur égard, 104.
Proxumi. Dieux adorés à Vaiſon. Quels ils étoient, 99.
Prunieres, (François-Etienne de Saint-Jean de) 421.
Puget, (Etienne de) 359.
Puget, fameux ſculpteur, 363 & 364.
Puget (le) de Teniers. Etoit du domaine des *Eſtini*, 112. Ses ſeigneurs; ſes couvens, 448.
Puget, (Henri du) 401.
Puimoiſſon, commanderie de Malte, 247.
Puppio, (Thomas & Matthieu de) 196, 238.
Pythéas, citoyen de Marſeille, 510. Phyſicien, géographe, aſtronôme, 564, 600. Son voyage dans le nord, 612 à 615.

Q

Quariates; leur poſition, 118.
Quartinia-Catullina; trait de ſa piété, 93.
Quartumvir; quelle étoit cette charge, 15, 68.
Queſteurs à Marſeille, 9.
Quillinius, (ſaint) 249, 250.
Quinquennal. Duumvir-Quinquennal. Vice-Duumvir-Quinquennal, 9, 24. Quinquennal des tignarii ou charpentiers, 42. Du corps des négocians, 49.
Quintin, (ſaint) 221.
Quintus-Roſcius, homme illuſtre, 603, 604.
Quiqueran de Beaujeu, (Pierre de) 455.

R

Raccoli, (Barthelemi de) 353.
Ragueneau, (Pierre de) 356.
Ragueneau, (Fréderic de) *ibid.*
Raſtelles, (Elzéar de) 241, 242.
Raoul, (Bertrand) 396.
Rauſin, (Pons) 373.
Raymundi ou Raymond, (Hugues) 237, 238.
Rebety, (Geoffroy) 239.
Recroſio, (Raymond) 376, 477.
Regulus, (ſaint) 294.
Reii Apollinares. Leur poſition & leur domaine, 126.
Reillane, village, 217.
Reillane, (Raimband de) 307, 308.
Reis-Apollinaris, colonie romaine, 59. Veſtiges de ſa grandeur, de ſes monumens, 60—64. Qualité de ſon terroir; ſon rang; ſon chapitre; ſes couvens, &c. 234.
Religion, ſa naiſſance & ſes progrès en Provence, 573—581.
Remi, (ſaint) ville; ſon chapitre; ſes anciens prieurés; ſes couvens, &c. 335.
Requin, (le) poiſſon; ſa voracité; ſa forme; ſa maniere d'attraper ſa proie, &c. 177.

Revel, (Gui de) 393.
Riboti, (Gnillaume) 430.
Richelieu, (Armand-Louis-Dupleſſis de) 201.
Riez. Voyez *Reis Apollinaris.*
Rochechouart, (Aimeric, Aubin & Jean de) 283, 314.
Romain, (Jean de ſaint) 198, 199.
Romans, (Bertrand de) 258.
Romulis, (Antoine de) 414, 415.
Roquefeuil, découverte faite en ce lieu, 648.
Roquemartine, (Louis de) 420.
Roquevaire, (Bertrand de) 192.
Roquevaire, bourg. Sa fertilité, 368.
Roſier, (le) commun en tout pays; ſes eſpèces fort variées, &c. 172.
Roſini, (François) 475, 476.
Roſtagni, (Raymond) 374.
Rovere, Jérôme de la) 378.
Roverella, (Philas de) 377.
Ruffec, (Guillaume de) 256.

S

Sabathier, (Arnaud) 239.
Sabran, 215, 228, 238, 277, 286, 308, 394, 446.
Sacrifices humains. Leur origine, 485. Leur uſage commun dans les Gaules, 486.
Sade, (Paul de) 314, 352.
Saffre abondant près de Toulon. Nature de cette matiere. Ses propriétés, 381.
Salignac, mine de ſuccin ou ambre jaune de ce terroir, 287.
Salinæ, ancienne ville. Sa poſition. Son étymologie, 92—94.
Salon. Fertilité de ſon terroir, 327. Ses monumens, 328—330. Sa collégiale. Ses couvens, &c. 330, 331.
Salonius, chevalier romain, protecteur de Fréjus. Ses titres, ſes charges, ſes honneurs, &c. 15.
Salvanhi, (Antoine) 432.
Salyes ou Salluvii, 2. Etendue de leur domaine, leur diviſion, leurs forces & leur puiſſance, 122.
Sanitium, 110. Ville épiſcopale, ſon état, ſon chapitre, &c. 450.
Sardine, (Pierre) 473.
Sattous. Son ancienne abbaye. Ses ſeigneurs, 422.
Saturnin, partiſan des ariens. Son ambition. Ses intrigues. Son excommunication, &c. 296.
Savine, (Raymond de) 228.
Saumate, (Gaillard) 238, 312.
Saumure de thon, fort eſtimée à Rome. Vers de Martial à ce ſujet, 13.
Savoie, (Michel de) 283.
Savoniere, (la) 153.
Schiſte du terroir de Toulon. Nature de ce foſſile, 382.
Scipion, (Publius) vient s'oppoſer à Annibal, 521.
Scorpion. (le) Sa cruauté; ſa voracité; ſa piqûre rarement mortelle, 181, 182.
Secundinus, décoré du titre de chevalier, 13.
Segalauni, faiſoient partie des cavares, 131.
Seguin, (Jacques) 257.
Séguret, (Bertrand de) 396.
Seguſterone. Sa poſition, 65. Ville peu conſidérable; raiſon de ſa médiocrité; étymologie de ſon nom, 270.
Saillans, n'eſt point l'ancienne Salinæ, 92.
Seillons, (Jean de) 454.
Sénez. Voyez *Sanitium.*
Sentii. Leur domaine, 110.

Sévir. Acception de ce terme ſéparé de l'épithete *auguſtal*, 46.
Seyne, bourg; ſa fertilité; ſes accroiſſemens; ſon couvent, 385.
Seyſſel, (Claude de) 355.
Seyſtres, (Gilles de) 378.
Sextumvir auguſtal, 39, 40 & *ſuiv.* Acception du mot *Sextumvir*, ſéparé de l'épithete *auguſtal*, 101.
Siége de Marſeille par Céſar, 545—552.
Signes, bourg, 368.
Sigoyer, village, 287.
Simiane, 220, 226, 228, 230, 234.
Sinus-Sambracitanus. Sa ſituation, 17, 18.
Siſteron. Voyez *Seguſterone*.
Siſteron, (Guillaume de) 430.
Six-Fours, village, paroiſſe-collégiale, 385, 386.
Sixt, (Charles de ſaint) 242.
Soanen, (Jean) 457.
Soliers ou Souliers; ſa ſituation; ſa fertilité; ſes paroiſſes; ſes inſcriptions, &c. 386.
Soliers, (Raymond de) 346, 347.
Stablo, village; origine de ſon nom; ſa poſition, 94. Son ancien monaſtere, 458.
Stomalimna. Signification de ce mot, 94.
Stoublon. Voyez *Stablo*.
Strozzi, (Laurent) 199.
Sture, (la) riviere du Piémont, 115.
Sudre, (Guillaume) 351.
Sueltri ou Suelteri. Leur poſition, 119.
Suetri. Leur poſition, 115, 117.
Suicide en uſage à Marſeille. Loi établie pour ce cas, 507.
Sulli, (Guillaume de) 255.
Sulpice, (Nicolas-Ebrard de ſaint) 241.
Supplice des criminels à Marſeille, 507.
Surian, (Jean-Baptiſte) 436.
Syndic d'une colonie, 587.

T

TABLE de Peutinger. Expoſition de cette table pour la Provence, 6 & 7. Table des villes & autres lieux de Provence non compris dans les itinéraires, 76.
Taillecarne, (Benoit) 416 & 417.
Talon, (Raymond) 281.
Taraſco. Poſition de cette ville, 94. Ses couvens & communautés; ſon abbaye, ſa collégiale, &c. 334 & 335.
Tarente de Marſeille, eſpece de lézard, 182.
Taſſi, (Henri-Felix de) 401.
Tauroboles. Sacrifice aux dieux, deſcription de ſa cérémonie, 62. Paroît avoir été inventée pour l'oppoſer au baptême, *ibid.* Epoque de ce ſacrifice à Rome, dans les Gaules, *ibid.*
Tauroentum. Colonie des anciens marſeillois, 20.
Tegulata. Sa diſtance de Tourves & d'Aix, 38.
Teinturerie des romains en Provence, 20.
Tellier, (François le) 401.
Tello Martius. Beauté de ſa ſituation; ſon origine, 20. Etat actuel de ce lieu, 370 & 371.
Telon & Gyarée, hommes illuſtres, 604.
Temple d'Auguſte à Marſeille, 28. Au vent Circius, 554, 556. Les gaulois n'avoient point de temples, 482.

Digitized by Google

Teritias. Situation de ce lieu, 45.
Terrail, (Philippe & Jacques de) 444.
Terriroire des anciens peuples de Provence. Comment juger de la poſition de celui de chacun d'eux, 105.
Terroirs différens de la Provence. Leur qualité; leur diviſion; leurs productions, &c. 134—137.
Teſtament d'un utriculaire d'Arles, 56.
Tête-de-Fer, (Jerôme) 475.
Thele. Sa ſituation, 96.
Théline, ſurnom que les anciens ont donné à la ville d'Arles, 52.
Théodore. Ses perſécutions; ſes triomphes ſur la calomnie, 343.
Théodoſe, ou Théodoric. Suſpens de ſes fonctions. Sa pénitence, 304.
Théopolis. Détruite. Sa poſition, 94. Preuves de ſon exiſtence, 95. Etymologie de ſon nom, 290.
Thomaſſin, (le préſident de) 90.
Louis, 285, 435.
Thon, (le) poiſſon. Ses eſpeces; ſa grandeur; ſa pêche, &c. 176.
Tibere, (l'empereur) 596, 599.
Tignarii, ou Tignuarii, charpentiers. Faiſoient corps, 42, 48. Leurs fonctions, 54.
Tinée, (la) riviere de Provence, d'où les *Ectini* tiroient leur nom, 112.
Toiles d'Egypte. Note de la p. 541.
Tonnare. (la) *Voy.* Anao.
Torames, (village) 111, 459. (Foulques de) 347.
Torr, (Guillaume le) 352.
Toulon. Voy. *Telo Martius.*
Touloubre, riviere. Son pont remarquable, 331 & 332.
Tour, (Thibaud de la) 282.
Tour-du-Pin, (Louis de la) 380.
Tour-du-Pin de Gouvernet, (Lucrece-Henri-François de la) 243.
Tournefort, (Jean de) 474.
Tourneſol, (le) 153.
Tourves. Voy. *ad Turrim.*
Trans, marquiſat, 267.
Trebonius, lieutenant de Céſar au ſiége de Marſeille, 546, 550 & 551.
Treille, (Conſtantin de la) 229.
Treſſemanes de Brunet, (Gaſpar de) 447.
Trettz. Voy. *Trittia.*
Tribu, claſſe de citoyens romains, 41.
Turicella, (Jacques) 356 & 357.
Turias, (Bertrand de) 393.
Turelure, (Pierre) 397.
Tubereuſe. (la) Son origine. Date de ſa tranſplantation en Europe, 172 & 173.
Troubles en Provence. Cauſes de ces troubles, 535 à 537.
Théoux. Voy. *Théopolis.*
Trophime, (ſaint) 294, 573, 574, 616 & 617.
Trophée des Alpes maritimes, 105.
Tropez. (ſaint) Voy. *Heraclea Cacabaria.*
Tropez, (Louis-Jérôme) de Suffren de Saint), 285.
Trogue-Pompée, homme illuſtre, 605.
Trivulce, 230, 377, 417.
Triullati. Leur territoire, 111.
Trittia. (Tretz) Etymologie du nom, 96.
Tricaſtini, (les) 131.

V

Vaccon, (Jean-Baptiſte de) 231.
Vair, (Pierre du) 435.

Vaiſon. Voyez *Vaſio.*
Val de Chanan, villages qu'il contient, 449.
Valavoir, (Nicolas de) 243.
Valauri, (monaſtere de) 422. Foſſile de ce lieu, 424.
Valenſole, 247.
Valerien, (ſaint) 467.
Valerii, (Jean) 417.
Valerius-Cato, homme illuſtre, 602, 603.
Valerius-Paulinus, homme illuſtre, 609.
Vapineum, (Gap) 64.
Var, (le) voyez *Varum flumen.*
Vars, (Hugues de) 392.
Varum flumen, riviere; ſéparoit autrefois les Gaules de l'Italie; ſa rapidité; ſes changemens; ſes crues, 34.
Vaſio, capitale des *Voconces*; ſa ſituation; totalement ruinée; veſtiges de ſes ruines, 97. Ses monumens, 98, 99, 100.
Vaugine, ſes curioſités naturelles, 233.
Veamini. Leur territoire, 110.
Veau marin, (le) poiſſon. D'où lui vient ſon nom; trait curieux d'un de ces poiſſons; dort hors de l'eau, 177.
Wec ou de Weſt, (Jean de) 433.
Védene. Voy. *Vindalium.*
Vediantii. Leur poſition, 113.
Velauni. Leur poſition, 114.
Venaſque, (de) prétendue ſiége d'un évêque, diſtinct de celui de Carpentras. Preuve équivoque qu'on en donne. Examen critique de cette preuve, 82, 83.
Venaiſſin, (le comté) ſa capitale; origine de ſon nom, 82.
Vence, ville, 425. Son ancienneté, ſa ſituation agréable; époque de ſon ſiége épiſcopal, 426. Tentatives de ſa réunion avec d'autres ſiéges, 426, 427. Son chapitre, Voyez *Vincia.*
Veuto, (Charles de) 369.
Vents dominans en Provence; leur variation, 140—144.
Vénus; avoit un temple à Arluc, qui fut détruit par ſaint Nazaire, 78.
Veran, (ſaint) 427, 428.
Verceil, (Pierre de) 396, 397.
Vergons, village, 112. Son ancien monaſtere, 458. Ses foſſilles, 460.
Vergunni. Leur poſition indiquée par le village de *Vergons*, 112.
Verignon, village, 119, 245, 246.
Verjus, (François) 420, 446.
Verrucini. Leur poſition, 119.
Veſpaſien, 560, 561.
Véſubie, riviere, 113.
Vicaruſtede, (Hermine de) 443.
Vicedominis, (Guillaume de) 193.
Vice-Duumvir, magiſtrat romain, 35, 41.
Victor, (ſaint) prétendu évêque d'Arles, & martyr, 295.
Victor, (ſaint) martyr; ſes ſouffrances, 576, 577.
Vicus C. Petronii, 91, 92.
Viens, (Ripert de) 227.
Viens, ſes curioſités naturelles, 233.
Villages anciens du diocèſe de Fréjus, ne ſubſiſtent plus & pourquoi, 269.
Villaſſe, (la) reſtes de l'ancienne ville de *Vaſio*, 97.
Villecroſe, ancien monaſtere, 261. Grotte remarquable dans ſon territoire, 264, 265.
Villemurs, (Bertrand de) 256.
Villeneuve, 80, 231, 395, 396, 419, 426, 446, 454.

Villeſerin, (Louis-Anne de) 457.
Vincent. (ſaint) Son zèle; ſes combats contre l'arianiſme, &c. 390.
Vincia, capitale des *Neruſi*. Conſacrée au dieu Mars, 100. Ses mouvemens, 101, 103.
Vindalium. Situation de cette ville, 103.
Vintimille, 202, 359, 380, 401, 471.
Virgile ou Vigile, eſtimé de ſaint Grégoire, pape; ſes honneurs; ſa diſgrace, 303.
Vitellius, ſes troupes combattent celles d'Othon, 558—561.
Vocance, (Louis-Jacques-François de) 457.
Voconces, (les) 77. Leurs villes capitales, 97, 131.
Voie aurelia; ſes diviſions; routes qu'elle formoit depuis Aix juſqu'à Arles, 45, 48, 58.
Voltinia, tribu romaine, 15, 41, &c.
Vordenſes, peuple, 127.
Voute, (Guillaume & Aimar de la) 351, 352, 375, 413.
Uriol ou Orcoli, (Jean) 474.
Urſins, (François & Léon des) 257, 258.
Uſages des anciens gaulois, 493, 494.
Utel, village, 113.
Utriculaires, ſorte de bateliers, 12, 13. Ils formoient un collége à Antibes, 12. A Saint-Gabriel, 40. A Cavaillon, 72. Médaille qui le prouve, 73.
Vulcatius-Moſchus, 596, 597.
Vulgientes. Leur poſition. 126, 127.
Walo ou Gualo, 393.
Weſt, (Aimar de) 433.

Z

Zacharie, (ſaint) ſon ancienneté; ſes antiquités; ſes couvens, 367, 368.
Zongo-Ondedei, (Joſeph) 259.
Zozime, affranchi célèbre par ſa charge, 90.

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'AI lu, par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre: *Hiſtoire de Provence, &c. Tom. I.* L'hiſtoire importante de cette province, à peine ébauchée juſqu'à préſent, demandoit des recherches immenſes. On a tout lieu de croire que le public, à l'inſpection de ce premier volume, applaudira au travail du ſavant Académicien qui a le courage de l'entreprendre. A Paris, ce 9 Août 1776.

FOUCHER.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé le P. PAPON, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, *l'Hiſtoire de Provence*; s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *douze années* conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance: comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil ſept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur HUE DE MIROMESNIL; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMESNIL: le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes

ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le treiziéme jour du mois de Février, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-dix-ſept, & de notre Regne le troiſiéme. Par le Roi, en ſon Conſeil.

Signé LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n° 735, fol. 291, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, Article IV, à toutes Perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre, huit exemplaires preſcrits par l'Article 108 du même Réglement. A Paris, ce 15 Février 1777.

Signé HUMBLOT, Adjoint.

DE L'IMPRIMERIE DE PH.-D. PIERRES.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

PAGE 4. *ligne* 24. M. P. X... XXXXXX, *liſez* M. P. XXX... XXXX.

P. 12. *lig.* 1. à l'oppoſé; *liſez* à l'oppoſite.

P. 30. *lig.* 20. ces foſſés avoient, *liſez* ce foſſé avoit.

P. 35. *lig.* 20. dont les gens du lieu jouiſſoient; *liſez* accordés par Raymond-Berenger.

P. 36. *lig.* 5 SEXTVS; *liſez* SEXTIVS.

Ibid. *lig.* 24. L. Sextius, *liſez* P. Sextius.

P. 47. . . . . Voyez la même inſcription plus correcte, *pag.* 645.

P. 65. *lig.* 18. montagne de Lurs; *liſez* de Lure.

P. 67. *lig.* 3. détruit par les ſarrazins, &c. *liſez* encore exiſtant en MXI.

P. 87. *lig.* 32. le choe de la charrue; *liſez* le ſoc.

P. 94. *lig.* 10. il y avoit un couvent dépendant de Montmajor; *ajoutez*, il avoit été fondé en 1011, par Archinrieus, abbé de Carluec. Ce monaſtere étoit dédié ſous l'invocation de ſaint Pierre, comme il conſte par une charte que j'ai. Ainſi tout ce que je dis ſur le titre de Notre-Dame, ne peut lui convenir.

P. 145. *lig.* 22 il tomba 24 pieds; *liſez* 24 pouces d'eau.

P. 155. *lig.* 6. la fait appeller; *liſez* l'a fait appeller.

P. 158. *lig.* 11. *folio cuperſi*; liſez *folio cupreſſi*.

P. 159. *lig.* 19. le deſſechement; *liſez* les deſſechemens.

P. 171. *lig.* 30. d'en garantir; *liſez* d'en garnir.

P. 195. *lig.* 8. Arnaud I. *ajoutez* de Vareey.

P. 198. *lig.* 30. de la Tour; *ajoutez* ou peut-être de Tournon.

P. 202. *lig.* 7. il mourut; *ajoutez* étant cardinal.

Ibid. *lig.* 8. dans la quatre-vingt-dixieme année; *liſez* âgé de 88 ans, deux mois, vingt-quatre jours.

P. 225. *lig.* 18. ne regna que ſept ans; *liſez* que quatre ans.

P. 232. *lig.* 1. dédié à Notre-Dame, *liſez* à ſaint Pierre.

Ibid. *lig.* 9. il mourut en 1223; *liſez* en 1222.

Ibid. *lig.* 11. il fut élu en 1223; *liſez* au mois de mai 1222.

P. 240. *lig.* 21. de Laſcaris de Tedde, *liſez* de Laſcaris de Tende.

P. 244. *lig.* 2. du XIe ſiécle; *ajoutez* Guillaume, ſeigneur de Mouſtiers, & ſa femme Adélaide, leur donnerent en 1097 l'égliſe du lieu & ſes dépendances.

P. 251. *lig.* 24. en 55.; *liſez* en 551.

P. 254. *lig.* 8. de l'Archevêque d'Aix; *ajoutez* par raiſon d'incapacité.

P. 251. *après la ligne* 29; *ajoutez* ce qui ſuit:

Il y avoit autrefois à deux lieues de Draguignan, le monaſtere de Sallobron, de *Cella Robaudi*, ainſi nommé, parce qu'un ſolitaire appellé Roubaud en fut le fondateur, on ne ſçait pas préciſément en quelle année. Ce monaſtere ne fut pas long tems habité par des moines; car en 1160 il étoit occupé par des religieuſes dépendantes de l'abbaye de Souribes, O. D. S. B dioceſe de Gap. L'abbeſſe de Souribes le céda cette année-là aux chartreux, afin qu'ils y rétabliſſent la diſcipline qu'on avoit fort négligée: cependant ils le

laiſſerent tomber en ruines, car le ſeigneur de Trans & des Arcs, de la maiſon de Villeneuve, le fit rebâtir dans le XVe ſiecle, & le donna aux religieux mineurs conventuels. C'eſt dans ce couvent que ſainte Roſſoline de Villeneuve, vivoit ſous la regle des chartreux vers l'an 1320.

P. 265. *lig.* 27. *après ces mots*, en 1636, *ajoutez* il y avoit dans le XIIe ſiecle un monaſtere dépendant de Lerins.

P. 266. *lig.* 5. *après ces mots*, l'archevêque d'Arles, *ajoutez* cette égliſe (de Barjols) étoit autrefois du domaine de ſaint Pierre. Le pape Eugene III, déclara en 1145, qu'il étoit de ſon devoir de la protéger, & défendit à Pierre, évêque de Riez, & à Bertrand, évêque de Fréjus, de percevoir aucun droit ſur les terres qu'elle poſſédoit dans leurs dioceſes.

P. 320. *lig.* 16. André I, médecin d'Henri IV. *liſez* André, premier médecin, &c

P. 328. *lig.* 14. qui étoient bien éloignées; *liſez* qui étoit bien éloignée.

P. 368. *lig.* 20. *après ces mots*, du XIIIe ſiecle; *ajoutez* elles furent ſoumiſes à l'abbaye de la Celle, par l'abbé de Saint-Victor.

P. 401. *lig.* 30. *après ces mots*, le 29 Janv. 1758; *ajoutez* étant alors chargé de la feuille des bénéfices à la nomination du Roi.

P. 422. *lig.* 22. détruits par les ſarrazins; *ajoutez* rétablis enſuite, & détruits de nouveau, ainſi que le village d'Arluc, en 1360.

P. 439. *lig.* 17. dans le huitiéme; *liſez* dans le ſixiéme.

P. 449. *lig.* 7. *après ces mots*, d'envahir les Gaules, *ajoutez*, le ſeigneur de Briançon s'appelloit Hugues en 1081. Il étoit fils de Conſtantin, & donna la quatriéme part du village à l'abbaye de Lerins.

P. 479. *lig.* 6. ne fiſſent la conquête, *liſez* ne fiſſent la conquête.

P. 484. *à la note*, *lig.* 3. toutes oppoſées, *liſez* tout oppoſées.

P. 498. *lig.* 2. ils voulurent en avoir ſur les côtes; *liſez* en avoir un ſur les côtes.

Ibid. *à la note*, *lig.* 4. conſignées par, *liſez* conſacrées par.

P. 504 *lig.* 12. petit fils des marſeillois; *liſez* de marſeillois.

P. 511. *lig.* 10. ſous le quarante-cinquiéme dégré; *liſez* quarante-troiſiéme.

P. 541. *lig.* 15. en pluſieurs des maladies; *liſez* en pluſieurs maladies.

P. 581. *lig.* 11. dans les cinq premiers ſiecles; *liſez* dans les trois.

VA 1 1536749

w 18 November 1895 con Books ——

141 96-C

Digitized by Google